

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DES 25 ET 26 NOVEMBRE 2019

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR	1
PRESENCES	7
LES DEBATS	
SÉANCE DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2019	
SÉANCE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2019	
INDEX DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR	.313
INDEX DES INTERVENTIONS ET DES RÉFÉRENCES NOMINATIVES	.319

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-neuf et les 25 et 26 novembre à 9 heures 30, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE ET 1^{er} OCTOBRE 2019

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LA CONSEILLERE EXECUTIVE MADAME MARINETTE TORPILLE

2. DEMANDE DE CESSION D'ACTIONS DU CAPITAL DE LA SPL MARTINIQUE AMENAGEMENT EQUIPEMENT (MAE) AU PROFIT DE 4 COMMUNES DE LA MARTINIQUE

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR MIGUEL LAVENTURE

- 3. DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 2 527 799,20 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 34 LOGEMENTS DE TYPE PLS SITUÉS AU QUARTIER VAUDRANCOURT A DUCOS
- 4. DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIÉTE D'ECONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 4 226 500,59 € POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 28 LOGEMENTS (17 LLS ET 11 PLS) AVENUE EMILE MAURICE A SCHOELCHER
- 5. DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET 2019 DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 6. RAPPORT INTRODUCTIF DU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2020
- 7. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES BUDGET PRINCIPAL
- 8. RÉDUCTION D'UN TITRE DE RECETTE SUR EXERCICE PRÉCÉDENT BUDGET PRINCIPAL MTVC LE CABLE ADMISSION EN NON-VALEUR
- 9. RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP) RÔLE 2018
- 10. RÉPARTITION 2019 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE CONSTATÉES EN 2018
- 11. COMMUNICATION DES AVIS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LA MARTINIQUE SUITE AUX REQUETES DES SOCIÉTÉS « ANTILLES REVETEMENTS SPORTIFS (ARS) » ET « SIGNALISATION ÉQUIPEMENTS ROUTIERS REVETEMENTS (SERR) » SUR LE BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

- 12. SCEA DES HABITATIONS CARITAN ET FONDS MOUSTIQUES DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 MODERNISATION DE L'EXPLOITATION SCEA HABITATIONS CARITAN ET FONDS MOUSTIQUES : AMÉLIORATION DES SAVANES, INVESTISSEMENT MATÉRIEL AGRICOLE ET RÉNOVATION DU HANGAR RMARO40119DA0970023 DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
- 13. SARL LE JARDIN DE CHÂTEAU GAILLARD DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ D'UNE EXPLOITATION MARAICHERE HYDROPONIQUE PAR L'INTENSIFICATION D'UN SYSTEME DE PRODUCTION DE QUALITÉ RMAR040118DA0970120

14. numéro non attribué

- 15. SAS DENEL DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 PROJET INVESTISSEMENTS 2019 RMAR040219DA0970001
- 16. ASSOCIATION DES EXPLOITANTS DU FRANCOIS (AEXAF) DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 RÉNOVATION DE LA ROUTE D'ACCES "HABITATION BELLEVUE" RMAR040318DA0970013
- 17. CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE LA MARTINQUE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 "CONSEIL ET ENCADREMENT TECHNIQUE" RMAR020118DA0970007
- 18. UNION DES PRODUCTEURS DE BANANE DE LA MARTINIQUE BANAMART DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 "SERVICE DE CONSEILS EN BANANE EXPORT"- RMAR020118DA0970008
- 19. SAS LES SAVEURS DU DOMAINE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 CRÉATION D'UN ATELIER AGRO-TRANSFORMATION DE LA VIANDE LOCALE ET D'UN CIRCUIT DE VENTE DE PROXIMITE EN TOURNÉE RMAR190219GA3330002
- 20. SEEMD (EMBOUTEILLAGE EAU MINERALE DIDIER) DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MODERNISATION DE L'OUTIL INDUSTRIEL ET ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION MQ0021198
- 21. SYNDICAT MARTINIQUAIS DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS (SMTVD)
 DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE
 CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 ÉQUIPEMENT DE

- TRAITEMENT DES DÉCHETS" SOUS-PRODUITS ANIMAUX DE CATÉGORIE 2 ET 3 MQ0020814
- 22. ASSOCIATION L'ESPÉRANCE PATRONNAGE SAINT-LOUIS DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 ACI RECYCK BOIS MDFSE 201805262
- 23. ASSOCIATION L'ESPÉRANCE PATRONNAGE SAINT-LOUIS DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 ACI LES JARDINS DE L'ESPÉRANCE MDFSE 201804715
- 24. CAESM DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 ANIMATION, COORDINATION ET COMMUNICATION DU PLIE SUD MARTINIQUE MDFSE 201903180
- 25. CAESM DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 PLIE-ESPACE SUD 2018-2020 MDFSE 201902337
- 26. CACEM: DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MISE EN ŒUVRE DU PLIE DE LA CACEM- MDFSE 201902071
- 27. VILLE DE SCHOELCHER DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE SUR LE FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP) DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL DU FEAMP 2014-2020 AMÉNAGEMENT STRUCTURE DE QUAI ET RAMPE DE L'APIT DE FOND LAHAYE PFEA430018CT0970001
- 28. EI RACINE AQUACULTURE DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE SUR LE FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP) DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL DU FEAMP 2014-2020 -PFEA690018CT0970001
- 29. RD 6 DÉSAFFECTATION ET CESSION DU TRONCON PN 1522 A LA VILLE DU FRANCOIS

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LA CONSEILLERE EXECUTIVE MADAME AURELIE NELLA

- 30. ANNULATION D'UNE CRÉANCE NÉE D'UN PRET ÉTUDIANT
- 31. PROJET D'ORDONNANCE PORTANT DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER DU CODE DE LA DÉFENSE
- 32. PROJET DE LOI RATIFIANT DIVERSES ORDONNANCES DE LA LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL ET PORTANT DIVERSES MESURES D'ORDRE SOCIAL
- 33. PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME ET A SON ADAPTATION ET EXTENSION À CERTAINES COLLECTIVITES D'OUTRE-MER

- 34. PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA TRANSMISSION DES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU SUIVI ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DES CÉRÉALES, OLÉAGINEUX ET PROTÉAGINEUX
- 35. PROJET DE DÉCRET PORTANT DIVERSES MESURES DE DÉCONCENTRATION DES DÉCISIONS INDIVIDUELLES DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL
- 36. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR FRANCIS CAROLE

- 37. CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AUX RELATIONS ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA) ET LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)
- 38. APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA TROISIÈME PHASE DE L'ÉTUDE DE L'ACTION SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 39. ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE 2019 DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DE MARTINIQUE
- 40. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE TRINITÉ POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 41. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE BASSE- POINTE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE- OCTOBRE 2019
- 42. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION MA TÉTÉ POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE 2019
- 43. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE-UFM - POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 44. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA PRÉVENTION DE LA DRÉPANOCYTOSE APIPD POUR LA « 5ÈME ÉDITION DE DÉPRACTION MARTINIQUE 2019 »
- 45. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION D'AIDES AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION PÉNALE (ADAVIM FRANCE VICTIMES 972 MARTINIQUE) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 46. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION AGIR SANS VOIR POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 47. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ MENTALE DE LA MARTINIQUE (EPDSM MARTINIQUE) CENTRE HOSPITALIER MAURICE DESPINOY (EX CH COLSON) POUR LA POURSUITE DE LA RÉNOVATION DES PAVILLONS « PINEL-CABANIS »

- 48. SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE DU GROUPEMENT D'INTÉRET PUBLIC ENFANCE EN DANGER (GIPED)
- 49. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) PORTÉ PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR LOUIS BOUTRIN

- 50. CAESM : DEMANDE DE MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS 15-1462 ET 15-2496 ET FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE
- 51. FINANCEMENT D'UN PRELEVEUR BAS DEBIT DE PARTICULES MADININAIR
- 52. PRÉSENTATION DU PORTAIL DÉDIÉ A LA RANDONNÉE PÉDESTRE EN MARTINIQUE RÉALISÉ PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)
- 53. ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET TARIFAIRE PORTANT SUR LA CRÉATION DU RÉSEAU D'IRRIGATION COLLECTIF DE NOUVELLE CITÉE A RIVIERE SALÉE
- 54. PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LA COMMUNE DU FRANÇOIS RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'ÉTALS DE VENTE ET D'UNE POMPE DE REFOULEMENT SIS SUR LE SITE DE PECHE DE « CANAL »AU FRANÇOIS
- 55. APPROBATION DU PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE MARTINIQUE ET SON RAPPORT ENVIRONNEMENTAL
- 56. ADHÉSION DE LA LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE A LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE FOOTBALL ASSOCIATION (F.I.F.A.)

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR DANIEL MARIE-SAINTE

- 57. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LA REALISATION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME DE SECURITE ET D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES A LA CITE SCOLAIRE FRANTZ FANON DE TRINITE, DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES ET LA SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
- 58. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT D'UNE OPERATION VISANT LA MISE AUX NORMES D'EQUIPEMENTS PUBLICS APPARTENANT A LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)
- 59. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DE FOURNITURE ET POSE DE SYSTEMES DE GROUPES DE CLIMATISATION SUR LE BATI DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM), DANS LE CADRE DE LA « RÉNOVATION THERMIQUE, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES »

- 60. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RAVALEMENT D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE « LA RÉNOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES
- 61. PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) ET L'OFFICE DE L'EAU (ODE) RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET "AMÉLIORATION DES PERFORMANCES DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES D'EAU POTABLE"
- 62. PASSATION DE CONVENTIONS TRANSACTIONNELLES ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LES SOCIÉTÉS AMEIS ET ACCINCOM
- 63. COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES
- 64. APPEL DE FONDS DU GROUPEMENT D'INTÉRET PUBLIC MAISON MARTINIQUAISE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (GIP MMPH) POUR LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU FINANCEMENT DU FONDS TERRITORIAL DE COMPENSATION (FTC) POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019
- 65. SAS DISTILLERIE AGRICOLES DE SAINTE LUCE (DASL) DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 PLANTATION DE CANNE À SUCRE SUR 26,48 HA (RAMENÉS À 25,06 HA) EN 2018 ET TRAVAUX D'AMÉLIORATION FONCIÈRE AAP 4.1.1 N°4 CANNE-BANANE RMAR040118DA0970153
- 66. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 18-568-1 DU 20 DÉCEMBRE 2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MARTINIQUAISE DU CLUB DES PLUS BELLES BAIES DU MONDE (AMP2B)

PRESENCES

LUNDI 25 NOVEMBRE 2019

➤ LES CONSEILLERS A L'ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

ETAIENT PRESENTS: Le Président de l'Assemblée de Martinique Claude LISE, et Mesdames, Messieurs Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

<u>ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR</u>: Mesdames, Messieurs, Lucien ADENET (procuration à Josiane PINVILLE), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Félix CATHERINE (procuration à Sandra VALENTIN), Catherine CONCONNE (procuration à Kora BERNABE), Charles-André MENCE, Daniel ROBIN (procuration à David ZOBDA), Patricia TELLE (procuration à Claude BELLUNE).

LES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SÉANCE</u>: Le Président du Conseil Exécutif Alfred MARIE-JEANNE et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Marinette TORPILLE.

MARDI 26 NOVEMBRE 2019

> LES CONSEILLERS A L'ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

ETAIENT PRESENTS: Mesdames, Messieurs, Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Claude LISE, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Louise TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Kora BERNABE, Félix CATHERINE (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Eugène LARCHER (procuration à Joachim BOUQUETY), Denis LOUIS-REGIS (procuration à Raphaël MARTINE), Charles-André MENCE, Justin PAMPHILE, Daniel ROBIN (procuration à David ZOBDA), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Louise TELLE), Patricia TELLE (procuration à Claude BELLUNE).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SÉANCE</u>: Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA.

LES DEBATS

ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE SÉANCE DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2019

Salle Camille DARSIERES

(Début de la séance à 10h30)

M. Le Président Claude LISE

Nous allons procéder à l'appel. Monsieur PRIAM.

(Monsieur Christophe PRIAM procède à l'appel nominal des élus).

M. Christophe PRIAM

Président, vous avez le quorum requis.

M. Le Président Claude LISE

Bien. La séance est ouverte, je vous demande de choisir une ou un secrétaire de séance, alors il faut une ou un volontaire. Oui, Christiane BAURAS? Y a-t-il des oppositions? Il n'y a pas d'opposition, notre collègue Christiane BAURAS est donc désignée, secrétaire de séance. Alors, chers collègues, vous savez que notre réunion a été convoquée sur deux jours avec 64 points à l'ordre du jour. Néanmoins, je vous propose de bien vouloir accepter d'une part, le retrait du rapport numéro 12. Alors, le rapport numéro 12, il s'agit de la société SCEA Habitations Caritan et Fonds Moustique. Il s'agissait d'une demande d'attribution d'aide européenne pour la modernisation de l'exploitation. J'ai été informé par le Président du Conseil Exécutif d'une difficulté apparue dans ce dossier, juste après la convocation de notre réunion dans un courrier reçu d'un tiers, le tiers en question indique avoir introduit une action judiciaire remettant en cause la régularité de la qualité de porteur de l'opération concernée. Alors, le Président du Conseil Exécutif souhaite évidemment, faire procéder aux vérifications nécessaires avant que nous puissions statuer sur ce dossier-là. Donc il a souhaité que l'on puisse surseoir à l'examen de ce dossier. Voilà donc, pour la proposition de retrait. Ensuite, je veux vous proposer l'introduction selon la procédure d'urgence de deux questions supplémentaires qui ont fait bien sûr l'objet de rapports mis à votre disposition dans le délai requis. Alors, il s'agit d'abord du rapport numéro 65. SAS Distillerie agricole de Sainte-Luce. Il s'agit d'une demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Martinique 2014-2020. La validation récente de ce dossier et les contraintes qui caractérisent la gestion de la consommation des fonds européens me conduisent à vous proposer l'examen, dans ces conditions d'urgence, de cette demande d'aide FEADER. Je crois que nous savons tous combien nous avons intérêt à faire en sorte de consommer le plus vite possible et au maximum les fonds en question. L'autre rapport que je veux vous proposer en procédure d'urgence, c'est le rapport numéro 66. Il s'agit d'une modification de délibération, en l'occurrence la délibération numéro 18-568-1 du 20 décembre 2018, portant attribution d'une subvention à l'association martiniquaise du club des plus belles baies du monde. L'urgence réside ici, dans la nécessité de procéder avant la clôture de l'exercice qui est fixée comme vous le savez au 12 décembre 2019, à la liquidation d'une opération objet de la délibération mentionnée. Il y a lieu pour cela de corriger l'imputation budgétaire figurant dans l'acte attribuant une subvention de cent mille euros (100 000 €) pour les boucans de la baie 2018. Voilà donc, brièvement exposées, les raisons qui nous amènent à vous proposer le retrait de ces deux questions. Alors, comme l'exige la loi, je vous invite à vous prononcer, premièrement sur la demande de retrait du dossier 12. Y a-t-il des collègues qui sont contre le retrait du dossier numéro 12 ? Abstention ? Donc, à l'unanimité le dossier numéro 12 est retiré de l'ordre du jour.

Vote Contre? Abstention? Pour? Adopté à l'unanimité

M. Le Président Claude LISE

Et maintenant, je vous interroge sur les deux questions que je vous ai proposées en ordre du jour supplémentaires. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Donc, c'est également à l'unanimité que nous inscrivons ces deux points supplémentaires, numéro 65 et numéro 66 à l'ordre du jour de notre séance.

Vote Contre? Abstention? Pour? Adopté à l'unanimité

M. Le Président Claude LISE

Concernant l'ordre d'examen des différentes affaires. Les rapports numéro 65 et 66 seront présentés par le Conseiller exécutif, Miguel LAVENTURE, le rapport 65 après présentation du rapport 20 ; le rapport 66 après présentation du rapport 29. S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de passer tout de suite à l'approbation du procès-verbal de la réunion des 26 et 27 septembre 2019. Donc vous avez tous reçu bien sûr, ce procès-verbal. Y a-t-il des observations ? Il n'y a pas d'observations ? Oui, c'est la collègue VALENTIN.

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE ET 1^{er} OCTOBRE 2019

Mme Sandra VALENTIN

Merci président et bonjour à chacune et chacun. Concernant mon intervention à la page 229, pour la clarté du propos, à la page 229, je voudrais que ce soit enlevé... Alors : « Monsieur le Conseiller exécutif, en fait la question... », j'enlèverais « j'aurais » ou plutôt « c'est » pour remplacer par « je voudrais poser ». Page 229, donc cela donne « Monsieur le Conseiller exécutif, en fait la question que je voudrais poser, est une alerte concernant la Chambre d'Agriculture ». Merci.

M. Le Président Claude LISE

Très bien, c'est enregistré. Il n'y a pas d'autres observations ? Donc, nous pouvons passer aux voix. Y a-t-il des collègues qui sont contre l'adoption de ce procès-verbal ? Abstention ?

Vote Contre ? Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité

Donc adopté à l'unanimité. Bien sûr, nous intégrons la remarque qui a été faite à l'instant. Alors nous allons pouvoir passer aux autres questions. Donc, nous verrons d'abord un dossier présenté par la Conseillère exécutive, Madame Marinette TORPILLE. Alors, à la suite de ce rapport, elle nous présentera une petite vidéo de 2 minutes pour faire le bilan du salon « Ose ». Ensuite, nous aurons les dossiers présentés par le Conseiller exécutif, Miguel LAVENTURE, il s'agit des rapports 3 à 29, bien sûr, moins le 12, que nous avons enlevé, plus 65 et 66. Nous passerons au dossier présenté par la Conseillère exécutive, Aurélie NELLA, il s'agit des rapports 30 à 36. Puis, les dossiers présentés par le Conseiller exécutif, Francis CAROLE, il s'agit ses rapports 37 à 49. Suivront, les dossiers présentés par le Conseiller exécutif, Louis BOUTRIN, il s'agit des rapports 50 à 56. Et enfin, les dossiers présentés par le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE, il s'agit des rapports 57 à 64. Donc, nous allons, maintenant, commencer par le dossier présenté par la Conseillère exécutive Marinette TORPILLE. Il s'agit d'une demande de cession d'actions du capital de la SPL Martinique Aménagement Equipements au profit de 4 communes de la Martinique.

2. DEMANDE DE CESSION D'ACTIONS DU CAPITAL DE LA SPL MARTINIQUE AMENAGEMENT EQUIPEMENT (MAE) AU PROFIT DE 4 COMMUNES DE LA MARTINIQUE

Mme Marinette TORPILLE

D'accord, merci Président. Bonjour Messieurs les Présidents, bonjour chers collègues. Donc, il s'agit ici de valider l'intégration dans 4 nouvelles communes au capital de la SPL Martinique Aménagement Equipement. Ces communes viennent grossir le nombre d'actionnaires qui bénéficient des services de la SPL, et je le rappelle, la SPL ne travaille que pour ses actionnaires. Cette opération d'intégration se fait par cession d'actions du capital de la SPL détenues par la Collectivité Territoriale de Martinique, donc, au profit des communes qui le demandent. Je vous rappelle brièvement le contexte qui est plus détaillé dans le rapport. La CTM et Cap Nord ont vu la création de cette SPL qui est un outil de dynamisation du territoire en matière d'aménagement et d'équipements. Cette structure permet aux adhérents de bénéficier de l'exception d'in house, établie par la loi du 28 mai 2010. Cette SPL aussi, permet de pouvoir rééquilibrer pour les communes qui le souhaitent, de pouvoir rééquilibrer le désavantage qu'il y a de développement du Nord par rapport au Sud parce que comme on voit, ces communes effectivement ont des projets, elles ont une volonté, certes de les réaliser, mais fort est de constater qu'elles n'ont pas toujours les moyens ni en ressources ni en service technique. Donc, la CTM, à travers la SPL MAE, permet une mutualisation des ressources et des compétences aux communes qui composent cette SPL. Une première série de 11 communes, rappelezvous, ont rejoint l'actionnariat initial de la SPL MAE en mai 2019. Aujourd'hui ce sont 4 communes qui sollicitent donc, leur intégration. Il s'agit de Bellefontaine, du Carbet, du Lorrain et du Marigot. L'entrée au capital de la SPL par cession d'actions est possible, puisque la CTM n'a pas libéré entièrement sa part de capital social. Donc, il est proposé aux communes qui le demandent, je dirais, un nombre d'actions minimum pour intégrer la SPL, et ce nombre d'actions minimum est fonction du nombre d'habitants. Donc, pour moins de 5 000 habitants, il est proposé au minimum 10 actions, pour 5 000 à 20 000 habitants, 50 actions et pour plus de 20 000 habitants, 100 actions. La valeur nominale de l'action est de 100 €. Bellefontaine a souhaité un peu plus du minimum, a souhaité avoir 100 actions, le Lorrain s'est maintenu à 50 actions, Carbet et Marigot, 10 actions chacune. Cette opération ne bouleverse en rien l'équilibre du capital social, ni la position de la CTM au sein du conseil d'administration de la SPL. Le capital de départ, rappelez-vous, de 30 000 actions, était réparti à 95 % à la CTM avec un nombre de 28 500 actions, et de ce fait la CTM avaient six représentants au conseil d'administration, Cap Nord avait 1 500 actions pour 5 % du capital, avec deux représentants au conseil d'administration. Aujourd'hui, après la deuxième intégration si vous la validez, et après donc la première intégration du 2 mai 2019, on se trouve avec un capital pour la CTM de 27 970 actions, des actions, pas un capital, 27 970 actions pour 93,2 % du capital et toujours six représentants au conseil d'administration. Cap Nord reste au même niveau, c'est-à-dire 1 500 actions, 5 % du capital, deux représentants au conseil d'administration et l'ensemble des autres communes, représentera 530 actions, soit 1,8 % du capital et un représentant au conseil d'administration. Alors, je vous rappelle l'ensemble des actionnaires donc, des communes aujourd'hui. Nous avons : Ajoupa Bouillon 10 actions, Bellefontaine 100 actions, Carbet 10 actions, Case-pilote 10 actions, Diamant 50 actions, Fonds Saint-Denis 10 actions, Grand-Rivière 10 actions, Gros-Morne 50 actions, Lorrain 50 actions, Marigot 10 actions, Morne-Rouge 50 actions, Morne-Vert 10 actions, Saint-Pierre 10 actions, Robert 100 actions, Vauclin 50 actions. Lors de sa séance du 7 novembre 2019, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour transmettre ce dossier à l'Assemblée, et pour procéder à la cession des parts comme je viens de vous le présenter. Vous êtes donc invités à vous prononcer sur la cession de 170 actions de la SPL détenues par la CTM au profit de Bellefontaine pour 100 actions, Carbet 10 actions, Lorrain 50 actions, Marigot 10 actions. Je vous remercie chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission BTP Equipements.

M. Georges CLEON

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement économique Tourisme.

M. Yan MONPLAISIR

Avis favorable pour ce dossier.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances s'est tenue conjointement avec la commission Développement économique. Par conséquent, l'avis est favorable.

M. Le Président Claude LISE

Vous avez la parole. Qui la demande ? Oui, collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE

Merci Président. Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique, Mesdames, Messieurs les Conseillers exécutifs, chers collègues de l'Assemblée de Martinique, bonjour. Alors, après un peu plus d'un an d'existence de la SPL Martinique aménagement équipement, c'est la deuxième fois en tant qu'élue et Présidente Directrice Générale que je sollicite votre agrément pour l'entrée au capital de nouvelles communes. En effet vous le savez, le 16 mai 2019, ici même, nous avons acté la première vague d'ouverture d'actionnariat au profit de 11 communes de Martinique, principalement dans le Nord. Je veux parler d'Ajoupa Bouillon, de Case-pilote, de Fonds-Saint-Denis, de Grand-Rivière mais aussi du Diamant, du Morne-Rouge, je salue la collègue DULYS, du Morne-Vert, du Vauclin, de Saint-Pierre, du Robert et du Gros-Morne. Ce matin, voici que 4 communes frappent à nouveau à notre porte. Il s'agit de Bellefontaine, Carbet, Marigot et Lorrain. Si vous en êtes d'accord cela portera à 15 le nombre de communes qui font le pari avec moi, qu'ensemble nous serons plus forts, car je reste convaincue qu'une Martinique attractive et une Martinique où les 34 communes sont dynamiques. Alors, pourquoi la SPL et c'est quoi ? Selon moi c'est plus qu'un outil, c'est le symbole même du construire ensemble que nous appelons chaque jour de nos vœux et de notre capacité à transcender les divergences politiques pour réussir un aménagement concerté, harmonieux de notre territoire. Oui, c'est possible, et ceci est rendu possible par la mutualisation des moyens, que ça soit des moyens humains, des moyens financiers, des moyens juridiques ou techniques avec une vision transverse de l'aménagement et un mode de pilotage simplifié des opérations. Je le répète à chaque conseil municipal, la SPL se veut être le bras armé des maires et des présidents des collectivités actionnaires afin d'accélérer leurs projets. Permettez-moi à ce titre, de faire un petit flash-back, parce que c'est le 20 février 2019 que nous sommes partis à la rencontre de chacune des communes, la première étant Fonds Saint-Denis. Pour expliquer notre démarche cohérente avec le STDEII, et puis aussi, avec le contrat de convergence qu'avait signé le Président du Conseil Exécutif avec les communes du Nord Caraïbe. Neuf mois plus tard, c'est une grande satisfaction pour notre équipe, les administrateurs et moi-même, de constater que près de la moitié des communes de Martinique rejoint cette démarche ambitieuse et choisi d'adhérer à cette approche collective, collaborative et concertée. Je souhaite remercier vivement, le collège des actionnaires, à savoir la CTM et Cap Nord avec leur Président Alfred MARIE-JEANNE et Alfred MONTHIEUX, le conseil d'administration dont les collègues sont ici présents avec le Vice-président, Monsieur BIROTA mais aussi également Monsieur BRANCHI, Monsieur BOUQUETY, sans oublier Monsieur HAJJAR et Monsieur PAMPHILE qui n'est pas encore arrivé. Je les remercie parce qu'ils m'ont témoigné de leur confiance en juin 2018, pour me confier cette mission de mener à bien, le lancement de cette structure. En tant que présidente, il m'a été demandé de construire à partir d'une page blanche, un outil, une vision, une équipe au service de toutes les collectivités martiniquaises. Cette première phase était fondamentale et fondatrice pour créer une dynamique positive et fédératrice. Renouvelée dans ce mandat social en janvier 2019, il s'agissait maintenant de piloter la phase de mise en œuvre de cette vision collaborative et de lancement de la stratégie. Voilà, c'est durant cette phase que nous sommes allés à la rencontre de chacune des communes de Martinique et avons quasi finalisé le recrutement d'une équipe opérationnelle. Cette équipe je souhaite aussi, à travers l'occasion qui m'est donnée, la remercier, parce que cette agence compte aujourd'hui 8 collaborateurs, il s'agit d'une équipe intergénérationnelle qui met en synergie des jeunes fortement diplômés et des collaborateurs expérimentés dans la conduite de chantier. Nous avons un collaborateur de moins de 30 ans, deux collaborateurs qui ont entre 30 et 40 ans et deux collaborateurs de moins de 50 ans et 3 collaborateurs de plus de 50 ans. L'intergénérationnel s'exerce, le partage d'expériences se fait. L'accent a également été mis sur la complémentarité de leurs profils afin de couvrir tous les aspects techniques, juridiques et financiers des opérations d'aménagement. Ils se sont pleinement investis pour faire réussir le fonctionnement novateur et agile que nous souhaitons mettre en place dans nos relations avec les collectivités. Je veux aussi remercier très chaleureusement les 15 maires et leurs conseils municipaux car dans toutes les communes où nous sommes passés, dans quasi toutes les communes cette adhésion a été adoptée à l'unanimité, à 99 % des communes. Et donc, je veux très chaleureusement, la collègue DULYS peut en témoigner, le collègue également du Vauclin peut le faire, mais je veux très sincèrement remercier chacun et chacune des maires qui ont participé à cette construction. En conclusion, je ne peux que saluer chacun pour le travail accompli en un an, nous sommes partis d'une page blanche et aujourd'hui nous sommes dans une véritable dynamique porteuse d'espoir en synergie avec les services de la CTM. Je dois remercier l'ADAPT, je dois remercier la DFE, la direction du suivi des satellites, je veux aussi associer à cela, Monsieur GLONDU, Monsieur MESNIL et Monsieur TREBEAU en concertation également avec l'État, et je dois remercier le partenariat fort que nous avons noué avec la DAC, la Direction des Affaires Culturelles et avec la DEAL, notamment sur le plan séisme, et puis les partenaires financiers comme l'AFD qui nous ont garanti le soutien effectivement, au projet des différentes communes que nous présentions, et bien sûr toutes les communes qui démontrent qu'il est possible, que quand on le décide de construire ensemble dans l'intérêt de la Martinique, des Martiniquais, des Martiniquaises, et bien que les divergences politiques peuvent être transcendées. Eh bien, nous aurons l'occasion, un peu plus tard, de vous associer aux différentes signatures qui ont lieu, puisque bientôt nous aurons un certain nombre de missions qui vont se concrétiser, notamment avec la ville de Saint-Pierre pour la cathédral, pour la rénovation des 3 M, bientôt ou vous l'avez vu certainement déjà pour la ville du Diamant, mais aussi la Ville de Fonds-Saint-Denis pour le confortement parasismique de son école, et la Ville d'Ajoupa Bouillon pour l'opération mille pas, qui vise à désenclaver un des quartiers d'Ajoupa-Bouillon. Voilà le bilan que je peux faire à ce stade. Monsieur le Président, merci.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je vais demander à la Présidente, bien sûr, et aux membres du conseil d'administration, je crois que le collègue BOUQUETY en fait partie, le collègue BRANCHI également,

collègue BIROTA, vous vous retirez le temps du vote. Bien, mes chers collègues, nous passons au vote. Y a-t-il des collègues qui sont contre ce qui nous est proposé ? Pas de contre ? Y a-t-il des abstentions ? Donc, le dossier est approuvé. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité. Donc on peut demander aux collègues de revenir.

Vote
Contre?
Abstention?
Pour?
Adopté à l'unanimité

M. Le Président Claude LISE

On va attendre qu'ils soient revenus et notre collègue Marinette TORPILLE avait demandé, je vous l'ai dit, en présentant l'ordre du jour, avait demandé la possibilité de vous faire un bilan du salon « OSE ». Alors, c'est une vidéo de deux minutes et elle va nous le commenter en deux, trois minutes également. Je pense que cela vient tout naturellement à ce point de l'ordre du jour.

Mme Marinette TORPILLE

Merci Président, merci chers collègues. C'est juste une parenthèse, j'allais dire, une petite parenthèse de bonheur. Je vous ai présenté le salon « OSE 2019 », fin d'année 2018, je vous l'ai fait vivre en début d'année donc 2019, et là, je vous présente cette vidéo de deux minutes trente et quelques chiffres pour vous faire savoir si vous n'en étiez pas encore convaincus, que « OSE 2019 » a été un succès. Je veux juste rappeler avant de vous passer cette vidéo, que ce salon fait partie de l'arsenal que nous déployons depuis le début de la mandature pour faire comprendre à ceux qui veulent entreprendre, comment bien entreprendre. C'est vrai que le plus important pour nous c'est l'information, parce qu'il faut que cette information soit diffusée au plus grand nombre donc les services de la CTM s'y mettent, mais vous avez aussi les EPCI, CAP NORD, CACEM, ESPACE SUD, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, tous ceux qui font de l'accompagnement d'entreprise font cette évangélisation avec nous. Et aujourd'hui, nous avons quand même la satisfaction de voir que le taux des entreprises dont la mortalité était à moins de 3 ans, ce taux a diminué et il est même..., c'est-à-dire qu'au niveau du taux national, nous sommes légèrement en deçà. Donc, il y a un travail qui est fait, la qualité de nos entreprises est meilleure. Et j'aime à dire que plus on est petit, plus on est fragile et la moindre erreur met l'entreprise en difficulté, c'est pour cela qu'il faut prendre toutes ses précautions et au salon « OSE », elles avaient toute l'information pour pouvoir bien entreprendre donc voici cette vidéo.

(Projection de la vidéo)

(Applaudissements)

Mme Marinette TORPILLE

Merci. Cela a été une belle aventure et je rappelle, plus de 70 partenaires, 110 ateliers et tout cela autour de l'entreprise. Ce qui montre que les Martiniquaises et les Martiniquais peuvent être ambitieux et actifs. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE

Je remercie notre collègue. Oui, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président de l'Assemblée, Monsieur le Président du Conseil exécutif, très chers collègues, Mesdames, Messieurs, je me réjouis de cette danse exécutée par la collègue Marinette TORPILLE, ce matin, ce qui je l'espère va mettre de la bonne humeur, mais je renouvelle ma demande que les communications des Conseillers exécutifs me soient adressées par internet si possible, avant leurs communications. Il suffit juste d'un clic, et je vais assurer la promotion, très chère collègue, je sais que tu es candidate à Schoelcher, peut-être que cela peut être utile...

Mme Marinette TORPILLE

Cela n'a rien à voir.

M. Fred LORDINOT

Laisse-moi terminer. Peut-être que cela peut être utile, mais je pense que cela devrait venir dans le débat tout à l'heure sur la décision modificative numéro 4. Parce que là, j'ai vu qu'au total il y a quatre millions huit cent mille euros (4 800 000 €) de crédits qui ont été supprimés pour l'action économique. C'est le papier qui dit cela, ce n'est pas moi. Et, tu sais combien je t'apprécie, et je n'irai pas, naturellement, faire ta campagne à Schoelcher, mais attention, attention, il faut qu'on soit clair. Les membres du Conseil Exécutif, et je ne le dis pas spécialement pour toi, ne peuvent pas être maire. Donc en cas de succès, tu vas démissionner mais en cas d'échec, il faudrait nous dire si tu as l'intention aussi de démissionner, si les schoelchérois désavouent ton action. Donc, je veux bien...

M. Le Président Claude LISE

Bien...

M. Fred LORDINOT

Non, je n'ai pas fini collègue, je n'ai pas fini Monsieur le Président, je n'ai pas fini. Je veux bien que les Conseillers exécutifs fassent des communications comme cela mais il faut que cela soit un peu plus encadré dans cette période-là. Et je le répète, tout à l'heure j'aurai à parler de la situation des entreprises en Martinique et de leurs grandes difficultés, on verra un des dossiers où il y a une entreprise martiniquaise qui réclame ses intérêts moratoires, fort légitimement. Il y en a beaucoup d'autres qui souffrent énormément, notamment, du fait du blocage de leurs retenues de garanties. Mais je vous le dis très sincèrement, ce n'est pas ainsi que je conçois le débat démocratique au sein de notre Assemblée. Et je te le répète, chère collègue, il ne s'agit pas d'une remise en cause personnelle, je te donne simplement ma conviction d'élu de cette Assemblée.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègue LORDINOT précisément, c'est pour que les choses soient équilibrées que je t'ai donné la parole. Donc je ne pense pas qu'on ait un p'tit peu orienté l'opinion dans un sens ou dans un autre. Le débat, c'est un débat démocratique,

effectivement. Tu sais que je tiens absolument à ce qu'il y ait un équilibre des choses. Bien, collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Merci Président. La collègue peut rester parce que je vais m'adresser à elle. J'ai entendu son message, je ne l'ai pas vu comme un message de propagande, mais j'ai entendu son message s'adressant aux entreprises. Moi, ce que je voudrais dire à travers ce salon et à travers ces équipes, c'est qu'il est important d'avoir une écoute approfondie pour les porteurs de projets. Effectivement, il faut être très attentif à ce qu'ils ne soient pas découragés dans leurs démarches. Parce qu'on sait que les démarches administratives sont lourdes et peuvent être décourageantes, et bien former ceux qui accueillent ces porteurs de projets à ne pas les décourager. Quand bien même on peut avoir une opinion sur un projet qui peut être plus ou moins réussi, mais je pense que c'est important de faire comprendre que la Collectivité Territoriale de Martinique est là pour aider les entreprises. Donc, ce que je demanderais justement à la Présidente, c'est de pouvoir faire cette action, faire ce travail au niveau de ses équipes pour que chaque porteur de projet de Martinique puisse être accueilli et encouragé dans sa démarche. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Merci collègue. Bien, nous allons...

M. Yan MONPLAISIR

Président.

M. Le Président Claude LISE

Tu veux...

M. Yan MONPLAISIR

Président, moi je vais... Président.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Merci Président. Je crois que nous aurions pu avoir fait l'économie de ce début de polémique. Tout le monde sait très bien qu'ici et là, il y a des candidats dans cette salle. Par définition, nous sommes engagés dans la vie publique. Donc, quand nous le pouvons, quand nous pensons être porteurs d'un message ou porteurs d'une espérance, il est légitime que nous soyons, les uns ou les autres, candidats quand nous l'estimons dans l'intérêt de nos convictions et de la population. Et donc, on ne peut pas arrêter la vie démocratique de cette Assemblée parce qu'il y a des échéances. Et on ne peut pas non plus, même si cela gêne, on ne peut pas ne pas souligner les efforts faits par les élus ou par l'Exécutif, les résultats obtenus. Et on ne peut pas non plus arrêter d'encourager les Martiniquais à soutenir le secteur privé dont fait partie notre collègue, des entreprises en leur disant qu'il faut qu'on ait envie de gagner, il faut qu'on ait cet enthousiasme, il faut oser, il faut que des jeunes s'engagent, il faut qu'on les incite à s'engager. Il faut que les jeunes et les moins jeunes sachent que notre Collectivité est là pour soutenir l'action économique. Parce que cette action économique... ce dynamisme du secteur privé est sans doute, est

sans doute, la seule issue, en tous cas dans le système actuel, à la création indispensable d'emplois pour que nos compatriotes puissent avoir accès à la possibilité de rester dans leur île, à laquelle ils sont attachés et dont ils doivent malheureusement quelquefois s'éloigner par nécessité. Et donc, je veux encourager la collègue TORPILLE. Effectivement, j'ai bien noté dans cet élan d'enthousiasme qu'elle avait, qui l'a amenée à rythmer par ses mouvements physiques la musique. J'ai bien noté comment elle était contente, et c'est légitime. Quand on s'est donné, quand on s'est donné du mal, quand on s'est engagé, quand on a porté une initiative, c'est normal qu'on soit content d'en voir le résultat, et nous devons partager cette satisfaction et cette joie avec elle, au lieu de nous poser des questions. Et puis, j'aurais mieux aimé qu'on aborde des questions de fond concernant les entreprises. En ce moment, il y a des entreprises qui font l'objet d'une obstruction à l'entrée des clients. Quel que soit le prétexte et quelle que soit la conscientisation que l'on veut imposer ou que l'on appelle de ses vœux, cela ne se justifie pas. J'aimerais mieux que nous soyons tous ici, unanimes pour dénoncer ce qui se passe actuellement, où des entrepreneurs sont stigmatisés en raison de leur appartenance à une communauté, en raison du fait qu'ils réussissent. Je ne suis pas toujours d'accord avec les situations de monopole ou de quasi-monopole qui ont tendance à se créer dans notre territoire ou dans les îles voisines, et que les Réunionnais ont dénoncé. Mais on ne peut pas s'attaquer comme cela, à une partie de notre communauté martiniquaise, en tentant de la mettre à l'écart, en tentant de bloquer l'activité économique, en tentant de déstabiliser des entreprises au risque de provoquer des difficultés économiques. Tout simplement parce qu'on veut surfer sur une vague, tout simplement parce qu'effectivement, effectivement, la situation liée à la chlordécone, sa dénonciation, la survenance d'une commission d'enquête qui ont braqué les faisceaux de lumière et d'éclairage sur cette problématique que nous connaissons tous, que nous vivons, que nous subissons tous. Et, tout d'un coup, cela deviendrait une cause que l'on assimilerait à d'autres causes pour faire une espèce de mix pour opposer des Martiniquais à des Martiniquais. Et puis, nous, nous le monde politique, nous avons de grands élans pour fustiger la présentation d'une de nos collègues qui parle précisément des entreprises. Alors là, on trouve une raison de s'exprimer. Mais le silence, d'ailleurs, le silence en ce moment dont je suis en train de parler est éloquent. On sent la gêne des uns et des autres. Alors, je vous demande d'avoir un peu de courage mes chers collègues, je vous demande d'avoir le courage parce que le courage est indispensable, c'est l'expression de la responsabilité. Notre pays est en danger, les dérives auxquelles nous assistons, les dérives auxquelles on assiste, les attaques ad hominem auxquelles on assiste aujourd'hui, ne sont pas acceptables. Et, même si nous n'aimons pas les gens, même si nous avons des raisons de ne pas être d'accord avec eux, nous devons ensemble, préserver l'unité de notre pays. C'est notre responsabilité d'élus et c'est à cela que je vous appelle, chers collègues. Cela me parait beaucoup plus important que de souligner les succès de notre collègue TORPILLE que j'ai applaudis des deux mains. Voilà.

M. Le Président Claude LISE

Bien, mes chers collègues, je pense qu'il faut que nous gardions un maximum de sérénité à nos débats, surtout que nous avons tout à l'heure, un grand moment démocratique qui est celui du débat sur les orientations budgétaires. Alors, un peu par des biais, nous sommes arrivés à évoquer au-delà du problème des entreprises, la situation de violence qui se développe, on en avait déjà parlé la dernière fois. Moi, je

crois que, puisque le collègue Yan MONPLAISIR est allé sur ce développement-là, en tant que Président de cette Assemblée, personnellement, je vous dirai que je me sens extrêmement préoccupé et inquiet. Quelles que soient les raisons des uns et des autres, quelles que soient les raisons qui partent de la situation historique, de la situation économique, de la situation sociale, de la montée des inégalités inacceptables dans notre pays, quels que soient les éléments qui viennent de tout ce que j'évoque, là, comme cela, très rapidement, il n'y a pas pour des responsables politiques de place pour une caution quelconque devant les dérives auxquelles on assiste. Je pense que tous les élus politiques, au-delà des élus politiques, tous les responsables politiques doivent clairement dire qu'ils ne sont pas d'accord avec ce type de dérive et qu'on ne doit attaquer, physiquement, personne. J'ai entendu dire que le Président du Conseil Exécutif a été attaqué dans une rue de Fort-de-France. Je dis, quelles que soient les divergences que les uns et les autres, nous pouvons avoir, c'est inacceptable, c'est inacceptable, c'est dans un sens comme dans un autre. Nous ne devons pas, pour des raisons, quelles qu'elles soient, accepter d'entrer dans un processus qui va amener le contraire de ce que nous sommes censés faire, c'est-àdire, construire une Martinique qui va amener ce pays à se disloquer, à partir en lambeau, ce pays qui est né de composantes multiples, qui a une Histoire, qui est une Histoire singulière. Un peuple s'est forgé dans les souffrances que l'on sait, mais il s'est forgé. Ce peuple-là, il doit rester uni. Et je crois, qu'il faut éviter que des apprentis sorciers, ne cherchent par des querelles qui deviennent même des querelles ethniques, à dissoudre, ce pays-là. Je pense qu'il faut avoir le courage, quelques soient nos racines idéologiques, nos convictions philosophiques, politiques, religieuses et autres, nous devons avoir le courage de dire que nous n'acceptons pas ce type de dérives. Cela doit être clair. En tous cas, en ce qui me concerne, les choses sont claires. Collègue DUVERGER.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Merci Président. Bonjour à tout le monde. Vous savez que le point, c'était « Demande de cession d'actions du capital ». C'était ça, le point. Il s'agissait de quatre communes qui demandaient à faire partie, et puis, nous avons eu plusieurs discours. Il y a même un collègue qui s'étonne que l'on soit en silence lorsqu'il parle. Au contraire, c'est ce que l'on demande tout le temps, qu'il y ait un silence quand les autres parlent. Mais, cela a introduit et c'est vrai, d'autres dossiers non préparés, or c'est vous qui faites des propositions. Et même quand tu dis qu'il faut d'un débat sérieux sur les entreprises, faisons le débat mais inscrivons qu'il y ait un débat sérieux. N'attendons pas qu'il y ait un projet sur lequel nous sommes d'accord, qu'il y ait quelque chose qui un peu nous détourne de cela, et provoque, la preuve, on va parler de ce qui se passe. Je suis d'accord avec le Président, on va parler de la chlordécone, on va parler, etc. Inscrivez tout cela, mais ne profitons pas d'un sujet simple qui pourrait avoir l'adhésion de tout le monde, et puis, pour détourner. Et tout à l'heure nous allons dire quand il est huit heures du soir, c'est la faute à telle ou telle personne. C'est un dossier simple pour l'intégration de quatre personnes qui débouche sur le chlordécone, des entreprises et tout cela. Sinon, sur le dossier précis, moi, je pense que c'est sur cela que le Président va nous demander de nous prononcer.

Mme Marinette TORPILLE

On a déjà voté.

M. Le Président Claude LISE

Il n'y a pas de vote sur cela. C'était une simple information, un bilan du salon « OSE ».

M. Jean-Claude DUVERGER

Donc, il n'y a aucun vote sur la danse?

M. Le Président Claude LISE

Non, non, non, il n'y a pas de vote.

Mme Marinette TORPILLE

Mais non, c'était une petite parenthèse de bonheur, comme j'ai annoncé. Vraiment une parenthèse pour dire « Voici ce qui s'était passé et qu'il y a eu beaucoup de bonheur et d'espoir pour que les jeunes et les moins jeunes aillent vers l'entreprenariat », c'est tout.

M. Jean-Claude DUVERGER

Mais non, mais ta parenthèse a fait des textes.

M. Le Président Claude LISE

Mais non, mais c'est que la...

Mme Marinette TORPILLE

J'en suis désolée.

M. Le Président Claude LISE

C'est que la collègue TORPILLE...

Mme Marinette TORPILLE

C'était dans un bon sentiment et d'autres questions qui ont été posées n'étaient même pas... sont hors sujet de mon... C'était cette petite parenthèse de bonheur que je voulais vous donner en début de séance plénière.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Eh bien, on a reçu une bulle de bonheur. Maintenant ce qui a échappé à notre collègue TORPILLE, c'est que sa parenthèse se situait dans une grande parenthèse spéciale de la campagne électorale qui a commencé. Et par conséquent, il faut qu'on se dise que toute parole en ce moment va poser problème. Maintenant, je pense que ce n'est pas... collègue DUVERGER, c'est finalement au-delà de ce qui aurait pu apparaitre comme une polémique. Le collègue Yan MONPLAISIR a parlé d'un problème beaucoup plus grave, c'est venu comme ça et j'ai estimé qu'il fallait profiter de l'occasion peut-être, pour lancer un appel et qu'on peut tous se retrouver sur cet appel à l'unité de ce pays et à un appel à calmer un climat de violence qui, de dérive en dérive, peut nous amener à une situation que personne ne pourra contrôler à partir d'un moment. Voilà, donc je pense qu'on peut au moins se retrouver tous là-dessus et on ferme toutes les parenthèses pour reprendre le cours de nos débats.

Mme Marinette TORPILLE

La collègue SAINT-AIME.

M. Le Président Claude LISE

Oui, la collègue SAINT-AIME, excuse-moi, j'ai failli t'oublier, alors tu as la parole.

Mme Sandrine SAINT-AIME

Merci Président, je serai très brève. Je suis bien entendu d'accord pour dénoncer un climat de violence et l'escalade qui peut en résulter. On constate aujourd'hui, qu'il y a des jeunes qui ont des revendications et qui procèdent à des blocages tournants de centres commerciaux. Mais, il faut que le message premier qu'ils lancent soit quand même entendu et écouté, c'est-à-dire la problématique du chlordécone. Et nous ne pouvons pas faire l'impasse sur ce message que ces jeunes veulent lancer, surtout quand il y a maintenant un rapport d'enquête parlementaire sur cette problématique. Et moi, pour ma part, je tiens à dénoncer une politique de maintien de l'ordre ultra sécuritaire, que l'on constate d'ailleurs dans beaucoup de mobilisations, que ce soit en France ou à la Martinique. Il y a des jeunes quand même, des jeunes de notre pays qui sont gazés, et je ne peux pas dire que je suis d'accord avec cela, je le dénonce. Et, je constate que quand les intérêts des possédants sont menacés, très vite, nous avons les forces de l'ordre qui sont appelées, qui sont même plus nombreux que les manifestants et qui les gazent. Moi, je suis contre cela, et je tenais à le dire. Peut-être que ma position est minoritaire, je suis contre que des jeunes de mon pays soient gazés.

M. Le Président Claude LISE

Bien, je pense qu'on a tous essayé de faire comprendre qu'on était contre l'engrenage de la violence. Alors cela concerne aussi la violence d'Etat, cela concerne toutes les formes de violence, bien entendu. Je pense que tout le monde a intérêt à un p'tit peu, reprendre un débat démocratique. C'est pour cela que..., vous savez la démocratie, c'est souvent un discours. Tout le monde est pour la démocratie et c'est quand on ne respecte pas, et c'est valable partout, à tous les niveaux, quand on ne respecte pas l'esprit, pas seulement les procédures telles qu'on les décrit habituellement, mais tant qu'on ne va pas jusqu'au fond de ce qu'est l'esprit de la démocratie, inévitablement, on arrive à des violences et je pense que c'est toujours porteur de choses inquiétantes pour l'avenir. Donc, moi, encore une fois, tout à l'heure, je te signale que j'ai bien dit que je comprends l'exaspération des gens face à la question du chlordécone, face aux problèmes économiques, aux problèmes sociaux, à l'aggravation des inégalités partout et ici-même, etc., je comprends parfaitement. Je suis moi-même, révolté contre tout un tas de choses que je constate. Mais bon, est-ce que je traduis ma révolte, mon indignation par de la désignation de bouc-émissaire et puis, par des attaques physiques ? Chacun peut se poser la question. Ou, est-ce que j'entre dans un débat démocratique pour essayer de faire évoluer les choses ? Nous avons la chance d'être dans un pays qui encore permet aux gens d'aller à des élections et puis de voter. Regardez ce qui se passe à Hong Kong en ce moment pour ne prendre qu'un exemple. Vous voyez des gens qui sont en train de se sacrifier, des jeunes justement, qui sont en train de se sacrifier pour qu'on les laisse participer à un débat démocratique, ils mettent leurs vies en péril. Et nous, nous avons des gens qui sont prêts à la violence physique mais quand on leur dit d'aller voter aux élections, ils n'y vont pas. La première chose c'est de dire que nous avons encore la chance de pouvoir aller exprimer nos désaccords et cette chance-là, on va pouvoir l'utiliser dans quelques mois. Alors, je crois qu'il vaut mieux demander aux uns et aux autres de se présenter aux élections, si ceux qui se présentent ne représentent pas ce qu'ils souhaitent faire, et puis d'aller aux élections, d'aller voter, de se prononcer sur ce qu'ils veulent pour ce pays. Mais ce n'est pas par des actes violents que nous allons nous en sortir, sinon ce sera un engrenage terrible qui va se terminer comment ? Voilà, donc je pense qu'il était bon, même si ce sont des parenthèses dans des parenthèses, il était bon peut-être à l'occasion de dire ces choses-là. Collègue Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Merci Président. Je pense que cette discussion mérite, même si, je sais que l'ordre du jour est chargé, et même si ça n'est pas inscrit à l'ordre du jour, ce n'est pas nous qui inscrivons l'ordre du jour de l'actualité. L'actualité nous saisit à bras le corps. Et donc, ce sujet est un sujet important. Nous sommes une assemblée d'élus, nous sommes donc des politiques, nous représentons chacun d'entre nous, une sensibilité de la population. On le voit bien d'ailleurs, à travers l'expression des points de vue divers et j'ai entendu, Président, avec beaucoup d'attention l'appel que tu as lancé, d'abord, retour au calme, etc. Et également j'ai entendu dans le propos de chacun que nous sommes tous conscients des difficultés que vit notre pays, liées à la fois aux difficultés économiques, aux difficultés liées à la santé, aux répercussions de cet empoisonnement de nos terres sur la santé, notre santé, à chacun d'entre nous, nous ne vivons pas sur un autre sol que celui-ci, nous ne buvons une autre eau que l'eau de notre pays, etc. etc. donc, nous sommes tous concernés. Nous sommes tous concernés et nous sommes tous confrontés à ces mêmes difficultés, à cette même problématique. Problématique qui si on l'étend un peu, concerne aussi effectivement, les problèmes d'inégalités, l'accroissement des inégalités, le renforcement de la richesse dans les mains de quelques-uns, avec une répartition que l'on peut contester, etc. Nous sommes tous conscients et nous partageons cette vision-là. Pour autant, et heureusement, nous sommes dans un état de droits et on ne peut pas mettre de côté la nécessité de faire en sorte que le droit soit respecté. On ne peut pas justifier cela et la population martiniquaise ne le justifie pas dans son écrasante majorité. Alors, je sais qu'il y a ici et là, quelques groupuscules qui s'activent ; je sais qu'il y a ici et là, quelques personnes qui souhaitent qu'il y ait de l'agitation dans le pays ; je sais qu'il y a ici et là, une poignée, une cinquantaine, ce sont toujours les mêmes qui reviennent et qui font de la provocation à la violence ; et qui n'espèrent qu'une chose, c'est que précisément, ils trouvent des avocats pour les défendre pour dire « Eh ben, ces gens-là, ce sont finalement, les victimes. Ils sont les victimes de la violence d'Etat, ils sont les victimes de l'autoritarisme, ils sont les victimes, que sais-je encore, du colonialisme, etc. » Mais enfin, bon sang, soyons un peu responsables. Si c'était chez vous qu'on faisait cela, si c'était votre magasin, si c'était vous qui aviez investi, si c'était vous qui travailliez dans ce magasin et qui voyait menacer votre emploi à travers ces excès-là. Tout simplement parce qu'il y a des agitateurs, il faut appeler les choses par leur nom, parce que, quel est l'objectif recherché? L'objectif recherché est précisément de provoquer un incident, de provoquer une situation qui va faire que l'opinion publique pourrait s'émouvoir. L'opinion publique est déjà plus qu'émue par la situation liée à la chlordécone et à un certain nombre d'autres choses que le Président, d'ailleurs a rappelé. Cela ne nous exempte pas d'avoir ces réflexions-là. Mais l'opinion publique majoritaire en Martinique, elle veut que les Martiniquais vivent ensembles. Et ceux qui font cela sont précisément ceux qui veulent opposer des Martiniquais à des Martiniquais, c'est cela l'objectif recherché. Et donc, il y a un Etat dont la responsabilité est de faire respecter l'ordre public et moi en tant que citoyen, je veux être bien certain que cet Etat-là, ne se fera pas le complice de ces groupuscules d'agitateurs, mais qu'il défendra le bon droit de la Majorité des braves gens de ce pays, dont je fais partie; Et c'est cela qui est le fondement de ce qui se passe en ce moment. Ne faisons pas..., ne nous voilons pas la face, ne faisons pas semblant. Celui-ci peut aimer son drapeau, blanc, vert, rouge, noir, s'il veut ; celui-ci peut dire qu'il a un sentiment nationaliste plus exacerbé que le mien ; celui-ci peut se dire plus Martiniquais que n'importe quel Martiniquais ; ce troisième peut dire qu'il est plus empoisonné ou en train de mourir que quiconque. Mais préservons l'essentiel de ce qui fait de nous des Martiniquais, c'est-à-dire une communauté dans sa diversité, dans quelquefois, ses oppositions d'intérêt, mais une communauté. Pas des communautés qui s'opposent et qui s'affrontent. Pourquoi attaque-t-on Monsieur HAYOT? Bernard HAYOT? Parce qu'il est riche, parce qu'il a réussi, parce qu'il est blanc, parce qu'il est béké, voilà pourquoi on l'attaque. C'est tout cela qu'on attaque, et c'est ça qu'on lui reproche, on lui reproche d'avoir réussi. Pourquoi n'attaque-t-on pas, untel ou untel ? Pourquoi attaque-t-on seulement les magasins de ce Monsieur ? Et je n'ai pas à le défendre ici, vous savez très bien que quelquefois, je suis très critique concernant un certain nombre d'aspects de la vie économique de notre pays. Mais de grâce, ne tombez pas dans ce panneau qui consiste à vous faire les complices de fait, je le dis à notre collègue, de se faire les complices de fait de ce qui n'est pas défendable. Ce n'est pas défendable. Je sais que toutes les causes méritent d'être défendues, je sais que quand on est un avocat, on défend toutes les causes, mais celle-ci doit rassembler les Martiniquais qui sont les Martiniquais de bons sens. Je vous demande d'aller sur le terrain, je vous demande d'écouter le peuple, je vous demande d'écouter la population de notre pays, cette population qui vibre et qui dit « Wè, nou pa dakô épi yo. Nou pa two enmen sa, nou pa two enmen sissi, nou pa two enmen lifèt ki yo ka sanblé ko yo tel koté, yo tout-la ansanm, la yo tout-la ke viv ansanm, nou pa enmen tou sa, mé sé moun péyi-a. Nou pa ni dwa fè sa, nou pa ni dwa lévé rasizm an péyi taa ». C'est ça qui est en train de se passer, c'est le prémice de cela. Et c'est pour cela que je dis « Faites attention » et le Président l'a dit, parce que si on commence à aller de dérapages en dérapages, on ne sait pas jusqu'où ira la violence dans ce pays et je ne veux pas que nous soyons les complices par notre silence de cela.

M. Le Président Claude LISE

Collègue BIROTA.

M. Belfort BIROTA

Président, la question de la violence est trop importante en Martinique pour être débattue comme cela, j'ai envie de dire, à la légère dans une plénière. Elle mérite à mon avis, une réflexion plus profonde. Parce que tous les élus ici présents, constatent, comme moi-même, qu'il y a dans les rues, qu'il y a un petit peu partout, une situation de violence larvée. Que ce soit sur la route, au volant, les gens deviennent de plus en plus agressifs. Il y a des propos très virulents qui sortent, pour souvent des riens, et le problème des tués par armes à feu, puisque nous en sommes aujourd'hui à plus de 27, est en droit d'interpeller les élus que nous sommes. C'est pourquoi, Président, au lieu de nous..., de jouer à la baballe, comme je dirais, puisque

chacun a son point de vue. J'ai entendu le point de vue de mon voisin de droite, j'ai entendu le point de vue de ma voisine de gauche, tous les points de vue se valent, tous les points de vue se valent. Le problème, c'est de savoir ce que nous, élus de l'unique Collectivité majeure de ce pays, la Collectivité Territoriale de Martinique, ce que nous, élus, nous voulons faire. A quelle porte devons-nous frapper pour que l'Etat et les différents responsables puissent se mettre avec nous autour d'une table pour essayer de proposer des solutions? C'est cela, le problème de fond. Le problème de fond est vraiment là. Il y au niveau de la population, un mal-être, il y a une souffrance, il y a une pauvreté, une précarité qui s'installe de plus en plus. Même aujourd'hui, les personnes qui se pensent à l'abri, en ayant une petite retraite, cette retraite est grignotée. La précarité, les pauvres, il y en a de plus en plus. Les jeunes sont pratiquement livrés à eux-mêmes et doivent faire ce qu'ils peuvent pour survivre. C'est cela, les problèmes que nous avons, pour lesquels nous devons trouver une solution. Eh non, chers collègues, en donnant chacun son point de vue parce que moi aussi, j'ai le mien. Je ne le dis pas encore mais je le dirai le moment venu. Mais toujours est-il que, Président, j'ai envie de vous proposer, Président, de consacrer ou de faire ce qu'il faut, vous Président de l'Assemblée et vous, Président du Conseil Exécutif, avec l'Etat, pour que nous puissions faire un séminaire avec les élus pour essayer de trouver des réponses à ce problème de violence que nous avons dans notre pays. Merci pour votre écoute.

M. Le Président Claude LISE

Bien, mes chers collègues, je propose que nous reprenions le cours de nos travaux. Un point d'ordre, collègue DUVERGER ?

M. Jean-Claude DUVERGER

Pas un point d'ordre, mais juste sur cela mais pas long. Je voudrais dire, il ne faut pas non plus pour un problème qui n'est pas posé pour discuter, qu'on laisse entendre que dans l'Assemblée, qu'il y ait des gens qui ont donné des dix et d'autres personnes des zéros. Moi, je crois que rien n'a été noté. Il y a des gens qui ont dit « N'agissez pas de telle manière par rapport à une fraction de la population » et d'autres ont dit « Ecoutons aussi ceux qui poussent un cri ». Cela veut dire qu'il n'y a pas eu un débat pour dire « Telle ou telle personne a tort ». Moi, je fais partie de ceux qui à un moment ont réclamé que la police n'intervienne pas à tout moment. Donc, il y a une sagesse de Job peut-être qui dit « Ecoute, entend la voix du feu mais écoute la voix de l'eau ». Cela ne nous empêche pas de faire cela, d'entendre et d'avoir une position. Je suis prêt si vous voulez que l'on prenne une position, je suis un peu d'accord avec toi, cela ne nous mène à rien. D'un autre côté, ne faites pas de moi, ceux qui vont très vite dire aux forces de l'ordre « Fouté kou an kô moun », ce n'est pas vrai, et cela n'a pas été dit là. Je crois que ce qui est dit, c'est « Ecoutons les deux sons » et dans ce... Je crois que ce que voulait dire un certain nombre d'entre nous, « évitons la violence et sortons de manière assez agréable de cette situation par nos positions politiques ».

M. Le Président Claude LISE

Merci. Donc, collègues, j'appelle le collègue LAVENTURE. Collègue LAVENTURE qui doit nous présenter une série de questions, notamment la question majeure à l'ordre du jour, à savoir les orientations budgétaires. Mais avant, il doit commencer par nous présenter deux questions ayant trait à des demandes de garantie sollicitées par des

sociétés HLM. Donc comme d'habitude il va grouper les deux premières questions, trois et quatre. Une demande de garantie sollicitée par la Société Martiniquaise d'HLM et il y en a une qui est sollicitée par la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe, la SEMAG.

- 3. DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE MARTINIQUAISE D'HLM A HAUTEUR DE 50 % D'UN MONTANT D'EMPRUNT TOTAL DE 2 527 799,20 € DESTINES A LA CONSTRUCTION DE 34 LOGEMENTS DE TYPE PLS SITUES AU QUARTIER VAUDRANCOURT A DUCOS
- 4. DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) A HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 4 226 500,29 € POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 28 LOGEMENTS (17 LLS ET 11 PLS) AVENUE EMILE MAURICE A SCHOELCHER

M. Miguel LAVENTURE

Bien, Monsieur le Président, merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, ce sont des opérations auxquelles nous sommes habitués, de garantie d'emprunts. D'abord concernant, comme l'a rappelé le Président LISE à l'instant, la SMHLM qui sollicite une garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt dont le montant total est de deux millions cinq cent vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros vingt (2 527 797,20 €). On est sur un projet de construction de 34 logements à Ducos, quartier Vaudrancourt, et deuxièmement, une sollicitation de la Société d'Economie Mixte, la SEMAG de la Guadeloupe, toujours pour 50 % de garantie d'un emprunt total de quatre millions deux cent vingt-six-mille cinq cents euros cinquante-neuf (4226 500,59). Il s'agit cette fois-ci d'un complexe de 28 logements qui se situe à Schoelcher, à l'avenue Emile MAURICE. Les éléments sont dans le rapport avec tous les détails habituels. La précision complémentaire que je donne oralement qui figure bien sûr dans le document, c'est que nos capacités à garantir, permettent à la Collectivité de prendre cet engagement de couvrir pour la part qui est sollicitée. Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Je demande l'avis de la commission Logement et Habitat.

Mme Christiane BAURAS

C'est un avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE

La commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il des questions? Pas de questions. Je peux mettre aux voix? Pas d'opposition? Pas d'abstention? Donc, les questions 1, 2, 3, adoptés à l'unanimité.

Vote

Contre?

Abstention ?
Pour ?
Adopté à l'unanimité

M. Le Président Claude LISE

Nous passons à la question 5. Il s'agit de la décision modificative numéro 4 du budget 2019 de la Collectivité Territoriale de Martinique.

5. DECISION MODIFICATIVE NUMERO 4 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Le Président Claude LISE

Alors, le rapporteur va nous présenter la question, bien sûr et ensuite nous aurons l'avis du CESECEM, puis l'avis des commissions comme d'habitude et nous pourrons intervenir, l'Assemblée pourra débattre et ce n'est qu'après cette question que nous verrons les orientations budgétaires. Donc, tu as la parole.

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, mes chers collègues, la décision modificative numéro 4, eh bien s'inscrit dans la même philosophie et les mêmes modalités de mise en œuvre que celles qui ont précédées, c'est-à-dire qu'elle intervient pour permettre la meilleure exécution du budget, et bonne nouvelle, acter un certain nombre de recettes qui nous sont annoncées, et par conséquent, qui nous permettent de disposer de quelques moyens supplémentaires. Le total des opérations concernant cette décision modificative numéro 4 s'établit à trois millions huit cent quatre mille quatre cent dix-huit euros (3 804 418 €), donc le total s'établit ainsi pour l'ensemble de la décision modificative, et par conséquent, chacun aura compris à la lecture du document qu'il s'agit d'ajustements qui vont permettre d'optimiser l'utilisation des lignes budgétaires. Nous sommes aujourd'hui, le 25 novembre, et par conséquent, il y a lieu d'optimiser les moyens qui sont disponibles, en ajouter lorsqu'il manque de manière manifeste sur un certain nombre de secteurs, et évidemment, trouver les souplesses, là où il y a quelques éléments de confort. Voilà Monsieur le Président, je ne sais si on peut dire beaucoup plus pour la présentation de cette décision modificative numéro 4 dont nous souhaitons qu'elle permette l'exécution dynamisée de notre budget.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Je demande au Président du CESECEM... Est-il arrivé? Il n'y a pas de représentant du CESECEM pour nous présenter l'avis du Conseil Consultatif?

M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président, est-ce qu'il est possible de nous communiquer l'avis ? Je le répète systématiquement, avant la séance plénière. Est-ce que c'est possible de nous envoyer les avis avant la séance ? Merci.

M. Le Président Claude LISE

Mon cher, si je les reçois, je peux les répercuter. Donc, on me confirme que normalement, vous avez reçu ça mais par mail. Est-ce qu'il y a des collègues qui ne l'ont pas reçu ?

M. Fred LORDINOT

Est-ce que vous nous avez envoyé l'audit de 2017 ? Est-ce que vous l'avez reçu ? L'audit de 2017, je ne l'ai pas reçu.

M. Le Président Claude LISE

Non, non mais là... Voilà, d'après ce que me dit l'administration, c'est parti le 22 à 13h11 donc c'est très précis, donc il faudrait que vous vérifilez parce qu'il y a peutêtre eu des ratés.

M. Fred LORDINOT

Président, il y a un site, il y a un site. Vous avez Web Delib où tous les dossiers soumis à l'examen doivent être annexés. Moi, je pense que c'est une bonne méthode, je la partage, je reconnais l'effort fait par les services, en particulier par Monsieur PRIAM sur cette question puisque je n'ai de cesse de répéter, mais systématiquement, nous recevons les avis très tardivement. Peut-être que cela n'intéresse pas certains collègues de les lire, moi ça m'intéresse de les lire. Parce que j'ai l'avis précédent là devant moi, donc, là, il y a Président, la question des droits et des moyens de l'Assemblée dans laquelle nous sommes. Le Président de l'Assemblée et les élus de l'Assemblée ne peuvent pas dépendre systématiquement du bon vouloir du Président du Conseil Exécutif ou de quelqu'un d'autre pour avoir des informations. Ce n'est pas l'esprit de la loi. Nous avons une Assemblée qui doit avoir les moyens de son propre fonctionnement. Aujourd'hui, tu le répètes sans arrêt, et je le dirai avec toi, Président, l'Assemblée doit avoir ses propres ressources matérielles et ses propres ressources humaines, ce n'est pas le cas, d'où les ratés là, que nous avons systématiquement. Donc, je demande une fois de plus que les documents nous soient envoyés en temps utile.

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Ce que je peux vous donner comme explication, c'est que ce n'est que vendredi qu'on a reçu l'avis du CESECEM, alors évidemment...

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Ce n'est pas normal mais nous sommes d'accord, moi je souhaiterais moi-même avoir l'avis bien avant mais bon. Donc, c'est...

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

C'est compliqué, puisqu'il faut déjà que le CESECEM envoie à temps, qu'ici on puisse envoyer tout de suite à tout le monde. C'est vrai que sur des documents budgétaires, il faudrait que l'on puisse avoir davantage de temps, donc ça a été reçu...

Mme LEOTIN

Président, petite information.

M. Le Président Claude LISE

Reçu, 22 novembre à 12h12 et ça a été envoyé à 13h11.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Président une petite information.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue LEOTIN.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Bonjour. Sur l'avis du CESECEM, c'est marqué qu'ils se sont réunis le 22 novembre.

M. Le Président Claude LISE

Le 22?

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Oui, ils se sont réunis le 22 novembre et nous avons reçus ensuite l'avis le 22 novembre. On ne peut pas faire plus vite.

M. Le Président Claude LISE

Bien mais il faudra savoir quand est-ce qu'eux-mêmes ont été saisis. C'est ça. Comme le Président n'est pas là, comme le Président n'est pas là, moi, je ne peux pas aller plus loin dans les explications.

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue CLEM-BERTHOLO

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Bonjour Président, bonjour chers collègues. Il faut que nous arrêtions de nous faire de mauvais procès. Nous sommes là pour travailler. Depuis ce matin, nous ne faisons qu'écarter les sujets sur lesquels nous devons débattre et chaque fois arriver sur un terrain qui n'a pas sa place aujourd'hui. Nous avons donné les raisons pour lesquelles on a reçu le document le 22. Il est arrivé le 22, on n'a pas décidé... je ne pense pas qu'au niveau de l'administration, il y a eu des choix particuliers pour les élus, certains élus l'ont reçu, s'il y a eu un problème, il ne peut être qu'un problème technique. Donc, est-ce que nous pouvons avancer, nous contenter de cette information et avancer sur les sujets s'il vous plait ? Parce que moi, je viens ici pour débattre sur les dossiers mais pas pour pinailler sur des choses, qui pour moi, n'ont pas leur place à ce moment. Tout le monde a reçu le document en même temps.

(Discussion hors micro)

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Donc, ceux qui ne l'ont pas reçu, ce n'est qu'un problème technique. Vous ne pouvez pas accuser de parti pris pour ceux qui l'ont reçu, qui ne l'ont pas reçu. On est tout le temps dans un débat comme cela, il faut qu'on arrête et qu'on se mette à travailler parce qu'on vient ici pour travailler.

M. Le Président Claude LISE

Oui mais collègue, on vient ici pour travailler, mais il faut aussi qu'on ait les choses en temps et en heure et comme c'est ma responsabilité de transmettre, s'il te plait, comme c'est de ma responsabilité de transmettre, que moi, je ne suis pas maître de

ce qui m'arrive, à moi, il faut bien que je puisse répondre aux collègues ; et je ne peux pas...

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Ecoute, je ne peux pas, je ne peux pas dire aux collègues qui se plaignent de n'avoir pas reçu quelque chose, qu'ils n'ont qu'à s'en prendre qu'à eux-mêmes, que je m'en fiche, etc. Dans quel système, on serait ?

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Ce n'est pas ce que j'ai dit, Président.

M. Le Président Claude LISE

Eh bien, je suis obligé de leur donner la parole.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Ce n'est pas ce que j'ai dit, Président.

M. Le Président Claude LISE

Qu'est-ce que tu veux que je fasse?

M. Le Président Claude LISE

J'ai simplement dit qu'on a avancé, on a donné la date d'arrivée du document, certains élus ont reçu le document et je ne pense pas que l'administration a fait des partis pris en donnant le document à certains et pas à d'autres. Là, maintenant, il faut qu'on aille rechercher à quelle date ils ont reçu le document. Non, nous avons donné une réponse, vous avez porté une réponse, on doit pouvoir se contenter de cette réponse et continuer à avancer pour le bien des Martiniquais.

M. Le Président Claude LISE

Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE

Oui, Président, c'est pour être tout à fait complète, puisque des interrogations se font. Je veux quand même lire puisque tu avais une interrogation tout à l'heure, je veux quand même lire l'avis du CESECEM qui nous a effectivement, été transmis par mail et il dit bien : « Vu le courrier de saisine de Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique, en date du 7 novembre ». Donc, ils ont bien été saisis le 7 novembre, ils se sont réunis le 22 novembre, nous ont envoyé l'avis le 22 novembre, le jour même de leur réunion et nous l'avons reçu ce même jour. Comme cela, l'information est complète puisque tu posais la question, et je ne fais que lire ce que certains ont reçu par mail.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Je pense qu'on peut lire cet avis ?

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me substituerai à votre demande, aux pratiques habituelles pour donner connaissance de l'avis du Conseil Consultatif. « Vu les articles L7211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs

à l'organisation de la Collectivité Territoriale de Martinique; vu les articles L7226-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil économique social et environnemental de la culture et de l'éducation de la Martinique, vu le courrier de saisine de Monsieur Alfred Marie-Jeanne, Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 7 novembre 2019, sollicitant un avis sur le projet de la décision modificative numéro 4 de l'exercice 2019 de la Collectivité Territoriale de Martinique, le projet de décision modificative numéro 4 de l'exercice 2019 de la CTM s'élève à trois millions huit cent quatre mille quatre cent dix-huit euros (3 804 418 €), ce qui portent le budget général 2019 de la CTM à un milliard trois cent cinq millions quatre cent deux mille cinq cent soixante-dix-sept euros soixante-quatorze (1 305 402 577,74 €). Cette décision modificative numéro 4 n'affecte que le budget principal de la CTM. On remarque que le montant de trois millions huit cent quatre mille quatre cent dix-huit euros (3 804 418 €) provient de recettes issues principalement de suppléments de recettes notifiées par l'État et à des encaissements réels. L'analyse du tableau de la page 3 du rapport de la DM4 pour l'exercice 2019, laisse apparaître principalement : pour la section d'investissement, il s'agit d'une part du renforcement budgétaire du chapitre 902, Enseignement, Formation professionnelle et Apprentissage pour répondre aux travaux d'exécution du lycée Schœlcher et d'autre part au chapitre 908, transport pour des travaux du réseau routier. Pour la section de fonctionnement il s'agit d'une part du chapitre 930, services généraux qui concerne un réajustement de la rémunération du personnel et d'autre part du chapitre 932, enseignement formation professionnelle et apprentissage qui concerne une dotation aux établissements scolaires. Le CESECEM abonde dans le sens de la CTM concernant cette décision modificative numéro 4 et note l'effort consenti. Ce projet de décision modificative numéro 4 n'appelle pas d'autres observations hormis celles formulées ci-dessus. Adopté en séance plénière du CESECEM le vendredi 22 novembre 2019.

M. Le Président Claude LISE

Je vais demander aux commissions qui ont un avis particulier à donner, pour gagner du temps, ceux qui ont simplement un avis favorable, je leur demande de passer. Seulement les commissions qui ont un élément à ajouter sinon on va admettre que c'est favorable. Si vous êtes d'accord pour essayer de regagner un peu de temps. Y at-il une commission qui ait quelque chose à ajouter ? La commission des Finances... Bon, donc je donne la parole à l'Assemblée. Je veux vous rappeler que sur tous les débats budgétaires, nous avons la fameuse règle d'un temps de parole, bien entendu c'est un temps maximum qui est pour l'Opposition de cinquante-quatre minutes, pour la Majorité d'une heure trente-neuf. On n'est pas du tout obligé d'épuiser ce temps-là, mais il est à la disposition de chacun des deux groupes, avec le temps qui est maintenant indiqué, ce qui évitera les contestations, les polémiques inutiles. Et bien entendu, mes chers collègues, lorsque celui qui intervient est interrompu, je suis obligé de faire interrompre le décompte, ce qui veut dire qu'on perd du temps. Tout ceci pour vous demander d'éviter d'interrompre les collègues qui prennent la parole. Bien entendu, je demande aussi aux collègues qui interviennent de ne pas considérer que le moindre murmure est une interruption, parce que sinon on ne s'en sortira pas. Il y aura toujours un ronronnement, il peut toujours y avoir quelques grognements. Tant qu'il n'y a pas une interruption en bonne et due forme, on continue son intervention. On ne peut pas être dans un silence sépulcral, c'est très rare que l'on obtient cela autrement que dans les cimetières. Donc, par conséquent, je demande aux uns et aux autres de faire preuve de bonne volonté pour que nous puissions progresser calmement, tranquillement, jusqu'au terme de notre réunion. Voilà, donc on va pouvoir démarrer. Je vais inscrire ceux qui veulent intervenir sur cette DM4. Alors, Madame LEBRAVE..., je prends un premier volet au cas où il y aurait plusieurs volets. Qui demande à intervenir ? Bon bien, je donne la parole à Madame LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE

Merci Président, bonjour à tous. Je réagis sur la DM numéro 4. J'entends bien ce qu'a dit le Conseiller exécutif en charge des finances quant à l'effort consenti pour le budget, mais je tiens tout de même à relever qu'il y a une DM qui a été votée lors de la séance plénière des 30 et 31 octobre, la DM numéro 3 où le chapitre 903, le chapitre 903 en investissement qui correspond à la culture, la vie sociale, jeunesse, sports et loisirs. En investissement il y avait déjà un moins un million trente-deux mille cinq cent soixante-deux (-1 032 562), en moins, la DM 4 qu'on doit voter aujourd'hui, ce même chapitre en investissement à moins neuf cent soixante-dix mille euros (-970 000 €). Ce qui fait en moins d'un mois, ce chapitre de 903 qui correspond à la culture vie sociale jeunesse sports et loisirs est tout de même amputé de plus de deux millions d'euros (2 000 000 €) en l'espace de 2 DM, DM 3 et DM 4, quand on sait tout ce qu'attendent, la jeunesse, le sport, qui ont toujours été le leitmotiv du Président. Et même, on verra tout à l'heure dans le débat d'orientation, il y a une attention particulière, mais il n'empêche que cela attire mon attention aujourd'hui. Même réflexion quant à la ligne Investissement, la ligne 904 concernant la santé et l'action sociale hors RSA. Lors de la DM 3, là aussi, il y a eu des mouvements et c'est valable tant en fonctionnement qu'en investissement. Donc, je suis tout de même interpellée. Je comprends les efforts qui ont été consentis comme l'a dit le Conseiller exécutif en charge des finances mais n'empêche que je suis un peu perplexe, quant à cette ligne budgétaire qui systématiquement est touchée. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue TINOT et ensuite le collègue LORDINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT

Merci Président. Bonjour, je salue les collègues, Monsieur le Conseiller exécutif. J'appuie un peu ce que dit la collègue, parce que cette décision modificative ne peut que permettre justement de baisser l'aide, l'accompagnement, le plus souvent déjà difficile, auprès de nos associations, qui font un travail considérable au sein de nos communes, et aujourd'hui de plus en plus parce que les villes, vous le savez, ne peuvent pas totalement leur venir en aide puisque nous savons bien que de plus en plus, l'Etat diminue les finances. Et quand je vois qu'ici, nous, nous avons peut-être la possibilité de les accompagner, on propose de baisser l'enveloppe. Donc, ce que je souhaite c'est que nous ayons... chaque fois que nous allons être dans ce moment de débat d'orientation budgétaire, que nous pensions à ces associations parce que tout le monde ici, tous les élus ici, reconnaissent le travail fait par nos associations. En tout cas, ça, sincèrement, j'insiste là-dessus. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Tout à l'heure, pour ne pas allonger inutilement les débats, je n'ai pas fait d'intervention alors que j'aurais pu le faire, j'ai été cité par un des collègues, mais je veux rétablir un fait. Monsieur Franck ROBINE, Préfet de Martinique, dans un communiqué à très clairement dénoncé les violences qui ont eu lieu au cours des week-ends précédents. Lors de ces violences, il y a eu deux membres des forces de l'ordre qui ont été blessés. C'est suffisamment grave pour que l'on puisse appeler chacun à ses responsabilités mais je dirai aussi, à l'apaisement. En votre compagnie et ainsi que celle des membres du bureau de l'Assemblée, Monsieur le Préfet Franck ROBINE nous a reçus, Monsieur le Président avec son directeur de cabinet et le directeur de la sécurité publique sur des questions de force de sécurité en Martinique. Les policiers, organisation, sont venus ici, c'était aussi ma demande et vous l'avez acceptée, quand d'autres disent que les organisations syndicales ne peuvent pas venir ici, Eh bien, je dis oui. Les Martiniquais peuvent venir s'exprimer devant les élus du pays, c'est notre tradition. Donc, les questions graves ont été soulevées par les représentants des forces de sécurité en annonçant une augmentation de cette violence dans le pays. Parce qu'effectivement le contexte aujourd'hui, le favorise. Mais, Je me surprends moi-même, comme d'autres Martiniquais, à constater que nous n'avons eu aucun communiqué du Conseil Exécutif sur cette question des violences quand le représentant de l'État l'a fait. Qu'est-ce qui empêche le Conseil Exécutif de faire un communiqué ? Qu'est-ce qui empêche le Conseil Exécutif de recevoir les représentants des forces de l'ordre ? Rien. Peut-être derrière, y a-t-il une stratégie, celle qui consiste à allumer le feu, pour pouvoir demain dire qu'on l'éteint.

(Réaction dans l'hémicycle)

M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président, il s'agit là de ronronnements ou de grognements ? Est-ce que là nous avons la stratégie du chat ou la stratégie d'un autre animal qui grogne ? Il faut bien savoir. Donc, qu'on me laisse parler tranquillement, vous avez largement le temps de me répondre, chers collègues. Laissez votre humble serviteur défendre ses convictions. Vous avez tout le temps de vous présenter à toutes les élections que vous voulez.

M. Yan MONPLAISIR

E ou pa ka alé?

M. Le Président Claude LISE

Non collègue, ne... Non, non, non, allez, poursuis.

M. Fred LORDINOT

Y a-t-il une relation entre développement économique et désordre social ? De mon point de vue, oui. Et, votre décision modificative, elle reflète bien votre stratégie. Quelle est-elle ? On peut la résumer en une formule simple « Epargner plus, pour investir moins », c'est la fameuse théorie, déjà visitée dans notre pays, dite du matelas. Parce que sur les recettes, plus de la moitié des recettes de cette Collectivité proviennent de l'État, soit environ six cent cinquante millions d'euros (650 000 000 €) par an. Donc il y a de quoi payer largement le personnel et le fonctionnement de la Collectivité. Quatre cent cinquante autres millions (450 000 000 €) proviennent des

impôts payés par les Martiniquais, cela fait qu'il n'y a aucune difficulté pour payer les salaires. Il faut avoir une stratégie de développement économique. Il faut tenir votre promesse, celle qui consiste à dire que vous feriez quatre cents millions d'euros (400 000 000 €) dans un emprunt obligataire. Où est-il cet emprunt ? J'ai posé la question et je me suis excusé une fois de plus, je ne me suis pas rendu en commission des Affaires économiques parce qu'aucun Conseiller à l'Assemblée et le Président de l'Assemblée, lui-même, ne sont capables de me dire si les cinquante millions d'euros (50 000 000 €) d'emprunt budgétaire en été mobilisés. Si vous avez la réponse, levez le doigt. Avez-vous mobilisé, oui ou non, les cinquante millions d'euros (50 000 000 €) inscrits dans le budget que vous avez voté pour l'investissement et le développement des activités dans le pays ? Vous n'avez pas la réponse, je ne l'ai pas non plus. Donnez-là nous. C'est la démocratie. Ne grogne pas, tais-toi.

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Collègues, s'il vous plaît, n'interrompez pas les collègues qui interviennent, cela ne fait qu'allonger le temps. De toute façon, on a largement le temps de débattre donc, un argument peut appeler une réponse mais bon, le système d'interruption ne va amener à rien.

M. Fred LORDINOT

C'est ça. Merci Monsieur le Président, je te remercie.

M. Le Président Claude LISE

Non, mais j'ai le souci que nous puissions avancer, débattre sereinement si possible, et surtout ne pas nous retrouver là, à 22 heures parce que... avec une minorité, bien entendu, parce qu'il y aura eu des polémiques, des interruptions inutiles. Donc, je préfère que chacun puisse s'exprimer et que les réponses soient données, dès qu'il n'y a pas d'attaques ad hominem et je demande qu'il n'y en ait pas, évidemment.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président, je sais que mon intervention va susciter un flot d'intervenants. Il n'y a jamais personne qui veut prendre la parole quand il y a des débats budgétaires. Mais il suffit que l'humble conseiller LORDINOT s'exprime, et brusquement, tout le monde veut parler, vous aurez l'occasion de vous exprimer. Donc, ce que je disais. Donnez-nous le chiffre, si vous avez le chiffre de l'emprunt mobilisé, donnez-nous le chiffre, donnez-nous le nom de la banque, dites-nous quand vous allez encaisser cet argent; parce que vous l'avez voté, alors, mobilisez-le. Il y a une entreprise là, on va en parler tout à l'heure, qui vous a réclamé devant les tribunaux des intérêts moratoires, mais cela ne s'était presque jamais vu, tellement les sociétés, les entreprises en Martinique, aujourd'hui, font les frais de cette politique de désinvestissement. Mais, la difficulté nous pouvons la comprendre, en tout cas, je la comprends. Vous êtes plombés, non pas par les dettes anciennes, je ne vais pas polémiquer sur le choc cérébral ou bien, le mal kadi crabique et cirical, je ne vais pas polémiquer sur cela, mais ce sont bien les trente-quatre millions d'euros (34 000 000 €) de dépenses engagées, non mandatées que vous avez faites, vous, en 2018 et que vous devez payer maintenant, en 2019. C'est cela votre problème, c'est cela votre problème. Votre problème, c'est que vous supprimez quatre millions huit cent mille euros (4 800 000 €) dans l'activité économique, c'est cela votre problème. Dans la décision modificative numéro 3, vous inscrivez près de sept cent mille euros (700 000 €) en dépenses nouvelles pour l'environnement en investissement mais là, vous en supprimez, trois millions cent mille euros (3 100 000 €), c'est cela votre problème. Donc, si vous voulez qu'il y ait moins de malaises sociaux, il faut investir davantage pour la création d'emplois. Et j'ai une pensée attristée pour les commerçants de Rivière-pilote qui subissent inondations après inondations. Je ne suis pas candidat à Rivière-pilote, rassurez-vous, très chers collègues, pour ceux qui le sont. Je dis simplement que, vous avez trouvé un dossier ici, qui comportait deux millions d'euros d'études pour mettre hors d'eau la ville de Rivière-Pilote et qu'à ce jour, il n'y a pas eu la moindre démarche qui a été entreprise. Je vous demande de prendre les cinq cent mille euros (500 000 €) que vous supprimez là pour créer un fonds d'aides aux commerçants de Rivière-pilote, c'est possible, et de négocier avec eux la prise en charge des frais d'assurance puisqu'aujourd'hui, je suppose qu'il n'y aura pas beaucoup de sociétés d'assurance qui voudront assurer les entreprises pilotines. C'est cela pour moi, le développement économique. Oui, c'est de l'argent bien investi, mais je le répète, vous préférez thésauriser plutôt que d'investir et c'est là où fondamentalement nous divergeons. Nous divergeons parce que les agriculteurs sont en attente aujourd'hui, d'investissements, d'accompagnement et ce n'est pas le cas. Il suffit de regarder les dossiers actuellement, qui sont présentés aux fonds européens, notamment, ceux qui concernent le développement agricole. Prenez cet argent pour faire un fonds de préfinancement, je l'ai dit à la collègue qui est partie, je ne lui en veux pas mais depuis juin 2018, elle nous parle de fonds JEREMIE dont on ne verra pas la couleur. Vous ne pourrez pas mettre en œuvre ce fonds là, dans cette présente mandature, les délais sont trop longs. Prenez...

(Discussion hors micro)

M. Fred LORDINOT

Tu vois collègue, tu m'interromps, je ne le fais pas quand c'est toi qui parles. Tu vois, tu auras le temps de répondre, tu auras le temps de répondre. Aujourd'hui, constituez avec les fonds que vous effacez, cette réserve qui va permettre d'accompagner les entreprises martiniquaises, notamment, dans leurs difficultés à se faire refinancer leurs créances. J'ai suggéré lors de la dernière plénière qu'on crée un groupe de travail à l'intérieur de la commission Développement économique sur l'affacturage collaboratif inversé. Aujourd'hui, vous avez les fonds pour le faire, vous pouvez aller négocier avec une institution financière, mais vous faites le choix de ne pas le faire, mais cela c'est votre choix. Ne venez pas dire demain, qu'il y a du désordre, que rien ne va et puis que vous-mêmes, vous êtes freinés, parce que vous pouvez dire, utiliser des slogans. Mais ce que disent les Martiniquais c'est que « Péyia an ba, i pa ni chans. I pa ni chans paske i pa ni envestisman ». J'ai même pensé qu'au lieu de la communication de la collègue, nous aurions eu un point sur la récente rencontre entre le Président du Conseil Exécutif et Monsieur le Préfet sur l'avancement du contrat de convergence. J'ai cru comprendre qu'il y avait 15 dossiers qui avaient été analysés, mais je crois savoir qu'il y a huit cent cinquante millions d'euros (850 000 000 €) en jeu, et qu'il faut mettre en place, je le répète, un fonds de préfinancement si on veut que les porteurs de projets et que les représentants des petites entreprises aient accès aux fonds européens. Sans fonds de préfinancement, il n'y aura pas d'accès aux fonds européens pour ces personnes. Donc, il y a là, des moyens d'utiliser les quatre millions huit d'euros (4 800 000 €) que vous supprimez. Le débat économique, il est fondamental. Le collègue nous a donné les chiffres. La Martinique investit, par tête d'habitants, deux fois moins que la Guadeloupe et trois fois moins que la Réunion. Je veux bien qu'on attaque des groupes martiniquais, je veux bien, mais je constate qu'il y a des groupes réunionnais qui sont en situation de monopole sur un certain nombre de secteurs et que personne n'attaque et que je n'attaquerai pas, moi. Donc, il ne faut pas qu'il y ait deux poids, deux mesures. Le collègue est aussi Président de la commission Ad hoc Octroi de mer. J'ai formulé, là j'ai assisté à cette réunion, un certain nombre de propositions, très clairement, et toi, collègue, Président de la commission des Finances, tu m'as dit en aparté que tu soutenais cette proposition, de demander le financement d'une étude sur l'octroi de mer pour vérifier si effectivement la taxe avait un effet inflationniste, tu me l'as dit. Ou ké réponn mxen toutalè, ou ké ni tout tan'w pou palé. Il me semble que nou té dako anlè sa. Man ka gadé à leur ki lé jodi-a ou ke tiré krédi anlè fonksioneman-an olé nou fè étid-lo, pou pé sa jisteman défann lézantwepriz é lendustri martinikez piske nou dako fondamantalman ke loktwa de mer sé an outi de proteksion. Je l'ai suggéré aussi en ta présence, au Président de la commission. Mais si vous ne voulez pas le faire, dites simplement que vous ne voulez pas le faire. Mais vous avez les moyens de le faire, vous disposez des crédits et vous le savez. L'année 2020 sera une année déterminante concernant l'octroi de mer, qu'il y a un certain nombre de personnes en Europe, en France aussi qui veulent supprimer le différentiel de taxation qui est le cœur de protection, le mécanisme qui permet aujourd'hui, de protéger l'emploi dans l'industrie fragile martiniquaise. Mais pourtant, je constate que vous ne le faites pas. Vous ne le faites pas pour l'agriculture, vous ne le faites pour l'industrie, mais vous ne le faites pas non plus pour la pêche. Nous avons assisté avec Monsieur le Président de l'Assemblée, qui comme moi-même est resté toute une journée à Bâtelière où il y avait les Assises de la mer. Mais, il y a un gros problème de financement des Dispositifs de Concentration de Poissons. Il y a un problème de la partie du fonds européen pour l'aménagement et la pêche, gérée par la Collectivité. Il ne suffit pas de dire aux marins-pêcheurs « Mé zot pa a jou pou kotizasion zot lursaf, zot pé pa touché la konpansasion é lé surkou », c'est trop facile. C'est la CTM qui gère la question de la compensation des surcoûts. Ce que je propose c'est qu'il y ait un accompagnement qui soit fait aux marins-pêcheurs, notamment, dans la discussion avec les organismes sociaux pour qu'ils obtiennent sur une durée longue, un accompagnement pour le paiement de leurs charges sociales, et ainsi pourvoir bénéficier des sommes. Sur un million cinq cent mille euros (1 500 000 €) prévus, de mémoire, il y a à peine trois cent cinquante mille euros (350 000 €) qui ont été versés aux marins-pêcheurs. Mais il y a un problème, il y a un problème. Et ce problème, nous pouvons le résoudre ensemble. Je suis prêt à faire des propositions et à vous accompagner dans la mise en œuvre de ces propositions. Concernant les Dispositifs de Concentration de Poissons, les DCP, mais vous savez, aujourd'hui, les marins-pêcheurs Martiniquais, yo ka... c'est la solidarité, l'entraide. Tala ka poté fil, tala ka poté matério épi yo ka fè pwop DCP yo, mé sé pa kon sa sa pé fèt. Nou pé ké dékourajé lé bon volonté dé marenpéchè, mais c'est en créant une véritable filière de construction des DCP, une filière locale de conception des DCP, de réalisation, de pose et de maintenance. Il y a des emplois là, à valoriser, il y a aussi une expertise et une expérience des marins-pêcheurs martiniquais. Mais, la proposition que je vous fais, prenons un million et demi (1 500 000 €) dans ces sommes que vous enlevez pour créer cette filière, cette filière de construction des DCP. 70 % de la pêche martiniquaise maintenant, se fait sur les DCP. Il faut de l'argent, mais faisons-le, ensemble. Allons garantir l'accès à la ressource à nos marins-pêcheurs, allons faire qu'ils ne se retrouvent pas découragés. Il faut aller de plus en plus loin chercher le poisson. Mais, quelle conception avezvous de l'investissement ? Quelle est votre conception ? Elle ne se traduit pas dans des chiffres, elle ne se matérialise pas dans des dépenses d'investissement. Donc, très chers collègues, vous comprendrez bien que dans ces conditions, je ne pourrai hélas, voter votre décision modificative. Et parce qu'il en est encore temps, je vous invite à faire quelques amendements à cette proposition et à réduire cette diminution des crédits d'investissement qui ne peut pas conduire le pays sur le chemin du développement. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Je n'ai personne d'inscrit, est-ce que je peux considérer que la parole est au rapporteur ? Si, collègue Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Président, j'ai entendu et j'ai écouté avec attention, même si quelquefois il m'est arrivé de manifester une forme de désaccord, de désapprobation, mais j'ai écouté avec beaucoup d'attention et sur certains points, je pense que nous pouvons, en tous cas, moi, à titre personnel, je peux rejoindre certaines appréciations. Mais, tout ce qui est excessif est vain. Et en l'occurrence... D'abord, la dérive qui a consisté à essayer de justifier le trouble actuel que vit notre pays par la situation économique, cela me parait un peu tiré par les cheveux que je n'ai pas sur ma tête. Parce que ce n'est évidemment pas cela, l'origine du problème. Il y a un trouble dans le pays, c'est vrai. Il a plusieurs sources, mais à un moment donné, quand vous avez un climat favorable, il ne faut pas qu'il y ait quelqu'un qui craque l'allumette. Et il se trouve qu'il y a eu quelqu'un qui a craqué l'allumette. Il n'avait peut-être pas mesuré au moment où il l'a fait, les conséquences de la manière de faire et du moment de faire. Peut-être que cette mise au point était nécessaire, mais il n'en demeure pas moins, c'est cela qui a provoqué, ajouté à cela le climat général qu'a décrit le collègue BIROTA, avec ces violences personnelles, individuelles, etc. Donc ce n'est pas la situation économique et cela ne peut pas être la situation économique, cher collègue. Parce que quand on regarde, on regarde les données objectives. Première donnée, on constate que le moral des chefs d'entreprises n'a jamais ou en tous cas n'avait pas été aussi haut depuis très longtemps. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est une donnée qui est publique, qui est évaluée en permanence et donc, le monde économique qui dit « finalement, cela ne va pas si mal que cela », même si, ici et là, il y a des motifs de mécontentements ou de frustrations. Le deuxième élément, c'est que le chômage diminue, le troisième élément c'est que la dynamique commerciale n'a jamais été aussi importante. Et donc, on ne peut pas dire que ce soit une détérioration de la situation économique qui justifie cela. Ensuite, on ne peut pas non plus, noircir le tableau à ce point, on ne peut pas éluder la nécessité d'avoir une certaine forme de rigueur budgétaire, même si je serais nuancé et je pourrais sur certains points rejoindre le collègue là-dessus, sur le rythme à imposer à la remise en ordre des finances. Quant à dire qu'il n'y avait pas d'héritage, oui, il y avait un héritage puisque la justice en a attesté, il y a quelques jours encore. C'est un débat qui j'espère sera clos ou alors si vous ne saisissez pas la justice, et que vous attendez le jugement de Dieu, nous l'attendrons ensemble. Mais pour l'instant la justice des hommes a tranché là-dessus et vous a donné tort. Donc, effectivement, il y avait une situation compliquée à laquelle nous avons dû faire face, et nous avons dû redresser les comptes de cette Collectivité avec le courage qu'impose, encore une fois, le sens des responsabilités et non pas le glissement vers la facilité, qui à un moment donné doit être payé par ceux qui viendront après, c'est-à-dire par nos enfants. Donc je pense qu'il ne faut pas comme cela dire « rien ne va, on va dans le mur, c'est la catastrophe, le pays est debout, le pays est arrêté ». Personne ne va plus croire cela puisqu'au bout d'un moment les faits et les chiffres disent le contraire. Alors dites « On pourrait aller plus vite, on pourrait faire encore mieux, on pourrait être un peu plus dynamique » mais ne dites pas « Rien ne va » puisque personne ne va vous croire. Ça n'est pas la réalité, les chiffres sont têtus, les chiffres sont têtus. Moi, je voudrais que cela aille encore mieux, mais je ne dis pas « Tout va mal ». Je dis, on a rétabli les comptes, on a le tourisme qui se développe, les circonstances et jusqu'à nouvel ordre nous ont servis puisqu'on est sorti de la saison cyclonique, donc la banane n'a pas été couchée, donc jamais, on n'a exporté autant, le rhum se porte bien, on a un problème d'insuffisance de production, le sucre avec les efforts de notre Collectivité dans l'usine, etc. etc., on voit que cela va mieux. Je veux dire, ne noircissez pas ce tableau parce que cela aura un effet de découragement sur les entrepreneurs. Les entrepreneurs, ils ont besoin qu'on leur dise « Cela ne va pas tout à fait comme vous voudriez, ce n'est pas parfait mais la dynamique impulsée par cette Collectivité est la bonne. C'est une dynamique de sérieux, une dynamique de projet ». On le voit et on parlera tout à l'heure. Alors dans nos échanges, laissons un petit peu la part à l'objectivité pour pouvoir aborder de manière pertinente la nécessité d'aller plus loin, mais ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Ce n'est pas vrai, cela ne tient pas la route ce truc-là. Donc, moi je dis, tant mieux et bravo, et puis, essayons de faire mieux, soyons critiques, oui, soyons critiques, moi, je veux être critique et je veux bien rejoindre un certain nombre de critiques qu'a énoncé le collègue, notamment, je souhaiterais qu'il y ait une politique d'investissement un peu plus dynamique, un peu plus forte de notre Collectivité, mais nous ne sommes pas responsables de ce qui se passent en Martinique. Les communes investissent moins, l'Etat investit moins et tout cela est en recul, alors que ça n'est pas le cas de notre Collectivité. Premier temps : rétablir les finances, deuxième temps : injecter plus d'investissement. Voilà.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue CLEON.

M. Georges CLEON

Oui, bonjour Président MARIE-JEANNE, bonjour Président LISE, bonjour collègues, bonjour à ceux qui nous écoutent. Je voudrais juste rebondir sur une affirmation que j'ai entendu qui dit que nous voulons épargner plus pour investir moins. Je m'inscris en faux contre cette affirmation puisque nos compatriotes voient bien dans le domaine de l'investissement ce que la Collectivité est en train d'entreprendre. Le chantier du Lycée Schoelcher continue, à un bon rythme. Nous venons de faire en sorte par nos subventions à Martinique Transport que le service rendu aux Martiniquais s'améliore de manière notable puisque maintenant, le Nord est inclus dans cette modernisation du transport de passagers en Martinique, rejoignant ainsi, les réseaux existants au Sud et au Centre. Nous avons investi aussi, de manière conséquente dans l'extension du grand port, dans l'extension de l'aérodrome Aimé Césaire, dans le cyclotron, les études pour le PUS, Pôle Universitaire de Santé sont bien avancés et même en chantier. Nous sommes en train de travailler sur la Cité

scolaire Lagrosillière pour que les collégiens, et les lycéens puissent rentrer, à la rentrée prochaine dans des conditions satisfaisantes de sécurité et de confort. J'ai compté plus de 43 chantiers routiers en cours, en ce moment sur l'ensemble du territoire. Ça c'est du travail, ça c'est de l'investissement. Au niveau des ports, à Grand-rivière nous sommes en train de moderniser les infrastructures pour ces professionnels de la mer; au Vauclin, le chantier du dragage continue, même si nous sommes très désolés du fait que n'ayant pas encore toutes les autorisations de l'Etat, nous ne pouvons pas continuer au rythme que nous souhaiterions. Mais enfin, je veux dire qu'il ne faut pas laisser croire aux Martiniquais que notre Collectivité ne fait rien, il ne faut pas alimenter cette sinistrose et puis essayer de tout rejeter sur notre Collectivité. Nous ne sommes pas les seuls à investir en Martinique. Et puis, je dois aussi rappeler à ceux qui nous écoutent que tout le monde est témoin que les dotations de l'Etat s'amenuisent et se réduisent d'années en années, exercice après exercice. Cela c'est une réalité. Toutes les collectivités en pâtissent en Martinique et ailleurs. Ceux qui suivent l'actualité ont entendu au congrès des maires, au congrès des départements de France, ces mêmes critiques faites, donc il ne s'agit pas uniquement de problèmes martiniquais. Et puis aussi, il faut rappeler les handicaps que nous devons surmonter, handicaps qui ne viennent pas de nous. Bien sûr, mon collègue a parlé de l'héritage et les dettes que nous payons toujours, mais il faut aussi rappeler aux Martiniquais qu'au titre des différentes allocations sociales que la CTM verse pour le compte de l'Etat, nous avons une créance de plus de sept cents millions d'euros (700 000 000 €), l'Etat nous doit plus de sept cents millions d'euros (700 000 000 €) au titre du RSA et des autres allocations handicap et autres. Il faut bien dire les choses, resituer les choses. Notre Collectivité dans un contexte difficile, fait en sorte d'investir et nous ne pourrons pas supporter que l'on dise que tous les maux du pays sont dus à la CTM. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes ? Oui, collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI

Je serai bref, parce que les points que je voulais aborder ont été traités par les deux collègues qui m'ont précédé, le collègue MONPLAISIR et le collègue CLEON. Je voulais d'abord dire que j'ai dû sortir tout à l'heure et que la commission des Finances a formulé un avis favorable à cette décision modificative qui est un exercice normal d'ajustement des dépenses et en fonction des recettes. En particulier, je ne voudrais pas qu'il soit passé sous silence que ces trois millions huit (3,8 M€) d'augmentation de dépenses, que cette... parce qu'au-delà de tout ce qu'on a entendu, on oublie que ces trois millions huit (3,8 M€) de dépenses qui sont mis en jeu par cette Décision Modificative. Alors, le seul point sur lequel je voudrais insister, j'ai entendu une phrase qui m'a fait sursauter, que nous épargnons plus pour ne pas investir. Je m'adresse aux Martiniquais. Si vous voulez construire une maison, si vous voulez réaliser des travaux chez vous, Eh bien, votre banquier va regarder le solde de votre compte sur une certaine période, et si votre solde est négatif, malgré votre bonne mine, il vous refusera l'emprunt. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons trouvé une Collectivité, on en reparlera au moment du débat d'orientation budgétaire, mais puisque la question est abordée maintenant, il faut le dire, avec une capacité d'autofinancement aussi bien brute, c'est-à-dire, incluant les remboursements d'emprunts, que nette, sans tenir compte des remboursements d'emprunts, négative. Et nous l'avons reconstituée et nous avons voté récemment un compte administratif qui a acté le redressement, le début de redressement de cette capacité d'autofinancement. Donc, pour pouvoir investir, il a fallu, non pas épargner plus, mais recréer de l'épargne. Et c'est précisément cela qui fait que nous pouvons envisager l'avenir avec beaucoup plus de confiance. Alors, bien sûr, on peut aligner les besoins et surtout convoquer le malaise social. Le malaise social de la Martinique ne date pas de 2016. Notre pays est un pays en crise, crise sociale, crise économique, crise environnementale. Mais ce que nous avons fait avec d'autres, c'est que, en un an, officiellement et tout à l'heure le collègue MONPLAISIR a cité les études auxquelles je me réfère, officiellement, il a été créé 3 100 emplois dans le secteur privé au moment où le secteur public diminuait le nombre d'emplois, notamment les emplois aidés; et parce que, précisément, le secteur privé ne broie pas du noir comme on le dit. Voilà, ce que je voulais dire, et puis surtout, même si le chômage reste important, le nombre de demandeurs d'emplois a diminué dans toutes les catégories d'âge, dans toutes les catégories d'âge. Le nombre de demandeurs d'emplois n'a pas simplement diminué chez les jeunes, il a diminué chez les 25-49 ans et même si vous consultez les dernières publications, chez les séniors. Par conséquent, c'est logique, si l'offre d'emplois augmente, bien sûr, je ne nie pas que nous avons à peu près 3 500 jeunes qui continuent à quitter le pays, mais le chômage a commencé à reculer. Par conséquent, cela devrait nous encourager à maintenir notre effort pour continuer à changer le modèle de développement et on a parlé de l'octroi de mer précisément, l'octroi de mer c'est l'instrument pour maintenir un tissu productif et quand nous défendons l'octroi de mer, nous ne défendons pas, non pas un impôt sur année, mais le moyen pour ce pays de produire martiniquais pour les Martiniquais. Voilà ce que nous sommes en train de faire, et par conséquent, nous devons, au lieu de désespérer les Martiniquais, leur donner confiance. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Pas d'autres collègues inscrits donc je vais... Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Merci beaucoup. J'essaye d'écouter les uns et les autres avec attention, y compris le Président de la commission des Finances. Si tout a baissé, c'est bien. Je peux continuer à me poser des questions, pourquoi le RSA a augmenté ? Je me pose des questions comme ça bêtement des fois. Il y a moins de chômeurs, moins de demandeurs, etc. peut-être que ceux qui sont inscrits au RSMA ne s'inscrivent plus mais c'est à nous poser des questions. Notre rôle de manière générale, le rôle politique que l'on peut jouer, c'est lorsqu'il y a des difficultés, savoir est-ce que la situation est économique ? Non. Moi, je n'ai critiqué personne, la grande grève, vous vous rappelez, il y avait une grande grève de 2009 et on disait qu'après ce serait la catastrophe, il n'y a pas eu la catastrophe mais enfin, 2009 a existé. Il y avait des difficultés. En ce qui concerne la catastrophe financière, c'est vous qui le dites, le seul jugement qu'il y a eu sur les finances de la Collectivité, c'est le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est le seul jugement sur les finances. Maintenant, tout à l'heure, on peut voir comment on peut se tromper et chercher à tromper les gens. Mais le seul, et ce n'est pas nous. Nous n'avons rien demandé sur le déficit, rien, on a demandé au Préfet, le Préfet a demandé à la Chambre Régionale des Comptes, la Chambre Régionale des Comptes a renvoyé un rapport, c'est ça kon nou jenn, yo ka di yo koupé bout nen'w, on l'a mal accepté. Mais en tous cas, cette Chambre Régionale des Comptes qui semble être la bonne structure semble ne pas l'être lorsqu'il s'agit de, d'autres, de nous-mêmes. Et puis, j'entends des gens qui disent « Ouais, mais chaque fois qu'il y a un malheur, nous ne sommes pas les seuls à investir », pour le bien aussi, pour le résultat positif aussi, on n'est pas le seul. On semble que chaque fois qu'il y a du bien, c'est nous, et chaque fois qu'il y a du mal, faire penser aux autres, penser aux autres qui interviennent. Que disons-nous? Et moi, je pense que le rapporteur va nous répondre sans polémique et tout cela. Qu'est-ce qui s'est dit ? Il y a une collègue qui intervient pour dire « Il me semble que la dernière fois, on a diminué un chapitre de neuf cent mille euros (900 000 €) et cette fois on diminue d'un million d'euros (1 000 000 €), cela fait près de deux millions (2 000 000 €), on nous dira non. Il y a un collègue qui dit « Si nous avons mobilisé l'emprunt, ditesnous ». On est des élus, dites-nous, si quelqu'un m'interpelle dans la rue, on répond à tout, sauf à cela, Président de la commission des Finances de mon Assemblée. Est-ce que l'on a mobilisé ? Ce n'est pas un reproche, dites-moi pour que j'aille dire. « Oui, on a mobilisé ». Mais on pose des questions précises et on n'a pas de réponses précises. C'est ce que je souhaite, ne pas venir là et puis, rentrer dans un combat, dans une politique, dites-nous des choses, je suis d'accord, si tout va bien. Quand tu nous réponds, tu réponds à ceux qui nous interpellent, et je dis à ceux qui nous interpellent « Entendez, vous entendez, ils disent que tout va bien ». Enfin, il y a un collègue quand même qui met un petit peu de bémol, il veut être musicien un peu. On dit que tout va bien, mais tout ne va pas bien mais ce n'est pas nous. Si c'était simplement la question de Jean-Claude DUVERGER, on pourrait me répondre, mais ce sont des gens qui viennent nous voir, allons dire ensemble à ces gens-là, la réponse que vous nous faites, « Vous mentez, tout va bien, tout est bien » et il y a au contraire... on va... Mais, j'ai lu, peut-être tout à l'heure on va revenir sur les orientations. Sur les orientations, il y a ce qui nous oriente, mais il ne faut pas que cela nous oriente vers le passé, il faut que cela nous oriente vers l'avenir. Et on va remarquer qu'il y a des orientations des choses à faire qui sont depuis 2 ans et demi à faire, on peut s'inquiéter. A la veille des élections, ce qui est à faire et qui n'est pas fait, subitement sera fait, mais on ne peut pas dire que c'est fait. Donc, si au contraire, on peut mettre en place le fonds JEREMIE, j'applaudis, je ne suis pas un adversaire, mais je dis que ce n'est pas la première fois que je l'entends, nous l'avons déjà entendu.

M. Le Président Claude LISE

Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Président, je crois que j'entends tout cela, je ne pense pas que nous soyons dans une espèce d'autosatisfaction béate. Au contraire, moi, j'ai indiqué en tous cas, pour ma part, que les excès faisaient perdre de leur pertinence aux démonstrations que l'on pouvait souhaiter présenter aux Martiniquais. Donc, je ne dis pas que tout va très bien et qu'on est dans le meilleur des mondes et que tout le monde est content et qu'on est les meilleurs. Je dis simplement que les chiffres contredisent le constat que font certains et que certains nourrissent. Ce n'est pas la population seulement qui nourrit, ce sont les chagrins du résultat électoral qui croient bon de dire tout va mal, pour essayer, je dirais, d'expliquer qu'un mauvais choix aurait été fait. Moi, j'essaie de garder la mesure, je dis, tout ne va pas si mal quand je me réfère aux chiffres.

Mais mon propos, je souhaitais réagir à quelque chose qui peut paraître anodin, mais qui à mon sens, est important. Il est important que nous soyons précis dans les informations que nous apportons à nos compatriotes. Quand cher collègue, tu dis qu'il y a eu une grande grève en 2009 et que cela n'a pas eu de conséquences ou peu de conséquences, les chiffres encore une fois, disent exactement le contraire. Le produit intérieur brut de la Martinique a reculé de 6, 5 % en 2009. C'est-à-dire que nous avons perdu 6 % de la capacité de la Martinique à produire de la richesse à la suite de cette grève de 2009. Et le produit intérieur brut de la Martinique, c'est-à-dire la richesse globale produite par le pays, n'a retrouvé son niveau de 2008, écoute bien, ne l'a retrouvé qu'en 2013. C'est-à-dire qu'il nous a fallu, il nous a fallu, cinq ans, cinq ans pour que la Martinique atteigne le niveau de production de richesse qu'elle avait, cette richesse étant la richesse globale du pays, qui d'une manière ou d'une autre, quelquefois de manière inéquitable, je te le concède, mais qui se répartit sur les Martiniquais. Eh bien, nous avons retrouvé le niveau de capacité de production de richesse de notre pays en 2013 seulement. C'est-à-dire que nous avons été punis, nous avons été punis, du fait de cette grève et de ce coup de frein qui a été donné à l'activité économique de la Martinique, parce qu'on ne redémarre pas comme cela d'une année sur l'autre. On ne perd pas 6,5 % de croissance, d'un exercice sur un autre, pour le retrouver l'exercice d'après. Il a fallu des années. Donc la mémoire des peuples étant quelquefois très courte, ne faisons pas perdre de vue aux Martiniquais, les conséquences de ce que nous faisons et c'est pour cela que je veux que les Martiniquais gardent à l'esprit que le conflit de 2009 a été une catastrophe pour les Martiniquais ; que nous avons perdu une quantité d'emplois à la suite de ce conflit, quel que soit, je dirai, l'origine et les raisons et le contexte. Et je dois à la vérité de dire que moi-même, quand cette grève a démarré, j'étais moi aussi de ceux qui disaient « Ça ne peut pas continuer, on ne peut continuer à pratiquer des prix tels qu'on le pratique parce qu'on est dans des situations quelquefois de monopole ou d'oligopole ou que sais-je encore et faire payer aux Martiniquais, des prix qui n'ont pas de sens. Parce que nous sommes des gens qui voyageons un peu et que nous voyons que ce que certains avaient qualifié, avec un à-propos dans le verbe, de « profitation ». Oui, j'étais d'accord avec cela, qu'il fallait mettre un terme à cette profitation, mais il n'en demeure pas moins qu'on ne peut pas oublier parce qu'il ne faut pas que les Martiniquais oublient que... Certes, il faut se révolter, certes, il faut dénoncer, etc. etc. mais mesurons bien les conséquences de nos actes quand ces actes deviennent déraisonnables, et cinq semaines de conflit général et généralisé a pénalisé les familles martiniquaises, a pénalisé les entreprises martiniquaises, a pénalisé les Martiniquais d'une manière générale, de manière durable. Donc, ne perdons pas de vue non plus, cela.

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Il n'y a plus d'intervenants ? Oui, collègue CARIUS, tu avais demandé la parole ? Non ? Bien, donc je donne la parole au rapporteur.

M. Miguel LAVENTURE

Merci Monsieur le Président. Bien, Monsieur le Président, ce débat abondant, évidemment avec des contenus qui ont pris leur départ sur la question de la décision modificative mais qui se sont ensuite répandus sur d'autres matières. Je vais vite

comme chacun s'en doute, donner la priorité aux questions qui relèvent du sujet qui est à l'ordre du jour et essayer d'apporter quelques éléments d'informations complémentaires. D'abord, faire un petit rappel qui se veut un partage. Cette décision modificative, je l'ai un petit peu dit au début mais clairement pas assez, vise à faire en sorte que nous exécutions le budget dans les meilleures conditions possibles ; le budget primitif, tel qu'il a été adopté, et ensuite ajusté par les décisions modificatives précédentes. Aucun projet, aucune volonté politique, aucune ambition, exprimée par le budget primitif n'est remis en cause du fait de la décision modificative, ni celle-ci, ni une autre. La décision modificative vise à faire en sorte que les paiements indispensables, urgents, impératifs, j'ai envie de dire certains, que l'on prévoit pour la fin de l'exercice, que ces paiements-là puissent intervenir de la manière aussi certaine, aussi garantie que possible. Ça ne sera pas nécessairement toujours le cas. Pour y parvenir, il faut évidemment faire les ajustements, cela veut dire que là où on constate que les paiements vont moins vite, que les dépenses sont moins accélérées, eh bien, le mou qui est ainsi identifié, vient servir à abonder les lignes pour lesquelles il y a des besoins imminents. Redire aussi que tout ceci s'organise de telle façon que nous puissions avoir, je dirais, un budget bien exécuté en dépenses et en recettes. S'agissant des recettes, nous nous réjouissons de pouvoir disposer de trois millions huit cent mille euros (3 800 000 €) de recettes supplémentaires, dont nous essayant de faire le meilleur usage. Deuxième commentaire qui concerne la question de l'investissement. L'investissement aujourd'hui, ne diminue pas, il ne diminuera pas dans l'exécution budgétaire, c'est en tout cas ce à quoi nous nous appliquons et nous allons continuer à le faire pendant les 6 semaines, les 5 semaines qui restent encore à courir avant le 31 décembre, pour que la Martinique puisse avoir, malgré les contraintes, malgré les limitations, malgré les difficultés, les meilleurs investissements possibles dans le contexte financier que nous connaissons. Nous aurons aussi la lecture partagée de tout cela qui se traduira dans le cadre du compte administratif. S'agissant, puisque nous parlons des recettes et des investissements, de l'emprunt, l'emprunt est mobilisé au moment où il est important, opportun de le faire, sinon on paye des intérêts, même si en ce moment nous sommes dans une conjoncture d'intérêts bas, on paie des intérêts qui ne sont pas nécessaires. Alors, le Président du Conseil Exécutif, puisque c'est lui qui a la responsabilité, a décidé d'enclencher la mobilisation de l'emprunt pour ce mois de décembre, et par conséquent, les opérations sont en route là, maintenant, pour faire en sorte que l'on ne se retrouve pas en difficulté en décembre, de ressources, mais qu'on n'ait pas non plus à dépenser des intérêts qui ne se verraient pas absolument indispensables. Et enfin, concernant les opérations d'intérêts partagés, comme par exemple l'octroi de mer, je pense que pendant encore quelques mois nous aurons à évoquer ce sujet et à nous réjouir de notre unanimité. Eh bien, nous allons manifester la vigilance, la ténacité, la volonté, l'opiniâtreté, la plus extrême pour faire en sorte que ce que nous souhaitons, soit gagné. Rappelons que nous avons eu à nous réjouir ici à la dernière plénière, de la prise de position commune manifestée par les organisations professionnelles. Elle est le fruit, de ce que nous-mêmes nous avons souhaité et sollicité, disons-le franchement, auprès des dirigeants professionnels. Nous avons également, comme cela a été retenue ici, en plénière, c'est la démarche auprès de l'Association des maires de la Martinique pour qu'à l'occasion du congrès des maires qui s'est tenue la semaine dernière, le sujet puisse être porté avec la résolution la plus ferme, cela a été le cas, et va donc se traduire par les prises de positions complémentaires qui viendront confirmer ce qui s'est manifesté à l'occasion du congrès des maires. Le Président du Conseil Exécutif a saisi l'opportunité de sa présence à Paris, la semaine dernière, pour apporter un balan supplémentaire sur le sujet. Et donc, ce que nous avons à faire par nous-mêmes, en particulier le confortement démonstratif, aussi démonstratif que possible, de l'intérêt et de l'utilité de l'octroi de mer à travers toutes les études à entreprendre, ne va pas être mis de côté. Et ce n'est pas parce que l'identité spécifique d'une étude octroi de mer ne figure pas à cette décision modificative, qu'il faut en tirer les conclusions que nous n'allons pas la conduire, les préliminaires sont en route pour que les choses s'exécutent dans les meilleurs délais. Voilà quelques commentaires pour bien apprécier la décision modificative qui vous est proposée, Monsieur le Président, mes chers collègues, pour que nous puissions avancer dans une exécution budgétaire aussi dynamique que possible, en tous cas, optimisée. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE

Alors mes chers collègues, nous passons au vote. Donc, je vais vous demander, quels sont ceux qui sont contre l'adoption de cette décision modificative numéro 4 ? Alors, je demande à ce que l'on relève les votes, contre avec les procurations. Donc, 15 ; 15 contre. Abstention ? Une abstention. Y a-t-il des collègues qui ne prennent pas part au vote ? Donc, pour, ce sont tous les autres collègues.

Vote
Contre ? (15)
Abstention ? (1)
Qui ne prend pas part au vote ? (0)
Pour ? (26)
Adopté à l'unanimité

Donc, 26 pour, 15 contre, 1 abstention. Donc la décision modificative numéro 4 est adoptée. Je remercie le rapporteur mais il va passer maintenant au dossier le plus important que nous avons à l'ordre du jour, donc il va passer au rapport introductif au débat sur les orientations budgétaires. Alors, je vous rappelle que c'est un débat d'orientation qui n'est pas sanctionné par un vote mais que vous aurez la possibilité de débattre dans les mêmes conditions, avec les mêmes temps ouverts de part et d'autre. Et par conséquent, je vais d'abord donner la parole à celui qui nous présente ces orientations budgétaires c'est-à-dire le Président du Conseil Exécutif. Donc, j'appelle à la tribune, le Président MARIE-JEANNE qui va donc s'adresser à l'Assemblée, ensuite nous aurons l'avis du CESECEM.

6. RAPPORT INTRODUCTIF DU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2020

M. Le Président Alfred MARIE-JEANNE

Collègues de l'Assemblée, ceux qui hypocritement parlent de la violence aujourd'hui, doivent s'en prendre à eux-mêmes, car c'est dans leur camp que l'appel a été lancé de façon inattendue et démesurée, pas chez moi, j'ai toujours condamné cela. C'est inadmissible, c'est honteux et vous le savez tous. On peut être divergent sur certains sujets mais là, j'ai envie de vous dire quelque chose que je n'aurais pas dû vous dire. J'ai eu l'occasion en préfecture, avec les collaborateurs du Préfet, de dire en face mes

positions pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté ? Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers territoriaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs, il y a un an lors du débat d'orientation budgétaire pour 2019, je vous annonçais qu'elle serait une année charnière pour la Collectivité Territoriale de la Martinique. Il nous a fallu faire preuve de beaucoup d'abnégation, de persévérance et de maîtrise en tout genre, conserver son sang-froid devant les attaques ignominieuses dont j'ai été l'objet. Il en sera de même pour l'année 2020, pas les attaques, je l'espère, qui devraient s'atténuer, mais dans la conduite des affaires. Car il nous faut en même temps continuer l'œuvre de redressement de nos finances, tout en assumant, et vous l'avez dit, notre part dans le développement de notre territoire et le bien-être de ses habitants. Personne ici, et je le dis solennellement, à mon humble avis, n'est contre cette préoccupation. Il y a peut-être quelques démagogies, mais personne ne peut être contre cela. Je n'ai jamais dit cela, je n'ai jamais accusé les autres, personne ne peut dire le contraire. Redresser, oui, sans pour autant renoncer à nos projets, telle est notre volonté. Je vais passer mon temps à payer les dettes des autres et ne rien faire ? Il ne manquait plus que ça. Et je le répète ici, solennellement, s'il y a deux déficits, j'assumerai les deux déficits, ceux que vous avez laissés et ta nou-an osi, pour que ce soit très clair. Aucune ambiguïté! Se lancer dans des dépenses inconsidérées sans tenir compte des conséquences néfastes à terme, n'est pas mon choix. C'est vous confirmer, que dans les moments critiques, la responsabilité ne saurait côtoyer la surenchère qui nous coûterait plus cher. Je me suis engagé sur deux chantiers : redressement et développement, que l'on peut critiquer, que l'on peut amender, c'est tout à fait normal, mais qu'on ne peut pas renier. En ce qui concerne notre situation budgétaire et financière, il nous faut comprendre, et ce qu'il y a d'embêtant, tout le monde ici sait ça, il nous faut comprendre que la loi de finance pour 2020, toujours en discussion au niveau du Parlement, ne répond pas à nos attentes et vous le savez. Et certains collègues, ici de l'Opposition ont témoigné de cela, aujourd'hui, ils se renient, je ne comprends pas. Ils savent cela. De plus, malgré nos demandes réitérées, l'Etat nous laisse la gestion du RSA, Revenu de Solidarité Active, alors écoutez bien, qu'il le recentralise pour la Réunion après la Guyane et Mayotte. C'est une discrimination sans fondement valable, que j'ai dénoncée ici et ailleurs et là-bas. En 2020, le reste à notre charge sur les allocations individuelles de solidarité, vous écoutez bien, avoisinera les soixante-dix millions d'euros (70 000 000 €), o la ou ka pwan lajan, sé fot mwen ? Sé fot zot ? Sé pa fot nou. Mé sé fot nou, nou ka di sé li. Voilà ce que vous devez savoir et vous le savez. De plus, dans cette loi de finance, l'Etat va transférer le produit de la taxe foncière vers le bloc communal. Qu'à cela ne tienne, qu'à cela ne tienne, mais attention, fragilisant ainsi en retour, par contre coup, notre pouvoir fiscal. Et oui! Et on ne le dit pas suffisamment, je ne fais rien, je n'ai rien contre aucune municipalité pour autant, et risquant aussi de mettre à mal par cette mesure la mécanique de péréquation. J'ai le droit de dire cela, je défends la collectivité, comment ? Pour autant, est-ce j'ai une affection particulière contre une municipalité ? Non. Mais il faut souligner les conséquences qui peuvent en sortir. Autres points marquants de l'exercice budgétaire 2020, nous sommes contraints de respecter le plafonnement fixé par l'État du taux d'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1,1 %, la loi a changé, on est obligé de respecter cela, en plus. Ce n'est pas une contrainte supplémentaire ? La faute ne nous revient pas ? C'est incroyable ça ! Alow, fot léta-a sé ta nou, fot ta mwen sé ta mwen, mais ce n'est possible, ça ? Man sé an milé baté. Conformément à l'arrêté du préfet numéro, je le cite bien, BCBDE 2018-260-0,01 du 17 septembre 2018. Quand je dis cela ce n'est pas pour faire savant, c'est pour donner les références incontournables et condamnables des fois. Selon nos premières estimations qui restent à parfaire d'ici le budget primitif 2020, c'est tout à fait normal puisqu'on est en train de discuter, on retiendra ce qui est positif. Nous prévoyons pour le budget principal, neuf cent dix millions zéro cinquante-sept neuf cent neuf euros (910 057 909 €), précisément de recettes de fonctionnement. Ce n'est pas les inflations que vous donnez, les chiffres inflationnistes, ce n'est pas de ça qu'il s'agit, mais du tout. Cent quatre-vingt-six millions trois cent quatre-vingt-huit mille cent neuf euros (186 388 109 €) de recettes d'investissement, et ouvrez l'oreille, dont un prévisionnel, année de soixante-dix millions (70 000 000) d'emprunts, soit au total à peu près, un milliard quatre-vingtseize millions quatre cent quarante-six mille zéro dix-huit euros (1 096 446,018 €) en crédits de paiement. Vous accuser qui, là ? En faisant cela, vous vous accusez, vousmême, nous nous accusons nous-mêmes, comme si rien n'a été fait et rien ne se ferait. Je dis bien, je précise bien, en crédits de paiement. Sachez que nous disposons après le vote de mesures courageuses que vous connaissez bien, de restructuration de nos enveloppes budgétaires, d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagement, des moyens de poursuivre l'effort de développement de notre pays avec un disponible de huit cent soixante-quinze millions d'euros (875 000 000 €) de crédits d'autorisations de programmes et de six cent vingt-deux millions (622 000 000 €) de crédits d'autorisations d'engagement. Il y a le passé douloureux, il y a des dettes laissées, mais enfin nous avons fait quelques restructurations pour nous permettre de dégager ce qui nous importe pour continuer. Ce n'est pas la peine de comprendre cela. Et les collègues le savent, oui. Bien souvent, j'ai pris leurs idées également et j'ai complété. Donc, on travaille ensemble sur ces sujets-là, le redressement, ils le savent très bien. Avec les, un milliard, écoutez-moi bien, quatrevingt-seize millions quatre cent quarante-six mille zéro dix-huit euros (1 096 446,018 €) de crédits de paiement, nous devons, écoutez-moi bien, faire face aux dernières dettes laissées à notre charge : payer un personnel, il me dit payer le personnel mais il n'y a pas que payer le personnel, dernière dette, aider nos étudiants, vous ne savez pas qu'on fait cela ? Soutenir les plus nécessiteux au travers de l'aide sociale, vous ne savez qu'on fait cela, avec vous ? Développer notre économie, le Très Haut Débit, ce n'est pas avec vous qu'on le fait? Cela n'a pas un coût ? Améliorer notre sport, comme vous le réclamer tout le temps. On vient de le rappeler, certains collègues, notre quantité de travaux que nous faisons ici et ailleurs, vous oubliez cela et y compris dans le Nord, collègues du Nord. Vous le savez, poursuivre les projets structurants, défendre notre culture, quand je dis notre culture, la Culture, pas la culture de la canne, ce n'est pas de cela qu'il s'agit là, le culturel et soutenir le sport. Enfin! Et soutenir le sport. Bien souvent, à ce niveau-là nous sommes les seuls à financer, les derniers résultats patents de nos sportifs, nou grenyen toupatou, nou kasé lé bet lé pli gwo, sé pa ayen nou ka fè ? Nou pa fè ayen ? Et plus souvent, c'est avec notre argent qu'on a payé d'abord. Vous faites comme si je mens, c'est une fierté pour nous. Faire face aux aléas divers auxquels nous sommes soumis, tout le temps on a des aléas, siclonn-lan ka pété fwa nou, enfin, vous ne connaissez pas tout cela? C'est nous? Ce n'est pas croyable. C'est un pari audacieux qui nous oblige à persévérer dans la voie de la performance budgétaire et financière, tout en restant attentifs, bien sûr, aux grands équilibres. Si on est déséquilibré, déséquilibré, vous savez ce qui se passe ? La banque ne va pas vous prêter, ce ne sont pas des associations, comment dirais-je ? Comment on dit ça ? Caritatives, Messieurs,

Dames. Vous le savez comme moi même. Quand le leg laissé est très lourd, ce sont les Martiniquais qui sont automatiquement les premières victimes. Face à cette situation aussi contrainte sur les crédits de paiement, la Collectivité Territoriale de Martinique s'est dotée d'outils de financement et de programmation innovants et plus performants. Ils sont les résultats des engagements stratégiques clairement définis comme les documents de planification que nous avons votés, ensemble. Je cite, le Schéma Territorial de Développement d'Innovation et d'Internationalisation, sé pa nou menm ki fè'y ansanm? C'est incroyable ça. On balaye ça et puis, on dit on fait n'importe quoi, on ne fait rien dans ce pays. Le Schéma de l'Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, ce n'est pas avec vous qu'on a fait ça ? Pas nous qui l'avons fait ? Ce n'est pas Alfred MARIE-JEANNE, c'est nous et on nous dit qu'on ne fait rien du tout. Je continue. Le Schéma de l'Enfance de la Jeunesse et de la Famille, le pacte territorial d'insertion, sans oublier le recours aux ressources financières des fonds européens et du contrat de convergence et de transformation. Chers collègues, concernant nos projets pour 2020, les orientations que nous nous sommes données depuis 2016 sont renforcées, années après années, comme je viens de vous l'indiquer. Le temps nous donne raison car, les collègues en ont parlé un peu avant moi, certains d'entre eux, car les dernières publications de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer, l'IEDOM, ce n'est pas nous, ce ne sont pas nos statistiques, ce sont des statistiques officielles, officielles, sé pa ta nou sé yo, d'octobre 2019 indiquent, je lis, « une amélioration de la conjoncture économique de la Martinique en dépit d'une croissance mondiale économique ralentie ». Je cite, malgré sa, nou ka pleurniché, olié nou ankourajé ko-nou, nou ka dékourajé ko-nou,. Les données publiées révèlent en effet, et je cite, vous me connaissez, c'est comme ça que je parle et c'est comme ça que je travaille, « que la hausse de l'indicateur du climat des affaires s'établit au-dessus de sa moyenne de longue durée, » tout cela je cite, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté entre nous, « que l'inflation se stabilise, que l'amélioration du marché du travail se poursuit avec une baisse du nombre de demandeurs d'emplois, de - 6 % ». Ah, vous allez me dire, oui, mé i té pou alé a mwen dis poursan, mé anfen, i ja a mwen sis, nou ka pwan'y, « qu'un fort regain de l'investissement des entreprises est constaté et que la croissance des encours de crédit des investissements, de + 2,1 % témoignent de cette situation ». Je cite. Tous ces chiffres marquent une tendance constatée depuis le 1er trimestre 2018, et j'ajoute, ils doivent nous enhardir, mwen ka diw en créole, nou pou vini pli radi, pli djok anko. Ils sont en contraste avec l'image d'une Martinique atone et négative que certains se complaisent encore aujourd'hui, et certains ici, à véhiculer. C'est inadmissible. La jeunesse demeure une priorité pour nous, car elle symbolise en tous points notre avenir. Aussi, avons-nous définit 5 axes autour desquels nos politiques publiques vont s'articuler : favoriser le bien-être et l'épanouissement, s'engager résolument dans la voie d'une Martinique innovante et attractive. Tout le monde sait cela, enfin, quand même! Dans ce cadre-là, les actions dédiées exclusivement à la jeunesse seront initiées et renforcées, les stratégies culturelles et sportives mises en place, seront des vecteurs d'épanouissement tant en Martinique que sur la scène internationale. Les résultats sont là pour témoigner positivement de ce que nous disons, de ce que nous faisons ensemble. Grand 2: investir dans les filières porteuses. On connaît les résultats positifs déjà obtenus. La Collectivité Territoriale de Martinique continuera à apporter son soutien aux secteurs traditionnels, attention, pas seulement en crise, pour assurer leurs mutations tout en déployant parallèlement des mesures pour conforter l'émergence des nouvelles filières innovantes. Ce n'est pas ce que nous faisons? L'objectif est d'accompagner la restructuration en cours. Troisièmement, améliorer l'attractivité et l'accessibilité du territoire, les cœurs, la modernisation du port et de l'aéroport. Man sé anvi mandé zot, nou ka palé fwanchman, ki moun ki fè'y ? Sé pa nou ? Sé pa nou ? A ce niveau, je n'attaque pas l'Etat pour l'État, elle n'avait pas mis 1 € et c'est ce qui me désole. Ce n'est pas nous ? Je vous laisse le temps de réfléchir, kom nou pa fè ayen. Sé pa nou ? Sé nou é kan man di nou, sé nou tout-la ki isi-a et puis on dénigre cet effort. Les travaux de connexion numérique internes et externes, tout en donnant lieu à de nouvelles sources d'emplois, sont des garants de l'ouverture à l'international indispensable, des lieux d'attractivité et de croissance sont essentiels pour conforter l'émergence de nouvelles activités économiques et touristiques. Mais c'est tout à fait normal. Grand 4. En grand 4 parmi les axes que je viens de citer : s'ouvrir à l'international est incontournable. Comment ? Nous allons rester recroquevillé comme un colimaçon adan an ti kokiy, c'est incroyable, ça. Tout le monde était d'accord, il me semble que c'est ce qu'on fait. Et du fait que je fais ça, ça rend jaloux des gens. Ce n'est pas croyable. Quand je défends la Martinique, ici et ailleurs et partout, ce n'est pas la Martinique, sé pa nou menm nou ka défann? Je ne comprends pas, je vous dis que je ne comprends pas cela. Le repli sur soi serait rétrograde. La priorité est de définir les produits et services qui seront source d'attractivité pour les investisseurs et les jeunes talents. En 5, puisque j'avais cité 5 grands cas, 5 grands axes. Renforcer la performance publique au service de la population sur la totalité du territoire et sans parti pris. Combien de fois, on a dit, on s'occupait d'abord... enfin, de telle zone au lieu de telle autre ? Quand même ! Quand même! Comme dirait l'abjection publique « Fini épi sa ». Ne me faites pas citer davantage. Ces orientations doivent, cela va sans dire, favoriser une plus grande égalité entre femmes et hommes. Sa ki pa lé voté, voté kont dako. Zot ka voté kont an bagay nou ka défann ba zot, chak fwa-a zot pé lévé lanmen voté kont sa. C'est inadmissible et honteux. Chers collègues, en résumé à ce propos introductif au débat d'orientation budgétaire 2020, rigueur et créativité s'imposent pour la prise en compte simultanée de tous les défis qui se présentent à nous, en cohérence, bien sûr et en complémentarité avec les autres acteurs du territoire, on vient de le rappeler. Alo man ka mété sé boug-la ki isi-a, dèwo? Alors, parce qu'il y aurait, vous l'avez signalé 2 milliardaires man ka mété yo dèwo. C'est incroyable. Est-ce que je suis totalement en harmonie forcément avec vous ? Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Est-ce que des fois, il n'y a pas des contradictions, mais enfin quand même. Ou ka mété moun-an ki la-a pas i ni dé miliar, ou ka mété'y dèwo? Je rappelle, ça me revient à l'esprit, je peux même retirer cela a été publié, des gens qui avaient dit qu'on n'avait pas besoin d'eux, qu'il fallait les foutre dehors et cela n'émanait pas de mon camp. Je rappelle que chacun à son niveau, dans sa fonction, dans son emploi, a une responsabilité, celle de mettre la Martinique sur la voie du progrès permanent. Nous sommes comptables en dernier ressort de nos propres comportements, en bien et en mal. Ki nou lé ki nou pa lé. Le bon sens et l'intérêt général doivent être et rester nos boussoles permanentes, Mèsi an pil, mèsi an chay. Je n'ai pas pour autant fini. Monsieur le Président, j'ai un autre joker, et je vais le soumettre à tout le monde, signé d'Alfred MARIE-JEANNE, que j'ai écrit bien sûr, à Monsieur le Préfet de la Martinique pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Objet : Transfert de compétence en matière de Revenus de Solidarité Active. Monsieur le Préfet, Par lettre en date du 15 Avril 2019, vous avez bien voulu porter à ma connaissance, la mise en place, ouvrez l'oreille, d'une mission interministérielle chargée de définir les modalités pratiques du transfert de compétence du Revenu de Solidarité Active à l'Etat. J'espère que vous n'avez pas la mémoire courte, vous savez les démarches que votre collègue et camarade avait entrepris. Je veux toutefois rappeler que la Collectivité Territoriale de Martinique avait déjà adopté ici même, une motion, le 14 novembre 2017, demandant au Président de la République, lui-même, au Premier Ministre, lui-même, sé mwen ka ajouté « lui-même », mwen pa mété sa an let-la, et à la Ministre de Outre-mer, li menm, je ponctue, je ponctue à chaque fois, de retenir la Martinique comme territoire d'expérimentation à cet effet pour l'année 2018. Je souligne par ailleurs, que lors de la visite de la secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, je la nomme, Christelle DUBOSH, j'ai rappelé cette demande formulée au Gouvernement. Ainsi, par la présente, je réaffirme ma volonté, en votre nom, en notre nom, la volonté de poursuivre dans cette voie et de contribuer aux échanges qui se tiendront sur ce sujet. Compte tenu de l'importance et des enjeux de cette réforme, je vous sollicite donc, pour que les discussions puissent s'engager au plus tôt. Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations ». Collègues, vous connaissez mon franc-parler, j'ai dit ce que j'avais à dire et que je ne méritais pas, je ne méritais pas ces attaques que je trouve indécentes, odieuses, qui font le déshonneur de ce pays. J'ai toujours parlé au nom de tout le monde, et je rectifie dans toutes les démarches que nous avons faites, toutes les démarches. Et actuellement, c'est nous qui l'avions demandé et vous le savez tous. Aujourd'hui, on est prêt à nous donner satisfaction. Donc, si je n'avais pas été tenace, je n'avais pas été un peu dur avec les gens, et vous connaissez mon francparler là-bas, nous ne serions pas là. Donc, je pense que sur ces sujets-là, on doit rester totalement unis. Mèsi an pil, mèsi an chay.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE

Je passe la parole au rapporteur.

M. Miguel LAVENTURE

Le rapporteur va aller assez vite, Monsieur le Président, puisque beaucoup de choses, à la fois, essentielles et parfaitement claires ont été exprimées par le Président du Conseil Exécutif, nous n'allons pas nous éterniser sur le rappel de ce que c'est qu'un débat d'orientation budgétaire. Celui-ci est le cinquième de la mandature et par conséquent, chacun sait que tout ceci est organisé dans un contexte législatif parfaitement normé qui permet de définir, ce qui j'espère pourra en synthèse se retrouver dans le projet de budget primitif qui vous sera soumis d'ici un mois. Le Président a rappelé avec quelques indications, quel est aujourd'hui, le contexte social, économique, dans lequel nous avons à réfléchir. Redisons parce que ce sont des éléments fondamentaux, que ce contexte, il se traduit par quelques éléments chiffrés indiscutables sur le climat des affaires, par exemple, l'indicateur est en hausse; sur la question de l'inflation, on a une situation qui est plutôt contenue, 1 % annuel; sur la problématique des demandeurs d'emplois, plusieurs intervenants l'ont d'ailleurs exprimé à l'occasion du débat précédent, nous sommes sur des constats réconfortants, puisque les demandeurs d'emplois diminuent de 6 % sur l'année et le collègue de la commission des Finances rappelait que ce sont toutes les catégories d'âges qui sont concernées par ce repli des demandeurs d'emplois. On note une importation des biens de consommation durables, principalement

l'électroménager, meubles, qui se renforce, et qui par conséquent, là aussi, donne un indicateur de tonalité, pareil pour les véhicules de tourisme neufs. Dans le domaine agricole, il y a une diminution qui en fait est un peu la traduction des conséquences agricoles en termes de péripéties naturelles qui avaient affecté notamment, le secteur de la banane. L'aéroport Aimé CESAIRE voit sa desserte améliorée encore, renforcée; et les éléments sur les questions de trésorerie et de délais de paiement sont marqués par des signes encourageants. Ça, c'est pour le contexte économique local et le contexte, je dirais, d'ambiance de l'activité. Le contexte administratif financier, bon, nous avons tous en tête la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui a déjà constitué le cadre dans lequel s'est opérée l'organisation du budget primitif 2019 avec la contrainte qui est portée par le Gouvernement, de vouloir tenir dans la limite d'un plafond maximum de 3 % de déficit public, toutes catégories confondues, c'est-à-dire Etat et Collectivité et organisations publiques s'ajoutant. Le projet de loi de finances 2020 a donné quelques éléments pour certains, on va dire, de sécurité avec la stabilisation des concours de l'Etat aux Collectivités Territoriales, après, on s'en souvient, une longue période de réduction quasiment systématique chaque année. Il n'y a pas de réévaluation automatique des bases fiscales, il y a à noter cependant un élément d'interrogation et même d'inquiétude avec la perte de recettes de la taxe foncière départementale qui est transférée au bloc communal avec une conséquence sur les mécaniques de péréquation qui nous mettent en alerte. Et puis, Président a conclu son intervention là-dessus, vous savez que nous n'avons toujours pas de propositions inscrites dans la loi de finances au niveau de l'Etat du traitement du RSA, et c'est ce qui a conduit à ce que le Président rappelle la position prise par l'Assemblée et évidemment, les diligences qui ont été conduites par l'Exécutif au nom de l'Assemblée pour pouvoir faire en sorte que la volonté politique exprimée, eh bien, se traduise, nous espérons que cela va être le cas un jour. En tous cas, malheureusement, ce n'est pas au moment de la préparation du budget 2020, que nous pouvons le constater. Et c'est d'autant plus important que nous le voyons. La question des aides individuelles de solidarité va une fois de plus, impacter assez lourdement, la préparation de ce budget primitif. Je rappelle que les allocations individuelles de solidarité, elles augmentent régulièrement. Alors de quoi parlonsnous? Nous parlons du RSA, nous parlons de l'APA et de la Prestation Compensatrice de Handicap. Eh bien, le volume global en 2004 était de cent soixante-dix-neuf virgule trois millions d'euros (179,3 M €), en 2018 donc 14 ans plus tard, il est de trois cent trois millions (303 000 000), par conséquent, on voit qu'il s'agit de quelque chose qui est très impactant pour le budget. Et ce qui mérite d'être plus encore remarqué, c'est que les ressources qui sont mobilisées par les collectivités pour la mise en œuvre de cette politique dont les caractéristiques, je rappelle, sont définies strictement par l'Etat, Eh bien, ces ressources sont toujours modestes, en tous cas, insuffisantes par rapport aux dépenses qui sont effectives. Le chiffre fondamental de cette diapo, c'est la dernière ligne, la valeur cumulée pour la période 2004-2018, la valeur cumulée de ce reste à charge, de cette insuffisance de compensation par l'Etat, est de sept cent soixante-dix millions d'euros (770 000 000 €). Eh bien, je répète, mais je crois que c'est important parce que cela va constituer un élément, je le redis, du cadrage de notre budget primitif, mais probablement des actions que nous aurons à mener au niveau des démarches administratives, de la volonté politique pendant l'ensemble de l'année 2020 jusqu'à obtenir satisfaction, et bien nous aurons à, évidemment, insister là-dessus. Alors, concernant maintenant, l'analyse financière que l'on peut faire de la situation. Regardons un peu l'itinéraire qui a pu être dessiné au cours de ces trois dernières années, évidemment, 2019 même si nous en avons une intuition, nous n'en n'avons pas de certitude chiffrée jusqu'au moment des comptes administratifs. On constate une évolution de l'épargne brute qui est passée de quarante-cinq virgule cinq millions d'euros (45,5 M€) en 2016 à cinquante-deux virgule quarante-sept millions d'euros (52,47 M€) en 2017 et à quatre-vingt-trois virgule trente-neuf millions d'euros (83, 39 M€) en 2018. Et cette épargne brute constitue en termes de taux: 5 %, 5,6 % et 8,8 %. Le taux c'est par rapport aux dépenses de fonctionnement, et l'épargne nette qui correspond à cette épargne brute, l'épargne nette c'est une fois que l'on a utilisé l'épargne brute pour pouvoir payer les dettes que l'on a en termes d'emprunts contractés, Eh bien, cette épargne nette était de huit virgule soixante-huit millions (8,68 M) en 2016, elle a augmenté à dix-neuf virgule quatorze millions (19,14 M) en 2017 et nous avons constaté au compte administratif, qu'elle s'est élevée pour l'année 2018 à quarante-six virgule quatre-vingt-huit millions (46,88 M). Alors, c'est important de noter cette évolution, parce que déjà dans le contexte de la DM 4, nous avons eu l'occasion d'en dire un mot, le Président l'a souligné fortement dans son propos introductif, cette épargne elle est vraiment un indicateur puissant, un indicateur de synthèse, un indicateur incontournable de ce que l'on peut appeler, le redressement financier. Nous sommes encore loin du confort et de la tranquillité, mais il y a là, un élément extrêmement expressif et qui va permettre d'une part, de se projeter en termes d'investissement pour l'avenir, deuxièmement de pouvoir organiser le dialogue avec les interlocuteurs financiers, c'est-à-dire, ceux qui sont susceptibles de venir, je dirais, contracter avec nous pour la mise en œuvre des emprunts que nous pourrions solliciter. Donc là, il y a là, quelque chose de tout à fait déterminant. Alors sur cette même diapo, nous avons un graphique qui montre l'évolution des taux d'épargne et nous voyons que nous sommes dans une position qui reste extrêmement, on va dire, intermédiaire, on est très loin d'avoir des taux qui soient très satisfaisants. Regardez que la courbe supérieure qui est celle des Régions au niveau national, Eh bien, est très largement supérieure au taux que nous avons aujourd'hui, malgré les efforts qui sont faits. Alors, un graphique très dépouillé qui là aussi, est assez expressif. L'indicateur d'épargne, brute d'une part, nette d'autre part était cet élément de synthèse, dont je disais à quel point il était important pour tous ceux qui analysent notre situation. Là, nous avons un peu les composantes, puisque nous avons d'un côté, en vert, la trajectoire des recettes réelles de fonctionnement, et en bleu, la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement. Et nous savons que si nous voulons tenir une position sur la durée, il nous faut veiller à l'évolution de ces deux courbes, elles sont matricielles, elles sont le gabarit, elles sont le cadre, elles sont le format à partir duquel nous pourrons, je dirais, dégager des résultats sur lesquels nous pouvons ensuite fonder une politique. Eh bien, ce qui est exprimé là, c'est la tendance d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, de manière à faire en sorte que les recettes de fonctionnement qui n'évoluent jamais très rapidement, en plus, elle sont même parfois amenées à diminuer, Eh bien, que ces recettes de fonctionnement, permettent de dégager par rapport à des dépenses de fonctionnement maîtrisés, contenues, contenues, par rapport à des économies qu'on peut arriver à faire en terme de fonctionnement, permettent donc de dégager un résultat qui est, cette fameuse épargne à partir de laquelle, on va pouvoir organiser l'avenir. Alors, tout ceci bien entendu, se détermine sur les données pour 2020 telles qu'elles sont connues aujourd'hui. Entre maintenant et le moment du vote du budget, peut-être que nous aurons quelques surprises complémentaires qui vont améliorer la situation, mais dans l'Etat de préparation de cette plénière, les informations concernant les ressources que la Collectivité peut espérer, sont, bien entendu, exclusivement les éléments sur lesquels nous avons de véritables certitudes, sinon nous serions dans un exercice très condamnable, de rêverie ou pire encore, de délire, et donc, ça ne nous mettrait pas à l'abri de quoi que ce soit. En l'état, nous avons aujourd'hui, une perspective des dotations, je souhaite vraiment qu'on passe quelques instants à regarder cela, des dotations telles qu'elles sont annoncées, même dans certains cas, notifiées, qui nous donnent quelques préoccupations. Les dotations d'investissement pour l'Etat sont en diminution de 12 % par rapport au budget primitif 2019. En ce qui concerne les subventions européennes, nous espérons faire mieux que ce qui est là parce que, on ne va pas y revenir, mais vous savez qu'il y a des chantiers, Président l'évoquait tout à l'heure, notamment concernant le port et l'aéroport qui n'ont pas le dynamisme de réalisation qu'on avait espéré. Ce n'est pas une critique vis-à-vis des maîtres d'ouvrage concernés, vous savez les difficultés qui ont été rencontrées et qui ont ralenti les chantiers. Il y a toute une série de subventions en revanche que nous espérons pouvoir renforcer, elles sont annoncées aujourd'hui avec une augmentation de 38 %, et la proposition qui est faite en termes d'orientation budgétaire, c'est d'opter pour un emprunt de soixante-dix millions d'euros (70 M€) à comparer avec les cinquante millions d'euros (50 M€) qui avaient été budgétés sur l'exercice 2019. Pour ce qui concerne les recettes fiscales, les variations sont assez faibles, comme vous le voyez, et nous espérons pouvoir faire aboutir, mais Président a terminé encore une fois son propos là-dessus tout à l'heure, faire aboutir la revendication qui a été exprimée par l'Assemblée depuis fin 2017, d'obtenir que nous ne soyons plus dans la situation de compenser les allocations individuelles de solidarité. Alors, les cibles que nous visons là, sont bien connues, elles sont le fruit de ce que nous avons construit ensembles depuis 2016: poursuite des efforts d'amélioration de la performance en matière de dépenses de fonctionnement. C'est absolument l'impératif, il ne nous faut pas mollir sur cette trajectoire-là, parce que je répète, c'est à partir de ce premier niveau de résolution, de détermination que nous pouvons imaginer conforter et peut-être amplifier, les éléments de redressement, notamment à travers épargne brute, épargne nette. L'augmentation, en tous cas, maximale de dépense de fonctionnement qui nous est « autorisée » est définie par la loi de finances. Vous savez que nous avons choisi d'avoir une approche responsable qui ne passe pas nécessairement par un dispositif de contractualisation. En tous cas, ce qui est proposé en termes d'orientations pour inspirer la fabrication du budget, c'est que les dépenses de fonctionnement, ne puissent pas dépasser en augmentation 1,1 % par rapport à 2019. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, je rappelle la règle que nous avons encore évoquée, il y a un instant à l'occasion de l'examen de la décision modificative numéro 4. S'agissant de l'investissement, nous fonctionnons suivant la dichotomie, suivant la dissociation entre, d'une part, les décisions qui expriment notre volonté politique et qui par conséquent, se traduisent par des engagements pluriannuels, et qui s'expriment en termes d'autorisations de programme ou autorisations d'engagement, mais surtout autorisation de programme et puis, l'énoncé budgété des besoins correspondant aux dépenses effectives que l'on pense qui vont intervenir dans l'année, ce sont les crédits de paiement. On peut avoir par conséquent des ambitions qui peuvent paraître extraordinaires. Prenons un exemple très concret, le Pôle Universitaire Santé, dont la traduction budgétaire va être modeste, parce que si on est dans une phase d'études ou si on est dans une phase, je dirais, de préparation d'un certain nombre de choses, la réalité de la dépense ne sera pas très lourde, et il ne faut pas s'illusionner sur la faiblesse de l'inscription en crédits de paiement, quant à la détermination de faire l'opération. Donc, nous le redisons pour que nous soyons bien dans la bonne appréciation des situations. Concernant l'emprunt, donc je vous disais, il est proposé de passer sur une perspective de recours à soixante-dix millions d'euros (70 M€) pour cette année 2020, avec évidemment, toujours le souci d'une gestion raisonnable. Vous savez qu'en plus on a, comment dirais-je, une attention vigilante qui est portée à ce qu'on appelle la capacité de désendettement, c'est-à-dire la quantité d'emprunt que l'on a, il faut combien de temps pour le résorber si on doit le faire de manière impérative. Tout ceci est un élément du cadrage des orientations budgétaires. C'est la diapo que vous avez là et je pense que nous sommes dans une bonne orientation. Donc tout ceci nous permet, pensons-nous, avec cette rigueur, cette organisation, cette approche prévisionnelle, qui se joue sur le long terme, mais qui ne sacrifie pas l'immédiat, qui est au contraire permet de, je dirais, de faire face aux nécessités du moment avec une plus grande sérénité, tout ceci pour pouvoir réaliser les politiques publiques dont le Président a rappelé les éléments structurants. L'axe 1 : favoriser le bien-être de la population, avec notamment des initiatives en faveur de la jeunesse, une implication renforcée, confirmée en matière de solidarité, les outils pour systématiser l'accès à la culture et au sport que nous souhaitons voir dans des pratiques les plus démocratisées possible, tout ceci dans un contexte que vous connaissez avec un triple défi démographique, une population qui vieillit, des jeunes qualifiés qui vont ailleurs chercher ce qu'ils ont du mal parfois à trouver ici, et malheureusement, une certaine marginalisation de notre jeunesse. Donc, il y a toute une série d'actions qui sont proposées, qui sont assez explicitement présentées dans le rapport de plus de 100 pages qui a été remis, a été envoyé, transmis à chacun des collègues et qui j'espère va pouvoir nourrir les débats, sur, je dirais encore une fois l'ambition qui est mise par la CTM vis-à-vis des publics concernés. Axe 2 : s'investir dans les filières porteuses avec des outils transversaux pour accompagner ces filières, mais aussi l'accompagnement à la transformation des filières traditionnelles, et toujours de plus en plus, le souci de l'innovation et l'incitation aux acteurs pour l'innovation en faisant en sorte qu'ils aient à la fois l'audace, et, j'ai envie de dire, le souffle pour tenir la longueur. Je n'énonce pas les secteurs mais ils sont tous concernés avec évidemment, quelques transversalités : le numérique, le BTP, les services aux entreprises, mais bien entendu je le répète, chaque secteur en particulier aussi. Axe 3 : assurer l'attractivité et l'accessibilité du territoire. On y retrouve encore le numérique mais l'accessibilité, elle est également routière, elle est maritime, elle est aussi aérienne. Il y a les pôles économiques et touristiques dont nous allons renforcer encore l'aménagement pour leur permettre la structuration la plus efficace possible, et puis, les problèmes que nous connaissons sur lesquels il y a une volonté absolument très partagée, très unanime, peut-on dire même, sur la question notamment des réseaux d'eau. On passe un peu rapidement. L'axe 4 : sur l'international. Je reprends le mot du Président, il ne s'agit pas de rester recroquevillé sur soi, il faut déployer nos possibilités, d'autant que nous ne manquons pas d'atouts et d'opportunités. Et par conséquent, c'est, je dirais, en fonction de notre niveau, de notre degré de détermination que nous pourrons réussir cette confrontation avec l'international qu'il nous faut aller chercher. L'axe 5, c'est la performance publique au service de la population. Et cette performance elle est d'abord la nôtre, celle de la Collectivité avec les moyens qu'elle peut et doit mobiliser. Au premier rang, les moyens en termes de ressources humaines, c'est-à-dire de compétences, d'expertise, d'habileté à faire et surtout d'adaptabilité puisque nous sommes dans des contextes qui sont nécessairement évolutifs, je ne parle pas seulement du numérique, ni non plus des nouvelles technologies. La performance publique c'est évidemment, les moyens logistiques et patrimoniaux qui doivent être mobilisés, et puis c'est tout ce qui concerne la problématique des données qu'il faut utiliser, qu'il faut organiser et dont il faut assurer la meilleure, je dirais, destination en termes de prospérité de notre territoire. J'ai essayé de faire Monsieur le Président, aussi ramassé que possible après déjà tous les éclairages donnés par le Président du Conseil Exécutif, et bien entendu, je serai attentif au débat qui va suivre.

M. Le Président Claude LISE

Je remercie le rapporteur et je vais appeler maintenant, le représentant du CESECEM, Monsieur JUSTIN Daniel qui est premier vice-président du CESECEM et qui va nous présenter l'avis de ce conseil consultatif. Donc je te cède la parole.

M. Justin DANIEL

Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique, Mesdames et Messieurs les Conseillers à l'Assemblée de Martinique, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Mesdames et Messieurs les Conseillers Exécutifs. Je suis donc chargé de vous donner lecture de l'avis émis par le CESECEM sur le document d'orientation budgétaire pour 2020, et je dois dire que je remplace ici Monsieur le Président LECURIEUX-DURIVAL, qui est empêché et qui vous demande de l'en excuser. En guise d'introduction, le rapport sur les orientations budgétaires 2020 se présente sous la forme d'un document d'une centaine de pages comportant d'une part, une présentation de la situation budgétaire et financière de la Collectivité, et d'autre part des politiques publiques envisagées au titre du prochain exercice ; suivant une déclinaison en cinq axes reprenant les principales priorités de la collectivité.

Il s'agit de :

AXE 1 - FAVORISER LE BIEN ETRE DE LA POPULATION

AXE 2: S'INVESTIR DANS LES FILIERES PORTEUSES

AXE 3: ASSURER L'ATTRACTIVITE ET L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

AXE 4: PROMOUVOIR L'IMAGE DE LA MARTINIQUE A L'INTERNATIONAL

AXE 5: RENFORCER LA PERFORMANCE PUBLIQUE AU SERVICE DE LA POPULATION

La première partie, soit une quarantaine de pages, propose un balayage, allant du contexte global au cadrage budgétaire pour 2020, en passant par les dispositions de la loi des finances pour 2020 et de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022. Si cet exercice de contextualisation, en forme de synthèse des données fournies par les organismes officiels (INSEE, IEDOM notamment) met à disposition des indicateurs utiles, son intérêt reste néanmoins limité: le lien est rarement établi avec les orientations budgétaires de la CTM à court terme et avec les enjeux d'ordre structurel qui fondent les choix arrêtés, au-delà de l'exercice 2020.

La deuxième partie — « Les politiques publiques » — rappelle les différents schémas adoptés depuis l'installation de la CTM (STDEII, Schéma de l'Autonomie des Personnes Agées et des Personnes en situation de Handicap, Pacte Territorial de l'Enfance, Pacte Territorial d'Insertion etc.), préfigurant, semble-t-il le PADDMA, dont on ne sait, cependant pas grand-

chose à ce jour, tant en ce qui concerne le contenu, la portée normative que les modalités de validation définitive. Elle renvoie, du même coup, plusieurs des priorités affichées ces dernières années à ces documents de planification, voire à un rang secondaire au profit de la thématique de la jeunesse constituée en cœur de cible des efforts de la CTM pour 2020.

Ce choix apparaît nettement à travers l'axe 1 des politiques publiques, « Favoriser le bienêtre de la population ». Une large part est en effet consacrée aux initiatives visant à accompagner la jeunesse, qu'il s'agisse de la montée en compétences, des actions envisagées dans le domaine de l'enseignement supérieur et, plus généralement, de la formation. S'y ajoutent des dispositifs en faveur des populations en difficulté, en situation de pauvreté ou éloignées de l'emploi.

Le CÉSECÉM salue la volonté affichée par la collectivité de placer la focale sur les actions en faveur de la jeunesse dans un contexte caractérisé par une indéniable perte d'attractivité du territoire et une incontestable propension de cette dernière au départ. Toutefois, cette démarche ne peut être efficace que si elle est accompagnée de moyens à la hauteur de l'ambition énoncée ; moyens dont la portée pourra être évaluée à travers le budget primitif pour 2020. De même, « l'articulation avec les politiques de développement économique, d'aménagement du territoire, les politiques environnementales » (p. 43 du rapport) doit être visible et perceptible, ce qui n'est pas encore le cas comme le révèle une lecture attentive du rapport qui en reste à des considérations très générales.

Ce sont toutes les politiques en faveur de la jeunesse qui sont ici visées, en commençant bien sûr par la formation sous toutes ses formes (initiale, continue, collégiens, lycéens, étudiants, chômeurs, créateurs d'entreprise, ...etc).

Il faut cependant remarquer que beaucoup des dispositifs ou des équipements qui sont mentionnés dans la quinzaine de pages qui concernent la politique en faveur de la jeunesse sont déjà en cours de réalisation ou de mise en œuvre (Lycée Schœlcher), parfois d'achèvement (cité scolaire de Sainte-Marie), ou annoncés depuis longtemps (par exemple le Pôle Universitaire de Santé depuis 2016), ce qui montre plutôt une continuité de cette politique ou tout au plus une confirmation qu'un véritable déploiement. On y trouve tout de même quelques vraies nouveautés qu'il convient de saluer, telles que l'implantation d'un premier cycle d'école d'ingénieur au lycée Schœlcher en partenariat avec l'INSA Lyon.

Par ailleurs, parmi les dispositifs ou les équipements nouveaux, la plupart ont fait l'objet d'une élaboration et d'une validation partenariales, soit dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT), soit dans le cadre de démarches telles que le Pacte d'Investissement dans les compétences (PIC) ou le Programme d'investissement d'Avenir (PIA), et feront l'objet de cofinancements.

On saluera également l'adhésion de La Collectivité Territoriale de Martinique à l'expérimentation « Territoires Zéro chômeurs de longue durée » que le CÉSECÉM appelait de ses vœux.

Passons maintenant à notre 2me point :

2-L'ANALYSE SECTORIELLE:

A-APPRENTISSAGE

S'agissant de l'apprentissage, qui donne l'occasion, à nos jeunes martiniquais de développer des compétences, tout au long de leur parcours de formation, et de valider des titres et diplômes allant du niveau CAP au niveau master 2, le CÉSECÉM soutient ce dispositif en direction des jeunes et encourage par ailleurs la CTM à accompagner vers l'apprentissage, deux publics visés par la loi n°2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel :

- A) celui des jeunes détenus de 29 ans au plus, qui pourront préparer un diplôme en apprentissage à compter du 1er janvier 2020, à titre expérimental, (article 12).
- B) celui des jeunes inscrits en CFA et qui n'ont pas encore trouvé d'entreprises, (article 13 de ladite loi)

La CTM ayant une compétence en matière de formation des détenus, le CÉSECÉM souhaite qu'une attention particulière soit portée sur l'expérimentation qui s'offre à ce public de se former par l'apprentissage, à compter de 2020 (article 12 de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel).

Cette expérimentation pourrait permettre aux détenus d'acquérir les compétences nécessaires à une réinsertion sociale et professionnelle durables.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi susvisée prévoit pour tout jeune de 16 à 29 ans révolus, qui n'a pas encore été engagé par un employeur, de débuter un cycle de formation en apprentissage, en CFA, dans la limite de 3 mois.

S'agissant des coûts de formation de ces stagiaires, la loi précise qu'ils peuvent faire l'objet d'une prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO), selon des modalités qui seront ultérieurement définies par décret.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a confié, à titre principal, à compter du 1er janvier 2020, la responsabilité du financement des contrats d'apprentissage aux OPCO.

Toutefois, la CTM ayant une compétence en matière de formation professionnelle, (qui lui a permis de signer une convention annuelle avec Pôle emploi pour assurer la prise en charge des stagiaires de la formation professionnelle, par le versement de cotisations sociales et d'indemnités), le CESECEM sollicite de la CTM qu'elle accompagne, pour la prochaine rentrée, les jeunes visés par l'article 13 de la loi du 05 septembre 2018.

Par ailleurs, le CÉSECÉM recommande à la CTM de suivre le vote de l'article 24 du projet de loi de finances 2020 qui lui permettrait de bénéficier de financements complémentaires pour aider les jeunes qui souhaitent acquérir par l'apprentissage, une expérience professionnelle et un diplôme, aux côtés des OPCO.

Le CÉSECÉM accueille avec satisfaction les possibilités offertes à la CTM, par le projet de loi de finances 2020, d'assurer la compétence facultative en matière d'apprentissage qui demeure, à travers le financement du fonctionnement et de l'investissement des CFA au titre de l'aménagement et du territoire (article 34 de la loi n°2018-771 du 05 septembre

2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel). Ce financement sera assuré par France compétence.

B-CULTURE ET SPORT

Le CÉSECÉM note que la Collectivité Territoriale de Martinique renforce sa contribution au développement du secteur culturel notamment au travers des 3 projets suivants :

- Préfiguration du Musée d'Art Contemporain : lieu qui sera consacré à des résidences artistiques afin de diversifier l'offre du Musée d'Art Contemporain
- Rénovation du Centre Culturel de Gradis
- Mise en œuvre de l'École Martiniquaise d'Enseignement des Arts (EMEA)

Les actions en direction de la jeunesse sur la thématique culture concernent, notamment, l'attribution de bourses à la formation culturelle et artistique, l'organisation de la manifestation d'initiative territoriale « Jenerasyon Artistik Matinik » ainsi que la reconduction des actions en direction des collèges telles que « Culture et collèges », « Un livre, un débat » et « Des collégiens à la CTM : découvre mon métier, partage ma passion ».

Le CÉSECÉM souligne l'initiative de la CTM en faveur d'une territorialisation de la diffusion du spectacle vivant par la décentralisation des spectacles en communes en s'appuyant sur les sites culturels de la CTM et notamment le CDST, le Centre culturel de Fonds Saint Jacques, Gradis, le Parc des Floralies, mais également le Domaine de Tivoli. Le CÉSECÉM souhaite la promotion des artistes professionnels ainsi que leur valorisation à l'étranger.

Le CÉSECÉM relève l'investissement apporté par la CTM aux différentes infrastructures dans le domaine hippique, des sports mécaniques, du golf de l'espérance et du stade Louis Achille. Les actions programmées sont :

- La poursuite des travaux de rénovation et d'entretien ainsi que de la modernisation de la gestion du Golf des Trois-Ilets
- La modernisation et amélioration de la gestion de l'Hippodrome
- La réalisation de travaux au Stade Louis Achille
- Les travaux de rénovation du Stade Desclieux
- Le projet de création d'une piste de sécurité routière sur le site de Carrère
- La mise à disposition des associations des équipements sportifs scolaires

Le CÉSECÉM salue les deux projets que la collectivité porte en matière d'offre sportive, la réalisation d'une cartographie dynamique et d'une plateforme sport santé.

Il souhaite par ailleurs que l'accent soit porté sur la mise en place d'un dispositif de repérage des sportifs à haut potentiel et leur accompagnement, y compris le handisport.

C-SANTE

Le CÉSECÉM observe une volonté de favoriser une meilleure équité en matière d'accès aux services et aux soins.

Le CÉSECÉM suggère que la mise en place du dispositif « taxi-social » utilise le maillage actuel des VSL.

D-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le CÉSECÉM note la démarche de la CTM en direction d'outils transversaux pour accompagner les filières avec le lancement de 3 fonds d'ingénierie financière et recommande la mise en place d'un accompagnement des porteurs de projets pour permettre une bonne efficacité du dispositif.

E- AGRICULTURE

Dans le secteur de l'agriculture, le CÉSECÉM salue également des initiatives de nature à dynamiser la production agricole qui reste un des piliers du développement durable et équilibré de l'économie martiniquaise, et notamment :

- La reprise de l'idée de mise en place de 4 marchés de proximité qui favoriseront l'écoulement des productions des petits agriculteurs traditionnels
- La mise en place d'un schéma directeur de l'irrigation qui facilitera la régulation de l'utilisation par les agriculteurs de cette ressource précieuse qu'est l'eau

F-TOURISME

Le CÉSECÉM note la volonté de la CTM de mettre en œuvre une stratégie de labellisation de la filière touristique. Il demande que des budgets soient alloués pour la promotion de ces labels à l'international. Le CESECEM recommande d'étudier le renforcement de la capacité d'accueil du territoire en le portant à 1500 lits et d'étudier les pistes d'activités pour les touristes.

G-EDUCATION-ENSEIGNEMENT

La Collectivité Territoriale de Martinique souhaite développer des mesures attractives et innovantes pour les étudiants avec :

- un enrichissement de l'offre de formations de l'Enseignement Supérieur en Martinique (ouverture d'une section BTS NAUTIQUE au Lycée NERIS, création de la filière Institut National des Sciences Appliquées (INSA), école d'ingénieur au Lycée Schœlcher)
- un accompagnement des étudiants dans leur parcours de formation (aides aux études, nouvelles modalités d'accès aux prêts par la mise en place d'un Fonds de garantie territorial Étudiant en partenariat avec BPI France)
- Soutien à l'accès aux filières d'excellence par la participation de la CTM au « Dispositif 1er Campus », dispositif national élaboré par Sciences Po pour la préparation des élèves boursiers à l'intégration des grandes écoles.

Le CÉSECÉM invite la CTM à jouer pleinement son rôle dans le cadre de la politique du site Antilles de l'Université des Antilles, dans le prolongement de sa contribution à l'élaboration de cette dernière. Cet investissement est indispensable si la collectivité entend peser sur les choix qui seront arrêtés dans les prochaines années et atteindre les objectifs qu'elle se fixe pour le pôle Martinique, tels qu'ils apparaissent à la page 47 du rapport.

Enfin, dans un domaine où il existe de multiples diagnostics avérés, le colloque sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) en collaboration avec l'UA (p. 55), ne peut être utile que s'il va au-delà d'un simple examen du paysage de l'ESR pour déboucher sur l'élaboration d'une politique pluriannuelle fondée sur des contrats d'objectifs, en conformité avec la politique du site Antilles, dans sa déclinaison pour le pôle Martinique.

H - NUMERIQUE

Le CÉSECÉM indique que l'orientation de la CTM d'une meilleure efficacité des services par la digitalisation va dans le bon sens avec les actions telles que :

- Installation d'une plateforme de primo accueil
- Géolocalisation via une montre connectée, à titre expérimental auprès personnes atteintes de troubles spatiotemporels.
- Gestion électronique des documents (GED) en poursuivant l'action en faveur des personnes en situation de handicap
- Nouveau logiciel de gestion du RSA afin de suivre la réinsertion des publics bénéficiaires du RSA

I-RENFORCER LA GESTION DES RISQUES :

Le CÉSECÉM aurait souhaité que la Collectivité renforce les actions relatives à la gestion des risques naturels et sanitaires, et singulièrement celles touchant la prévention au quotidien, notamment la mise aux normes de tous les établissements y compris dans le primaire.

Le CÉSECÉM note l'effort affiché par la CTM en matière de développement durable du territoire dans un contexte économique difficile. Il note également l'accent mis sur les objectifs d'amélioration du bien-être de la population et des conditions de vie de la jeunesse, et la réelle avancée sur la modernisation de l'approche culturelle.

Le CÉSECÉM souhaite un renforcement de la prise en compte des conditions de vie des seniors qui représentent de plus en plus la plus grande partie de la population martiniquaise, favorisant ainsi l'émergence de métiers nouveaux et d'une nouvelle filière.

Le CÉSECÉM attend le BP 2020 pour connaître les affectations financières de tous ces projets qui permettront d'apprécier leur concrétisation et s'étonne qu'une place plus importante n'ait pas été réservée :

- Aux mesures liées à l'environnement, notamment dans un contexte dominé par la problématique des sargasses, de la chlordécone et de l'assainissement entre autres ;
- Aux mesures liées au transport
- A la problématique liée à la mortalité infantile et périnatale (le taux est 3 fois supérieur au taux national)

Ce sont donc les remarques qu'appellent de la part du CÉSECÉM le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 de la CTM.

M. Le Président Claude LISE

Je remercie le Président du CESCEM et mes chers collègues, je vais maintenant interroger les commissions. Bien entendu, en tout premier lieu la commission des Finances et comme pour tout à l'heure, je demanderai aux commissions qui ont des avis particuliers de demander la parole et d'émettre ces avis-là, mais je ne vais pas énumérer toutes les commissions et permettre simplement aux commissions de

donner un simple avis favorable, disons, que seules les commissions qui ont une intervention à faire demandent la parole après l'intervention de la commission des Finances. Cela nous permettra d'arriver pratiquement juste à l'heure limite qu'on a presque atteinte d'ailleurs, pour aller déjeuner. Voilà. Alors, Monsieur le Président de la commission des Finances, je te donne la parole.

M. Michel BRANCHI

Oui alors, notre commission des Finances a siégé conjointement avec la commission Développement économique et de l'Insertion ainsi que du BTP je crois, et nous avons donc accueilli, bien sûr, les responsables des services des finances. Suite à la présentation donc, par les services des orientations budgétaires, les élus de la commission ont affiché leurs préoccupations par rapport au niveau de l'investissement proposé. Ils ont interrogé les services et l'Exécutif en charge des finances sur les sujets suivants : la force des orientations budgétaires, le niveau d'emprunt, optimisation ; le recours à l'autofinancement ; le financement des logements à caractère social, subvention des bailleurs sociaux ; la maintenance des équipements. Par ailleurs, les élus, Madame Diane MONTROSE a souhaité connaître la suite qui a été réservée à la motion concernant le versement de la compensation par l'État pour le RSA. Le Président LISE note que ces discussions autour du niveau d'investissement permettent un vrai débat sur les orientations budgétaires. Il partage la préoccupation formulée par les élus, Yan MONPLAISIR, sur le niveau de l'investissement proposé à travers ces orientations et souligne l'intérêt d'avoir des crédits nécessaires pour garantir une maintenance correcte des bâtiments infrastructure de la Collectivité. Enfin, le Président de la commission a rappelé que les recettes prévisionnelles 2020 comportent une augmentation de 40 % de l'emprunt, soixante-dix millions d'euros (70 M€) et de 6,78 % d'investissement. Voilà donc l'avis et le DGA affaires financières et juridiques a, par la suite, apporté des précisions sur les contours du concept d'emprunt optimisé. 1, l'emprunt lui-même, intéressant financièrement quand il est le moins coûteux. 2, la place de l'emprunt dans les recettes d'investissement, l'emprunt ne peut financer que l'investissement. En résumé le niveau d'investissement n'est pas conditionné exclusivement par le niveau d'emprunt. Troisièmement, l'impact de l'emprunt sur les équilibres financiers, l'emprunt est une recette non définitive, c'est la cristallisation projetée des épargnes de gestion à venir. A ce titre, il limite par anticipation les marges de manœuvre futures. Voilà donc, des commissions très intéressantes et très riches.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Quelles sont les commissions qui veulent se prononcer ? Qui veulent donner un avis particulier ? Oui, collègue CLEON.

M. Georges CLEON

Merci Président. La commission Infrastructures Equipements et Développement du numérique a noté le contexte contraint dans lequel va être élaboré le budget 2020, mais toutefois nous avons souhaité qu'une attention toute particulière soit portée sur les exigences de sécurité au niveau de notre réseau routier et des bâtiments. Voilà.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Autre commission ? Oui, collègue Christiane EMMANUEL pour la commission Culture.

Mme Christiane EMMANUEL

Bonjour Président, bonjour chers collègues. La commission donne un avis favorable. Enfin, nous notons que la majorité des projets déjà commencés depuis le début de notre mandature continuent à... comment dirais-je, la majorité des projets ont été repris, mais je veux signaler, quand même, certaines propositions, pas qui n'ont pas été retenues mais sur lesquels nous allons débattre, mais je tiens à le dire dès maintenant, le renouvellement de la convention de coopération pour le cinéma et l'image entre le CNC, l'État et la CTM pour la période 2020-2022, parce qu'on a eu quand même une nette amélioration quant au soutien des réalisateurs martiniquais et autres. Sur 122 dossiers examinés par le Comité de lecture, 47 projets ont été soutenus par la Collectivité pour un montant de, un million cinq cent quarante-neuf mille sept cents euros (1 549 700 €). Le renouvellement aussi de la saison 2, série télévisée « Tropiques Criminelles » pour une subvention de six cent mille euros (600 000 €), 8 épisodes déjà tournés en Martinique, dépense réalisée en Martinique, deux millions cinq cent cinquante mille euros (2 550 000 €), une diffusion sur France 2, 80 jours de tournage en Martinique du 10 au 24 juillet 2019, 65 décors différents sur la Martinique, 38 à 55 techniciens sont martiniquais, ce qui représente, 1 480 jours de travail, 29 rôles tenus par des Martiniquais sur 70 et 660 cachets pour les figurants. C'est une étape extrêmement importante, cela a été la première expérience, ce qui a permis à tous les intermittents du spectacle qui avaient été retenus sur ce projet, à renouveler leur intermittence donc retrouver leurs statuts et ça c'est très important pour eux, parce que quand ils perdent leurs droits d'intermittent du spectacle, ils se retrouvent au chômage et ils ont du mal à survivre de leur art, surtout que... souvent dans les réalisations, on fait appel à des figurants, des amateurs mais là, il s'agit uniquement de professionnels. Aussi ne pas oublier, l'opération « Passeurs de mémoire ». L'organisation aussi de la deuxième édition du concours de nouvelles de la CTM, « Ba mwen nouvel-ou ». Voilà ce dont je voulais parler et souligner parce qu'il est pour nous, important de renouveler ces projets. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Autre commission ? Oui, la commission Sport, collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT

La commission Sport a noté que dans les débats d'orientation, les orientations qui sont prises et qui sont proposées sont en parfaite adéquation avec les priorités et les attentes de ce secteur, et la commission recommande de poursuivre l'option en faveur de la jeunesse qui a été prise. Voilà, avec un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

D'autres demandent la parole pour une commission ? Sinon, chers collègues... Oui, collègue Louise TELLE.

Mme Louise TELLE

Merci Président. Sur les orientations budgétaires 2020 pour lesquels nous sommes consultés, les observations que nous avons pu faire l'an dernier à la même occasion restent parfaitement pertinentes, d'autant que rien de spécifique n'apparaît pour la protection sociale de l'enfance dans celles de 2020. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Pas d'autres demandes ? Oui, collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS

Merci Président. Bien évidemment, j'avais prévu d'intervenir après dans le débat. Mais alors, s'agissant effectivement, de ce document, il nous est apparu que l'on devra continuer à travailler sur la réhabilitation, vous savez que ce sont des personnes âgées particulièrement, puisque nous nous rendons bien compte que la société vieillit, mais que nous avons pléthore de demandes quant à la réhabilitation des logements de nos ainés. Là aussi, on aurait aimé que l'entraînement qui a commencé depuis l'an dernier, se renforce, puisque de plus en plus, nous avons des demandes de ce type. Alors bien évidemment, nous avons parlé aussi de la manière de permettre à certaines personnes âgées de rester à domicile par rapport aux hébergements qui se font rares, donc là aussi, je pense qu'il va bien falloir que nous puissions avoir cet affichage dans le prochain budget, un affichage beaucoup plus conséquent. Voilà ce qui a été dit.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Oui, collègue RENARD.

Mme Nadine RENARD

Merci Président. Bonjour au Président de l'Assemblée, bonjour au Président du Conseil Exécutif, bonjour chers collègues. La commission s'est réunie avec la commission Pêche et également la commission Culture. La commission a pris connaissance des conditions contraintes dans lesquelles ce budget a été établi. L'un des points principaux que je peux signaler concernant les aspects qui ont été évoqués, c'est l'importance de pouvoir améliorer les délais de traitement de réponse aux demandes de financement des acteurs du monde agricole, notamment, les partenaires avec lesquels on travaille régulièrement, mais également les demandes des petits agriculteurs qui parfois tardent un p'tit peu à avoir des retours. Donc, la commission a souhaité qu'un travail puisse être mené sur cela pour essayer

d'accélérer les délais et que les acteurs puissent plus rapidement se voir notifier les attributions de financement. Donc voilà, et les autres points, je pense que j'interviendrai là-dessus lors du débat. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Ça y est, cette fois, tout le monde s'est exprimé ? Eh bien, je vais suspendre et vous proposer de reprendre la séance à 16h30. Donc, la séance est suspendue.

(Séance suspendue)

(La séance est reprise à 16h30)

M. Le Président Claude LISE

Je vous demande de vous installer. S'il vous plaît. La séance est reprise. Donc je vais noter les demandes d'intervention. Je vous rappelle que, comme tout à l'heure, on va remettre les pendules à zéro. Je vous rappelle qu'il y a 54 minutes pour le groupe d'Opposition et 99 minutes, c'est-à-dire, 1 heure 39 minutes pour la Majorité. Voilà, donc ça y est, on a tout ce qu'il faut là, et en état de marche. Donc, comme on l'a dit précédemment, chaque groupe utilise comme il l'entend son temps de parole et vous pouvez maintenant visualiser le temps utilisé par les uns et les autres. Je vous demande à nouveau de ne pas interrompre les intervenants pour éviter qu'on arrête le décompte et puis, qu'on perde du temps. L'objectif, c'est que le débat ait lieu de manière démocratique dans la sérénité, ce qui n'empêche pas la pugnacité, bien entendu. (Rires). Bien, donc je prends un premier volet d'inscrits de part et d'autre, sauf si personne ne veut débattre. Ah voilà, il y a quelqu'un qui se dévoue. (Rires). C'est notre collègue COUTURIER. Alors, pour l'instant il est tout seul. Il n'y a personne d'autre ? Ah, collègue CHARPENTIER-TITY. Personne d'autre ? Pour l'instant, personne d'autre? Bon, ben on commence par les deux premiers. Collègue COUTURIER, tu as la parole.

M. Gilbert COUTURIER

Président merci. Chers collègues, bonsoir puisqu'il y en a peut-être parmi vous que je n'ai pas salué. J'espère que tous, on a bien déjeuné. Les orientations budgétaires pour l'exercice 2020 est un moment important. Moment important parce qu'en fait, nous, en responsabilité, nous avons cette mission effectivement, à ce moment précis, et en fonction de ce que le Président de l'Exécutif a présenté avec le rapporteur Miguel LAVENTURE, nous avons cette obligation véritablement de pouvoir donner des positions, attirer des attentions. Ce que je peux d'abord dire, c'est ce qui a été présenté, donc je continue à constater que plus que jamais, nous avons décidé en qualité, je vais dire, d'institution majeure de travailler dans l'intérêt collectif. Mais il est à avouer que ce n'est pas toujours chose facile, et c'est pour cela que la vision, l'apport de chacun d'entre nous est incontournable, et c'est pour cela que, si on parle de débat d'orientations budgétaires, c'est parce qu'en fait chacun devrait en débattre, donner sa position sur sa vision des choses pour ces orientations budgétaires de 2020. Sur le plan économique, je voulais, je ne sais pas au fait si le rapporteur pourra apporter un certain nombre d'éléments, mais dans le dossier du port, je sais qu'en ce moment il y a un blocage parce qu'il s'avère qu'il y a une partie où il faut empiéter sur le corail, et certaines entreprises qui ont répondu au marché et qui ont le marché disaient qu'elles ne peuvent pas évoluer, elles ne peuvent pas faire travailler leurs salariés, parce qu'au fait il y a une difficulté qui se pose. Alors, si sur ce point, là où il y a le blocage, le rapporteur peut nous apporter un certain nombre d'éléments, eh bien, qui puissent nous éclairer là-dessus. Je veux aussi porter l'information, et ca c'est au niveau du réseau d'eau. Nous avons, notamment sur notre territoire et Président, tu as reçu un document en ce sens, tu as été saisi par des habitants de la commune du Gros-Morne, du quartier Saint-Maurice, sur la route , où ils expliquent qu'ils sont tous les deux mois, tous les trois mois frappés par des factures d'eau très élevées parce que l'extension du réseau d'eau demandée, pas à la commune mais à Cap Nord, puisque la compétence étant Cap Nord, ne se fait pas, et comme les compteurs sont très éloignés, donc assez souvent, ils ont des fuites, ce qui leur donne des factures d'eau qui avoisinent les 2 000, 2 500, 3 000 €. Donc, on avait déjà fait une démarche auprès de Cap Nord là-dessus. Dans les orientations budgétaires, je pense que peut-être Cap Nord n'aura pas seul toute la capacité; estce qu'on peut voir pour les différentes communes de la Martinique, là où il y a de l'accompagnement à apporter aux EPCI, si on pouvait prendre cela en considération. L'agriculture, je sais que la Présidente de la commission devra intervenir, mais nous sommes assez souvent interpellés par le problème de désenclavement des agriculteurs, donc des exploitations. Et je prends le cas, à La Providence, c'est entre le Robert et le Gros-Morne et à ces belles terres agricoles qui sont là, qui ne peuvent pas être exploitées puisque la trace existante est difficile, n'est pas exploitable ; et c'est le cas aussi pour l'Habitation Jouvence, même si je sais que la SAFER qui est mandatée travaille sur ce dossier, sauf que l'ouvrage hydraulique qui est là, pose problème, et ils ne peuvent pas commencer les travaux. Donc, c'est une série de dossiers que nous avons comme cela sur la Martinique, mais notamment dans le Nord où on a visité un certain nombre d'agriculteurs. Et moi je pense que cela aurait été bien qu'on puisse voir comment apporter un accompagnement pour ces agriculteurs qui ont, ils sont plusieurs sur des exploitations où ces exploitations sont enclavées, difficiles d'accès, et parfois c'est à dos d'homme qu'on enlève les produits ou on fait entrer les entrants. Donc, si c'est possible que l'on puisse véritablement prendre cela en considération. Je voulais aussi faire ressortir concernant les... Au niveau de l'apprentissage et la formation professionnelle, où nous avons déjà eu à intervenir, la Présidente est là, elle va intervenir là-dessus, mais je veux quand même souligner que la grosse difficulté que nous avons observé pour ceux qui sont en apprentissage ou à l'école de la 2^{ème} chance, très souvent les formateurs, devant une situation où le public que nous recevons, et qu'il faut véritablement apporter à ces personnes un accompagnement, une Prépa, avant d'entrer en formation, donc, comment on peut réfléchir sur des personnes qui sont peut-être déjà dans le métier, qui sont dans les structures, mais leur apporter plus de formation afin qu'ils soient aptes à pouvoir, pas seulement leurs transmettre du savoir, mais en même temps, comprendre, utiliser, discuter avec eux pour que lorsqu'ils sont dans des périodes de crise où c'est difficile pour eux de pouvoir leur transmettre le savoir, qu'on puisse être mieux armé afin d'aller travailler sur le savoir-être. Je veux aussi, et voici un point qui est important pour nous. Nous avons vu ce qui s'est passé, ce qui se passe en France. La France n'a pas connu de tremblements, n'avait pas connu de tremblements de terre, n'avait pas connu de cyclone. Aujourd'hui, on parle d'inondations et tout le monde crie. La Martinique, tout le temps, nous vivons avec cette situation, alors, je pense que cela aurait été important, ça a déjà commencé puisque nous savons le travail qui est fait par la CTM sur un certain nombre d'infrastructures. On a le lycée Schoelcher, la construction aujourd'hui permet que les élèves puissent accéder, recevoir des cours. Mais en cas de cataclysme, on peut héberger du monde. Simplement, je pense que sur le territoire du Nord, il serait important de pouvoir équiper, doter ce territoire d'infrastructures capables de pouvoir recevoir des populations en cas de tsunami. Je veux donner quand même une référence, si on se rappelle l'intervention du Professeur Pascal SAFFACHE qui disait que le 24 juillet 1939, au niveau de la Grenade, au nord de la Grenade, un volcan marin qui, après être entré en éruption avait créé un certain nombre de dégâts, tant sur la Guadeloupe que sur la Martinique. Les communes comme le Marin et le Diamant avaient été impactés et Président se rappelle ce dossier qui avait été traité au Parlement, c'est le Kick'Em Jenny qui, on se rappelle qui avait causé un certain nombre de choses et on avait demandé à la France de pouvoir se rassembler et de pouvoir traiter ce dossier. On connaît la réponse que la France avait apportée sur ce dossier. Et là, je pense que véritablement, je continue à observer de par ce défi qu'on a à relever de nous préparer pour recevoir des évènements de la nature assez désagréables, eh bien, je ne suis pas vraiment sûr que l'Etat..., il y en a qui en parle, mais je ne suis pas sûr que dans la pratique, dans la réalité, est véritablement investi, prêt à nous accompagner. Je dis cela parce qu'en fait, la Ville du Gros-Morne a travaillé sur un projet, à la place de l'ex MJC et on a présenté ce dossier qui va être appelé « Palais de la convergence », dossier qui est à la CTM, et que je vais effectivement faire la démarche pour essayer de voir le Président MARIE-JEANNE, voir est-ce qu'il pouvait accompagner, faire le portage de ce dossier. Bon, on est à un an, un an et demi des élections de la CTM, donc je ne sais pas si cela pourra entrer dans le programme. Mais ce dossier que nous avons réfléchi, que nous avons travaillé, que nous voulons que ce soit un dossier martiniquais, Eh bien, a été présenté aux services de l'Etat. Et le 15 de ce mois, la sous-préfète ayant travaillé avec nous, a pris contact avec le Préfet, et le Préfet nous demande de revoir la dimension du projet, parce qu'il considère que le coût du projet est trop élevé. Je me pose la question, lorsqu'on décide qu'un coût de projet est trop élevé, alors que c'est nous qui vivons sur le territoire, le Préfet, il fait trois ans, après ces trois ans, il va être promu ailleurs et nous nous restons avec nos populations et nos difficultés. Donc, par rapport à cela, ce fameux projet appelé « Palais de la convergence » qui est une structure qui va servir de lieu d'hébergement pour des sinistrés, mais aussi de lieu permettant aux services compétents donc de... Et le Professeur Pascal SAFFACHE qui est venu, il disait qu'en fait, on peut aussi l'utiliser comme hôpital de jour, eh bien, à cette structure, je préconisais cette possibilité de pouvoir entrer dans le CCT, je ne parle du Club Cycliste de Trinité, mais le Contrat de Convergence et de Transformation, voir est-ce que ce projet pourrait rentrer dans ce dispositif, où il y a une somme qui est extraordinaire, permettant à ce que le Nord de la Martinique soit doté, mais que la Martinique soit aussi dotée de ce dossier, de ce projet, et qui va venir en renforcement avec ce qui existe déjà sur le territoire; puisque nous avons un certain nombre d'infrastructures qui sont là. Et sur ce point-là, je voulais dire que la sécurité et la préparation, la formation de nos populations à vivre des moments très difficiles avec les risques majeurs, si c'était possible de pouvoir faire mettre un budget sur cela permettant aux collectivités, aux communes de faire face, de s'équiper, mais ça, en adéquation, en corrélation avec la CTM et les autres infrastructures, je parle des EPCI. Donc, voilà un peu, ce que je voulais apporter comme élément pour dire, vouloir, pouvoir faire entrer pour les orientations budgétaires parce qu'en fait, je crois qu'il est important, important, qu'on prenne en considération ces éléments-là. Donc je parlais de la sécurité avec la préparation de notre population, de notre peuple à faire face à de gros évènements. Nous, au GrosMorne et le Président BIROTA, il n'est pas là, je sais qu'on a lancé une procédure pour former les jeunes élèves des CM1, CM2 aux gestes de premier secours. Cela se passe sur différentes communes dont le Gros-Morne, eh bien, comment faire pour pouvoir doter des territoires, d'infrastructures capables de pouvoir faire face en cas de cataclysme au lieu de rester là à attendre que quelque chose nous arrive et ensuite ce sont eux qui viennent de l'autre bord pour nous dire ce que l'on doit faire chez nous. Donc, voilà un peu ce que je voulais apporter. J'aurais pris 13 minutes 25 secondes pour le faire. Merci de la compréhension.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Merci Président. Bonjour en même temps, bonjour Président du Conseil Exécutif qui va peut-être nous rejoindre, bonjour à tous les Conseillers exécutifs et territoriaux présents et bonjour à ceux qui nous écoutent. Je prends acte des acquis solides de notre gestion depuis 2016, acquis qui nous permettent d'être encore plus audacieux pour l'avenir. Je vais insister particulièrement sur les orientations qui concernent notre jeunesse, c'est-à-dire, l'avenir de notre pays afin qu'ils aient le sentiment que nous faisons tout notre possible pour eux, et qu'ils aient non seulement, le sentiment mais la preuve. Alors, je vais citer quelques éléments qui sont prévus d'être actés dans le budget 2020. Cela va peut-être paraître un peu faible comme argument, quand on parle par exemple des ravalements de façades de collèges et de lycées, de rénovation de collèges et de lycées. On votera cela dans des dossiers qui doivent passer pour l'année 2019-2020, et c'est important parce que l'environnement de nos élèves, de nos lycéens, le cadre dans lequel ils évoluent pendant 4 ou 3 ans ou plus, c'est important. Et pour certains collèges et lycées, il y avait un grand besoin de cela. Naturellement, notre vote fera peut-être des jaloux. Ce que je suppose c'est que la planification se poursuivra pour les autres exercices. Alors c'est important de noter cela. La construction de l'internat de la réussite au Lycée Victor ANICET, c'est également un point important. C'est vrai que pour les gens de ma génération, l'internat faisait partie de... quand on était lycéen, il existait l'internat. J'ai même été interne une année au Lycée Schoelcher et cela a été ma meilleure année. Ce que je veux dire c'est que c'est une facilité accordée à des lycéens qui habitent loin du lycée, de pouvoir être sur place, de pouvoir travailler sur place, de pouvoir peut-être même bénéficier d'aides, de concours, soit de camarades, soit... enfin dans ce temps-là, les surveillants nous aidaient également dans notre travail. Et c'est important de redonner cette considération au travail d'éducation qu'il y a à faire, à poursuivre et à approfondir. Je veux également mettre l'accent sur l'installation dans le nouveau Lycée Schoelcher qui est construit dans l'ancien emplacement du lycée Schoelcher, dans l'emplacement historique de l'INSA, c'est-à-dire l'Institut National des Sciences Appliquées qui est une école d'ingénieurs. La construction du Pôle Universitaire de Santé, parce qu'il ne s'agit plus de poser la première pierre, la construction a démarré et qui offrira à moyens termes la possibilité pour nos futurs étudiants, je parle particulièrement de la médecine, de pouvoir réaliser les cinq premières années en Martinique. C'est également un élément important, fondamental, afin que nous n'ayons pas cette déperdition au niveau de cette profession. C'est-à-dire que nous savons que quand les étudiants partent en France, si effectivement c'est cinq années, ils seront obligés de partir quand même, mais je pense qu'il y aura un dispositif de suivi et il y aura également des décisions prises afin de favoriser, leur retour, leur installation en Martinique. Parce que, quand ils partent en France, ils sont pistés par ceux qui ont besoin, par les régions françaises, etc. qui ont besoin de médecins. Et donc, nous, nous devons mettre l'accent sur cela parce que le retour n'est pas automatique comme il l'était avant, et par conséquent, il faut mettre des conditions plus favorables. Et le fait que déjà, à moyens termes, cinq années de médecine peuvent être réalisées en Martinique, c'est déjà un pas absolument important. Et puis, je voudrais mettre l'accent sur l'organisation d'un colloque de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, avec notamment, l'Université des Antilles et singulièrement le Pôle Martinique. Et je tiens absolument à saluer cette initiative. Notre Collectivité est engagée aux côtés de l'université, nous l'avons montré à plusieurs reprises, à l'occasion du vote de deux motions, mais également financièrement et dans les travaux qui sont en train de se réaliser, que ce soit pour la construction d'un nouveau restaurant universitaire ou la réfection des amphithéâtres, la Collectivité est présente aux côtés de l'université. Donc, selon moi et cela avait été l'une de mes propositions, enfin, j'avais parlé d'assises de l'université en Martinique, de la possibilité de faire cela. La Collectivité Territoriale de Martinique sans empiéter sur l'autonomie de l'université doit pouvoir, à côté de cette université, avoir une vision prospective, viser des objectifs qui concernent notre territoire, les besoins de notre territoire, et j'ai vu que dans le libellé de la présentation de cette question, il est donc question d'associer les acteurs sociaux économiques, les entreprises et les associations, etc. Donc, je pense que nous avons tout à gagner à l'organisation de ce colloque et à ce que ces décisions qui seront, j'en suis sûr, pertinentes pour l'avenir soient et commencent à avoir un début d'application. Je ne serai pas plus long, je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Merci Président. Je dois dire que je partage les grands axes qui arcboutent les orientations budgétaires pour 2020. Cependant, j'ai été très sensible par les arguments, en tous cas, les initiatives qui ont été prises par notre Collectivité, notamment, en initiatives cherchant à mieux accompagner tout un pan de notre population, et cette population qui est éloignée de l'emploi. C'est la raison pour laquelle, je souhaite que si le rapporteur le souhaite, qu'il porte un éclairage plus précis sur le dispositif intitulé « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Je crois que c'est un dispositif qui peut être très intéressant pour notre population, et il est souhaitable que nous déclinions ce dispositif plus en détail pour mieux comprendre le sens, la portée de cette initiative. C'est ce souhait que j'émets pour que les choses soient mieux comprises en matière d'accompagnement de la population éloignée de l'emploi.

M. Le Président Claude LISE

Collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS

Merci Président. J'aimerais autant dire que j'ai lu le document qui nous a été envoyé. Je suis assez satisfaite de voir que nous avons quand même entamé un certain nombre de chose. Mais pour ce qui me concerne très personnellement, c'est-à-dire le

logement et l'habitat, j'aurais quelques petites choses à dire. Nous savons très bien qu'en Martinique la situation du logement, c'est quelque chose de très difficile pour certains administrés, surtout ceux qui sont les plus démunis. Et au niveau de nos nouveaux dispositifs au niveau de la CTM, nous accompagnons bien évidemment, les personnes âgées, certaines personnes porteuses de handicap et les gens qui sont aux minimas sociaux, c'est-à-dire des gens qui n'ont pas effectivement, tout ce qui pourrait leur permettre d'être logé correctement. Nous savons aussi que se loger c'est une chose, mais se loger décemment c'en est une autre. Parce que souvent, bien sûr les gens ont une adresse mais toutes les adresses ne sont pas des adresses qui permettent effectivement, un épanouissement à leurs mandants. Donc, c'est bien pour cela que nos dispositifs d'accompagnement sont là. Et j'aimerais parler des personnes âgées particulièrement, parce que quand on vieillit, on vieillit soit mais on vieillit aussi avec son patrimoine, le patrimoine aussi vieillit. C'est-à-dire que nous avons des logements aujourd'hui, avec l'air salin, comme nous disons, nous savons que nous sommes sur une île, il y a beaucoup de détériorations, pour ne pas dire tout simplement des maisons qui sont habitées, mais qui menacent par moment, ruines à certaines parties de la maison. Donc, ça c'est aussi, une grosse difficulté pour nous. Et, ce que j'aurais aimé dire ou du moins proposer, je pense que nous nous souvenons de ce fameux cyclone que nous avons eu en 2007, Dean, et après ce cyclone il avait été mis en place un programme d'intervention qui s'appelait le « PIC Dean », Président LISE doit se souvenir parce que c'est avec lui que j'avais travaillé sur ce fameux « PIC Dean », et nous avions effectivement sorti bon nombre de nos compatriotes de la misère subite qui était arrivée avec ce PIC. A l'instar de cette stratégie, de cette manière de faire, je me demande est-ce qu'on ne pourrait pas faire un Pic Territorial s'agissant de la réhabilitation; ce qui nous permettrait en amont, de déjà, projeter, de faire un nombre de logements sur toute la Martinique avec l'aide de nos communes, l'aide de nos CCAS, voir un peu les personnes les plus nécessiteuses et par rapport à un quota, je n'aime pas trop ce mot-là, parce que souvent cela sonne de manière péjorative quand on parle de quota et malheureusement, c'est un mot qui est dans le dictionnaire français et qui veut bien dire quelque chose ; ce qui veut dire un nombre précis pour une période précise. Et je pense que ce quota-là pourrait effectivement, nous permettre d'avoir après deux ans, trois ans, enfin, je dis cela comme si nous serions là effectivement pour dix ans, mais je me dis que si on commence quelque chose qui fonctionne, pourquoi ça ne serait pas reconduit. Mais alors, on pourrait dans ce programme d'intervention permettre que chaque année il y ait à travers les communes de la Martinique, un nombre de personnes nécessiteuses qui se verraient véritablement, parce qu'il y aurait un suivi bien évidemment serré de cette stratégie et d'approche, et ces personnes se verraient effectivement, remettre leurs maisons en selle. Et pourquoi je dis cela ? Parce que nous avons dans l'un des cinq axes effectivement de nos orientations budgétaires, on a parlé effectivement de permettre un bien-être à nos compatriotes. Le bien-être commence par le logement. Parce que tout à l'heure, je serai pressée de rentrer chez moi, mais je suis quand même contente de savoir que je rentre dans un lieu où la pluie ne tombe pas sur moi. Vous voyez ? Et tout le monde ne peut pas dire la même chose. Parce que j'ai eu l'occasion, effectivement, dans certaines maisons de ma commune, j'ai eu l'occasion d'aller voir des gens, et c'en est triste d'en parler, et de voir qu'autour du lit de cette personne, il y a beaucoup plus de seaux pour recueillir l'eau qu'il y en a dans certaines quincailleries. Ça ce n'est pas beau de voir cela. Quand on vient de voir cela et quand on donne le dos à cette maison, on est triste; et cela se reproduit beaucoup. Alors, je tenais à le dire de manière lourde, de manière effectivement répétée aujourd'hui, pour qu'on le comprenne. Et pour que dans la traduction de notre prochain budget, nous ayons quelque chose dans les chiffres qui reconnaissent, même peut-être pas le PIC, comme j'en parle, mais qui reconnaissent qu'on a pris note de cette situation de souffrance et de misère et que nous donnons un coup de collier, comme on dit, pour permettre que beaucoup plus de personnes puissent sortir de cette précarité de logement. C'est un petit peu ce que je voulais proposer. S'il faut effectivement que nous y allions de manière plus fine et que la commission Logement Habitat peut encore vous dire de manière plus peaufinée ce qu'on aurait aimé faire, je crois que ce serait un coup de main aussi pour les maires qui sont aux premières loges de ces demandes intempestives, de ces demandes incessantes, et qui ne savent pas quoi faire parce que leurs dotations fondent comme neige au soleil, et nous le savons. Merci Président, ce que j'avais à dire, mais je vais tout de suite aussi ajouter que nous avons des partenaires qui sont les bailleurs sociaux, qui ont toujours travaillé à côté de nous. Et nous savons très bien que, comme on dit en créole « Si nou pété pié nou, yo ka fann djèl-yo ». Voilà et le contraire, ce qui veut dire que l'un a besoin de l'autre. Donc j'aurais aimé que notre accompagnement à côté de ces gens-là, qu'il s'agisse des dotations ou autres donations pour le FSL par exemple, nous savons qu'ils nous aident à permettre certaines personnes de se maintenir dans le logement, j'aurais aimé qu'il y ait une certaine célérité quant à la manière de regarder auprès de leurs dotations. Ça, ils nous le disent et même quand nous sommes en commission d'attribution, ils nous le rappellent gentiment courtoisement, mais quand même. Voilà, merci.

M. Le Président Claude LISE

Je te remercie et si tu permets, je m'associe à ces demandes-là pour les raisons que tu sais. Oui, je préside le Conseil Territorial de l'Habitat, et je pense que ces éléments-là remontent fortement à ce niveau-là. Bien, alors, je n'ai pas d'inscrits, je pense qu'on va passer à un autre point de l'ordre du jour. Ah, je me disais que franchement (Rires). Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Je lis sur ton visage, ta déception Président...

M. Le Président Claude LISE

J'étais frustré.

M. Fred LORDINOT

Lorsque tu as pensé que je n'interviendrais pas. Non, très chers collègues, très chers collègues, vous le savez, le débat sera animé. Je vous ferai donc, quelques propositions. Pour vous inviter d'abord à changer de méthode. L'Assemblée n'a pas du tout été associée aux orientations budgétaires. Nous avons eu un processus du haut vers le bas. Le haut a produit son document, un document au demeurant surprenant, puisque je l'ai comme vous le pensez, comme vous-mêmes, parcouru en long et en large, et je constate que sur les trois premiers axes, vous reprenez tout simplement les axes du Contrat de Convergence et de Transformation. Vive le Président MACRON, serais-je tenté de dire.

(Rires)

M. Fred LORDINOT

Puis viennent deux autres parties, six petites pages sur l'innovation, mais ce qui est le plus décevant, ce sont les quatre pages sur le personnel, relégué en dernière partie de ce débat d'orientation, et c'est là, sa plus grande faiblesse. Pour 2020 donc, je vous inviterai à vous consacrer davantage à ce personnel, à mettre en place, proposition, un Comité d'Œuvres Sociales, le travail est long, discuter avec les organisations syndicales, faire en sorte qu'il y ait un personnel apaisé et puis, qu'il y ait enfin, enfin, remis à tous les membres de l'Assemblée un organigramme nominatif. Et, cette proposition générale que je vous formulerai est la suivante. Je vous propose, d'assumer votre politique plutôt que de dissimuler les documents. Inventaire, organigramme, rapport d'audit, ce qui permettrait d'alimenter le débat d'orientation budgétaire. Donc, déjà un premier volet de proposition que je vous invite, c'est l'avant-dernier débat de la Majorité, puisque le renouvellement arrivera dans une quinzaine de mois maintenant. Mais ce qui me vient à l'esprit c'est peutêtre l'état de désorientation politique de la Majorité. J'ai entendu un discours ce matin, assez curieux, puisqu'il semble être en contradiction avec les documents remis par l'INSEE sur la situation économique du pays, mais n'entrons pas dans les polémiques, n'entrons pas dans les polémiques. Faisons des propositions. La désorientation politique vient peut-être de l'état de la Majorité, le Gran Sanblé est devenu le Grand Fractionné. Vous avez vu qu'il y a eu une décision du tribunal de commerce où l'association MIM a été purement et simplement liquidée, liquidée. La mort du brigot fait peut-être du bien au soldat, vous connaissez cette parole martiniquaise. Le trésor de guerre du MIM a été dévolu à quatre associations. Voilà de l'argent thésaurisé, bien utilisé.

(Discussion hors micro)

M. Fred LORDINOT

N'empêche que je peux comprendre l'état de... je peux comprendre l'état de désorientation. Aujourd'hui, semble-t-il les tribunaux vont continuer à trancher le litige entre partisans de Sylvain et partisans de Chaben.

(Rires)

M. Fred LORDINOT

Parce qu'il s'agit des orientations politiques, c'est-à-dire que du projet qui n'est pas aujourd'hui partagé par l'ensemble des membres d'une même Majorité; et tous les jours j'ai des exemples devant moi, comme les Martiniquais. Donc, je dis qu'il y a une forme de désorientation politique de la part de cette Majorité, qui fait qu'on ne saisit pas bien les axes pour les prochaines années. Je vois qu'il y aussi, je l'ai déjà dit...

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT

Ne m'interromps pas collègue, écoute, tu vas me répondre. Ecoute calmement et puis, tu réponds tout à l'heure, d'accord ? ne t'énerve pas. Donc, je l'ai dit, vous avez choisi de ne pas investir et le document que vous produisez, en page 36, montre que vous affichez pour 2020, une diminution des subventions européennes d'investissement. C'est votre document qui le montre, les chiffres sont là. Au BP 2019, au Budget Primitif 2019, vous affichez cinquante-deux millions six cent quatre-

vingt-quatre milles et des poussières (52 684 000), pour le Budget Primitif 2020, vous affichez quarante-sept millions cinq cent quatre-vingt-sept mille (47 587 000). Donc, vous-mêmes vous constatez que les dépenses d'investissement alimentées par les recettes européennes vont diminuer. Comment peut-on avoir confiance? Quand je dis « on », comment les entreprises, les associations, les porteurs de projets peuvent avoir confiance, quand la Collectivité, elle-même montre qu'elle n'est pas prête à investir. Puisque hors emprunt, vous affichez une diminution de 6,5 %, il faut donc un emprunt de soixante-dix d'euros (70 M€) affiché, j'espère que ce ne sera pas le cas comme celui de 2018 dont personne ne sait véritablement à quelle hauteur il est mobilisé, que l'emprunt prévu de soixante-dix millions d'euros va faire qu'on change de nature, que le budget d'investissement va devenir positif. Donc, c'est l'importance même de l'emprunt qui est en jeu. Vous avez choisi, je l'ai dit tout à l'heure, d'épargner plus pour investir moins. Je vous invite donc, à revoir la copie, à privilégier les investissements et à mettre le montant des subventions européennes au moins au même niveau que l'emprunt à la condition de le mobiliser, c'est-à-dire soixantedix millions d'euros (70 M€). Mais vous le savez, vous êtes très en retard sur les objectifs et c'est le troisième point à côté de la désorientation budgétaire de, premièrement, deuxièmement de la décision d'investir moins, c'est le troisième point, l'hypothèse qui se profile à l'horizon, du dégagement d'office. Eh oui, ce n'est pas ouh là là. Pour me prouver le contraire, il ne faut pas afficher les chiffres de la programmation, il faut afficher les chiffres des crédits consommés, or il n'y a pas un seul tableau sur les crédits européens. Et pourtant ce ne sont pas les spécialistes qui manquent dans cette Assemblée. J'ai devant moi l'ancienne Directrice Générale des services du Conseil Général qui produisait, je le dis, un petit tableau régulier qui donnait l'état de la consommation des crédits et non pas de leur programmation. Et pour discuter un certain nombre d'entre vous, de techniciens, je vous invite à étudier le préfinancement des projets parce que les porteurs de projets et notamment, les petites entreprises ont deux soucis : d'abord la faiblesse de leurs capitaux propres, et le deuxième souci, c'est leur faible marge d'autofinancement. Ces deux problématiques ne peuvent être résolues que par des fonds d'accompagnement. Sinon nous aurons la situation telle que vous nous la présentez aujourd'hui, pour les fonds européens, où sur un total de près de vingt-sept millions d'euros (27 M€) programmés, nous verrons qu'il y a deux projets autour de quatre cent mille euros (400 000 €) mais que tous les autres projets dépassent le million d'euros et sont portés par de grosses entreprises martiniquaises qui ont les moyens d'obtenir les crédits bancaires. Donc, je vous propose de travailler à une réorientation de l'utilisation de ces fonds. Il faut que les fonds puissent bénéficier à des Martiniquaises et des Martiniquais qui n'ont pas le cash, la possibilité comme d'autres l'ont, et je suis bien content comme vous, pour ces personnes. Mais la plupart des porteurs de projets n'ont pas les moyens d'avancer les sommes et de préfinancer la dépense. C'est une réalité. Et je vous rappelle les deux autres propositions. Rapidement, il faut donc renforcer l'accompagnement par toute sorte de moyens, peut-être par la Société Publique Locale, renforcer l'accompagnement auprès des communes et des porteurs de projets pour le montage des dossiers et puis la mise en place du budget annexe. Parce que là, vous avez de graves difficultés. Vous avez de graves difficultés, vous avez choisi la position la plus difficile, c'est un peu technique, mais celle qui consiste à noyer l'ensemble des flux européens dans le budget général. Cela vous oblige à une gymnastique qui va vous faire perdre beaucoup de temps. Alors choisissez une autre formule, isolez les fonds européens du budget général. Parce que je ne peux pas m'en réjouir, mais vous avez déjà du mal à faire fonctionner le logiciel qui permet de donner aux entreprises tout de suite « le service fait » « Grand Angle ». Une fois que vous rentrez les éléments, il devrait y avoir un document généré automatiquement, qui dit à l'entreprise que le service est fait pour aller voir le banquier. Vous avez du mal à le faire. Mais je vous rappelle que vous avez jusqu'à la fin de l'année pour mettre en place le portail internet « Chorus Pro ». Ça ne fonctionne pas. Et ça, ça va demander un gros investissement de la part du personnel de l'ensemble de la direction pour que les entreprises puissent obtenir les documents, je le répète, utiles à leur fonctionnement au quotidien. Et je vous rappelle ma proposition, Président de la commission Economique, Président de la commission Finances, je suis disposé à travailler avec vous sur l'affacturage collaboratif inversé. C'est une solution qui peut fonctionner pour le bénéfice de la Collectivité et des entreprises. Ce sont des techniques d'ingénierie qui vont permettre de faciliter la vie et de faire que les crédits seront effectivement utilisés. Sur la situation dans quelques secteurs que vous avez déclinés, je parlais ce matin, du secteur de la pêche, où là, vous le savez les crédits européens sont à peine programmés, je crois à hauteur de 20 %, qu'on nous donne les chiffres ; et le niveau de consommation là aussi est très alarmant. La profession est menacée, l'âge moyen des marins-pêcheurs est élevé. Ils subissent de graves difficultés aujourd'hui qui font qu'ils ne peuvent pas assurer le paiement de leurs charges sociales. Accompagnez les marins-pêcheurs dans leurs démarches, mettez les actions de structuration du secteur. Tout à l'heure, j'ai parlé des Dispositifs de Concentration de Poisson mais ce sont aussi les nouvelles possibilités données par les fonds européens, par la législation qui permet de financer le changement et la modernisation de la flotte. Tout cela, il faut le mettre en œuvre, et ça, en 2020 parce que le programme opérationnel en cours c'est un programme 2014-2020, il y a deux ans de plus pour le faire, mais à partir de 2021, il y a un nouveau programme qui sera mis en œuvre, le programme 2021-2027. Donc la Collectivité Territoriale de Martinique n'est pas en avance. Là, je vous invite à mettre le bon braquet pour atteindre les objectifs. Mais je vous dis aujourd'hui, il y a de sérieux doutes sur l'atteinte des objectifs et la dépense des sommes qui sont contractualisées. Je pensais que ce matin, je l'ai dit, la Président allait nous faire un point sur l'état d'utilisation des crédits du Contrat de Convergence et de Transformation. Il n'en a rien été et pourtant dans le document, les trois premiers axes, sont les axes du contrat qui ont été repris. Mais, il faut là aussi, faire qu'il y ait une prospective financière sur les deux ou trois prochaines années. Vous dîtes des choses très vraies, les quelques rares chiffres que l'on trouve dans la prospective nous disent quoi? Vous admettez que vous avez augmenté la dette de cent quinze millions (115 M €), vous l'admettez, mais c'est bien. Mais vous donnez un tableau d'amortissement de la dette sur plusieurs années, mais vous devriez nous donner une programmation pluriannuelle des investissements, une PPI. Or la PPI fait défaut. Mais, vous nous dites que vous prenez des engagements en autorisation de programme et en autorisation de paiement. Où est la cohérence ? Vous nous dites que vous allez faire un exemple comme ça, à Fonds Lahaye, un pont, un viaduc à cent million d'euros à peu près. Vous avez accordé la maîtrise d'œuvre à une grosse multinationale qui est venue avec son architecte. Cette grosse multinationale a l'habitude de construire des ponts, des tunnels, très bien. Mais la question que je vous pose, qui va construire ce viaduc ? Ce ne seront pas des entreprises martiniquaises. Hélas! Mais, est-ce qu'on ne peut pas arbitrer et dire: « Bon, ce pont, il est peut-être, pas très urgent, peut-être faut-il... », j'en ai parlé, peut-être que d'autres collègues vont en parler, régler les problèmes des inondations récurrentes à Rivière-Pilote, régler les problèmes d'inondations à Rivière-Salée, régler les problèmes d'inondations au François, au Prêcheur et bientôt à Sainte-Marie. Avec les dernières pluies, l'eau est montée dans la rivière de Sainte-Marie à côté de l'usine. Plusieurs familles samaritaines m'ont informé du fait que maintenant, lè ni an gwo lapli, yo ka tiré loto y bo la riviè-a, yo ka alé garé an lot koté, paske pa ni ayen ki fèt pou dragué lariviè-a, d'où ma proposition, ma proposition concernant la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations, je vous ai proposé et je reformule cette proposition. Créer un syndicat mixte ouvert avec les trois communautés qui ont la compétence, incluant la Collectivité Territoriale de Martinique; créer un groupement public qui va pouvoir faire l'acquisition et les investissements des matériels et des équipements ; créer une Société Publique Locale pour faire les travaux. Une démarche structurante qui va permettre de régler ces problèmes de circulation, mais de mise en danger des biens et des personnes. Ceci est faisable, l'argent est là, il faut avoir la volonté de le faire. Enfin, parce qu'il me faut laisser la parole à mes collègues et vous laisser aussi le temps de me répondre. Je voudrais dire juste..., elle n'est pas là, la Conseillère exécutive chargée de l'Education; le 3 décembre prochain, au conseil d'administration du collège Lagrosillière, la question du déménagement du collège sera traitée car à ma demande, elle a été inscrite à l'ordre du jour. Très chers collègues, cette question est une affaire sérieuse. Je ne veux surtout pas polémiquer avec vous. Ce matin, j'ai entendu un collègue s'exprimer, aujourd'hui, compte tenu des incertitudes, la solution qui m'apparaît capable d'apporter de la sérénité et de l'apaisement, et de garantir les résultats, c'est de reporter la rentrée scolaire en septembre 2020 dans la nouvelle cité scolaire. Je vous invite collègues, et la collègue est invitée à ce conseil d'administration, j'espère qu'elle pourra se déplacer et venir. Mais c'est la proposition que j'ai déjà formulée à la communauté éducative, à Sainte-Marie et que je formule ici, publiquement : « Chers collègues, reportez la rentrée à la cité de Charpentier en septembre 2020, parce que cela va amener plus de sérénité et cela va garantir un travail, je dirais, apaisé des membres de la communauté scolaire ». J'espère donc, que l'appel que je relaie ici, ce n'est pas seulement moi qui le pense, de nombreuses personnes le pensent, membres de la communauté éducative. Et donc, très chers collègues, j'espère que cette position de sagesse sera suivie. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Je n'ai pas d'autres inscrits. Oui, collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Oui, Président, chers collègues. Maintenant qu'on ne peut plus s'appuyer sur l'insincérité des comptes administratifs puisque déboutés dans leur requête par le tribunal, il faut trouver d'autres sujets d'intérêts. Alors, tantôt c'est l'audit, tantôt la dissolution d'associations, tantôt le dégagement d'office, enfin, comme un amuseur de galerie, sont camouflés dans des welto de palabres le refus d'admettre que la Collectivité travaille pour le pays et que les élus, et je ne fais pas de distinction de quelque bord que ce soit, travaillent, ainsi que ceux de l'Exécutif, s'attachent à réaliser et à respecter leurs engagements. L'engagement qu'ils ont pris auprès de la population martiniquaise. Sur ce, si nous sommes unanimes à reconnaître que le contexte économique de la Martinique reste contraint, les chiffres officiels font ressortir et je cite « que l'Indicateur du Climat des Affaires, l'ICA, s'inscrit en hausse, +

1,8 points ». Dans le bulletin de l'IEDOM, numéro 586 d'octobre 2019, il est inscrit « Au niveau de la conjoncture économique à la Martinique, une hausse, bien sûr, du climat des affaires, une stabilisation de l'inflation et une amélioration du Marché du travail ». Je n'en dirai pas plus. Le nombre de demandeurs d'emplois, on l'a dit, tend à diminuer. La consommation des ménages est en augmentation avec un pouvoir d'achat qui s'améliore. Le contexte économique depuis deux à trois ans s'améliore, et cela se voit à travers les investissements réalisés par la CTM sur les infrastructures, les réseaux routiers, les bâtiments, les collèges, les lycées. Ce sont des investissements visibles. Mais il y en a qui sont invisibles ou qui le sont moins. Par exemple, le soutien porté aux associations culturelles, aux associations du médicosocial, aux associations du secteur sportif en mettant à dispositions des locaux. La CTM accompagne également l'Enseignement Supérieur. Et sur cela je profite pour remercier la Collectivité, et par cette Collectivité, le Président du Conseil Exécutif au nom du Campus Caraïbéen des Arts, son implication, l'implication de la Collectivité, auprès de la seule école supérieure d'art francophone de la Caraïbe. La Collectivité a permis qu'aujourd'hui, une cohorte de plus de 130 étudiants suive des cours, alors qu'il était question de perte d'agrément. Une augmentation de 160 %, je dis bien 160 % de l'effectif enregistré pour l'année 2019-2020. Avec le soutien de la Collectivité et l'implication du Président de l'Exécutif, Alfred MARIE-JEANNE, nous avons créé ce que l'on appelle un « appart résid » pour accueillir des artistes qui viennent en résidence auprès de nos jeunes. Le débat d'orientations budgétaires 2020 qui nous est présenté, s'inscrit dans un continuum de maîtrise de la gestion des dépenses en corrélation avec notre capacité d'autofinancement qui d'ailleurs est notre carte de visite auprès des banques, puisque si nous ne sommes pas solvables, nous n'avons pas la confiance de ces financeurs. Vingt millions (20 M) de plus au niveau de l'emprunt. Et puis, un dernier point que je voudrais souligner parmi les actions de la Collectivité, sur la culture, un soutien régulier. Dans le débat d'orientations, il est prévu, la commémoration du cent cinquantième anniversaire de l'Insurrection du Sud, une date importante pour la Ville de Rivière-Pilote souvent citée, pour ses inondations. Mais il n'y a pas que des inondations, il y a un peuple de résistance à Rivière-pilote. Et pour vous dire, une date importante, pour Rivière-Pilote, mais aussi pour tous les Martiniquais, parce que l'insurrection a jeté les bases de la responsabilité. A cela, pour cette date, le CCA à travers son projet pédagogique de 2019-2020, travaillera aux côtés de la CTM, aux côtés de la Collectivité en accompagnant les étudiants volontaires dans leurs recherches sur le thème de "Septembre 70". Pour toutes ces raisons, le débat d'orientation 2020 obtient toute mon approbation. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Chers collègues, bonsoir. Le débat des orientations budgétaires d'aujourd'hui, me semble-t-il, est un moment d'expression démocratique. C'est le moment où les élus que nous sommes, ont l'opportunité de cibler des priorités pour le prochain exercice. Certes, le document que nous avons reçu vient de l'Exécutif, mais aujourd'hui, l'Assemblée a tout le loisir de faire remonter ses observations et c'est ce que je vais pour ma part, faire. Je précise également que nous ne sommes pas maintenant au niveau du compte administratif, donc chaque chose en son temps. Pour ma part, je

me réjouis en ma qualité de Présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de constater que la Collectivité Territoriale a affirmé sa volonté de prendre sa part de responsabilité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ou au soutien et en accompagnement aux EPCI. Cette année, l'Assemblée a validé la proposition du Président du Conseil Exécutif d'accompagner les contrats de milieu pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE¹. Toutefois, lors d'un bilan à mi-parcours du contrat de rivière, beaucoup d'actions ont été faites, d'autres sont en cours, mais j'ai pour ma part noté et relevé que certaines actions qui doivent être menées par la CTM, n'ont pas encore débuté. Il est vrai que le contrat de rivière est étalé sur 5 ans, c'est-à-dire de 2017 à 2022 donc, nous avons encore une marge, mais pensons à y aller. Voilà mon premier point de vigilance pour respecter notre engagement. Je rappellerai aussi que les communautés d'agglomérations ont en Martinique la compétence eau et assainissement et qu'en matière de curage, c'est la compétence de l'État. Toutefois la CTM reste propriétaire de l'usine de Vivé qui se trouve sur la rivière de La Capot. Nous savons tous, le rôle de cette usine qui traite notamment les pollutions y compris celle de la chlordécone grâce un système d'ultrafiltration et un traitement au charbon. Cette usine approvisionne les populations du Nord Atlantique et en mélange celle du Sud. Plusieurs fois, ici comme en commission, j'ai attiré l'attention de l'Exécutif sur la nécessité d'apporter une grande vigilance à cette usine. J'ai reçu à plusieurs reprises la garantie de cette attention. Là aussi, je souhaite que nous gardions ce cap et cette vigilance. J'ai été également interpellée, toujours en ma qualité de présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité, sur la démarche captage Grenelle du captage de la rivière Capot. Des captages dits prioritaires ont été identifiés dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Ils correspondent aux captages les plus menacés par des pollutions diffuses. Aussi des programmes d'actions, doivent être mis en place. Le captage de la Capot, je l'ai déjà dit, est d'une importance stratégique pour la Martinique. Elle a été reconnue "Captage Grenelle" par le Ministère en charge de l'environnement dans la liste publiée le 30 juin 2009. A cet effet, plusieurs dispositions du SDAGE, 2016-2021 visent à faire aboutir la démarche du Grenelle de la rivière Capot. Cette démarche comprend plusieurs étapes, généralement portées par les propriétaires de captage et les responsables de la production d'eau potable. Il s'agit notamment de la définition d'une aire d'alimentation de captage, un diagnostic territorial socio-économique et environnemental des pressions, la nomination d'un animateur, la mise en place en concertation de mesures agro-environnementales pour préserver la nappe d'eau souterraine ou superficielle des pollutions diffuses. L'objectif donc, est de passer d'une logique de traitement curatif des actions préventives sur le bassin versant pour limiter les pressions liées aux pollutions diffuses, principalement d'origine agricole. Il ne s'agit pas de stigmatiser une profession mais de l'accompagner. La CTM, par la voie de l'ex-Conseil Général, propriétaire du captage de la rivière Capot et de l'usine de traitement de l'eau de Vivé, a déjà lancé les deux premières étapes de la démarche il y a quelques années. Il s'agit maintenant de poursuivre, la démarche qui nécessite un portage et une volonté politique forte. L'Office de l'Eau peut contribuer en accompagnant financièrement et techniquement à la réalisation des études, la mise en place des actions et des animations. La CTM ne supporterait pas à elle seule la contrainte financière. En conséquence, je connais l'intérêt des uns et des autres pour l'environnement et la qualité des eaux de la Martinique. Aussi j'invite l'Exécutif

¹ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

à poursuivre cette démarche « captage Grenelle » de la rivière Capot pour l'intérêt des Martiniquais. Effectivement, je sais que les finances sont contraintes, que le social pèse sur notre budget, néanmoins, je crois que l'eau a une part importante dans notre vie et qu'elle doit être une grande priorité. Alors je précise tout de même que la CTM, n'est pas la seule responsable en termes de production d'eau, mais que chacun prenne ses responsabilités et en tant qu'élu de la CTM je crois de mon devoir d'attirer l'attention du PCE sur cette problématique. Je tiens à dire également que surtout dans ce contexte particulier, que l'eau produite par l'usine de Vivé, selon l'ARS est potable, mais que néanmoins la protection de captage renforcerait la sécurité. Voilà pour moi mon observation.

M. Le Président Claude LISE

Bien entendu, je m'associe en tant que Président de l'Office de l'Eau, à l'essentiel de ce qui a été dit par la collègue TOUL. Notamment, j'ai déjà fait remonter à plusieurs reprises mes préoccupations concernant la situation de l'usine de Vivé. Voilà, je suis en attente d'inscriptions. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Merci Président, merci à l'ouverture de cet échange entre nous, le débat sur la manière de voir les choses. Très honnêtement, je m'attendais et je remercie la collègue qui vient d'intervenir lors d'un débat sur les orientations budgétaires, mais chacun son choix. Je m'attendais y compris dans l'intervention du Président de commission ou des autres entendre dire « Nous sommes satisfaits parce que nos propositions ont été prises en compte ». On refait des propositions comme si les orientations budgétaires n'auraient pas tenu compte des propositions des commissions en amont, avant. Donc, on pourrait considérer aujourd'hui ce document comme un support à la discussion qui va s'enrichir de ce que nous disons et que cela sera représenté. Parce que si nous faisons des propositions, enfin, si vous voulez, pas nous, vous n'allez pas tenir compte de nos propositions, mais si vous en faites, c'est pour que cela soit pris en compte dans le budget, c'est cela les orientations. Donc moi, j'attendais, qu'il y ait la proposition de commission qui... en tout cas des propositions qui enrichissent ce qui est arrivé aujourd'hui. Mais on prend comme on peut. J'ai entendu plusieurs collègues intervenir mais je suis d'accord avec vos propositions, je suis d'accord avec ce que vous souhaitez ; je suis même d'accord avec le ravalement des collèges. Mais il faut que cela s'exprime après, par un budget. Je remarque que, vous aurez passé une mandature comme cela, dès les premières pages, c'est peut-être à 45 - 50 pages, les orientations budgétaires nous obligent de regarder en arrière. Je m'attendais à ce que des orientations m'envoient vers l'avant. Et chaque fois, on revient vers ce mensonge, quoi, qui a été d'ailleurs « an kod yanm méré yanm ». Cela a empêché ce mensonge qui est, qu'il y avait un déficit abyssal à un moment, quatre-vingt-sept millions (87 M) à un autre et vingt-trois millions (23M) au compte administratif, qui nous empêchait d'intervenir. Complètement faux. J'ai un rendez-vous avec un médecin, je dois partir parce que je ne suis pas bien, c'est pourquoi j'interviens avant. Je voulais simplement dire sur cela, et tout à l'heure, il y aura un rapport de la collègue. Nous n'avons jamais, personnellement attaqué un compte administratif, ce n'est pas notre rôle. Il y a eu une Majorité qui a dit qu'il y a un déficit, la Majorité a donné les éléments au Préfet et le Préfet a interpellé la Chambre Régionale des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes a dit au Préfet « vous m'avez demandé, il n'y a pas de déficit, il y a un excédent », ce n'est pas moi, ça n'a jamais été cela. Sé yo, sé zot, sé pa nou, pour imiter une structure de langage qu'on a déjà entendu, mais ce n'est pas nous. Il y a que ce truc-là a permis qu'on parle de cela, cela nous a empêché et nous avons voulu simplement dire au Préfet « Mais, Monsieur le Préfet, vous avez demandé à la Chambre Régionale des Comptes de regarder pour vous, la Chambre Régionale des Comptes vous a donné un résultat, qu'en faites-vous ? ». Et personnellement, j'ai écrit au Ministre et le ministre m'a répondu, Monsieur DARMANIN « il appartient au préfet d'intervenir sur le budget ». J'ai le papier que je tiens à la disposition de ceux qui veulent, y compris à la disposition des journalistes. Et puis, j'ai entendu comme si au tribunal administratif, on parlerait du déficit ou pas. Ce n'est pas le rôle du tribunal administratif, c'est le rôle de la Chambre Régionale des Comptes qui a déjà donné une réponse. Ce qui s'est passé au tribunal administratif, ce n'est pas déficit ou pas, c'est, intégration ou pas, et ça c'est différent. Et alors, nous avons demandé, bien sûr, on nous a dit que nous avons attaqué trop tard, nous avons attaqué un mauvais document et que les décisions modificatives ne modifient pas le budget, peut-être. Sauf qu'il semble qu'il existerait une jurisprudence, mais on verra. Mais dans la réalité je veux que cela soit clair, je n'ai rien à voir avec le compte administratif. Le compte administratif c'est la Chambre Régionale des Comptes, la Chambre qui est de temps en temps une chambre colonialiste et de temps en temps « vive la chambre », un bon..., une bonne équipe quand il parle d'une autre Ville, subitement qui n'est plus colonialiste et tout cela. Donc, je voudrais que cela soit précis, c'était intégration ou pas intégration. Et alors, j'ai entendu qu'on a été débouté. Oui.

(Discussion hors micro)

Je peux continuer ? Si débouté veut dire qu'on a refusé notre proposition, dans la décision que j'ai et que je tiens à la disposition des journalistes, y compris des collègues qu'on aurait tenu à l'écart des résultats, la décision c'est que notre proposition a été rejetée et les conclusions de la CTM rejetées. J'ai là, les conclusions de la CTM, rejetées, les 5 000 € que vous aviez demandés, rejetés. Voilà les décisions, dites la vérité. Dites la vérité à nos collègues, dites la vérité au peuple martiniquais. Le document est là, à ma disposition, je peux lire. Donc je vais continuer sur les orientations budgétaires une fois que je pense que cela a été fait. Dites ce que vous voulez mais la réalité, un tribunal administratif, c'était sur l'intégration ou pas et nous avons écrit au préfet pour dire « Monsieur le Préfet, ou ka mandé an bagay, yo ke di'w mi, ou pa ka fè a yen épi'y ? ». C'est exactement cela. Et je tiens à la disposition de tous les journalistes, de tous ceux qui veulent, les réponses de Monsieur DARMANIN, et les résultats du tribunal administratif. Il y a une collègue qui secoue la tête. Oui c'est vrai. On ne vous a sûrement pas dit ça. On ne vous a pas dit qu'il y a eu deux décisions : rejetée, notre requête est rejetée, l'évaluation, les conclusions du rapport de la CTM. Mais peu importe, on dira non. Par ailleurs, l'orientation budgétaire, mais enfin, j'ai été dans une Opposition, peut-être à un moment précis, c'était le Président Émile MAURICE qui présidait et puis, j'ai été dans la Majorité avec le Président LISE. Lorsqu'il y avait des orientations budgétaires, ce n'était pas sur tout ce qu'on allait faire, si on allait acheter un ballon de football ou bien acheter des ballons pour inaugurer une fête, c'était décider de quelques grandes lignes. Qu'est-ce qu'on allait faire de plus ? Et c'est vrai, on a l'impression que nous parlons souvent d'un compte administratif, d'un bilan. Qu'allons-nous faire ? Et qu'est-ce que l'on peut faire ? Lorsqu'on fait des orientations budgétaires ? C'est évaluer la situation d'un pays qui n'est pas réductible à ce que faisait la Région ou Tartempion. La réalité c'est qu'il y a une réalité économique dans le pays-là, que faisons-nous ? Et par rapport à cela, nous proposons de faire un certain nombre de choses. C'est cela des orientations. Cela veut dire ne pas tenir compte de ce qui s'est passé. Alor si nou té fè dis, menm si sé dot pou fè, dépi zot fè douz, i bon. An nou alé, mi chapo'w, tjenbé lanmonné'w, vlopé, pézé, i bon. Ce n'est pas cela. Ce que je veux dire c'est nous tous, c'est face à une situation, qu'est-ce qu'il nous faut faire ? Qu'est-ce que nous pouvons proposer ? Et puis, nous voulons alléger... j'ai remarqué dans le dossier, c'est peutêtre à la page 52, je suis d'accord avec vous sur l'illettrisme des personnes de 50 à 65 ans, dont nous sommes, BRANCHI, personnes de plus de 50 ans, 65 ans, il y avait peut-être 22 % qui étaient au chômage, soit 500 personnes. Occupons-nous de ces personnes-là. Mais il y a quand même 500 personnes au chômage dans le document, qui n'existaient pas et qu'on découvre. Mais faisons des choses avec ces personnes, à la page 52. Ce matin je l'ai dit, j'ai vu à la page 68 qu'il y aura des ingénieries, mais en fait ce n'est pas la première fois que je me prononce sur le fond JEREMIE, laissez-moi dire cela quand même. Il est en première ligne avant que l'on parle de l'ingénierie sur les prêts d'honneur et tout cela, et les prêts qui seront pour le développement dans l'insertion.

Mais lorsque la même chose revient, laissez-nous dire mais on ne va pas chaque fois revenir sur une orientation, on va mettre en place les moyens pour le fonds JEREMIE. Comme dirait Christophe "laissons du temps au temps, quand c'est le temps qui nous prend à la gorge". Le temps prend à la gorge. Autrement dit on a envie que cela se fasse, je n'ai pas envie que lors d'une prochaine discussion sur les orientations budgétaires que l'on revienne sur : « Nous allons encore mettre en place l'ingénierie, etc. ». Et je terminerai en disant, c'est vrai, peut-être qu'il y a beaucoup de dossiers qui arrivent, peut-être que nous faisons beaucoup de choses mais ce n'est pas de notre faute si nous ne sommes pas capables de dire quelle est la consommation. Nous savons, nous avons vu un tableau sur les fonds européens, nous savons les demandes enregistrées mais nous ne savons pas les satisfactions et les réponses. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Le Président Claude LISE

Alors, je n'ai pas d'autres demandes. Oui, collègue MONROSE.

Mme Michelle MONROSE

Bonsoir. J'ai lu ce rapport concernant les orientations budgétaires, il y a des choses qui figuraient déjà dans le rapport précédent, une bonne partie des propositions en réalité était déjà là lors du précédent rapport. Je vois la muséographie du Père Pinchon, je vois aussi le PUS, etc., etc. Donc, c'est plutôt un rapport de développement de ce qui avait déjà été entamé, même s'il y a des choses nouvelles mais une bonne partie de ce qui a dans ce rapport était déjà présente, précédemment. Il y a une chose par contre qui m'interpelle et que je ne vois pas, c'est l'Office de la langue créole dont on nous a parlé, qu'on est venu nous présenter mais que je ne vois pas dans ce rapport d'orientation budgétaire et cela m'interpelle quand même, à un moment où le créole est au niveau national, au niveau parfois de l'offre de formation, menacée. C'est vrai qu'il y a une agrégation créole qui a été mise en place, mais dans des conditions particulières, avec une menace concernant cette agrégation créole, puisqu'il faut qu'il y ait un nombre d'inscrits pour que cette

agrégation soit maintenue, ce qui n'est pas le cas pour toutes les agrégations. Enfin, il y a plein d'enjeux concernant le créole et je ne vois pas cet Office de la langue créole. On avait parlé un moment d'une direction, on n'en a pas entendu parler, qu'est-ce qu'il en est ? Ce que je ne vois absolument pas dans ce rapport, à un moment où la langue créole est un élément structurant de la culture, on parle beaucoup de la culture. C'est vrai qu'il y a eu une semaine de célébration du créole à la CTM et c'est déjà très bien, mais il faut à mon avis quelque chose de plus structurée, de plus en profondeur, de moins événementiel peut-être, en tout cas une politique linguistique claire pour que le créole soit ce centre : le créole, les créolistes, les enseignants de créole et par là même, la population dont on connaît toute l'ambiguïté par rapport à la langue. Ce centre, soutenu par une politique linguistique culturelle forte de la CTM en Martinique et en dehors de la Martinique.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE

Merci Président. Sans lavage du cerveau et sans choc cérébral, j'aimerais revenir sur le débat d'orientation budgétaire et parler de l'aquaculture. Tout comme le collègue COUTURIER qui a fait mention tout à l'heure, qui a parlé de l'agriculture, j'aimerais attirer l'attention, et surtout poser la question au Conseiller exécutif qui présente le dossier, à la page 67 hormis le constat de la chute libre des fermes aquacoles, puisque nous sommes passés de 20 à 3, j'aimerais connaître quels sont les orientations en dehors du constat de la diminution du nombre de fermes aquacoles? Des trois fermes existantes, il y en a une tenue par un vauclinois qui essaie de sortir la tête de l'eau et je suppose comme toutes les deux autres... parce que dans le débat d'orientation budgétaire, je ne sais pas ce que l'on va proposer à ces fermes aquacoles. C'est vrai que le 9 février de cette année, il y a eu une délibération qui faisait bénéficier d'une exonération de l'octroi de mer et de la taxe pour les produits pétrolier. J'aimerais bien comprendre puisque quand on regarde la partie sportive, on dit amélioration des travaux qui seront terminés, qui sont en cours, qu'on va faire, mais il n'y a qu'un constat concernant cette activité, donc j'aimerais bien qu'on me dise ce que nous pouvons faire pour pouvoir justement aider les trois dernières fermes qui essaient de résister. Qu'est-ce qu'on peut leur proposer pour pouvoir... pour ne pas mettre les clés sous la porte ? Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue Karine Mousseau.

Mme Karine MOUSSEAU

Rebonsoir à tous et toutes. Juste pour compléter un peu sur l'axe tourisme effectivement qui me concerne plus particulièrement, puisque nous allons, nous, débattre de nos orientations budgétaires le 2 décembre au Comité Martiniquais du Tourisme. J'espère que les administratrices et administrateurs seront présents. Donc, ce que je voulais donner aujourd'hui, ce sont les grandes lignes sur lesquelles nous allons débattre puisque nous sommes quand même le bras armé de la Collectivité Territorial pour le tourisme. Donc, le point 1, c'est continuer à développer nos marchés historiques et intensifier la diversification dans la provenance de nos touristes. Notamment nous devons continuer à reconquérir notre principal marché qui est le marché français. Sur la Belgique vous savez que nous avons un vol direct,

nous voulons que ce vol direct soit sur l'année, donc on continue à travailler pour cela, parce que pour le moment ce vol n'est que sur les mois de la haute saison. Sur le marché américain nous continuons à travailler, le focus est mis sur Miami aujourd'hui, mais nous voulons retrouver un vol sur New York, donc nous continuons à travailler là-dessus. Sur le marché Canada, nous travaillons à avoir un vol direct avec Toronto, donc cela devrait se faire d'ici l'année prochaine et puis mettre en place effectivement un plan d'actions spécifiques pour la desserte aérienne avec la SAMAC. Deuxième point, pour compléter ce qui a été mis dans le débat des orientations budgétaires, c'est l'amélioration de l'attractivité de notre territoire et la structuration des filières. Nous voulons un véritable plan d'action pour les investisseurs. Je sais que la Collectivité a commencé à travailler dessus : attirer des investisseurs notamment dans le secteur de l'hôtellerie. Collègue, tu es d'accord ? Donc, oui attirer les investisseurs, c'est vendre notre destination, par exemple tout simplement en faisant une belle plaquette digitalisée que nous pouvons proposer comme toutes les autres destinations aux investisseurs. Nous travaillons aussi à lancer un incubateur accélérateur spécifique pour le secteur touristique pour qu'il y ait plus d'innovation puisqu'un de notre leitmotiv, c'est l'innovation. Et puis, on n'en a pas parlé, je crois qu'il y a une ligne dessus dans le débat d'orientation budgétaire, c'est évidemment prendre le virage du tourisme durable puisque nous devons faire en sorte de ne pas scier la belle branche sur laquelle nous sommes confortablement assis. Voilà. Ensuite troisième axe, renforcer et cibler la promotion et la communication. Donc, travailler notamment sur l'accueil. Ce que nous ferons c'est... nous allons revoir totalement la façon dont nous accueillons les touristes à l'aéroport. Parce qu'aujourd'hui notre bureau est fermé, nous pensons qu'il faut l'ouvrir, donc on va faire, si le CA m'accompagne, des travaux sur le bureau de l'aéroport. Continuer à marketer la Martinique, avec la marque M avec des grandes campagnes de promotion sur la Belgique notamment puisque nous avons un vol direct. Continuer à mettre en place des actions avec la Guadeloupe et la Guyane. Vous le savez, nous avons signé de façon officielle... disons qu'on a officialisé cette nécessité de travailler ensemble, notamment pour aller sur de nouveaux marchés comme l'Italie, l'Espagne et d'autres marchés en Europe. Enfin, le dernier axe, travailler et améliorer l'expérience digitale du touriste lorsqu'il est prospect, c'est-à-dire lorsqu'il cherche son voyage, pendant son séjour et après, puisque le touriste deviendra un ambassadeur. Donc, voilà la petite contribution du Comité Martiniquais du Tourisme.

M. Le Président Claude LISE

Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Pwézidan man pa té lé rivini pliziè fwa adan entervansion-an piske mwen ka kwè ke lè ou fè an entervansion ki za long, fok évité fè dot, kité la plas pou ke lé zot palé. Par kont i ni an bagay ki enterpelé-mwen paske i ni an koleg ki adan entervansion'y té ka di ke o fet o nivo personel la CTM, nou pé té ké poté asé atansion ou anko yo adan an model de situaasion. Mwen ka tann sa toupatou, mwen ka kwè ke fok évité, si sété le ka ke nou itilizé lé zajan kom fon de komerw élektoral, paske si lé zajan CTM, ni adan ki té ké dan dé situasion partikulièw, mwen lé raplé ke kelkeswa kolektiviété-a ou toujou twouvé dé situasion, é si mwen fè référans, mwen pa té la, mé mwen ka raplé ko mwen a an périod nou tann ke i té ni ajan konsèy général épi kon ajan konsèy

régional, té ni moun ki té supériè pa rapo a moun é mwen ka kwè ke alè tala, nou pa sav ki moun ki ka pwotéjé lentérè de ki ajan. Mwen ka kwè ke pou lentérè é si nou lé fè an bon politik, montwé moun ke o fet, moun ki ka kouté nou, ka gadé nou, ke o fet nou adan dé bagay ki objektif, fok nou évité fè moun pwan kaka poul pou zé. Sé sa mwen té lé di.

M. Johnny HAJJAR

Merci Président. C'est vrai que nous sommes dans un contexte d'un débat qui est l'avant-dernier débat sur les orientations budgétaires de cette Majorité de la Collectivité Territoriale de Martinique. Cela signifie que l'on se situe, après 4 ans de gestion de votre gouvernance et on va vers la cinquième année budgétaire, c'est-àdire 2020, donc nous sommes sur la fin du mandat. Après 4 ans et en regardant la cinquième année, il est important de constater, effectivement, certains éléments qui sont récurrents, la baisse de la dotation de l'État vis-à-vis des collectivités. Je pense que depuis plus de 20 ans maintenant, l'ensemble des collectivités, qu'elles soient de France hexagonale, de Martinique, de Guadeloupe, des départements d'Outre-Mer, subissent ce type de difficulté. Nous savons pertinemment, à tous les niveaux, que les dotations de l'État diminuent. Au-delà du constat, la question c'est, que fait-on pour faire face ? Alors c'est vrai qu'il est intéressant de constater sur les quelques tableaux et indicateurs que vous nous avez remis dans le rapport, qu'il y a des économies qui ont été faites, notamment et particulièrement au niveau des dépenses de fonctionnement. Il faut certainement le saluer puisque faire des économies c'est bien, simplement il faut mesurer les économies pour que cela ne se fasse pas au détriment ni de la condition de travail des salariés de la structure, ni au détriment de la diminution du service public, ni au niveau de l'accompagnement à la fois des entreprises et des petits porteurs de projets privés qui sont souvent demandeurs et ont besoin dans tous les domaines de dotations, de subventions, notamment les associations, les très petites et moyennes entreprises. Néanmoins, lorsque l'on regarde le rapport que vous nous proposez, c'est vraiment votre document à vous, il est à noter un certain nombre de contradiction entre vos affirmations, ce que vous affichez et les chiffres que vous nous remettez vous-même, dans votre propre document. Il y a un véritable décalage entre ce que vous dites et ce qui est écrit. La première affirmation, le chômage a baissé. Et quand on regarde la page 29, le tableau de présentation des dépenses, notamment de RSA, et je ne prends pas tous les chômeurs, je prends uniquement ceux qui perçoivent le RSA et pourtant qu'est-ce qu'on remarque ? Entre 2016 et 2018, c'est plus dix millions (+ 10 000 000) de RSA et ne venez pas me dire que ce sont les 30 petits euros d'augmentation par an, même pas par an, sur les trois ans, pardon, qui font qu'on est à plus dix millions (10 000 000) de RSA attribués et dans le même temps vous annoncez un chômage qui baisse. C'est assez particulier et cela apparaît dans votre tableau, page 29, très clairement et très précisément. Bien sûr, pour vous, les 23 000 personnes qui sont à la limite entre l'inactivité et le chômage, pas totalement déclarés mais pas actifs, ces 23 000 personnes, on a le sentiment qu'elles n'existent pas dans les comptes et pourtant elles apparaissent certainement dans les aides sociales puisqu'on regarde l'augmentation des demandes d'aides sociales auprès de la collectivité compétente qu'est la Collectivité Territoriale de Martinique. Deuxième affirmation qui est assez extraordinaire, eh bien, une gestion de la dette et un désendettement extrêmement fort depuis 3-4 ans. Effectivement, il y a un effort considérable mais à quel prix, de l'épargne brute et de l'épargne nette, puisque l'on voit bien qu'il y a une vraie problématique de paiement, eh bien, des prestations des entreprises. Les délais de paiement des entreprises sont extrêmement longs. Et, quand on regarde le même tableau que vous donnez, vous-même, à la page 39 de votre propre document, eh bien, on se rend compte que vous avez hérité d'une dette globale de près de cinq cent soixante millions d'euros (560 M€), héritage des deux anciennes collectivités et en 2018, c'est-à-dire, trois ans après, vous êtes passés à six cent soixante-quinze millions d'euros (675 M€), c'est-à-dire plus de cent quinze millions d'euros (115 M€). Ça, ce sont les chiffres que vous nous donnez vous-même donc vous avez augmenté la dette, selon vos propres chiffres, vos propres tableaux. Alors, pour être très transparent, je vois qu'il y a une prévision de 2019, donc je le dis aussi puisque cela fait partie du tableau, mais c'est du prévisionnel, j'attendrai les chiffres définitifs. Sur 2018 c'est sûr, sur 2019 on voit apparaître, six cent trente-et-un million d'euros (631 M€) donc une diminution de la dette sur un an, avec quand même, quand on regarde à partir de 2016, plus de soixante-et-onze virgule cinq millions d'euros (71,5 M€) d'augmentation de la dette. Et surtout, qu'on ne vienne pas me dire que ce sont des dettes laissées par d'autres, j'ai entendu cela, à maintes et maintes reprises et on en arrive à une troisième affirmation, c'est le niveau de votre investissement. Parce que je rappelle que vous avez hérité, globalement, et c'est votre premier budget, je vous invite tous à revenir à votre premier budget, il pesait un milliard quatre cent millions d'euros (1 400 M€) donc, vous aviez un milliard quatre cent millions d'euros (1 400 M€) pour investir dans le pays, en recettes et en dépenses. Et pour autant, je vois que dans votre budget primitif 2020, vous n'annoncez pas plus de un milliard cent millions d'euros (1 100 M€), c'est-à-dire plus précisément, un milliard quatrevingt-seize millions d'euros (1 096 M€). Cela veut dire qu'en quatre ans, le volume global de votre budget primitif, j'insiste, de votre budget primitif de départ a chuté de plus de trois cent millions d'euros (300 M€). Alors que, concrètement, s'il y avait des dettes payées tant que ça, elles seraient apparues dans les comptes et le niveau du budget serait resté tel quel, puisque si vous payez c'est qu'il y a des recettes en face pour payer, c'est ça un budget. Donc, concrètement parlant, quand on affiche et qu'on ne voit apparaître dans aucun document, on s'inquiète. Et j'en arrive à un quatrième point qui me paraît fondamental, l'investissement, et mes collègues, en ont déjà parlé. L'investissement pour 2020 qui est prévu est de cent quatre-vingt-six millions d'euros virgule trois (186,3 M €) dont soixante-dix millions d'euros (70 M€) d'emprunts. Eh bien, ce qui est choquant, c'est que cela représente, à peine beaucoup moins que le dernier niveau d'investissement de la Région Martinique de 2015 qui était à plus de deux cent soixante-neuf millions d'euros (269 M€), pour la seule Région Martinique en 2015. Or la Collectivité Territoriale de la Martinique, c'est à la fois la Région et le Département et si je rajoute le Département, on serait à près de trois cent cinquante millions d'euros (350 M €), et quand je vois ce que vous proposez en 2020, à peine cent quatre-vingt-six millions d'euros (186 M€), il y a de quoi s'inquiéter. Et qu'est-ce qu'on constate donc ? Bien sûr que la dette augmente et que l'investissement diminue. Il y a une vraie problématique de gestion en ce sens, parce que quand la dette augmente, l'investissement devrait augmenter, c'est cela la logique de l'endettement, en tout cas de l'endettement productif. Ce qui n'est pas votre cas ici, puisque très clairement la dette augmente et l'investissement diminue. Et, je prendrais un seul exemple, la Collectivité Territoriale de Martinique est autorité de gestion des fonds européens, et vous avez, contrairement à ce que vous affichez, autre contradiction, vous dites: « Voilà, on va augmenter les dépenses et les dotations des fonds européens pour les porteurs de projets » et c'est vrai qu'à la page 36, on voit que les subventions européennes d'investissement diminuent de 10 %, soit de près de cinq millions d'euros (5 M€), cela veut dire que les recettes sont là, mais que vous n'arrivez pas à les faire consommer. Il y a un vrai problème. Cela fait plusieurs années que l'ensemble des collègues, nous vous le disons, vous allez arriver vers une date ultime. Vous n'arrivez pas à faire consommer les fonds européens parce que les seuls porteurs de projets que vous financez, ce sont les gros porteurs, et quand vous dépendez uniquement de l'aéroport et du port, eh bien oui, vous dépendez de porteurs de projets extérieurs, donc vous dépendez de leur capacité à mettre en œuvre leurs opérations, et là, cela signifie que vous n'avez pas de porteurs de projets propres. Vous n'êtes pas porteurs de projets propres, vous n'investissez pas vous-mêmes, cela veut dire qu'il y a un vrai problème de création de richesse, parce qu'on sait très bien que les dépenses vont augmenter seules, elles n'ont besoin de personne pour augmenter parce que les difficultés sociales sont là. La réalité économique est là. Mais pour pouvoir faire face à ces dépenses, il faut des recettes. Pour créer des recettes, il faut créer des richesses. Pour créer des richesses, il faut donner de l'activité. Parce que dans le même document de l'IEDOM dont j'ai entendu parler, vous avez oublié de dire que la majorité des entrepreneurs n'anticipe pas de recourir à de nouveaux recrutements, cela prouve que la confiance n'est pas tant que cela, présente. Et donc, il y a un vrai problème aujourd'hui parce que la gestion dont vous faites preuve a certainement un certain nombre d'effets positifs dans les comptes, épargne brute, épargne nette, mais globalement et dans la réalité du quotidien des Martiniquais, elle a des effets catastrophiques, par le manque d'investissement, par le manque d'accompagnement des petits porteurs de projets, petites, très petites, moyennes entreprises, par le manque d'accompagnement des associations, parce que les associations aussi peuvent créer des richesses. C'est extrêmement dommageable de ne pas pouvoir consommer les fonds européens parce que ce risque de dégagement d'office nous fera perdre des millions d'euros qui auraient pu servir la Martinique. Alors, nous sommes à un moment clé, vous avez encore l'occasion sur cette dernière année 2020, voire début 2021, de changer la tendance, de repartir sur une conformité entre ce que vous dites et ce que vous faites, ce qui n'est pas le cas du tout entre ce que vous nous donnez comme chiffres, et j'espère que les prochains documents ne seront pas moins fournis parce que finalement vous allez me dire que j'utilise les documents que vous me donnez pour vous montrer que vous êtes en contradiction avec vous-mêmes. Donc, j'espère que les prochaines fois, vous n'allez pas fournir encore moins de documents que ce que vous fournissez aujourd'hui. J'espère simplement que si vous voulez qu'il y ait véritablement des créations de recettes nouvelles pour la Collectivité, si l'on veut éviter de simplement faire de la gestion, il faut mettre en place pour les petits porteurs un plan d'accompagnement pour qu'ils puissent bénéficier des fonds européens parce qu'ils n'ont pas les moyens d'avoir les conseils pour monter les dossiers de fonds européens. Donc, il faut les accompagner. Eux, sont porteurs de richesse. Imaginez 25 000 entreprises, très petites ou moyennes entreprises qui recrutent une seule personne, une seule personne, cela fait 25 000 emplois de créés de plus, avec des subventions européennes donc des recettes qui existent, qui sont présentes, qui pourraient servir, avec un préfinancement qui leur permettrait d'éviter les problématiques de crédit bancaire, puisqu'ils ne sont pas en capacité d'avoir les cautions et les garanties. Il faudrait également aider l'ensemble des collectivités qui subissent les pertes de dotations d'Etat parce qu'autant vous en subissez les conséquences, autant les petites mairies et même les grosses mairies en subissent,

les conséquences. Eh bien, leur permettre parce que, eux, ont des idées, des projets. Si vous n'avez pas d'idées de projets, prenez les idées et les projets des autres, donc faites un plan de relance pour les petites collectivités et les grosses collectivités martiniquaises qui ont des projets pour servir leur territoire, mais surtout servir les Martiniquais dans leur domaine. Et bien sûr, il faut un plan massif d'accompagnement des très petites et moyennes entreprises au niveau économique, parce que c'est par là que pourra venir la création d'activités, la création d'emplois et la création de richesse. Les personnes qui travaillent ce sont les deux personnes qui viennent bénéficier des aides sociales. Donner des aides, c'est bien un temps, mais c'est comme donner du poisson, ça aide, on ne peut pas le critiquer, par contre apprendre à pêcher c'est beaucoup mieux. Et c'est là où nous ne sommes pas d'accord. Et nous considérons, effectivement, que vous travaillez comme tous les élus travaillent, je ne pense pas qu'il y a des élus qui ne travaillent pas. Mais, il y a, travailler dans certains objectifs et ne pas ouvrir les yeux face à certaines situations, être sourd à ce que nous disons, et puis, vouloir rester dans la même logique en essayant de maquiller la situation dont on voit bien qu'elle n'est pas ce que vous annoncez. Et pour terminer, je tiens à préciser suite à ce que mon collègue DUVERGER a dit que non seulement le Tribunal administratif, dans sa décision du 7 novembre, n'a pas décidé, ni pris position sur déficit ou excédent, puisque ça, c'est acquis, c'est acté, c'est définitif, c'est le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais mieux, la seule chose par laquelle nous avons été débouté, c'est de nous dire, les corrections de la Chambre Régionale des Comptes ne peuvent pas se faire dans le cadre d'une décision modificative, puisque c'était le seul endroit qui nous permettait de le faire, puisque le Préfet et les Ministres, nous avons encore une lettre en date du 22 août 2018 qui nous disait que le Préfet aller faire le nécessaire, il n'a pas fait son travail, Eh bien, nous nous sommes substituer à l'Etat pour faire exécuter une décision. Le Tribunal administratif sur la forme nous a simplement dit : « Ce n'est pas le bon document que vous attaquez. Ce n'est pas par une décision modificative qu'on va pouvoir intégrer les corrections de la Chambre Régionale des Comptes, mais par un compte administratif ou par un budget sachant que comme le Préfet a laissé le temps passer, ces derniers documents sont devenus définitifs ». Néanmoins, nous considérons, parce qu'il y a des jurisprudences dans ce sens, qu'une décision modificative fait partie de la chaîne des actes budgétaires qui permettent de revenir sur la question budgétaire et c'est pour cette raison que nous irons plus loin, de façon à faire valoir nos droits. Et nous avons constaté effectivement, ce ne sera pas la première fois, qu'une autre juridiction pourra contredire la première juridiction et faire en sorte que ces corrections-là soient véritablement réintégrées dans les comptes publics de la Collectivité Territoriale de Martinique.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI

Chers collègues, nous serions bien aises, si comme le démontrent régulièrement certains collègues, notre Collectivité voit ruisseler les crédits et que nous pourrions faire plus d'un milliard (1 000 000 000) d'investissement. Nous serions bienheureux. Nous sommes ici pour débattre des orientations budgétaires. Alors, j'ai entendu que nous regardons vers le passé, que nous reprenons des actions déjà engagées et que par ailleurs, on s'intéresse très peu à la mobilisation du personnel. A quoi servent les

orientations budgétaires ? C'est le grand mérite des lois de décentralisation de 1982-83, que d'avoir obligé les élus à lever le nez au-dessus du guidon. C'est-à-dire de sortir du nombrilisme et de regarder ce qui se passe dans le monde, de regarder ce qui se passe en France et de regarder ce qui se passe en Martinique. C'est pourquoi le plan prévu par la loi, c'est d'examiner cette situation et je ne veux pas reprendre ce que dit excellemment notre document mais en gros, que la croissance ralentit partout, ne mettant pas sur les conflits commerciaux entre les Etats-Unis et la Chine... mais qu'en Martinique, et ça c'est l'INSEE qui nous le dit, malgré la baisse de la population qui diminue mécaniquement la demande globale, eh bien, la Martinique est résiliente parce qu'elle comporte en elle-même des forces dynamiques, des forces économiques et sociales dynamiques qui font que la croissance a redémarré en 2018, et qu'elle est bien orientée, je reprends les termes précis des organismes officiels, au premier semestre 2019, ce qui a conduit à une baisse du nombre de demandeurs d'emplois. Alors, je sais que bon, on peut discuter, Président tu rigoles, on peut discuter, et moi aussi d'ailleurs, de ces notions, de ces définitions, mais néanmoins, toute chose égale par ailleurs, et avec la même définition, eh bien le nombre de demandeurs d'emplois a reculé de 6 % en un an, et dans toutes les catégories d'âges, pas seulement les jeunes. C'est ça qui est important. Alors, les départs massifs concernent les jeunes, mais quand vous voyez par exemple, que, Monsieur le député, je suis content que tu m'interpelles, que les 25-49 ans, le nombre de demandeurs d'emplois diminue de 9,3 %, c'est-à-dire plus que la moyenne, c'est qu'il se passe quelque chose. Et, quand vous ajoutez le fait que le secteur privé a créé 3 100 emplois en un an, salariés, ce sont les fameuses forces dont je parlais, et ça, ce sont les chiffres de la DARES, ce ne sont pas les chiffres de l'INSEE, ce sont les chiffres de la DARES, c'est-à-dire un organisme officiel qui est chargé grosso modo de mesurer les résultats sociaux en Martinique et en France. Ceci dit, nous ne sommes pas meilleurs, la bataille de l'emploi n'est pas gagnée, elle doit se poursuivre et c'est précisément cela, l'objet de ces orientations budgétaires. Autrement dit, où en sommes-nous et où allons-nous? Alors, on ne peut pas faire abstraction de la politique d'austérité du Gouvernement. Il a limité, on l'a dit, l'évolution du budget de fonctionnement à 1,1 %. Il a imposé la baisse de la durée de remboursement des emprunts, c'est-à-dire qu'en fait il a limité la capacité d'emprunt. Et il nous dit, ce Gouvernement, il nous l'annonce, « Je vais diminuer les dépenses publiques, je vais diminuer le nombre de fonctionnaires territoriaux de 70 000 ». Il nous dit, eh bien, dans le document de politique transversale, que notre député a dû lire, qui, dans lequel on trouve toutes les sommes qui sont consacrées à l'Outre-mer, que les sommes consacrées à la Martinique, depuis 2018 ont diminué de quatre cent vingt-et-un million d'euros (421 M€) et cela pèse sur l'activité. Alors, dans le même temps, le pouvoir laisse à notre charge depuis 2004, sept cent soixante-dix millions (770 M€) de manque à gagner, de reste à charge sur notre dos concernant tout ce qui concerne les allocations, dites individuelles de solidarité : le RSA, l'APA, la PCH, etc. Et puis, ce n'est pas se tourner de manière nostalgique vers le passé que de constater quand même qu'il y avait dix-sept milliards (17 000 000 000) d'engagements financiers dans les comptes de la Région, en 2015, quand nous sommes arrivés en 2016; et que le travail du service, le travail a permis dans un premier temps de ramener ces engagements financiers, de les nettoyer en 2018, lors des orientations budgétaires de 2018, à trois milliards (3 000 000 000) et puis, là, si vous regardez bien, on nous dit qu'il y a encore à financer, cela s'appelle un reste à financer, c'est-à-dire qu'il y a encore des autorisations de programmes, des autorisations d'engagements pour deux milliards deux (2,2 000 000 000) en face desquels, il nous faudra trouver dans les années qui viennent, des crédits de paiement, c'est-à-dire en clair, il nous faudra trouver de l'argent. Je veux bien que l'argent ruisselle. Eh bien, nous avons commencé, comme un vaillant homme, comme dirait CESAIRE, nous avons Saint Laurin, et nous avons fait des économies en matière de fonctionnement pour redresser notre épargne, comme un ménage sérieux doit le faire, s'il veut faire des investissements. Je ne vais pas me présenter devant le banquier avec un compte en banque qui pendant une année, deux années, est régulièrement à découvert, et puis je veux acheter une BMW, série 6. Ok? Alors boug-la ka di mwen, alé achté an dacia stepway, alé achté an dacia stepway. Ou pa ka achté piès loto, ou konpwann. Ou konpwann, ou konpwann, bon! Alors, nous avions une épargne négative, cela s'appelle... les comptables publics appellent cela, la capacité d'autofinancement. C'est ce que le banquier, même le banquier public, le plus indulgent, l'AFD, la Caisse des Dépôts et Consignations, pwemié bagay i ka gadé « Ou bien janti, mé montwé mwen votre capacité d'autofinancement ». C'est ça, Eh bien, nous l'avons remonté. Nous avons voté ici-même, le compte administratif 2018 et on est passé de quarante-cinq millions (45 M) en 2016 à quatre-vingt-trois virgule quatre millions (83,4 M) et nous avons diminué notre capacité de désendettement, c'est-à-dire la durée pendant laquelle, on rembourse notre dette, de 13 années à 8 années. Alors, on nous dira, oui mais on n'est pas obligé de faire cela. Seulement, la moyenne des régions de France, le banquier regarde ça, la moyenne des régions de France, c'est 4 ans. Ok. Et puis, la moyenne des départements, puisque nous sommes les deux, c'est 3,8 ans. Alors, on peut toujours nous dire qu'on s'en fout, mais la réalité reste la réalité. Et cela nous permet, c'est écrit dans le document, de nouveau de pouvoir discuter avec tous les banquiers. Parce qu'il y a deux ans, aucun banquier ne voulait discuter avec nous. Aucun, sauf l'AFD, sauf l'AFD. Alors nous avons une dette qui est importante, qui est de mille sept cent soixante-neuf euros (1 769 €) par habitant sur notre dos. Je rappelle que le cumul de la dette en Guadeloupe, Département et Région, c'est mille cent euros (1 100 €). Alors, nous avons dans ce document, un tableau qui représente, non pas des dépenses, chers collègues, parce que j'ai entendu des réflexions sur la baisse de ceci ou de cela, ce sont des tableaux de recettes. C'est d'ailleurs que nous sommes des gens sérieux, avant de dire « On va faire ci, on va faire ça, il faut faire ci, il faut faire ça », nous regardons combien d'argent il y a dans notre poche. Ou konpwann ? Parce que nous ne voulons pas être des débanqués. Et nous avons examiné que nous pouvons augmenter de 40 %, notre projet d'emprunt et que cela nous permettra d'augmenter de 7 %, de 7 % nos recettes d'investissement. Alors, je sais qu'il y a un débat récurrent, on nous dit, il faut augmenter, on nous dit là, il faut aider les collectivités. Mais ceux qui nous disent cela, ils sont sous la tutelle de la Chambre Régionale des Comptes et du préfet. On leur a imposé pendant cinq ans, une purge phénoménale, et les économies qu'ils ne voulaient pas faire, Eh bien, on les force à les faire. Eh bien, nous ne voulons pas nous retrouver comme cela, nous ne voulons pas nous retrouver comme cela, parce que là, on perdra notre liberté d'agir. Eh bien, pour investir, nous sommes tous d'accord, qu'il faut investir, nous sommes tous d'accord. Encore que, j'appartiens à un courant de pensée économique qui ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité d'une république française. Parce qu'investir dans les lycées et dans les collèges, dans l'enseignement, dans la formation professionnelle, bien sûr, ce n'est pas de l'investissement, c'est dans le fonctionnement, mais c'est investir dans la jeunesse et dans l'avenir du pays. Par conséquent, il y a beaucoup de dépenses de fonctionnement qui, de fait, sont des dépenses d'investissement. Alors, on peut avoir des dotations, mais tout le monde reconnait qu'elles diminuent, on peut avoir un fond de roulement, nous les avons utilisés pour payer les dettes des autres. On n'en a plus, l'autofinancement, nous sommes en train de faire des efforts pour le remonter, et l'emprunt, eh bien, parce que nous avons fait un autofinancement en hausse, nous sommes capables de nous présenter, non pas, an lanmen douvan an lanmen dèyè, mais comme de vaillants hommes devant le banquier pour discuter avec lui. Je rappelle quand même que quand on emprunte, il faut rembourser. Non, mais cela parait être un truisme, c'est un truisme, mais on emprunte, il faut rembourser. Excusez-moi, moi, je suis retraité de la fonction publique, je ne suis pas le plus malheureux, man alé an koté pou achté an loto, pwemié bagay mwen ka wè, sé konbien tret man kay ni é es ke lè mwen kay péyé pwan ritret mwen, mwen kay pé alé o supermarché pou mwen manjé ? Ou konpwann ? Eh bien, notre annuité de remboursement, elle est de cinquante millions d'euros (50 M€). Alors, je me suis livré à une petite comparaison, cela représente plus de deux fois l'action économique de notre Collectivité, cela représente la totalité des dépenses d'enseignement, de formation professionnelle et d'apprentissage, cela représente plus de deux fois la dotation des collèges et des lycées. Et oui, et oui, on nous dit qu'en Guadeloupe, on fait mieux. Et bien la Chambre Régionale des Comptes, le 10 juillet 2019, nous dit ceci, que la Région Guadeloupe est dans une situation financière qui ne permet pas de soutenir le niveau des investissements programmés. Alors les types ont un programme de sept cent soixante-seize millions d'euros (776 M€) et la Chambre Régionale des Comptes dit que c'est peu réaliste et fluctuant parce qu'ils n'ont pas la capacité d'autofinancement pour trouver l'argent pour faire cela. Et, la cerise sur le gâteau, quand je regarde la fiscalité, la nôtre et la leur, la taxe sur le foncier bâti làbas est de 25,27 % mais nous, nous avons maintenu notre taxe à 19,49 %. Cela leur rapport quatre-vingt-dix-huit millions d'euros (98 M €) et à nous, cela nous rapporte soixante-douze millions (72 M), c'est-à-dire que cela leur rapporte vingt-cinq millions (25 M) de plus, c'est-à-dire les vingt-cinq millions (25 M) de plus que nous pourrions mettre si nous relevions notre taxe sur l'investissement. Alors, nous proposons de mettre... la CTM aujourd'hui, il faut le dire, elle est principalement victime de la politique d'austérité du pouvoir en place et de l'héritage qu'elle doit assumer. Il ne faut pas biaiser, c'est ça. Et en dépit de ce contexte difficile et grâce aux marges de manœuvre partiellement retrouvées, il est proposé d'affermir la politique volontariste mise en place. Nous voulons accentuer l'effort en direction de la jeunesse, vous avez vu, divers dispositifs novateurs sont initiés en liaison avec les politiques de développement économique; parce qu'il faut faire le lien entre la politique de développement économique et aussi l'aide, les incitations qu'on va accorder à nos jeunes pour les inciter à rester ici. Puisqu'il ne suffit pas de dire « Alé-Viré ». Viré pou fè kisa, si yo pa ka mété an plas an politik de dévlopman ? Il s'agit à la fois de poursuivre l'action de redressement financier de la Collectivité, de garantir la qualité des équipements et du service public attendu par les citoyens, de soutenir ceux que cette société, que je n'ose pas qualifier ici, cette société impitoyable place dans la pauvreté. Mais comme on ne peut pas tout faire, je termine, comme on ne peut pas tout faire tout de suite, la construction du budget primitif devra hiérarchiser les actions de manière responsable et sans surenchère. C'est sur cette perspective d'espoir que nous devons donner à la Martinique une impulsion de progrès pour 2020. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Juste avant de passer la parole au prochain orateur, j'ai du mal à ne pas... juste une petite allusion quand même à nos débats, des débats que j'ai traditionnellement avec mon ami Michel, qu'on a eu en commission, parce que quelquefois, il faut quand même faire attention. Moi, je ne me laisse pas déprimer par les considérations pessimistes de l'Opposition, dans ses excès, et qui font partie de la politique d'opposition. Mais je fais très attention à ne pas non plus tomber dans l'optimisme exagéré, il faut faire attention. Je suis obligé de dire quand même que... tu sais, tu as fait allusion à des comparaisons qui m'inquiètent un petit peu, quand tu dis, « La moyenne en France hexagonale, de la capacité de désendettement, c'est 4 pour les régions, c'est encore moins pour les départements, etc.... ». Si je m'étais aligné sur cela pendant mes 19 ans de présidence du Conseil Général, il n'y aurait eu pratiquement aucun équipement à l'heure actuelle, l'usine de Vivé n'existerait pas, l'Atrium ne serait pas là, le CDST non plus, le front de mer de Fort-de-France, etc., etc. Mais non, non mais je veux te dire, il faut quand même faire attention à cela. Est-ce que nos éléments de comparaison, ça va être la situation de l'Hexagone ? Et puis en même temps, nous disons que nous sommes dans une situation spécifique. Pour développer un pays comme le nôtre, on est obligé de sortir des normes. Je suis très à l'aise pour le dire, là ici, face à la Majorité car l'Opposition qui et là, pas tous ceux qui sont là, ceux de l'Opposition qui étaient dans mon Opposition, ils ont passé leur temps à me reprocher de trop emprunter pour investir. Donc, cela veut dire qu'ils avaient l'Opposition exactement inverse qui ne m'a pas impressionnée, qui ne m'a pas empêché de continuer et aucune Chambre Régionale ne m'a condamné, n'a attaqué et je n'étais pas dans les normes. Je pense qu'à certains moments, eh bien, pour développer un pays, il faut être borderline par rapport à des standards qui sont des standards hexagonaux. Donc, il y a un débat de fond, je veux dire que là, il y a un débat de fond. Je regrette pour ma part qu'on n'ait pas des lieux pour débattre de cela de manière très sérieuse, très approfondie, hors polémique. Et je termine par une seule chose : chers amis, allez consulter l'INSEE parce que ce qui m'a fait sourire Michel, et tu sais très bien pourquoi, allez regarder, et ça c'est valable pour tout le monde parce que j'entendais pareil pendant des années, les autres également dire dès qu'il y avait la moindre amélioration du climat des affaires, c'était aussi tout de suite l'optimisme; il faut faire attention à tout cela. Je vous invite à regarder ce que disaient l'INSEE et l'IEDOM en 2007, c'est-à-dire avant la crise de 2008 et les évènements qu'on a connu en 2009. Le climat des affaires n'était pas si mal non plus, etc. Donc, je dis ça, c'est le rôle des anciens de temps en temps de dire attention, ne nous laissons pas emporter, ni dans un sens, ni dans un autre, gardons l'esprit un petit froid, serein, débattons sérieusement des choses sérieuses, sans passion inutile et les choses sont préoccupantes. C'est vrai, qu'il y a des choses qui vont mieux, je n'ai pas envie tellement de m'en réjouir quand on voit la situation que je constate tous les jours, qui n'est pas due à la CTM. Toi-même, tu l'as dit, nous vivons avec les séquelles de ce qui se passe sur un plan plus général, mais bon, nous ne pouvons pas non plus dire, « suivons aveuglément tous les standards qu'on veut nous imposer ». Moi, je ne suis pas d'accord sur le fait qu'on veut nous imposer de réduire la possibilité d'augmenter le fonctionnement à 1,1. Moi, pour moi, ce n'est pas quelque chose qui tombe du ciel, je ne vois pas pourquoi il faut s'incliner devant et je ne suis pas d'accord pour qu'on descende indéfiniment. Parce que si je comprends bien, on va passer de 8 années de capacités de désendettement, bientôt à 7, à 6, on va finir où ? Parce que... le médecin que je suis a envie de vous dire, on peut arriver à faire tellement bien, parce que nous faisons bien, on peut faire tellement bien, comme on dit en médecine, que le malade peut mourir guéri, c'est-dire qu'on a... tous les paramètres seront bons, il ne va pas faire de sucre, il ne va pas faire de tension, il sera bien sur tous les plans, mais il sera mort. Donc moi je plaide pour qu'il reste vivant même si tout n'est pas parfait. Donc, n'essayons pas non plus d'être les meilleurs élèves de la classe parce que l'Etat veut nous imposer de l'être, qu'il nous aide un petit peu plus, qu'il nous aide un petit peu plus, qu'il aide un petit peu plus les collectivités aussi, mais pour cela il ne faut pas que nous disions « continuez à nous imposer des choses impossibles à supporter et puis nous allons accepter et puis nous allons rentrer dans le rang et être de parfaits bons élèves ». C'est ma position, j'ai voulu que vous la connaissiez, celle que j'ai défendue en commission et je maintiens qu'il y a un débat là, un débat de fond en quelque sorte. Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Bonsoir Président, bonsoir chers collègues. Président pour réagir à ce que tu viens de dire, souvent il y a un paramètre dont l'Etat français ne tient pas compte, c'est le paramètre retard de développement. C'est-à-dire que quand on voit le niveau d'équipement sur certains territoires, quand on nous dit qu'on sera d'ici très peu de temps, 2030 c'est après-demain, le département le plus vieux de France, quand on voit le niveau d'équipement, soit en EHPAD ou en structure, en prise en charge en termes de soins, sur la question du handicap, sur la question du vieillissement, sur la question de l'autonomie, et j'en passe, on voit le niveau d'équipements dans les territoires et les départements d'Outre-mer. Alors, pour en revenir à la question des orientations budgétaires qui pour moi est un rendez-vous des propositions mais aussi des innovations de notre Majorité quant aux perspectives et aux prospectives concernant les années à venir et notamment l'année 2020 qui approche. On n'oublie pas non plus le paramètre que nous avons qui est un contexte de pénurie en termes de ressources fiscales, et à entendre certaines personnes aujourd'hui, il semblerait qu'à la CTM, que rien ne s'y passe. Je prendrai très peu d'exemples parce qu'il n'y a pas beaucoup de temps parce que je veux quand même laisser la parole pour mes autres collègues. Je rappelle qu'aujourd'hui, plus que jamais, il y a pour le budget des Outre-mer qui arrivent, en tous les cas pour notre Collectivité, une baisse des dotations de quarante-quatre millions d'euros (44 M€), ce qui n'est pas rien. Je note quand même qu'un certain nombre d'innovations ont vu le jour avec des propositions, notamment de notre Assemblée. Je rappelle par exemple avec le Contrat de Convergence et de Transformation, je rappelle une fois de plus que la collègue Christiane BAURAS et moi-même avons travaillé par exemple sur le GIP Martinique Titrement qui aide à la sortie d'indivision et à accompagner les familles et les cabinets de notaires et les géomètres pour sortir les familles de l'indivision ; et j'ai vu que le Président MARIE-JEANNE, quand il s'est déplacé avec la délégation qu'il a accompagnée avec le collègue LAVENTURE, que notre proposition de financement de ce GIP Martinique Titrement sur la programmation 2018-2022 a largement été suivie, donc on ne peut pas dire que dans cette Collectivité, que rien ne s'y passe. Notamment, ce GIP permettra de ramener des ressources nouvelles pour notre Collectivité, mais pas seulement pour la CTM mais pour l'ensemble des EPCI, mais aussi les communes, tout en sachant que d'ici très peu de temps, nous n'aurons plus la taxe d'habitation, donc une fiscalité qui sera en berne. Pour revenir sur la question des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, je vois que sur la question de la CNSA qui finance notamment l'APA, alors je rappelle, la Caisse Nationale de Solidarité des personnes Âgées, CNSA, continue par rapport à l'innovation à nous donner des dotations qui, d'années en années n'ont fait qu'augmenter. Pour quelles raisons ? Parce qu'au sein de la Collectivité, nous avons eu cette capacité d'être des forces de propositions sur un certain nombre de sujets innovants. Si je prends la question du balluchonnage, des appels à projets de la Collectivité en ce sens, sur la prise en charge des pathologies psychiques, sur la veille de nuit, la garde de nuit, sur la question du transport adapté pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, nous avons été force de propositions et faire en sorte que nous soyons forces de propositions au sein de notre Collectivité et nous avons reçu les dotations qui allaient dans cette direction. A côté de cela, notre Collectivité sur la question de la Prestation de Compensation du Handicap, ça c'est une récurrente pour nous. Aujourd'hui nous recevons des dotations qui ne font qu'augmenter et aujourd'hui la question du vieillissement de la population est inhérente au profil de population que nous avons et pas autre chose. Donc, aujourd'hui, nous dire que notre Collectivité Territoriale ne propose rien, que nous ne faisons pas d'innovations, que derrière sur l'action sociale par exemple, aujourd'hui notre Collectivité Territoriale via la Direction de l'Action Sociale participe à un espace d'échange. Je rappelle que nous sommes l'un des plus gros contributeurs à deux titres, que ce soit sur les financements en direction de l'action sociale propre et en direction des associations sur des participations de notre Collectivité en fonds propres, mais aussi, nous avons fait le choix de nous faire accompagner par la Direction des Fonds Européens qui, notamment sur le FSE, vient à travers cette conférence des financeurs nous porter des expertises et voir comment bon nombre d'associations peuvent être à la fois accompagnées sur le montage de projet mais aussi sur l'obtention des financements de notre Collectivité. Alors, de dire aujourd'hui que la Collectivité ne bouge pas et que nous ne faisons aucune proposition, il faut être de bonne foi quand même. Il y a des choses qui se font, il y a des choses qui viendront pour 2020. Même si nous sommes sur une fin de mandature, rien ne s'est fait en une fraction de seconde, mais je considère que notre Collectivité a vachement évolué sur la question des solidarités, que ce soit en direction des personnes les plus fragiles, en direction du logement, en direction de l'aménagement du territoire mais aussi en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Donc, ça c'est mon point de vue sur nos propositions, à la fois pour l'exercice 2019. Forcément, nous sommes dans une continuité, nous ne sommes pas en rupture avec ce qui a été proposé en 2019 et nous allons dans une perspective pour 2020 et nous sommes dans la continuité de nos actions. Donc pour ma part, nous sommes dans une cohérence des actions que nous menons même si nous tenons compte d'un contexte morose avec des projections pour 2020 qui seront encore en baisse sur l'année à venir. Voilà.

M. Le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Merci Président. Visiblement je n'ai pas beaucoup de temps pour m'exprimer, et j'espère que c'est... Il reste combien de temps ?

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Ça devrait aller.

M. Le Président Claude LISE

C'est jusqu'à 1h39.

M. Jean-Philippe NILOR

D'accord, ça devrait aller.

M. Le Président Claude LISE

Là, on est à 1h16.

M. Jean-Philippe NILOR

Oui je pense même qu'un collègue de la Majorité pourra s'exprimer après moi, je l'espère, du moins. Président Claude LISE, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ton intervention de tout à l'heure et tu m'as enlevé les mots de la bouche en fait. Et en quelque part c'est rassurant. C'est rassurant que nos analyses puissent se rejoindre à ce point. L'an dernier, lors du débat sur les orientations budgétaires, j'ai osé faire un certain nombre de remarques que certains ont jugé très durs à l'égard de la Majorité dont je fais encore partie. Je me félicite de constater que, dans la forme tout au moins, il y a des enseignements qui ont été tirés de mon intervention et de mes critiques. Cela veut dire qu'elles étaient constructives. Parce que dans la forme le document est beaucoup plus conforme à ce que l'on est en droit d'attendre d'un document d'orientations budgétaires. Dans le fond qu'en est-il ? En fait, nous sommes dans quel type d'exercice là, précisément ? Présenter et discuter, débattre des grandes orientations d'une grande Collectivité Territoriale de notre territoire, la plus importante. La question qui est sous-jacente et qui est pertinente, c'est de nous demander en quoi les orientations d'aujourd'hui, qui vont conditionner nos actions de demain, vont nous permettre à nous, Martiniquais, d'aller plus au marché qu'à l'hypermarché. Si sé pa sa, sa pa ni sans sa nou ka fè. Si nou ka fè oriyantasion budjéter mé ki finalman ka pousé nou anko davantaj a la konsomasion éfréné san réfleksion, et, finalement de produire des richesses qui glissent sur notre territoire, sur notre pays pour repartir à l'extérieur ; si nos orientations ont pour conséquences, non pas pour objet, objectif, mais pour conséquence, d'accroître notre dépendance, c'est peine perdue, et je pourrais reprendre la fameuse expression "sé chayé dlo an pannié". Si nos orientations nous poussent davantage vers Albioma que vers des énergies beaucoup plus saines et vertueuses pour notre pays, sé chayé dlo an pannié. L'enjeu me semble-t-il c'est celui-là, certes, de la principale collectivité de Martinique en termes de budget. Mais pour autant, c'est vrai que notre budget est plus important que celui de toutes les mairies et de tous les EPCI; mais pour autant, estce qu'il est judicieux de s'attribuer la paternité des résultats économiques, des grands agrégats économiques comme l'évolution des prix, comme l'évolution de la consommation, comme l'évolution de l'emploi? Notre budget, celui de cette Collectivité, fait de notre Collectivité, la CTM, l'un des principaux moteurs de l'économie mais ce n'est pas le principal. Donc, si de manière conjoncturelle, on observe qu'il y a une baisse du chômage, ne nous laissons pas griser à considérer que cette baisse du chômage est due à l'action positive de la Collectivité. Comme si demain il y a une augmentation du chômage, il ne faudrait pas imputer cette augmentation de manière mathématique, systématique, à l'apathie de la Collectivité. Sachons raison garder paske sa ki ka fè nou atribué ko nou dé bagay jodi-a, pé fè nou modé dwet-nou demen, rigrété. Il faut être lucide sur l'importance de la commande publique que représente cette Collectivité et du pouvoir d'infléchir les choses, de modifier les choses. Je prends un exemple simple, le CHU de Martinique, il a un budget quasiment équivalent à celui de la Collectivité, et lorsque le CHU est en souffrance et met des entreprises en difficulté, est-ce qu'on va dire que c'est à cause de la Collectivité Territoriale de Martinique ? Si demain le CHU va bien, il y aura peutêtre moins d'entreprises travaillant avec le CHU qui seront en difficulté, ce ne sera pas pour autant de notre fait, s'il y a une petite embellie. Et le collègue, Président de la commission des Finances, l'a bien rappelé. Effectivement, le document de politique transversale du budget des Outre-mer démontre que de manière régulière, le budget, les budgets destinés à ce qu'on appelle du point de vue de Paris, les Outremer et singulièrement, à la Martinique, sont en diminution depuis un certain nombre d'années. Mais précisément, si de l'autre côté de l'Atlantique au niveau du gouvernement français, c'est la politique de rigueur, est-ce que ça doit nous imposer de mener le même type de politique ? Est-ce que cela ne doit pas nous inciter à plus d'audace encore ? Parfois, j'ai l'impression que nous sombrons dans la gestion stricte des grands indicateurs pour avoir de bons chiffres, de bons résultats sur le bulletin pour plaire quelque part à l'Etat dont nous condamnons les orientations. On va se féliciter d'être les bons élèves de la France, alors qu'on sait que la France ne va pas dans le bon sens. Enfin, il y a une contradiction là qui mérite d'être levée. Je voudrais maintenant faire quelques remarques, et je dis que les orientations telles qu'elles apparaissent dans le document, relèvent du bon sens. Oui, mais il faudrait que ces orientations soient bien représentées dans le futur budget, parce que les orientations sur papier glacé bien présentées avec des diapos, des schémas, des PowerPoint, etc. On connaît. Mais lorsque je vois, par exemple, qu'au niveau du développement de l'agriculture, la filière cacao est présentée comme une filière d'avenir, une filière d'excellence, je souhaite que dans les faits et dans les lignes budgétaires qui seront attribuées à l'aide à la filière, cette orientation soit concrétisée ; et concrétisée au niveau du budget de la Collectivité, mais aussi au niveau du travail qui doit être fait en collaboration notamment avec le pôle agro-ressource de Martinique. Yonn pa ka alé san lot. La Collectivité ne saurait dire que le cacao est prioritaire si dans le même temps le pôle agro-ressource de Martinique boycotte le cacao. Ce serait une autre contradiction à lever. Donc, j'espère qu'on ne va pas en arriver là. Le budget sera l'expression de la levée de ces contradictions. Autre remarque qui concerne l'Institut Martiniquais du Sport. Dans le document on nous parle de mise à disposition d'équipement structurants, la Collectivité met à disposition un certain nombre d'équipements structurants pour les clubs sportifs, pour les ligues, et c'est très bien, c'est le rôle de cette Collectivité. Je dois rappeler que l'IMS, Institut Martiniquais du Sport met aussi à disposition des équipements structurants. Cette année 2019, c'est plus de 80 associations qui ont passé convention pour l'utilisation des équipements sportifs de l'IMS au profit, en définitive, du sport martiniquais. Cela mérite d'être dit puisque lorsqu'on parle d'exclusivité du champ de la formation professionnelle, je veux toujours rappeler que l'IMS, c'est aussi un institut au service du sport martiniquais. Cela signifie que l'IMS doit pouvoir émarger sur le budget du sport de cette Collectivité et ne pas dépendre exclusivement du budget dédié à la formation professionnelle. Je le rappelle mais on verra au moment du budget et certainement que, ce qu'on verra au moment du budget va conditionner notre vote. Enfin, une question de méthode, c'est davantage un conseil, une suggestion, sur une manière de fonctionner. Beaucoup de projets de la Collectivité Territoriale de Martinique mériteraient d'être soutenus par les parlementaires de Martinique, quel que soit le bord politique de ces parlementaires. Je constate que cette démarche d'essayer de réunir toutes les forces martiniquaises qui pourraient faire avancer les dossiers de la Collectivité, cette démarche, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'est pas systématique. Je pense que sur beaucoup de dossiers qui sont, nous le disons tous, importants, qui sont impactant sur des projets qui sont structurants, il n'est pas normal que les parlementaires martiniquais soient zappés à ce point. Ce n'est pas une question d'ego des parlementaires, moi, je ne parle pas en ces termes-là ; je dis que pour l'efficacité du lobbying que nécessite le suivi, le choix et le suivi et la mise en œuvre de certains dossiers importants, notamment, auprès des différents ministères, l'aide de toute la Martinique, le soutien de toute la Martinique, de tous les enfants de la Martinique, qu'ils soient de la Collectivité Territoriale, qu'ils soient des maires, qu'ils soient des EPCI, qu'ils soient des parlementaires, cela aurait été quand même plus beau pour nous, en terme d'image, mais aussi surtout plus efficace que tous les enfants de Martinique puissent se réunir pour faire cause commune sur certains dossiers. Je considère que c'est à la Collectivité Territoriale de Martinique, d'initier, d'impulser cette initiative pour être quelque part en accord avec l'idée que j'entends dans beaucoup de bouches mais que je ne vois pas dans la pratique, cette idée de faire peuple. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais que chacun prenne conscience que ce document traduit les orientations que nous présente le Président de l'Exécutif au nom de l'Exécutif et que donc, ce qui est écrit dans ce document est l'expression de sa volonté de manière à ce que quand j'interpelle ce Conseiller exécutif ou celui-là, qu'il ne me dise pas qu'il n'y a pas de volonté exprimée par le Président et qu'il attend que le Président lui donne des instructions, les instructions sont contenus dans ce document-là. Et quand je lis que la priorisation donnée à la valorisation de notre patrimoine environnemental favorise l'émergence de nouveaux métiers et qu'il faut également donner la priorité à la mise en valeur de notre patrimoine, eh bien, j'entends par là que par exemple, ce qui avait été inscrit de manière nominative dans le document précédent, celui que nous avons entendu et critiqué ou supporté l'année dernière et qui indiquait qu'un certain nombre d'établissements qui nous appartiennent, comme l'ex maison de Félix Éboué dite Villa des Tourelles, la maison de Béhanzin ou Gradis, soient restaurées. Alors, c'est l'expression de la volonté du Président, que personne n'essaie de chercher si le Président souhaite ou pas cela, c'est écrit dans ce document. Si ce document a un sens, c'est bien cher collègue BRANCHI, si ce document a un sens c'est bien n'est-ce pas, de donner les précisions, les priorités que le Président de l'Exécutif souhaite voir émerger pendant l'exercice. Deuxième observation que je voudrais faire, c'est que je constate qu'à peu près tout le monde est d'accord, le CESECEM l'a dit, il l'a souligné, qu'il se félicitait que telle ou telle orientation soit prise par la Collectivité, qu'elle concerne un sujet ou un autre, j'ai noté qu'il y avait beaucoup de « Prend acte, se félicite, etc. etc. » J'ai noté que nos collègues de l'Opposition ont également, globalement convenus que ce document répondait, d'une certaine manière, aux attentes de chacun et de chacune d'entre nous et donc qu'au moins cette Majorité,

pour ceux qui en auraient douté, elle est orientée et bien orientée. Cela étant dit, cela ne nous empêche pas d'avoir nos points de vue et des nuances et il y aurait autant de points de vue qu'il y a d'élus dans cette Assemblée, si on demandait à chacun de dire « Mais est-ce que tu es d'accord avec tout ce document, où est-ce que tu souhaiterais ceci ou cela ? » Et à ce titre-là, il me paraît constructif que chacun d'entre nous, souligne pourquoi sur tel ou tel aspect de ce document, sur tel ou tel élément, il ne se trouve pas tout à fait confortable, en tout cas c'est mon cas, et je tiens à le dire de manière très claire, je rejoins en cela, certainement un certain nombre d'observations ou de critiques faites par certains, mais je crois que ces critiques doivent être perçues comme un apport positif et constructif à la démarche qui est la nôtre. Le Président de l'Assemblée l'a indiqué, il a lui-même indiqué quelles étaient les nuances qu'il souhaitait voir apportées dans la vision qui est exprimée à travers ce document. Alors moi, ce que j'ai compris et ce que j'ai constaté et ce à quoi j'ai adhéré, c'est que d'abord il y avait la nécessité de redresser les comptes de cette Collectivité par rapport à des comptes, on peut être nuancé là-dessus plus ou moins, mais en tout cas, qui étaient un des comptes, un peu je dirais, abîmés, quand nous sommes arrivés au sein de cette Collectivité, et singulièrement, et particulièrement, il faut le dire, les comptes de l'ex Région. Nous nous sommes donc attachés à d'abord faire une opération de vérité des comptes, n'est-ce pas ? Ne pas faire comme si certains engagements qui avaient été pris n'existaient pas, je pense à des sommes par exemple, qui avaient été promises de manière écrite à certaines collectivités ou qui avaient été promises de manière écrite par exemple, au grand port, au sein duquel je siège en tant qu'administrateur, et à qui on avait promis trois millions d'euros et qui ne figuraient nulle part dans le budget. Mais il y avait un courrier qui engageait la Collectivité et on en a trouvé un certain nombre comme cela. Donc, nous avons tenu à rétablir, dans un souci de sérieux et de crédibilité, effectivement, vis-à-vis des organismes qui nous financent, rétablir la réalité des comptes et puis avoir une gestion rigoureuse. Deuxième élément de mon adhésion qui explique que je soutienne cette Majorité, que je fasse partie de cette Majorité, c'est la volonté de redresser la Martinique. Parce que nous étions dans une situation économique dégradée. Alors, vous allez me dire « Oui, il ne faut pas prendre les agrégats, les grands agrégats des statistiques". Mais alors on se repère comment ? Comment on pilote? Comment on sait si on va dans la bonne direction ou dans la mauvaise direction, si on ne regarde pas un peu les chiffres ? Et quand nous sommes arrivés, même s'il y avait eu un institut bidon d'observation économique qui avait été... On ne voyait ça que dans les États soviétiques, que dans les républiques soviétiques, n'est-ce pas ? Il y avait l'instrument qui donnait le plan et puis le plan on l'avait toujours dépassé. Donc au bout du compte on s'apercevait qu'il n'y avait pas assez de chaussures pour tout le monde, donc cela voulait bien dire quelque part que le plan n'avait pas été atteint. On avait un institut maison qui était censé nous dire « tout va bien, tout va même mieux que jamais », sauf que c'était contredit par le thermomètre que nous utilisons encore aujourd'hui, qui est le même qu'hier. Parce que si vous changez de thermomètre en cours de route, que vous passez des degrés Celsius au degré Fahrenheit, évidemment vous n'avez pas la même lecture des chiffres. Il faut lire avec le même repère, le même instrument de mesure dans le temps. Et même si ponctuellement, on peut dire que c'est peut-être trente mille (30 000) et pas quarante mille (40 000) mais ce qui est vrai c'est que si vous mesurez avec le même instrument de mesure la variation est un indicateur très pertinent et donc nous avons des indicateurs. Alors, vous n'allez quand même pas nous faire pleurer sur les chiffres. Si les chiffres sont aujourd'hui satisfaisants, alors tout le monde où certains peuvent dire « Ce n'est pas grâce à vous, ce n'est pas votre boulot, ne vous attribuez pas les bons chiffres, vous n'y êtes pour rien. D'ailleurs demain vous allez peut-être pleurer donc aujourd'hui ne vous réjouissez pas". Eh bien moi, je me réjouis, je me réjouis parce qu'avoir de bons chiffres me paraît meilleur qu'avoir de mauvais chiffres. Et donc, je fais de ce constat un moment de bonheur parce que peut-être servi par les circonstances et le hasard mais les chiffres sont là et ils sont bons, n'en déplaise à celui-ci ou à celle-là. Cela étant dit, je voudrais malgré tout avoir quelques appréciations critiques sur des éléments qui me paraissent importants. Je pense que l'investissement devrait être plus significatif au sein de notre Collectivité. Quand je le dis, je sais la réponse qu'on va me donner. On va me dire « Mais il n'y a pas d'argent». Ce que je constate, c'est que malgré tout, et si sur le principe de la démarche je suis d'accord, sur la rapidité du ralentissement je ne suis pas d'accord. C'est-à-dire sur le principe du désendettement de notre Collectivité, je suis d'accord, mais sur la rapidité avec laquelle on fait ce désendettement, cela me parait excessif, et cela me parait trop pénalisant pour notre économie. Je constate qu'on est passé d'un délai de désendettement de 12 années, 3 en 2016 à 8 années, 1 en 2018, c'est-à- dire que nous avons diminué de quatre ans, de quatre ans, le délai de désendettement de notre Collectivité en l'espace... Pardon, Monsieur le Président.

M. le Président Claude LISE

Le temps est épuisé donc, conclus. Je n'y peux rien.

M. Yan MONPLAISIR

Ah, Monsieur le Président, ne me faites pas faire une observation que je ne voulais pas faire.

M. Le Président Claude LISE

Non, non mais attends.

M. Yan MONPLAISIR

Monsieur le Président, je vous en prie, ne me faites pas faire une observation que je ne voulais pas faire.

M. Le Président Claude LISE

Mais non, mais...

M. Le Président Claude LISE

Dans l'ordre d'attribution des prises et des demandes de parole. Ne me faites pas faire cette observation, je vous en prie, Monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE

Mais non, attends. Ecoute d'abord, ce que je vais proposer.

M. Yan MONPLAISIR

D'accord.

M. Le Président Claude LISE

Mais non, on s'est donné un temps de parole. L'Opposition, il lui reste deux minutes et demie, je peux rajouter un temps de parole des deux côtés, forcément. C'est ce que je...

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Attendez, on a perdu du temps, il y a peut-être une mauvaise organisation, une mauvaise répartition des interventions. Pourquoi aussi collègue ? Parce que, combien de fois, j'ai demandé « Qui s'inscrit ? Qui s'inscrit ? » Personne ne voulait s'inscrire. Donc certains collègues sont intervenus plusieurs fois, etc. et ce n'est pas moi qui suis responsable de la situation. Cela m'ennuie d'interrompre une intervention aussi importante. Je propose de rajouter un temps de parole des deux côtés. Voilà, donc, Monsieur PRIAM, on va rajouter dix minutes si vous voulez, voilà.

M. Yan MONPLAISIR

Merci. Je n'aurais pas besoin de dix minutes Président mais je veux...

M. Le Président Claude LISE

Mais non, pour qu'on n'ait pas de problème, je propose de le faire des deux côtés.

M. Yan MONPLAISIR

Merci Président. Président, je souhaiterais poursuivre mon propos. Ce que je voulais dire c'est que... Je reprends ce que j'ai dit, c'est qu'il fallait rétablir plus de rigueur budgétaire sur la gestion et l'évolution des dépenses, en particulier des dépenses de fonctionnement, ce d'autant plus, et ceci explique en partie les difficultés de notre Collectivité, comme de nombreuses collectivités martiniquaises, que l'Etat dans le même temps a fixé des règles très strictes et très draconiennes pour nous forcer à réduire nos dépenses. Et donc, nous sommes, si je puis dire, coincés dans la mesure où, non seulement nous avons des obligations qui sont liées à nos équilibres que nous souhaitons respecter et voir respectées et en plus des obligations qui viennent de la décision de l'Etat de réduire le soutien et la dépense publique et de transférer aux collectivités. Nonobstant cela, ce que je veux dire c'est que ce ralentissement de l'investissement, ou du moins cet investissement qui n'est pas suffisant à mon sens, il résulte du fait que nous freinons trop brusquement, en nous désendettant trop brutalement. Et je dis, entre 2016, on avait un délai de désendettement de 12 ans, un peu plus de 12 ans et en 2018 on passe à 8 ans. Ce qui fait de nous, un des meilleurs élèves de l'Outre-Mer. Le deuxième élément qui m'amène à dire que nous pouvons investir plus, c'est ce que je lis dans une page du document qui fait état d'un recours optimisé à l'emprunt bancaire et je lis « La faiblesse de l'autofinancement des collectivités d'Outre-Mer induit un financement important par l'emprunt bancaire », ça c'est de toujours et il y a un des collègues qui a dit effectivement, qu'il fallait comparer ce qui était comparable. On ne va pas comparer les territoires, régions d'Outre-Mer qui sont confrontés à une problématique particulière de souséquipement, de sous-dotation, de sous-capacité fiscale, etc. à une région moyenne de l'Hexagone dont on sait très bien qu'elle dispose de moyens plus importants que nous. Et donc, l'autofinancement ici, est moins utilisé par nécessité, par contrainte qu'il ne l'est en Métropole. Ce qui veut dire qu'à contrario, c'est l'emprunt qui vient compenser l'insuffisance d'autofinancement. Et on constate quoi ? Qu'à la Réunion, l'autofinancement contribue à 36 % à la Réunion, du financement des investissements, à 45 % en Martinique, à 24 % en Guadeloupe et à 20 % en Guyane. Cela signifie quoi ? Cela signifie que les Guadeloupéens sont deux fois moins, comparaison n'est pas raison, mais ils sont deux fois moins vertueux que nous. Le résultat de cela, c'est que dans le même temps, l'accompagnement par l'Etat des collectivités d'Outre-Mer est inversement proportionnel aux efforts faits par ces collectivités. C'est-à-dire que nous sommes doublement pénalisés. Nous nous pénalisons nous-mêmes et l'Etat nous pénalise une deuxième fois. Au lieu de dire « Puisque vous êtes de bons élèves, je vais vous aider un peu plus ». L'Etat dit « Eh bien, puisque les autres n'ont pas les moyens, on va les aider plus ». Et c'est ce qui se passe d'ailleurs pour la Réunion, puisqu'en réalité, si nous investissions soixante-dix millions (70 M) de plus cette année, nous ne serions pas en tort, parce que l'Etat laisse à notre charge, au travers de ce qu'il ne nous transfère pas comme moyens, au travers des restes qu'il nous laisse à charge. L'Etat, vous le dites dans ce document, nous laisse à charge soixante-dix millions (70 M) que nous n'aurions pas si l'Etat avait accepté de faire comme il le fait pour la Réunion, c'est-à-dire de reprendre à sa charge l'intégralité des obligations qu'il nous transfère sans nous en donner les moyens. Et donc, moi je trouverais légitime qu'à minima, ces soixante-dix millions que l'Etat refuse de prendre, nous puissions les considérer comme un engagement à très court terme et que nous puissions anticiper cet engagement et faire en sorte que nous ayons soixante-dix millions (70 M) au moins de plus, d'investissement cette année. Et puis une autre piste encore que je voudrais donner. Je suis certain pour l'avoir déjà dit et pour avoir déjà fait quelques investigations là-dessus, qu'avec une gestion plus pertinente de notre patrimoine immobilier, nous aurions moyen de faire à la fois des économies et une optimisation de ce patrimoine qui nous donnerait des moyens supplémentaires pour investir au bénéfice du développement économique de notre pays. Donc, voilà quelques-unes des pistes qui m'amènent à dire que bien évidemment, j'ai fait le bon choix en participant et en soutenant cette Majorité. Et je continue de considérer que nous avons rendu un immense service aux Martiniquais en leur offrant cette opportunité de nous apporter cette confiance dont je ne doute pas qu'ils auront l'occasion d'en refaire état à l'avenir. Mais il n'en demeure pas moins, dans un esprit à la fois de construction et dans un esprit qui répond à celui qui doit être celui de notre Assemblée, qu'il me parait nécessaire de demander à l'Exécutif, même si globalement je soutiens, le CESECEM l'a fait, nos collègues ont fait des critiques ici et là, mais pas sur les orientations, pas sur ce que veut faire cette Collectivité, mais par contre sur le rythme auguel on veut le faire, sur l'ampleur des moyens qu'il faut mettre en œuvre, je suis convaincu que l'on peut faire mieux. Et moi, je demande au Président et à l'Exécutif, entre ce moment où il nous présente ses orientations et le moment où il va nous présenter le budget, de se montrer un peu plus audacieux et je lui ai donné des pistes très précises qui limitent le risque de cette audace, puisque si nous avions pu obtenir, malgré les combats, il l'a rappelé ce matin, du Président de l'Exécutif, pour que l'Etat reprenne son bébé, si nous avions obtenu que ce soit nous, au lieu que ce soit la Réunion, eh bien, nous aurions eu soixante-dix millions (70 M) de plus dans notre budget, c'est ça la réalité. Et bien puisqu'ils se sont engagés, le gouvernement s'est engagé à le faire l'année prochaine, eh bien, anticipons cette décision de l'Etat et faisons aujourd'hui ces soixante-dix millions (70 M) d'euros supplémentaires d'investissements. Voilà, ce que je voulais vous dire et mes chers collègues, je pense que comme ça, nous allons répondre aux attentes de tous, à la fois, faire état de nos différences, faire état de nos propositions,

mais de manière constructive et non pas en ayant des positions et des postures qui sont liées très logiquement à nos engagements et à nos choix politiques et aux choix que nous exprimons au travers de notre appartenance, soit à la Majorité, soit à l'Opposition. Merci Président.

M. le Président Claude LISE

Merci. Donc, il reste combien ? Deux minutes ? Collègue BARTHELERY. Tu passes. Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Je passe aussi.

M. le Président Claude LISE

Bon. Il n'y a pas de demandes d'intervention? Collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA

Très rapidement Président, quelques petits points rapides. D'abord pour dire que je m'associe à ta réflexion et à celle de Jean-Philippe NILOR concernant l'excès d'optimisme. Quand j'ai lu le rapport concernant l'environnement local, je me suis posé la question de ce festival de bonnes nouvelles, j'étais très heureux évidemment, pourvu que ça dure mais enfin, il faut garder raison et ne pas s'enflammer, et j'ai bien compris qu'il fallait qu'on soit modeste, qu'il fallait qu'on soit humble, tout ne dépendait pas que de nous, il fallait être capable de prendre de la distance par rapport à ce festival de bonnes nouvelles. Je salue par ailleurs, l'orientation majeure de ce débat d'orientations qui va placer demain le budget autour de la jeunesse. C'est un engagement qui est très intéressant et très fort, qui doit se traduire nécessairement par l'analyse de l'ensemble des questions qui se posent autour de la problématique de la jeunesse, à savoir évidemment, la formation, évidemment le retour au pays, les conditions d'accueil de ce retour au pays, quel développement pour accueillir quels jeunes et quelles formations. Les jeunes en particulier qui sont en déserrance, ceux qui sont au bord du chemin, comme on dit et qui méritent une attention particulière. Donc je salue cette initiative volontaire, cet engagement volontaire envers la jeunesse, j'espère que ça se traduira sur le plan budgétaire par des orientations, et des engagements massifs. Notre jeunesse en a besoin et cela résulte aussi d'une nécessité, ou d'une recherche de confiance en soi. L'espoir que I'on doit lever sur notre pays repose sur la confiance que pourrait avoir notre jeunesse en l'avenir. Cet avenir, c'est nous qui devons aider cette jeunesse à le construire. Donc, nos décisions seront extrêmement importantes. Il est évident que le prochain budget sera scruté sous l'angle de cet effort que nous devons porter auprès de la jeunesse. Je suis en partie d'accord avec l'analyse de notre collègue MONPLAISIR sur l'investissement, je n'y reviendrai pas, il l'a développé de manière excellente, et Johnny HAJJAR en a aussi parlé. C'est vrai que nous devrons être un peu plus audacieux sur l'investissement. Quand on compare le budget, le bilan en compte administratif qui arrivera bientôt, on tournera probablement autour du milliard trois, et quand je vois les sommes qui sont prévues en investissement, cela ne représente même pas 14 % du budget global de la Collectivité, cela veut dire qu'on est bien en retrait de ce qui serait nécessaire, en tous cas, ce dont la Martinique aurait besoin pour assurer une commande publique très forte. Je ne vais pas citer les chiffres ici, mais nous sommes en dessous des seuils exigés pour une commande publique soutenue et la Collectivité Territoriale de Martinique doit porter, elle, doit faire levier de développement ; parce que la commande privée est à la remorque de la commande publique en Martinique. C'est ainsi que cela se passe, c'est la commande publique qui est le moteur d'entraînement du développement économique, il faut donc tenir ce rôle essentiel. Je voudrais revenir sur un point dont on a parlé tout à l'heure. J'étais, il y a deux mois, au congrès général des SEM et Etablissement Publics Locaux et au cours de cette importante manifestation, il y avait d'autres collègues de la Collectivité Territoriale de Martinique qui y étaient, il y avait en particulier la collègue MONTROSE qui n'est pas là et le collègue BIROTA qui était là. Nous avons eu la visite de la Ministre des DOM et au cours de cette réunion, j'ai posé un certain nombre de questions dont une question relative à la recentralisation du RSA et d'une manière générale des AIS. J'étais pour ma part, surpris de constater que la Martinique ne faisait pas partie des départements à qui on accordait cette recentralisation, donc l'Etat reprenait à sa charge le RSA en particulier. La Ministre m'a répondu et cette réponse a été enregistrée par la collègue MONTROSE. Alors, de ce que j'ai entendu ce matin, du Président MARIE-JEANNE et de ce que j'ai entendu de la Ministre, il y a un décalage énorme. Moi, je crois le Président MARIE-JEANNE mais la Ministre nous a dit que la Martinique n'a jamais présenté de demande concernant la recentralisation du RSA, jamais. Elle nous a dit que la Martinique ne l'a pas fait parce que la Martinique a intérêt à garder le RSA. Je ne mens pas, cela a été enregistré par la collègue MONTROSE, n'est-ce pas collègue? Donc, cela veut dire qu'il y a une situation extrêmement grave. La Ministre de l'Outre-mer est en train de nous dire que la Collectivité de Martinique, dans toutes ses décisions à l'unanimité et l'effort du Président MARIE-JEANNE pour porter cette revendication des élus Martiniquais, n'a jamais existé. Entre les deux, il y a un menteur. Je vous ai dit tout à l'heure que je crois Président MAIRE-JEANNE. Mais, nous ne pouvons pas accepter une situation comme celle-là quand publiquement une ministre prend une position comme celle-là, sachant pertinemment que la demande a été plusieurs fois formulée, réitérée, soutenue et portée. Quand publiquement, c'est fait comme cela et c'est dit comme ça, cela veut dire que, soit on considère que les Martiniquais sont des rigolos, soit on considère que finalement les bons élèves vont payer. Alors, moi, je trouve cela suffisamment grave pour que notre Collectivité soit interpellée, je trouve cela suffisamment grave pour que le Président MARIE-JEANNE intervienne au meilleur niveau, parce qu'on l'a rappelé tout à l'heure, chaque année c'est soixante-dix millions (70 M) de différentiel, et au total sur les 13 ans, cela fait près de huit cent millions (800 M). Donc on ne peut pas laisser cela passer comme ça. Et, je vais demander à la collègue MONTROSE de vous faire parvenir l'enregistrement de ce qu'a dit la Ministre, c'est assez édifiant. Sur l'apprentissage, il y a un problème sur l'apprentissage. Nous avons beaucoup de jeunes qui aujourd'hui, vont vers cette solution d'apprentissage avec à la fois une partie en entreprise ou en collectivité et puis une partie à l'école. Moi, je crois beaucoup à ces notions d'apprentissage parce que dans certains pays, c'est d'ailleurs la voie royale plutôt que l'apprentissage théorique, je veux parler de l'Allemagne. Cependant, se pose ici un problème parce que nos jeunes ne trouvent pas d'entreprises et se retournent souvent vers les collectivités, quelquefois, les métiers qu'ils abordent sont difficilement intégrables dans des collectivités. Par exemple, un jeune qui fait du commerce, ou qui fait de la relation d'achat, c'est difficile de trouver en apprentissage, en collectivité publique. Je voudrais savoir si on a bien pensé à cette difficulté, et quel processus d'accompagnement on met en œuvre pour que la CTM, dans sa logique de développement de l'apprentissage puisse soutenir auprès des entreprises pour que nos jeunes puissent trouver des conditions favorables d'intégration des entreprises sans que cela ne soit au détriment, forcément de l'entreprise. Je voudrais savoir si les processus d'accompagnement et de soutien s'adressent aussi aux Collectivités parce que moi, à la Ville du Lamentin, j'en ai pris déjà une bonne vingtaine, voire une bonne trentaine en apprentissage parce qu'évidemment ce sont des jeunes qui viennent nous voir en nous disant « J'ai tout essayé dans le secteur privé, je n'y arrive pas, je n'ai personne, soit j'abandonne mes études, soit vous me trouvez une place ». Alors, quelquefois, je le fais. Je le fais souvent mais je pense que tous les maires, ici, font la même chose. Mais quelquefois, je n'arrive pas à trouver la place en collectivité qui correspondrait forcément à la qualité de la formation que ce jeune attend, notamment sur la filière qui est la sienne. Donc, sur l'apprentissage, se pose ce vrai problème. Ensuite sur la pauvreté, sur la pauvreté, il y a un point que j'ai déjà abordé avec le collègue Exécutif chargé des Affaires sociales. Je pense qu'il faut que nous puissions renforcer des équipes qui accueillent les publics en difficultés. Je le dis parce que je l'ai vécu, on en a parlé, Francis CAROLE et moi-même au Lamentin au cours d'une réunion très importante et intéressante que nous avons tenue, je le dis là parce qu'il faut évidemment que ce personnel en nombre et en disponibilité soit en capacité à recueillir les avis des uns et des autres, parce que vraiment il y a une situation de souffrance sur les territoires; et d'ailleurs, je pense qu'il serait aussi intéressant que l'on puisse avoir une cartographie, je ne sais pas si cela existe, je le dis mais peut-être que cela existe déjà, mais qu'on puisse identifier les poches de pauvreté qui existent dans nos pays, en connaître les raisons et les conséquences, définir les publics qui sont concernés, ça peut-être des personnes âgées, ça peut-être des jeunes, mais il y a une situation de pauvreté qui s'étend dans notre pays et il est nécessaire pour nous de bien identifier où se situent ces poches de pauvreté. Ensuite, sur l'agriculture on a parlé très rapidement de l'agriculture dans le document. Il y a quand même un point qui m'interpelle et qui est passé un peu sous silence. On a noté que beaucoup d'exploitations agricoles s'arrêtent et ferment, une diminution importante de l'investissement humain dans l'agriculture. On ne peut pas passer sous silence cet aspect-là, je pense qu'il faut qu'on ait une réflexion sur l'agriculture et on pourrait profiter pour revenir sur la problématique du développement agricole postbanane. Pour l'instant, on en a déjà parlé ici, mais nous ne savons pas ce que nous allons faire, en tous cas, nous n'avons pas vraiment réfléchi à ce que sera notre agriculture parce que nous savons très bien que la banane ne perdurera pas. Nous savons très bien que c'est une production subventionnée. L'Europe menace d'arrêter les subventions sur la banane. Nous savons très bien qu'il y a une série de danger qui menace la banane avec les champignons, etc., j'ai oublié les noms techniques, mais il faut qu'on envisage une autre agriculture au-delà de la banane. Je ne dis pas qu'il faut qu'on arrête tout de suite la banane mais il faut qu'on envisage les choses. Se pose donc dès lors la question de cette agriculture post-banane et puis les choix qui seront les nôtres demain. Quels seront nos choix de production ? Va-t-on vers une production endogène? Va-t-on vers une autosuffisance alimentaire sur certains produits de l'agriculture ? Quels seraient ces produits ? Sur quelles zones ? Sur quels espaces en lien avec ce que nous allons peut-être produire sur le plan d'aménagement durable et solidaire? Ce sont des questions qui se posent et sur lesquelles nous ne pouvons pas rester muets puisqu'il s'agit d'agriculture. Enfin, deux points qui ont été un peu oubliés. Le premier concerne la problématique de l'eau et la collègue TOUL l'a développé, derrière tout cela se pose la question de la stratégie. Oui je termine, de la politique de l'eau. Quelle politique de l'eau voulons-nous? Comment mieux répartir les efforts qui sont les nôtres? Allons-nous vers une stratégie unique, une gestion unique de l'eau? Ce sont des vraies questions qu'il nous faut aborder, je pense qu'il y a un séminaire vendredi qui va nous permettre de débattre plus en profondeur. Et puis, le dernier point puisque c'est terminé, c'est le point sur l'énergie qui n'existe pas dans le débat. Je voudrais savoir à quel point on en est sur l'indépendance énergétique? On a un certain nombre d'objectifs précis et quantifiés à atteindre. Je ne sais pas ce que nous allons faire l'année prochaine, ce n'est pas noté là, je ne sais pas ce que nous allons faire les années prochaines, je ne sais pas non plus à quel point on en est sur l'autonomie énergétique aujourd'hui, je ne sais pas si nous allons pouvoir tenir les engagements qui sont pris. Je voudrais avoir quelques informations à ce sujet. Voilà, Président pour terminer le temps qui nous était imparti.

M. le Président Claude LISE

Merci. On a fait allusion à la réaction de la Ministre de l'Outre-mer, réaction curieuse puisqu'il semble qu'elle prétende n'avoir pas reçu la position de l'Assemblée, ni la position de l'Exécutif. Moi, je ne sais pas ce qui s'est passé au niveau de l'Exécutif, bien entendu, je ne sais pas s'il y a eu échange de courriers ou échanges purement verbaux, enfin, je n'en sais rien. Mais en ce qui concerne l'Assemblée, je peux vous affirmer que suite à la motion qui a été votée le 14 novembre 2017, j'ai signé, bien entendu, la délibération accompagnant la motion et je peux vous assurer que la délibération est partie au contrôle de légalité. Après, je ne peux pas évidemment vous dire ce qu'il en est advenu, mais je trouve que c'est assez grave. Parce qu'il y a eu quand même, apparemment, intervention de l'Exécutif. Je ne sais pas sous quelle forme mais il y a eu une motion de l'Assemblée. Donc, même s'il n'y avait eu que la motion de l'Assemblée, la Ministre ne pourrait pas prétendre n'avoir pas été saisie de notre position, car en fait c'est l'Assemblée qui prend une décision ou pas sur un point comme celui-là. Il est clair que c'est une décision de l'Assemblée de Martinique, bien sûr, qui ne peut qu'être portée par l'Exécutif. Donc, moi, je vais demander des vérifications pour savoir dans quelle mesure la délibération est parvenue ou pas, alors qu'elle a été expédiée. Bon, parvenue ou pas au niveau du Ministère. Et j'ai envie de vous demander de me mandater en quelque sorte pour protester officiellement. Si je pouvais le faire en faisant état de l'unanimité, ça me donnerait évidemment beaucoup de force. Donc, si vous en êtes d'accord, après vérification, si effectivement, la délibération est parvenue au destinataire et que l'enregistrement, parce que je ne l'ai pas entendu non plus, mais notre collègue Diane MONTROSE a fait allusion à cet enregistrement en commission, alors, j'avais déjà entendu cela en commission. Comment?

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Ah, le collègue BIROTA était présent également ? Bon, on a déjà des témoins, mais c'est important que nous puissions faire état de l'existence d'un enregistrement. Donc, je peux vous dire qu'après vérification, si vous en êtes d'accord, moi, j'émettrai une protestation au nom de l'Assemblée. J'aimerais que ce soit en votre nom à vous tous. Collègue LORDINOT, sur ça.

M. Fred LORDINOT

Je voudrais faire un point d'ordre concernant la démarche que vous voulez adopter. Je veux rappeler que moi, je n'ai pas voté cette position lors de la motion, tout simplement parce que je ne suis pas favorable à la recentralisation. Je ne peux pas admettre aujourd'hui en tant que Martiniquais, que la Prestation de Compensation du Handicap et l'Allocation Personnalisée d'Autonomie soit réglées à 7000 km de la Martinique, je ne peux pas l'accepter.

M. le Président Claude LISE

Bien. Alors ça, je réponds à cela, qu'une allocation de l'État versée n'est absolument pas une compétence particulière, c'est pour cela que je ne suis pas gêné. Non, non mais je ne voudrais pas que l'opinion, après ce que viens de dire le collègue LORDINOT, puisse penser un instant que quelqu'un comme moi qui me suis battu pour la responsabilité martiniquaise, a commencé à me battre pour la décentralisation quand à l'époque il y avait une partie des élus Martiniquais, parce que moi j'ai vécu ça, vous savez que c'était un combat pour faire admettre l'idée de décentralisation. A l'époque, moi, j'étais au Conseil Général dans l'Opposition, je peux vous dire que ce n'était pas facile. Le seul fait de réclamer l'application de la décentralisation que proposait le Président MITTERRAND, vous faisait passer pour un dangereux séparatiste. Bon, alors on a mené un combat pendant des années pour la responsabilité martiniquaise, je n'aimerais pas que l'on pense que, comme d'autres qui ont pu reculer sur leur position lors de certains débats fondamentaux, ce serait un recul. Il ne s'agit pas... le versement d'une allocation c'est comme si demain on nous disait: « On vous propose de verser les allocations familiales », c'est une compétence, et puis le jour où on va voir qu'on ne s'en sort pas, on va nous dire que c'est une centralisation. Non, là c'est... même dans l'Hexagone, quantités de présidents de conseils généraux et d'assemblées départementales demandent une sorte d'allègement d'une charge qui est une charge qu'on porte pour le compte de l'État. Purement ; on n'a aucune possibilité de mener une politique particulière, on peut en mener une en matière d'insertion, mais pas en matière de versement de l'allocation, ça c'est pour l'opinion que je le dis pour que les choses soient claires. Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuela CLEM-BERTHOLO

Juste pour dire que sur ta proposition Président, il ne s'agit pas de revenir sur un débat, tout simplement c'est de faire entendre à cette ministre qu'il y a eu une motion de votée ici et qu'il n'est pas question de revenir sur... et que ça a été transmis, en tout cas qu'il y a eu une motion de prise et qui a été transmise. D'ailleurs, il me semble que le Président a lu un courrier ce matin, il me semble qu'il s'agit là de faire part de notre étonnement et peut-être même de notre indignation par rapport à cela. Il ne s'agit pas de revenir sur un débat de recentrage ou pas.

M. le Président Claude LISE

Absolument. Non, non, on ne revient pas sur le débat, on a voulu clarifier quelque chose. Mais je dis que si la Ministre considère que la motion de l'Assemblée n'a pas de valeur, ce serait extrêmement grave. C'est pour cela que là, quelles que soient nos opinions là-dessus, à la limite même quelqu'un qui est contre, me semble-il, doit être pour le fait que l'on respecte l'Assemblée. Cela veut dire quoi ? Une motion est expédiée, alors si elle arrive au Ministère, on l'affiche dans un panier et on considère

que cela ne vaut rien. Non, moi je... si la motion n'a pas quitté la Martinique pour des raisons X et ça on va voir avec la Préfecture, on va voir, c'est parti au contrôle de légalité. Mais si la Ministre l'a reçue et qu'elle considère qu'une motion de l'Assemblée n'a pas de valeur, ça à mon avis, cela demande une protestation parce que cela voudrait dire mépris de l'Assemblée.

Mme Stéphanie NORCA

Cela s'appelle le déni de démocratie, Président.

M. le Président Claude LISE

Mais absolument, absolument. Et, je pense que si on ne marque pas le coup pour cela, demain ce n'est même plus la peine d'ailleurs à ce moment-là de voter des motions. Voilà. Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Président je voulais... c'est peut-être inutile, mais je voulais enfoncer le clou par rapport à ce que tu as dit et ce que les collègues ont dit et inviter notre collègue LORDINOT dont je peux comprendre la démarche, à s'associer pour qu'on soit vraiment unanime parce que je crois qu'il y a les deux aspects que tu indiques. A la fois, nous avons voté et on a le sentiment que, ou bien ce n'est pas transmis et il y a une faute dans l'administration ou bien la Ministre n'en fait pas cas. Et puis deuxième élément, c'est que malheureusement nous ne définissons pas les règles du jeu de ce que l'Etat met à notre charge et il ne nous donne pas les moyens correspondant aux décisions qu'il prend, alors qu'ils prennent toutes ses décisions tout seul et qu'ils en assument les conséquences et qu'ils ne nous demandent pas « Faites quelque chose mais je vous donnerai la moitié de ce qu'il faut pour le faire ». Voilà, donc je pense, cher collègue LORDINOT, que, nonobstant, ce ne serait pas te trahir que de t'associer à notre démarche, ce ne serait pas trahir ton intention d'avoir plus de responsabilités locales, ce que nous partageons; mais ce que nous ne pouvons pas accepter, c'est que des règles du jeu soient définies à l'extérieur et que les moyens qu'on nous donne pour, je dirais, rentrer dans le jeu et mettre en œuvre ne soient pas à proportion de ce qu'on décide.

M. le Président Claude LISE

Oui.

M. Fred LORDINOT

J'ai été interpellé Monsieur le Président, je veux répondre très directement au collège MONPLAISIR. On est dans un débat politique que je considère sérieux. Depuis tout à l'heure vous répétez que l'État limite les possibilités de dépenser davantage en fonctionnement, Monsieur le Payeur est là. Alors que l'État nous a fixé la norme à 1,1 %, les dépenses de fonctionnement de la Collectivité ont été réduites de 2,3 %, c'est le Payeur qui a donné ce chiffre qu'on peut vérifier dans les comptes. Vous répétez depuis tout à l'heure que les dotations de l'État ont diminuée en 2018, les chiffres montrent bien que les dotations ont augmenté de trente-cinq millions d'euros (35 M€). Donc, je suis désolé collègue, moi, j'ai ma position politique, elle est connue, je suis pour la responsabilité martiniquaise. Il y a cinq domaines dans lesquels aujourd'hui, en tant que citoyen de la République française, j'accepte que l'Etat ait la totale main mise, la police, la justice, les Affaires étrangères, la monnaie et la diplomatie. Donc, en dehors de ce que l'on appelle ces domaines régaliens, en

dehors de ces domaines régaliens, je considère que nous, Martiniquais, nous pouvons être suffisamment responsables pour gérer notre pays. Lorsque vous me dites que l'État ne donne pas suffisamment de dotation, ce sera un discours récurrent. Aujourd'hui, quel est...

M. le Président Claude LISE

Non mais collègue, on n'est pas dans un débat sur... on n'est pas dans un débat sur ça, on est dans un débat sur un problème de motion.

M. Fred LORDINOT

Non, non, attends, attends tu as dit gu'aujourd'hui...

M. le Président Claude LISE

Tu as un problème de motion, c'est tout.

M. Fred LORDINOT

Permets-moi de pré..., permets-moi de...

M. le Président Claude LISE

Qui n'a pas été...

M. Fred LORDINOT

Qu'il ne me cite pas dans ces conditions. Que vous fassiez votre affaire, c'est ma position politique qui consiste à dire que je ne peux pas m'associer à une telle démarche et que je dis que, il vaut mieux nous battre pour obtenir des fractions d'imposition nationale comme la TVA, comme cela se passe aujourd'hui sur la taxation pétrolière mais je refuserai que les Allocations de Solidarité soient décidées à Paris.

M. le Président Claude LISE

Très bien. Donc, le collègue LORDINOT considère que nous sommes déjà dans l'autonomie et en dehors des cinq domaines régaliens, nous avons le pouvoir en Martinique. Mais c'est très bien, c'est très bien, c'est très bien...

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Je traduis ce que tu viens de dire. Tu as cinq domaines régaliens et sur le reste nous avons le pouvoir, donc nous sommes déjà dans l'autonomie. Je ne vais pas plus loin là-dessus et j'ajoute que tu ne t'associes pas à une démarche qui consiste à protester contre le fait qu'on n'a pas pris en compte, si c'est avéré, je dis bien si c'est avéré, qu'on n'a pas pris en compte une motion que l'Assemblée a votée. Moi, même si vous votez quelque chose que moi je ne suis pas d'accord sur le fond, si Paris traite par le mépris une décision de l'Assemblée, je vais m'associer à une protestation. Alors si maintenant, demain nous réclamons quelque chose à quoi nous avons droit, nous adressons un courrier, etc., alors dès que l'un ou l'autre n'est pas d'accord sur le fond, et bien il va considérer qu'on a raison de ne même pas accuser réception, etc. Là, cela me paraît vraiment inconcevable. On n'est pas en train de demander l'unanimité sur le fond de l'affaire, mais sur quelque chose de fondamental. Tous les jours, j'entends parler de l'Assemblée qu'il faut respecter, et puis, elle doit être

respectée par l'Exécutif, par les Conseillers exécutifs, mais elle ne doit pas être respectée par le pouvoir central, lequel d'ailleurs est le principal responsable des dysfonctionnements de cette Assemblée, dont tout le monde se plaint tous les jours. Donc non, moi, je ne peux pas comprendre cela et vraiment, je suis absolument outré.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE

Par conséquent, mes chers collègues, ce n'est pas grave, ce n'est pas grave, je pourrai dire que dans sa très grande majorité, l'Assemblée proteste contre ce manque d'égard et ce mépris, c'est le terme, si c'est avéré. Je dis bien que je vais d'abord vérifier. S'il y a eu un dysfonctionnement dans la transmission, il faudra qu'on sache les responsabilités mais si cette motion est arrivée..., et j'ai oublié de vous dire, que la motion était adressée au Président de la République, au Premier ministre et à la Ministre de l'Outre-mer. Le collègue Conseiller exécutif CAROLE a demandé à nous apporter un éclairage là-dessus.

M. Francis CAROLE

Très rapidement, la motion qui a été votée est une motion sur la recentralisation du RSA, parce que j'ai entendu parler de recentralisation de l'APA et de la PCH. Il ne s'agit pas de cela, il s'agit essentiellement de la recentralisation du RSA, pas de la PCH et pas de l'APA. D'autre part, il faut dire aussi que le vrai combat c'est surtout que nous n'ayons pas de charge à prendre alors qu'on a supprimé le reste à charge pour la Réunion et qu'on l'a maintenu pour la Martinique. Donc, je pense que c'est cela le véritable combat parce que c'est ce qui va nous permettre de dégager des marges pour faire fonctionner la Collectivité. C'est quand même soixante-dix millions (70 M) de reste à charge et si nous devons engager un combat, y compris en prenant une motion, c'est sur cette question de reste à charge, et évidemment sur le comportement un peu cavalier de l'État. D'ailleurs, je rappelle simplement que lorsque nous avons rencontré un Secrétaire d'État de passage, il nous avait dit la même chose, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas au courant de cette motion, ils ne sont pas au courant de cette motion, or la motion a été votée, la motion est passée en préfecture donc normalement l'Etat aurait dû être informé. Mais cela montre aussi l'incohérence de la politique du Gouvernement et c'est là où peut-être, nos parlementaires devraient intervenir pour faire valoir des décisions que nous avons votées, ici.

M. le Président Claude LISE

Très bien. Donc, je pense que je vais pouvoir passer la parole au rapporteur.

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Comment? Non, non mais il n'y a pas de vote. Comment?

M. Miguel LAVENTURE

Je parle de cette affaire de la démarche –là.

M. le Président Claude LISE

Non, non, non, la démarche... Le collègue rapporteur me demande si on a voté, on n'a pas voté formellement. Vous voulez qu'on... Bon écoutez, à part le collègue LORDINOT, est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose à ce que je proteste au niveau des instances centrales ? Notamment au niveau du ministère de l'Outre-mer, s'il est avéré que notre motion, bien entendu, est arrivée à destination. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est contre cela ? Donc, je vais m'exprimer au nom de l'Assemblée. Je me sens fort de cela. Comment ?

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Mais oui, mais oui. Si tu veux je mettrai dans mes courriers qu'il y a l'unanimité moins le collègue LORDINOT. Voilà, si ça peut te faire plaisir.

M. Fred LORDINOT

Président, tu peux mettre ce que tu veux dans le courrier.

M. le Président Claude LISE

Mais oui, mais oui. Bien, il y a quand même une limite. Si on ne peut même pas demander à Paris de nous respecter, ne demandons à personne non plus de nous respecter. Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Juste une remarque. Ce que j'ai dit tout à l'heure en conclusion, cela demeure plus que jamais d'actualité. Parce que la Collectivité Territoriale, elle aura beau se mobiliser, mais je maintiens qu'une délégation avec les représentants de la Collectivité et tous les parlementaires de quelques bords qu'ils soient, cela a quand même une autre stature et cela fait l'unité martiniquaise face au Gouvernement. Tant que l'on sait que ceux-là vont poursuivre une démarche de leur côté et que, en catimini, il y en a d'autres qui œuvrent pour le contraire, voilà, une requête qui est légitime, qui est fondée, qui est juste. Aujourd'hui, c'est cet Exécutif, c'est cette Majorité qui va en bénéficier, mais demain ce sera une autre. Donc, c'est l'intérêt de la Martinique d'œuvrer dans le même sens. Nous avons l'opportunité pour une fois, de faire cause commune sur un sujet majeur pour les finances dans notre Collectivité, cela veut dire à terme, pour le bien-être des Martiniquaises et des Martiniquais. Nous ne le faisons pas. Il n'y a aucune initiative qui est prise, chacun y va de son côté contrairement aux autres territoires qui affichent cette unicité et cette unité dans la démarche. Donc c'est peut-être là aussi que le bât blesse. Ce n'est pas que de la faute de l'autre si nous n'obtenons pas les résultats escomptés, il faut quelque part revoir notre copie, notre manière de fonctionner et jouer collectif au service de la Martinique. Pas dans les paroles mais dans les actes.

M. le Président Claude LISE

Mon cher, je souhaite bien entendu que ton souhait se réalise, je le souhaite ardemment. Hélas, de mon expérience de vie parlementaire, je ne l'ai jamais vu se réaliser. Et pour vous donner un triste souvenir, pendant 5 ans de mandat de député, à une époque nous étions 4 députés de la Martinique, 4 députés de la Martinique apparentés au même groupe, c'est-à-dire à l'époque au groupe socialiste, nous étions 4, apparentés au même groupe. On n'a même pas pu se mettre d'accord sur un

bureau commun que nous proposait le groupe socialiste pour que nous puissions mettre nos assistants parlementaires. On n'a même pas pu arriver à cela. C'est-à-dire que sur les quatre, il y en a quand même un qui a dit qu'il refusait cela. Voilà, donc je passe sur le reste. J'aurais beaucoup à raconter là-dessus, sur ce que j'ai vécu pendant 5 ans et je n'ai jamais vu à aucun moment... J'ai vu les Réunionnais qui avaient des problèmes épouvantables entre eux, je les connais bien, ils arrivent, ils font bloc. J'ai vu les Guyanais faire pareil, j'ai vu les Guadeloupéens faire pareil. Hélas, hélas, nous n'en sommes pas encore là. Donc je m'associe à ton souhait, je suis prêt à participer à toute démarche commune si on veut bien m'y associer. Mais enfin, peut-être que cela n'a pas d'intérêt, mais si jamais cela peut avoir un intérêt, je suis prêt. Je ne peux pas dire mieux. Voilà. Tout ceci étant posé, je passe la parole au rapporteur qui a certainement beaucoup de choses à nous dire.

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous arrivons au terme d'un débat abondant, d'un débat me semble-t-il très libre, où chacun a pu dire complètement son propos, sa pensée, ses observations, un débat donc, ouvert, avec des éclairages bien entendu, diversifiés et enrichis des suggestions et propositions de chacun des intervenants. Nous avons évidemment été très attentifs à tout ce qui a pu s'exprimer, l'objectif étant de faire de cette profusion des matériaux pour l'organisation de la suite. Je voudrais essayer de mettre en évidence quelques points sur lesquels, me semble-t-il, il y a eu de fortes convergences, parfois des unanimités qui méritent, dans ces conditions, d'être explicitées pour que nous partions d'ici avec les mêmes lectures. D'abord, en ce qui concerne les contextes dans lesquels ce débat se déroule. Plusieurs intervenants ont introduit leurs propos en posant la question « Un débat d'orientation budgétaire c'est quoi ? Ou c'est pour faire quoi ? », et nous avons chaque fois entendu que c'était l'occasion un peu de prendre quelques hauteurs et de lever le nez du guidon, de regarder la façon dont les choses se présentent, y compris en termes extérieur d'où la présentation d'ailleurs prévue par les textes, exprimée dans le rapport introductif, de considérer le cadre national, plus globalement le cadre international avant de regarder ce qui est le contexte économique local. Il me semble qu'à quelques exceptions près, rares, l'appréciation sur le cadre local est une appréciation d'une tendance encourageante, bien orientée et qui permet par conséquent d'espérer de pouvoir faire encore mieux en s'organisant pour la prolonger. J'essaie de reprendre des mots que j'ai entendus, les uns et les autres se reconnaissent évidemment à travers ces vocabulaires. Il a été rappelé à plusieurs reprises les points de vue exprimés par les opérateurs économiques à travers l'appréciation de cet indicateur de l'opinion des acteurs économiques ; il a été fait état de l'amélioration de la situation de l'emploi avec un chômage qui diminue de 6 %, plus de 3000 emplois salariés créés dans le secteur privé ; il a été constaté que l'inflation était contenue de l'ordre de 1 % par an ; il a été remarqué que l'activité globalement était plutôt bien orientée, certes, les accidents notamment climatiques, ont conduit à ce que les exportations de banane diminuant, globalement les exportations agricoles l'ont été aussi, et que donc, dans ces conditions, on avait un contexte local qui permettait d'être dans un état d'esprit totalement contraire à certains épisodes de sinistroses qu'on a pu voir ici ou là, mais je répète, rares. Nous avons également, me semble-t-il, bien partagé le cadrage financier. Alors, je pense que sur les fondamentaux, on est vraiment tous d'accord. D'abord sur les éléments de méthode, la nécessité de faire en sorte que nous puissions avoir les marges de manœuvre pour l'avenir qui puissent se renforcer et les marges de manœuvre pour agir, Eh bien, elle s'évalue à partir de la capacité d'autofinancement ou si on préfère l'épargne, l'épargne brute qui est le résultat de ce que l'on a pu mettre en évidence à partir des recettes de fonctionnement quand on a fait soustraction des dépenses de fonctionnement. L'épargne nette lorsque l'on a fini de rembourser le capital qui constitue ce qui reste pour pouvoir faire de l'investissement qui peut être abondé par l'emprunt, si on décide d'y recourir. Et puis, nous avons eu une pluralité de position concernant la question de l'emprunt, avec toujours cette même difficulté, plus d'emprunt c'est plus d'investissement, c'est plus d'impulsion donnée à l'économie. Plus d'emprunt, ça peut être également plus de difficultés pour demain, puisque par définition l'emprunt est une ressource non pérenne, il faut le rembourser. Rappelons deux éléments administratifs, deux éléments juridiques, deux éléments légaux de cadrage qui limitent les possibilités. Premier élément c'est : les dépenses de fonctionnement ne peuvent plus augmenter à la seule volonté politique de ceux qui prennent les décisions au sein de la Collectivité. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 impose de ne pas dépasser plus de 1,1 %, même si on n'a rien signé avec l'État pour le transformer en engagement contractuel. A défaut, une sanction financière intervient, dont le mode de calcul est déjà défini par la loi et qui s'impose parce que c'est l'État qui le met en œuvre directement par prélèvement sur les ressources qu'il met à disposition. Le deuxième élément c'est : la référence dans la même loi sur la capacité de désendettement qui s'apprécie en termes du nombre d'années qu'il faut pour finir d'éteindre l'endettement que supporte la Collectivité. Je voudrais à cet égard porter une précision sur un des graphiques qui figurent dans le document, c'est à la page 38 ou de manière plus rapide, l'expression de l'encours de la dette et formuler de manière très honnête mais d'une façon qui a quand même besoin d'être précisée pour éviter des erreurs d'interprétation. Il est mentionné que l'encours de la dette, au 31 décembre 2018 est de six cent soixante-quinze millions huit cent vingt-neuf mille cent cinquante-et-un euro (675 829 151 €), je laisse tomber les centimes et indiqué pour le prévisionnel un an plus tard, six cent trente-et-un millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-quatre euros (631 557 754 €), là aussi je laisse tomber les centimes. Et, cette lecture donnée comme cela, évidemment, conduit à deux éventualités qui en se cumulant donne une appréciation qui mérite d'être relativisée. La première c'est que l'emprunt de 2019 ne serait pas mobilisé et le deuxième, c'est que dans ces conditions on aurait une situation de désendettement assez spectaculaire. Au moment où c'était rédigé, cela avait, je dirais, la vertu d'une photographie instantanée, le respect des informations que j'ai eu l'occasion de communiquer sur la perspective désormais acquise, de mobilisation de l'emprunt, amène évidemment à voir une perception corrigée. Il est évident que si on ajoute le montant de l'emprunt prévu au budget, eh bien, on trouve un niveau d'endettement comparable au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019, globalement, grosso modo et dans ces conditions la manière de concevoir le niveau d'endettement de la Collectivité est différente. Il y un deuxième élément sur lequel je voudrais insister mais il a fait l'objet de longs échanges, y compris dans ce qui a été la matière de la proposition du Président LISE à l'instant, c'est la problématique des fameux soixantedix millions (70 M) de reste à charge concernant le RSA. Il est clair et plusieurs collègues ont fait le rapprochement entre ces deux chiffres, il est clair que l'identité des montants, soixante-dix millions (70 M) que, j'ai envie de dire, nous doit l'Etat pour la prestation que nous servons aujourd'hui, suivant les critères qu'il a défini, parce que ce sont des critères définis par la loi et dont nous sommes simplement les opérateurs locaux, eh bien, ces soixante-dix millions (70 M) que nous doit l'Etat, ils sont, coïncidence, du même montant que l'emprunt qui est envisagé. Ce qui veut dire que si nous n'avions pas cette responsabilité, cette charge de soixante-dix millions (70 M), eh bien, la situation serait totalement différente. Je le dis pour que nous saisissions bien que la situation aujourd'hui, est une situation avec un cadrage financier sur lequel, évidemment, il y a des éléments objectifs. Le débat d'orientations budgétaires, c'est bien entendu la ressource avec le cadrage financier qui en constitue la synthèse, mais c'est évidemment aussi les finalités d'utilisation de cette ressource qui sont proposées. Alors, je voudrais faire deux commentaires par rapport à tout ce que nous avons partagé. Le premier c'est de souligner la cohérence, le mot a été utilisé par plusieurs collègues, entre ce qui est proposé en termes d'orientations budgétaires pour 2020 et les options de fonds qui ont été prises par cette mandature au cours des années précédentes, y compris très récemment dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation. Je rappelle que nous avons passé à peu près 7 heures de débat, le 5 juillet, c'était il y a quatre mois et demi, pour savoir si nous allions avec un consensus pour signer ce contrat avec l'Etat qui nous engage jusqu'en 2022 et évidemment, comment pourrait-il en être autrement? Quatre mois et demi après, à la première circonstance de positionnement de cette pluri annualité, s'organise la déclinaison pour l'année 2020 de ces orientations. Et donc, c'est, je dirais, très rassurant que d'abord la structuration du rapport introductif aux orientations budgétaires reprenne l'architecture de ce contrat avec les cinq axes ; et deuxièmement y intègre les éléments de contractualisation mais pas que, avec un certain nombre d'éléments nouveaux. Cette cohérence vaut également pour d'autres documents que l'Assemblée a eu l'occasion de retenir, de voter, alors pas seulement le STDEII, mais aussi tout ce qui a pu être fait notamment, sur le Schéma de l'Autonomie des personnes âgées et pour le handicap, et puis la jeunesse, etc. etc. Et donc, je pense qu'il y a lieu de se réjouir, de se satisfaire de cette discipline qui consiste à partir du moment où on s'est projeté sur une perspective pluriannuelle, d'en voir la traduction s'organiser au fur et à mesure que les exercices budgétaires s'organisent. Mais je disais, pas que, parce que plusieurs collègues ont relevé des éléments extrêmement importants en matière d'innovations. Le mot revient d'ailleurs de façon très répétée dans le document. Innovation, je dirais, intrinsèque en termes de produits, en termes de méthodes, en termes de cibles; quelques illustrations dans l'agriculture, dans l'organisation des filières, dans cette donne nouvelle de notre démographie, puisqu'il y a une semaine a été lancée un appel à projets en matière d'innovations pour le bien vieillir. Innovation en ce qui concerne les possibilités qui peuvent être offertes notamment pour fixer chez nous, ici, les diplômés de plus en plus nombreux que nous avons et à travers cela, j'évoque cette orientation dominante qui est proposée, concernant la jeunesse. L'avis du Conseil consultatif n'a pas manqué de le souligner. Et j'espère que cette jeunesse qui est au cœur des orientations budgétaires 2020, que ce soit en termes de culture, que ce soit en termes de sport, que ce soit en termes d'éducation, que ce soit en termes d'insertion professionnelle, que ce soit en termes d'expression de renouvellement, y compris démographique, Eh bien, j'espère que cette orientation, nous saurons tous la traduire avec le concours de nos services dans les inscriptions budgétaires, telles qu'elles vous seront proposées dans le budget primitif. Soulignons parmi les nouveautés, l'insistance de la démarche filière et pour rester dans ce souci de la transversalité, la dominante numérique qui a été fortement exprimée tout au long du

document. Pour finir, je voudrais juste rappeler que ces orientations budgétaires qui vont être maintenant passées à la moulinette, de la transformation en budget primitif élaboré, vont nécessairement faire l'objet des arbitrages par le Président du Conseil Exécutif, et par conséquent, je souhaite que nous puissions les uns et les autres, faire en sorte que les éléments préoccupants, les éléments dominants auxquels nous sommes attachés, nous puissions leur donner une suite. Autorisezmoi, Monsieur le Président, s'il veut bien me le permettre, Monsieur le Président... Pour être s'il m'autorise, pour être dans l'explicitation d'un point auquel j'imagine l'ensemble de l'Assemblée est attentif, à la suite d'une observation qui a été faite par une collègue concernant la problématique du créole, permettre à notre collègue, Madame LEOTIN, d'apporter en quelques mots, une petite précision.

M. le Président Claude LISE

Tu as la parole, collègue.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Merci Président. Alors effectivement, pendant le débat d'orientation budgétaire, il y a une collègue qui a parlé de la langue créole et sur le fait qu'on ne voyait pas ce domaine-là, cette question-là, dans le rapport qui nous a été soumis aujourd'hui. Alors, en fait, ce n'est pas parce que l'on ne voit pas cet aspect-là, on ne pouvait pas tout dire, mais lors du budget, il y aura bien une ligne consacrée à la direction de la langue créole. Nous l'avons créée, c'est un premier pas, même si on attendait un office, pour le moment c'est la direction de la langue créole et jusqu'à présent, ça vaut mieux que... jusqu'à présent il n'y avait rien. Donc il y a déjà cette direction de la langue créole et au mois d'octobre, nous avons organisé trois journées « Les journées de la langue créole et du livre ». C'est la première fois qu'une institution organisait ces journées sur la langue créole. Il y a eu des ateliers sur l'écriture, sur l'aménagement de la langue et ça s'est fait avec les acteurs de la langue créole, les associations d'écrivains, les associations d'étudiants. Ces associations nous ont fait des propositions que nous allons intégrer dans le travail que fera la direction de la langue créole. Si la collègue a aussi des propositions à faire, nous sommes tout à fait ouverts. Je suppose que la collègue, elle est membre de la commission Education, de la commission Culture, donc il n'y a aucun problème là-dessus. Quelle est notre orientation en matière de politique de la langue créole? On pose souvent la question. Nous, ce que nous voulons, c'est changer le regard du Martiniquais vis-à-vis de la langue créole. Le travail de transmission culturelle, il ne se fait ni dans la famille, ni dans les associations, ce n'est pas par-là essentiellement que se fait ce travail de transmission culturelle. Il y a une institution qui est chargée de la transmission culturelle, cette institution-là, c'est l'école. Donc, je crois que le vrai travail sur la langue créole, il doit se faire en coordination entre la commission Education et la commission Culture de la CTM, pour demander un partage de la compétence qui s'appelle « Contenu dans l'enseignement » et là, c'est le vrai combat et ce ne sera pas un combat facile à entamer, mais c'est à ce moment-là, quand on aura un partage de la compétence « Contenu dans l'enseignement », c'est à ce moment-là qu'on franchira une étape supérieure en matière de regard et de pratique de la langue créole. Merci.

M. le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Président, je ne peux pas m'empêcher de remarquer, je me réjouis qu'il y ait des orientations majeures qui ne sont pas dans le document. Très bien, on prend acte. Mais j'espère, je profite de cette opportunité qui est donnée de parler d'orientations qui auraient pu être majeures et qui ne sont pas dans le document. Puisqu'il y aura des fonds, des crédits, des lignes budgétaires pour le créole, je m'en félicite pour la défense de notre langue. J'espère que, puisque ce n'est pas dans le document, qu'il y aura une ligne budgétaire pour l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique qui en a bien besoin, ce serait un juste rééquilibrage des choses donc, je ne m'inquiète pas puisque ce n'était pas dans le document mais ce sera dans le budget.

M. le Président Claude LISE

Tu as terminé? Bien, eh bien, écoutez, collègues, il n'y a pas de vote. Je pense qu'on a eu un large débat intéressant. Collègue MARIE-SAINTE...

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Oui, oui, vas-y.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Il y a un collègue qui a posé une question sur l'apprentissage, si le collègue rapporteur veut que je complète les réponses. Alors, comme d'ailleurs cela a été dit par le porte-parole du CÉSECEM, je crois que c'est comme cela qu'il faut dire, il y a un bouleversement considérable qui s'est produit à l'occasion de la promulgation de la loi du 5 septembre 2018 appelée « La liberté de choisir son avenir professionnel ». Il y a eu une recentralisation de l'apprentissage. Je rappelle que l'apprentissage, c'était l'une des premières compétences transférées aux régions, en particulier à la Région Martinique, dès le 7 janvier 1983. La loi, cette loi que je viens de citer dispose que l'Etat crée ce qui a déjà été fait, une structure qui s'appelle France Compétences et c'est France Compétences qui recevra toutes les sommes collectées pour l'apprentissage et France Compétences va redistribuer ces sommes à des organismes qui ont été créés déjà sur place, qui s'appellent maintenant les OPCO, Opérateurs de Compétences, qui se sont substitués aux anciens OPCA qui étaient les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés. Donc, chaque CFA recevra une dotation des OPCO, il y aura un montant qui a été déterminé par Paris, c'est très centralisé, la dotation donnée à chaque CFA par contrat d'apprentissage avéré. Et la loi dit, que les Régions pourront intervenir en complément si elles le veulent. Le problème, c'est que d'après ce que laisse entendre la loi des Finances, la loi de programmation des finances qui est en train d'être débattue. Nous attendons avec impatience qu'elle soit promulguée. La somme qui sera à répartir entre les Régions est nettement inférieure à ce qu'on avait par le passé, ce qui nous a amené à proposer, parce que nous sommes nous aussi, partisan de l'apprentissage, d'aider les CFA en mettant à leur disposition des locaux, ce qui est déjà le cas, le CFA du BTP, le CFA Agricole, le CFA des métiers sont dans des locaux qui appartiennent à la CTM et qui seront entretenus par la CTM. Mais pour encourager les employeurs à recruter, quels qu'ils soient, qu'ils soient des employés du secteur privé, du secteur public, en dépit du fait que cette même loi a prévu que l'Etat donne une prime à ces employeurs, nous avons proposé que la CTM maintienne la prime qui existait déjà, qui était déjà versée par l'ancienne Région, que nous maintenions cette prime pour continuer à inciter les employeurs à recruter. Voilà, puisque la question était précise, « Comment encourager les employeurs à recruter ? ». D'abord, je profite pour dire au Maire du Lamentin que ce dispositif existait déjà donc, tout employeur a droit, évidemment il faut faire la demande de la prime et cette prime est servie directement par la CTM, parce que par le passé, nous avions tenté l'expérience avec l'Agence de Service et de Paiement, mais il y avait beaucoup de dysfonctionnements. Donc les primes sont servies ici, dès lors que la preuve de l'existence du contrat d'apprentissage nous est apportée. Deuxièmement, il y a la question des apprentis qui n'ont pas encore trouvé d'employeurs. La position que nous défendons, que nous avons proposée, c'est qu'ils soient dans l'intervalle où ils n'ont pas encore pas trouvé d'employeurs, considérés comme des stagiaires à la formation professionnelle. Et les stagiaires de la formation professionnelle, peuvent bénéficier d'une prise en charge de leur formation directement par les services de la CTM puisque nous attribuons déjà cette aide quel que soit le centre de formation dans lequel ce stagiaire suit sa formation. Voilà, les éléments de réponses que je pouvais apporter. Evidemment, tout cela que je viens de dire, ce sont des propositions que nous avons faites dans les orientations budgétaires mais qui vont être mises en exécution en fonction des crédits qui nous seront attribués. Voilà.

M. le Président Claude LISE

Bien, collègues, nous allons passer à la question numéro 7. Formellement, je vous demande de me donner acte du fait que vous avez bien participé à un débat d'orientations budgétaires parce que personne ne peut dire qu'il n'a pas existé, ce débat-là. Bon, donc, on recueille votre consentement à l'unanimité, il n'y a pas de doute, apparemment. Nous passons donc... Alors, j'attire votre attention quand même mes chers collègues, sur le fait qu'il est 21h15, que nous allons entamer la question numéro 7. Oui, alors, cela vous donne une idée de ce qui nous attend. Comme demain, on ne commencera pas avant 11 heures, je demande à tout le monde de se préparer, en plus du fait qu'on ira très tard ce soir, préparez-vous pour demain soir aussi, pour deux nuits. Voilà. Alors, je passe la parole... en admettant qu'on ait le quorum. De toutes les façons, si on ne l'a pas, je renverrai au lendemain, à trois jours je veux dire et puis, voilà. Collègue LAVENTURE. Admissions en nonvaleur de titres de recettes irrécouvrables dans le budget principal. Si tu pouvais résumer ça en deux mots, ce serait bien.

7. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES - BUDGET PRINCIPAL

M. Miguel LAVENTURE

Alors, Monsieur le Président, c'est une procédure formelle importante puisque seule l'Assemblée est compétente pour renoncer à la perception d'une recette qu'elle avait budgétée antérieurement. Cette présentation est faite à la demande du Payeur Territorial qui nous dit avoir mené toutes les diligences utiles pour tenter de faire rentrer des recettes et donc permettre à la Collectivité de les recouvrer. Il n'y parvient pas pour diverses raisons, y compris quand ceux qui sont concernés n'existent plus, par rapport à des bilans de société, des choses comme ça. Donc, le tableau est mentionné dans le rapport. Tout ceci porte sur un montant de sept quatre-vingt-dix-sept mille huit cent dix-neuf euros cinquante (797 819,50 €) avec des

opérations qui sont relativement modestes sur le plan, je dirais, unitaire puisqu'il s'agit de 566 opérations que l'on demande d'annuler pour ce montant de sept-cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent dix-neuf euros cinquante (797 819,50 €).

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Tout le monde est d'accord.

Vote

Abstentions ?
Contre ?
Pour ?
Voté A l'unanimité.

M. le Président Claude LISE

On passe au 8. Pour le 8, il s'agit de la réduction d'un titre de recettes.

8/ RÉDUCTION D'UN TITRE DE RECETTE SUR EXERCICE PRÉCÉDENT BUDGET PRINCIPAL - MTVC LE CABLE, ADMISSION EN NON VALEUR

M. Miguel LAVENTURE

Là aussi, Monsieur le Président, mes chers collègues, cela devrait aller relativement vite. Il s'agit de réduire un titre de recettes qui avait été émis le 9 août 2013. C'est une réduction qui concerne un débiteur, qui est la société MTVC Le Câble. Il est proposé par conséquent, la prise en compte d'un jugement qui avait été émis sur cette affaire et qui a conduit donc à se prononcer sur la réduction de deux mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros quatre-vingt-six (2 398,86 €) du titre de recettes qui avait été émis, je le disais, sur l'exercice 2013. Donc, un enjeu de deux mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros quatre-vingt-six (2 398,86 €).

M. le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote

Abstentions ?
Contre ?
Pour ?
Voté A l'unanimité.

M. le Président Claude LISE

On passe au 9. Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

9. REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (TDPTP)- ROLE 2018

M. Miguel LAVENTURE

Ça, c'est un exercice également qui relève strictement de la compétence de l'Assemblée puisque cette ressource qui est alimentée par une dotation qui fait l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat, doit être répartie suivant un dispositif qui est définit par le Code Général des Impôts. Il y a donc une présentation qui est exprimée là. Il y a 12 communes ou 11 communes qui sont concernées par cette opération et la répartition se fait de ce Fonds Départemental de péréquation de la Taxe professionnelle, d'une manière assez, je dirais, mathématique avec un montant total qui est de un million trente-huit mille six cent soixante-deux euros (1 038 662 €) et la répartition se fait, je vous la donne rapidement entre les bénéficiaires suivants : Ajoupa-bouillon avec différentes composantes, soixante-dixneuf mille six cent dix-sept euros quatre-vingt-neuf ((79 617,89 €); Anses d'Arlet, soixante-sept mille cent trente-et-un euro quatre-vingt-dix-huit (67 131,98 €); Bassepointe, soixante-dix-neuf mille huit cent quarante-six euros soixante-trois (79 846,63 €); Carbet, soixante-six mille euros cinq cent treize euros trente-cinq (66 513,35 €); Fonds Saint-Denis, quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-cinq euros trentecinq (84 965,35 €); Grand-Rivière, quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-trois euros quarante-et-un (84 363,41 €); Macouba, quatre-vingt-neuf mille six cent euros soixante-et-un (89 600,61 €); Marigot, soixante-seize mille quarante-neuf euros quatre-vingt-dix-neuf (76 049,99 €); Morne Vert, quatre-vingt-onze mille neuf cent trente-six euros quatre-vingt-un (91 936,81 €); Prêcheur, quatre-vingt-mille six cent trente-et-un euros quarante (80 631,40 €); Saint-Pierre, soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-trois euros vingt-quatre (68 983,24 €) et deux EPCI : Cap Nord, soixantequinze mille cent trente-deux euros soixante-six (75 132,66 €) et la communauté d'agglomérations de l'Espace Sud pour quatre-vingt-treize mille sept cent soixantehuit euros soixante-dix-sept (93 768,77 €). Voilà, Monsieur le Président, la proposition de répartition 2019 qui est formulée pour ces différentes Collectivités. Alors, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur ces éléments avec évidemment, à la fois, les critères qui sont proposés, qui sont des critères, notamment sur la population et puis, les montants qui sont attribués pour cette répartition. Voilà.

M. le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il des observations ? Oui, collègue BELLUNE.

M. Claude BELLUNE

Très rapidement. Le rapporteur s'est trompé, ce qu'il dit là, c'est ce qu'on a attribué en 2018. Ça a beaucoup, beaucoup baissé. J'aurai aimé pour Cap Nord qu'on ait la somme que tu dis mais cela a baissé de beaucoup.

M. Miguel LAVENTURE

Ah oui. Effectivement. Non, non, c'est le rappel de 2018. Merci de cette vigilance. Donc, la répartition 2019, je l'exprime là : Ajoupa-Bouillon, vingt-six mille neuf cent vingt-quatre euros soixante-sept (26 924,67 €); Anses d'Arlet, vingt-trois mille sept cent deux euros quatre-vingt-dix-sept (23 702,97 €); Basse-pointe, vingt-sept mille cent trente-trois euros cinquante-cinq (27 133,55 €); Carbet, vingt-trois mille six cent six euros cinquante-cinq (23 606,55 €); Fonds Saint-Denis, vingt-neuf mille quatre cent quatre euros cinquante-huit (29 404,58 €); Grand-Rivière, vingt-huit mille neuf

cent quinze euros trente-neuf (28 915,39 €); Macouba, trente-deux mille trois cent quarante-sept euros soixante-et-un (32 347,61 €); Marigot, vingt-six mille cent trente-et-un euros quatre-vingt-dix (26 131,90 €); Morne Vert, trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-un euros quatorze (31 281,14 €); Prêcheur, trente mille cent vingt-huit euros vingt-quatre (30 128,24 €); Saint-Pierre, vingt-quatre mille neuf cent quarante-trois euros dix-neuf (24 943,19 €); Cap Nord, vingt-sept mille quarante-six euros vingt-cinq (27 046,25 €) et la communauté Espace Sud, trente-trois mille sept cent cinquante-neuf euros soixante-quinze (33 759,75 €) pour un total donc, de trois cent soixante-cinq mille trois cent vingt-six euros (365 326 €) pour l'ensemble de ces bénéficiaires.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des remarques ? Pas d'opposition ? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote

Abstentions ?
Contre ?
Pour ?
Voté A l'unanimité.

M. le Président Claude LISE

Nous passons à la répartition 2019 du produit des amendes de police constatées en 2018. Donc, c'est la question numéro 10

REPARTITION 2019 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE CONSTATEES EN 2018

M. Miguel LAVENTURE

Alors, ce sont donc là aussi des mécanismes qui sont définis, normés. Chaque année, nous faisons cette opération de répartition et les communes bénéficiaires sont les suivantes avec les montants respectifs : Ajoupa-Bouillon, quatorze mille soixante-treize euros soixante-quatorze (14 073,74 €) ; Anses d'Arlet, cinquante mille neuf cent quatre euros quinze (50 904,15 €) ; Basse-pointe, neuf mille trois cent soixante-deux euros quatre-vingt-dix (9 362,90 €) ; Case-Pilote, quatre mille sept cent quatre-vingt-trois euros soixante-treize (4 783,73 €) ; Diamant, neuf mille trois cent quatre-vingt-douze euros dix-neuf (9 392,19 €) ; Lorrain, vingt-neuf mille sept cent soixante-dix-sept euros cinquante-cinq (29 777,55 €) ; Morne-Rouge, cinquante-trois mille sept cent soixante-dix-neuf euros quatre-vingt-dix-neuf (53 779,99 €) ; Trois-Ilets, quarante-six mille huit cent dix-huit euros soixante-quinze (46 818,75 €) pour un total de deux cent dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros (218 898 €).

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des remarques ? Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

C'est simplement, je veux dire, si on doit gagner un peu de temps, est-ce qu'il est nécessaire de rappeler le montant par commune puisque nous avons les dossiers, on peut donner le montant global en disant que c'est réparti entre un certain nombre de communes. Je pense qu'à cette heure, cela nous ferait du bien.

M. le Président Claude LISE

Ok. Donc là, nous sommes d'accord ? Il n'y a pas d'opposition ? Donc adopté à l'unanimité.

Vote

Abstentions ?
Contre ?
Pour ?
Voté A l'unanimité.

M. le Président Claude LISE

On passe à la question 11. Il s'agit de la communication des avis de la Chambre Régionale des Comptes suite aux requêtes des sociétés Antilles Revêtement Sportif et Signalisation Equipement Routiers Revêtement et c'est sur le budget de la Collectivité Territoriale de Martinique.

11/ COMMUNICATION DES AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA MARTINIQUE SUITE AUX REQUETES DES SOCIETES « ANTILLES REVETEMENTS SPORTIFS (ARS) ET « SIGNALISATION EQUIPEMENTS ROUTIERS REVETEMENTS (SERR) SUR LE BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Miguel LAVENTURE

Alors ce sont des requêtes des sociétés qui viennent d'être signalées par le Président et pour lesquelles la Chambre Régionale des Comptes s'est prononcée. La loi fait obligation de porter à la connaissance de l'Assemblée les éléments ainsi exprimés, par conséquent je ne vais pas en donner la lecture détaillée. Il s'agit de choses qui ont été exprimées... pardon, de positions qui ont été délibérées par la Chambre Régionale des Comptes, le 24 septembre 2019, pour la société Antilles Revêtement Sportif. En ce qui concerne la société Signalisation Equipements Routiers, c'est un avis qui a été prononcé dans cette séance du 24 septembre 2019, et pour la société, la troisième, par conséquent, Signalisation Equipement Routier également, toujours pour cette même séance de septembre 2019. Voilà.

M. le Président Claude LISE

Parfait. C'est une simple communication, de toute façon, il n'y a pas de vote. Donc mes chers collègues, je propose si vous en êtes d'accord, même s'il est 21h25, mais il faut qu'on soit tous d'accord. Il y a 16 dossiers concernant les fonds européens. Si le collègue LAVENTURE peut les regrouper, que les commissions compétentes l'acceptent, on fait au moins ça pour avoir une chance demain, de ne pas devoir siéger jusqu'à minuit. Alors, c'est à vous de décider sinon je lève la séance et puis advienne que pourra. Moi, je propose, je pense qu'on peut faire cet effort à condition qu'on ait un seul vote sur l'ensemble en demandant au collègue de ne pas entrer dans les détails puisque tout le monde a les dossiers. Si une commission, si un collègue a une remarque, il me demande la parole, j'interromps à ce moment-là le processus et il s'exprime. Et s'il n'y a rien, s'il n'y a aucune remarque on continue, on va jusqu'au bout. Est-ce que vous êtes d'accord ? Bon, eh bien, on y va. Collègue LAVENTURE, tu es prêt à partir pour... Comment ? Collègue LESDEMA.

M. Marie-Line LESDEMA

Je veux dire qu'on ne peut pas demander toujours qu'aux collègues de l'Assemblée de synthétiser, il faut que celui qui présente le dossier aussi ou celle qui présente le dossier, synthétise au maximum.

M. le Président Claude LISE

C'est ce que je lui ai demandé.

M. Marie-Line LESDEMA

D'accord.

M. le Président Claude LISE

Donc, synthétise au maximum. Moi, je transmets.

M. Miguel LAVENTURE

Alors mes chers collègues, nous allons successivement examiner les dossiers à partir du dossier 15, c'est bien cela. Non, du dossier 13.

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

C'est de 13 à 28 moins le 14 et moins le 12. Voilà.

13. SARL LE JARDIN DE CHATEAU GAILLARD — DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE D'UNE EXPLOITATION MARAICHERE HYDROPONIQUE PAR L'INTENSIFICATION D'UN SYSTEME DE PRODUCTION DE QUALITE- RMAR040118DA0970120

M. Miguel LAVENTURE

Ok. Donc, le dossier numéro 13. SARL Jardins de Château-Gaillard, il s'agit de soutenir le développement de la production agricole et l'amélioration de la compétitivité d'une exploitation maraîchère hydroponique avec intensification du système de production. Nous sommes sur le FEADER. Le coût total de l'opération est de, un million neuf cent quatre mille six cent soixante-sept euros zéro un (1 904 667,01 €). Le coût éligible, un million sept cent quarante-et-un mille six cent soixante-sept euros zéro un (1 741 667,01 €). Le FEADER est sollicité pour un million cent dix mille trois cent douze euros soixante-douze (1 110 312,72 €), la contrepartie amenée par la CTM, de cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent trente-sept euros cinquante-quatre (195 937,54 €). Évidemment, le bénéficiaire met le complément.

M. Miguel LAVENTURE

Dossier numéro 15, c'est bien cela?

15. SAS DESNEL- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020- PROJET INVESTISSEMENTS 2019 – RMAR040219DA0970001

M. Fred LORDINOT

Seize, tu as présenté le 15.

M. Miguel LAVENTURE

Il n'y a pas de dossier 14. Dossier numéro 15. La SAS Desnel pour une opération d'investissement pour laquelle il y a un coût total de quatre cent dix mille huit cent euros (410 800 €). DESNEL, tout le monde connaît DESNEL en Martinique, c'est une opération d'investissement d'équipement industriel. Bien entendu, la commune c'est Gros-Morne. Le FEADER est sollicité pour deux cent quatorze mille huit cent quatrevingts euros (214 880 €). La contrepartie est amenée par l'Etat à travers le FEADOM pour trente-sept mille neuf cent vingt euros (37 920 €), il y a également un recours à la défiscalisation pour cinquante-cinq mille trois cents euros (55 300 €), le complément est mis en place par le bénéficiaire.

16. ASSOCIATION DES EXPLOITANTS DU FRANÇOIS (AEXAF) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 — RÉNOVATION DE LA ROUTE D'ACCÈS « HABITATION BELLEVUE » - RMAR020118DA0970008

M. Miguel LAVENTURE

Il est original et il est intéressant, il a été évoqué d'ailleurs dans le cadre du débat ce matin, d'orientations. Il s'agit d'une association d'exploitants du François pour une opération de désenclavement, Habitation Bellevue. Alors, cette opération qui est originale a comme montant un million quatre cent soixante-sept mille cent quarante-quatre euros cinquante-quatre (1 467 144, 54 €). Le FEADER est sollicité pour un million deux cent quarante-sept mille soixante-douze euros quatre-vingt-cinq (1 247 072,85 €), la CTM intervenant en contrepartie pour deux cent vingt mille soixante-et-onze euros soixante-huit (220 071,68 €).

17. CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE LA MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 — CONSEIL ET ENCADREMENT TECHNIQUE » - RMAR020118DA0970007

M. Miguel LAVENTURE

Dossier numéro 17. Il s'agit du financement d'un dispositif de conseil et encadrement technique proposé par la Chambre d'Agriculture et qui est très attendue par toute une série, évidemment, d'exploitants agricoles. Le coût total de l'opération est de sept cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent vingt-deux euros cinquante-deux (795 422,52 €). Le coût éligible est légèrement inférieur, sept cent quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-six euros cinquante-huit (741 986,58 €). Le FEADER est sollicité pour six cent trente mille six cent quatre-vingt-huit euros cinquante-neuf (630 688,59 €), la contrepartie est amenée par l'Etat à travers l'ODEADOM pour cent onze mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros quatre-vingt-dix-neuf (111 297,99 €).

18. UNION DES PRODUCTEURS DE BANANE DE LA MARTINIQUEBANAMART - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020- SERVICE DE CONSEILS EN BANANE EXPORT –RMAR020118DA0970008

M. Miguel LAVENTURE

Rapport numéro 18 avec une demande, toujours concernant les questions d'assistance technique présentée par l'Union des producteurs de bananes de Martinique, BANAMART pour un coût total de un million neuf cent quinze mille deux cent quatre-vingt-quatre euros soixante (1 915 284,60€). Le coût éligible plafonné à six cent mille euros (600 000 €). Le FEADER est sollicité pour cinq cent dix mille (510 000) et la contrepartie est amenée par l'Etat à travers l'ODEADOM à hauteur de quatre-vingt-dix mille (90 000).

19. SAS LES SAVEURS DU DOMAINE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020- CREATION D'UN ATELIER AGRO-TRANSFORMATION DE LA VIANDE LOCALE ET D'UN CIRCUIT DE VENTE DE PROXIMITE EN TOURNEE - RMAR190219GA3330002

M. Miguel LAVENTURE

Le dossier numéro 19, rapport numéro 19. Il concerne une opération présentée par la SAS Les saveurs du domaine avec une demande concernant la création d'un atelier agro-transformation de viandes locales et d'un circuit de vente de proximité. Le coût total de l'opération est de cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-sept euros quatre-vingt-dix-neuf (198 917,99 €), le coût éligible, cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante-deux euros soixante-trois (194 652,63 €). Le FEADER est sollicité pour cent sept mille cinq cent quarante-cinq euros cinquante-sept (107 545,57 €), la CTM intervenant en contrepartie pour dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros soixante-trois (18 898,63 €)

M. Miguel LAVENTURE

Dossier numéro 20 avec une opération dont nous connaissons bien l'activité ici. Peutêtre que pour finir le FEADER, on peut passer au dossier numéro 65...

65. SAS DISTILLERIE AGRICOLE DE SAINTE-LUCE – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – PLANTATION DE CANNE A SUCRE SUR 26,48 HA (RAMENÉS A 25,06 HA) EN 2018 ET TRAVAUX D'AMÉLIORATION FONCIERE – AAP 4.1.1 N° 4 CANNE-BANANE – RMAR040118DA0970153

M. Miguel LAVENTURE

Dossier 65 qui concerne la SAS Distillerie agricole de Sainte-Luce pour des opérations concernant le renforcement de leur activité. Le coût total du projet est de deux cent huit mille quatre-vingt-quatre euros (208 084 €). Le coût éligible, cent trente-huit mille trois cent trente euros (138 330 €). Le FEADER est sollicité pour quatre-vingt-un mille cent cinquante-six euros (81 156 €), la contrepartie est amenée par l'Etat à

travers l'ODEADOM pour quatorze mille trois cent vingt-et-un euros soixante-cinq. Le complément est mis en place par le bénéficiaire.

20. SEEMD (EMBOUTEILLAGE EAU MINERALE DIDIER - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - MODERNISATION DE L'OUTIL INDUSTRIEL ET ACCROISSEMENT DE LA CAPACITE DE PRODUCTION – MQ0021198

M. Miguel LAVENTURE

Maintenant nous passons à une opération qui relève du FEDER et qui concerne un équipement industriel. C'est la société d'embouteillage d'eau minérale DIDIER. Par conséquent, tout le monde sait de quoi on parle quand on a dit cela. Cet équipement industriel rénové est d'un coût total de trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-et-un euro (3 598 661 €). Le coût éligible est de trois millions deux cent vingt-huit mille cinq cent soixante-quatre euros (3 228 564 €). Le FEDER est sollicité à hauteur de neuf cent soixante-et-un mille quatre cent treize euros (961 413 €), la CTM appelée en contrepartie pour quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante euros (88 450 €), la défiscalisation est également mise à contribution pour sept cent cinquante-cinq mille six cent soixante-quatorze euros (755 674 €). Le bénéficiaire met le solde, c'est-à-dire un million quatre cent vingt-trois mille vingt-sept euros (1 423 027 €).

21. SYNDICAT MARTINIQUAIS DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS (SMTVD) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – EQUIPEMENT DE TRAITEMENT DES DECHETS SOUS PRODUITS ANIMAUX DE CATEGORIE 2 ET 3 – MQ0020814

M. Miguel LAVENTURE

Dossier numéro 21. Toujours concernant le FEDER, une opération qui est tout à fait d'intérêt général et qui est un élément avec une dimension environnementale également sanitaire pour l'ensemble de la Martinique, puisqu'elle est proposée par le Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets et concerne la problématique ou la solution, disons, mise en œuvre pour ce qu'on appelle les sousproduits animaux de catégorie 2 et 3. En fait, ce sont les déchets d'abattoir et de choses comme ça, et pour cela, l'investissement a un coût total proposé de un million neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-douze euros (1 993 772 €). Le coût éligible est de un million sept cent soixante-trois mille trois cent soixante-deux euros (1 763 362 €). Le FEDER est donc sollicité pour sept cent trente-quatre mille quatre cent trente euros (734 430 €), il y a une contribution également de l'ADEM pour cinq cent mille euros (500 000 €) et le porteur de projet, le bénéficiaire, apporte le complément, cinq cent vingt-huit mille neuf cent vingt-deux euros (528 922 €).

22. ASSOCIATION ESPERANCE PATRONNAGE SAINT-LOUIS - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – ACI RECYCK BOIS- MDFSE 201805262

M. Miguel LAVENTURE

Dossier numéro 22 et cette fois-ci, nous changeons de fonds puisque nous sommes désormais sur le Fonds Social Européen Inclusion et c'est une opération qui est proposée par l'association l'Espérance patronage Saint-Louis pour la mise en œuvre d'un atelier chantier d'insertion de récupération, de transformation, de valorisation de bois. Le coût du projet est de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-onze euros vingt-quatre (1 988 391,24 €). Il est éligible en totalité. Le Fonds Social Européen Inclusion est sollicité pour un million six cent dix-sept mille soixante-six euros vingt-quatre (1 617 066,24 €), la CTM appelée en contrepartie pour soixante-dix mille euros (70 000 €), l'Etat intervient pour deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent vingt-cinq euros (294 825 €) et le bénéficiaire met le solde pour boucler le plan de financement. Cette opération est originale, elle est intéressante à de nombreux titres et si vous allez du côté du Patronage Saint-Louis, vous allez voir qu'elle extrêmement intéressante.

23. ASSOCIATION ESPERANCE PATRONNAGE SAINT-LOUIS - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – ACI LES JARDINS DE LESPERANCE- MDFSE 201804715

M. Miguel LAVENTURE

Deuxième opération du Patronage Saint-Louis, toujours un atelier chantier d'insertion mais cette fois-ci avec une dimension plutôt environnementale, végétale puisqu'il s'agit des jardins de l'Espérance avec un coût total de un million neuf cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-trois euros quarante-quatre (1 975 383,44 €). Le Fonds Social Européen Inclusion est sollicité pour un million six cent six mille cent cinquante-huit euros quarante-quatre (1 606 158,44 €), la CTM intervient en contrepartie pour soixante-dix mille euros (70 000 €), l'Etat pour deux cent quatre-vingt-quatorze mille euros huit cent vingt-cinq (294 825 €) et évidemment, le bénéficiaire met le complément pour compléter le plan de financement.

24. CAESM - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – ANIMATION, COORDINATION ET COMMUNICATION SU PLIE SUD MARTINIQUE - MDFSE 201903180

M. Miguel LAVENTURE

Nouvelle opération, toujours concernant le Fonds Social Inclusion. Cette fois-ci de la communauté d'agglomérations de l'Espace Sud pour la réalisation de son PLIE et cette mise en œuvre du PLIE Sud Martinique est prévu à hauteur de, un million cent-vingt-deux mille deux cent soixante-et-un euro dix-sept (1 122 261,17 €). Le FSE Inclusion, Fonds Social Européen Inclusion est sollicité pour huit cent quarante-huit mille cent quatorze euros vingt (848 114,20 €), la CTM appelée en contrepartie pour quatre-vingt-dix mille euros (90 000 €), le bénéficiaire met le complément du plan de financement.

25. CAESM - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – PLIE ESPACESUD 2018-2020 – MDFSE 201902337

M. Miguel LAVENTURE

Toujours concernant le PLIE de l'Espace Sud. Nous venons de voir la dimension communication coordination et maintenant nous voyons la dimension mise en œuvre proprement dit de ce PLIE. Le coût total est de quatre millions vingt-neuf mille neuf cent trente-et-un euros douze (4 029 931,12 €). Le Fonds Social Européen Inclusion est sollicité pour trois millions vingt-deux mille quatre cent quarante-huit euros trente-quatre (3 022 348,34 €), la CTM intervenant pour trois cent cinquante mille euros (350 000 €) et le bénéficiaire apportant le complément pour boucler le plan de financement.

26. CACEM CAESM - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – MISE EN ŒUVRE DU PLIE DE LA CACEM – MDFSE 201902071

M. Miguel LAVENTURE

Nous avons maintenant une opération, toujours concernant les questions de PLIE mais cette fois-ci pour un autre EPCI, il s'agit de la CACEM pour son PLIE qui s'élève à cinq millions trois cent trente-cinq mille six cent vingt-cinq euros soixante (5 335 625,60 €). Le Fonds Social Européen Inclusion est sollicité pour quatre millions trois cent vingt-et-un mille huit cent cinquante-six euros treize (4 321 856,13 €), la CTM deux cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-deux euros (266 782 €) et bien entendu, le maître d'ouvrage, la CACEM met le complément pour boucler le plan de financement.

27. VILLE DE SCHOELCHER - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE SUR LE FONDS EUROEPEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP) ET COFINANCEMENT LIES DU PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL DU FEAMP 2014-2020 – AMENAGEMENT STRUCTURE DE QUAI ET RAMPE DE L'APIT DE FOND LAHAYE - PFEA430018CT0970001

M. Miguel LAVENTURE

Alors maintenant nous avons une opération particulière sur laquelle nous souhaitons attirer l'attention des collègues, qui est l'aménagement de l'APIT, Aménagement pour la Pêche d'Intérêt Territorial de Fonds Lahaye et pour laquelle il y a une demande qui est exprimée pour un montant de un million cinq cent douze mille cent cinquante-sept euros cinquante-quatre (1 512 157,54 €). Le FEAMP est sollicité pour neuf cent sept mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros cinquante-deux (907 294,52 €), la CTM appelée en contrepartie pour cent cinquante-et-un mille deux cent quinze euros soixante-quinze (151 215,75 €) et la CACEM pour cent cinquante-et-un mille, également deux cent cinquante euros soixante-seize (151 250,76 €), le maître d'ouvrage mettant le complément pour boucler le plan de financement. Cette opération fait l'objet de discussions avec l'autorité de gestion qui est, comme vous le savez, national, de manière à ce que nous puissions réaliser cette opération dans les meilleures conditions.

28. EL RACINE AQUACULTURE- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE SUR LE FONDS EUROEPEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP) ET COFINANCEMENT LIES DU PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL DU FEAMP 2014-2020 – PFEA690018CT0970001

M. Miguel LAVENTURE

Numéro 28. Alors, ce matin, dans le cadre du débat budgétaire, il y avait une question qui a été posée sur « Que devient l'aquaculture ? » puisqu'il y en a très peu qui sont aujourd'hui en activité. Alors, parmi les très peu qui restent, eh bien, il y a celui du Vauclin. Je ne sais plus si ce n'est pas Madame LEBRAVE qui a posé la question. Mais je pense que peut-être elle avait le cas du Vauclin et de racine en tête. Nous l'accompagnons avec beaucoup de détermination parce que... je fais un petit commentaire rapide, c'est quand même un des pionniers de l'aquaculture marine à la Martinique et qui fait preuve d'une persévérance, d'un courage et d'une constance et il a une vraie compétence en matière d'aquaculture, je ne fais pas de publicité mais je suis obligé de dire les choses qui méritent d'être partagées par le plus grand nombre. Et c'est la raison pour laquelle nous vous présentons avec beaucoup d'entrain l'opération qui est proposée ici, avec me dit-on, peut-être une petite précision sur les montants. Le montant du coût total est de cent quinze mille six cent vingt-six euros zéro sept (115 626,07 €), on est bien d'accord. Le FEAMP est sollicité à hauteur de soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros soixante-cinq (69 375,65 €), la CTM intervient en contrepartie pour vingt-trois mille cent vingt-cinq euros vingt-etun (23 125, 21 €)et par conséquent, nous avons le complément qui est mis en place par le bénéficiaire. S'il y a des corrections de centimes, je compte sur le secrétariat pour les faire avec toute la vigilance nécessaire. Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons bouclé la série des...

M. le Président Claude LISE

Tu as bouclé, donc je vais donner la parole à la Présidente de la commission Affaires européennes sur l'ensemble. C'est le collègue BARTHELERY qui intervient ? Bon, tu ne me dis que les éléments de remarques là-dessus. Ce n'est pas la peine, là où il n'y a pas de remarques, ce n'est pas la peine de me dire avis favorable, etc.

M. Richard BARTHELERY

Exactement. Sur tous les rapports, la commission a émis un avis favorable, mais je vais quand même tenir à donner les conclusions du rapport 16 où la commission recommande de s'enquérir de savoir à qui incombe la charge de l'entretien des équipements, ponts et route. Ça, c'est sur le rapport 16. Sur le rapport 27 qui a été présenté également par le Conseiller exécutif, la commission prend acte de l'avis défavorable de l'autorité de gestion du FEAMP, ne donne pas d'avis et se range à l'avis de l'Assemblée plénière. Sur le rapport 28, c'est un avis favorable, mais concernant les traitements de déchets générés par l'activité, la commission recommande d'étudier les connexions possibles avec le projet du Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des déchets, le SMTVD, intitulé « équipement de traitement des déchets sous-produits animaux » donc, les catégories 2 et 3 comme a dit le collègue LAVENTURE.

M. le Président Claude LISE

Bien. La commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a émis un avis favorable et elle tient à faire observer que pour cette session, il s'agit quand même de trente millions (30 M) au total d'investissement et d'apport de fonds européens de dix-huit millions (18 M). Je voudrais simplement demander au Conseiller exécutif de nous confirmer, parce que l'observation a été faite que le FEADER ne concernait que de gros dossiers, qu'il nous rappelle le montant en dessous duquel c'est le Conseil Exécutif qui se prononce sur les petits dossiers.

M. Miguel LAVENTURE

Alors, si le Président m'autorise, je réponds tout de suite en rappelant les plafonds de compétences. En ce qui concerne le... Tu voulais intervenir ? En ce qui concerne le FEADER, le Conseil Exécutif et compétent jusqu'à un coût total de projet, un coût total de cent cinquante mille euros (150 000 €) même si le montant éligible après instructions est inférieur à cent cinquante mille euros (150 000 €), on l'envoie quand même en plénière parce qu'on considère que le coût total du projet, c'est ça qui donne sens au projet. Tout projet dont le coût total est supérieur à cent cinquante mille euros (150 000 €) est transmis en plénière, en matière de FEADER. En ce qui concerne le FSE, il s'agit d'un plafond de sept cent cinquante mille euros (750 000 €) et en ce qui concerne le FEDER, il s'agit de huit cent mille euros (800 000 €). Je répète, de coût total, pas nécessairement éligible, parce que parfois les coûts éligibles sont nettement inférieurs parce qu'il y a des choses qui sont mises un peu de côté mais on se réfère au coût total pour bien se faire une opinion de ce qui a été jusqu'à présent réalisé. Voilà, j'ai fini puisqu'on m'a demandé de faire bref.

M. le Président Claude LISE

Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Rapidement pour remercier en tous les cas le collègue LAVENTURE que j'avais eu l'occasion de solliciter concernant la décharge de Céron et la filière d'équarrissage et j'apprécie et je salue en tous les cas sa réactivité sur la dotation qui a été accordée au SMTVD pour traiter la filière d'équarrissage des sous-produits animaux de la décharge de Céron, puisqu'à côté c'est l'environnement. D'ailleurs, je fais partie du comité de suivi de site de Céron et en tous les cas c'est avec plaisir que je pourrai retranscrire à la sous-préfète les avancées et la portée de la Collectivité Territoriale sur ce sujet-là. En tous les cas, merci pour ta réactivité sur ce sujet-là.

M. le Président Claude LISE

Oui, collègue LESDEMA.

M. Marie-Line LESDEMA

Merci Président. Je voudrais dans un premier temps faire à part à l'Assemblée qu'avec la commission des Affaires européennes, nous avons eu à visiter au début du mois quelques entreprises qui ont bénéficié, de fonds européens. Ce n'était pas chose facile de faire sortir cette commission mais on y est arrivé grâce à ma ténacité et à l'accord du Président du Conseil Exécutif. Et en tout cas, les porteurs de projets étaient très contents de nous rencontrer. Nous avons fait quatre ou cinq entreprises avec une espérance de voir la Direction de l'agriculture qu'on n'a pas pu voir, chaque fois il nous ratait. Mais, il faut savoir que quand nous allons sur place, sur le terrain,

les bénéficiaires sont très contents. Pour revenir au dossier de la ville de Schælcher, j'aimerais que l'on puisse m'expliquer, pourquoi d'un APID à un APIT, la Direction de la mer prend une décision défavorable à ce dossier ? Premièrement, voilà ma question. Ma deuxième question, une suggestion, et je l'ai demandée au service, de bien vouloir faire remonter auprès du Conseiller exécutif qu'au même titre que les fonds européens et de l'Etat, il serait important que le logo de la CTM, cela doit faire la vingtième fois qu'on le demande, soit donné au porteur de projet en même temps que les logos de l'Europe. Nous participons, il est important que les Martiniquais, même ceux qui travaillent dans les entreprises, sachent que la Collectivité intervient et c'est important. Parce que quand on arrive, dans quelques entreprises, ils avaient même l'air d'être étonnés que la CTM, à la limite, soit présente. Donc, j'insiste. Alors, je vois qu'on a comme pour habitude au moment des plénières de demander les choses qui sont approuvées et une fois qu'on a refermé la porte de cette plénière, plus rien n'est fait. Donc, je pense que c'est important qu'on ne me demande pas d'aller ni sur internet, ni non sur internet, pour récupérer les logos pour les remettre aux porteurs de projets. Merci.

M. le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA, je m'accorde un point d'ordre pour te poser une question. Tu as dit que ta commission est allée visiter un certain nombre d'entreprise avec l'intervention du Président du Conseil Exécutif, je ne comprends pas. Les commissions de l'Assemblée ont besoin de l'accord du Président du Conseil Exécutif, alors ?

Mme Marie-Line LESDEMA

Oui, parce qu'il me semble qu'il y a un seul ordonnateur et pour faire les dépenses, aussi bien pour le transport que pour le repas, c'est l'ordonnateur des dépenses qui le fait. Ce n'est pas de mes poches, ni des poches des collègues que nous allons payer ni le bus, ni le repas du midi, parce que nous sommes partis le matin à 7h, nous sommes rentrés à 17h.

M. le Président Claude LISE

Non, non, mais c'est une précision qui est intéressante.

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE

Comment?

M. Jean-Philippe NILOR

C'est une précision qui rend d'autant plus d'actualité, les espoirs que j'ai exprimé tout à l'heure, d'une ligne budgétaire pour l'Assemblée.

M. le Président Claude LISE

Et cela illustre, ce que je répète, je sais que cela heurte certains. En même temps, on me parle de séparation de pouvoir entre l'Assemblée et le Conseil Exécutif et je m'aperçois qu'une commission ne peut même pas décider d'elle-même, d'aller visiter un site, c'est quand même extraordinaire. Et si le Président du Conseil Exécutif vous dit non ?

Mme Marie-Line LESDEMA

Président, au détour de ma sortie sur le terrain, je ne vais pas te laisser régler avec moi, les comptes avec le Président de l'Exécutif.

M. le Président Claude LISE

Mais non, mais ce n'est pas normal.

Mme Marie-Line LESDEMA

Tu verras avec le Président de l'Exécutif. Pourquoi je me suis adressée au Président de l'Exécutif ? Parce que les demandes n'étaient pas relayées ou les demandes en tous cas, ne suivaient pas. Et forte de constater qu'une fois que j'ai demandé son accord, les choses se sont déroulées. Où il y a le nœud ? Je ne sais pas et je ne veux pas savoir. Donc, je sais qu'on avait besoin de faire cette sortie, cette sortie de terrain que j'avais demandé depuis près de 2 ans, c'est fait et j'ai l'intention, comme j'ai dit, avec notre commission, de recommencer plusieurs fois dans l'année, même deux fois dans l'année pour qu'on puisse y aller. Maintenant les difficultés de savoir, séparation de pouvoir, ce n'est pas mon problème, je ne rentre pas dedans. Merci.

M. le Président Claude LISE

Mais bon, c'est très bien. Ce ne sera plus le mien non plus.

Mme Marie-Line LESDEMA

C'est comme tu veux, Président.

M. le Président Claude LISE

Mais non mais enfin, c'est quand même extraordinaire de le dire comme cela ouvertement devant l'opinion, je trouve que c'est assez extraordinaire. J'étais obligé de relever, tu comprends ?

Mme Marie-Line LESDEMA

Maintenant Président, tu me poses la question de savoir, c'est là, que tu me poses la question. Cela ne veut peut-être pas dire que c'est un dysfonctionnement à ton niveau, ni au niveau du Président de l'Exécutif, mais j'ai demandé maintes et maintes fois que cette commission sorte, je n'ai pas eu de retour. Donc, j'ai procédé comme bon me semblait pour le faire et ça a réussi. Alors, que maintenant certains disent que c'est le procès et tout, après votre procès vous le verrez. Mais pour le moment, l'essentiel c'est que j'ai besoin avec ma commission d'aller à la rencontre des porteurs de projets. C'est ça qui m'intéresse.

M. le Président Claude LISE

Ecoutes, je ne t'ai pas critiqué d'avoir fait ce que tu estimais devoir faire, j'ai simplement relevé, que moi je n'ai jamais été saisi et je tiens à ce que ce soit su, de l'opinion. Si... lorsque tu dis que tu ne sais pas pourquoi, moi je n'ai jamais été saisi d'une demande quelconque qui m'aurait amené à demander à l'Exécutif d'inscrire... On est censé avoir une ligne budgétaire sur laquelle, évidemment, on prélève. Et, j'ai posé la question au Président du Conseil Exécutif lors du budget précédent, en lui demandant les comptes détaillés sur le budget, il m'a répondu qu'on avait consommé 40 %. Si on a consommé, c'est donc bien qu'on prélève sur ce budget-là. Donc, moi, il est normal qu'en tant que Président de l'Assemblée, je m'étonne du fait de n'avoir jamais été saisi, ne serait-ce que pour que je puisse saisir l'ordonnateur ? A défaut

d'être ordonnateur secondaire sur ma propre ligne budgétaire. Mais bon, je relève simplement... si tu ne l'avais pas dit publiquement, je ne serai pas intervenu, je sais très bien comment les choses se passent. Mais comme tu l'as dit publiquement j'étais obligé de réagir. Tu comprends ? Parce qu'il y a des gens qui vont se demander, si par hasard le Président de l'Assemblée, ne fait pas obstruction à ce que des commissions se déplacent. Voilà et on ferme la parenthèse. Collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN

Merci président. En fait, je voudrais intervenir sur le dossier 17 qui me semble problématique, un peu à l'image du dossier de l'APIT de Schælcher. Alors en fait j'ai deux observations concernant ce dossier qui, selon moi, montre bien la complexité de l'accès à ces financements. Pour quelles raisons ? D'abord, il s'agit du dossier de demande de mise en œuvre de la mesure relative au Conseil Agricole du FEADER pour la Chambre d'Agriculture. Et donc pour bénéficier de cette mesure du FEADER, une fois que l'Assemblée aura donné son aval ou pas sur le dossier, eh bien, il faudra qu'un service spécifique qui est obligatoire, qui est le service de Conseil Agricole qui a été créé par des organisations professionnelles, c'est-à-dire par la Chambre d'Agriculture et par les coopératives, prennent le relais pour la mise en œuvre. Sauf qu'il se trouve que le rôle de cette commission de conseil c'est d'instruire les demandes et de répartir les financements, mais compte tenu des difficultés financières, à la fois, de la Chambre d'Agriculture et des coopératives, il se trouve que ce bureau conseil agréé a un manque de trésorerie, ils n'ont pas de local, ils n'ont pas recruté de personnel, ils ne peuvent pas démarrer les opérations donc, concrètement il ne fonctionne pas. Cela veut dire que... je m'interroge sur la capacité à mettre en œuvre véritablement la suite de cette demande de financement. Le deuxième aspect concernant ce dossier, c'est qu'il a été proposé un cofinancement de l'ODEADOM et de la CTM. Or, concrètement aujourd'hui, l'ODEADOM ne finance pas les Chambres d'Agriculture. La question c'est : "Quelles sont les garanties qui permettent de dire que ce montage financier qui est proposé va véritablement aboutir ? Est-ce qu'il sera véritablement applicable ? D'une part parce qu'on ne finance pas les chambres d'agriculture et d'autre part parce que le Conseil aujourd'hui, n'est pas en ordre de fonctionnement. Alors, en cas de difficulté de l'aboutissement de ce montage, je sollicite du coup qu'il y ait la possibilité d'un relais de la Collectivité Territoriale. Donc, si cela peut être mis en œuvre, tant mieux, mais s'il y a des difficultés, est-ce que l'on peut imaginer que la Collectivité puisse prendre le relais pour que ce financement soit véritablement mis en œuvre?

M. Miguel LAVENTURE

Alors, je découvre la difficulté en l'entendant. Bon, j'ai eu l'occasion de discuter de ce dossier avec le Président de la Chambre d'Agriculture en plusieurs circonstances, pas spécifiquement avant la réunion d'aujourd'hui et je ne savais pas qu'il y avait cette éventualité de problème. Donc, on va reprendre langue et explorer. J'ai tendance à proposer que nous votions en l'état, de manière à ne pas perdre la circonstance de la rencontre d'aujourd'hui. Si cela ne fonctionne pas, il faudra qu'on revienne en plénière le mois prochain, mais si nous ne votons pas aujourd'hui, en toute hypothèse on ne fera rien. Donc, s'il y a une petite éventualité que cela fonctionne saisissons-la et puis je vais regarder cela très vite. Très, très vite parce que c'est vraiment un des dossiers pour lequel je me suis autorisé un petit commentaire, alors que j'avais promis d'être très rapide parce que précisément, il fait partie des dossiers

pour lequel j'ai une forte, comment on va dire ça, espérance, qu'il va avoir un effet de déclenchement de dynamisation. Donc s'il y a un problème, ce sera vraiment dommage. Et, en tout cas je vais m'en préoccuper très vite. Ce sont des dossiers qui passent normalement par la moulinette de l'instruction de la DAF qui, logiquement, aurait dû nous avoir alertés sur les difficultés que tu signales, mais il n'empêche que je vais m'en occuper dès demain, moi-même.

Mme Sandra VALENTIN

Juste une précision. C'est vraiment important parce qu'aujourd'hui, la trésorerie de la Chambre d'Agriculture est telle, qu'ils ont déjà identifié qu'ils ne pourront pas participer l'année prochaine au Salon de l'agriculture. Donc, c'est vrai que ce dossier, s'il peut vraiment être mis en œuvre, cela permettrait déjà de fonctionner, mais surtout d'apporter aux agriculteurs le service qu'ils attendent. Merci beaucoup.

M. Miguel LAVENTURE

Ok.

M. le Président Claude LISE

Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Président c'est juste pour... au nom de la commission de l'Agriculture, les dossiers 13, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 ont reçu un avis favorable de la commission.

M. le Président Claude LISE

Collègue CLEON.

M. Georges CLEON

Le débat s'est installé avant que j'aie donné l'avis des commissions Infra et POLMER. Les deux commissions ont émis un avis réservé sur le rapport 27.

M. le Président Claude LISE

Sur le rapport combien ?

M. Georges CLEON

Vingt-sept. L'APIT de Fonds Lahaye en laissant le soin à l'Assemblée de trancher. Puisqu'il y a un risque que prendrait la Collectivité en l'inscrivant aux fonds européens, alors que la Direction de la mer a émis un avis défavorable. Sur le rapport 28, RACINE Aquaculture, là aussi, l'avis est favorable. Je dois ajouter que ce n'est pas la première fois que la Collectivité vient en aide à cette entreprise, et puis, plus globalement, pour l'aquaculture, nous avons voté régulièrement des aides pour soutenir ce secteur d'activité et pas plus tard que le 14 février de cette année, on a voté ici même une aide à l'IFREMER pour mettre en place des actions d'écloserie des larves de loup des caraïbes et de géniteur. Voilà, pour conforter, ce que disait le collègue LAVENTURE.

M. le Président Claude LISE

Je suis obligé quand même de signaler puisque j'étais au séminaire organisé par le Comité Régional des Pêches, que Monsieur RACINE était là. Il nous a dit que bientôt nous entendrions prononcer les avis d'obsèques de l'aquaculture de la Martinique. Je

ne fais que rapporter ses propos. Donc, la situation est extrêmement grave. Il a d'ailleurs dit qu'il n'y avait plus que deux aquaculteurs. J'ai remarqué qu'on parle de trois dans notre rapport, il nous a dit qu'il n'y en avait plus que deux, et il était le seul écloseur, d'ailleurs. Voilà donc, je vous répercute quand même, parce que nous n'étions que fort peu d'élus présents, je suis obligé de répercuter quand même. Mais je crois que tu étais là à ce moment-là ?

M. Miguel LAVENTURE

Non, non.

M. le Président Claude LISE

Tu n'étais pas là à ce moment-là? Bon, donc voilà.

M. Georges CLEON

Président, pour bien connaître les choses, une des causes des difficultés de Monsieur RACINE, il faut le dire, c'est le fait que son exploitation a été complètement décimée à cause de l'invasion de sargasses, il y a deux ans de cela. Il avait tout perdu, complètement tout.

M. le Président Claude LISE

Mais enfin il résiste. J'ai bien compris que c'est quelqu'un qui résiste de toutes ses forces et puis qu'on soutient. Mais si j'ai signalé cela c'est pour dire que si on ne le sauve pas, c'est la fin de l'aquaculture à la Martinique, me semble-t-il.

M. Miguel LAVENTURE

Je ne veux pas rajouter mais je pense que tous ceux qui ont eu contact avec RACINE savent encore une fois que c'est quelqu'un d'extrêmement persévérant et qu'il est assez légitime que nous allions le plus loin possible dans l'accompagnement que nous pouvons lui offrir, en complément des efforts qu'il déploie de manière, très tenace.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Oui, collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Juste pour dire mes chers collègues et à toi Président, que nous avons subi quelque chose sur le Gros-Morne, où il y a eu un gros mouvement de terrain qui a eu lieu. Je reçois un certain nombre d'appels, il faut vraiment que j'aille vérifier avec mes techniciens ce qui se passe sur le territoire, le temps d'organiser demain si Dieu veut avec un point avec le BRGM, les services de l'État. Donc, si on a terminé je vais partir mais si on vote, votons que je puisse partir.

M. le Président Claude LISE

Collègue COUTURIER tu peux nous préciser à quel niveau cela se situe ?

M. Gilbert COUTURIER

Cela se situe au niveau du quartier Morne Congo. Si on se rappelle en 2009, il y avait eu un mouvement de terrain, il y a une famille, Madame MARIE-ANGELIQUE qui avait perdu sa maison, sa maison avec glissé. Et légèrement, un peu plus bas, c'est au niveau de la forêt du Clair Logis donc c'est à quelque pas environs, il y a un sacré mouvement de terrain qui a eu lieu et on a quelques grandes personnes qui m'ont dit

qu'elles ont entendues encore des arbres qui se manifestent, donc je suis vraiment... si on a fini pour que je puisse me libérer.

M. le Président Claude LISE

Ecoutes, on comprend que tu puisses devoir nous quitter, là on a presque terminé et puis, tu nous donneras des nouvelles demain. Bien...

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il y a quand même un petit problème pour le vote. Qui a demandé la parole ? Je n'ai pas compris ce que tu as dit.

M. Miguel LAVENTURE

Aurélie NELLA.

M. le Président Claude LISE

Je n'avais pas vu ta main levée. Oui, je t'en prie.

Mme Aurélie NELLA

Merci Président. Bonsoir chers collègues. Je ne vais pas prolonger les débats d'autant que je n'ai pas pour habitude de m'immiscer dans les échanges de l'Assemblée. Mais puisqu'on a parlé de l'aquaculture et des difficultés du secteur, je me permets de rappeler ici, de nouveau, que nous avons un jeune chercheur martiniquais qui effectue des travaux sur le développement de la filière aquacole, pour lui permettre d'être relancé, qu'il travaille d'ailleurs en collaboration avec le Comité des pêches; que ce jeune a pu bénéficier cette année d'un contrat doctoral, donc, dispositif que nous avons mis en place pour lui garantir une sécurité en quelque part de l'emploi, pour effectuer ses recherches dans un domaine qui est important pour le territoire; puisque on l'a signalé, il reste très peu d'aquaculteurs pour plusieurs raisons. On a parlé des sargasses mais il y a aussi la question du chlordécone, alors que c'est une filière qui pourrait participer davantage à l'autosuffisance alimentaire de la Martinique, dans un secteur où la consommation de poissons de l'extérieur est encore trop importante. J'en profite pour signaler que chaque troisième mercredi du mois nous organisons une conférence justement avec ces jeunes chercheurs qui présentent leurs travaux d'intérêt territorial et qu'il a pu, ce jeune qui s'appelle Grégory ARIBOT, présenter le résultat de ses travaux qui sont encore en cours. Donc, j'invite tous les collègues et le grand public à être attentifs aux communications effectuées pour la promotion de ce cycle de conférences « Chercheurs en valeur » pour valoriser nos talents martiniquais. Voilà ce que je souhaitais ajouter très rapidement, puisque les collègues sont quand même assez patients, il est plus de 22h. Merci à tous.

M. le Président Claude LISE

Merci. Alors il y a quand même une difficulté là. Je ne sais pas si tu veux intervenir sur tous les points qui ont été soulevés parce qu'il y a quand même le rapport 27, le dossier 27 qui pose problème. Donc je serai obligé de l'isoler pour que l'Assemblée se prononce sur ce rapport-là. Je n'ai pas noté de positions contraires aux propositions du rapporteur sur les autres dossiers, même s'il y a eu des recommandations, comme c'est le cas très généralement, sur tel ou tel point. Les recommandations, on les

prend en compte, mais vous me direz si je me trompe, sur l'ensemble des dossiers présentés, il semble y avoir un accord en tout cas majoritaire, sauf sur le 27. Donc, je vais soumettre le 27 d'abord à l'Assemblée. Est-ce que tu veux rajouter quelque chose concernant le 27 ?

M. Miguel LAVENTURE

Non. Simplement, que je pense qu'il faut qu'on s'applique à lever l'observation des Affaires maritimes pour cette opération-là, parce qu'il ne faut pas que l'on se mette en situation de danger. Je pense que la position que nous pouvons prendre une position un peu de volontarisme pour dire qu'on est intéressé, qu'on souhaite la réalisation de ce projet et qu'on demande... Je n'imagine pas que l'on puisse aller vers une décision avec une signature de convention sur quelque chose qui mettrait en difficulté. Mais je pense qu'il serait par contre bienvenu que l'Assemblée puisse exprimer son intérêt pour l'opération. Voilà.

M. le Président Claude LISE

C'est ça. Bien. Donc sur le 27, le rapporteur nous propose de marquer une volonté politique, étant entendu qu'après, si dans la procédure il n'y a pas de possibilité de conventionner, eh bien on s'inclinera bien entendu. C'est ce que j'ai cru comprendre. Collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE

C'est pour faire une communication. Nous avons beaucoup discuté de ce dossier au Conseil Exécutif. Le Président du Conseil Exécutif a appelé à la prudence sur ce dossier. Quel est le problème ? C'est que dans cette partie des fonds du FEAMP, l'autorité de gestion, la Direction de la mer, relayée par son ministère. Il signale, au moment de l'instruction, qu'il donne un avis défavorable parce que selon leur analyse, le projet tel que présenté, ne serait pas éligible. Evidemment, la CTM peut voter pour sa participation. Mais si en même temps nous votons pour l'attribution des fonds européens, nous prenons un risque financier puisqu'au cas où le maître d'ouvrage ne reçoit pas cette somme, qui va se substituer aux fonds européens ? En tout cas, le Président du Conseil Exécutif nous a dit clairement qu'à son avis il n'est pas question que la CTM se substitue aux fonds européens. Donc, soit le maître d'ouvrage est capable de trouver un autre financeur, donc il faudra l'interroger. Le maître d'ouvrage pour ce dossier, c'est la ville de Schœlcher. Je rappelle que cet APIT est en deux parties. Il y a une partie construction en mer, la ville de Schælcher a souhaité être le maître d'ouvrage, et puis une partie des installations à terre où c'est la CTM qui est maître d'ouvrage. Il semblerait qu'il n'y ait pas de problème sur la partie à terre, mais il y a un problème pour la partie en mer. Donc, il faudrait que la ville ait une vision très précise de cela, pour savoir qu'il y a un gros risque qui pèse sur un projet où c'est la Ville qui est porteur de ça. Je ne sais pas, au moment où nous parlons, en tout cas nous avions recommandé que la ville soit bien informée pour savoir si elle maintenait sa position d'être maître d'ouvrage en leur disant, voilà le risque. Le risque c'est quoi ? C'est que, supposons que nous avancions les fonds européens, c'est-à-dire que l'autorité européenne va demander le remboursement de ces fonds. Et moi je mettais en garde tous les collègues, je sais que Miguel n'aime pas que je dise ça, mais à mon avis il ne faut pas une deuxième affaire CEREGMIA, pour lorsque l'autorité européenne va venir faire un contrôle, il va dire que ceci n'était pas éligible, donc il faut rembourser. C'est pourquoi j'aurais fait une mise en garde là-dessus. Mais évidemment c'est l'Assemblée qui va disposer quelle position elle prend. Mais, je voulais faire cette mise en garde. Merci.

M. Miguel LAVENTURE

Je ne ferai pas de débat avec mon collègue Conseiller exécutif, je veux juste lui dire que les positions que nous pouvons prendre ici sont les positions justement politiques, mais il n'est pas question de signer quoi que ce soit. Et on est vraiment dans aucune assimilation avec aucune structure...

M. le Président Claude LISE

Donc, l'Assemblée peut prendre une position politique, c'est ce que je venais de dire et on peut très bien ensuite constater qu'il y a un danger et ne pas signer. C'est l'Exécutif qui va, bien entendu, prendre cette décision. Et il sera d'autant plus à l'aise que l'Assemblée a parfaitement été informée de cette difficulté-là. Donc, nous pouvons émettre un vote favorable avec cette réserve-là, assortie de la réserve, on va formuler cela. Je ne vais pas chercher à formuler cela de manière très précise, là, maintenant, mais on va trouver la formulation. Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Justement j'avais demandé au Conseiller exécutif de bien vouloir m'expliquer pourquoi, quand c'était APID, la Direction de la mer n'a jamais refusé et aujourd'hui qu'on est APIT, elle a l'air de découvrir cet ouvrage. Alors, je disais effectivement que l'Assemblée prendrait une décision politique et je suivrai cette décision politique. Estce qu'aujourd'hui à chaque fois que l'Etat lève le doigt, on va se dire « Bon, on va devenir fébrile ». A un certain moment, il faut quelquefois secouer le cocotier aussi.

M. le Président Claude LISE

Collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN

Merci Président. En fait ce qui nous a été expliqué par l'équipe, l'administratif, lors de la commission, c'est que l'ouvrage qui existe déjà, serait sur la rive droite alors que ce qui est demandé se trouverait sur la rive gauche. Et que du coup le service instructeur estime que contenu du fait qu'il n'y a rien aujourd'hui sur la rive gauche, cela correspond à un nouvel ouvrage et donc pour eux, ils estiment que ce n'est pas éligible. Et c'est vrai que nous, ce que nous avions pensé, ce n'est pas la position de la commission, mais nous, en tout cas au groupe EPNM, on avait pensé demander que la Collectivité se substitue si jamais ce n'était pas possible. Alors j'ai bien entendu la position du Président du Conseil Exécutif exprimée par le Conseiller exécutif en charge des infrastructures, mais c'est vrai que cela aurait été ça, la position de dire « Compte tenu de la nécessité de cet ouvrage... » Et que c'est vraiment dommage parce qu'effectivement, telle que la baie est présentée, eh bien, c'est une question de rive et ils estiment que là où la demande est formulée aujourd'hui, cela correspond à un nouvel ouvrage et donc, pas effectivement éligible aux fonds. Comment ? Osons Oser.

M. le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

La question que je me pose, est-ce qu'un agrandissement ne peut pas être considéré comme un aménagement? Est-ce que pour aménager, il faut rester à superficie égale ? Ça, c'est une question qu'on peut se poser. Et de toute façon, ce qui nous est demandé là, c'est donc, si je comprends bien, un avis conforme à celui de l'Etat ? Si on ne peut adopter une position différente de celle des services de l'Etat, qu'est-ce qu'on fait là à discuter à cette heure ? Donc, ne serait-ce que pour le principe, ne serait-ce que pour le principe, j'ai envie de voter pour, parce que, certes, j'ai vu les documents motivés, les services de l'Etat disant que c'est de l'autre côté, que c'est une nouvelle opération, etc. Mais si on compte sur les services de l'Etat pour développer les moyens au service de nos marins-pêcheurs, on va attendre des décennies, des siècles peut-être. Donc, si on peut manifester une volonté politique pour un secteur qui est en souffrance, qui est en difficulté, ne serait-ce que ce signallà, ce serait déjà quelque chose de positif et cela voudrait dire que depuis ce matin, alors qu'on parle d'orientations, notamment pour valoriser le secteur de la pêche, voilà concrètement une possibilité de donner un signal fort à un secteur qui en a bien besoin. Donc, je comprends bien, je comprends bien la prudence en matière de gestion, etc. mais on ne peut pas non plus être obnubilé par le remboursement, le risque de remboursement sur nos têtes qui nous paralysent. Cela ne doit pas nous paralyser, an nou ay douvan, an nou voté sa, sé marenpéchè-a ké bien kontan.

M. le Président Claude LISE

Bien. Oui, collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY

Oui Président, Monsieur NEGOL quand il a présenté le projet, c'est exactement une extension d'une structure qui existe déjà, c'est l'extension, c'est-à-dire qu'il leur faut absolument cette extension. Le problème qui se pose c'est qu'elle passe de l'autre côté de la rive et la direction de la Mer considère que c'est un ouvrage nouveau, une construction nouvelle et c'est ça qui pose le problème. Parce que c'aurait été la même construction, le même ouvrage qui aurait été fait en rattachement directement à l'ouvrage déjà existant, cela n'aurait pas posé de problème. Mais comme il fallait enjamber, passer de l'autre côté de la rive, c'est cela qui leur pose un problème. Alors, personnellement, je vous assure que je suis pour l'extension de cet APIT là, ça c'est mon avis qui est personnel. La manière dont Monsieur NEGOL a présenté cela, c'est exactement ce que j'ai compris. C'est un ouvrage, c'est une extension, c'est un prolongement mais il faut passer au-delà de l'embouchure, passer de l'autre côté de la rive.

M. le Président Claude LISE

Parfait. Collègue TOUL, vas-y.

Mme Marie-France TOUL

Juste pour faire remarquer, qu'aujourd'hui, moi, je rejoins les deux observations qui viennent d'être faites. Seulement lorsque l'on lit dans le document, il y a quand même une précision qui me semble quand même intéressante, où on dit que, enfin, la direction de la Mer fait remarquer qu'il y aurait quand même une possibilité de faire évoluer les choses, c'est-à-dire qu'on ajoute une annexe à la délibération de la Collectivité. Parce qu'ils se basent sur une délibération de la Collectivité qui transforme les Aménagements de Pêche d'Intérêt Départemental en APIT. Donc, là-

dessus c'est peut-être là que nous avons peut-être une marge. C'est juste ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE

Très bien. Oui, collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuela CLEM-BERTHOLO

Je voudrais savoir dans ce dossier-là quel est le risque pour la Collectivité par rapport aux fonds ? Un million ?

M. Miguel LAVENTURE

Est-ce que je peux répondre ?

M. le Président Claude LISE

Vas-y.

M. Miguel LAVENTURE

Moi, je pense que la Collectivité, je dirais, elle se situe à un niveau où elle peut justement décider d'organiser l'absence de risques. La décision prise aujourd'hui n'est pas nécessairement une décision si elle est monstrueusement risquée, implacable. Ce que je veux dire, c'est que la négociation avec ceux qui aujourd'hui, imaginent que la rive gauche et la rive droite c'est le fleuve qu'il faut traverser quoi. Allez à Fonds Lahaye, vous allez voir un peu la situation, cette espèce de mythe, de rive gauche rive droite là. Je ne veux pas être trop désagréable mais je pense que les per...

Mme Manuela CLEM-BERTHOLO

Mais la réponse...

M. le Président Claude LISE

Mais non, mais collègue, collègue, on a dit que ce que nous votons ne va pas automatiquement obliger l'Exécutif à signer une convention. Si ensuite dans la négociation avec l'État, les choses deviennent dangereuses, l'Exécutif ne va pas mettre la Collectivité en danger.

Mme Manuela CLEM-BERTHOLO

Président ça n'a rien à voir avec ma question et mon positionnement n'a rien à voir avec ce que fera l'Exécutif de notre vote. Moi, ce que je veux quand même savoir, Monsieur LAVENTURE ne m'a pas rassurée dans ses propos, et c'est pour ça. Donc, quand on m'a dit qu'il y a un risque quand même d'environ un million, je me pose des questions, je me pose des questions c'est tout ?

M. le Président Claude LISE

Risque d'un million c'est un risque de remboursement à faire mais il n'y aura ce risque que si l'Exécutif contractualise.

M. Miguel LAVENTURE

Exactement. Exactement.

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Comment ? Mais non, on vote sur la volonté politique de l'Assemblée, c'est pour en quelque sorte que l'Etat constate que nous, nous souhaitons réaliser cela. C'est bizarre, mais je ne vous comprends pas. Si chaque fois que l'Etat dit "Moi, je ne suis pas d'accord avec quelque chose", bien nous, c'est toujours la même chose que tout à l'heure, nous sommes les bons élèves de la classe, donc immédiatement, on se met au garde-à-vous. Mais attendez, de temps en temps, il faut marquer... c'est curieux, je n'arrive pas à comprendre cette régression dans laquelle nous nous plaçons. Écoutez-moi, j'ai déjà eu l'occasion de vous dire ici... Collègues, si vous voulez m'écouter deux minutes. On n'aurait pas le collège Julia NICOLAS, si je n'avais pas lancé les travaux avant que l'État ne me donne le permis. Je l'ai fait monter pendant des mois sous la fenêtre du Préfet, on m'a mis en examen ? Il y a eu un péril ? Le Département est parti en... Franchement. Attendez, c'était un collège, c'est quand même... Bon, il y a des moments où il faut affirmer une volonté politique, enfin!

(Discussion hors micro)

Mme Marie-France TOUL

Ce n'est pas une volonté politique, Président.

M. Jean-Philippe NILOR

Président, Président on vote parce que je constate que Miguel est plus rebelle que Daniel. C'est assez important moi je l'encourage dans cette voie, je veux voter pour.

M. le Président Claude LISE

Bon. Collègue MARIE-SAINTE.

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Attendez, attendez, collègues.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Moi je ne participe pas au débat, je ne fais que des communications. Je fais remarquer à l'honorable Conseiller que le maître d'ouvrage ce n'est pas la CTM. Le maître d'ouvrage c'est la ville de Schœlcher donc c'est lui qui prendra le risque, encore faut-il qu'il soit informé de cela, c'est le maître d'ouvrage.

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Chut, laisse le collègue MARIE-SAINTE parler.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je sais qu'il est devenu très « à moi », donc ce n'est pas la peine, je ne vois pas pourquoi il veut toujours m'interdire de parler. Il prononce mon nom, mon prénom, etc. Je ne lui dis plus bonjour, je ne m'occupe pas de cet...

M. Miguel LAVENTURE

Ah bon!

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je fais les communications. Je faisais simplement remarquer puisque...

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Collègues, mais non attendez. Mais non mais collègues...

(Discussion hors micro)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je faisais simplement remarquer

M. le Président Claude LISE

Mais non. Non, non, mais moi, je ne vais pas présider un échange de problème personnel. Bon, non, non mais tu dis que...

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je n'ai nommé personne.

M. le Président Claude LISE

Mais non, mais tu dis que tu ne lui dis plus bonjour, cela n'a pas lieu d'être ici. Donc, on ne doit pas entrer dans une polémique...

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je faisais simplement remarquer au collègue... Si je peux m'exprimer?

M. le Président Claude LISE

Mais non. Collègue, poursuit.

(Brouhaha dans l'Assemblée)

M. le Président Claude LISE

S'il vous plaît, s'il vous plaît. Poursuit mais sans considération personnelle.

M. Daniel MARIE-SAINTE

D'accord. J'ai l'habitude de... je ne réponds pas aux provocations. Je faisais simplement remarquer de bien faire attention à ce dossier puisqu'on avait l'impression que c'était nous qui prenions le risque. Le porteur de projet c'est la ville de Schœlcher.

M. le Président Claude LISE

Je te remercie pour cette précision.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je voulais insister là-dessus.

M. le Président Claude LISE

Oui. Cette précision étant faite, personnellement je vote pour et ceux qui veulent voter contre, voteront contre et puis l'Assemblée se prononce sur cette affaire-là. Le rapporteur lui-même, propose quelque chose, ce qui ne nous impose rien. Donc, je

pose la question maintenant à l'ensemble des élus. Quels sont ceux qui sont contre le fait de voter en faveur de l'octroi de cette aide européenne ? Personne ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Personne ? Quels sont ceux qui ne prennent pas par vote ? Bien, alors, notez ceux qui ne prennent pas part au vote. Donc, six avec procurations. Comment ? Mais non, on a tenu compte des procurations, donc c'est six. Six n'ont pas pris part au vote.

Vote

Abstentions ?
Contre ?
Pour ? ()
Ne prend part au vote (6)

M. le Président Claude LISE

Très bien. Donc sur le reste, collègues, sur les autres dossiers, est-ce qu'on peut faire global ? Il n'y a pas de d'opposition ? Il n'y a pas d'abstention ? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote

Abstentions ?
Contre ?
Pour ?
Voté A l'unanimité.

M. le Président Claude LISE

Bien. Alors attendez que je voie. Nous en sommes à la question 29 et comme nous n'avons plus le quorum me dit-on. Alors le seul fait qu'on m'ait dit ça, je suspends la séance et je vous dis très honnêtement, collègues, demain nous sommes convoqués à 9h30. Je vous dis qu'il va falloir à un moment donné qu'on fasse un exemple, je ne vais pas attendre deux heures comme aujourd'hui que les collègues veuillent bien venir pour ensuite nous imposer de rester à des heures impossibles et en plus que certains qui nous ont imposé ça partent avant la fin, donc je ne vais pas attendre deux heures avant de décider de renvoyer la séance trois jours après sans qu'on ait besoin de quorum. Je vous avertis là-dessus. Donc, demain rendez-vous à 9h30. La séance est suspendue.

Séance suspendue à 23h30

ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

SÉANCE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2019

M. Le Président Claude LISE

Chers collègues, je vous demande de prendre place. La séance est reprise. Nous allons entamer toute une série de dossiers avec le collègue Conseiller exécutif LAVENTURE. Nous allons commencer par le dossier numéro 29. Il s'agit de la désaffectation et cession du tronçon PN 1522 à la Ville du François, route départementale, ex-départementale à la Ville du François. Collègue LAVENTURE, tu as la parole.

29. RD6 - DESAFFECTATION ET CESSION DU TRONÇON PN 1522 A LA VILLE DU FRANCOIS

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport 29 fait suite à la demande exprimée par la Ville du François auprès de la CTM, en vue de pouvoir obtenir de céder...Enfin, que la CTM puisse céder à la Ville du François, le tronçon de la RD6 qui arrive en bout de course, et qui par conséquent, sera plus utilement, dit la Ville du François, mis en valeur, utilisé, valorisé, pour les activités qui se trouvent du côté du port. Et le dossier a été instruit par nos différents services, et la proposition qui est faite, c'est d'accéder à la demande de la Ville du François, en procédant, d'une part à la désaffectation du tronçon concerné et qui est exprimée par une parcelle cadastrée, de procéder ensuite à la cession par la Collectivité de la dite parcelle, et pour cela, de se référer au prix de cinquante mille deux cents euros (50 200 €) qui a été fixé par le service des domaines, et de donner évidemment, mandat au Président pour signer tous les actes correspondants.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission BTP.

M. Georges CLEON

L'avis est favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT

Merci Président. Bonjour et bonjour chers collègues. J'interviendrai dans ce dossier pour donner quelques explications suite aux différents échanges ayant lieu entre la Collectivité Territoriale et, bien entendu la Ville du François. Par courrier en date du 28 novembre 2017, le maire informait le Président du Conseil Exécutif de la Martinique que la Ville du François souhaite bénéficier d'une cession de la portion de la RD6 longeant le port de plaisance municipal, et ce dans le cadre d'un projet de réaménagement et de développement porté par le délégataire. En réponse, le Président du Conseil Exécutif fit savoir au maire, dans son courrier daté du 20 février

2018, que France Domaine avait évalué ladite portion de 3 135 m² à cinquante mille deux cents euros (50 200 €), et que les instances décisionnelles statueraient sur les modalités de mise à disposition de la bande de terre concernée. Alors, une copie de l'évaluation en date du 15 décembre 2017 était jointe à ce courrier. Alors, le maire fit ensuite part de sa préférence dans une nouvelle correspondance, datée du 10 septembre 2018, pour une cession à titre gratuit, car un accord de principe avait été obtenu de l'Exécutif du département, dès 2016 dans le cas où la portion demeurerait une voie interne ouverte à la circulation. Mais le projet entre temps a changé. Le délégataire a ainsi inclus dans un projet plus important ladite portion qui changeait en conséquence sa nature juridique. Quand bien même, le bon usage entre collectivités veut que les cessions d'infrastructures routières aient lieu à titre gratuit. Ce principe est d'autant plus renforcé par le fait que la Ville a eu à l'activer récemment au profit de la Collectivité Territoriale de Martinique, et vous le verrez plus tard. Il est important de souligner que cette opération ne sera pas sans effet sur les finances communales. L'intégration de ce tronçon dans le projet, contraint la Ville à créer une nouvelle voie de desserte dont la construction est estimée à quatre cent quatre-vingt mille euros HT (480 000 €), supportés sur ses fonds propres à hauteur de 50 %. Il y a une délibération du 24 juin qui le précise. Alors, il est aussi pertinent de relever que cette nouvelle voie desservira, en plus de l'entrée du port de plaisance, deux autres infrastructures communales, à savoir, la piscine et l'école de voile. Et j'ajouterai, fortement utilisé par les élèves des collèges Trianon et La Jetée, et bien entendu, le lycée polyvalent. Pour conclure, l'inscription à l'ordre du jour de ce dossier est l'occasion pour nous de faire savoir aux Conseillers territoriaux que la Ville a été amenée également à céder à la CTM, à titre gratuit, deux parcelles de terres d'une surface de 9 800 m² près de la cité scolaire La Jetée d'une part, et créer un parking pour les enseignants, les transporteurs et d'autre part, permettre et faciliter le stationnement des parents. En conséquence, compte tenu de tous ces éléments, je propose que cette cession soit cédée à titre gratuit à la Ville du François. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Sinon, je

M. Yan MONPLAISIR

Président?

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue Monplaisir.

M. Yan MONPLAISIR

J'aimerais savoir si...parce que je souhaite, évidemment qu'une réponse positive soit apportée, si c'est effectivement une pratique de notre Collectivité, il n'y a pas de raison de déroger à cette pratique, et de facturer, alors que semble-t-il, habituellement on ne facture pas. A moins que le Conseiller qui rapporte nous donne l'explication pour que nous puissions être éclairés dans notre vote.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres questions ? Sinon, je passe la parole au rapporteur qui va apporter les précisions qu'il peut apporter.

M. Le Président Claude LISE

Mme LEBRAVE oui.

Mme Lucie LEBRAVE

Oui, bonjour, merci Président, bonjour à tous. Je réagis aux propos du collègue MONPLAISIR. Effectivement, s'il y a pratique, même s'il n'y a pas de pratique, il me semble après lecture des éléments de la collègue TINOT, il me semble qu'il y a eu quand même des choses qui ont été données, des parcelles qui ont été données aussi à titre gratuit à la Collectivité. Donc, si je comprends bien, c'est une sorte d'échange de bons procédés. Donc, pratique ou pas pratique, mais il faut tenir compte de ce que la Ville a mis à disposition au profit de la CTM aussi à titre gratuit.

M. Le Président Claude LISE

Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT

Je vais reprendre le micro, sachant que le collègue MONPLAISIR, enfin, le Conseiller exécutif MONPLAISIR...

M. Le Président Claude LISE

Non, non, il est Conseiller de l'Assemblée.

Mme Marie-Frantz TINOT

Excusez-moi, le Vice-président, bref, excusez-moi. Excusez-moi, je me suis vraiment plantée. En tout cas, comme il demandait un maximum d'explications. Je vais reprendre justement les parcelles. Ce que j'ai voulu souligner, parce que nonobstant les bonnes pratiques, j'ai insisté pour dire que cette portion de route c'est 3 135 m², or la Ville a cédé à la Collectivité Territoriale, comme je l'ai expliqué pour l'aménagement du parking, etc., la Ville a cédé 9800 m². Ça fait quand même une différence, et on demandait quand même qu'un échange de bon procédé, qu'un effort soit fait, parce que quand même la Ville a fait un effort considérant. Je trouve que... c'est juste par rapport à cela.

M. Yan MONPLAISIR

Eh bien, Président, aux vues des précisions qui nous ont été apportées, et de l'argument qui est défendu, pour ma part, je propose qu'effectivement, ce soit fait à titre gratuit, et je souhaite que ceci soit soumis au vote de notre Assemblée.

M. Le Président Claude LISE

Je passe la parole au rapporteur.

M. Miguel LAVENTURE

Ecoutez, il est évident que l'Assemblée va trancher dans le sens qu'elle souhaite. Les opérations, jusqu'à présent qui ont été faites, à ma connaissance, l'ont été dans les conditions de référence au prix pratiqués par France Domaine. Je ne sais pas s'il y a une tradition aussi affirmée que celle qui a été énoncée. Je n'en suis pas, je dirai,

garant, très clairement. Deuxièmement, je voudrais indiquer que l'information que nous avons, c'est que la totalité des activités qui seront développées sur le site seront de nature très diverse. Dans les informations qui me sont communiquées, il est question, évidemment, d'activités d'intérêt général, mais aussi d'activités à caractère commercial. Et donc, par conséquent, on est sur quelque chose qui relève d'un choix d'aménagement et de valorisation de la part de la Ville sur la portion qui est concernée. Toujours difficile d'argumenter sur une matière où on demande la gratuité, parce qu'il est clair que la décision d'aujourd'hui, va être nécessairement une forme de précédent. Et qui par conséquent, va conduire à ce que chacun s'empare de cet élément de jurisprudence, parce que les jurisprudences qui sont énoncées et supposées là aujourd'hui, elles sont un peu...comment je vais dire, théoriques. Là, on aura un cas très concret dont chacun va considérer qu'il va désormais constituer un élément de référence. Par ailleurs, je veux quand même, puisqu'il est question de la CTM, je veux quand même rappeler, sans faire aucune manière de comparaison et de comptabilité, je vais quand même rappeler tous les efforts qui sont déployés de manière continue par la Collectivité, pour satisfaire, alors, la Collectivité, celle-ci depuis qu'elle existe, pour satisfaire les demandes qui sont présentées par la Ville du François. Je le dis pour que ça soit bien clair pour tout le monde, et il y a suffisamment de Franciscains et Franciscaines présents dans la salle pour en attester, et qui ont conduit la CTM, par conséquent, à se prononcer très favorablement sur un certain nombre de demandes, parce qu'on a fait application, évidemment des conditions positives et favorables qui pouvaient être mises en œuvre.

M. Le Président Claude LISE

Collègues, j'ai déjà 3 demandes, après le rapporteur, 3 demandes de prises de parole. Alors, vous connaissez mon point de vue. L'Assemblée, moi, j'aime bien qu'on délibère, qu'on prenne tout le temps, mais on a eu l'expérience d'hier. Au début sur une question, qui était quand même une question simple, on va passer une heure, et puis après, quand il sera 22h, on va me dire, oui, ce n'est pas possible, etc. On n'a pas fait la moitié des questions de cette plénière. Donc, j'aurais souhaité qu'on aille vraiment à l'essentiel. Je donne la parole à tous ceux qui l'ont demandé, qu'on aille à l'essentiel, et puis l'Assemblée va prendre une décision. Ce n'est quand même pas une affaire d'état, une affaire majeure. On choisit, ce qu'on décide de faire sur cette affaire-là. On ne va pas débattre pendant une matinée, sur uniquement ce point-là. Donc, je donne la parole à la collègue CONCONNE.

Mme Catherine CONCONNE

Oui, merci Président. Je suis à peine arrivée dans cette plénière, que, comme dirais mon collègue Charles-Henri MICHAUX, je suis déjà estébékouée de voir cela. Alors, rassure-toi, je vais être très brève, j'ai pris l'habitude des 2minutes 30, donc, je saurai formater mon propos. Je trouve cela tellement dommage, et pour avoir passé 6 ans au Conseil Général, seulement 6 ans, puisqu'après j'ai été élue à la Région, mon collègue rapporteur y a passé certainement plus longtemps que moi. Je suis désolée, ce genre de cas, on l'a vu 10 fois, et sous ta mandature, Président, des cessions de route, etc. Alors, si maintenant, pour une Collectivité qui est sensée assurer le développement économique, qui est censée assurer le bien-être des citoyens, etc. etc. on commence à prendre un tamis et puis on va trier le gros grain du petit grain, de ce qui est économique, de ce qui est commercial, de ce qui est ceci, on ne va pas

s'en sortir. Aujourd'hui, l'activité de plaisance est une des activités qui peut procurer à la Martinique une valeur ajoutée extraordinaire, aussi bien en visibilité qu'en valeur ajoutée tout court, qu'en retombées, qu'en devises, etc. Le port du Marin nous donne l'exemple. Pour être une belle destination plaisance, on devrait avoir 8 ou 10 000 anneaux. Comment on pourra développer cette niche importante, alors que c'est un secteur économique qui est en pleine expansion dans la Caraïbe, et que la Martinique qui se situe bien à la moitié de cet arc caraïbéen, devient aujourd'hui, est en passe de devenir une des destinations majeures de plaisance, on va se mettre à pinailler sur une cession de cinquante mille euros (50 000 €), estimée par les Domaines de France, pour céder un lopin de terre de route à un maire qui est en train d'aménager tout un secteur pour développer une activité économique. Vraiment, j'ai la larme à l'œil.

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Non, collègues, s'il vous plait, s'il vous plait, chacun a le droit de s'exprimer....

Mme Catherine CONCONNE

Vous pouvez râler.

(Échange verbal intense, brouhaha)

Mme Catherine CONCONNE

Vous pouvez râler, cela ne me fait ni chaud ni froid.

M. Le Président Claude LISE

S'il vous plait, collègues, restons dans la sérénité, s'il vous plait. Je passe la parole au collègue DUVERGER, en lui demandant aussi d'aller à l'essentiel.

M. Jean-Claude DUVERGER

L'essentiel c'est...de toutes les façons, c'est difficile pour le rapporteur de dire oui ou non, il a un dossier. Ce que je retiens, c'est qu'il y a une proposition. Il y a une demande, il y a une proposition. Je soutiens la proposition du collègue MONPLAISIR. Et puis j'aurais proposé que l'on vote.

M. Le Président Claude LISE

De toute façon c'est une proposition d'amendement, donc, je mettrai au vote avant le vote global. Donc, collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI

J'ai peut-être le cœur un peu dur et je n'ai pas la larme à l'œil. Mais ...

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Collègues, s'il vous plait!

M. Michel BRANCHI

Mais je fais deux observations. La première, c'est qu'une Collectivité ne peut pas se départir de son patrimoine, si elle n'a pas des motifs légitimes. Ce sont les arguments

qui sont échangés là. La deuxième chose, effectivement, on ne peut pas être insensible au fait qu'une fois qu'on aura pris ce type de décision, on verra se multiplier ce type de demande. Moi je pense que nous devons prendre cela en considération, étant entendu que la commission a voté pour les cinquante mille euros (50 000 €).

M. Le Président Claude LISE

Le rapporteur veut-il s'exprimer pour ses ultimes conclusions?

M. Miguel LAVENTURE

Mais la situation est très claire. On est sur un cas très classique d'une demande de cession. Les règles sont connues par l'ensemble des collègues qui sont ici, et par conséquent, ce n'est pas la peine de les rappeler. Cela donne lieu à une consultation nécessaire, parce que c'est la procédure, c'est la règle. Enfin, je parle sous le contrôle des services et des personnes qui ont eu à, je dirais, pratiquer cela avant moi. Mais je le rappelle, j'ai été très longtemps dans l'Opposition. Il y a une collègue qui faisait allusion à ma longévité, mais ma longévité m'a permis de connaître les dossiers et les pratiques. Et les pratiques, c'est que sans avoir de responsabilité, j'avais quand même un éveil qui a nourrit ma mémoire. Les collectivités, quand elles sont appelées à opérer une cession, consultent le service qui est missionné pour dire la valeur du bien dont la cession est sollicitée. Et à partir de ce moment-là, on est sur un élément d'information qui est connu, et la Collectivité, ensuite prend sa décision au regard des éléments qu'elle apprécie. Et donc, très clairement, aujourd'hui, deux possibilités, je l'ai dit tout à l'heure, vous m'autorisez à me répéter. Ou bien on procède suivant les procédures usuelles et par conséquent on vend, et le prix de vente, il est connu. Ou bien on décide de procéder autrement, et à ce moment-là on cède gratuitement, et dans ces conditions, on crée une jurisprudence.

M. Yan MONPLAISIR

Pas du tout.

M. Miguel LAVENTURE

A partir de ce moment-là, l'Assemblée délibère

M. Yan MONPLAISIR

Non, non, Président, depuis hier...

M. Le Président Claude LISE

Collègue...

M. Yan MONPLAISIR

Non, non, je ne peux pas accepter...

M. Le Président Claude LISE

Collègue....

M. Yan MONPLAISIR

Je ne peux pas accepter d'avoir comme cela des espèces de leçons qui nous sont données depuis hier, et qui sont contraires et à la vérité et à la réalité, et au droit. Je ne peux pas accepter cela. Ce n'est pas parce qu'on est du haut d'une tribune là-bas que l'on prétend dire la vérité. Ça n'est pas vrai. Ce qui vient d'être dit n'est pas vrai. C'est tout à fait faux. D'ailleurs, on a des quantités d'exemples où c'est nous qui décidons. Ce sont les collectivités qui décident. Les collectivités décident aux vues de ce qu'elles souhaitent. Est-ce que vraiment cinquante mille euros (50 000 €) va être déterminant pour notre Collectivité ? Non ! Est-ce que ce projet a du sens ? Oui. Estce que par ailleurs il y a eu un précédent qui a consisté à ce que la Ville du François transfert sans facturer à la Collectivité des terrains ? Oui, puisque personne ne le contredit. Alors, il faut arrêter ici d'essayer de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Je ne peux pas accepter d'être traité comme cela. Je suis un élu responsable. J'ai entendu des contre-vérités hier, ce qui fait que je suis parti d'ailleurs. J'ai entendu le même Conseiller exécutif nous expliquer que s'il n'y avait que soixante-dix millions d'euros (70 M€) d'emprunt dans le projet de budget qui nous sera présenté, dont je demande qu'il soit corrigé, j'insiste là-dessus, pour tenir compte du fait que l'Etat semble s'être engagé, l'année prochaine à ne pas faire peser sur nous le poids des AIS, et que l'on intègre dans les prévisions d'emprunt les soixante-dix millions (70 M), j'ai entendu le même Conseiller m'expliquer que c'était pour cela qu'on avait fixé. Je ne peux pas me laisser raconter des histoires comme cela dans cette Assemblée. Je suis un élu, j'entends qu'on respecte à la fois mon intelligence et ma connaissance des dossiers. Et je ne veux pas ici, qu'on me prenne pour un abruti. Merci. Il faut arrêter, il faut arrêter.

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègues, attendez, non, non, non. Collègues, s'il vous plait, je vous demande de vous calmer.

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

J'ai dirigé une Collectivité importante, pendant une vingtaine d'années, et j'ai pratiqué, enfin, mon Assemblée, à ma demande a pratiqué des cessions gratuites, et d'autres pas gratuites. Donc, il ne faut pas qu'on dise qu'il y a une jurisprudence qui va s'établir. C'est l'Assemblée....

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE

Mais non, mais c'est simple. L'assemblée est.... Je vous signale que la loi dit que c'est l'Assemblée d'une collectivité, seule l'Assemblée d'une collectivité peut céder un élément du patrimoine. C'est tout. Par conséquent, cette Assemblée-là, réunie aujourd'hui, si elle décide d'une cession gratuite, la cession sera gratuite, si elle décide au contraire qu'il faut faire payer, à ce moment-là, on a l'évaluation des domaines. C'est cela. Donc, l'Assemblée va être interrogée. Je ne vais pas continuer pendant toute la journée. Non, collègues. Le rapporteur s'est déjà exprimé, je vais maintenant mettre aux voix l'amendement qui a été présenté, parce qu'hier, on a été dans la

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Mais, non, mais attendez. Hier, il y a des collègues qui n'étaient pas là. Bon, nous on est sorti hier à 22h passées, ici, et cela ne va pas recommencer. On ne va pas continuer une matinée sur un seul sujet. Le rapporteur s'est exprimé...

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Collègues, je vais suspendre la séance si les choses continuent de la sorte. Je... Comment ?

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Mais non, ce n'est pas la peine de conforter, passons au vote collègues. On a une trentaine de questions à voir. Collègues, il y a eu un amendement, l'Assemblée a débattu, le rapporteur s'est exprimé. Le rapporteur nous demande de suivre la commission, c'est son rôle. Maintenant, l'Assemblée est souveraine, je mets aux voix, l'amendement qui a été présenté par le collègue Yan MONPLAISIR, qui est soutenu par un certain nombre de collègues, aussi bien de l'Opposition que de la Majorité. Quels sont ceux qui sont pour...Je suis obligé de mettre l'amendement aux voix d'abord. Si c'est rejeté, on passera au vote de la proposition de l'Assemblée. Y a-t-il des collègues.... Je demande aux Conseillers exécutifs de ne pas intervenir dans le débat de l'Assemblée. Il y a un minimum de correction. Même si on méprise cette Assemblée régulièrement, il y a un minimum à observer.

(Applaudissements)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Ce n'est pas pour moi.

M. Le Président Claude LISE

Mais je ne parle pas de toi, tu n'es pas intervenu.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Ah bon, d'accord!

M. Le Président Claude LISE

Non, non, je sais très bien pourquoi j'ai dit cela. Collègues, j'ai mis aux voix un amendement. Quels sont ceux qui sont pour la cession gratuite ? Et moi je vote cela. Avec les procurations. Ça fait combien ? Donc, ça fait 23. Quels sont ceux qui sont contre ? Combien ? Avec procurations ? Il n'y a pas de procurations sur les...3 contre. Abstentions ? Il faut compter les abstentions. 13 Abstentions.

VOTE
Contre ? (3)
Abstentions ? (13)
Pour (23)
Qui ne prend pas part au vote (0)

Donc, l'amendement est adopté.

M. Le Président Claude LISE

Nous passons à la question suivante, à la question 66.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Non, mais avant...collègues, s'il vous plait, avant de passer la parole au rapporteur pour la question 66, je veux signaler la présence d'une délégation du collège Dillon II. Moi, je vous dis, collègues, si ça continue comme cela, je vous garantis que je suspends la séance.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Je veux signaler la présence d'une délégation de délégués de classe du collège Dillon II, et j'aurais aimé que ces jeunes, qui sont venus pour un p'tit peu mieux connaître le fonctionnement des institutions de leur pays, sortent avec une image un peu positive de nos débats. Donc, je salue leur présence, accompagnée de leur professeur. Ils savent que nous sommes là pour débattre de façon démocratique. Mais on peut le faire...

M. Miguel LAVENTURE

Avec élégance.

M. Le Président Claude LISE

Voilà, avec élégance, avec un certain fairplay, et en respectant les positions des uns et des autres. Surtout lorsqu'il ne s'agit pas d'un.... Là on ne vient pas de débattre d'un sujet dramatique. Franchement, franchement. Donc, ceci étant posé, je passe la parole au rapporteur pour qu'il nous présente la question 66 qui concerne une modification de délibération.

66. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 18-568-1 DU 20 DÉCEMBRE 2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MARTINIQUAISE DU CLUB DES PLUS BELLES

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un sujet, qui j'espère va faire décision rapidement, puisqu'en fait, on pourrait presqu'assimiler cela à une erreur matérielle, mais comme il s'agit d'une imputation budgétaire, il faut la prendre au sérieux et la faire passer avec toute la rigueur nécessaire devant l'Assemblée. Il y a eu une décision qui est intervenue le 20 décembre dernier, 2018, pour attribuer une somme de cent mille euros (100 000 €) à l'Association Martiniquaise du Club des plus Belles Baies du Monde pour l'organisation 2018 de la manifestation Les Boucans de la baie. Au moment du mandatement de cette somme, est apparue que l'imputation budgétaire qui figurait dans le texte de la délibération n'était pas le bon. Et par conséquent, il s'agit de procéder à la rectification et de bien mentionner qu'il s'agit du chapitre 936 du budget de la Collectivité, ce qui permettra de procéder au

mandatement avec la meilleure diligence. Voilà donc, Monsieur le Président, mes chers collègues, en quoi consiste ce rapport qui est d'une simplicité absolue.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Sinon...

M. Lucien ADENET

Il n'y a pas d'amendement?

M. Le Président Claude LISE

Non, non, non. Apparemment, il n'y en n'a pas.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote ? (0)
Adopté à l'unanimité.

M. Miguel LAVENTURE

Merci.

M. Le Président Claude LISE

Je fais juste un petit retour en arrière, pour rassurer ceux qui auraient quel qu'inquiétudes toujours, je veillerai tout particulièrement à la rédaction de la délibération précédente. Parce que ce qui a été voté là, est motivé. Celui qui a présenté l'amendement a bien dit les raisons pour lesquelles l'Assemblée était invitée à faire une cession gratuite. C'est dans le sens de l'intérêt du développement. Cela a été dit. Donc, il faut que ça figure, puisque ce n'est pas une décision sans fondement. On peut être d'accord ou pas d'accord, mais l'amendement s'est appuyé sur une position qui figurera dans la délibération. Je le dis pour que chacun ait bien conscience que les choses vont se faire dans les règles. Ceci étant posé, je remercie le collègue LAVENTURE pour les différentes questions qu'il a présenté. J'appelle la collègue NELLA qui doit nous présenter les questions mais je cherche, est-ce qu'elle est là ? Oui. La collègue NELLA va nous présenter, en tout premier lieu la question numéro 30 qui concerne l'annulation d'une créance née d'un prêt à un étudiant. Donc, je te passe la parole

30. ANNULATION D'UNE CREANCE NEE D'UN PRET ETUDIANT.

Mme Aurélie NELLA

Merci Président. Bonjour chers collègues. Il s'agit de vous proposer d'accorder à une étudiante une annulation de créance, puisque celle-ci est redevable de la Collectivité d'un montant de cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (5 487 €) pour un prêt qui lui a été accordé entre 2005 et 2009, celle-ci étant confrontée à une situation sociale assez difficile, elle a souhaité que cette créance soit annulée. Donc, je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer, sachant que ce dossier est effectivement passé en commission d'aides aux étudiants.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Education.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Bonjour Président, bonjour à tous les collègues présents. Bien entendu, c'est un avis favorable de la commission éducation pour l'annulation de cette créance. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Sinon nous passons au vote.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

On passe au 31. Projet d'ordonnance portant dispositions relatives à l'Outre-Mer en ce qui concerne le code de la défense.

31. PROJET D'ORDONNANCE PORTANT DISPOSITIONS RELATIVES A L'OUTRE-MER DU CODE DE LA DEFENSE

Mme Aurélie NELLA

Donc, il s'agit effectivement d'un projet d'ordonnance portant sur diverses dispositions relatives à l'Outre-Mer, du code de la défense. Donc, il s'agit d'une ordonnance qui est prise sur le fondement numéro 2 de l'article 63 de la loi du 13 juillet 2018, relative à la programmation militaire pour les années 2019 et 2025. Donc, le gouvernement procède à un certain nombre d'ordonnance. Ce texte vient réaffirmer l'application de plein droit, les dispositions insérées dans le Code de la défense applicables de plein droit à l'Outre-Mer, et celles qui ne seraient pas applicables de plein droit sont expressément signalées. Donc, il s'agit d'une, refondation, simplement de la présentation de ces dispositions en rappelant leur

application de plein droit à l'Outre-Mer. Il n'y a pas de particularité spécifique pour nous à travers ce texte.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires juridiques.

Mme Marie-France TOUL

La commission a pris acte de ce projet d'ordonnance et se rangera à l'avis qui sera exprimée ici en plénière.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Donc, je mets aux voix tout de suite.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

On passe au 32 : projet de loi ratifiant diverses ordonnances de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et portant diverses mesures d'ordre social.

32. PROJET DE LOI RATIFIANT DIVERSES ORDONNANCES DE LA LOI POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL ET PORTANT DIVERSES MESURES D'ORDRE SOCIAL

Mme Aurélie NELLA

Il s'agit d'un projet de loi ratifiant des ordonnances de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, loi que nous avons évoquée hier. Il s'agit donc de ratifier 3 ordonnances, dont une qui est spécifique à l'Outre-Mer. Elle prévoit la possibilité offerte à chacune des régions d'Outre-Mer de créer un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle de la Collectivité pour la mise en œuvre opérationnelle des missions qui lui sont confiées en matière de formation professionnelle. Il s'agit aussi à travers cette ordonnance de modifier le Code du travail dans le champ de la formation professionnelle ainsi qu'en matière d'accompagnement au retour à l'emploi et d'insertion professionnelle. Ce texte a l'ambition de renforcer le dialogue social, il traite du travail de nuit, il renforce la formation en santé et en sécurité des travailleurs, et rectifie un certain nombre d'erreurs. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer. Voilà en substance ce que prévoit ce texte.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Formation professionnelle.

Mme Francine CARIUS

La commission Formation professionnelle réunit le 21 novembre 2019 a examiné ce texte et indique que l'un des objectifs du projet de loi ratifiant diverses ordonnances de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et portant diverses mesures d'ordre social réside dans la ratification de l'ordonnance 2019-893 du 28

août 2019 portant adaptation des dispositions de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel aux Collectivités d'Outre-Mer régis par l'article 73 de la Constitution et à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon. Outre le fait que l'Assemblée de Martinique avait, sur ce texte, alors en projet, émis un avis favorable du fait qu'il y avait une prise en compte des propositions émanant des personnes consultées et reprises par ladite Assemblée, d'autres préconisations peuvent être faites. A savoir, la nécessité d'étendre aux formations bac+3, niveau 6, l'aide unique aux entreprises de moins de 250 salariés employant des apprentis pour favoriser la formation sur place des cadres intermédiaires et supérieurs, l'apport des précisions quant aux relations au processus et à la procédure permettant aux opérateurs de compétence de rendre compte de leur activité et de contribuer à l'observation des métiers et à des démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'impératif d'éviter qu'il y ait un opérateur par région en situation de monopole, dans le cadre de la désignation des opérateurs régionaux, sélectionnés par France Compétence en matière de service, de conseil en évolution professionnelle. Enfin, la réforme de l'apprentissage en cours reçoit nécessairement une traduction budgétaire, singulièrement eu égard au projet de loi de finance 2020, car des interrogations demeurent quant à la dotation qui sera effectivement et au final accordée aux régions particulièrement la Collectivité Territoriale de Martinique. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Insertion.

Mme Josiane PINVILLE

Avis favorable, et nous nous sommes basés sur l'analyse de la commission Formation.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires juridiques et Textes.

Mme Marie-France TOUL

Sur ce sujet la commission Affaires juridiques et Textes a eu une commission conjointe avec la commission Formation professionnelle.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la Parole. Personne? Tu veux ajouter quelque chose?

Mme Aurélie NELLA

Non, simplement pour effectivement aller dans le sens des propositions des commissions, puisqu'il faut rappeler aussi que l'AGEFMA qui est un opérateur de la Collectivité a été consultée à ce sujet, et a effectivement émis ces préconisations. Donc, pour ma part, elles sont tout à fait justifiées.

M. Le Président Claude LISE

Bien, donc, je mets aux voix.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()

Qui ne prend pas part au vote (0) Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. On passe au 33 : projet de décret relatif à la lutte contre le tabagisme et à son adaptation et extension à certaines collectivités d'Outre-Mer.

33. PROJET DE DECRET RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME ET A SON ADAPTATION ET EXTENSION A CERTAINES COLLECTIVITES D'OUTRE-MER

Mme Aurélie NELLA

C'est un texte sur lequel nous avons été saisis le 14 octobre. Donc, ce projet de décret concerne les fabricants, les importateurs, les distributeurs et détaillants de produits de tabac, des produits de vapotage et de produits à fumer à base de plantes autres que le tabac. Il a pour objet la fabrication, la présentation, la vente et l'usage de ces produits. Il rentre en vigueur le lendemain de sa publication, ce n'est pas encore le cas. Et il prévoit des modalités d'application de diverses dispositions concernant le tabac dans certaines collectivités d'Outre-Mer, suite à la publication de l'ordonnance du 22 décembre 2016, relative à la lutte contre le tabagisme et à son application et son extension aux collectivités territoriales d'Outre-Mer. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires juridiques et Textes.

Mme Marie-France TOUL

La commission a émis un avis favorable sur le projet de décret relatif à la lutte contre le tabagisme et à son adaptation et extension à certaines collectivités d'Outre-Mer. Elle constate notamment, le renforcement de la législation existante en termes de protection des mineurs, d'extension de l'information et de sanctions. Néanmoins, elle note aussi des interrogations quant à la mise en œuvre du texte et les moyens de contrôle effectifs. Elle insiste sur la nécessité de développer des actions de prévention en amont, des campagnes de sensibilisation dès le plus jeune âge, en lien avec l'Education Nationale, sachant également l'impact environnemental du tabagisme.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé et Actions de prévention.

Mme Maryse PLANTIN

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions? Pas de question. On peut passer au vote?

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

On passe au 34. Il s'agit d'un projet de décret relatif à la transmission des informations nécessaires au suivi économique du secteur des céréales, des oléagineux, et des protéagineux.

34. PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA TRANSMISSION DES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU SUIVI ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DES CÉRÉALES OLEAGINEUX ET PROTEAGINEUX

Mme Aurélie NELLA

Donc, ce projet de décret concerne les personnes morales procédant au stockage de céréales, oléagineux et protéagineux. Il a pour objet la transmission à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, donc France Agri-mer, l'information nécessaire au suivi économique du secteur des céréales, oléagineux et protéagineux. Prise en application du deuxième alinéa de l'article L621-8 du Code rural et de la pêche maritime ; il s'agit de fixer un certain nombre d'information pour permettre une meilleure connaissance de ces marchés. Ce texte n'est cependant pas applicable aux Collectivités de Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion et Saint-Martin. Donc, nous sommes exclus du champ d'application de ce texte. Je vous prie, chers collègues de bien vouloir en délibérer

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement agricole.

Madame Nadia LIMIER

La commission Développement agricole a pris acte du projet de décret et s'interroge sur la pertinence de la non-exclusion. Nous avons simplement pris acte.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires juridiques.

Mme Marie-France TOUL

La commission a également pris acte et elle note toutefois, que bien que non applicable en Guadeloupe, Guyane, en Martinique et à la Réunion, le décret comporte des mesures qui pourraient de manière indirecte impacter positivement en matière de traçabilité pour l'alimentation du bétail et l'aquaculture.

M. Le Président Claude LISE

Est-ce que tu veux ajouter quelque chose?

Mme Aurélie NELLA

Non, Président, rien de particulier sur ce dossier.

M. Le Président Claude LISE

On passe au vote tout de suite?

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

Dossier 35. Il s'agit d'un projet de décret portant diverses mesures de déconcentration des décisions individuelles dans le domaine du travail.

35. PROJET DE DECRET PORTANT DIVERSES MESURES DE DECONCENTRATION DES DECISIONS INDIVIDUELLES DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL

Mme Aurélie NELLA

Ce projet de décret concerne les administrations, les employeurs et les salariés. Il traite de diverses mesures de déconcentration des décisions individuelles dans le domaine du travail. Il comporte une première série de mesures, qui consiste en une déconcentration au profit du Préfet ou des services territoriaux de l'Etat. Une autre série de mesures vise à simplifier les procédures ou les processus de décision en transférant la compétence des ministres à d'autres autorités administratives non déconcentrées. Ce décret comporte enfin des mesures d'actualisation du dispositif initial de déconcentration datant de 1997. Voilà globalement ce que prévoit ce texte. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires juridiques.

Mme Marie-France TOUL

Pareil, la commission a pris acte de ce projet de décret. Elle constate par ailleurs qu'alors que les services de l'Etat se déconcentrent parallèlement, les compétences des collectivités, elles, sont recentralisées.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Est-ce que tu veux ajouter quelque chose ?

Mme Aurélie NELLA

Juste pour signaler que ce texte prévoit la possibilité pour le Préfet d'accorder aux stagiaires résidant en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélémy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre et Miquelon, et qui suivent, en France métropolitaine, un stage donnant lieu à une rémunération à la charge de l'Etat ou de la Région, le remboursement de la totalité des frais de transport occasionnés par ce stage. Donc, reste à voir l'application de cette disposition.

M. Le Président Claude LISE

Donc, tu proposes un vote favorable?

Mme Aurélie NELLA

Oui, je n'ai pas d'objection par rapport à cela.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Pour ()

Qui ne prend pas part au vote (0) Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons au dossier 36. Il s'agit du compte rendu de l'exercice de la délégation donnée au Président du Conseil Exécutif en matière de contentieux. C'est le compte rendu habituel.

36. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX.

Mme Aurélie NELLA

Voilà c'est le compte-rendu habituel dans le cadre du processus de transparence conformément à l'article L 7224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales donc vous avez, récapitulées dans le tableau les différentes affaires qui concernent la Collectivité Territoriale de Martinique classées par domaine donc vous pouvez en prendre connaissance.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions sur ce dossier que vous avez tous ?

Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS

Madame CASIMIRIUS.

M. Le Président Claude LISE

Oui, chère collègue, comme je ne te voyais pas, Madame CASIMIRIUS...

Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS

Bonjour Président, bonjour chers collègues. Je veux juste faire une proposition. A la lecture de ce document, je me rends compte qu'il y a beaucoup de plaintes déposées pour des déclarations frauduleuses s'agissant du RSA. Je voulais juste proposer de dire que c'était peut-être l'occasion d'instaurer des mesures préventives de lutte contre la fraude, puisque nous sommes dans un régime déclaratif. Est-ce que ce n'est pas l'occasion de doter l'ensemble des services ayant en charge l'étude des dossiers de moyens de prévention pour lutter contre des déclarations frauduleuses ? Merci.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas, donc, je te passe la parole.

Mme Aurélie NELLA

Alors pour effectivement préciser à Madame CASIMIRIUS qu'il y a une commission qui se réunit notamment avec la CAF pour bien déterminer en fonction des dossiers sur lesquels il y a des soupçons, donc une suspicion, de bien déterminer lesquels relèvent de la fraude véritablement ou d'une erreur ou d'une simple mauvaise foi. Donc, effectivement, la prévention des fraudes, c'est une étape qui est importante qu'on pourrait effectivement renforcer, mais en tout état de cause, ne figurent dans le tableau que les dossiers pour lesquels la fraude est véritablement avérée, puisqu'en amont, les services avec la CAF effectuent les vérifications. Donc, dans le tableau il y a effectivement 29 dossiers qui concernent les fraudes au RSA. Donc, ce sont des dossiers sur lesquels la Collectivité saisit des avocats, cela représente effectivement un certain coût, un certain investissement des services que je tiens à

saluer. Et si effectivement, ce travail de prévention est fait en amont, le nombre de contentieux pourrait être effectivement allégé. Mais on connait aussi la situation, les difficultés sociales que rencontre notre pays.

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègues, vous me donnez acte du fait que cette question vous a été présentée, puisque c'est une obligation. Il y a eu un échange, bien sûr, entre l'Assemblée et la rapporteure. Nous remercions la collègue NELLA. Tu voulais ajouter quelque chose ?

Mme Aurélie NELLA

Non, simplement, ajouter, même si les collègues ne l'ont pas relevé, qu'à la plénière précédente, ils avaient souhaité qu'il y ait un état des contentieux de la Collectivité, précisant les contentieux pour lesquels il y avait un avocat, les contentieux pour lesquels il y avait des décisions favorables ou défavorables à la Collectivité. Ces documents sont disponibles, et sont à la disposition des collègues qui souhaitent en avoir connaissance.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Donc, je remercie la collègue NELLA et j'appelle le collègue CAROLE qui a toute une série de questions à nous exposer. Et ça tombe bien, puisque vous vous rappelez le débat que nous avons eu hier concernant la motion de l'Assemblée en matière de RSA. Alors, j'ai commencé à faire faire une petite enquête sur les échanges qui ont eu lieu, et en fait, je peux vous préciser que le Premier Ministre avait répondu. Donc, le Premier Ministre a bel et bien reçu la motion, et je ne vous lis qu'un passage de son courrier. « Aussi ai-je transmis votre correspondance... », il s'adresse au Président de l'Assemblée qui a transmis une motion., ça commence par, « Vous m'avez fait parvenir... » J'aurais dû commencer comme cela. « Vous m'avez fait parvenir une copie de la motion adoptée par votre Assemblée, concernant votre souhait de participer à l'expérimentation de la reprise en gestion directe du Revenu de Solidarité Active pour 2018. Ensuite, un certain nombre de considérations, et il termine par « Aussi, ai-je transmis votre correspondance à Monsieur Gérard COLLOMB, Ministre de l'Intérieur, et à Madame Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-Mer afin qu'ils en prennent connaissance. » Voilà. Donc, vous voyez, rien que ce courrier prouve que le gouvernement a été saisi officiellement, il n'y a même plus à chercher à savoir si la motion est bien parvenue à destination, puisque le Premier ministre lui-même, non seulement a donné...ce n'est pas un accusé de réception de pure forme, puisque c'est quand même un courrier signé par Edouard PHILIPPE luimême. Ce n'est pas un collaborateur, et il dit là-dedans qu'il a transmis au Ministre de l'Intérieur et à Madame GIRARDIN qui prétend n'avoir absolument pas connaissance. Alors, ou ses propres services lui ont caché le courrier de transmission du Premier Ministre, première hypothèse, ou elle considère qu'une motion votée par l'Assemblée n'a aucun intérêt, et par conséquent, c'est grave. Et c'est pour cela que nous avons, hier, non je le dis pour le collègue. Hier, nous avons décidé d'une action que va mener le Prédisent de l'Assemblée là-dessus. Donc, c'était tout juste, on ne va pas ouvrir un débat, c'était tout juste parce qu'hier, j'ai dit que je n'avais plus souvenir de ce courrier qui est arrivé, figurez-vous, le 26 janvier. Donc, 26 janvier de l'année précédente, 26 janvier 2018, c'est pour cela qu'il a fallu chercher pour avoir la preuve que ça a été...Non seulement que la motion a vraiment été adressée au gouvernement, au plus haut niveau, il y avait même un courrier adressé au Président de la République, mais ça a été reçu, transmis à la Ministre de l'Outre-Mer, on en a la preuve, voilà. Donc, je tenais tout juste à vous préciser cela pour qu'il n'y ait pas de doute. Et alors, là, deuxième courrier, donc on a retrouvé, qui m'est adressé par le directeur de cabinet du Président de la République. Alors, c'est pareil. Le Président de la République, c'est en date du, cette fois, du 15 janvier 2018. Le Président de la République, « Je n'ai pas manqué par ailleurs, de relayer votre démarche auprès de Madame Agnès BUZYN, Ministre des Solidarité et de la Santé et d'en informer Madame Annick GIRARDIN Ministre des Outre-Mer ». Donc, elle a été informée par le Premier Ministre, et, elle a été informée par le Président de la République. Alors, si elle n'a pas connaissance de la position de l'Assemblée, je dis que c'est vraiment grave. Alors, oui, j'avais aussi adressé un courrier au chef de cabinet de la Ministre en plus. Parce que c'est un sujet qui, vous savez, ça fait depuis l'époque où j'étais Président du Conseil Général, j'avais commencé des démarches. Donc, c'est quelque chose qui me préoccupait. Donc, j'ai voulu renforcer les choses et le directeur de cabinet de la ministre a été saisi par un courrier que j'ai là. Vous voyez ? Donc, le dossier on n'a pas tardé, parce que nous sommes organisés, on n'a pas tardé à avoir les pièces qui prouvent que les choses ont été faites dans les règles. Donc, voilà, collègue ADENET, tu veux...

M. Lucien ADENET

Président, j'avais levé le doigt tout simplement pour dire que ce qui n'est pas obtenu aujourd'hui, peut être obtenu demain. Mais je constate...Je n'étais pas là hier, mais je constate que tu as déjà lancé une nouvelle démarche pour faire aboutir le dossier. Mais je pense qu'il faudrait peut-être que nous fassions une compilation de tous ces courriers, épi vréyé en gwo patché bagail ba premié minis-la, épi pétet ke i kay kompwannn ke nou sensib a.... nou lé ke sa abouti koi.

M. Le Président Claude LISE

Oui, mais si tu veux, nous faisons la démarche, mais l'Exécutif a fait une démarche de son côté. Et c'est parce qu'il nous en a parlé hier que le débat est venu. Mais le problème pour nous en plus, c'est de faire respecter une décision de l'Assemblée. Mais si le gouvernement ne veut pas, qu'il nous réponde, non. Mais il ne peut pas prétendre qu'une motion qu'il a reçu, il ne l'a pas. Tu vois, c'était sur ce point-là. C'est pour cela que nous devons d'abord protester contre ce mensonge. Hier je disais peut-être que ce n'est pas parvenu. Je vais essayer de savoir. Mais là, j'avais oublié, puisque ça remonte déjà à près de deux ans, je ne sais pas si vous vous en rendez compte qu'on avait reçu les réponses prouvant que le gouvernement a été saisi. Alors, cela veut dire que probablement on a mis ça dans un coin, et puis euxmêmes...C'est donc une certaine désinvolture qu'il nous faut quand même dénoncer. Voilà, mais sur le fonds, bien entendu, raison de plus pour continuer les démarches, je suis tout à fait de ton avis. Ceci étant, je passe la parole au collègue Francis CAROLE, Conseiller exécutif, qui va nous présenter d'abord la question 37 qui concerne une convention pluriannuelle relative aux relations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie, et la Collectivité Territoriale de Martinique. Collègue tu as la parole.

37. CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AUX RELATIONS DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA), ET LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)

M. Francis CAROLE

Merci Président, bonjour chers collègues, bonjour à celles et à ceux qui nous regardent. Je tiens à saluer particulièrement les élèves de Dillon II qui sont présents, et qui constatent que la démocratie parfois a une certaine vigueur, mais enfin c'est ainsi. Alors concernant le RSA, nous avons eu l'occasion de rencontrer des collaborateurs du Premier Ministre sur cette question, et je pense qu'ils ont reçu. Le vrai problème de mon point de vue, bien entendu, tu as raison Président de rappeler à un minimum de respect et de considération. Le vrai problème aujourd'hui, c'est d'obtenir ce que les Réunionnais ont obtenu. C'est-à-dire que finalement ils vont recentraliser le RSA, mais, ils vont nous laisser les restes à charge. C'est-à-dire que ce que nous aurions pu dégager comme opportunité financière, eh bien nous ne pourrons pas le faire et je crois que le véritable combat c'est là, et c'est la peut-être où l'Assemblée devrait maintenant ou en décembre, prévoir une motion sur cette question pour faire entendre la voix des élus de la Martinique. Le vrai combat c'est là qu'il se situe aujourd'hui, même si, je le répète, tu as raison, il faut quand même nous faire respecter parce que ce n'est pas normal, nous aurions dû être destinataire au moins d'une réponse, nous ne l'avons pas été de manière claire. Concernant le dossier 37, il s'agit d'un dossier portant sur une convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, la CNSA et la Collectivité Territoriale de Martinique. L'idée essentielle c'est de présenter un projet d'avenant qui vise à proroger jusqu'au 31 décembre 2020, la convention pluriannuelle 2016-2019 en cours, qui a été passée entre la Collectivité Territoriale et la CNSA en 2016. C'est une mesure qui concerne l'ensemble des Départements et Territoires qui devront évidemment signer cette prorogation. La signature de cet avenant est nécessaire pour sécuriser le versement en 2020 des concours de la CNSA relatifs à l'APA, à la PCH, au fonctionnement de la MMPH, et aussi à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ce qui représente pour nous, pour la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie autour de neuf cent mille euros (900 000 €) par an pour mener un certain nombre d'actions de prévention. Alors il est noté que pour mémoire la convention pluriannuelle qui doit faire l'objet de la prorogation vise à promouvoir la qualité de service et l'équité de traitement au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à travers des engagements réciproques et la mobilisation de différents leviers. La Collectivité Territoriale de Martinique a passé cette convention le 30 décembre 2016, je le disais. Elle couvre, cette convention, l'ensemble du domaine commun à la CTM et à la CNSA sur les politiques de l'autonomie, promotion de la qualité de l'efficience et de l'équité de traitement, prévention aides aux aidants et qualité de service de soutien à domicile, concours financier, cadre d'échange des données entre la CNSA, les MDPH et notre Collectivité et la promotion de l'innovation et de l'expérimentation. Donc voilà ce qu'il vous est proposé d'adopter ou pas pour pouvoir continuer à bénéficier des fonds que la CNSA verse régulièrement à la Collectivité et à la MMPH. Voilà, j'ai terminé ma présentation Monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Action sociale.

Mme Stéphanie NORCA

Bonjour Président. Alors, pour notre commission, il s'agit de valider et de proposer un avis favorable, parce que ça fait partie des affaires courantes, parce qu'on sait que la CNSA, comme l'a dit déjà le Conseiller exécutif, ce sont ces dotations qui viennent compenser pour nous les financements que l'on obtient dans le cadre de l'APA, l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, la Prestation de Compensation pour le Handicap, et particulièrement la conférence des financeurs dont nous avons parlé hier dans le budget primitif, qui nous aide à porter des actions innovantes sur notre territoire. Donc, pour nous, c'est un avis très favorable, particulièrement sur cette conférence des financeurs.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances se range à l'avis de la commission Action sociale.

M. Le Président Claude LISE

Vous avez la parole, qui la demande ? Personne. Donc, on peut passer au vote ou tu as quelque chose à ajouter ?

M. Francis CAROLE

No comment.

M. Le Président Claude LISE

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

On passe au 38. Approbation des modalités de réalisation de la troisième phase de l'étude de l'action sociale de la Collectivité Territoriale de Martinique.

38. APPROBATION DES MODALITES DE REALISATION DE LA TROISIEME PHASE DE L'ETUDE DE L'ACTION SOCIALE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Francis CAROLE

Je ne vais pas lire l'ensemble du dossier, mais simplement le présenter succinctement. On se souvient que nous avions ici, ensemble, à l'unanimité je pense, je crois, nous avions voté une étude sur l'action sociale en Martinique. Il s'agissait de faire un diagnostic et de définir des orientations pour réorganise le secteur social à partir, évidemment des évolutions règlementaires qui ont eu lieu, mais à partir aussi des expériences qui ont été menées ici ou là. Le marché qui a été pris en 2017 prévoyait qu'après les deux phases, les deux premières phases, qu'il y ait une appréciation de l'Assemblée qui avait voté ce marché pour pouvoir poursuivre,

passer à la troisième phase qui est une phase de production d'un ensemble d'éléments de suivi de l'action sociale. Alors, le diagnostic a été réalisé de manière assez satisfaisante. Il y a un certain nombre d'orientations qui sont données aussi. Concernant non seulement la Collectivité en tant que telle, mais aussi ce qu'on appelle les satellites, c'est-à-dire le CEPIOF, etc. Et nous aurons, le moment venu, peut-être à constituer un Comité de Pilotage pour voir ce que nous allons mettre en œuvre pour la transformation du secteur social. C'est un marché que nous avons voté en 2017, évidemment, il y a tout le temps des marchés, etc. et je suis assez embêté que nous ne l'ayons que maintenant. Bon, ça a pris quand même un certain nombre de temps mais néanmoins, cela nous donne la possibilité d'apprécier tout de même le secteur social, et de commencer à mettre en place un certain nombre d'évolutions qui nous permettront d'être une institution plus moderne, plus active, plus efficiente. Voilà ce que je voulais dire très succinctement pour présenter ce dossier dont nous avons résumé les principaux éléments dans le rapport qui vous est soumis.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Action sociale

Mme Stéphanie NORCA

Alors, Président, pour nous il s'agit d'émettre un avis favorable pour la poursuite de ces travaux quant à participer à l'évolution sur l'enquête sur l'action sociale. Mais nous avons en commission porté quelques réflexions pour ouvrir un peu plus de cercle des interventions dans le champ du social, parce qu'il y a la Collectivité Territoriale avec ses services qui sont connus, mais aussi l'action sociale ne se centralise pas uniquement à travers la Collectivité Territoriale et ses satellites. Aujourd'hui, la Collectivité Territoriale est en lien permanent avec d'autres partenaires, comme les Centres Communaux d'Actions Sociales, il y a d'autres services sociaux qui existent à travers le territoire, à travers les associations, des centres de proximité etc. etc. Donc, aujourd'hui, je pense qu'il va falloir que nous puissions après la première phase, de cette étude, que nous puissions aussi réfléchir à l'interconnexion que nous pouvons établir avec d'autres partenaires sociaux qui contribuent eux aussi à leur échelle à l'action sociale territoriale. Donc, voir comment on peut travailler en concertation, coconstruire des partenariats. Je sais qu'avec le collègue Francis CAROLE nous avons déjà travaillé sur l'évolution quant au FAJ le Fonds d'Aide aux Jeunes, qui nous permet, en tous les cas, de non plus permettre que cette demande se fasse uniquement à travers les travailleurs sociaux de la Collectivité, mais qui est ouvert à l'ensemble des travailleurs sociaux du territoire, reconnus en qualité de tels. Donc, pour ma part, c'est un avis très favorable, et nous faisons cette proposition que nous puissions un peu élargir le cercle de cette concertation avec les autres acteurs de l'action sociale sur l'ensemble du territoire. Donc, voilà nos propositions.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la_commission des Finances

M. Michel BRANCHI

Alors la commission des Finances a bénéficié d'un exposé très intéressant d'une...Je ne me rappelle plus le nom de cette personne, mais d'une personne très passionnée qui nous a exposé les deux premières phases de ce diagnostic, en particulier, avoir perçu, en tant que commission des Finances, c'est l'efficacité de nos processus, je ne veux pas utiliser un terme grossier pour qualifier le travail de l'action sociale mais avoir une meilleure rentabilité et productivité de nos services quand même, et une meilleure efficacité en termes de temps. Donc, c'est intéressant d'avoir à tirer des leçons de ces rapports, mais surtout, nous avons noté que la projection, le projet d'installer un observatoire de l'action sociale, je pense, qui sera très utile dans notre pays pour la question sociale dans son ensemble n'est pas moins importante que la question strictement pensée au sens étroit du développement économique.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Président, chers collègues, vous savez, le social de manière permanente, bouge. Il y a plusieurs études, on a réalisé plusieurs études sur le social, plusieurs bureaux d'études, depuis que ça existe, depuis que nous en avons la responsabilité. Il y a un moment où on pensait qu'il fallait de plus de structures pour héberger les enfants, pour accueillir les enfants, par ailleurs, on a dit aussi qu'un enfant qui n'était pas dans sa structure familiale était déjà dans une situation d'inadaptation, le fait de ne pas être. Il y a eu beaucoup de réflexions. Mais ce que je souhaite, c'est lorsque nous voulons aller dans une évolution, ce qui est bien, que l'on tienne compte de ce qui existe, et que l'on interroge. L'observatoire numéro 1 serait que tous ceux qui sont déjà en pratiques, disent un peu quelle est leur pratique. Et le sentiment que j'ai pour avoir rencontré deux ou trois personnes, mais on nous a oublié, comme si nous ne faisons rien. Donc, qu'on me rassure, qu'on a tenu compte de ce que les gens ont fait, de leur évolution, dans la prise en charge des situations entre les internats, le placement des enfants, le fait que le foyer de Rivière l'Or garçon ait disparu, qu'il n'y a pas de structures pour prendre les pupilles, etc. etc. Est que c'est dans ce sens-là que nous sommes allés ? D'autant plus que nous savons que la seule structure qui pouvait accueillir, je veux dire, je ne parle pas du foyer fille à un moment, mais avec les problèmes que l'on a sur les anciennes crèches de l'Abbé Morlan, etc. ou Gaschette. Donc, je veux dire, est-ce que dans l'évolution on a pensé à cela, à tous les besoins en rencontrant les travailleurs sociaux du terrain?

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres questions ? Personne ? Oui, collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Là, tu sais, on a l'habitude de faire une distinction entre ce qui est investissement et fonctionnement. Et je me rends compte de plus en plus, qu'au niveau de l'action sociale, il y aussi énormément d'investissements. Donc, est-ce qu'on ne pourrait pas profiter de cette étude qui est menée là pour montrer bien qu'il y a tout un pan de l'action sociale qui relève du domaine de l'investissement, et ne pas considérer que l'investissement c'est bien ciblé, c'est bien cadré, c'est restrictif. Donc, c'est que je voudrais tout simplement dire, montrer que les deux sont liés quoi, et qu'il y a une bonne part du fonctionnement qui est de l'investissement. C'est ce que je voulais ajouter Président.

M. Le Président Claude LISE

Autres demandes d'interventions ? Bien, tu réponds ?

M. Francis CAROLE

Par rapport au questionnement du collègue DUVERGER. Alors, ce que nous essayons de faire, et c'est ce que je donne comme recommandations, tout doit partir des gens qui sont sur le terrain. C'est-à-dire que chaque fois que nous avons souhaité qu'il y ait une étude, j'ai souvent souhaité que ce soit des Martiniquais qui fassent ces étudeslà. Et on a une espèce de désespoir à constater, qu'il n'y a pratiquement pas de cabinet martiniquais qui se présente pour prendre en charge ces études-là. Donc, nous ne pouvons faire qu'avec ce qui existe. Mais la démarche est toujours une démarche de terrain, interroger les gens, aller voir les gens, les psychologues, les sociologues, ceux qui sont sur le terrain, les travailleurs sociaux pour essayer de faire remonter du terrain un certain nombre d'orientations. Bien entendu, il faut les croiser avec d'autres expériences, on pense que ça peut être intéressant, et c'est la démarche que nous adoptons. C'est pourquoi, lors de l'élaboration de ces études, il y a souvent des forums qui sont organisés. Nous l'avons fait pour le Schéma de l'Autonomie. Nous l'avons fait pour cette étude, et nous le faisons aussi pour le Schéma de la Petite enfance de la Jeunesse et de la Famille. D'autre part, et tu as raison de le souligner, nous avons imaginé beaucoup de choses. Nous avons, nous en Martinique, imaginé beaucoup de choses qui n'ont pas été imaginées ailleurs. Donc, il faut évidemment préserver tout cela, le développer, l'adapter certainement parce que le temps passe, parce que les mentalités ne sont pas les mêmes, parce que la situation sociologique change, mais nous avons fait pas mal de choses. Et peut-être qu'il faudra revenir, de manière...ce n'est pas l'objet de cette réunion, enfin de cette séquence, il faudra revenir de manière plus systématique pour exposer à la fois les conclusions, les diagnostics et les propositions. Nous ne sommes pas obligés de tenir compte de toutes les propositions. Cela nous donne seulement des éléments d'analyse, des pistes possibles, et il nous faut nous-mêmes, définir ce que nous retenons ou que nous ne retenons pas ou les idées qui pourraient surgir à partir des préconisations qui sont faites. Mais je tiens énormément à ce que les choses partent de nouveau de ce que nous avons comme expérience sur le terrain. Et c'est pourquoi d'ailleurs qu'en Martinique, il y a une grosse difficulté aujourd'hui, c'est que beaucoup d'associations martiniquaises qui avaient énormément travaillé depuis une centaine d'années sont actuellement mises en difficulté, parce qu'il y a la concurrence d'organisations beaucoup plus puissantes, beaucoup plus riches qui concurrencent de manière importante des associations locales. Donc, concernant l'investissement, évidemment, le secteur social a toujours été un espace d'investissement. Lorsque par exemple nous aidons les ateliers chantiers d'insertion, c'est de l'investissement, ce sont des millions. Lorsque nous aidons par exemple les établissements qui reçoivent les personnes âgées, ce sont des millions aussi, c'est de l'investissement. Donc, le social n'est pas simplement une manière de charité organisée par la Collectivité, c'est un outil économique important dans notre pays.

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Jean-Claude DUVERGER

Est-ce que je peux ajouter quelque chose?

M. Le Président Claude LISE

Oui, oui, oui.

M. Jean-Claude DUVERGER

Ce que je veux dire, collègue, c'est une contribution.

M. Francis CAROLE

Oui, bien sûr.

M. Jean-Claude DUVERGER

Ça veut dire que les demandes, quand le Clair Logis disparait, quand Rivière l'Or garçon, ferme, quand Gaschette a des problèmes, il y a surement des travailleurs sociaux qui un jour vont dire, sa mwen ka fè épi'y? Et quand c'est le juge qui décide du placement, il faut avoir des lieux, puisque le placement ne dépend pas de nous. Et en même temps, les travailleurs sociaux peuvent réclamer des activités occupationnelles, des structures d'accueil occupationnelles, est-ce qu'il y en a suffisamment et tout cela? C'est le cri. Donc, je ne demande une réponse, je demande que l'on prenne en compte cette affaire-là. De temps en temps on a un soir un jeune, en dehors d'appeler peut-être le 110, je ne sais pas pour héberger, on peut avoir un jeune-là, et que faire? Où le mettre et tout cela? Et est-ce qu'il faut le mettre à des endroits? Est-ce qu'il y a des endroits qui peuvent accueillir momentanément ou pas? Donc, c'est dans la réflexion, dans l'évolution que nous pouvons avoir.

M. Francis CAROLE

Non, là je suis tout à fait d'accord avec ce type de réflexions. Ce que je pourrais te dire, par contre, c'est que nous sommes en train d'innover dans une série de directions. Par exemple, il y a des placements qui se font chez les assistants familiaux, il faut créer encore des assistants familiaux qui soient spécialisés dans la prise en charge d'un certain nombre de profils. Et on a de plus en plus dans les établissements, des jeunes qui sont...on les appelle les inclassables, comme si on ne pouvait pas classer quelqu'un. Moi je trouve le terme un peu péjoratif, mais enfin, c'est tout simplement pour...je l'utilise pour rappeler de qui on parle. Là nous avons commencé à réfléchir à des propositions de structures pour pouvoir accueillir et accompagner ces jeunes. C'est-à-dire qu'il y a des choses qui sont en train de se faire. Peut-être que je devrais les exposer de manière plus exhaustive et dans une plénière, mais il y a des choses qui sont en train de se faire, il y a des interrogations que nous avons et l'une des grosses interrogations, c'est une certaine facilité, tu le rappelais sans le dire clairement, une certaine facilité, dès lors qu'une jeune a un problème, placement. Le placement peut être une solution parfois nécessaire, mais à mon avis, il y a d'autres alternatives. Et il faut faire une remédiation familiale qui permette autant que faire se peut, de garder l'enfant dans son milieu familial avec l'accompagnement qui va avec. Parce que souvent, certaines institutions que nous finançons d'ailleurs, trahissent leur mission à l'égard des enfants, et à l'égard aussi de la volonté politique que nous avons de prendre des enfants en très grande difficulté pour les accompagner vers autre chose. Vous entendez des cas d'attouchements, de viols, ce sont des réalités, et de mon point de vue, un des efforts que nous devons faire c'est l'accompagnement pour que l'enfant reste dans sa famille, et l'extraire de la famille quand nous constatons que vraiment rien n'est possible, et que c'est la seule porte de sortie. Mais, je suis d'accord avec disons la direction de la réflexion qu'il faut faire pour innover, pour répondre à des situations précises que nous avons.

M. Le Président Claude LISE

Alors, je vais donner la parole à la collègue CONCONNE qui la demande, mais je me sens en conscience obligé d'intervenir. J'ai une longue pratique du social, vous le savez. Et je vous avoue que tout en étant partisan de toutes les évolutions modernes, et de consulter tous les organismes spécialisés en la matière, j'estime qu'il faut être très prudent. Il faut éviter de détisser ce qui existe, ce qui quelque fois a fait ses preuves avant de tisser autre chose. Parce que détisser, c'est toujours plus facile que de tisser. Et moi, j'aurais souhaité qu'il y ait une sorte de séminaire sur ce sujet-là, de l'évolution de toute une série de structures du social, dont nous avons la responsabilité. J'aurais souhaité que le cabinet spécialisé vienne exposer devant l'ensemble des élus de l'Assemblée, vienne vraiment exposer son point de vue, ses raisons, que cela fasse l'objet d'un débat approfondi parce que lorsqu'on va toucher à ce qui existe, après ce sera très difficile de revenir en arrière. Moi, je suis d'accord sur les objectifs, en tout cas, certains objectifs d'évolution. Je vous dis très franchement, il faut être très prudent lorsque l'on touche au social, à ce qui s'est établi sur un très, très long terme, il y a un long parcours derrière, beaucoup de structures qui existent. Il y a des pratiques sociales qui résultent de l'expérience accumulée par des générations, et il faut faire attention à ne pas, à partir de considérations qui sont communiquées par des spécialistes...S'il y a un domaine dans lequel je me méfie des spécialistes, c'est bien celui-là, le social. Donc, moi je pense qu'il faut une réflexion très, très approfondie et c'est pour cela qu'en ce qui me concerne, en conscience, je m'abstiendrai sur cette question-là. Voilà, je vous le dis comme je le pense. Je souhaite, l'Assemblée décide ce qu'elle veut, mais je veux qu'il soit inscrit au procès-verbal pour les temps futurs que je ne peux pas en conscience adopter comme cela des perspectives d'évolution sur lesquelles je ne possède pas suffisamment d'éléments au moment de ce vote. Voilà pour que chacun comprenne le sens de mon vote, je préfère l'exposer comme cela clairement. Donc, je passe la parole à la collègue CONCONNE.

Mme Catherine CONCONNE

Très rapidement Président, je m'adresse à Monsieur le Conseiller exécutif. Lors d'une plénière, ça fait déjà fort longtemps, on avait eu à signaler des soucis que connaissait une maison historique dans la prise en charge des enfants en difficulté, Gaschette. On nous avait annoncé qu'il y avait une étude en cours, un administrateur provisoire qui avait été nommé, pour mettre de l'ordre dans la maison, parce qu'il s'y déroulait des choses d'une très grande gravité. J'ai eu l'occasion, d'ailleurs de t'écrire, Monsieur le Président pour te faire ce signalement. J'ai également fait des signalements au Procureur de la république parce qu'il y avait des mineurs en grand danger dans cet établissement. On nous a annoncé qu'il y a des choses qui se mettaient en place, et qu'on allait revenir à un fonctionnement un peu plus orthodoxe. Cette information remonte à, si mes souvenirs sont bons, un peu plus d'un an. Est-ce qu'on peut avoir l'actualité de cette institution, compte tenu qu'elle joue un rôle très important dans la compétence exercée par la CTM, anciennement le Conseil Général, dans la prise en charge de l'enfance en difficulté ? Merci.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions? Donc, s'il n'y en a pas, là je vais demander les conclusions définitives, après que le rapporteur ait répondu, bien

entendu aux différentes interventions, je vais lui demander ses conclusions définitives, et puis nous passerons au vote.

M. Francis CAROLE

Merci Monsieur le Président. Par rapport à la question posée par la collègue CONCONNE, c'est vrai que lors de la dernière plénière ou l'avant-dernière, j'ai eu à détailler précisément où nous en étions. Bon, tu n'étais pas là, mais tu ne peux pas être partout à la fois, parce que tu as des activités de parlementaire. Mais j'ai détaillé de manière très précise où on en était aujourd'hui parce que tu as raison de rappeler que Gaschette est une très vieille histoire, faite de beaucoup de difficultés, et nous avons commencé par prendre un administrateur provisoire, ensuite un administrateur judiciaire qui a été nommé et nous avons pris la décision, notamment concernant la partie qui accueille les enfants, nous avons pris la décision de fermer. Je l'ai exposé récemment. Concernant les questions posées par le Président...

Mme Catherine CONCONNE

La suite?

M. Francis CAROLE

Alors, la suite c'est la MECS². Il y a deux parties, il y a la pouponnière, et puis il y a la MEC que nous sommes en train de traiter. Oui, les enfants qui étaient au départ à la pouponnière ont été répartis chez des assistants familiaux, donc, il n'y a pas d'enfant actuellement à Gaschette, mais il y a la partie MECS., et nous sommes en phase de finalisation du traitement de la MECS. Concernant la question posée par le Président de l'Assemblée, je veux dire deux choses. La première chose c'est que nous avons ici, lors d'une plénière en 2017 présenté cette étude et la nécessité de cette étude. L'objectif aujourd'hui, c'est de prendre acte que les phases, les deux premières phases : diagnostic et préconisation ont été menés avant de passer à la troisième phase. Il ne s'agit pas, il ne s'agit pas de... Cela ne s'est passé comme cela, nulle part, il ne s'agit pas de prendre les préconisations qui nous sont faites et de les appliquer dans une béatitude d'idiot du village. Ce n'est pas ça la question. La question c'est d'avoir d'abord un diagnostic, ensuite des préconisations et lorsqu'il faudra réformer un certain nombre de choses en profondeur, c'est avec l'Assemblée que les choses viendront en discussion. Je veux dire ça. Je ne veux pas que l'on s'imagine, que comme il y a une étude, nous allons l'exécuter comme de bons enfants. Non. Les réformes qui auront lieu dans le secteur social et qui s'imposent, comme cela s'est fait notamment quand nous avons abordé le cas des ASFAM³. Tous les dossiers concernant le changement de la politique de la Collectivité à l'égard des ASFAM, tous ces dossiers, sont passés ici, devant les élus. Lorsqu'il a fallu revoir la politique des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, il y a eu un schéma qui a été présenté aux élus, donc ce sont des élus de l'Assemblée qui décideront de ce que nous devrons faire dans tel ou tel secteur et de l'action sociale. Lorsque nous avons décidé par exemple de faire appel aux fonds européens dans le secteur des ateliers chantiers d'insertions, c'est un rapport qui est passé devant les élus. Par conséquent, ici, il ne s'agit pas de voter pour qu'on mette en place des préconisations qui ont été faites mais il s'agit de prendre acte que le travail a été réalisé. La deuxième chose que je voudrais dire, nous ne sommes pas dans une stratégie de dé tissage, ce n'est pas ça

-

² MECS: Maison d'Enfants à Caractère Social

³ ASFAM : Assistants familiaux

le problème. Nous ne sommes pas, et moi particulièrement, dans une stratégie de dé tissage. Nous sommes en train de nous dire que beaucoup a été fait à un moment donné, a répondu à des situations qui existaient mais qu'aujourd'hui notre société a profondément changé. Je prends par exemple, la question des personnes âgées et la situation, il y a 30 ans et aujourd'hui, ce n'est pas la même chose. Aujourd'hui, nous avons pleins de personnes âgées sans enfants, il n'y a pas d'enfants dans les environs, c'est cela le problème. Donc il faut imaginer parce que la réglementation aussi a changé. Merci les jeunes de Dillon et à bientôt. Merci

(Départ de la délégation d'enfants de Dillon II)

(Applaudissements)

M. Francis CAROLE

Donc la réglementation a changé. Il y a une loi qui s'appelle la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015, Eh bien, cette loi nous oblige à un certain nombre de modifications. Il y a eu la loi sur les aidants donc, il faut s'adapter. Mais essayer de comprendre les évolutions sociologiques, essayer d'adapter nos interventions à ces évolutions sociologiques, ce n'est pas du détissage. Ce n'est pas du détissage, c'est un travail de construction permanente que certains ont commencé avec nous et qui va continuer. Et c'est ce que font toutes les collectivités, les municipalités, la Collectivité, etc. On n'est pas dans une stratégie du « Dé », on est dans une stratégie du « Co » pour de la co-construction. Donc, aucune réforme importante du secteur social ne sera imposée par le Conseil Exécutif ou par le Conseiller exécutif. Chaque fois que nous aurons des évolutions importantes à faire, nous viendrons devant l'Assemblée comme nous l'avons fait. L'étude nous permet simplement d'avoir des perspectives, des préconisations. A nous de faire ce que nous voulons de ces préconisations. Concernant des séminaires sur le sujet, moi je ne suis opposé à rien du tout. Et je pense même que parfois nous avons associé les élus à l'élaboration des schémas, nous avons parfois tenu des réunions pas toujours avec beaucoup de succès, mais peu importe, nous avons créé le cadre pour qu'on discute d'orientation concernant le social, et nous allons poursuivre dans ce sens. Ce qui serait, de mon point de vue, dangereux, c'est que l'on ne comprenne pas l'urgence de procéder à un certain nombre de modifications. Il faut procéder à ces modifications. Et mieux, on peut s'appuyer sur ce qui a été fait pour mieux mener ces modifications. Mais on ne peut pas craindre simplement que les choses... Il faut que les choses bougent dans le social aussi et comme ça bouge partout dans toutes les institutions. Mais je le rappelle, que ce qui est important, c'est qu'en Assemblée ici, que nous puissions avoir des discussions chaque fois que nous allons faire changer quelque chose. Et c'est l'Assemblée et sa majorité qui va trancher dans un sens ou dans un autre. Voilà ce que je tenais à dire en vous remerciant pour vos questions.

M. Le Président Claude LISE

Bien, tout juste quand même une précision sur ce que j'ai...C'est une explication de vote que je vous donne. C'est évident, je sais qu'on va présenter le rapport à l'Assemblée, je ne suis pas quand même au point de ne pas savoir qu'aux termes d'une étude qui est menée, on ne va pas venir. Mais je sais comment cela se passe enfin. On va présenter un rapport à une Assemblée, et puis en quelques minutes il y aura quelques échanges, et puis ce sera réglé. La différence entre ça et un séminaire où les élus vont pouvoir, pendant un temps long, poser des questions aux

spécialistes, discuter, c'est-à-dire que ce n'est pas simplement la commission qui va donner un avis favorable à un rapport et puis on va voter. Les trois quarts des élus qui ne sont pas dans la commission n'auront pas une connaissance, vous le savez très bien, approfondie du sujet. Or, c'est un sujet majeur qui touche énormément de monde dans notre société, dans toutes ses composantes, de l'enfance au grand âge. C'est pour cela que je dis que, moi, ce n'est pas du tout un procès d'intention. Et je dis que si on me donne l'assurance qu'avant qu'un rapport arrive, qu'il y aura un séminaire de l'Assemblée avec les spécialistes en question, qui nous expliquent le sens de chaque évolution, qu'on puisse mesurer chaque élément, et ensuite que ça puisse venir en plénière. Mais, si c'est simplement un dossier qui arrive comme aujourd'hui... bon ben au terme de la dernière phase voici les préconisations, on aura l'avis de la commission, bien sûr et puis la plupart des élus vont... comme on leur dit que c'est une évolution positive, vont suivre sans avoir pu entrer dans tous les éléments. C'est cela le sens de ma proposition. Si tu m'assures qu'il va y avoir une phase que j'ai appelé un séminaire, on peut l'appeler comme on veut, avant que cela vienne en plénière, moi je vote, que je suis d'accord. Si je n'ai pas cette assurance-là, je serai obligé moi, de m'abstenir voilà le sens, donc...

M. Francis CAROLE

Moi je peux faire cela.

M. Le Président Claude LISE

Est-ce que tu peux nous donner l'assurance?

M. Francis CAROLE

Non, je peux te répondre rapidement. D'abord, pour te dire que ce que nous voyons aujourd'hui ce n'est pas le cabinet qui nous dit voilà ce qu'il faut faire. Le cabinet fait une étude, diagnostic et préconisation, et nous soumet son travail. Mais nous n'avons aucune obligation à suivre. La deuxième chose, et je l'ai dit, peut-être que tu n'as pas fait attention. J'ai bien dit que si les élus, et moi je souhaite cela, si les élus veulent en amont un moment d'étude on appelle ça séminaire, peu importe, etc. un moment d'étude approfondie du dossier avant passage en plénière avec les spécialistes, que nous pourrons contredire aussi parce que...sé pa paske yo spésialis ke yo fo pasé nou, que nous pourrons contredire, moi je n'ai aucune difficulté avec cela. Au contraire, je pense que cela pourra nous aider à mieux porter les politiques sociales que nous voulons développer. Donc je n'ai vraiment aucune difficulté avec cela. Je n'ai aucune difficulté non plus à faire apparaître dans le rapport qu'avant validation de, etc. il faudra que nous ayons un séminaire, appelons-le comme ça puisque c'est la proposition qui a été faite, un séminaire. Je n'ai aucune difficulté.

M. Le Président Claude LISE

Voilà, donc, est-ce qu'il y a des explications de vote, puisque c'est sous cette forme on peut intervenir maintenant. Explication de vote, collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Juste une explication de vote.

M. Le Président Claude LISE

Je te donne aussi la parole. Collègue TOUL. Ensuite je te donne la parole.

Mme Marie-France TOUL

Juste une explication de vote. Si c'est dans le sens que vient d'exprimer le Conseiller exécutif et qui rejoint ta proposition, moi je vote, mais si véritablement on n'a pas cette assurance, pour moi, je m'abstiendrai également. Et maintenant je crois qu'au vu des éléments fournis par le Conseiller exécutif, et sur la proposition du Président de l'Assemblée, si c'est dans ce sens je pense que pour ma part je vais voter.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CLEM BERTHOLO.

Mme Michelle BONNAIRE

Au risque de me répéter je voulais simplement proposer l'ajout aux préconisations d'un séminaire éventuel pour cela.

M. Le Président Claude LISE

Collègue BONNAIRE maintenant.

(Rires)

Mme Michelle BONNAIRE

Michelle BONNAIRE, bien sûr, j'ai bien compris Président. Si on ne relève pas, on ne sait pas. Effectivement c'est vrai que c'est un dossier vraiment très très important. Je crois que les personnes âgées, mais aussi tout le volet social en général, au niveau de notre territoire mérite vraiment que les élus prennent conscience de cela, et puis surtout soient acteurs, participent en tout cas à cette réforme. Mais bien sûr, les réformes sont toujours intéressantes à partir du moment où tout le monde s'y retrouve et que les éléments sont bien posés, bien réfléchis, et que tout le monde puisse voter à l'unanimité la prochaine fois. Donc, c'était vraiment pour rajouter la proposition de ce fameux séminaire pour que nous puissions être tous au même niveau d'information.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Bonjour Président LISE, bonjour chers collègues. Alors effectivement je prends le débat en cours, mais je pense que je ne serai pas hors sujet, puisqu'effectivement l'action sociale c'est un champ qui m'intéresse énormément. Et je vais parler en termes de méthodologie. Puisqu'effectivement dans ce qui nous est demandé, c'est de prendre acte d'éléments de recherche et de résultat, bien sûr, avec des préconisations. Mais que ces préconisations ne s'imposent pas à nous. Donc, il n'y a pour ma part, en termes d'explication de vote, aucun problème à voter favorablement. Simplement, en termes de méthodologie, proposer une méthodologie non seulement une rencontre avec les élus, mais pas seulement avec les élus, parce que ce ne sont pas que les élus qui sont concernés par l'action sociale, mais par les professionnels, donc effectivement des spécialistes, mais également des familles. Et donc, je pense qu'il faut associer à ces rencontres. Il ne peut pas y avoir de délibération ou d'avis de l'Assemblée, sans qu'il y ait un travail au niveau des élus, mais également de la population martiniquaise et des professionnels qui effectivement s'occupent des personnes bénéficiaires de ces actions sociales. Donc,

pour moi, aucun problème sur le vote simplement affiner la méthodologie pour effectivement déterminer nos orientations pour l'avenir.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

J'ai bien entendu les explications de vote des trois chefs de file (Rires). Je voulais simplement dire, oui on a voté premier, deuxième, mais là, c'est le troisième. D'ailleurs je ne sais même pas pourquoi cette question 38 vient avant le numéro 39 qui est la conférence qu'il y aura bientôt, sur l'Observatoire. (Rires) il y a des gens qui ont dit pourquoi le 39 ? Ce que je veux dire, et je le dis parce qu'il y a des institutions ici... Par exemple « La Clairière » qui était un foyer des filles maintenant reçoit garçons et filles, je ne sais pas s'il y a une satisfaction dans la manière de prendre en charge; est-ce que les gens même qui travaillent là sont satisfaits?; Il y a une demande forte et je ne sais pas ? Je veux bien que les techniciens, parce qu'il y a une plusieurs trucs. Je ne sais pas s'il y a un bureau d'étude qui était appelé AFOA ou bien un truc un peu comme cela à un moment, qui nous avait fait des études ; yo ka vini, yo ka intérogéw, yo ka mété sa yo lé é tou sa. Ça n'a rien à voir. Bon, je suppose que ce qu'elle dit, voir les professionnels et tout ça, c'est ce que vous avez fait, c'est ce que j'ai souhaité, que les professionnels soient interrogés, que les gens qui travaillent... qu'elles sont les difficultés. Mais je ne sais pas s'il y a une urgence pour que ce dossier-là passe, mais je propose que l'on vote. On ne peut pas voter contre ce dossier après avoir voté les deux premiers. S'il y a des réserves, on va s'abstenir, mais en disant que l'on encourage quand même le travail qui est en train de se faire pour améliorer la situation.

(Discussions simultanées)

M. Le Président Claude LISE

Bien, mais ma position si tu veux non mais...ma position, j'ai dit que moi j'allais m'abstenir. Bon, j'ai obtenu une assurance du Conseiller exécutif. Donc, si vous en êtes d'accord, moi je mets aux voix, une réponse positive, mais tenant compte de ce que dans la délibération nous allons dire qu'il y aura ce qu'on a appelé un séminaire, si vous voulez, qui répond à tout ce que j'ai entendu. C'est-à-dire c'est pour qu'on ne vienne pas simplement voter en rapport comme ça. Qu'il y ait une rencontre, on peut y ajouter ce que tu as proposé....

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Président?

M. Le Président Claude LISE

Oui?

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Est-ce qu'on ne peut pas amender, effectivement, proposer un amendement sur une méthodologie ou bien sur une....

M. Le Président Claude LISE

Bien sûr.

M. Francis CAROLE

Par contre Président si tu permets, sur la question de la méthodologie, bon, j'ai écouté et puis je vais dire mon sentiment. Vous savez que je parle toujours clairement, même si ce n'est pas toujours apprécié, mais enfin, je dis les choses. Dans l'élaboration du document, ce qui a été demandé et c'était dans le cahier des charges que vous avez voté ici, puisqu'on n'a pas fait une étude comme ça et puis, non. C'était dans le cahier des charges que vous avez voté. Dans le cahier des charges nous avons demandé que les acteurs concernés soient consultés, et le rapport c'est le résultat de cela, plus évidemment de réflexions plus générales. Ce que je comprends dans ce que dit le Président de l'Assemblée, c'est qu'il y a eu ce travail qui a été fait en amont, mais les élus, même s'il y a un comité de pilotage où il y a des élus, mais les élus dans leur totalité n'ont pas été associés. Ils ne pouvaient pas l'être non plus, parce que tout le monde ne peut pas être mobilisable 24 heures sur 24 pour participer à des réflexions. Donc, que nous ayons un temps de partage des conclusions avec les élus. Voilà on note cela. Il n'y a aucun problème sur cela. Il n'y a aucun problème.

M. Le Président Claude LISE

On peut dire que le terme « un temps de partage », voilà, c'est un p'tit peu ça. Je pense que si nous incluons cela, ça nous permettra de débattre le temps qu'il faut, que tout le monde s'imprègne bien de tous les éléments du dossier, puisque c'est quelque chose qui va engager, vous comprenez, pour longtemps et dans des domaines qui vont de la petite enfance jusqu'au grand âge. Donc c'est tellement important, il ne faut pas que demain, tel ou tel d'entre nous ait un regret de dire, ah je n'avais pas vu que c'était ça qui... Vous comprenez. Je pense qu'il faut qu'on ait... j'aime bien le terme que tu as utilisé... un temps de partage ensemble, et puis ensuite, bien entendu, le rapport final sera adopté comme il doit l'être. Je pense que si on est d'accord là-dessus, il me semble qu'on peut être unanime. Qui est contre les évolutions ? Qui est contre tenir compte de tout ce que les professionnels ont pu dire, les familles puisqu'on a consulté quantité de gens. Et comme c'est à nous que revient in fine la responsabilité d'adopter, il faut que nous soyons bien tous au même niveau d'information. Et je redis que l'idée d'un moment de partage, et j'espère qu'à ce moment-là, il y aura un maximum d'élus qui viendront, parce que c'est vrai aussi que de temps en temps on organise des séminaires sur des sujets, et puis nous sommes dispersés. Mais je pense que ce sujet-là est tellement important, il faudrait vraiment que l'on participe à cela. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Oui, Monsieur le Président, très chers collègues. D'abord je voudrais m'excuser pour ce long retard mais je l'ai déjà dit, ici, je l'ai évoqué en séance de bureau avec les vice-présidents, le changement de jour de plénière systématique ça cause quelques difficultés à des personnes qui ont des activités professionnelles et des rendez-vous qui sont déjà pris. Donc, je plaide aussi pour que les plénières se déroulent, lorsque c'est possible toujours les mêmes jours dans la semaine, ce qui permet à tout un chacun de s'organiser. Donc, moi j'avais déjà pris un certain nombre de rendez-vous avant la fixation de la plénière, et j'ai vu que le jour a été changé. Mais je le dis, Président, pareil pour les réunions de bureau, pour l'organisation, il serait bien qu'on ait l'information le plus en amont possible, ainsi que le calendrier des plénières pour le mois de décembre et les trois mois à venir. Je prends le dossier en cours, c'est

curieux, parce que je pensais que le point était passé. Les éléments sont extrêmement intéressants. Ils sont extrêmement intéressants, notamment du fait que nous ne disposons pas de l'organigramme nominatif de la Collectivité. Et à partir de cela, les fiches qui ont été remises, moi j'ai pris le temps de bien les regarder, de les imprimer. C'est très intéressant parce que ça nous donne une décomposition très précise pour chaque direction en matière de ressources humaines. C'est le seul document, en tout cas, que nous avons, nous membres de l'Assemblée, qui donne une déclinaison aussi précise de l'organigramme pour cette partie de l'Assemblée, cette partie de l'administration. Ce que je constate, et bon, je suis dans l'Opposition, je fais des propositions qui sont suivies ou qui ne sont pas suivies. Mais, il me semble que dès le début de la mandature j'avais proposé que l'actuel Président de l'Assemblée qui a été pendant près de 19 ans, Président du Conseil Général soit désigné, le représentant de notre Collectivité à l'Assemblée des Départements de France. Ça je l'avais formulé, c'est dans les PV et pourtant, je ne suis pas dans la Majorité. Pourquoi je dis cela ? Pourquoi je le dis ? Parce qu'on est dans le cœur de l'action sociale de notre Collectivité sur des montants importants, près de quatre cent (400), quatre cent cinquante (450) millions d'euros. Mais, j'ai eu un échange avec le collègue hier, Conseiller exécutif, concernant les AIS. Je vous invite à relire le discours prononcé par le Président du Conseil Exécutif, hier, ici. J'ai la copie de son discours-là. Dans le montant total qu'il donne, très chers collègues, il y a pour les Allocations Individuelles de Solidarité, il y a le montant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, ça inclus la Prestation de Compensation du Handicap, ainsi que le Revenu de Solidarité Active. Et donc, si vous voulez faire remonter une demande précise au gouvernement, il faudrait donc enlever de ce montant global ce qui concerne ces deux allocations. Il faut être précis dans la demande. Et donc, on est au cœur d'une problématique fondamentale dans notre pays, et j'aimerais que les choses qui soient dites, et qui soient écrites, soient précises. C'est bien écrit, j'ai pris le temps de le regarder, hier, quand on est sorti d'ici dans les chiffres qui sont donnés par le Président du Conseil Exécutif. Ça, c'est la première chose. Ce qui ressort de ce rapport... pourquoi j'avais dit aux collègues sur cela qu'il faudrait qu'on ait la liberté de vote, que personnellement, je voudrais m'abstenir. Parce que j'estime qu'on devrait avoir un travail de fond de l'Assemblée sur cette question-là. Parce que je renvoie à la position de l'ancien Président du Conseil Général. Là aussi, il y a quelques problèmes de démobilisation du personnel et de manque de motivation parce qu'un certain nombre de personnes qui occupaient des postes de chef de bureau, aujourd'hui, n'ont pas été pris en compte, et le rapport dit bien que c'est aussi un facteur de démotivation et de démobilisation du personnel. Le rapport dit aussi clairement que les délais de traitement des dossiers sont trop longs. Il le dit, c'est écrit. Et il dit aussi que...

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT

Oui, mais attend, le problème c'est que c'est maintenant que j'ai le document. Si vous l'aviez avant, pourquoi vous n'avez pas fait les commentaires ? Moi, je fais des commentaires maintenant parce que je l'ai en ma possession, et que vous nous l'avez transmis. Et c'est pourquoi, je souhaiterais et je pense que les collègues l'ont dit, avant mon arrivée, qu'il y ait un engagement écrit, Président, avec des dates concernant les allers-retours entre l'Assemblée, la commission et le Conseil Exécutif.

La question est trop importante, pour qu'on puisse laisser, comme beaucoup d'autres sujets, au seul Conseil Exécutif le choix de la décision et le moment où il décide de nous informer. Ce rapport, me semble-t-il, à chaque phase il aurait dû être communiqué et discuté au sein de l'Assemblée pour fixer, avec la société qui fait l'étude, les orientations souhaitées par la Majorité. Et je rappelle au collègue, il nous dit que nous avons voté ici des cahiers des charges, mais nous avons voté aussi pour des cahiers des charges pour un audit, et l'audit, on ne l'a jamais eu.

M. Le Président Claude LISE

Bien...

M. Francis CAROLE

Président, tu me permets...

M. Le Président Claude LISE

Collègues, je pense que là...

M. Francis CAROLE

Très succinctement de répondre quand même...

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Francis CAROLE

Tu me permets très succinctement de répondre...

M. Le Président Claude LISE

Ah mais bien sûr.

M. Francis CAROLE

Merci Président.

M. Le Président Claude LISE

Mais on va passer au vote.

M. Francis CAROLE

Oui, alors, d'abord, je voudrais dire pour rassurer peut-être celles et ceux qui nous entendent, que je ne suis pas le représentant de la Collectivité à l'AFD. Donc, je ne peux pas répondre à la question que tu as soulignée. Concernant les AIS, les Allocations Individuelles de Solidarité qui sont données. Effectivement, dans le discours du Président, hier, il a parlé de soixante-dix millions (70 M), l'ensemble, l'ensemble c'est-à-dire, PCH, APA et RSA. Mais la discussion qu'on avait hier, qui a été soulevée par le Président LISE portait sur la recentralisation du RSA, et non pas sur la recentralisation de la PCH ou de l'APA. Il ne s'agit pas de cela. Il ne s'agit que du RSA, point. Ensuite, concernant la proposition de faire remonter chaque étape de l'étude à la plénière. Personnellement, moi, moi, je n'ai aucune difficulté par rapport à cela. Si on me l'avait demandé, quand on aurait eu le diagnostic, je donnerais le diagnostic, etc. Je n'ai pas de difficulté par rapport à cela. Mais ce qui avait été convenu, lorsque nous avons défini cette étude, nous avions dit, après les deux étapes. Première étape, deuxième étape. Donc, c'est tout simplement cela, mais je n'ai aucune difficulté à cacher quoique ce soit. Dernière chose, quand on lit attentivement le

rapport, le diagnostic, il dit qu'il y a des retards de traitement des dossiers. Oui, c'est vrai. Oui, c'est vrai. Et il dit, évidemment, que cela ne date pas de 2016. Et vous avez vu, et cela ne concerne même pas seulement la Martinique. Vous avez vu qu'en France même, beaucoup d'associations de parents sont montées au créneau pour dénoncer les délais trop longs de traitement de la PCH. Pas seulement ici, en Martinique, partout. Et donc, nous, ce que nous essayons de faire, c'est de réduire les délais de traitement. Et j'ai pris cela comme un cheval de bataille. Nous avons réussi, en certains endroits, et d'autres endroits ça va moins bien, mais nous avons mis en place un certain nombre de dispositifs, par exemple la signature électronique, etc. Tout cela nous permettra d'aller plus loin parce que pour réduire les délais, il faut plusieurs choses. Il faut d'une part de la formation du personnel, l'utilisation d'outils que nous avons, ces outils ne sont pas suffisamment utilisés, et puis réduire un certain nombre d'étapes. Il y a des choses qui se font à ce niveau. Et nous avons, je le rappelle, réduit le traitement des dossiers, globalement, de la MMPH, de 14 mois à 8 mois. Il y a encore des difficultés. Parce que moi je trouve que lorsqu'on va au-delà de 3 mois, c'est trop. Mais nous avons réduit, et il faut continuer à travailler sur cela. Et je considère que sur cela, ce n'est pas un problème d'Opposition ou de Majorité, de gauche ou de droite, c'est simplement respecter les personnes qui, en bout de chaînes, attendent que nous apportions les aides qui s'imposent.

M. Le Président Claude LISE

Donc, je mets aux vois la proposition du rapporteur qui inclut le temps de partage, comme il l'a appelé, que nous aurons, dans une réunion qu'on peut appeler séminaire ou comme on veut mais qui sera une réunion, une assemblée des élus, hors plénière au sens strict du terme, une assemblée qui va, pendant quelques heures, entendre ceux qui ont fait l'étude, entendre éventuellement le point de vue de l'Exécutif, et à l'issue, nous serons tous prêts, en tout cas, nous pourrons tous valablement participer au vote d'un rapport qui viendra lors d'une plénière. Donc, ce sera rédigé comme cela. On a eu l'assurance, et compte tenu de cette formulation, est-ce que nous pouvons émettre un avis unanime ? Je pose la question au...

M. Jean-Claude DUVERGER

C'est très délicat. On va laisser le choix. Mais d'abord, j'avais donné une explication, mais il y a quelques éléments qui interviennent. Nous ne pouvons pas être contre une étude, c'est nécessaire. Avec les éléments qu'ajoute le Président, je pense que nous allons le voter en laissant le choix à ceux parmi nous qui veulent s'abstenir de s'abstenir quoi.

M. Le Président Claude LISE

Bien.

M. Jean-Claude DUVERGER

Puisque l'évolution a été faite, là, en plénière.

M. Le Président Claude LISE

En tout cas, on a avancé dans un, quand même un partage, entre beaucoup d'entre nous sur la manière de faire. Alors, je pose la question. Quels sont ceux qui sont contre l'adoption de la proposition ainsi complétée par les assurances qui nous ont été données ? Et bien sûr, je veillerai à ce que la délibération soit rédigée en tenant compte de cela, puisque c'est moi qui signe les délibérations de plénière.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (1)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Personne n'est contre. Abstentions maintenant ? Donc, je note une abstention. Tu n'as pas de procuration ? C'est une abstention. Par conséquent, et donc, je remercie les collègues. Donc à l'unanimité nous avons adopté dans les conditions indiquées ce rapport. Je vous remercie. On passe au 39 : Organisation de la conférence annuelle 2019 de l'observatoire de la protection de l'enfance de Martinique.

39. ORGANISATION DE LA CONFERENCE ANNUELLE 2019 DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DE MARTINIQUE.

M. Francis CAROLE

Oui, cette conférence a eu lieu. Mais ce sont des problèmes de temps d'élaboration des dossiers, et de temps de nos institutions. Donc, c'est une réunion de l'Observatoire, conférence de l'Observatoire. C'est la deuxième conférence, puisque l'an dernier, il y a eu une conférence de l'Observatoire. Ça c'est la deuxième conférence qui a porté notamment, sur une question qui, à mon avis, est une question importante, c'est la question de la violence faite aux enfants, la fameuse fessée, les évolutions sur cette question. Donc, la demande de subvention est de neuf mille euros (9 000 €), et nous proposons de verser ces neuf mille euros (9 000 €), puisque l'Observatoire est aussi un outil de la Collectivité.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé Actions de prévention.

Mme Louise TELLE

Merci Président. Il est dommage que dans une conférence de cette importance que le programme de cette manifestation n'ait pas fait apparaître les orientations de la CTM en matière de protection sociale de l'enfance. De même, il aurait été fort utile, d'entendre, celle des autres partenaires institutionnels. Néanmoins, la commission donne un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Nous avons émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions de l'Assemblée ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Une question simple. La manifestation a eu lieu. Si nous prenons la décision, est-ce que cela va créer une jurisprudence ?

(Rires dans l'hémicycle)

M. Francis CAROLE

Collègue DUVERGER, il se trouve qu'à une époque, nous nous sommes fréquentés, pas de trop près, mais quand même, sur les bancs du Conseil Général. D'ailleurs sous l'œil avisé du collègue et Président LISE, et tu as dû constater qu'il nous est arrivé de régulariser, c'était le terme qu'on utilisait, de régulariser un certain nombre de dossiers pour lesquels on n'avait pas eu le temps de faire le passage en plénière.

(Discussions hors micro)

M. Francis CAROLE

Non, donc voilà. C'est ça la question.

(Discussions hors micro)

M. Francis CAROLE

Non, non, d'accord.

(Rires dans l'hémicycle)

(Discussions hors micro)

M. Lucien ADENET

Et parfois de créer un cadre pour régulariser.

M. Francis CAROLE

Quelqu'un me suggère que les Boucans de la baie, ça avait été à peu près la même chose, on avait régularisé après.

(Rires dans l'hémicycle)

M. Le Président Claude LISE

Donc, je pense collègue que nous sommes d'accord et unanime pour régulariser. Donc, oui, collègue CONCONNE.

Mme Catherine CONCONNE

Président, nous comprenons tout à fait ce genre de problème dans l'intendance quotidienne de nos énormes collectivités, les passés comme les actuels. A une époque qui n'est pas si lointaine, c'était un vote contre d'une certaine Opposition. Mais nous, comme nous comprenons, et nous sommes aux affaires depuis très longtemps, en tant qu'Edile, en tant que président, etc. donc, nous voterons volontiers la régularisation.

M. Le Président Claude LISE

Voilà, bien, alors, régularisons ensemble.

M. Francis CAROLE

Vous êtes trop gentille, Sénatrice.

M. Le Président Claude LISE

Et d'un même élan. Donc, je recueille un vote unanime? Personne ne refuse de prendre part au vote ? Il n'y a pas d'abstention.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

Donc, c'est unanime. Je vous remercie. Nous passons à une demande de subvention formulée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Trinité. Alors, c'est pour son programme d'actions. Mais il y a d'autres communes.

M. Francis CAROLE

Oui, il y en a 2. Je peux les faire passer rapidement.

M. Le Président Claude LISE

Est-ce qu'on peut regrouper ?

M. Francis CAROLE

Oui, ça ne me gêne pas.

M. Le Président Claude LISE

Et puis on fera un vote...Bien sûr, si telle ou telle commission refuse sur un sujet, elle le dira. Donc, on va grouper les demandes.

40. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE TRINITE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

M. Francis CAROLE

Par contre, ce serait une offense de ne pas répondre au collègue qui m'a posé une question, « Pourquoi les autres partenaires n'étaient pas sollicitées ? » Alors, il se trouve que l'Observatoire c'est le creuset de tous les partenaires qui agissent dans ce domaine. C'est-à-dire qu'on trouve dans l'Observatoire, toute une série de partenaires de l'action auprès de l'enfance. Donc, ils sont présents par essence au sein de l'Observatoire. Par conséquent, ils apportent leurs contributions, et n'oublions pas aussi une décision que nous avons prise, c'est de faire sortir un journal, une revue de l'Observatoire, où il y aura des contributions de l'ensemble de ces partenaires. Alors, nous avons deux demandes de CCAS, CCAS de la Ville de Trinité pour une demande de deux mille huit cent vingt euros (2 820 €) que nous proposons à l'Assemblée d'accorder, et puis CCAS de Basse-Pointe pour une demande de sept mille huit cents euros (7 800 €) que nous proposons aussi d'accorder. Voilà, les deux, c'était deux. C'était deux CCAS, c'est bon, c'est bon.

41. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE BASSE-POINTE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE, OCTOBRE 2019

M. Le Président Claude LISE

Collègues, collègues. Nous demandons...

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Mais non, mais il y a des collègues qui doivent sortir. Nous leur demandons de sortir. Mais non, mais on va, si, si. Il n'y a pas eu de question ?

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Non, non. Mais les commissions avaient dit qu'elles interviendraient s'il y avait quelque chose. Vas-y. Oui.

Mme Stéphanie NORCA

Juste pour faire une observation parce que la fois dernière, sur justement « La semaine bleue », il y avait un certain nombre de collègues qui posaient un certain nombre de questions, à savoir pourquoi certaines associations n'avaient pas obtenues des financements dans le cadre de la semaine bleue. Et là pour ces deux exemples-là, pour le CCAS de Trinité et de Basse-Pointe, c'est l'occasion de montrer qu'à côté du budget qui avait été alloué dans le cadre de la semaine bleue, que toutes les autres associations qui avaient menées des actions dans le cadre de cette semaine, Eh bien, voilà aujourd'hui, nous régularisons un certain nombre de situations, notamment de la situation du CCAS de Basse-Pointe, mais aussi de Trinité. Donc, voilà un exemple.

M. Le Président Claude LISE

Très bien donc...Oui, collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT

J'ai bien entendu la collègue. Mais je pense qu'il y a un dossier qui a échappé peutêtre à la collègue, certainement. J'avais fait une intervention lors de la plénière précédente, toujours dans le cadre de la semaine bleue, et j'avais signalé qu'il y avait une association qui avait déposé son dossier depuis le mois de juin 2019 pour une manifestation dans le cadre de la semaine en octobre. A ce jour, ce dossier n'est jamais venu en plénière. Donc, ce sont des choses qui arrivent, mais bon, je pense qu'il viendra à une autre plénière certainement. C'était juste pour...

Mme Stéphanie NORCA

Très certainement collègue. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on fait Trinité et après en fait, on en a régularisé au fil de l'eau. Donc, probablement, là on parle de CCAS, mais aussi, parce que d'habitude, on a à la fois des associations, mais aussi des CCAS qui interviennent pendant la semaine bleue. Aujourd'hui ce sont les CCAS. La fois dernière c'était des CCAS et des associations. Donc, ce sera une régularisation aussi. En tout cas, ce n'est pas un oubli.

M. Francis CAROLE

La collègue TINOT avait souligné cette question précédemment, donc, je vais te faire une réponse plus systématique la prochaine fois, parce que je ne veux pas avancer une réponse qui ne soit pas suffisamment vérifiée. Mais tu avais soulevé la question effectivement, la dernière fois.

M. Le Président Claude LISE

Voilà. Donc, on peut passer au vote? Oui, on passe au vote?

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

Donc, adoptés à l'unanimité le 40 et le 41. Donc, les collègues peuvent rentrer. Demandez à Madame CASIMIRIUS de rentrer. Voilà, alors nous passons au 42. Demande de subvention formulée par l'association...alors c'est quoi ?

M. Francis CAROLE

« Ma tété ».

M. Le Président Claude LISE

Ah, c'est Ma tété, oui. L'association Ma tété pour son programme d'action. Et est-ce que tu regroupes aussi les associations ?

M. Francis CAROLE

Ce n'est pas exactement...Mais on peut aller vite, oui.

M. Le Président Claude LISE

Bon, on va essayer.

42. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCAITION MA TETE FORMULEE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE - 2019

M. Francis CAROLE

Alors Ma tété, c'est une demande pour octobre rose, et tout ce qui est prévention cancer. La demande est de huit mille euros (8 000 €), et nous avons accordé huit mille euros (8 000 €). Il n'y a pas de débat véritablement sur cela. J'ai fini Président.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Les commissions ont une position ? Oui, collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE

Pas de question, mais on salue déjà le travail fait par ces associations, notamment Ma tété, dans la prévention du Cancer et dans l'accompagnement de ceux qui sont atteints par cette maladie, puisque nous détenons tristement un certain nombre de records que nous ne voudrions pas avoir. Et c'est aussi l'occasion pour moi de communiquer à l'Assemblée le travail qui est fait, effectivement avec ces associations, notamment Amazone, le partenariat qui est en train de se construire et de se mettre en place, avec Amazone et la société Ozanam, puisqu'à notre initiative, nous sommes en train de travailler sur la possibilité, pour ceux qui sont atteints de cancer, et qui ont une obligation de soin, en tout cas, une obligation de partir pour se faire soigner, je veux rappeler que ce n'est pas un encouragement à partir, mais qu'il y a parfois des cas où les personnes atteintes sont obligées de partir. Notamment, lorsqu'il y a des cancers du sein et que les femmes doivent procéder à la conservation de leurs ovocytes. Il y a effectivement un déplacement obligatoire à faire. Et donc, nous travaillons à un partenariat. Les négociations se font en ce moment même où

nous parlons à Paris, avec les partenaires d'Actions Logement France, pour qu'un certain nombre de logements soit mis à la disposition des personnes atteintes de cancer, de manière à ce qu'elles ne subissent pas la double peine, notamment, la peine de la recherche d'un logement, ou de ne pas pouvoir se faire soigner ne disposant pas des infrastructures nécessaires pour, en tout cas, les accueillir. Donc, avec Amazone Martinique et Amazone Paris, qui sera en charge d'être le locataire, je dirais, de ces logements, Eh bien, nous mettons en place un dispositif permettant que ce soit à des Martiniquais, à des Réunionnais, à des Guadeloupéens, ou à des Guyanais, et bien d'être logés, lorsqu'ils ont des obligations de soins pour les personnes atteintes de cancer. Donc, les négociations se passent en ce moment. Nous aurons à revenir vers l'Assemblée, puisque vous savez qu'habituellement, les bailleurs louent effectivement un certain nombre de logements nus qui ne sont pas équipés, qui ne sont pas meublés. Et nous aurons sans doute, nous, à porter notre contribution et à revenir vers l'Assemblée une fois que les choses seront effectivement établies et conclues, notamment le nombre de logements qui nous serons cédés à cet effet pour nous aider à équiper ces logements, de manière à accueillir les personnes malades dans des conditions optimum. Voilà pour la communication que je souhaitais faire.

M. Le Président Claude LISE

Merci.

M. Francis CAROLE

Oui, s'il n'y a pas d'autre question.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, je te passe la parole.

M. Francis CAROLE

Non, j'observe qu'il y a des initiatives qui se percutent parce qu'au-delà du problème du cancer, nous avons beaucoup de compatriotes qui partent en France pour d'autres types d'opérations. Et parfois, ils restent très longtemps. Donc, ou les hôtels coûtent chers, ou alors il faut être chez les parents, mais cela ne se passe pas comme avant. Et donc, il y a aussi des discussions qui se déroulent sur la question de savoir comment aider ces personnes qui ne sont pas nécessairement affectées par le cancer, mais qui peuvent l'être aussi, les accompagner pour les considérations de logement quand ils arrivent singulièrement à Paris. Donc, il y a un peu des initiatives qui se percutent, mais je pense qu'elles peuvent se mettre en cohérence le moment venu. La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que la création du cyclotron va nous aider de manière considérable, à faire en sorte que les gens ne partent pas, en tout cas, pour toute la phase diagnostique, mais j'espère aussi après la phase soin. Et je voudrais informer les collègues, et Président, mais aussi l'ensemble des collègues, que nous avons le mardi 17 décembre, c'est-à-dire dans 3 semaines, il y aura une très grosse opération d'information sur le cyclotron et la médecine nucléaire en Martinique. C'est-à-dire que ça va se faire à l'ATRIUM, à la grande salle de l'Atrium. Accueil des gens à 8h30 du matin, et nous allons commencer de 9h à 13 h avec tous les spécialistes du cyclotron et la médecine nucléaire en Martinique. Parce que nous pensons qu'on parle tout le temps de cyclotron, de cyclotron, mais il faut que les gens sachent précisément ce qu'on en fait. Donc, on invite à la fois les professionnels, les étudiants, les élus, les associations, pour qu'ils participent à ce moment. Donc, je rappelle la date, mardi 17 décembre à l'Atrium. Président, je te laisse procéder au vote.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Donc, nous passons au vote. Je pense qu'on est unanime. Il n'y a pas de contre ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 43. Demande de subvention formulée par l'union des femmes. Donc, c'est classique.

43. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE- UFM- POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

M. Francis CAROLE

Oui, c'est un dossier classique et l'UFM demande cent vingt mille euros (120 000 €) comme l'an dernier. Et notre proposition c'est d'accorder cent mille euros (100 000 €). D'autant que je demande aux collègues de noter que si l'UFM avait été la seule association pendant très longtemps dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes, aujourd'hui, nous avons une série d'autres associations qui apparaissent. Nous avons « Culture et égalité », « Elles aussi ». Il y en a plusieurs. Donc, ce qui est bien, mais cela nous demande aussi d'avoir une stratégie financière particulière.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des positions... Enfin, j'interroge quand même la commission.

Mme Maryse PLANTIN

Alors, merci Président. La commission émet un avis favorable. Toutefois, elle observe qu'aucune évaluation des actions ne lui a été fournie, même sous forme dématérialisée, quant à l'utilisation qui a été faite par cette association de la présente subvention, qui lui a été versée par la Collectivité.

M. Le Président Claude LISE

Commission Education.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Oui, Merci Président. Nous saluons l'implication de cette association au niveau de la jeunesse scolarisée parce que si la commission s'est saisie de cela, c'est que dans le programme de l'Union des Femmes, il y aura une intervention dans les collèges, les lycées, et même les écoles primaires. Et rappelons que la commission a tenu à rappeler que cette éducation doit être faite également dans la famille afin de faire reculer ces actes qu'on ne peut pas accepter. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Ah oui, oui, oui. C'est Affaires sociales alors?

Mme Maryse PLANTIN

Actions sociales.

M. Le Président Claude LISE

C'est Action sociale qui n'a pas donné...

Mme Christiane BAURAS

Voilà, voilà, c'est Action sociale. Ça a été véritablement un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Et commission des Finances, je pense que c'est favorable.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances et la commission Développement économique, effectivement a pris en considération l'action ancienne et pionnière dès 1945-46, de l'Union des Femmes de la Martinique créée par des militantes communistes.

M. Le Président Claude LISE

Merci pour ce point historique. Est-ce que nous pouvons passer au vote ? Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Comme je suis différent que le collègue BRANCHI, je regarde très peu en arrière, mais en avant. Mais je sais que la Collectivité ne peut pas toujours donner ce que l'on demande. Mais si on a donné cent mille (100 000 €), collègue CAROLE l'an dernier, cette année l'UFM fête ses 75 ans en faisant venir aussi Angela DAVIS, il y a une activité particulière. Donc, je veux dire que je ne sais pas s'il faut augmenter, mais c'est une année qui n'est pas comme l'an dernier, puisque c'est 75 ans Angéla DAVIS et 75 ans UFM. Et il y a des manifestations, y compris dans les écoles un peu. Donc, si on pouvait donner les cent vingt mille (120 000), mais si on ne peut pas...

M. Francis CAROLE

Alors, je vais répondre au collègue si tu permets Président. Alors, effectivement, la Collectivité a été approchée par l'UFM sur la visite d'Angela DAVIS que nous portons tous dans notre cœur, cher collègue DUVERGER. Alors, cela s'est passé de manière assez particulière, parce que c'est la Conseillère exécutive en charge de la culture qui a été approchée, je ne sais pas pourquoi, mais ça s'est passé comme cela. Néanmoins, et malgré tout, la Collectivité a décidé...DUVERGER ou posé mwen en kestion é ou pa ka kouté ?

M. Jean-Claude DUVERGER

Une dame me parle, je choisis

(Rires)

M. Francis CAROLE

Il faut savoir faire attendre. Donc, la Collectivité va prendre en charge le voyage d'Angéla DAVIS en Martinique. Donc, ça c'est une question réglée.

(Discussions hors micro)

M. Francis CAROLE

Alors, le voyage ce sera la première semaine de décembre. Donc, je demande aux collègues d'être attentifs sur les dates, mais ce sera sur nos réseaux, mais c'est la première semaine de décembre.

M. Le Président Claude LISE

Bien.

M. Francis CAROLE

Alors, puis-je Président, signaler aussi que si par le passé, la Collectivité se contentait de présenter un rapport sur l'égalité femme-homme, comme sur le développement durable au moment du vote du budget, depuis 2 ans, nous avons décidé d'être plus pro-actif dans tout ce qui concerne la lutte pour l'égalité femme-homme. Par conséquent, nous avons mis par exemple un module de formation à l'égalité femmehomme dans notre Collectivité. Nous avons pris donc une série d'autres initiatives et nous sommes par exemple en train de préparer un film, ça va passer ici en plénière bientôt, avec un court métrage sur la question des violences faites aux femmes. Donc, il y a vraiment une implication de la Collectivité. C'est Madame DERIGENT qui porte cette responsabilité chez nous et vous avez vu que parmi les axes essentiels de l'année, le Président du Conseil Exécutif a mis en évidence la question du combat pour l'égalité femme-homme parce que nous avons reçu, je dis cela pour les élus qui sont sur la partie santé et sociale, il y a de nouvelles études de l'INED qui sont sorties, qui ont été communiquées il y a une semaine, et qui montrent à quel point les chiffres sont catastrophiques en matière de violence faite aux femmes, et ce qui est particulier, c'est que les femmes jeunes de 16 à 30 ans ont un pourcentage de violence contre elles, plus important que les femmes plus âgées. C'est-à-dire que nos jeunes garçons sont plus portés à la violence et les jeunes filles sont plus portées à accepter cela. Et l'étude aussi a pu mettre en évidence que les enfants qui avaient été maltraités ou qui avaient été injustement punis par les parents, ce qui nous met en résonnance avec la conférence de l'observatoire, eh bien, elles étaient, puisque ce sont essentiellement des femmes, elles étaient à peu près 26 % à être victimes de coups. Donc, il y a là un véritable problème et un axe important à mettre en évidence entre la petite enfance et justement la lutte contre les violences faites aux femmes. Je pense qu'il y a là une vraie question, et c'est bien que la Collectivité...Bon alors, des choses avaient été faites avant, bien entendu. Il ne s'agit pas de dire cela. Nous avons pu faire redémarrer le CENDRA⁴ après toute une série de travaux qui étaient extrêmement difficiles. Je rappelle que malgré ma bonne volonté, ce n'est pas moi qui prends la truelle, les marteaux, etc. pour faire les travaux, donc, cela a pris un certain nombre de temps. Mais le CENDRA commence à fonctionner. Par contre, il faudra nous projeter, parce que je ne sais pas si tu as noté Président, qu'on est en

⁴ Centre Départemental de Ressourcement et d'Accompagnement.

train d'ouvrir des structures très importantes. Il faut savoir aussi comment nous allons nous positionner dans ce paysage pour être le plus utile possible aux femmes victimes de violences conjugales.

M. Le Président Claude LISE

Je suis heureux d'apprendre que le CENDRA a redémarré, parce que...

M. Francis CAROLE

Oui, depuis quelques temps.

M. Le Président Claude LISE

Bien, il faut le faire savoir.

(Rires dans l'hémicycle)

M. Le Président Claude LISE

Non, non, mais là....

M. Francis CAROLE

C'est officiel.

M. Le Président Claude LISE

Bien, je te remercie de nous donner cette nouvelle. Non, non, mais c'est vrai que...Bon, donc, c'est une bonne chose. Est-ce qu'on peut passer au vote ? Non ? Collègue CONCONNE.

Mme Catherine CONCONNE

Ça sera très bref Président. Je veux simplement insister, une fois qu'on a voté les délibérations, sur les délais de traitement, y compris l'UFM, y compris aussi d'autres associations qui sont souvent sur des sujets extrêmement vitaux. Bon, si on organise un p'tit concours de pétanque, et puis bon, ça prend peut-être un peu de temps, j'ai envie de dire que ce n'est peut-être pas normal, mais c'est moins grave que lorsqu'on a affaire à des associations qui au quotidien s'occupent de la vie des gens. L'UFM est souvent un refuge où les gens physiquement, sont mis à l'abri pour pouvoir les préserver, préserver leur vie, celle de leurs enfants, des prédateurs que sont les hommes auteurs de violence. Donc, j'aimerais vraiment apporter une attention particulière pour que les délais soient raccourcis, parce que lorsqu'on rencontre ces associations-là, elles nous font part d'un temps important qui s'écoule entre l'information selon laquelle elles ont eu la subvention, et après l'information entre la convention, le machin, le ceci, le cela, etc. parfois plus d'un an peut s'écouler. Donc, c'est souvent moi qui les informe, qui leur dit peut-être trois mois après le vote, ah bon, on a la subvention, on ne savait pas. Tout le monde n'a pas les yeux rivés devant son écran de télé. Il faut vraiment réduire ces délais, parce qu'il y va aussi de maintenir la confiance, le cœur à l'ouvrage de personnes qui souvent sont dans le bénévolat, et qui travaillent à préserver la vie des gens. Donc, encore une fois, je ne juge, ni ne pointe du doigt qui que ce soit pour qu'on ne me fasse pas de réponse, mais vraiment qu'on puisse travailler à raccourcir les délais. Aujourd'hui, avec les moyens informatiques, les délais peuvent être extrêmement compressés. Il faut qu'on en use et qu'on en abuse pour aller plus loin dans l'information et que des subventions aussi vitales ne prennent pas autant de temps à arriver sur le compte des bénéficiaires.

M. Francis CAROLE

Alors, si nous pouvons partager le même souhait, je voudrais quand même apporter un certain nombre d'éléments d'appréciation. Je dis, en permanence aux associations de déposer leurs dossiers en début d'année. Puisque l'association sait ses besoins. Je leur dis de déposer leurs dossiers en début d'année. Le dossier de l'UFM, ce n'est pas pour faire un procès, mais c'est pour vous informer ; le dossier de l'UFM a été déposé en juillet. Alors, je veux bien. Ça a pris quand même 4 mois, bon, on avait dit 3 mois. Ça a dépassé un peu. Mais ça a été déposé en juillet. C'est pourquoi je rappelle aux associations, déposez vos dossiers le plus tôt possible. Lorsque vous déposez un dossier en juillet, eh bien, même si on prend 3 mois à le traiter, nous sommes en fin d'année déjà. La seconde chose, une fois que la décision est prise ici, il y a 2 étapes, 3 étapes. Il y a l'étape de la délibération, il y a l'étape de la signature de la convention, il y a l'étape ensuite du mandatement, et puis l'étape du payeur qui paie effectivement. Donc, il y a tout un cursus obligatoire. Mais je pense que ce qui serait le plus pertinent, de mon point de vue, parce qu'on ne peut pas ne passer par le payeur, on ne peut pas ne pas passer par un certain nombre de choses, c'est que les associations déposent leurs dossiers très tôt. D'autant que les actions qui sont menées par l'UFM d'une année à l'autre ne changent pas radicalement. Donc, on peut faire cet effort. Parce que nous ne sommes pas les seuls porteurs des difficultés sur la question du temps. Il n'y a pas une collectivité qui accumule toutes les insuffisances, et puis des associations parfaites. Et puis d'autre choses, et j'insiste dessus, y compris pour l'UFM, c'est important qu'on nous donne aussi le bilan. Je dis cela d'une manière générale pour toutes les associations. Et l'un des nœuds que nous avons dans le paiement d'un certain nombre de choses, c'est que parfois les pièces justificatives, je ne parle pas de l'UFM là, les pièces justificatives ne remontent pas dans les délais, etc. Donc, je veux bien que la Collectivité fasse un effort, et tu as raison, il faut aller plus vite, mais je pense que tout le monde doit faire cet effort aussi, parce que c'est un partenariat. Mais je suis d'accord avec l'idée de l'intérêt de l'UFM, et puis en même temps...D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité augmenter la subvention qui était donnée à l'UFM en 2016, et nous avons souhaité maintenir le même niveau de subvention, en dépit des difficultés que nous pouvons avoir.

Mme Catherine CONCONNE

Juste un p'tit complément Président. Le problème c'est que souvent, pour les associations, le chien se mord la queue. Lorsque l'argent a pris du temps, est arrivé avec un an et demi de retard, même quand elles ont déposé en début d'année, elles sont souvent en manque de trésorerie pour payer l'expert-comptable, pour payer la prestation qui permet justement d'éditer les bilans. Il y a souvent cette absence qui fait qu'au lieu de passer du temps à monter le dossier, parfois l'association passe du temps à courir après des sous qu'on lui doit, à se gratter la tête pour savoir comment on finit. Je rappelle qu'il y a 2 ans, l'UFM a dû faire appel à une souscription populaire pour payer les salaires de fin de mois, alors qu'ils étaient en attente de subventions qui n'étaient pas payées. Je ne dis pas que c'est la faute à X, Y, et que la CTM doit prendre l'essentiel du mal être martiniquais, pas du tout. On est élu tant pis, nou la pou sa, chien maré sé pou lapidé. Cependant, souvent le chien se mord la queue.

Quand le comptable envoie sa facture au mois de mars, avril, mai, juin, pour établir le bilan et que ça coute cinq mille (5 000), six mille euros (6 000 €), mais que la subvention de N-2 ans n'est pas encore versée, et qu'on n'arrive pas à payer le comptable, eh bien, le comptable retient les documents, ce qui est normal, il vit de cela. Donc, le bilan prend du temps. Donc, c'est pourquoi je dis, de manière générale, si on pouvait être dans une autre forme de dynamique de la suite du vote, alors déposé en juillet, voté aujourd'hui, d'accord, je veux bien, on aurait pu faire plus court, mais ce n'est pas grave. Déposé en juillet, voté aujourd'hui...

M. Francis CAROLE

On a rarement fait plus court.

Mme Catherine CONCONNE

C'est très bien. Bravo. Mais derrière sortir les délib, faire tout cela, vraiment, il faut accélérer le tempo ; il faut accélérer le tempo.

M. Francis CAROLE

Je pense que...

Mme Catherine CONCONNE

C'est une requête que je fais, sans pointer du doigt qui que ce soit, ni élu, ni administratif.

M. Francis CAROLE

Non, non, non. Très bien. C'est l'idée. On est d'accord sur l'idéal. Si ça pouvait se faire en un mois, tout le cursus, je l'aurais fait allègrement. Mais je répète, ceci, il faut que chacun prenne ses responsabilités. D'abord, déposez vos dossiers à temps. Ensuite, on procède à deux versements. Un pourcentage à un moment donné, un autre pourcentage après. Il faut nous faire remonter les dépenses. C'est une obligation, d'accord. Et enfin, il y a des procédures obligatoires, on ne peut pas ne pas passer par le payeur. Donc, c'est cela. D'autre part, vous savez, les difficultés que l'UFM a eues, il y a 2 ou 3 ans, ce n'était pas des difficultés qui étaient nécessairement liées à l'année en question. Et malheureusement, l'UFM avait cumulé un certain nombre de difficultés, et la Collectivité en 2016, nous avons essayé d'aider financièrement l'UFM au mieux. Je ne dis pas que ce soit parfait, au mieux. Et d'autre part, lorsque l'UFM nous fait part de difficultés de paiement, des blocages qui ne sont pas nécessairement du fait du Président LISE, ni du Président MARIE-JEANNE, mais qui sont parfois du fait du payeur, nous intervenons. Donc, je pense qu'il y a des associations que nous avons ciblé comme des associations d'utilité publique extrême, et que nous accompagnons chaque fois que nous avons une difficulté, voilà. Donc, ceci étant, je suis toujours dans la démarche où on essaie toujours de faire toujours mieux. Mais il faut que les associations nous aident. Aidez-nous à vous aider, disait quelqu'un qui a été maire de la ville de Fort-de-France pendant très longtemps. Aidez-nous à vous aider.

M. Le Président Claude LISE

Alors, je vais juste quand même, je veux signaler une difficulté aussi qui explique les délais. C'est que quelquefois, les associations ou les organismes qui sont en attente d'un paiement ne savent pas que les services considèrent qu'il manque une pièce. Alors, ça a toujours existé, mais je pense qu'il faut de temps en temps dire aux

services que parmi les services qu'on rend à la population, il y aussi le fait de dire à une structure qui est en attente, qui ne sait pas qu'on lui reproche le manque d'une pièce, quand vraiment c'est établi. Bien, il faut l'appeler et puis lui dire qu'il manque une pièce. Alors, j'ai un exemple. Je suis allé visiter la Banque Alimentaire récemment, et c'est moi qui leur ai appris qu'il leur manque une pièce pour pouvoir toucher quelque chose qui remonte à je ne sais pas quand. Et ils m'ont dit, mais on n'est pas au courant. Donc, c'est-à-dire que personne ne leur a dit qu'il manque une pièce dans ce que vous avez fourni. A part cela, ils prétendent qu'ils ont donné la pièce. Moi je ne me prononce pas. Je ne sais pas s'il manque vraiment. Mais qu'il manque la pièce, qu'il ne manque pas la pièce réellement, on doit appeler la structure pour lui dire qu'il manque une pièce, voilà. Mais ça c'est...C'est à dire que c'est un...j'ai envie de dire que c'est une discipline qu'il faut s'imposer. C'est-à-dire que toujours penser, c'est que ce je disais, ce que je répétais, moi, c'était connu au Conseil Général, je répétais à mes collaborateurs qu'il fallait toujours penser que derrière un dossier il y avait des êtres humains, et qu'il ne fallait pas s'arrêter au papier. Vous savez, j'appelais cela les adorateurs du papier, et il y en a beaucoup partout, dans toutes les administrations. On a tendance à croire qu'un problème est réglé quand on l'a réglé dans le dossier. Et puis, il y a des gens qui ne connaissent pas tous les détails de l'administration. Donc, c'est simplement qu'on ait présent à l'esprit que quelquefois un malentendu peut durer pendant des mois, parce qu'il n'y a pas eu une communication, voilà. Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Président, pour avoir été présidente d'association et de petites associations, c'est vrai que quelquefois on a du mal à aller dans le processus et dans, je vais dire, la machine administrative. Mais quand même, quand on est président ou présidente d'association, on se soucie de savoir comment, quand seront versés les financements. Et donc, on va à la source. Et donc, je suis entièrement d'accord, effectivement qu'il y ait cet échange des services administratifs, mais aussi, de l'autre côté, les associations doivent aussi être proactives sur leurs démarches. Donc, ça ne doit pas se faire que dans un sens. Et je parle, et je sais de quoi je parle, parce qu'effectivement, je me suis déjà retrouvée dans des situations où j'ai attendu le versement d'une subvention. Et je peux vous dire que malgré de nombreuses démarches, le versement de la subvention n'est pas arrivé. Et donc, j'ai envie de dire, très souvent que lorsque je me regarde, je me désole, mais quand je regarde les autres, je me console.

M. Le Président Claude LISE

Bien, en tout cas, je pense qu'il faut retenir l'idée que l'effort doit être fait de part et d'autre. Dans mon propos, il ne s'agissait pas de déresponsabiliser ceux qui sont les demandeurs, mais ma conviction c'est que le service public n'est pas là simplement pour faire du contrôle et dire, eh bien, vous n'avez pas fait, donc vous êtes sanctionné en quelque sorte. Ce n'est pas ma conception du service public. Il est là pour aider aussi, aider ceux qui ne sont pas censés connaître tous les rouages, et qui sont pris par bien des occupations quotidiennes. Il faut se rendre compte quelquefois. Moi, je reprends l'histoire de la banque Alimentaire, en regardant, je connaîs cela depuis longtemps, je suis allé un p'tit peu plus au fond de la situation. Et on est ahuri de voir le nombre de tracasseries administratives, pas de notre fait, mais par exemple, comme ils reçoivent des colis de l'Europe, mais tout ce qui est Europe,

vous ne pouvez pas imaginer les complications. Ils sont obligés de mettre cela à part, il faut tenir compte de quantités de choses. Donc, vous avez des bénévoles qui sont là, qui sont astreints à des tracasseries incroyables, qui doivent être au courant de toute une série de dispositions. Donc, il faut avoir ce regard-là, et se dire qu'ils sont au jour le jour pris par ce qu'ils font, débordés par les gens qui viennent, ils sont assaillis de demandes, on peut comprendre que quelquefois, ils ne soient pas extrêmement performants dans la rédaction de dossiers, dans les coups de fil à passer là où il faut. Encore faut-il savoir toujours qui est le vrai interlocuteur, etc. Donc, je pense qu'il faut, surtout quand ce sont des associations qui sont dans le domaine du social, il faut qu'on ait un p'tit peu la démarche compréhensive, voilà. Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR

Monsieur le Président, je pensais passer au vote, mais effectivement, aujourd'hui, je pense qu'il y a un constat qu'il faut bien prendre en compte. La majorité des acteurs du monde associatif, la très grande majorité, 99 % sont des bénévoles, vous l'avez dit. Bénévole signifie qu'ils prennent de leur temps, de leur énergie pour tout faire avec d'autres bénévoles. Mais il y en a de moins en moins. Ce ne sont pas des activités économiques lucratives. Ce sont généralement des associations loi 1901. Et donc, je suis désolé, mais honnêtement, l'effort doit venir du service public, parce qu'ils ne peuvent faire fonctionner leur projet d'intérêt général que grâce à des subventions publiques. Il faut arrêter de croire que les dons vont augmenter, que les mécènes sont nombreux. J'ai plusieurs exemples dans ce cadre-là. Je ne veux pas parler de l'ACISE, je ne veux pas parler de l'association de commerçants qui avait une notification d'attribution, et même en ayant cette notification d'attribution, eh bien, vous êtes arrivés, vous avez décidé la dernière année de la supprimer. Il y avait ce qu'on appelait des DAI, des prêts bancaires avec notification. Eh bien, les présidents d'associations mettent en jeu leurs responsabilités pénales. Ils mettent en jeu leurs responsabilités financières. Je connais des présidents d'associations qui ont dû payer de leur poche justement parce que la nouvelle gouvernance n'a pas voulu financer la dernière année, alors que la notification d'attribution était faite.

(Discussions hors micro)

M. Johnny HAJJAR

Donc, je le dis parce que cela fait remonter un certain nombre de situations. J'essaye de passer à autre chose, mais j'ai du mal à entendre, je le dis aujourd'hui, je ne souhaite pas que l'on mette les associations au banc des accusés. Qu'on dise qu'elles ne remettent pas à temps, elles font au mieux, elles font comme elles peuvent avec les moyens qu'elles ont. Très peu de moyens. Par contre, ils donnent de leur temps et de leur énergie sans compter. Donc, s'il y a un effort qui doit venir de quelque part dans le contexte social dans lequel nous sommes ici, cet effort doit venir de nousmêmes, par nous-mêmes.

M. Le Président Claude LISE

Nous sommes d'accord. Et pratiquement, tu as repris ce que j'ai dit. Sauf que moimême, même sous ma propre gouvernance, les problèmes existaient, je rappelais au service ce qu'il fallait faire. Donc, ce n'est pas le problème plus de la gouvernance d'aujourd'hui que celle...C'est un effort permanent. Je pense que les élus, c'est nous qui sommes au contact, du peuple, nous sommes au contact des associations, nous devons servir d'intermédiaire, et rappeler aux services qui eux-mêmes ont leur propre logique, ils ont des normes à respecter, etc. Mais ils n'ont pas eux, toujours la vision de ce qui se passe de l'autre côté. Donc, il y a un effort à faire des deux côtés. Je préfère présenter cela de cette manière-là, parce que c'est cela la réalité. Il faut attirer l'attention des responsables d'associations, pour qu'ils pensent quand même à fournir des papiers, à faire un minimum de choses. De l'autre côté, nous devons les aider. Et peut-être que les élus aussi, ont un rôle d'intermédiaire à jouer, c'est pour cela qu'il faut aller visiter les structures de temps en temps, eh ben, on découvre des choses. C'est aussi ce à quoi nous servons, voilà. Je pense que ça ne doit pas être un objet de polémique. Voilà, voilà.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Alors, collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

J'ai compris, d'après l'intervention que la nouvelle gouvernance ne respecte pas ses engagements, et que l'ancienne gouvernance respectait tous ses engagements. Je connais un cas bien précis, que je ne vais pas révéler ici, aujourd'hui. Hé ben, mwen préféré pa di ayen anko.

M. Le Président Claude LISE

Non, non, collègues, je pense qu'il nous faut voter maintenant, parce qu'il ne faut pas qu'on...il ne faut pas qu'on polémique sur une affaire pareille. On est tous d'accord sur le fait d'aider les associations dans ce domaine-là. Collègue DUVERGER.

(Discussions hors micro)

M. Jean-Claude DUVERGER

Je voudrais intervenir pour...S'il vous plait. Je veux intervenir pour maintenant et après.

M. Le Président Claude LISE

Oui, vas-y.

M. Jean-Claude DUVERGER

Collègue CAROLE quand tu es d'accord pour que ça aille plus vite, mais tu peux dire « Je suis d'accord ». Tu peux le dire que tu es d'accord.

M. Francis CAROLE

Mais je le fais.

M. Jean-Claude DUVERGER

C'est la question des...mais non, c'est vrai. On a eu des problèmes avec les associations, il ne faut pas laisser croire que les associations peuvent le faire. Jean-Claude DUVERGER, Président de la commission Culture du Conseil Général à un moment avait demandé à la Jeunesse et Sport de faire une formation pour les présidents et les trésoriers d'associations au moment où il y avait les Emplois Jeunes. Des fois, on est débordé, ils venaient des patrons. Nous sommes bénévoles. Donc, je sais que c'est difficile, et je suis d'accord. Il faut d'un effort d'un côté comme de

l'autre. C'est difficile. Et je voudrais ajouter ici pour les bénévoles, le bénévolat peut être évalué et agir sur le dégrèvement de l'impôt. Est-ce que les présidents le savent ? Est-ce que nous le savons ? Non. Il faut aller chercher. On peut évaluer l'action du bénévolat, mais c'est à nous de le dire et puis d'aider les gens quoi. Mais je crois qu'on est un peu d'accord pour améliorer la situation.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Est-ce qu'on peut...

M. Francis CAROLE

Président, je réponds très rapidement.

M. Le Président Claude LISE

Oui, je t'en prie, vas-y.

M. Francis CAROLE

Je pense qu'il faut une administration de plus en plus proche des citoyens, voire même une administration de plus en plus citoyenne. C'est incontestable. Par contre, je veux raison garder. Lorsqu'une association me dit qu'on ne lui a jamais dit qu'il y a une pièce qui manque, permettez-moi de prendre la défense un peu des administratifs, parce que parfois l'information est envoyée. Parfois, ils doivent écrire 3, 4, 5, 6 fois pour être entendu. Donc, on ne peut pas faire à des professionnels le procès d'être...Non, je pense que ce n'est pas tout à fait juste. Qu'il y ait peut-être des administratifs qui n'aient pas ce sens de l'intérêt général que nous souhaitons, peut-être, mais nous ne pouvons pas mettre en cause, de cette manière l'administration. Nous allons gagner du temps, non pas en mettant en cause l'administration, mais en essayant de faire évoluer au maximum les dispositifs, etc. davantage comme cela. C'est ce que nous avons fait pour la MDPH. Et puis, si on peut être d'accord sur ce débat, moi, il y a un débat qui me gêne. Je rappelle à celui qui a parlé de l'ACISE. Il nous parle de l'ACISE, et il prend cela comme un exemple de situation où on devrait accélérer les paiements, faire plus vite. Je vous rappelle Monsieur, cher collègue.

(Discussions hors micro)

M. Francis CAROLE

Mwen pa nonmen nom pèson. Mwen nonmen non an moun? Si ou ni mousach an solèy sé pwoblem-ou. Mé mwen pa nonmeè nom peson. Alors, donc, je dis simplement ceci, que nous avons...

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Mais non, s'il vous plait, s'il vous plait, mais non....

M. Francis CAROLE

Il va me sauter dessus, s'il continue comme cela.

M. Le Président Claude LISE

S'il vous plait. Mais non. Attendez, collègues, collègue, s'il vous plait...

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Mais non mais...

M. Johnny HAJJAR

Je vais demander un droit de réponse, il a dit : « celui qui a parlé de l'ACISE... »

M. Le Président Claude LISE

Mais, non est aux conclusions il ne faut pas exagérer. Il n'y a pas de mise en cause personnelle. Qu'est-ce que tu racontes ?

M. Francis CAROLE

Alors, ce qui est curieux, c'est que...

Mme Christiane BAURAS

Président, on vote.

M. Francis CAROLE

Ce qui est curieux, c'est qu'il procède à une attaque et quand on lui répond à l'attaque, il veut...Non, il faut être sérieux. Alors, je disais que concernant...

Mme Jenny DULYS-PETIT

Votons.

M. Francis CAROLE

Ne m'empêche pas de parler, tu le fais suffisamment à la mairie.

M. Le Président Claude LISE

Mais non, mais collègue, tu t'es exprimé, le rapporteur maintenant, il a le droit de répondre. Alors si tu veux que je te donne un droit de réponse je vais lui donner après à répondre en tant que rapporteur, on va être là à 10h du soir, on ne va pas finir. On ne va pas finir.

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Johnny HAJJAR

Je vais demander un droit de réponse

M. Le Président Claude LISE

Alors, collègues, collègues, nous sommes en plénière depuis hier matin, tu es arrivé il n'y a pas si longtemps. Bon, alors, tu ne vas pas imposer, tu ne vas pas imposer, tu ne vas pas imposer ton rythme et ta conception de la présidence de l'Assemblée, tu ne vas pas me l'imposer. Il n'en est pas question.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE

Bien, le rapporteur a la parole. Et on va passer au vote ensuite. Rapporteur tu as la parole.

M. Francis CAROLE

Merci Monsieur le Président. Alors, je disais que l'exemple, et j'aurai fini là Président pour ne pas être trop long. L'exemple de l'ASCISE est un très mauvais exemple, parce que lorsque nous arrivons en 2016, nous trouvons des sommes qui ne sont pas payées à l'ACISE depuis 2010, 2011, 2012, et que nous payons, et que nous payons. Donc, n'entre pas dans ce débat.

(Applaudissements)

M. Yan MONPLAISIR

Mauvais exemple.

M. Le Président Claude LISE

Collègue, nous avons largement débattu. Tu as terminé? Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre l'aide à la structure l'UFM ? Abstentions?

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Je vous remercie nous passons au 44. Demande de subvention formulée par l'association pour l'information et la prévention de la drépanocytose. Donc, c'est pour la cinquième édition de ce qu'on appelle drépaction.

44/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA PREVENTION DE LA DREPANOCYTOSE – APIPD – POUR LA « 5^{EME} EDITION DE DREPACTION MARTINIQUE 2019 »

M. Francis CAROLE

Donc, je ne reprends pas l'explication et la proposition que nous faisons c'est d'accorder comme l'an dernier, trente mille euros (30 000 €) à l'APIPD. Président LISE.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN

Merci Président. La commission émet un avis favorable, mais formule toujours la même remarque. Il n'y a pas d'évaluation des actions, même sous forme dématérialisée, quant à l'utilisation qui a été faite par cette association de la précédente subvention qui lui a été versée par la CTM.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Jean-Claude DUVERGER

Elle s'est réunie avec la commission économique, donc avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Bien.

M. Yan MONPLAISIR

Je n'avais pas vu que le collègue s'était absenté, mais nous avons un troisième collègue qui a tout à fait compris le dispositif dans lequel nous fonctionnons, et qui a rapporté de manière remarquable, merci mon cher collègue DUVERGER.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE

Vous avez la parole, qui la demande ? Là-dessus, on est unanime ? Donc, nous passons au vote

VOTE

Contre ? (0)

Abstentions ? (0)

Pour ()

Qui ne prend pas part au vote (0)

Adopté à l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. On passe au 45. Demande de subvention formulée par l'association d'aides aux victimes et de médiation pénale.

45/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION D'AIDES AUX VICTIMES ET DE MEDIATION PENALE (ADAVIM FRANCE VICTIMES972 MARTINIQUE) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019.

M. Francis CAROLE

La demande est de cinq mille euros (5 000 €), et la proposition du Conseil Exécutif, c'est d'accorder la totalité à savoir les cinq mille euros (5 000 €).

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Action sociale.

Mme Stéphanie NORCA

Pour nous c'est un avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

VOTE

Contre ? (0)

Abstentions ? (0)

Pour ()

Qui ne prend pas part au vote (0) Adopté à l'unanimité.

On passe au 46. Demande de subvention formulée par l'association Agir sans voir.

46. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION AGIR SANS VOIR.POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019.

M. Francis CAROLE

Ça aussi, c'est un classique Président. Donc, c'est une demande de subvention pour le programme annuel d'Agir sans Voir. La demande est de cent mille euros (100 000 €), la proposition faite est de quatre-vingt mille euros (80 000 €).

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Action sociale.

Mme Stéphanie NORCA

Pour nous c'est un avis favorable, c'est une demande récurrente de cette association, donc pour nous c'est un exercice de plus.

M. Le Président Claude LISE

Bien, je crois que la commission Insertion avait été saisie également.

M. Francis CAROLE

Apparemment non.

M. Le Président Claude LISE

Non, peut-être parce qu'il y a des actions d'insertion, je ne sais pas. Non, c'est ce qui m'est signalé. Bien, commission des Finances.

M. Yan MONPLAISIR

Nous nous rangeons à l'avis de la commission.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

VOTE

Contre ? (0)

Abstentions ? (0)

Pour ()

Qui ne prend pas part au vote (0)

Adopté à l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. On arrive à la question 47 : demande de subvention formulée par l'établissement public départemental de santé mentale de la Martinique. Alors, c'est l'ex-Colson.

47. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL DE SANTE MENTALE DE LA MARTINIQUE (EPDSM MARTINIQUE - CENTRE HOSPITALIER MAURICE DESPINOY – (EX – CH COLSON) POUR LA POURSUITE DE LA RENOVATION DES PAVILLONS » PINEL-CABANIS »

M. Francis CAROLE

Oui, c'est Maurice DESPINOY.

M. Le Président Claude LISE

Oui. Mais il faut l'appeler Maurice DESPINOY.

M. Francis CAROLE

Alors, vous vous rappelez, qu'on était allé sur le terrain, on avait déjà aidé, et là c'est une nouvelle aide. Donc la demande est de cent soixante-dix mille euros (170 000 €).

(Discussions hors micro)

M. Francis CAROLE

Non, ils l'avaient reçu. Ils avaient reçu l'an dernier une subvention de cent soixantedix mille euros (170 000 €), et cette année, il y a une nouvelle demande qui est faite et la Collectivité a décidé d'accompagner à hauteur de cent mille euros (100 000 €).

M. Le Président Claude LISE

C'est pour la poursuite de la rénovation des pavillons Pinel-Cabanis. Pour ceux qui connaissent bien. Alors, avis de la commission Santé.

Mme Louise TELLE

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention là-dessus ? Oui, collègue DULYS, et ensuite collègue LORDINOT.

Mme Jenny DULYS-PETIT

Oui, l'avis serait plus, plus, favorable, si on mettait un peu plus. Je pense que beaucoup de personnes ne connaissent pas cet établissement qui mérite vraiment une rénovation. Ça fait mal au cœur. Moi je passe devant chaque fois que je viens à Fort-de-France. D'accord, on a fait déjà un effort, mais si on mettait un petit cent cinquante mille (150 000), ça ferait du bien. Et puis, je profite pour saluer le travail de la direction. Il y a un bon travail qui se fait là. Et puis remercier celles et ceux qui ont voulu, à un moment donné, quand ils étaient au Conseil Général, me mettre à la présidence de cette structure. Elles se reconnaissent ces deux personnes. Donc, qu'on leur donne un p'tit peu plus, ils en ont besoin, je pense. Ce n'est pas inutile parce que ça fait mal au cœur. Quand vous allez dans cet établissement, on a l'impression qu'il y a deux poids deux mesures quoi. Vous allez à Mangot Vulcin, et quand vous allez à Colson, vraiment...Et puis on peut organiser une visite Président. On peut organiser pour que les gens voient. Les gens du Sud, peut-être ne connaissent pas par là. Je le dis parce que c'est tous les jours que je vois ça quand je passe. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue...Vas-y.

M. Fred LORDINOT

Mon nom c'est LORDINOT, Président.

(Rires dans l'hémicycle)

M. Le Président Claude LISE

Je l'avais oublié.

(Rires dans l'hémicycle)

M. Fred LORDINOT

Je l'avais bien compris. C'est l'un des dossiers les plus importants de notre réunion. Ça concerne la santé de nos compatriotes. Et le rapport est très explicite. Il dit qu'un premier programme de modernisation datant de 2017 a fait l'objet d'un financement de la CTM à hauteur de cent soixante-dix mille euros (170 000 €) pour un programme prévisionnel d'investissement, s'élevant à cinq cent cinquante mille euros (550 000 €). Le centre hospitalier doit finaliser ce programme de rénovation. Toutefois, il doit faire face à des surcouts entrainant un cout prévisionnel global à un million quatre-vingt-onze mille quarante-cinq euros (1 091 045 €). L'on pourrait prendre une partie des crédits qui ont été supprimés hier, puisque dans le chapitre action sociale santé, vous avez supprimé quatre cent mille euros (400 000) € en investissement et un million d'euros (1 M€) en fonctionnement. Il y a une possibilité de rétablir ces sommes, très cher collègue et je pense que l'impact économique sera visible. D'abord parce qu'il s'agira de donner de l'activité à des entreprises martiniquaises, ensuite, les travaux permettront de donner vie à un établissement qui est, on va le dire, en bordure d'une route très fréquentée touristiquement. Et comme dit la collègue, cela peut effectivement, gêner lorsque les gens avec qui vous êtes en voiture vous demandent, mais c'est quoi ce bâtiment? Et lorsque vous expliquez ce qui s'y passe comme activité de santé, la plupart des gens restent silencieux. Et compte tenu aujourd'hui de ce que disent les différents médecins de Martinique, dont l'un, le plus connu qui a beaucoup étudié la question de santé mentale, les addictions, je veux parler du Professeur CHARLES-NICOLAS, il me semble que là quelques milliers d'euros de plus, puisque la collègue a dit cent cinquante mille euros (150 000 €), à mon avis, ce sera de l'argent bien investit. Et la CTM pourra aussi valoriser son action en matière de santé, puisque les études montrent qu'il y a, hélas, dans notre pays, un lien important entre les addictions, notamment, l'alcoolisme, et les difficultés, on va dire, mentales d'un certain nombre de personnes. Donc, très chers collègues, je vous invite à revoir votre position et accorder le montant de la subvention demandée. Ce n'est pas cela qui va mettre en péril les finances de la Collectivité.

M. Le Président Claude LISE

Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR

Je rejoins mes collègues, puisqu'aujourd'hui, de plus en plus, on se rend compte que la problématique de santé mentale se multiplie quelles que soient les catégories sociales. Alors, c'est vrai que quand les familles ont les moyens, c'est plus facile. Et quand ils deviennent errants dans la rue, ils deviennent souvent agressifs et il n'y a pas suffisamment de prise en charge de ce type de maladie. Donc, des structures d'accueil il en faut. Elles existent. Il suffit simplement de lui permettre d'en accueillir davantage, et donc ce financement sera vraiment utile, parce que de l'autre côté, l'impact ce serait de pouvoir justement sécuriser d'avantage tous ceux qui se retrouvent dans ce type d'entourage, puisqu'on ne sait pas à quel moment, pour des problématiques de santé mentale, on peut se retrouver face à des gens en crise et la situation est compliquée. Et puis, une question. J'ai vu que dans la délibération, il est marqué que cette subvention correspond à l'exercice 2018. C'est ce que j'ai vu dans la délibération. Pouvez-vous me dire si c'est vraiment cela, puisque c'est marqué site de Balata au titre de l'exercice 2018 ?

M. Le Président Claude LISE

Tu as terminé? Collègue CONCONNE.

Mme Catherine CONCONNE

J'irai dans le même sens Président. J'ai été membre du conseil d'administration de l'établissement public de santé mentale, ex-Colson, pendant des années, et je crois que c'est vraiment une problématique sur laquelle on doit se pencher. On a des indicateurs qui ne sont pas bons en matière de santé mentale, avec des problèmes d'addiction, aussi bien à l'alcool, à certaines drogues, voire aux deux. Il y a énormément de sensibilisation qui sont faites par les thérapeutes sur l'attention que nous devons porter à ce volet de la médecine. Alors, je crois qu'on peut faire un p'tit effort. Quand j'ai vu que tout à l'heure, dans le dossier de la journée de réflexion sur je ne sais plus quoi, il y avait sept mille euros (7 000 €) de traiteur, donc je pense qu'on peut faire un p'tit effort sur l'établissement de santé mentale.

M. Le Président Claude LISE

Collègue Manuella CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Cela pourrait étonner, mais c'est vrai que sur bien des points, je rejoins les déclarations qui ont été faites. Effectivement, nous avons une situation préoccupante au niveau de la situation en matière de santé mentale en Martinique. Mais seulement, il ne faut surtout pas oublier que la santé est une compétence de l'Etat, et par contre, je serais plutôt favorable à ce que nous nous mettions ensemble pour interpeller l'état sur cette situation. Parce que sur le plan de la santé mentale, à travers l'action sociale et à travers les établissements médico-sociaux, il y a un investissement, un engagement de la Collectivité auprès de ces établissements, qui justement traitent le problème de la santé mentale dans les établissements d'aide par le travail, dans les CMP qui sont souvent aidés par la Collectivité. Donc, je pense que la Collectivité fait un effort conséquent à ce niveau-là. Nous n'avons pas à nous substituer à l'Etat. Par contre, faire effectivement unité autour peut-être d'une motion pour réinterpeller. Je sais qu'au niveau de la France, certains parlementaires ont alerté sur ce point-là. Mais il me semble que la Collectivité fait son travail, et il me semble que cela serait beaucoup plus simple et beaucoup plus parlant que nous nous unissions pour interpeller l'Etat sur ses responsabilités quant à la santé en Martinique.

M. Le Président Claude LISE

Oui, les collectivités ont fait beaucoup. Mais c'est vrai que c'est l'Etat qui est en situation de carence. Sur le plan de l'ensemble, hexagonale, comme Outre-Mer. Moi, je trouve asses scandaleux la situation de la psychiatrie en France d'une manière générale. Juste vous dire que, souvenir, souvenir. C'est, jeune élu en 1980, une de mes toutes premières interventions, j'étais dans l'Opposition, bien sûr, à cette époque-là, c'était de demander aux élus de l'époque, de se rendre à Colson, pour voir la situation qui était encore bien plus catastrophique que ce que vous connaissez aujourd'hui. Et ça a été un long combat que personnellement j'ai mené en faveur de Colson. Donc, évidemment, tout ce qu'on peut faire de plus, je suis d'accord. Mais je suis aussi d'accord avec tout ce que dit la collègue CLEM-BERTHOLO. Il ne faudrait pas que les efforts de la Collectivité soient considérés comme des efforts permettant à l'état de ne pas assumer ses compétences. Mais ça c'est valable pour la santé d'une manière générale. Puisque je me rappelle tout ce que nous avons voté comme aide eu centre hospitalier, à Mangot Vulcin, etc. Le Département a fait des efforts considérables. Les 10 dernières années, du Département, (Vingt-cinq millions d'euros) 25 M€ qui ont été comme cela accordés. Tout ce qu'on peut faire, sera, bien entendu utile, mais vraiment, je suis d'accord aussi sur l'interpellation très forte, pas seulement pour la psychiatrie, mais notamment, j'ai envie de dire, pour la psychiatrie parce que ce n'est pas possible qu'en 2019 nous soyons encore dans des situations quasi moyenâgeuses quoi

M. Yan MONPLAISIR.

Président, Président.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Oui, merci. Je pense que ce débat est important et intéressant, et nous disons tous à la fois notre préoccupation et notre intérêt pour le sujet. Et nous aimerions tous pouvoir, évidemment, et chacun d'entre nous, apporter les réponses à ce problème-là, et d'une manière plus générale à tous les problèmes, mais malheureusement, nous devons faire des choix. Ce que je comprends aussi. Par contre, est-ce que nous pourrions avoir un éclairage sur le plan de financement. J'ai compris qu'il y a des besoins, mais je n'ai pas trouvé dans le document qui finance en dehors de nous, si ce n'est la partie de l'ARS je crois, qui s'élève à un peu plus de six cent mille euros (600 000 €). Mais qui en dehors de la Collectivité et de l'Etat est con-financeur de ce projet ?

M. Le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Mais, il me semble collègue que dans le dossier, le plan de financement est assez clairement exprimé. Il dit... il n'y a pas un numéro de page, mais je l'ai devant moi.

M. Yan MONPLAISIR

Vas-y, vas-y, dis-moi.

M. Fred LORDINOT

Il dit plan de financement prévisionnel, subvention ARS, six cent cinquante-trois mille euros (653 000 €), subvention CTM, Trois cent cinquante mille euros (350 000 €), et financement centre Hospitalier Maurice DESPINOY lui-même, cent mille euros (100 000 €), 9 %. Donc, on est à 60 %, 32 % et 9 %. Il y a un p'tit souci quand même parce que c'est 8. Bon bref, ça fait un peu plus, mais...

M. Yan MONPLAISIR

Ce n'est pas bref, c'est quand même important. J'aimerais avoir cette précision, parce que...

M. Fred LORDINOT

Attends, attends, je n'ai pas fini, je n'ai pas fini. Je te redonne la parole, tu as posé une question qui est...Et c'est pourquoi je pense que...oui, c'est la compétence de l'Etat. Nous sommes d'accord, le Président a parlé de la situation en France, vous avez entendu comme moi-même la reprise d'une partie de la dette des hôpitaux, par l'Etat. Est-ce que l'Etat peut reprendre toute la dette, après les 35 Milliards de la SNCF, je ne sais pas? Mais, en tout cas, là il y a quand même 60 % de financement. Mais là où je pense qu'il faut qu'on soit d'accord avec le discours qu'on tient. Dans le contrat de convergence et de transformation qui a été signé, vous pouvez trouver la maquette financière sur le site de la préfecture. Concernant l'axe 2 qui est repris dans le débat d'orientation budgétaire ; améliorer l'accès aux soins et à la prise en charge médico-sociale. Vingt-quatre millions (24 M), c'est le total, (vingt-quatre million cinq cent quatre-vingt-sept milles euros (24 587 000 €), et il y a plusieurs opérations qui sont listées, Caribbean Cyclotron, bus de retrait, taxi social, prévention maladie et addictologie. Et là on a pour cette action deux cent vingt-cinq mille euros (225 000 €) dont soixante-quinze milles euros (75 000 €) de participation pour notre Collectivité. Je pense que...je ne sais pas ce qu'il y a dedans, je n'ai pas le détail. Mais là, il y a déjà quelque chose qui peut être fait. On peut décider peut-être de faire rentrer cela dans ce cadre-là. Je ne sais pas. Comme on n'a pas du tout été, ou en tout cas très peu associé au contrat de convergence, je ne sais pas si le collègue a eu la chance de l'être, mais là, je pense qu'il y a quand même une marge de manœuvre, parce que c'est quelque chose qu'on voit tous les jours et qui est déterminant pour ceux qui vivent dans le pays, y compris de nos familles. On sait les malheurs faits notamment par l'alcool, vous le savez, je le dis, y compris dans ma propre famille, l'alcoolisme est un fléau qui touche comme le diabète, les familles martiniquaises. Et là, je suis au regret de dire, aussi, j'ai cherché, parce que bon, il faut qu'on soit bien d'accord. Sur les montants, et je vous renvoie au site de la préfecture, les montants sont contractualisés et valorisés. Peut-être pas pour Huit cent cinquante millions d'euros (850 M€), mais il y a des sommes qui sont données. Donc, si les chiffres ne sont pas bons, il faut que nous contestions les chiffres qui sont affichés par l'Etat dans le contrat de convergence. Donc, il me semble très chers collègues, vraiment utile d'aller dans le sens, d'ailleurs elle ne l'a pas dit, mais l'établissement est présidé par notre collègue qui fait un travail assidu, très impliqué dans cet établissement comme d'autres, comme d'autres personnes qui président aux destinées de cet établissement. Mais il me semble que là, compte tenu de la modicité des sommes par rapport à l'enjeu, que nous pourrions faire un effort.

M. Yan MONPLAISIR

Si j'ai posé cette question, Président, merci. Si j'ai posé cette question c'est pour essayer d'avancer un peu. Est-ce qu'on ne pourrait pas aussi, solliciter, alors j'interpelle notre collègue. Est-ce qu'on a sollicité les autres collectivités, d'autres collectivités, comme Cap Nord, ou la CACEM ou que sais-je ? Parce que nous sommes d'accord sur le principe que c'est important, et qu'il faut que nous nous impliquions. Nous avons une implication qui n'est pas négligeable, cent mille euros (100 000 €), cent soixante-dix mille euros (170 000 €) l'année dernière. Je ne dis pas que ça soit nécessairement suffisant, mais c'est significatif. Est-ce qu'on ne pourrait pas interpeller également d'autres collectivités ? Est-ce que ça a été fait ? Quelle réponse avez-vous obtenu ? C'est cela ma question.

M. Le Président Claude LISE

Il n'y a pas d'autres interventions ? Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR

Le fait que la santé mentale soit de compétence d'état, ou la santé ou l'hôpital, comme on veut. La lutte contre l'exclusion est une compétence de l'ex-département, donc de la Collectivité Territoriale de Martinique. Je rappelle qu'on parle de personnes qui sont en exclusion sociale, qui sont malades. On se bat là, et je suis assez triste, on se bat pour cinquante mille euros (50 000 €), quatre-vingt mille euros (80 000 €), en investissement en plus. Ce n'est même pas du fonctionnement, c'est de l'investissement. On recherche des sommes à affecter en investissement, voilà. Voilà des sommes à affecter en investissement pour que ça soit productif, pour qu'il y ait moins de répercussions financières derrière, à la fois humainement, de dignité, de sécurité, mais aussi certainement d'aide sociale. Et on est en train de...Alors, oui, c'est nous, mais ce n'est pas nous ; c'est l'Etat. Donc, j'ai du mal, en tant qu'élu martiniquais, systématiquement, face à des problèmes urgents, immédiats, concret, d'entendre dire, Ah ouais, mais ce n'est pas de ma compétence. Eh bien, on va voir avec les autres, on va demander. Mé tout colektivité jodiya exangue, pa ni. Piès lanméri pa ni lagen, comunoté pa ni lagen.

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Johnny HAJJAR

Ah bon, zot pa ni? Mé yiè...

M. Yan MONPLAISIR

Paske zot pa té ka géré?

M. Johnny HAJJAR

Hier j'ai entendu, et je sais qu'il y a des moyens ici. Il y a plus d'un milliard d'euros de budget. Alors, on chipote pour cinquante mille euros (50 000€), cent mille euros (100 000 €) pour aider des Martiniquaises et des Martiniquais qui sont dans un état de difficulté, de maladie, et en plus en investissement. Je trouve triste de rester autant de temps à discuter de cinquante mille euros 50 000 ou de cent mille euros 100 000 €.

M. Yan MONPLAISIR

C'est honteux cette information-là. C'est irresponsable.

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègues, collègues. Tu veux intervenir ? Collègue CLEM-BERTHOLO.

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Et puis, je vais passer la parole au rapporteur qui a des réponses à donner.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Président, lorsque je vais voter pour ce rapport, je suis certaine que j'aurais pris mes responsabilités. Alors, que les autres prennent les leurs. J'aurais pris mes responsabilités en votant ce rapport. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien, alors, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Pas pour allonger les débats, moi, j'entends, mais il y a une proposition de cinquante mille euros (50 000 €), je pense que tu vas mettre aux voix. C'est un amendement. Cinquante mille euros (50 000 €) de plus.

M. Le Président Claude LISE

Si c'est un amendement, je vais le soumettre à l'Assemblée.

M. Jean-Claude DUVERGER

Est-ce que c'est possible ? Si c'est possible ?

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Mais non, mais, attendez. Le collègue fait une proposition d'amendement, je ne peux pas ne pas vous soumettre l'amendement. Mais avant le rapporteur va nous dire, avec tous les éléments qu'il peut avoir, ce qui est possible, ce qui n'est pas possible ; Pourquoi c'est borné à telle sommes, etc. Il a des réponses. Et après les réponses, je soumettrai à l'Assemblée l'amendement de cinquante mille (50 000) supplémentaires, et s'il est adopté, bien, il sera adopté. S'il n'est pas adopté, on passera à la proposition du rapporteur. Donc, je te passe la parole.

M. Francis CAROLE

Merci Président. Alors, j'entends parler de toutes sortes de choses, d'addictologie, de toutes sortes de choses, qui sont vraies. J'entends dire que cinquante mille euros (50 000 €) ce n'est rien du tout. Y a qu'à donner cinquante mille euros (50 000 €), et puis que c'est simple. Je veux dire quand même quelque chose. Il faut mesurer l'étendue de l'implication de nos collectivités, y compris des anciennes collectivités, dans des domaines qui ne sont pas nécessairement ses domaines. Nous avons une situation qui est assez particulière. Alors, l'Etat se désengage de manière permanente. L'Etat nous donne le reste à charge du RSA, PCH, APA, et en plus sur le terrain de l'Etat, nous devons aller en plus mettre de l'argent. Et puis, on nous dit que ce n'est que 50 000 €, il n'y a qu'à donner. Mais je rappelle ceci, que j'ai déjà expliqué. La Collectivité, objectivement, a du mal à faire face à des obligations qui sont d'abord les siennes, mais qui sont des obligations qu'on lui impose aussi. Le

Président du Conseil Exécutif a rappelé qu'il a été contraint de faire un prêt pour payer les salaires. Je ne vais pas entrer dans le débat sur cette question. Ce que je veux dire simplement, c'est qu'on ne donne pas comme cela. Dans le domaine de l'addictologie, la Collectivité est présente, elle accompagne l'association de Monsieur Auguste ARMET, elle accompagne l'association de Monsieur CHARLES-NICOLAS. Nous accompagnons. Il y a une série d'hôpitaux pour lesquels nous mettons de l'argent, alors que ce n'est pas directement notre responsabilité. C'est la responsabilité de l'Etat. Et d'autre part, on me parle du plan de convergence. Alors, le collègue a vu dans le plan de convergence, santé. Et il se dit tien, bien, nous allons aller là. Bien, dans le plan de convergence, les choses sont beaucoup plus précises, puisque le plan de convergence prévoit de manière précise, un certain nombre d'établissements. Par exemple, Emma VENTURA, dont nous voulons faire un centre d'excellence de gériatrie et de gérontologie. Donc, c'est-à-dire que ces financements qui sont prévus au contrat de convergence, dont fléchés sur des opérations précises, et ne peuvent pas être utilisés n'importe comment. Je dis d'autre part que Colson c'est un établissement de santé et qui relève de la responsabilité de l'Etat, mais en dépit de cela, la Collectivité aide, contribue, et régulièrement. D'autre part, nous sommes dans une période particulière, nous sommes en fin d'opération budgétaire.... (Problème technique de micro) Voilà, merci ça a repris. J'ai été interrompu, donc je reprends au niveau où j'étais. Donc, il faut qu'on ait à l'esprit l'effort considérable qu'ont fait les collectivités, et que continue de faire la CTM pour couvrir des champs qui ne sont pas ses champs, mais qui sont nécessaires tout de même à la Martinique. Et notre attitude n'est pas de (Problème technique de micro). Donc, notre attitude n'est pas de dire c'est la responsabilité de l'Etat, on se lave les mains, c'est de quand même gérer l'argent public pour que nous puissions faire face à nos propres obligations. Qu'est-ce que vous penseriez si demain, nous ne sommes pas capables de verser ce qui leur est dû aux EHPAD qui relèvent directement de notre responsabilité? On dira que la CTM est irresponsable. Donc, c'est pourquoi vous êtes en train de nous inciter à papillonner un peu partout, et à ne pas nous centrer sur ce qui est de notre responsabilité. Madame BERTHOLO disait quelque chose. Et c'est là le vrai combat. Certains veulent faire un combat contre le Conseil Exécutif ou contre la gouvernance actuelle, contre la Majorité. Ce n'est pas là le problème. Le problème c'est qu'il faut en toutes matières que l'Etat prenne ses responsabilités. Et vous aurez noté qu'en France les travailleurs qui sont dans les rues, les infirmières, les infirmiers, ils ne se mobilisent pas contre la Région, contre les Départements, ils se mobilisent contre l'Etat. Mais ici, comme nous avons cette espèce de violence circulaire, il nous faut toujours chercher parmi nous des coupables, eh bien, nous nous en prenons...Alors, par contre que Madame DULYS me dise est-ce qu'on ne peut pas faire un effort, mais j'entends cela parfaitement. Je sais qu'elle est membre du conseil d'administration, présidente, etc. J'entends cela parfaitement. Et dans ma tête, ce qui circule, je me dis, bon, comme nous sommes en fin d'exercice budgétaire, c'est peut-être difficile que nous allions là plus loin. Mais je ne peux pas prendre des engagements que le Président en tant qu'ordonnateur n'a pas pris. Par contre, si on observe qu'au courant de l'année 2020, qu'il y a des besoins que nous puissions faire un effort, nous allons faire l'effort. Moi, je suis... Et on l'a déjà fait pour d'autres hôpitaux. Mais je pense qu'en fin d'exercice budgétaire, cet apport de cent mille euros (100 000 €) peut permettre de beaucoup avancer. Voilà ce que je voulais dire. Normalement après le...On ne parle pas sinon...

M. Fred LORDINOT

Comme le Conseiller exécutif demande un point d'ordre, le règlement de l'Assemblée en tant que Vice-président m'autorise à le faire.

M. Francis CAROLE

Ce n'est pas un point d'ordre Monsieur, c'est une conclusion. Ce n'est pas un point d'ordre Monsieur, c'est une conclusion.

M. Fred LORDINOT

À tout moment. C'est marque dans le règlement de l'Assemblée.

M. Le Président Claude LISE

Oui.

M. Francis CAROLE

À tout moment, un Conseiller exécutif ou un Vice-président peut demander la parole. Je demande la parole. Surtout que je veux apporter un certain nombre de précisions.

M. Le Président Claude LISE

Non, non, mais je ne t'ai pas refusé la parole.

M. Fred LORDINOT

Surtout que je veux apporter un certain nombre de précisions sur ce.... Pas pour contredire, je ne suis pas dans un cancan entre collègues. Vous êtes une Majorité, vous allez décider. Mais je voudrais simplement qu'on soit en phase sur ce qui est écrit. Dans le rapport qui nous a été donné, sur l'organisation des activités du centre hospitalier Maurice Despinoy. Trois pôles de psychiatrie adultes. Je ne lis pas tout. Un pôle de pédopsychiatrie, des structures intersectorielles dont l'équipe mobile de rue d'insertion et de crise. Il me semble qu'on est dans notre champ de compétence. Quatrièmement, quatre structures médico-sociales. J'ai perdu la page, ça s'est affiché, mais dans ces structures médico-sociales, il y a notamment, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Donc, nous sommes exactement dans le champ des compétences de la Collectivité Territoriale de Martinique. Nous nous sommes dans le champ des compétences de la Collectivité Territoriale de Martinique. Et je reprends pour la collègue, sur un document que le Président du Conseil Exécutif a signé avec Monsieur le Préfet de la Région Martinique. Il y a dans le contrat de convergence, parce que cela rentre dans le champ des compétences de la Collectivité, un chapitre qui s'appelle : « Améliorer l'accès aux soins et la prise en charge médico-sociale ». Et dans le tableau, il y aussi une ligne budgétaire qui s'appelle opération 4, opération 4 collègue, je lis, « prévention, maladie et addictologie ». Je dis qu'il y a là un montant total de deux cent vingt-cinq mille euros (225 000 €), et qu'on peut utiliser. Je dis qu'on peut faire rentrer si on le veut cette somme dans une des lignes que j'ai citées. Maintenant, si on ne veut pas, on ne le fait pas. Mais, qu'on ne me dise pas que ce n'est pas dans le champ de compétence, et qu'on ne me dise pas qu'il n'y a pas de programmation financière.

M. Francis CAROLE

Mais, alors, là aussi, notre camarade se trompe. Notre camarade se trompe sur beaucoup de choses. Alors, il le dit avec une telle assurance qu'on se dit, eh bien voilà donc la source de la vérité. Mais c'est faux. C'est faux, je vais vous expliquer

pourquoi. Parce que toi-même tu l'as lu en disant que le contrat porte sur la prévention. La prévention n'est pas le soin. Donc, toi-même tu le dis. Et tu démontres toi-même que le contrat de convergence ne prévoit pas cela. Toi-même tu le démontres. La deuxième chose, c'est faux quand tu dis aussi que l'équipe mobile de rue c'est la Collectivité. C'est faux. Tu te trompes. Je n'ai pas dit que tu trompais les gens. Tu te trompes. L'équipe mobile de rue, ce n'est pas la Collectivité. Les foyers d'accueil médicalisés ce n'est pas la Collectivité. La maison d'accueil spécialisé ce n'est pas la Collectivité. Ce qui relève de la Collectivité c'est essentiellement l'EHPAD. Et sur l'EHPAD, nous prenons nos responsabilités financières et nous allons plus loin. Comme nous savons qu'il n'est pas possible de rester là et que le sort qui est fait aux gens qui sont là, est un sort inadmissible. Et c'est pourquoi, avec l'hôpital de Colson, nous sommes en train de chercher un terrain où l'on puisse construire un EHPAD, et là interviendrons évidemment des fonds de la Collectivité, des fonds européens, etc. c'est ce que nous sommes en train de faire. Donc, tout ce que tu viens de dire, qui engagerait nos responsabilités, c'est faux. C'est pourquoi il faut bien étudier les dossiers. Il ne faut pas au dernier moment regarder des choses et puis dire...Non c'est faux. Donc, par conséquent, sur ce qui relève de nos responsabilités, nous faisons le nécessaire. Et dès lors que nous...Vous savez quelque chose ? Je vais vous dire. Je suis allé à Colson, tu étais là Madame DULYS? Je ne sais pas. Je suis allé à Colson, et c'est une institution...

(Discussions hors micro)

M. Francis CAROLE

Non, pas en tant que...Visiter, pas en tant que patient.

(Discussions hors micro)

M. Francis CAROLE

Mais pourquoi pas ? Il n'y aura pas de honte à être un patient de Colson. Parce que j'ai l'impression que sur vos rires, on voit déjà l'exclusion. C'est-à-dire que quelqu'un qui ira à Colson devrait être exclu. Donc, il faut être sérieux quand même, nous sommes une institution de la santé, donc, il ne faut pas...Alors, je vais vous dire comment je connais Colson. Je connais Colson, d'une part, parce que je suis allé visiter avec une équipe d'élus, mais parce que dans nos familles, nous avons toujours des gens ou des amis qui vont dans des hôpitaux psychiatriques. Donc, ce sont des questions qui nous passionnent, qui me passionnent depuis très longtemps. Donc, je ne découvre pas cela. Et moi, je pense qu'il ne faut pas faire de démagogie autour de cela. Il y a en Martinique un vrai problème de santé mentale. Et nous n'allons pas le résoudre en faisant ce que nous faisons aujourd'hui. On avait déjà eu un débat de même nature, il y a quelques temps toujours sur Maurice DESPINOY, toujours, c'était sur la question de savoir, nous avions posé cela la question de...D'ailleurs c'est moi qui l'avais posé comme une question centrale. Mais après la question c'est de savoir non pas si on met 50 000 € là, ce n'est pas ça le problème. Le problème c'est de savoir comment en tant qu'élu, nous amenons l'Etat à prendre ses responsabilités. C'est ça la démarche, véritablement. Et donc, voilà ce que je voulais dire, Président, très succinctement. Et sur cette question, je rappelle aussi que la Collectivité, l'Assemblée, le Conseil Exécutif, chaque fois qu'il nous est possible, dans des situations désespérées, compliquées, d'aider, nous faisons en sorte de trouver des moyens. Mais très honnêtement, en fin d'exercice comme cela, je ne peux pas vous dire que nous mettons 50 000 €. Voilà ce que je voulais dire pour conclure mon intervention.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Donc, mes chers collègues, je suis obligé de vous soumettre d'abord l'amendement qui a été proposé de 50 000 € supplémentaires. Donc, quels sont ceux qui sont pour 50 000 € supplémentaires. Donc, je demande qu'on compte avec les procurations, bien sûr.

VOTE

Contre ? (17)
Abstentions ? (6)
Pour (14)
Qui ne prend pas part au vote (0)
Rejeté à la majorité.

Donc, abstention : 6. Je me suis abstenu également. Pour maintenant ?

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Pardon, pardon, contre : 17. Donc, l'amendement est rejeté. Et maintenant, je soumets donc, en deuxième vote.

M. Johnny HAJJAR

Je n'ai pas eu de réponse à ma question.

M. Le Président Claude LISE

Ce qui était proposé...

M. Johnny HAJJAR

J'avais posé une question.

M. Le Président Claude LISE

Attends. On est en train de voter.

M. Johnny HAJJAR

J'avais posé une question, je n'ai pas eu de réponse. 2018 ou 2019 ?

M. Le Président Claude LISE

Ce n'est pas en plein vote que je vais...Je n'ai pas fini de faire voter. On vient de voter un amendement, et maintenant, je suis obligé de faire voter, et il va te répondre après s'il le souhaite. Mais là, on ne peut pas interrompre le vote. Alors, sur l'ensemble...

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Mais je n'ai pas fini de faire voter collègue.

M. Jean-Claude DUVERGER

L'amendement est rejeté?

M. Le Président Claude LISE

Oui, il a été rejeté.

M. Jean-Claude DUVERGER

Maintenant, tu fais voter sur le projet ? Mais c'est à ce titre que je demande une explication de vote.

M. Le Président Claude LISE

Bon, bien, donne ton explication de vote.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je ne voudrais pas ...Bien, écoutez, on n'a pas le choix. Vo mié ou en rinyon passé ou touni. Puisqu'il faut aider la structure. Ce n'est pas tout ou rien. Je voudrais juste ajouter, je ne suis pas intervenu dans le débat. Vous savez qu'entre l'Etat et nous, de temps en temps des personnes âgées peuvent relever de la Collectivité. Une personne malade peut relever de la sécurité sociale, mais une personne âgée malade relève de qui ? Ça peut arriver de temps en temps quand on dit l'Etat c'est limite quoi. Donc, s'il n'y a pas les moyens, mais je retiens. S'il y a les moyens d'intervenir. On ne pourra pas voter contre. Il me semble que si on avait demandé 180 000 € ce serait bien. On a proposé 50 000 € ce n'est pas passé, c'est un vote. Donc, je propose que l'on vote au moins les 100 000 €. Vo mié ou ti coco pasé castré.

(Discussions hors micro)

M. Yan MONPLAISIR

Monsieur le Président. Une explication de vote aussi.

M. Le Président Claude LISE

Non, non. Juste, je veux quand même apporter cette précision et je te donne la parole. Une personne âgée malade, elle est à l'hôpital, elle est prise en charge par la sécurité sociale. Une personne âgée malade avec des guillemets, c'est-à-dire dépendante par exemple, tout dépend de ce qu'on appelle malade, il s'agit d'une personne dépendante, handicapée, etc. Effectivement, il y a une part.... elle est dans un EHPAD, il y a une part qui est prise en charge par la Collectivité, une part prise en charge par l'Etat. Et si elle est à domicile, c'est pareil. Hein, personne âgée dépendante. C'est plus pour l'opinion, tu le sais très bien. Enfin, pour que les gens sachent comment cela se passe. Voilà, donc collègue Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Oui, je voudrais donner une explication de vote. Evidemment, nous aurions voulu avoir voté, en tout cas moi, j'aurais voulu avoir voté les 50 000 €, voire les 80 000 € qui semblent nécessaires, mais en responsabilité dans cette Collectivité, non pas en démagogie, mais en responsabilité, j'ai entendu le propos du rapporteur qui nous a indiqué que lui-même, est à la fois sensible, et dans un mouvement positif, dans un esprit positif, il aurait souhaité que soit voté que soit voté également, non pas 100 000 que nous nous apprêtons à voter, mais cent quatre-vingt mille (180 000) ou cent cinquante mille (150 000). Il n'en demeure pas moins qu'effectivement, nous

avons des contraintes, et qu'on ne peut pas inventer l'argent quand il n'existe pas. Ou alors, on est dans une forme d'irresponsabilité qui conduit sans doute à la situation que nous connaissons, pas seulement à la Martinique, mais dans beaucoup de territoires et de départements d'Outre-Mer, c'est-à-dire, des collectivités qui sont dans des situations de cessation de paiement. Il y a un équilibre quand même et une responsabilité à assumer. Parce qu'évidemment, on aurait voulu tout faire. On aurait voulu donner satisfaction à tout le monde. On entend et on connait la détresse des hôpitaux, et singulièrement de celui-là. Et puis nous savons que notre collègue Jenny DULYS est une personne engagée, et attentive. Mais personnellement je voterais les cent mille (100 000), non pas parce que par défaut, mais parce que je suis responsable. Et c'est dans le même esprit de responsabilité que j'invite tous ceux qui en ont les moyens, ceux qui ont l'écoute de nos dirigeants nationaux, à interpeller, y compris le Président de la République sur la misère de nos hôpitaux. C'est une misère qui est d'ailleurs nationale. Et puis, j'invite les autres collectivités, et ceux qui siègent dans d'autres collectivités, à faire en sorte que peut-être que ce complément que nous ne pouvons pas faire aujourd'hui soit fait par ces collectivités-là. Parce que c'est vrai qu'on parle de cinquante mille euros (50 000 €). Il y a 4 EPCI en Martinique, si chacun donne déjà cent mille euros (10 000 €), il ne manquera plus grand-chose. Et comme cela, quand nous nous verrons lors de l'examen et du rendez-vous que nous a fixé notre collègue rapporteur, peut-être qu'il ne manquera plus quatre-vingt mille euros (80 000 €), mais 10 000 €, et ce sera plus facile. Alors, entre temps, prenez vos bâtons de pèlerin, allez dans les autres collectivités. Ah, elles sont en faillites alors, les autres collectivités?

(Discussions hors micro)

M. Yan MONPLAISIR

Mais non, si elles sont bien gérées, si elles sont gérées par des gens responsables, comme nous le sommes, elles doivent pouvoir dégager un petit quelque chose.

M. Fred LORDINOT

Elles n'ont pas cette compétence. Elles n'ont pas cette compétence, collègue.

M. Yan MONPLAISIR

J'aurai le sentiment...Mais nous n'avons pas la compétence non plus, nous le faisons.

M. Le Président Claude LISE

S'il vous plait collègues.

M. Yan MONPLAISIR

J'aurais le sentiment, non seulement de voter bien, comme je vais le faire dans un instant, mais de voter responsable, voilà.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Collègues, collègues, restons...

M. David ZOBDA

On n'est pas à la course à la responsabilité Président.

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. David ZOBDA

Il ne faut pas qu'il y en ait qui se sentent plus responsable que d'autres. On n'est pas à la course à la responsabilité. Ce n'est pas une course à l'échalote. Donc, on ne peut pas nous donner de leçon de responsabilité. Moi je dis que ce n'est pas une question de gestion des EPCI. Les EPCI n'ont pas cette compétence-là. Elles ne pourront pas affecter ces sommes-là. Elles ne pourront pas le faire. Donc, ce n'est pas la peine de faire de la démagogie télévisuelle. Ça ne sert à rien.

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègues, alors...

M. Fred LORDINOT

Surtout si on veut devenir maire de Saint-Joseph

M. Le Président Claude LISE

Moi, je me suis abstenu de manière très responsable. Mon vote signifie que j'ai conscience de la situation budgétaire en fin d'année, donc, je n'ai pas voulu, en quelque sorte gêner sur ce plan-là, mais en quelque sorte, cela signifie aussi une attente, non pas pour aider l'Etat à se désengager, mais parce que quand on est mis, in fine devant le constat que l'Etat se désengage, de temps en temps, devant une réalité prenante, on est obligé de faire quelques efforts. Donc, c'est difficile ...En quelque sorte, ce n'est pas une manière de se laver les mains. Je vais voter tout à l'heure, mais j'ai voulu marquer un intérêt que j'ai depuis belle lurette, et c'est un domaine, vous pensez, que je connais très très bien.

(Discussions simultanées)

M. Le Président Claude LISE

Et dans ça, je m'empresse de dire qu'il n'y a pas de gens plus sensibles que d'autres à la misère des malades mentaux, je pense en tout cas. Donc, ne nous renvoyons pas de choses. Je pense que tout le monde est sensible à cette situation. On est devant une difficulté, parce qu'effectivement, il faut reconnaitre aussi que l'État, au fur et à mesure, eh bien, il n'a qu'à continuer comme cela. Il diminue dans pas mal de domaines. Cet objectif....

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Comment ce n'est pas vrai.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Mais non, mais non collègue. Moi, je ne vais pas... Non, je ne vais pas prendre la peine, si tu veux je vais te donner la liste...La liste des domaines....

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT

Donne-la moi, donne-la moi.

M. Le Président Claude LISE

Dans lesquels il se désengage.

M. Fred LORDINOT

Donne-la moi, donne-la moi.

M. Le Président Claude LISE

Eh bien, oui, en matière, ne serait-ce que d'investissement dans les établissements scolaires. Il le fait depuis avant.

M. Fred LORDINOT

C'est faux, c'est faux. Vous avez reçu combien d'euros là maintenant.

M. Le Président Claude LISE

Arrête, arrête. Non, non, par rapport aux besoins, je dis...mais non, mais attend c'est relatif. Mais non, mais ça devient de l'adoration. Moi, je n'ai jamais vu cela.

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Non, non, mais de toute ma vie politique, je n'ai jamais vu.

M. Fred LORDINOT

Pour toi ça devient autre chose. Je ne te dirai pas ce que ça devient.

M. Le Président Claude LISE

Je n'ai jamais vu, même les plus fervents gaullistes, je ne les ai jamais vus à ce point...

M. Fred LORDINOT

Même les plus fervents césairistes....

M. Le Président Claude LISE

C'est extraordinaire... Moi, je suis...Non, non, mais bon, heureux le président qui suscite une telle adoration. Bon, je pense que s'il était présent, il reconnaitrait le désengagement, c'est cela le pire. Donc, tu serais pris en défaut, voilà. Bon, mais plus sérieusement, collègues, franchement. Bon, on est tous mal à l'aise parce qu'on aimerait faire plus, mais en même temps, on a des contraintes. Ça a été exprimé. Vous voulez continuer à l'exprimer, bon. Collègue LIMIER, vas-y, vas-y.

Mme Nadia LIMIER

Oui, je m'exprime un peu. Mais c'est vrai que la santé c'est très important. Mais je veux donner un exemple du désengagement de l'Etat. En tant que Présidente des 50 pas. Il est prévu la disparition des agences des 50 pas de Guadeloupe et de Martinique. On doit faire un transfert de domanialité vers la CTM. C'est la CTM qui va s'occuper de tous ces dossiers-là, mais il y a zéro euro en face. Il faut que les élus le sachent. Nous sommes en train de travailler avec nos amis de Guadeloupe, nos collègues de Guadeloupe, parce qu'il y a zéro euro en face, et on a toutes les zones à risques. Donc, je vous demande de réfléchir.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue MONTROSE.

(Discussions hors micro)

Mme Diane MONTROSE

Merci Président. En tout cas, le débat a le mérite de montrer que nous avons certainement l'envie, la détermination de faire beaucoup pour accompagner nos structures. Notamment, des structures en matière de santé qui, aujourd'hui, ce sont nos compatriotes martiniquais qui y sont. Eh bien cela devrait donner la même envie, la même détermination à chacun d'entre nous, et à tous ceux qui ont des relations privilégiées, à un moment où on parle de la loi de finance qui va être votée, et qui va aujourd'hui, être celle qui va déterminer notre cap pour l'année prochaine, eth bien tous ceux qui ont la capacité d'intervenir, et d'interagir pour faire en sorte que plus de moyens soient donnés à la CTM pour que nous puissions mieux accompagner nos structures devraient le faire. J'invite tous ceux qui ont des relations privilégiées à peser de tout leur poids en ce moment-même où la loi de finance est votée. J'invite tous ceux qui sont aujourd'hui parlementaires à faire synergie, à faire corps avec les élus que nous sommes dans cette Assemblée, pour exiger que nous ayons plus de moyens pour accompagner nos structures martiniquaises.

Mme Catherine CONCONNE

Cinq cent mille euros (500 000 €) pour faire un drapeau, Cinq cent mille euros (500 000 €) pour un lambi.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue vas-y, vas-y.

M. Fred LORDINOT

Très chers collègues, très chers collègues. Sur le désengagement de l'Etat...

M. Le Président Claude LISE

S'il vous plait, collègues, laissez-le parler.

<u>Mme</u>

Quatre cent mille euros (400 000 €) un feu d'artifice.

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT

Très chers collègues, laissons les Martiniquais se faire une opinion de ce que vous appelez le désengagement de l'Etat en Martinique. J'invite tous nos concitoyens, et vous-mêmes, je les invite à aller sur le site de la Préfecture, sur le contrat de convergence et de transformation...Mais non, mais qui donne, mais écoutez, qui donne le montant des sommes contractualisées et valorisées.

Mme Francine CARIUS

On a déjà entendu cela.

M. Fred LORDINOT

Dépensez l'argent que vous avez au lieu de demander d'autre argent. Pour le moment...

M. Le Président Claude LISE

Collègue ce n'est pas cela.

M. Fred LORDINOT

Vous ne dépensez pas les crédits....

M. Le Président Claude LISE

Mais non, là tu es hors sujet. On est en train de voter...

M. Fred LORDINOT

Ah bon! Je suis hors sujet? Je suis hors sujet? Les Martiniquais peuvent aller regarder les sommes. Les Martiniquais.

M. Le Président Claude LISE

S'il te plait collègue...

M. Fred LORDINOT

Attends Président. Attends

M. Le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT, s'il te plait, tu es hors sujet. Nous sommes en train de voter.

M. Fred LORDINOT

Président, d'accord, d'accord.

M. Le Président Claude LISE

Mais non, on ne va pas faire durer comme cela.... On était au vote. Je fais voter les propositions de vote. Essayons de passer. Mais non. Je vous signale qu'on était au vote. J'ai fait voter un amendement qui a été rejeté. Et je fais voter maintenant les propositions du rapporteur. Alors, il y a des collègues qui ont donné des explications de vote. Collègue CARIUS, tu veux donner une explication de vote?

Mme Francine CARIUS

Non, ce n'est pas une explication de vote....

M. Le Président Claude LISE

Ou un point d'ordre.

Mme Francine CARIUS

Un point d'ordre. Je veux simplement dire que le collègue a dit qu'il est arrivé en retard parce que le jour ne lui convenait pas. Je veux bien. Mais il ne va pas passer la matinée à nous donner des leçons de gestion. Il est tant qu'il comprenne que la Majorité ce n'est pas lui.

M. Fred LORDINOT

Je dis ce que je veux CARIUS.

Mme Francine CARIUS

Que ce n'est pas lui qui se trouve aux responsabilités, et que nous avons le droit de faire des choix, de faire des propositions. Il les vote ou il ne les vote pas. Alors, cinq cent mille euros (500 000 €), on a voté quatre cent mille euros (400 000 €) pour les boucans de la baie, on a peut-être voté cinq cent mille euros (500 000 €) pour un drapeau, mais il n'a pas de leçon à nous donner. Il faut qu'il comprenne cela. Et puis, il ne va pas nous répéter toute la sainte journée que dans le contrat de convergence il y a des sommes qui sont indiquées pour la santé. Il n'y a pas que l'hôpital de Colson pour la santé en Martinique. L'addictologie, on intervient à bien des niveaux, dans bien des établissements hospitaliers, auprès des associations qui encadrent notre jeunesse, auprès des centres de formations qui reçoivent notre jeunesse en difficulté, et il ne va pas passer son temps à nous donner des leçons comme cela.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Un point d'ordre également Président.

(Discussions hors micro)

M. Lucien ADENET

Un point d'ordre également Président.

M. Le Président Claude LISE

Attendez, le collègue ADENET a demandé un point d'ordre. Vas-y. S'il vous plait. Nous perdons du temps.

(Discussions hors micro)

M. Lucien ADENET

Lors de l'examen du premier dossier qui était à l'ordre du jour ce matin, j'avais demandé la parole, tu m'as dit ADENET, le rapporteur a déjà fait ses conclusions, tu n'as pas droit à la parole, et j'ai obéi sagement, très sagement.

M. Le Président Claude LISE

Tu as été discipliné.

M. Lucien ADENET

Tandis que ce Monsieur-là, ce collègue-là,

(Rires dans l'hémicycle)

M. Lucien ADENET

Il intervient à tout bout de champ. Donc, il n'a pas plus de voix que moi. Même s'il est Vice-président de l'Assemblée. Donc, je te dis, essaie de le freiner un p'tit peu Président.

(Rires dans l'hémicycle)

M. Le Président Claude LISE

Nous passons au vote, voilà. Alors, collègues, quels sont ceux qui sont contre les conclusions du rapporteur ? C'est-à-dire la somme de 100 000 € qu'il a proposée au nom de la commission, au nom de l'Exécutif et approuvée par la commission. Quels sont ceux qui sont contre ? Personne n'est contre. Abstention ? il n'y a pas d'abstention.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Adopté à l'unanimité.

Donc, c'est voté à l'unanimité. Eh bien, je vous remercie. Je vous remercie, voilà.

(Applaudissements)

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Alors, nous passons au 48. Collègues, il est 14h08. On nous attend à partir de 14h30 pour le déjeuner, Donc, essayons d'avancer un p'tit peu. Donc, 48.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Comment? Je n'ai pas entendu. Je n'ai pas compris.

M. Francis CAROLE

Zot ka palé, épi apré zot ka di mwen accéléré, mé sé zot ki ka palé.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Nous passons au 48. Signature de la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger (GIPED). Ça c'est important.

48. SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIEE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ENFANCE EN DANGER (GIPED)

M. Francis CAROLE

Alors, c'est un dossier assez simple qui donnera lieu à beaucoup de discussions. C'est un dossier finalement...je rappelle les éléments. Le présent rapport est relatif à la passation d'une convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger, (GIPED) transmise par le Groupement. Elle a fait l'objet d'un

arrêté d'approbation du Ministère des Solidarités et de la Santé, ainsi que du Ministère de l'Action et des Comptes Publics en date du 31 janvier 2018 (Parution au Journal Officiel le 10 août 2018). Le Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger, GIPED est constitué entre l'Etat, les départements, les collectivités à statut particulier, et des collectivités d'Outre-Mer ayant compétence en matière de protection de l'enfance et des personnes morales de droit public et privé. Il a pour mission de gérer le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger, et l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance. Constitué sans capital, il bénéficie notamment, d'une contribution annuelle de chaque département ou collectivité, déterminée conformément à l'article L.226-10 du code de l'action sociale et des familles, et fixée par arrêté conjoint des Ministres chargés de la Famille et de l'Enfance, du Budget, des Collectivités Territoriales locales, publié au journal officiel. Donc, ce dont il est question, c'est de vous prononcer pour la signature de la Convention Constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger, le mandat à donner au Président du Conseil Exécutif de Martinique pour prendre les dispositions nécessaires à l'application et à la mise en œuvre de la décision qui sera prise. Voilà le contenu de ce dossier 48.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Ce sont les commissions d'abord, attends. Commission des Finances

M. Yan MONPLAISIR

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Alors, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Mon intervention concerne le vote de tout à l'heure.

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Fred LORDINOT

Mon intervention concerne le vote de tout à l'heure.

M. Le Président Claude LISE

Oui.

M. Fred LORDINOT

Et la collègue n'est pas sortie, alors qu'elle est Présidente de la structure, et pour que les choses soient claires, je pense Président, qu'il faut refaire le vote en son absence.

Mme DULYS-PETIT sort de la salle.

M. Le Président Claude LISE

Bon, bien, c'est vrai que ça nous a échappé qu'elle n'était pas sortie. Parce que le débat était tellement animé, et comme on n'en finissait plus, voilà. Donc, on va refaire le deuxième...c'est le deuxième vote. Elle n'était pas sortie pour l'amendement non plus ?

M. Fred LORDINOT

Elle est restée pour tous les votes, donc là...On peut considérer que ce sont les mêmes résultats, sans qu'on vote, puisqu'elle est sortie.

M. Le Président Claude LISE

Oui, mais non, mais je vais interroger simplement l'Assemblée. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut modifier son vote ? Non, donc nous considérons que vous avez rejeté l'amendement qui avait été mentionné, ce sont les mêmes élus, dans les mêmes conditions, et ensuite on a adopté les conclusions du rapporteur. Ce sont les mêmes élus, et les mêmes conditions, voilà. C'est acquis. Collègue CONCONNE, tu peux dire à la collègue DULYS qu'elle peut nous rejoindre. Et donc...

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Ah oui, oui, oui, on n'a pas voté. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le 48 ? S'il n'y en a pas, on passe au vote tout de suite.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. On passe au 49. Il s'agit du projet alimentaire territorial qui est porté par notre Collectivité.

49. PROJET ALIMENTAIE TERRITORIAL (PAT) PORTE PAR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Francis CAROLE

Bien. Merci Président. Alors, d'entrée je précise que ce dossier est un dossier qui a été élaboré, porté par la commission Développement agricole agro transformation et élevage de l'Assemblée de Martinique. Donc, c'est une proposition qui a été faite, par l'Assemblée, par la commission de l'Assemblée, comme cela s'est déjà fait pour d'autres projets, et il y a eu un passage en Conseil Exécutif. Je dois dire qu'il y a deux projets qui ont été proposés. Un dont nous sommes arrivés au bout de l'instruction, et un autre qui est en instruction qui est un peu plus complexe. Alors de quoi s'agit-il? C'est un projet proposé dans le cadre du Réseau Rural, projet soumis à la commission Développement agricole Agro transformation et Elevage de l'Assemblée de Martinique et qui a été vu par le Conseil Exécutif. Ce dossier pose la question de l'alimentation qui est à la croisée des chemins de nombreuses interrogations,

notamment la santé, la pérennisation, et le développement des filières locales. Donc, c'est un dossier qui s'intègre parfaitement dans les politiques globales que nous avons vues, notamment en matière de santé, en matière de développement agricole, et donc, le Conseil Exécutif a décidé de l'adopter. Et j'aurais souhaité, et parce que c'est notre collègue Présidente de la commission Agriculture qui l'a surtout porté, j'aurais souhaité lui donner la parole pour qu'elle explicite davantage ce projet. Madame RENARD.

M. Le Président Claude LISE

Collègue Nadine RENARD.

Mme Nadine RENARD

Bonjour Président, bonjour chers collègues. Merci. Alors, je voudrais d'abord remercier le collègue Francis CAROLE d'avoir eu une écoute attentive et un accueil favorable à ce dossier. Et il a été le relais de la commission du Réseau Rural et donc de l'Assemblée pour présenter ce dossier au niveau du Conseil Exécutif. Donc, l'idée de mettre en œuvre, en fait, un projet alimentaire territorial à l'échelle de la Martinique a émergé des travaux et des réflexions que nous avons mené depuis un an, dans le cadre du Réseau Rural de Martinique, que j'ai l'honneur de présider au nom de la CTM avec la DAF. Et nous avons organisé l'année dernière, en octobre dernier une rencontre dont le thème était projet alimentaire territorial, outils, enjeux et perspectives. Cette rencontre a réuni près de 70 acteurs du territoire, que ce soit la Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, des représentants de la grande distribution, de l'ARS, des représentants de la restauration collective, les gestionnaires des établissements scolaires, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, et des représentants des EPCI et d'un certain nombre de communes. L'objet de cette rencontre était de faire découvrir l'outil que peut être le PAT, un outil intéressant au service d'une démarche de territoire. Le collègue l'a précisé, nous sommes dans une démarche globale qui a pour vocation en fait de fédérer les différents acteurs du territoire, pour répondre à des enjeux santé, des enjeux environnementaux, des enjeux également de développement durable et de développement économique, en favorisant une alimentation saine et de qualité accessible pour tous. Donc, quand on dit pour tous, on pense à la population, mais on pense aussi aux scolaires et c'est pour cela que ce projet est très transversal en fait, et il a pour vocation de répondre à un certain nombre d'objectifs, notamment, s'approprier et façonner notre territoire pour répondre aux enjeux santé et environnementaux, reterritorialiser notre alimentation, pour tendre vers une autonomie alimentaire et convertir les productions agricoles à l'agroécologie et une agriculture toujours plus vertueuse, et puis également développer les filières de production locale, et utiliser ce projet comme levier de développement économique et social. Donc, il est à la croisée des chemins de divers secteurs. Donc, la démarche qui est proposée, va se dérouler en fait en plusieurs étapes. IL y aura d'abord un diagnostic qui sera mené, il y a la mise en place d'un comité de pilotage également qui sera nécessaire ; et puis il est proposé de créer un conseil de l'alimentation qui sera l'organe de gouvernance qui va réunir un certain nombre d'acteurs qui va assurer le suivi de ce projet, et également le suivi de la mise en œuvre des actions. Actions qui n'ont pas vocation à être toutes portées par la Collectivité puisqu'on est sur une démarche de territoire, et on a sur le territoire, déjà quelques communes qui sont engagées dans ce type de démarche, et ce sont des démarches qui ont vocation à essaimer à l'échelle des communes ou des EPCI. L'objet étant de fédérer toutes les actions qui seront menées en ce sens. Donc, cet outil a pour objet de faciliter la mise en œuvre d'une démarche concertée allant dans le sens d'un développement d'une alimentation et une agriculture saine, accessible à tous et répondant également aux enjeux de la loi Egalim⁵ qu'on a eu l'occasion d'évoquer ici, qui exige notamment, l'introduction dans la restauration collective et la restauration scolaire de produits agricoles bio ou en tout cas, ayant des signes de qualité reconnue. Donc, c'est la raison pour laquelle j'ai tenu à ce que ce projet puisse être porté et soumis au vote de l'Assemblée car il va dans le sens de l'idée que je me fais et que j'espère nous partageons et nous partagerons tous à travers le vote que vous allez faire aujourd'hui, du développement de notre territoire. Et je remercie encore le collègue Francis CAROLE. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien, je demande aux autres commissions qui ont participé, puisque je suppose donc que ta commission et on considère qu'elle s'est exprimée en même temps que tu l'as fait à titre personnel, puisque c'est toi qui portes ce dossier. Les autres commissions qui veulent s'exprimer ? La commission des Affaires sociales ?

Mme Stéphanie NORCA

Oui. En fait, ce dossier est arrivé dans notre commission et nous avons émis un avis favorable sur la proposition faite par la collègue. Nous saluons cette initiative, et pour nous c'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission Santé.

Mme Louise TELLE

Avis très favorable.

M. Le Président Claude LISE

Développement durable.

M. Charles JOSEPH ANGELIQUE

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Développement économique.

M. Yan MONPLAISIR

Oui, ça rejoint tout à fait nos préoccupations, donc la commission a émis un avis très favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission Culture, Identité Patrimoine.

Mme Christiane EMMANUEL

Avis favorable, Président.

⁻

⁵ Loi Egalim n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine durable accessible à tous.

Commission des Finances.

M. Yan MONPLAISIR

Un avis favorable également.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Qui demande la parole ? Alors, collègue LIMIER.

Mme Nadia LIMIER

Tout simplement pour dire que la ville du Prêcheur a quand même entamé cette démarche depuis le début d'année 2019. Donc, nous travaillons avec l'école verte de Martinique. D'ailleurs, une enquête a été déjà présentée à la population du Prêcher et nous continuons dans cette démarche. Nous avons l'intention de créer ce qu'on appelle un conseil de l'alimentation. Donc, nous avons associé tous les socioprofessionnels, tels que les marins-pêcheurs, les restaurateurs, les agriculteurs l'EHPAD, les écoles, etc.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Je me réjouis particulièrement de l'initiative prise par la collègue Nadine RENARD, élue de la Majorité, originaire, comme moi-même de Sainte-Marie. Il se dit beaucoup ces jours-ci dans notre commune, belle commune, grenier agricole du nord, que les conseillers territoriaux de Sainte-Marie ne font rien. C'est bien la preuve que les conseillers territoriaux de la Majorité et de l'Opposition, originaires de Sainte-Marie travaillent.

(Rires)

M. Fred LORDINOT

Et peut-être que ce projet alimentaire territorial permettra au maire de Sainte-Marie de revoir sa position concernant la promotion de la mal bouffe à Sainte-Marie, puisque vous le savez il y aura un établissement emblème de la Mal bouffe qui ouvrira dans notre belle commune de Sainte-Marie, à proximité des établissements scolaires. La collègue l'a dit, lors de la dernière plénière, il nous présente cette affaire comme un signe de modernité. Eh bien, non. Ce n'est pas la modernité, c'est un signe que nous devons mener ensemble un combat culturel et un combat pour la défense des produits alimentaires martiniquais. En ce sens, certainement les samaritains vont lui signifier leur désaccord en mars prochain. C'est quoi un projet alimentaire territorial? Un projet alimentaire territorial est un projet collectif qui vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs, et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné. Je dis à la collègue que je souhaite, mais ce n'est pas moi qui décide, mais je propose comme d'habitude, à chaque plénière, je ferai des propositions, eh bien je propose qu'elle soit désignée comme c'est dit dans le rapport, comme animatrice pour ce projet, puisque c'est dit dans le rapport. Je propose aussi que les sommes qui sont allouées, qui sont potentiellement allouées pour le chargé de mission soient abondées pour qu'il y ait au moins deux personnes pour mener ce travail qui est fondamental pour le pays. Et je pense que là aussi on pourra trouver quelques crédits, sans polémiquer. Maintenant, si on me dit qu'il n'y a pas, eh ben il n'y aura pas. Mais je fais la proposition. Je fais aussi cette proposition parce que comme moi-même, certains d'entre vous, je pense qu'elle a dû le faire, vous avez dû prendre lecture de l'excellent travail produit par le PARM avec d'autres sociétés, financé par les fonds européens, et là je dis bravo, une enquête « quel comportement et quelles opportunités d'innovation alimentaires aux Antilles et en Guyane » Rapport d'étude 2019. Ce travail est un travail de très grande qualité. Et il peut être utile dans le travail mené par le réseau rural pour atteindre des objectifs que nous partageons. Je n'ai pas lu ce terme dans le dossier, mais celui que j'utilise personnellement concernant la situation alimentaire, je parle bien de souveraineté alimentaire. L'objectif que nous pouvons viser, je sais qu'il y a beaucoup d'indépendantistes dans l'Assemblée, et aussi quelques départementalo-indépendantistes, j'espère qu'on va partager cette notion de souveraineté alimentaire. Et que nous dit ce rapport dans l'une de ses conclusions ? Les Antillais et Guyanais ont une très bonne opinion des produits fabriqués sur leurs terres. Je le dis parce qu'on est dans un contexte, je ne critique personne, mais je constate comme vous-mêmes que chaque fois qu'il y a un reportage à la télévision, où on parle de Chlordécone, on montre toujours des produits locaux. On ne montre jamais des produits importés. Systématiquement ce sont des produits locaux qui sont stigmatisés. Mais j'ai lu ce rapport avec intérêt, parce que je me suis dit qu'il y avait un vrai risque que les Martiniquais se détournent de leurs productions, et le rapport confirme cela. Ils ont une très bonne opinion dans les produits fabriqués sur leurs terres. Ils en consomment en effet, plus souvent qu'avant, et y accordent une grande part de leur budget alimentaire. Les produits locaux les plus régulièrement consommés sont les fruits, légumes et épices, plantes aromatiques locales. Ils sont principalement achetés au marché, en hypermarchés, supermarchés ou auprès de commerce de proximité. Et les Martiniquais déclarent ceci aussi, ils déclarent important l'achat de produits biologiques dans leur vie quotidienne, pour autant, ils sont peu sensibles à la mention bio. Mais cela veut dire que là encore, on a du travail, du pain sur la planche et que ce projet, s'il est convenablement accompagné, nous pourrons obtenir des résultats. Conseiller exécutif, tu auras l'occasion de t'exprimer, je te vois manifester. Je ne suis pas toujours contre tout ce qui se fait. Lorsque...

M. Le Président Claude LISE

Non, collègue, collègue, n'interpelle pas le Conseiller exécutif, s'il te plait.

M. Fred LORDINOT

Mais non, Président. Mais il va répondre, je sais qu'il va répondre.

M. Le Président Claude LISE

Mais, non, non, non, tu ne vois les Conseillers exécutifs. Tu ne les vois pas.

M. Fred LORDINOT

Président, laisse-moi continuer, laisse-moi continuer.

M. Le Président Claude LISE

Mais non, mais tu t'adresses à l'Assemblée.

M. Fred LORDINOT

Laisse-moi continuer s'il te plait. Il me semble que là nous avons une priorité qui est la restauration collective. Nous finançons, quand je dis, nous, c'est la Collectivité Territoriale, nous près de 200 000, je crois par an de repas. Je milite pour qu'il y ait le plus de repas à 1 €, c'est la proposition faite par le président MACRON, et je milite aussi pour qu'il y ait beaucoup de fruits et légumes pays comme ces jours-ci des mandarines, puisqu'on sait que nous avons...Enfin, les institutions ont adopté une technique notamment, bon, des chaines logistiques basées sur le froid qui font qu'aujourd'hui on ne peut pas donner, c'est ce qu'on me dit, beaucoup de produits locaux dans les repas à la cantine. Mais il me semble que nous collectivité, nous pouvons travailler avec les collègues qui le souhaitent pour qu'effectivement il y ait davantage de produits locaux qui soient servis dans les restaurants scolaires en Martinique. Le deuxième axe, elle l'a un peu cité, c'est l'axe d'éducation. Et particulièrement à Sainte-Marie, je suis d'accord pour qu'on travaille ensemble sur cela. Il ne faut pas systématiquement remplacer les produits locaux par de la viande de bœuf importée et du pain congelé, réchauffé. Donc, la notion de parcours alimentaire pédagogique, là aussi, compte tenu de notre compétence, nous pouvons le faire. Enfin, il y a un troisième volet qui me parait fondamental, c'est celui de la réduction et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Bon, vous savez que beaucoup de repas, d'après ce qu'on me dit, ne sont pas consommés, et je le dis sans stigmatiser les sociétés qui vendent les repas. En tout cas, à Sainte-Marie, le vendredi, il y a beaucoup d'enfants qui ne vont pas manger dans les restaurants scolaires, parce qu'ils n'aiment pas trop, bon, et apparemment, les repas ne sont pas suffisamment attractifs. Donc, ça c'est la partie restauration scolaire, mais c'est aussi l'autre aspect, elle l'a évoqué », c'est la relation avec les grandes entreprises de la distribution, où là aussi il y a beaucoup de gaspillages. Il y a beaucoup de produits qui sont jetés, et ces produits pourraient être, me semble-t-il, récupérés pour les trop nombreuses personnes, en Martinique qui sont dans le besoin et qui souvent, plus souvent qu'on ne le croit, n'ont pas de quoi se payer un repas tous les jours. Voilà ce que je voulais dire sur ces quelques propositions, en souhaitant que nous ayons une vraie méthode de travail, notamment en ce qui concerne la concertation avec les producteurs, les transformateurs et les distributeurs pour qu'on puisse atteindre l'objectif. Et pour couper court à toute polémique future, sur ce que j'ai dit concernant l'étude, cette étude je l'ai achetée et payée.

M. Le Président Claude LISE

Collègue BONNAIRE.

Mme Michelle BONNAIRE

Merci Président. Eh bien je voudrais surtout féliciter le travail réalisé par la collègue RENARD, et bien sûr, tous les services qui l'ont accompagnée dans ce projet. C'est une initiative qui pose vraiment le problème de l'alimentation en général, surtout au niveau de l'alimentation locale sur notre territoire, compte tenu des difficultés et des soucis que nous aurons par rapport à la chlordécone. Et je souhaiterais également dire au collègue de l'Opposition que je comprends ses inquiétudes concernant l'installation de la structure » qui va bientôt voir le jour à Sainte-Marie, puisque, malheureusement, la commune du Marin a pris cette même décision il y a plusieurs années, ,et on a vu se réduire les inscriptions aux restaurations scolaires des lycées, puisqu'aujourd'hui, pratiquement tous les élèves du lycée Montgérald, et également

du lycée Raymond Néris, se dirigent vers cette structure de mal bouffe. Donc, c'est vraiment un problème à prendre à bras le corps. Quand on prend ce genre de décision, on connait les conséquences d'obésité et d'autres maladies qui peuvent survenir. Et puis ce type de dispositif, oui, effectivement, devrait être très bien accueilli par tous les établissements scolaires qu'ils soient primaires, collèges et lycées. Donc, encore bravo. Et puis j'espère que nous aurons, en tout cas, un suivi de tout ce travail qui va continuer au fil des mois et au fil des années.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Je m'associe également à la collègue BONNAIRE pour féliciter le travail mené par la commission Développement agricole et porté par la collègue RENARD. Parce que je retiens effectivement un certain nombre de points, qui me sont très chers. Notamment sur le plan culturel, c'est-à-dire le moyen de retrouver nos habitudes alimentaires, manniè nou ka mangé, effectivement ensuite la partie éducation alimentaire, il y a également le volet sanitaire et social avec la lutte contre l'obésité et les maladies qui sont associées. On sait bien que le diabète, l'hypertension artérielle, tout cela vient également de la façon de s'alimenter. Et puis, un volet important qui est le volet économique où il est question de travailler avec les acteurs, les acteurs du terrain, les marins-pêcheurs, les agriculteurs. Et il me semble que c'est un moyen, effectivement, un levier pour remettre, je vais dire en selle une autre économie. Par contre, je reste dans une grande attente, c'est-à-dire qu'une fois ce projet mis en place, comment il sera répercuté sur le territoire ? Et donc j'aurais aimé avoir peut-être quelques informations supplémentaires à ce niveau.

M. Le Président Claude LISE

Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Merci Président. Je ne serai pas long, puisqu'il est déjà 14h34. Je dirais tout simplement que le collègue LORDINOT a mentionné le PARM, le Pôle Agro-Ressource et de Recherche de Martinique. Effectivement, il a raison, le PARM fait un travail qui va tout à fait dans le sens de ce que fait le Réseau Rural et la CTM. Par contre, il y avait une réunion de restitution de l'étude menée par le PARM, une grande réunion, et on avait invité notre collègue LORDINOT à y participer, puisqu'il est membre du conseil d'administration du PARM. ON ne l'a pas vu, mais il a quand même fait un effort, puisqu'il a dit qu'il a acheté l'étude. Donc, il a l'étude à sa disposition. Donc c'est une bonne chose que tu as réalisé. Donc, c'est un travail que nous avons examiné en commission agriculture, effectivement, donc ça va dans le bon sens. C'est ce que je voulais dire.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE

Merci Président. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit. Je félicite toutes celles et tous ceux qui ont travaillé sur ce projet innovant, et je profite de l'occasion justement pour ce projet de portage alimentaire pour avoir une réflexion quant au

portage de repas à domicile pour les ainés, puisque nous sommes dans pratiquement une population vieillissante, et je voulais justement attirer l'attention du Conseiller exécutif sur une association au Vauclin « Man Créole », il a dû en entendre parler, qui justement faisait du portage de repas a domicile, et qui bénéficiait d'une convention tripartite entre l'Etat, la CTM et l'association Man Créole, qui a malheureusement déposé le bilan, et c'est une association qui travaillait au moins, qui desservait plus de 6 communes, et qui embauchait des jeunes en insertion qui bénéficiaient du RSA, de jeunes qui étaient en contrat. Sauf qu'elle a déposé le bilan parce que les subventions, la quote-part de la CTM n'a pas permis à cette association de continuer un travail qu'elle avait commencé.

M. Le Président Claude LISE

Bien, je donne la parole au rapporteur...Comment ?

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Ah, elle n'avait pas fini, pardon.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Mais non, non, non pour l'enregistrement, il faut...

Mme Lucie LEBRAVE

Merci. Merci pour votre écoute. Donc, justement j'attirais l'attention du Conseiller, par rapport à cette association et peut-être d'autres associations qui font le portage de repas à domicile et surtout, je parle de celle-là parce qu'elle est basée au Vauclin, qui faisait du portage et qui adaptait l'alimentation donnée aux ainées, aux personnes âgées, mais des fois aux personnes âgées malades qui adaptaient leur repas par rapport à leurs pathologies. Et cette association a dû déposer, malheureusement le bilan. Donc, j'aimerais bien comprendre la problématique, puisque comme on est dans un projet de portage alimentaire, et je dirais bien qu'il faut avoir un aspect pour cette catégorie de personnes. Nous serons bientôt des ainés, nous le sommes déjà, mais vraiment avoir un regard sur cette problématique des personnes qui bénéficient de ces portages de repas. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien, donc, collègue rapporteur.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Comment ? Ah, collègue RENARD.

Mme Nadine RENARD

Juste pour apporter quelques précisions par rapport à certaines observations qui ont été formulées, notamment, sur le suivi du projet et le fait que je voulais préciser que là on est sur le principe de lancer la démarche, mais il est clair que dans le comité de pilotage, et également dans le conseil de l'alimentation qui sera mis en place, les élus seront sollicités pour être membre de ces différentes instances de façon à pouvoir

apporter leurs contributions, et travailler en toute transversalité avec les autres commissions sur ces sujets-là, et pouvoir suivre également l'évolution du projet et apporter leur suggestions, leurs observations. Je voulais également dire que c'est vrai je n'ai pas insisté sur l'aspect éducation et gaspillage alimentaire, mais les collègues ont abordé ces questions-là qui figurent dans le rapport et qui sont vraiment aussi une grande part des actions qui peuvent être menées dans ce cadre-là. Et puis je voudrais également souligner le travail de l'animatrice du Réseau Rural qui m'a accompagnée dans l'élaboration de ces dossiers et de ces projets. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien.

M. Francis CAROLE

Quelques mots juste Président. D'abord, par rapport à la question posée par Madame LEBRAVE, j'invite encore les collègues, même si on est dans des affrontements politiques, nécessaires et inévitables, je les invite à vérifier leurs informations avant de dire un certain nombre de choses qui sont complètement erronées. Le problème de Man Créole n'est pas un problème de subvention, parce que j'ai vérifié encore, tout le monde est à jour de ses subventions. Le problème de Man Créole, est un problème de dettes, c'est-à-dire de dettes fiscales. C'est ce qui a conduit Man Créole à fermer. Ce n'est pas...Il ne faut pas répéter cela. On peut...Attendez, attendez. Mais lorsqu'on laisse passer des choses comme cela...Non. Man Créole a eu un ensemble de problèmes. Alors, comme je suis quelqu'un généralement de correct, je n'entre pas dans les détails, volontairement. Mais ce n'est pas un problème de subventions. Je rappelle aussi que sous notre proposition, vous avez voté, ici récemment, une augmentation du prix du repas, parce qu'il était évident que le prix qui était fait qui durait depuis des années, ne correspondait plus au cout de la vie. Nous l'avons augmenté ensemble c'est vous qui avez voté à la majorité. Deuxième élément, je veux ici dénoncer solennellement, je le dis en plaisantant un peu. Je vois que quelqu'un a récupéré, a pris le droit de paternité sur une expression qui n'est pas de lui. La notion de souveraineté alimentaire, cher collègue, c'est une notion utilisée, inventée, créée par les paysans latino-américains, principalement du Brésil, mais ils appellent cela souveraineté alimentaire. Mais si tu avais fait attention quand tu étais au Conseil Général, tu aurais constaté que j'ai utilisé moi-même à plusieurs reprises cette notion de souveraineté alimentaire. Donc, tu ne le savais pas, tu es pardonné. Dernier élément que je voudrais dire, c'est que le projet qui a été présenté, qui a été conceptualisé par notre collègue Nadine RENARD, rejoint en grande partie un dossier que vous avez voté ici qui est le plan de santé que nous avons voté avec l'ARS. Donc, finalement, il y a une très grande interrelation entre tout cela. Et je pense qu'il faudrait que nous puissions travailler ensemble pour donner davantage d'ampleur à toute une série d'initiatives qui sont prises par différentes instances de la Collectivité. Voilà, Président, j'en ai terminé.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Non, collègue explication de vote ? Non, non, le rapporteur a parlé. Non, il faut qu'on soit discipliné. On ne va pas reprendre les débats chaque fois. Explication de vote.

(Discussions hors micro)

Fais une explication de vote, je ne peux pas faire autrement. Sinon, il n'y plus de règlement, il n'y pas plus rien.

Mme Lucie LEBRAVE

Oui, Monsieur le Président, Je suis d'accord avec ce que vous dites. La seule chose, je ne peux pas laisser...Je ne suis pas du genre à faire des polémiques. Je ne peux pas laisser le Conseiller exécutif faire comprendre que j'ai dit quelque chose contre lui, il est systématiquement sur la défensive. J'ai seulement évoqué un problème, je n'ai accusé personne. J'ai seulement dit que c'est dommage que cette association ait déposé le bilan, et j'ai parlé dans le cadre du plan territorial pour voir dans quelle mesure on peut prendre en compte le portage des repas à domicile pour les personnes âgées. C'est ce que j'ai dit. Je n'ai pas accusé la Collectivité.

M. Francis CAROLE

Non, non, j'ai bien compris.

Mme Lucie LEBRAVE

Je n'entre pas dans ce genre de polémique-là. Je ne fais pas ce genre de chose-là. J'ai seulement posé une problématique. Donc, il ne faut pas dire qu'il faut me renseigner, non. J'ai posé une problématique pour que cela puisse rentrer, une éventualité c'est tout. Il ne faut pas être sur la défensive systématiquement.

M. Le Président Claude LISE

Collègue....Comme c'est enregistré. Il n'y a pas...

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Francis CAROLE

Non, je ne suis pas sur la défensive. Mais je suis sur la volonté que les choses soient claires. Tu sais très bien que je n'ai rien contre toi personnellement. Mais tu as dit, peut-être que tu l'as dit vitement, que l'association regrettait de ne pas avoir été payée, etc. Ce n'est peut-être pas ce que tu voulais exprimer. Mais tel que tu l'as exprimée, je me suis senti dans l'obligation, pour apporter la bonne information de dire un certain nombre de choses. Mais je n'ai rien contre toi.

M. Le Président Claude LISE

Bien.

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT

Collègue, tu es un peu nerveux à cause de la campagne.

M. Le Président Claude LISE

S'il te plait, tu n'as pas demandé la parole. Explication de vote du collègue.

M. Fred LORDINOT

Il est un peu nerveux le collègue.

Mais non. Mais attendez, il y a un minimum quoi. Non, je peux suspendre. Je peux suspendre la séance et puis le problème sera réglé. On va rester un p'tit peu plus tard ce soir. Collègue DUVERGER, explication de vote et on passe au vote.

M. Jean-Claude DUVERGER

Donc, l'explication de vote qui... Parce qu'on va voter le projet, mais simplement je veux dire que lorsque des administrés nous interpellent, nous venons ici pour dire voilà ce qu'on nous a dit. Ce n'est pas erroné. Et vous connaissez très bien, Lucie LEBRAVE ce n'est pas une personne... ce n'est pas un argument de campagne. Cela veut dire que les gens nous disent, voilà une situation. Et lorsque le Conseiller exécutif nous répond les gens entendent aussi la réponse. Donc, nous sommes porteparoles. Nous ne venons pas ici, ce n'est pas erroné. La preuve c'est qu'on va voter cela. Mais chaque fois que l'on va me poser une question, je reviendrai ici, et je poserai la question. Vous allez me donner une réponse qui va me servir, mais que les autres vont entendre aussi, c'est ce que je viens faire ici. Donc, on va voter ce projet-là. Mais le jour où on va me dire ke en boug cassé jam-li, mwen ké mendéw si sa vré, pa di mwen sé en mouton.

M. Le Président Claude LISE

Je pense qu'on s'est entendu. Donc, on passe au vote.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

Donc, nous sommes unanimes et je m'en réjouis. Et je crois que tu as juste une réponse collègue rapporteur. Une réponse que tu tiens à donner au collègue, mais qui n'est plus là, mais enfin.

M. Francis CAROLE

Bon, il a dû sortir, ce n'est pas grave. Mais enfin, le collègue avait posé la question de savoir si c'était un dossier sur le budget 2018 ou 2019. Je précise que c'est sur le budget 2019.

M. Le Président Claude LISE

Collègues la séance est suspendue. Nous reprenons...Comment ?

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Attends qu'est-ce que tu veux?

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Bien sûr, non, non. A l'unanimité, oui. La séance est suspendue, elle sera reprise à 16h30. Si on la reprend à 16h30, collègues, j'ajoute que si on la reprend à 16h30, si

tout le monde est raisonnable on a une chance de finir à 20 h. L'autre hypothèse c'est comme hier soir, 22h.

Séance suspendue à 14h46

Reprise à 16h 41

M. Le Président Claude LISE

La séance est reprise Nous allons voir une série de dossiers. Ce sont les dossiers présentés par le Conseiller Louis BOUTRIN qui va commencer par la question numéro 50 : Demande de modification de délibérations et financement complémentaire, il s'agit de la CAESM. Tu as la parole.

50. CAESM : DEMANDE DE MODIFICATION DE DÉLIBÉRATIONS 05-1462 ET 15-2496 ET FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE

M. Louis BOUTRIN

Merci Monsieur le Président, chers collègues. La communauté d'agglo de l'Espace Sud, sollicite la CTM pour un financement complémentaire et les modifications des modalités de versement d'une aide territoriale qui avait été accordée à l'époque au SCISM, pour à la fois la réhabilitation de la STEP des Anses-d'Arlet, il y a une délibération qui avait été prise à l'époque du 22 septembre 2015 ; le montant c'était un million quatorze mille cent cinquante euros (1 014 150 €), il y avait une deuxième opération qui était l'extension des réseaux usés du bourg du Saint-Esprit, là encore une délibération du 24 novembre 2015, pour un montant de sept cent cinquante mille euros (750 000 €). En effet, lors du transfert de compétence vers la communauté d'agglo de l'Espace Sud, le 1^{er} janvier 2017, l'analyse à la fois technique et financière de ces opérations, qui sont d'ailleurs des opérations qui sont en cours, a mis en exergue une évolution de la hausse des coûts. De plus les modalités de versement qui étaient prévues dans les délibérations régionales ne comprenaient que deux ou trois paiements intermédiaires, ce qui va impacter la trésorerie de la communauté d'agglo de l'Espace Sud. Donc, vous avez dans le dossier le descriptif des deux opérations. Je ne reviens pas là-dessus, pour autant, nous devons, dans ce contexte, donner une suite à la demande de la communauté d'agglo de l'Espace Sud, de manière à ce que l'on puisse échelonner et revoir les modalités de versement. Alors, il vous est proposé chers collègues, et je vais à l'essentiel, puisque pour ces deux dossiers qui sont, je le rappelle, à plus de 80 % de réalisation, nous avons déjà des sommes qui sont engagées, vous avez le tableau à la page numéro 3 du rapport, et vous avez les différentes modalités et les différents versements qui ont été effectués. Ce qu'on vous propose, de manière concrète, c'est que la subvention d'un montant d'un million deux cent quatre dix mille euros (1 290 000) qui a été accordée à la communauté d'agglo de l'Espace Sud, soit effectivement allouée pour la réhabilitation de la station d'épuration de la commune des Anses-d'Arlet. La dépense qui correspond est imputée au chapitre 907 du budget de la CTM avec les modalités de versement que vous avez, cinquante mille sept cent sept euros (50 707 €) qui ont déjà été versés et la délibération a été exécutoire ; cinq cent sept mille soixantequinze euros (507 075 €) qui ont été versés sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses qui atteste de 70 % de la réalisation de l'opération. Enfin, trois cent soixante-six mille cent huit euros (366 108 €) versés également sur présentation de l'état récapitulatif des dépenses. Il vous est demandé chers collègues, maintenant en ce qui concerne le solde, à savoir trois cent soixante-six mille cent huit euros (366 108 €), sur présentation bien sûr, de l'état récapitulatif des dépenses qui atteste la réalisation complète de cette opération. Alors, en ce qui concerne l'opération de la commune du Saint-Esprit, nous n'allons pas avoir à délibérer là-dessus. Il vous est demandé d'apporter des modifications principalement sur le premier dossier, le dossier qui concerne la commune des Anses-d'Arlet. Voilà chers collègues.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission BTP.

M. George CLEON

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission Développement durable.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Vous avez la parole, qui la demande ? Si je comprends, on peut passer au vote ?

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

On passe au 51. Financement d'un préleveur bas débit de particules – MADININAIR.

51. FINANCEMENT D'UN PRELEVEUR BAS DEBIT DE PARTICULES – MADININAIR

M. Louis BOUTRIN

Merci. Alors, là encore c'est un dossier qui devrait faire l'unanimité, Monsieur le Président, puisque comme vous le savez, la Collectivité Territoriale de Martinique participe au financement de MADININAIR pour différentes opérations. Et là encore nous avons une demande qui est spécifique, parce qu'il s'agit d'une délibération que nous devons prendre de manière à accompagner MADININAIR pour financer un prélèvement bas débit de particules. Alors je ne reviens pas, Monsieur le Président, nous avons eu l'occasion d'en débattre longuement, sur les effets des particules fines dans l'atmosphère. Il faut savoir qu'actuellement la Martinique fait partie des 10 régions les plus polluées d'Europe en matière de particules fines, puisqu'avec effectivement la brume de sable, quand ces particules ne peuvent pas se dissiper

dans l'atmosphère, nous avons une concentration notamment de la conurbation de ces particules fines qui viennent s'ajouter au dioxyde de carbone et également à toutes les pollutions que nous avons en termes de furin, de dioxine, et nous nous retrouvons avec des niveaux de pollutions atmosphériques qui dépassent les normes dites européennes. Alors, il s'agit là, à travers ce dossier, chers collègues, au-delà de la quantification justement de ces particules, d'aller plus loin dans la connaissance en termes de composition de ces particules. Pour cela, on doit faire un investissement conséquent, investissement pour acheter un préleveur bas débit qui devrait permettre de poursuivre, bien sûr, la surveillance quantitative mais également qualitative de ces particules fines dans l'air, de manière également à évaluer ces particules dans les zones qui ne sont pas encore couvertes par la surveillance actuelle, d'améliorer les connaissances sur la composition de ces particules, et bien sûr, de compléter les mesures qui sont actuellement réalisées, de manière à ce qu'on puisse comparer avec les normes environnementales en vigueur. Il s'agit également de fournir des données qui nous permettent d'orienter les actions en tenant compte des données de la qualité de l'air sur le territoire. On a eu l'occasion de débattre de ces questions, notamment avec l'augmentation des pathologies bronchorespiratoires, avec tous ces enfants, notamment, qui souffrent d'asthme, et qui sont dans des conditions effectivement d'extrême vulnérabilité quand la qualité de l'air vient à changer. Il est nécessaire aujourd'hui d'avoir une approche beaucoup plus fine, c'est pour cela qu'il vous est demandé d'accompagner cette demande. Je vous signale que le montant de l'investissement c'est vingt-huit mille euros (28 000 €), la CTM est sollicitée à hauteur de 80 %, soit vingt-deux mille quatre cents euros (22 400 €, et MADININAIR à hauteur de 20 % soit cinq mille six cent euros (5 600 €). Chers collègues, on connaît la problématique sanitaire sur le territoire des particules fines, on espère vivement que vous allez donner votre accord pour que cet investissement qui s'inscrit également dans le cadre du Programme Territorial de Maîtrise de l'Energie, pour qu'une subvention soit allouée dans ce sens, que vous puissiez donner un avis favorable à cette demande de MADININAIR.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement durable

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Avis favorable Président.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Pas pour aller contre le dossier. Simplement si on pouvait ne pas tout le temps dire que nous sommes classés tel truc sur l'ensemble et tout cela. Les particules fines, c'est même lorsqu'une voiture freine. Comment on peut nous dire que nous avons une classification par rapport aux pays qui ont plus que nous ? Je crois qu'on a la

nécessité de ce que l'on va faire, mais il ne faut pas qu'on nous classe parmi tel ou tel pays, ça nous fait peur pour rien. *Lè en né loto bité, sé partikul fin, lè ou frennen sé partikul fin,* et il y a des pays où il y a des millions de voitures quoi, nous ne sommes pas pays le plus pollué du monde quoi. Sinon, on est d'accord sur le rapport pour qu'on aille plus loin.

M. Louis BOUTRIN

Président?

M. Le Président Claude LISE

Oui?

M. Louis BOUTRIN

Il y a 2 écoles. Il y a l'école effectivement, du collègue DUVERGER qui se tient. Effectivement, on peut décider de ne pas voir la réalité, et puis de dire, et on peut abonder dans ce sens. Mais moi, de dire qu'à force de présenter la Martinique comme étant une terre de catastrophe et de sinistre, entre chlordécone, sargasses, particules fines, brumes de sable, ça donne une très mauvaise image de la réalité. Il y a des images valorisantes de la Martinique, telle que celle qui vient d'être évoquée au niveau du patrimoine mondial de l'UNESCO. Tout cela ce sont des images valorisantes. Pour autant, nous avons un véritable problème de santé publique qui se pose. Il y a nécessité à la fois de quantifier. Et le rapport, ce n'est pas nous qui l'avons fait. Le député MARIE-JEANNE est intervenu en 2011 à l'Assemblée Nationale sur ce sujet des particules fines, pour alerter le gouvernement pour dire, quelles sont les mesures que vous mettez en place pour pouvoir justement pour des raisons de santé publique que l'on puisse avoir des outils à la fois de mesure, mais également pour qu'on puisse atténuer cette pollution atmosphérique, et les nombreux enfants.... Et vous avez vu un reportage qu'il y avait eu dans un débat télévisé, les populations qui habitent dans la conurbation notamment, autour des grands axes routiers souffrent énormément de ces particules fines. Ça se tient collègue, je partage ton point de vue.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je n'ai pas dit qu'il ne faut pas mettre en place ce qu'on souhaite mettre en place pour nous protéger. Je dis ne nous classons pas comme on veut nous classer. Cela va embêter un peu Madame MOUSSEAU, si elle dit aux gens de venir. Disons qu'il y a une situation, il y a du sable, et tout ça.

M. Louis BOUTRIN

Tout à fait.

M. Jean-Claude DUVERGER

Mais dès qu'on dit on est deuxième, troisième et tout cela...Ça peut nous gêner. C'est tout ce que je dis.

M. Louis BOUTRIN

Tout à fait. J'apprécie énormément l'intervention du collègue DUVERGER, parce que cela me ramène...Ça me rajeunit, ça me ramène quelques années en arrière où quand on dénonçait le chlordécone on nous avait dit, il ne faut surtout pas parler chlordécone cela va empêcher aux touristes de venir. Ceci étant...

(Discussions hors micro)

M. Louis BOUTRIN

Oui, Madeleine DE GRANDMAISON, j'assume tout à fait. Elle était en charge du tourisme et les images que l'on renvoyait à l'extérieur de la Martinique n'étaient pas de bonnes images. Ceci étant, chers collègues, chers collègues, il y a deux écoles...

(Discussions hors micro)

M. Yan MONPLAISIR

Attendez juste un mot.

M. Louis BOUTRIN

Chers collègues, chers collègues...

M. Yan MONPLAISIR

Juste un mot Président.

M. Louis BOUTRIN

Président, est-ce que tu peux permettre que je puisse m'exprimer et que je finisse mon propos ?

(Discussions hors micro)

M. Yan MONPLAISIR

Ouè, mé man mandé la pawol.

M. Louis BOUTRIN

On avait fini le débat.

M. Le Président Claude LISE

Collègues, attendez, le débat est terminé. C'est le rapporteur à qui j'ai donné la parole.

M. Yan MONPLAISIR

Non, mais il ne faut pas qu'il provoque.

M. Le Président Claude LISE

Après, il peut y avoir des explications de vote.

M. Yan MONPLAISIR

Il ne faut pas qu'il provoque des réactions.

M. Le Président Claude LISE

Ah mais non, mais non. On ne va pas recommencer ce genre de truc.

M. Yan MONPLAISIR

Non, mais Madeleine DE GRANDMAISON avait raison.

Sinon collègue, sinon ce n'est plus la peine que je donne la parole. Vous n'avez qu'à tous la prendre comme vous voulez, et puis, moi je m'en vais. J'ai autre chose à faire. Ce n'est pas une salle de classe. On ne m'a pas chargé de...

M. Fred LORDINOT

Ce n'est pas une chambre d'enregistrement non plus... Ce n'est pas une chambre d'enregistrement non plus.

M. Le Président Claude LISE

De m'occuper d'une salle de classe primaire. Il ne faut quand même pas exagérer.

M. Johnny HAJJAR

Le Conseiller exécutif n'a pas tous les droits dans l'Assemblée.

M. Le Président Claude LISE

Il y a des règles. Bon Dieu. Il n'y a pas qu'ici qu'il y a ces règles-là.

M. Johnny HAJJAR

Oui, mais il faut qu'il les respecte aussi. Ben alors ! Mais les règles, il faut qu'il les respecte aussi pour tout le monde.

M. Le Président Claude LISE

Le rapporteur a eu la parole après un débat. En plus, tu n'étais pas là au moment où les choses sont intervenues...

M. Johnny HAJJAR

Comment cela je n'étais pas là ? Je suis là depuis que tu as commencé.

M. Le Président Claude LISE

Alors, tu arrives comme tu veux, et puis....

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Qu'est-ce que cela veut dire cela?

M. Johnny HAJJAR

Qu'est-ce que vous me racontez là ? J'étais là depuis que tu as commencé. Qu'est-ce que vous me racontez là ?

M. Le Président Claude LISE

Mais j'ai donné...tu n'avais pas...

M. Johnny HAJJAR

Non, mais quand même. ? Il faut arrêter aussi.

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Johnny HAJJAR

On a l'impression que vous n'existez pas si je ne suis pas là.

Tu n'as pas demandé la parole au moment du débat...

M. Johnny HAJJAR

J'ai demandé la parole, j'ai levé la main.

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

J'avais donné la parole au rapporteur, Bon Dieu.

M. Johnny HAJJAR

Mais non, il a voulu répondre immédiatement. On n'a pas laissé le temps de continuer.

M. Le Président Claude LISE

Incroyable!

M. Johnny HAJJAR

J'ai juste demandé la parole, c'est tout ce que j'ai demandé.

M. Le Président Claude LISE

Tu n'as qu'à demander une explication de vote...

M. Johnny HAJJAR

Mais j'ai demandé la parole, c'est tout.

M. Le Président Claude LISE

Mais il n'avait pas fini. Je te l'ai dit.

M. Johnny HAJJAR

J'ai l'impression que je ne peux rien demander ici. On est dans une assemblée ou quoi ?

M. Johnny HAJJAR

Explication de vote. Tu te plies à cela comme tu le fais ailleurs.

M. Johnny HAJJAR

Je me plie à quoi ? Il dit ce qu'il veut.

M. Le Président Claude LISE

Ailleurs, tu respectes cela. Tu respectes cette Assemblée.

M. Johnny HAJJAR

Je ne peux pas dire ce que je pense dans l'Assemblée.

M. Le Président Claude LISE

C'est tout. C'est tout. Ce n'est pas toi qui diriges l'Assemblée ici.

M. Raphaël MARTINE

HAJJAR, tais-toi.

M. Johnny HAJJAR

J'ai le droit à la parole.

M. Le Président Claude LISE

Fais cela ailleurs, mais pas ici.

M. Raphaël MARTINE

HAJJAR, calme-toi.

M. Johnny HAJJAR

J'ai demandé la parole, c'est tout ce que j'ai demandé.

M. Raphaël MARTINE

HAJJAR, calme-toi.

M. Le Président Claude LISE

Tu te mets à hurler en plus. On n'est pas au marché ici.

M. Johnny HAJJAR

J'ai l'impression qu'à chaque fois que je demande la parole...Si je n'existais pas....

M. Le Président Claude LISE

Tu n'as qu'à être discipliné comme tout le monde.

M. Johnny HAJJAR

On a l'impression que vous n'arrivez pas à faire fonctionner l'Assemblée.

M. Le Président Claude LISE

Eh bien, tu es le seul, en permanence à faire cela. Ça suffit quoi. Il y a un moment où il faut arrêter.

M. Johnny HAJJAR

Arrêtez de donner le sentiment que je ne peux pas prendre la parole dans une Assemblée ou je représente une partie de la démocratie.

M. le Président Claude LISE

Je vais te faire donner le calcul, puisqu'il y a des procès-verbaux, tu vas voir le temps de parole que tu utilises depuis le début en geignant en permanence pour faire croire qu'on t'empêche de parler.

M. Johnny HAJJAR

Et c'est exactement cela.

M. Le Président Claude LISE

Toute la Martinique t'entend parler en permanence.

M. Johnny HAJJAR

C'est exactement cela.

M. Le Président Claude LISE

Toute la Martinique t'entend parler en permanence.

M. Johnny HAJJAR

C'est exactement cela. Et c'est exactement cela.

M. Le Président Claude LISE

Et je peux te dire...qu'on en parle à l'extérieur...

M. Johnny HAJJAR

Dès que je lève la main pour demander la parole, j'ai l'impression que cela dérange le Président de l'Assemblée.

M. Le Président Claude LISE

Qu'on en parle à l'extérieur...

M. Johnny HAJJAR

La réalité, elle est là.

M. Le Président Claude LISE

Tu dessers ton propre camp à force d'utiliser ce comportement, et en croyant que c'est en hurlant que tu vas impressionner quelqu'un. En tout cas, pas moi, tu ne m'impressionnes pas.

(Applaudissements)

M. Johnny HAJJAR

La question n'est pas d'impressionner qui que ce soit....

M. Le Président Claude LISE

Le rapporteur a la parole. Si tu veux faire une explication de vote...Rapporteur tu as la parole.

M. Johnny HAJJAR

Je souhaite pouvoir m'exprimer. Je souhaite pouvoir m'exprimer. C'est un droit.

M. Louis BOUTRIN

Bon, Président...

M. Le Président Claude LISE

En fonction du règlement intérieur, je te fais un premier rappel à l'ordre.

M. Johnny HAJJAR

Ah non! Alors, ça c'est nouveau ça!

M. Le Président Claude LISE

Je te fais un premier rappel à l'ordre.

M. Johnny HAJJAR

Donc, ça y est ? Ça veut dire quoi ? Ça veut dire quoi ?

M. Raphaël MARTINE

HAJJAR, le premier respect, c'est le respect des règles. Alors respecte les règles, s'il te plaît.

Tu as la parole, rapporteur. Si on ne peut pas continuer la séance, je vais la lever. Si je suis obligé de lever la séance, ce sera inscrit au procès-verbal, et cela va passer à autre chose qu'un rappel à l'ordre.

((Échange verbal intense, brouhaha))

M. Le Président Claude LISE

Pour la troisième fois, je te demande de terminer ton exposé. Si des collègues veulent faire une explication de vote, ils feront leur explication de vote après. Collègues, je vous demande de ne pas entrer dans des discussions particulières. Restez un peu...Mais oui, mais bon. Ecoute, vous décidez ce que vous voulez. Si vous voulez faire le même coup que l'autre jour, vous faites. Chacun prend ses responsabilités devant l'opinion publique. Termine, termine ton exposé.

M. Louis BOUTRIN

Chers collègues, ce dossier devrait faire l'unanimité. Il est relativement simple, il s'agit de financer un préleveur pour que l'on puisse mesurer le niveau à la fois quantitatif et qualitatif de particules fines dans l'atmosphère. Cela peut susciter effectivement des débats, parce qu'on peut avoir des approches différentes. Mais de grâce, on devrait pouvoir se réunir et avoir l'unanimité autour de cet investissement. Vingt-deux mille quatre cents euros (22 400 €) ce qui représente 80 % du financement de ça préleveur. Voilà merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègues, nous passons au vote. Explication de vote, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Pour que ça soit précis. Nous allons voter. J'ai simplement dit, pour le pays, pour la Martinique, de ne pas nous classer numéro 1, 2. Je peux terminer ? Mais, nous pouvons dire que nous allons faire les mêmes choses. Cela ne nécessitait pas qu'on me renvoie à la chlordécone, etc. Cela impose à Madeleine DE GRANDMAISON qu'on revienne. C'était simplement pour l'ensemble de la Martinique. Je suis membre du comité du tourisme aussi. C'était de dire, nous allons nous protéger de ce sable-là. Mais j'ai souhaité que l'on ne dise pas nous sommes deuxièmes, troisième, etc. On n'a pas besoin de dire cela à l'extérieur qu'on est pollué. On a besoin de prendre des positions contre cela. Des positions peuvent se prendre sans qu'on s'engage dans un truc. Voilà ce que j'ai dit. Maintenant, il y a un vieux débat qui nous renvoie à très loin, et qui pourrait gêner notre souhait de voter tous ensemble pour que cela aille. C'est la réponse qui suscite d'autres choses. C'était simplement manmaille-la an nou voté sa, mais protégeons notre pays d'autres personnes qui travaillent à l'extérieur pour qu'on vienne chez nous. Pa di i ni sèpan toupatou. C'est tout.

M. Le Président Claude LISE

Collègue, tu t'es exprimé. Personne ne t'a empêché de t'exprimer. S'il y a d'autres explications de vote, très normalement, c'est le règlement.

M. Yan MONPLAISIR

Oui, Président. J'ai une explication de vote. Je suis dans le même état d'esprit. C'est quelque chose qui devrait effectivement être voté très simplement. J'avais presqu'envie, pour manifester, comme je suis quand même un peu réfléchi, je ne vais pas le faire, mais pour manifester mon mécontentement, j'avais presqu'envie de ne pas le voter. Parce qu'il faut éviter les provocations. Il faut éviter.

(Discussions hors micro)

M. Yan MONPLAISIR

Les provocations. Parce qu'il y a une manière de percevoir l'Assemblée quand on est à l'Exécutif. Plutôt il y a deux manières. Excusez-moi, ceux qui veulent « Oh », ils disent « Oh », moi, ça m'est égal. Moi, je vous dis comment je le vis. Ou bien, nous nous plions à l'exercice qui n'est pas toujours simple, et il y a une forme, je dirais, de considération des uns pour les autres, ou bien certains croient qu'ils vont imposer, avec une forme de mépris, à cette Assemblée, et ils vont se heurter systématiquement, en tout cas, en ce qui me concerne, à mon opposition. Il faut que ce soit bien clair. Quand un conseiller pose une question, ça peut être agaçant, je sais bien, quelquefois. Eh bien, il faut prendre le soin d'entendre sa préoccupation, et d'essayer de lui répondre, sans lui répondre par la provocation d'autant, qu'on peut être un certain nombre à partager une appréciation et un regard. Quand un conseiller indique qu'il ne serait pas bon de faire passer certains messages. Le mal est fait. Par exemple, en ce qui concerne la chlordécone. Et je le dis pour d'autres aussi. Je le dis pour d'autres aussi. Le mal est fait aujourd'hui dans notre pays. Le mal est fait, on peut faire tous les constats qu'on veut, le mal est fait. Ce n'est pas la peine de porter cela systématiquement sur la place internationale pour faire savoir aux gens, ne venez pas dans ce pays, parce que vous allez entrer dans un pays où vous pouvez être empoisonné. De la même manière, il ne faut pas dire aux gens ne venez pas ici, parce qu'il y a... Bien sûr que nous devons nous préserver. L'un n'empêche pas l'autre. A Sainte-Lucie, je vais vous dire quelque chose, ils ont un taux de criminalité qu'ils n'affichent pas. Ils ont même des accords avec les États-Unis, pour que la presse américaine ne fasse pas état de certaines choses parce qu'ils savent le dégât que cela peut faire chez eux. Soyons conscients de ce que nous faisons. Ne faisons pas comme si nous vivons dans un monde qui est ouvert et puis où on peut tout dire. Il ne faut pas dire aux gens... tout le monde a ses problèmes. Le linge sale se lave en famille. Nous avons nos problèmes ici, ne faisons pas état des difficultés que nous avons à l'extérieur pour faire fuir les quelques personnes qui viennent encore dans ce pays. Donc, le collègue DUVERGER a raison quand il dit cela. Et Madeleine DE GRANDMAISON avait raison, quand elle avait dit ça. Elle avait raison. S'il c'était agi pour elle de dire, utilisez la chlordécone encore, elle aurait eu tort. Mais, peut-être pas, d'autres ont eu tort, par ignorance ou peu importe les raisons, ou par cynisme. Mais au moment où Madeleine DE GRANDMAISON a dit cela, le mal était déjà fait. Et ce qu'elle disait simplement « N'allez pas faire de la publicité avec cela ». Et elle avait raison. Donc, mon cher collègue de l'Exécutif, accepte d'écouter un peu. Accepte d'écouter un peu. Ne mets pas l'huile sur le feu, puisque tu as une Assemblée ici, que tu le veuilles ou non, quand tu soumets quelque chose à cette Assemblée, elle a le dernier mot. Elle a le dernier mot. En tout cas, je ne suis pas un godillot. Peut-être que certains considérant qu'il faut systématiquement tout voter. Nous ne sommes pas des godillots. Donc, il ne faut pas t'adresser comme cela à cette Assemblée. Nous sommes respectueux les uns des autres. Il ne faut pas nous provoquer, sinon tu vas provoquer une réaction chez nous.

M. le Président Claude LISE

Bien. Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR

Merci. Moi ce qui me dérange, au-delà des classements, c'est la justification des classements. Quand on annonce, quand on affirme ce genre de propos, surtout quand on n'a pas les moyens de comparer, et que justement l'objet du dossier c'est justement d'avoir un outil qui permettra de mesurer précisément. Donc on n'a pas encore l'outil, mais on a déjà positionné la Martinique comme l'un des pays du monde les plus pollués. Donc, ce n'est même pas du catastrophisme, c'est de l'aventurisme. Parce qu'on n'a pas les éléments, ni scientifiques, ni les études qui permettent... Alors la Martinique est comme la Chine ou comme l'Inde aujourd'hui? On n'arrive même plus à respirer quand on marche dans la rue? Non mais vous avez vu l'Inde ? Vous avez vu la Chine ? Vous avez vu la différence quand même ? Et puis, on vient m'expliquer qu'il faut acheter un outil, mais on est déjà parmi... Mais on n'a pas l'outil qui nous permet de mesurer, mais on veut l'acheter ce préleveur. On veut l'acheter justement, et l'objet du dossier c'est de l'acheter. Donc, on ne peut pas en même temps dire qu'on veut acheter un préleveur pour mesurer, pour analyser, pour avoir des études précises, et puis déjà catégoriser la Martinique dans un périmètre qui est celui des plus pollués du monde entier. Mais c'est extrêmement inquiétant d'avoir ce type de réaction basé sur du ressenti. Voilà ce que je voulais dire. Merci de m'avoir donné la parole.

M. Le Président Claude LISE

Bien, nous passons au vote.

(Discussions hors micro)

Mme Catherine CONCONNE

Donc ce n'est pas la peine d'acheter l'appareil.

M. Le Président Claude LISE

Non, attendez, vous voulez reprendre le débat ?

M. Louis BOUTRIN

Président, président ?

M. Le Président Claude LISE

Oui?

M. Louis BOUTRIN

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons ce débat-là. Je comprends tout à fait la position des élus de l'Assemblée que je respecte, mais nous sommes dans une confrontation d'idées. Ils ont leur vision des choses, à savoir effectivement pour l'image extérieure de la Martinique, tout n'est pas bon à être dit. Je comprends cela. Il existe également d'autres personnes qui se situent sur un autre plan, sur celui de la santé publique, comme le Député que vous voyez là, à l'Assemblée nationale, qui a fait une intervention, la Martinique classée parmi les 10 zones, ce n'est pas le Député

qui l'a décrété, c'est le rapport qu'il a reçu. Et fort de ce rapport, nous devons prendre nos responsabilités, face à une pollution qui nous frappe, d'autant plus que nous avons la brume de sable. Donc évoquer cela, ce n'est pas dire qu'on a pris pour l'Assemblée. Il faut, chers collègues qu'on se ressaisisse. Je partage parfaitement le point de vue que vous évoquez, puisque comme cela a été dit par la Sénatrice, il faut se battre, il faut se mettre ensemble pour que l'on puisse envoyer des images positives à l'international pour la Martinique. Donc, faisons peuple autour de la candidature « Martinique, merveille du monde ». Ça, nous sommes tout à fait favorables. Mais quand nous avons nos propres enfants qui souffrent de problèmes broncho-respiratoires, nous devons aborder, je dirais, sans s'étriper, des sujets sensibles de santé publique. Je ne demande pas de partager mon point de vue. Ce n'est pas ça l'objet, puisque l'Assemblée est souveraine. In fine c'est l'Assemblée qui vote. Mais permettez au moins même si nous ne sommes pas d'accord que je puisse à mon tour, comme vous, exprimer mon point de vue. C'est ce que j'ai fait. Dans le respect, et je demande à ce que ça soit dans le respect mutuel. Voilà merci Monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE

Nous pouvons passer au vote?

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Président. Administrateurs.

(Sortie des administrateurs de MADININAIR)

M. Le Président Claude LISE

Oui, oui. Quels sont ceux qui sont contre? Abstention? Donc voté à l'unanimité.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

M. Louis BOUTRIN

Merci

M. Le Président Claude LISE

C'est extraordinaire comment nous donnons un spectacle épouvantable pour finir par l'unanimité. Mais très franchement, moi je veux inciter les collègues. Quand on propose d'ouvrir le débat, je ne sais pas, c'est devenu une nouvelle mode. On a vu cela même dans les orientations budgétaires. Pendant tout un temps, je demandais qui s'inscrit, c'était au compte-goutte, et puis à la fin, c'est tout juste si on ne m'a pas reproché qu'il n'y ait pas plus de temps. On a laissé des collègues parler deux fois, trois fois, pendant 20 minutes etc. Et puis c'est dans les dernières 30 minutes, que tout le monde avait envie de parler à ce moment-là. Et maintenant, j'ai vu qu'il y a encore un nouveau style, puisque cela évolue au fur et à mesure, la mode maintenant c'est de débattre après le rapporteur. Avant on n'est pas bien. Une fois qu'on est au moment du vote, c'est là que sous prétexte de plus en plus... Eh bien, les

gens qui nous regardent vous croyez qu'ils trouvent que c'est sérieux qu'on fasse des explications de vote de plus en plus, qui sont le débat. Mais on peut faire le débat avant, et puis chacun a ses points de vue. Moi je pense que quand même, il faut qu'à un moment donné on puisse donner la parole au rapporteur, ensuite on vote, il peut y avoir des explications de vote. Mais si on entre dans un débat après le rapporteur, quelquefois après le vote, nous allons complètement désorganiser nos débats. Donc, je plaide pour qu'on essaie...De temps en temps, vous me reprochez de donner trop la parole. Alors, vous voyez que je m'efforce de donner la parole au maximum, mais il y a bien un moment où il faut passer au vote. Ecoutez, nous allons passer....

M. Yan MONPLAISIR

Président, si tu permets.

M. Le Président Claude LISE

Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Un point d'ordre.

M. Le Président Claude LISE

Oui.

M. Yan MONPLAISIR

Président un point d'ordre sur ce sujet. Sur ce sujet précis je comprends, et je partage pour avoir déjà été un peu confronté, je partage ton point de vue concernant les difficultés quelques fois d'avoir des règles et de la discipline. Mais je pense qu'à contrario, quand le rapporteur conclut, il faut qu'il évite de provoquer, je n'ai pas dit que c'était le cas, ce n'est pas ce que j'ai dit. Il faut qu'il évite de provoquer et il faut qu'il évite des affirmations, qui de toute évidence ne correspondent pas à la réalité. Hier j'ai préféré partir après le rapporteur. Le rapporteur conclut de manière totalement erronée, concernant, je le répète parce que je veux que ça soit bien entendu, concernant le niveau d'endettement et l'emprunt qui aurait été défini dans le projet d'orientation. Il veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Au bout d'un moment, ou bien je vais lui répondre, ou bien je m'en vais ; parce que ma bonne foi fait que je ne peux pas accepter cela. Donc le rapporteur, il doit évidemment essayer d'éviter, puisqu'il a l'avantage que nous acceptons de parler en dernier. Cela lui impose un certain nombre de règles également. S'il ne respecte pas les règles, l'Assemblée, les membres de l'Assemblée, en tout cas certains membres vont se dire eh bien nous non plus on ne les respecte pas parce que ce n'est pas une forme de respect pour notre Assemblée. Le rapporteur se doit d'avoir une certaine mesure, il doit, comme son nom l'indique, faire le résumé, apporter les réponses aux questions qui lui sont posées, mais il ne doit pas en profiter pour en faire un avantage parce qu'il est le dernier à parler. Ce n'est pas possible, sinon on va lui répondre.

M. Le Président Claude LISE

C'est cela la difficulté. Vous savez que... la difficulté c'est que normalement si les choses se passaient comme cela se passe dans les assemblées, moi j'ai été rapporteur, j'ai même été rapporteur de budget au Parlement. Même quand vous êtes dans la Minorité et que vous venez rapporter, vous rapportez ce qu'a dit la commission. Et puis, on peut ajouter après avoir donné cela, on peut dire à titre

personnel je ne vais pas voter ce que je viens de défendre au nom de la commission, à titre personnel pour telle et telle raison brièvement. On distingue ce qui est à titre personnel, du rapport. Là c'est vrai, moi je suis d'accord, il faudrait, pour éviter des tensions de ce type, y compris sur des choses où nous sommes finalement d'accord, c'est vrai qu'il faut certainement que... là, les rapports ne sont pas au nom d'une commission, ils sont au nom de l'Exécutif. Alors, ça crée une difficulté, parce qu'on ne sait pas, quand un membre de l'Exécutif s'exprime, on ne sait pas si à certains moments il exprime toujours le point de vue du Président du Conseil Exécutif qu'il est censé représenter, ou s'il s'exprime en son nom.

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Alors, tout cela... mais oui, mais... Vous savez nous sommes en train d'essuyer les plâtres d'un nouveau type de fonctionnement. Donc c'est vrai qu'on compare au système où le rapporteur rapporte au nom d'une commission. Ce n'est pas cela, on n'est pas dans ce cas de figure. Je veux dire par là, mais j'ai très bien compris le point de vue du collègue Yan MONPLAISIR qui est membre du Bureau en plus. Je comprends parfaitement le point de vue du collègue LORDINOT. Je comprends tout le monde, y compris le point de vue du collègue HAJJAR, contrairement à ce qu'il croit. Mais il faut que vous compreniez qu'il y a une difficulté là. Alors je demande effectivement... j'ai demandé au rapporteur de faire un effort pour éviter de relancer un débat, disons cela comme ça, de faire en sorte qu'une position prise, en fin de présentation, surtout au moment des conclusions, ne soit pas susceptible... Bon ce ne sera jamais parfait, parce que vous ne savez, on ne sait pas ce qui peut déclencher quelque fois une réaction. Vous savez on à cette formule, et je vous avouerai que je ne suis pas trop formaliste parce que même au Parlement on utilise les explications de vote pour faire des développements. Bon, je laisse les collègues s'exprimer en explication de vote pour dire autre chose que simplement leur vote. Donc il faut au moins reconnaître cela, et ne pas faire comme si je suis en train d'empêcher les gens de parler. Mais il faut bien qu'à un moment nous puissions passer au vote, parce que si je laisse le débat redémarrer complètement, chacun va vouloir répondre, etc. on ne va jamais finir sur une question. Il faut qu'on arrive à un équilibre, où peut-être qu'il y a toujours des gens frustrés. Mais si on veut que l'Assemblée progresse, qu'on fasse un travail sérieux, il faut que chacun aussi accepte une part de frustration. Vous savez, moi de temps en temps, je m'excuse à titre personnel, et je le fais, je pense, vous l'avez remarqué, avec tact et mesure. Si en permanence je donnais mon point de vue surtout il y a des tas de points sur lesquels je ne suis pas d'accord ni avec les uns, ni avec les autres ; j'essaie de ne pas intervenir sur tout. Il faut que chacun fasse un effort. Je plaide pour cela. Et je pense que quand même nous donnons un temps au débat qui est suffisant pour qu'on ne fasse pas comme s'il y a une sorte d'assemblée où les gens sont muselés. Ça, c'est faux. Personne ne peut croire cela.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Oui, oui vas-y.

M. Fred LORDINOT

Merci Président.

Mais je mets cela sur des points d'ordre.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Président....

M. Le Président Claude LISE

Oui, oui, c'est vrai, c'est juste c'est juste. Vas-y. C'est vrai qu'elle a levé la main avant. Oui, oui, je t'en prie, collègue CLEM-BERTHOLO, vas-y.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Tout simplement pour dire Président, il est vrai que pour la Collectivité Territoriale nous sommes dans une expérimentation, c'est notre première Collectivité, et nous faisons l'expérimentation des échanges, du dialogue, de la démocratie effectivement, même si nous, nous sommes quand même dans la démocratie. Ce qu'il faut surtout retenir c'est que le dossier en question doit servir à la population martiniquaise. Et c'est cela le plus important. Et comme vous l'avez dit tout à l'heure, on ne sait pas si on rapporte pour la commission, ou si on rapporte pour un Conseil Exécutif. Il faut effectivement, distinguer lorsqu'on parle à titre personnel. Et pour peut-être détendre l'atmosphère, puisque je ne sais pas si le repas de ce midi était un peu trop épicé, mais nous avons tout à l'heure parlé d'un dossier qui parlait de portage de projet alimentaire territorial. Comme on dit, la charité bien ordonnée commence par soi. Donc il faudrait peut-être penser, peut-être au thé, proposer un thé de bourgeon de pomme cannelle pour calmer la tension, permettre la digestion, et que certaines personnes n'exagèrent pas ou ne tombent pas dans des excès de colère au sein de l'Assemblée. Merci.

(Discussions hors micro)

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Il est tombé dedans.

M. Le Président Claude LISE

Voilà, bien. Donc, on va faire la suggestion à ceux qui peuvent nous servir cela.

(Discussions hors micro)

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Il a une maîtrise totale de ce qu'il dit.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT, vas-y.

M. Fred LORDINOT

J'avoue Président, que quand je suis rentré dans cet hémicycle, et en voyant ton visage j'étais un peu inquiet, parce que je me suis dit, pourquoi le Président est dans cet état ? Est-ce qu'il pourra terminer la séance ? Et heureusement, j'ai vu que la tension a baissé. Vous savez que par tempérament, par origine aussi, vous connaissez l'origine de ma famille, je suis de Bezaudin, donc j'ai l'habitude de la tension élevée. Et je dis ça pour ceux et celles qui veulent boire du thé, bwè dité tout tan zot pé. Bwè dité sa pé fè zot di bien. Et c'est la journée du consensus, après la collègue RENARD,

maintenant le collègue MONPLAISIR, et le collègue Président LISE. Président, il faut bien appeler les Conseillers exécutifs à la mesure. Tu l'as dit. C'est le rapporteur de la position de l'Exécutif. Et de mon point de vue, je te l'ai suffisamment exprimé en réunion de Bureau, le rapporteur qui devait être là c'est le rapporteur de l'Assemblée, de la commission. Maintenant on a inversé, il faut admettre, il faut voir les conséquences de cela. Là, il va émettre le point de vue du Conseil Exécutif, mais, tu vois là maintenant si ma tension monte, et que je demande aux collègues de partir vous n'avez pas le quorum. Et pourtant...

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Fred LORDINOT

Mais non on se calme les amis. On boit beaucoup de thé et on se calme. Et tu vois Président, pourtant la loi vous a donné 33 membres. On critique la loi qui vous donne une large majorité, mais là, c'est l'Opposition qui fait le quorum pour pouvoir débattre et cela arrive de plus en plus fréquemment depuis environ un an, depuis qu'il y a toutes ces affaires de tribunal, de division, de machin. On ne veut pas rentrer dans ça.

M. Marius NARCISSOT

Président je ne suis pas d'accord avec ce propos. L'Opposition ne fait pas le quorum. L'Opposition fait partie du quorum. L'Opposition est prise en compte dans le quorum.

M. Fred LORDINOT

Ne m'interromps.

M. Le Président Claude LISE

Collègues, je vous demande...

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Marius NARCISSOT

Non, non, non, on ne vient pas nous faire cette leçon-là, ici. Je suis désolé. On ne peut pas...

M. Le Président Claude LISE

Collègues, collègues, je vous demande, je vous demande...

M. Marius NARCISSOT

Non, non, non, parce que depuis hier le collègue LORDINOT se permet des dérives. Il a parlé de l'explosion du MIM, ça n'a pas sa place ici. Aujourd'hui, il veut donner des leçons à la Majorité, nous disons NON. Voilà.

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Je sens que nous allons supporter beaucoup dans cette Assemblée jusqu'en mars. Vous savez ce n'est pas par hasard qu'on est dans cette situation de tension. Collègue LORDINOT ne te fais pas... Non, non, ne te fais pas de souci pour ma tension. Je me fais du souci pour votre état de tension.

M. Fred LORDINOT

Non, non, non. Je termine.

M. Le Président Claude LISE

Moi, je suis parfaitement zen, et tu me connais suffisamment. Collègue LORDINOT tu me connais suffisamment. La première fois qu'on s'est vu, rappelle-toi, tu m'as dit : *mwen sé neg Bezaudin.* Et je t'ai répondu quoi ? Je t'ai répondu que le premier endroit où j'ai pris la parole en Martinique, jeune rentré au pays, c'était à Bezaudin précisément. Et tu le sais. Et sais dans quelles conditions, tu comprends ?

M. Fred LORDINOT

Mon grand-père t'a défendu.

M. Le Président Claude LISE

Donc nous nous comprenons, et tu comprends pourquoi je suis solide.

M. Fred LORDINOT

Oui, Président oui.

M. Le Président Claude LISE

Ma tension ne monte pas. Je suis en parfaite forme, tu comprends ? Donc, ne te fais pas de souci. Et le camarade BRANCHI, nous sommes de même promotion, demande-lui, je le considère comme un maître en arts martiaux. Il te dira que tu n'as pas à te faire de souci pour moi. Tu comprends ?

M. Fred LORDINOT

Je peux terminer, je peux terminer?

M. Le Président Claude LISE

Donc c'est pour rassurer tous les collègues. Je suis en bonne forme.

M. Fred LORDINOT

Je peux continuer?

M. Le Président Claude LISE

Mais je vous trouve un p'tit peu en désarroi dans une période électorale. Donc, il va falloir que vous fassiez un peu de formation pour rester calme, pour supporter la campagne. Il y a encore quelques mois, donc voilà.

M. Fred LORDINOT

Président est-ce que je peux continuer?

M. Le Président Claude LISE

Mais oui, mais oui, collègue ADENET, appelle à la sagesse, parce que toi aussi tu es quand même un militant qui a de la bouteille.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Ah! Tu n'avais pas terminé. Je vais te donner la parole. Moi je suis prêt à rester à 22h avec vous ce soir. On verra ceux qui vont être fatigués les premiers.

M. Fred LORDINOT

Président j'ai été bruyamment interrompu par le collègue de la Majorité. Mais le collègue de la Majorité, il faut que je lui rappelle la règle de fonctionnement de notre Assemblée. Sur les 51 membres, il faut qu'il y ait la Majorité au moment physique, au moment où on débute le point. La Majorité c'est 26 conseillers. Mais, collègue la loi a donné une prime justement à la Majorité de 33, c'est pour éviter que l'Opposition ne puisse bloquer le fonctionnement de l'Assemblée. Donc, cela signifie qu'aujourd'hui, je te demande de prendre acte simplement de notre participation aux travaux et de notre bonne volonté en restant, puisque la loi vous donne les moyens d'assurer le quorum pour faire fonctionner l'Assemblée. Président, j'en reviens à toi parce que ce qui m'a inquiété c'est ton teint. Je suis loin, mais je vois bien, j'ai vu que tu es devenu un peu plus rouge, ton front a commencé à briller davantage, et je me suis inquiété. Et tu m'as rassuré, tu le sais très bien, tu m'as rassuré, et je me suis dit, ne faites pas la tension du Président monter. Et je le dis au collègue, c'était inutile de parler de Madame DE GRANDMAISON qui a fait un grand travail au service de son pays. Et je veux publiquement lui rendre hommage pour le travail qu'elle a réalisé pour le pays. Toi-même tu étais dans le même Parti qu'elle à un moment donné. . Zot té ka fè ansanm kanpan dan le nord, man ka pansé sé pa paske zot kasé ke ou ka apwézan di ke tou sa i fè-a pa bon, menm manniè man pé pa di tou sa ou fè konsèy Général pa té bon. Mé mwen ka mandé kolèq-la de gras, arété sé janw de réfleksion tala adan en dosié ki pa ka consewné man DEGRANDMAISON, ni chlodékon-lan. Piske nou ka palé de lapousiè, de partikul fin é ou sav trè bien ke sé loto Matinik ki ka fè ke si i ni polusion Konsa. C'est à di ke la polusion automobil pli impowtan ki sab di Sahara, tou sa ou ka di la-a. Donk, kolèg mwen pé tanté di diw, mété en politik de la mobilité an plas, itilizé kompétans-lan ou ni-an pou mété dé twansport en commun ke moun ka pran, mé silteplè pa pati adan direksion tala, paske ou sav twè bien ke nou péké kitéw di sa é mwen bien kontan ke le kolèg MONPLESI kipa adan mem kan épi mwen ka rapléw à a lod pou diw pa aji konsa silteplè.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Un tout petit point. Collègue LORDINOT, enfin, je ne devrais pas te nommer, c'est à propos du quorum. J'ai été à plusieurs reprises dans l'Opposition et souvent l'Opposition faisait le quorum quand j'étais dans l'Opposition. Donc, c'est quelque chose qui se fait normalement régulièrement, naturellement depuis longtemps. Donc c'est ce que je voulais te dire. Alors, nous faire du chantage aujourd'hui à propos de quorum en disant que vous allez partir et qu'on ne pourra pas continuer à travailler, moi ça glisse sur mon dos. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Je pense qu'on s'est exprimé sur ces questions d'organisation, et là je pense que nous pouvons tranquillement passer au sujet suivant c'est-à-dire....

(Discussions hors micro)

Bien oui, bien vous voyez on a....

M. Louis BOUTRIN

Ça a été voté Président

M. Le Président Claude LISE

Comment mais on a...

M. Louis BOUTRIN

Le dossier 50 a été voté à l'unanimité.

M. Le Président Claude LISE

Mais oui, mais bien sûr on a même recueilli l'unanimité, mais oui, vous me faites douter de...Bon.

M. Louis BOUTRIN

Dossier numéro 51.

(Discussions hors micro)

M. Louis BOUTRIN

Alors, je pense que ce dossier devrait vraiment faire l'unanimité.

M. Le Président Claude LISE

Je pense 52.

M. Louis BOUTRIN

51.

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Louis BOUTRIN

Ah! On a vu.

M. Le Président Claude LISE

Cinquante-deux. Présentation du portail dédié à la randonnée pédestre en Martinique. C'est une invitation d'ailleurs. On profite pour inviter. Je pense que c'est un excellent entraînement.

M. Louis BOUTRIN

Prendre de la hauteur et respirer un bol d'air.

M. Le Président Claude LISE

La randonnée pédestre. Présente-nous ce dossier et surtout que rien ne soit dit qui nous amène à sortir de l'intérêt pour ces magnifiques sentiers où nous pouvons aller respirer pas seulement de l'air polluée.

52. PRESENTATION DU PORTAIL DEDIE A LA RANDONNEE PEDESTRE EN MARTINIQUE REALISE PAR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)

M. Louis BOUTRIN

Merci Monsieur le Président. Il s'agit effectivement de prendre un peu de hauteur, d'aller prendre un bon bol d'air pur à travers ces sentiers de randonnée que l'on connaît. Effectivement, nos sentiers sont de plus en plus fréquentés, à la fois par les Martiniquais et par nos visiteurs. L'idée d'un portail dédié à la randonnée pédestre en Martinique a été réalisée par la CTM. Donc, il y a déjà eu une première délibération le 12 juillet 2018, cela fait à peu près un an. L'Assemblée de Martinique avait approuvé la création de ce portail dédié. Maintenant, ce portail qui s'adresse à tous, à la fois aux randonneurs, aux acteurs de la randonnée, du tourisme et de tous les sports dits, sport d'extrême qui se développent de plus en plus à travers le monde. Ce portail a été conçu pour répondre à un besoin récurrent d'informations sur les sentiers. Il a pour vocation effectivement, d'offrir un point d'entrée unique et reconnu vers les informations très pratiques, aussi bien sur la randonnée elle-même, mais également sur les quartiers, les communes qui sont visitées, avec une dimension historique sur les aspects également scientifiques, pour pouvoir découvrir la faune et la flore tout autour de ces sentiers, mais également une dimension culturelle et réglementaire. Cela nous permettra également de valoriser l'offre de la randonnée et de la promotion touristique du territoire, et nous permettra d'avoir une vision globale de toutes les politiques territoriales qui sont mises en œuvre par la Collectivité en matière de randonnée, et nous allons pouvoir héberger d'autres partenaires de manière à pouvoir enrichir cette information. L'outil informatique qui vous est présenté aujourd'hui, a été développé en interne et je tiens, personnellement, à rendre un hommage à un jeune Martiniquais qui est à l'INSA à Lyon, dont je ne retrouve pas le nom sur mes notes, voilà, qui est Julien CHARLES-NICOLAS, qui a travaillé avec les services de la CTM, au tout début, pour pouvoir mettre en place ce portail. Et cet outil a été développé, par la suite en interne avec la direction de l'environnement et de l'énergie. Cela nous a coûté six mille trois cent quatorze euros (6 314 €), puisque nous avons effectivement une production intellectuelle de ce jeune ; et nous avons payé ce qu'on aurait payé peut-être 10 à 20 fois plus cher si on s'était adressé à un cabinet extérieur. Donc, ce portail sera adossé au système d'information géographique de la CTM, le réseau d'information géographique de la Martinique. Et ce que je vais vous présenter maintenant, c'est une première version qui permettra d'accéder à partir de la carte de la Martinique aux différents sentiers qui sont inscrits dans le plan territorial des itinéraires de randonnée et de promenade. Et ces différents sentiers qui sont entretenus, à la fois, par l'ONF le parc naturel de la Martinique et la CTM. Donc, la mise en ligne se fera après finalisation du produit, en concertation avec tous les partenaires que je viens de citer, mais également il n'est pas exclu que des ligues sportives, que le comité de la randonnée pédestre puisse y être hébergé. Nous avons le souci également de mettre une version multilingue de manière à ce que les visiteurs non francophones puissent pouvoir s'y retrouver. Et à termes, cet outil devrait nous permettre d'optimiser la gestion de nos sentiers, en particulier, ce sentier de grande randonnée à venir, et pour lequel nous sommes, je le répète, effectivement, les maîtres d'ouvrage. Ce sentier va nous permettre de mettre en valeur notre bien. Certes, le bien qui est labellisé, « Label forêt d'exception », mais également on l'espère et on touche du bois, le bien que nous souhaitons classer au niveau de l'UNESCO, classement suivant la convention de 1972, à savoir, les aires forestières et volcaniques de la montagne Pelée, des pitons du Carbet, du piton du Mont Conil, piton Marcel, et également du Morne Jacob. Voilà, chers collègues ce que je souhaitais vous dire. Nous avons présenté ce portail aux commissions qui ont souhaité qu'il y ait quelques améliorations. La version qui vous sera présentée, ce n'est pas la version aboutie, mais cette version tient compte déjà des remarques et des souhaits émis par les commissions sectorielles. Donc, je ne reviens pas sur d'autres aspects. Je vais passer à une présentation plus simple. A savoir, vous avez vu le portail avec en bas les différents accès avec tous les sentiers. Ensuite, il y a un accès thématique et nous allons intégrer l'actualité qui est importante et qui est riche, et vous allez voir l'actualité à l'approche de décembre ce que l'on a choisi, ainsi que des informations pratiques à la fois pour nos randonneurs et également pour nos visiteurs. Si on prend, par exemple, l'accès à tous les sentiers, cela permet d'afficher la carte de la Martinique avec tous les sentiers qui présentent à la fois leur état. La question que se pose et qu'on peut voir tout de suite, est-ce que tel et tel sentier...est-ce qu'actuellement le canal de Beauregard dit canal des esclaves est ouvert? Donc, si on va dessus on a tout de suite l'information. On va prendre comme exemple un des sentiers que vous affectionnez particulièrement, qui est La trace des Jésuites, on va faire cet exemple. La trace des Jésuites qui se situe entre le Morne-Rouge et le Gros-Morne; il suffit de cliquer dessus et vous avez toutes les informations, tant au niveau de la durée, de la difficulté, également au niveau du kilométrage, et surtout ce qu'il y a d'important le profil, si c'est un profil plat, s'il y a beaucoup de pentes, et ce qu'on va avoir en matière de biodiversité végétale, notamment, et la richesse que l'on a. Et ce sentier qui a quand même une histoire puisqu'il a permis aux Jésuites qui étaient du côté de l'anse Latouche du côté nord Caraïbes, d'aller vers Trinité. Et ce sont eux qui ont tracé cela, donc il y a tout une dimension historique que l'on va pouvoir retrouver sur ce portail. Prenons un exemple précis. On va voir le dénivelé par exemple, pour le profil de ce parcours. Donc, vous avez vu un dénivelé très pentu quand on part du Morne-Rouge, un dénivelé très important qui descend vers la rivière du Lorrain, avec un site remarquable, puisqu'il y a des petits lagons dans cette rivière et cela vaut le coup de s'arrêter une petite demi-heure, une heure, pour pouvoir profiter de ces lagons, puisqu'on a une rivière qui est claire, dont l'eau est de très bonne qualité, et une fois que vous avez franchi la rivière du Lorrain soit à travers la rivière soit à travers la passerelle qui a été mise en place, vous allez pouvoir remonter vers le Gros-Morne, ce qui vous donne le profil. Et cela vous donne également le niveau de difficulté qui est quand même niveau 2 + même 3 ; et tout cela, vous allez retrouver ces informations sur le portail. Il y a d'autres informations que l'on peut donner sur le même sentier, sur cette trace des Jésuites c'est le lieu de départ, le lieu d'arrivée, comment y accéder. Par exemple si on est à de Fort-de-France, comment arriver au lieu de départ ou si on est ailleurs. Donc il suffit de cliquer là-dessus et vous avez, au niveau de l'accueil, au niveau des coordonnées pour les points d'arrivées, vous avez également les itinéraires, les accessoires, est-ce qu'il y a des accessoires ? Est-ce que c'est accessible aux handicapés ? Tout cela, toutes ces informations méritent d'être connues avant d'y aller. On passe juste une petite démonstration sur le Canal des Esclaves, puisque c'est un site emblématique, qui je vous signale qu'il y a une demande de la CTM pour qu'il y ait un transfert de domanialité du canal qui fait partie du domaine fluvial public de l'État, et la signature de la convention elle est imminente entre le Préfet et le Président de l'Exécutif pour que nous puissions entrer en pleine propriété de ce canal de manière à faire les travaux de génie civil qui sont nécessaires à l'ouverture définitive de ce canal. Voilà on le voit bien, ce canal avec quelques recommandations, par exemple, ceux qui sont sujettes aux vertiges, tout cela est indiqué là-dessus, le niveau de vigilance et tout. Donc, voilà chers collègues, ce qu'on peut dire sur cette brève présentation. On peut revenir à la page d'accueil, vous avez tous les accès par thématique avec l'affichage des sentiers par thème. Vous avez des sentiers qui sont des sentiers du littoral par exemple, ou des sentiers qui sont des sentiers de rivière, avec des sentiers qui sont exclusivement en morne et en montagne, et ceux qui font partie du plan territorial des itinéraires de randonnée et de promenade, là encore vous les avez, et les sentiers qui ont un caractère et une valeur soit culturel soit architectural et qui font partie de notre patrimoine sont répertoriés là-dessus. On peut prendre l'exemple du littoral, vous avez tous les sentiers du littoral qui s'affichent, donc il suffit de cliquer et de choisir celui que l'on veut. Par exemple on peut prendre celui de la Caravelle, et vous avez les deux parcours du sentier de la Caravelle, le grand et le petit parcours, avec pour chacun des parcours le niveau de difficulté et le temps moyen pris par un randonneur du dimanche. Toutes ces appréciations sont portées avec des indications sur la présence effectivement de la réserve naturelle de la baie du Trésor, de la Baie du Galion, et également du château Dubuc. Nous avons par exemple, sur ce titre sur ce site le phare le plus haut de France. Peu de Martiniquais et même peu de Français le savent. Nous avons, avec ce phare-là, qui est situé au niveau de la presqu'île de la Caravelle un des phares emblématiques qui mérite effectivement une attention et une visite avec une table d'orientation aux côtés de ce phare. Voilà, chers collègues, je ne vais pas entrer dans plus de détails. En ce qui concerne l'actualité quand on revient à la page de garde, on est en période de Noël, et bien vous pouvez très bien mettre làdessus, on parlait tout à l'heure de tourisme, il y a des marathons qui se font, il y a le marathon du Médoc qui se fait dans le Bordelais où effectivement à chaque point de ravitaillement ce qui est très surprenant, il n'y a pas que de l'eau, on vous sert du bordeaux bien rouge, et ce qui est surprenant, c'est que les participants ils enfilent des gobelets de Bordeaux. Et là, nous avons le « Chanter Noël » qui est notre particularité, on peut faire également un spécial « Chanter Noël » à travers des randonnées « Chanter Noël » que l'on peut développer en Martinique, tout ça avec un accès sur le portail. Enfin, je termine par ce point, on revient à la page d'accueil, où il y a des informations pratiques, là encore, que l'on va au fur à mesure enrichir, en ce qui concerne les règles de sécurité, en ce qui concerne la chaleur, la tenue vestimentaire. Très souvent, on voit des randonneurs qui sont habillés de noir parce que c'est très classe le noir et bien porté; sauf que le noir quand on marche on produit de l'énergie et on dégage de la chaleur, c'est comme un radiateur, cette chaleur a besoin d'être évacuée. Si nous avons des vêtements sombres, ça va capter les rayons du soleil et ça va empêcher cette chaleur de s'évacuer. Donc on conseille là-dedans, de porter des vêtements clairs, des vêtements blancs de préférence, de porter un chapeau, d'avoir une gourde. Et toutes ces indications sont portées sur ce portail. Voilà chers collègues, en raccourci, nous avons là un outil exceptionnel et il faut rendre hommage aux services pour avoir vraiment travaillé là-dessus. A un moment, c'est comme dans un marathon, j'ai senti qu'on que l'on fléchissait, et qu'il ne suffisait pas de boire de l'eau qu'il fallait aller un peu loin. Donc je les ai un petit peu secoué là-dessus pour donner un nouveau balan, de manière à ce que nous puissions effectivement sortir ce portail et rendre hommage à tous ces pratiquants qui n'ont de cesse de nous le réclamer. Il y aura une application sur les portables qui permettra à tout un chacun d'avoir accès et de savoir quand on arrive dans la

commune du Robert, quels sont les sentiers que l'on peut emprunter, le niveau de difficulté, et puis ce qu'on peut découvrir en termes de restauration, en termes d'accueil si on veut passer la nuit au Robert. Donc, voilà chers collègues, le travail qui a été fait, et on vous demande de valider ce travail, donner un accord pour que ce portail soit mis en ligne sur le site de la CTM et de donner mandat au Président de manière à apporter toutes les modifications et les mises à jour de ce portail. La Présidente du Comité Martiniquais du Tourisme est présente. Nous aurons sur ce portail l'accès à l'ensemble des satellites, de manière à enrichir, faire un travail vraiment en étroite collaboration pour que toutes ces informations soient apportées à la fois aux touristes. D'autres satellites vont également être hébergés sur ce portail. Voilà merci.

M. Le Président Claude LISE

Je vais donner la parole aux commissions juste après avoir, quand même, puisque tu ne l'as pas fait, rendu hommage aussi aux services, qui pendant des années, ont créé la base de tout cela. Alors, je me félicite de ce qui est fait aujourd'hui. C'est une avancée, mais n'oublions pas, parce que cela n'a pas été facile, pendant des années, de mettre au point tous ces parcours. Il y a énormément de travail de fait, soutenu par les élus de l'Assemblée départementale pendant des années donc.

M. Louis BOUTRIN

Tout à fait.

M. Le Président Claude LISE

De temps en temps, il faut rendre un petit hommage à ceux qui ont....

M. Louis BOUTRIN

Président?

M. Le Président Claude LISE

Qui y ont cru d'abord et puis, qui ont mis en œuvre, et qui se sont battus quelquefois aussi avec.... Qui se sont battus quelquefois à contre-courant de certains, et avec les difficultés que nous créait quelquefois l'État. Je tenais à le dire.

M. Louis BOUTRIN

Président, je confirme et j'appuie. Et je profite... un oubli de ma part. La direction des services informatiques a fait un travail remarquable pour pouvoir sortir cet outil. J'ai parlé de la direction des services de l'environnement, mais il y a également la direction des services informatiques qui a contribué à l'élaboration de ce portail.

M. Le Président Claude LISE

Alors je demande l'avis de la commission BTP.

M. Georges CLEON

La Commission a émis un avis favorable, a salué le travail fourni par nos collaborateurs, entre autres, puisqu'il y a d'autres partenaires. Et puis puisque le rapporteur a parlé de la possibilité pour un randonneur de consulter, à partir de son smartphone, l'application, il serait aussi souhaitable que depuis le smartphone un randonneur puisse en interactivité signaler tel ou tel problème éventuel qui vient de survenir sur un circuit.

M. Louis BOUTRIN

Tout à fait.

M. Le Président Claude LISE

Commission Développement durable.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Politique des sports.

M. Marius NARCISSOT

La commission politique des Sports a salué le travail en profondeur qui a été réalisé par les services, par tous les collaborateurs. Et a noté que l'objectif permet effectivement d'agir sur les leviers sport santé, sport tourisme. Et la commission a surtout noté que ce travail permettait effectivement la valorisation de l'offre de randonnée et de la promotion touristique, et a émis un avis favorable avec bien évidemment le souhait que ce travail soit fédérateur, et que l'ensemble des acteurs du tourisme et de la randonnée soit associé à ce travail justement, pour que ce portail soit porté au niveau de la Martinique tout entière. Et nous avons pensé aux structures comme le CMT, les associations de randonneurs, et puis les autres collectivités de la Martinique pour que ce beau travail rayonne sur toute la Martinique. C'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Développement économique et Tourisme.

M. Yan MONPLAISIR

Notre Commission a souligné l'intérêt de ce projet, et également félicité les agents de la Collectivité qui ont rendu ce travail. Ici ou là on va émettre des propositions supplémentaires pour nourrir ce travail, notamment, peut-être l'usage d'autres langues, etc. Mais c'est un outil qui est essentiel aujourd'hui, essentiel pour nous ici qui vivons ici, mais également pour ceux qui nous visitent. Nous avons rappelé qu'il y avait déjà des cahiers qui existaient, mais qui n'étaient plus diffusés. Je crois que c'était épuisé, donc on ne trouvait plus dans le commerce. Ce qui fait qu'effectivement on peut considérer que c'est une source inépuisable qui peut être mise à jour en instantané. Donc, nous tenons à souligner tout l'intérêt que ce travail a comme outil de développement, notamment sur le plan touristique. Je pense que là, c'est plutôt Karine Mousseau qui pourra se prononcer là-dessus.

M. Le Président Claude LISE

Collège Karine MOUSSEAU, tu veux...

Mme Karine MOUSSEAU

D'abord, juste rapidement pour revenir tout à l'heure sur ce qui s'est dit par rapport à tous les problèmes de santé publique qu'on peut avoir en Martinique, que ce soit la pollution de l'air, les sargasses le chlordécone, ce sont des problèmes internes, dont il faudrait maîtriser la fuite d'informations vers l'extérieur parce qu'effectivement je rejoins mes collègues, en 5 minutes, je dirais même, en 5 secondes on peut perdre le

travail de mois et de mois de promotion de la destination Martinique. Ça a été le cas notamment quand la ministre, il me semble que c'était Madame TOURAINE, avait fait cette déclaration ravageuse par rapport aux problèmes des sargasses. Donc il faut vraiment maîtriser cette information, le chikungunya, voilà, voilà, c'était le problème du Zika. Donc, il faut vraiment maîtriser cette information. Ce n'est pas facile et d'ailleurs nous, nous travaillons avec une agence au Comité Martiniquais du Tourisme, donc cela me permet de le dire, de veille d'informations, notamment sur les médias nationaux, pour pouvoir tout de suite être réactif par rapport aux messages qui sont lancés. Il suffit sur TF1 d'un reportage sur le chlordécone, sur autre chose, pour qu'on ait vraiment des répercussions négatives. En tout cas, on essaie de maîtriser nous les informations. Ce n'est pas facile. Mais bien souvent elle vient de nous-mêmes les Martiniquais et les Martiniquaises, notamment à travers les réseaux, quand on photographie des sargasses et que ça fait le tour très vite sur les réseaux sociaux, ça ne va pas être en faveur de notre travail pour attirer des visiteurs. Maintenant concernant le portail, que j'ai découvert en commission, forcément c'est un travail que nous saluons, puisque le tourisme vert c'est un tourisme qui se développe de plus en plus. La Réunion en a fait son succès touristique puisque la Réunion fait sa promotion sur le tourisme de randonnée, puisqu'à cause des requins ils ont été obligés d'abandonner le tourisme balnéaire. De plus en plus de personnes viennent en Martinique pour la randonnée, donc c'est un très bon outil. Maintenant c'est vrai que nous voulons travailler avec vous sur la façon d'utiliser cet outil, notamment Yan MONPLAISIR l'a dit, la traduction en plusieurs langues, anglais, espagnol, allemand, ça c'est important. Et que nous puissions, parce que le Monsieur le Conseiller exécutif, tu as dit que c'est en allant sur le site de la Collectivité Territoriale qu'on aura accès au site du Comité Martiniquais du Tourisme. Mais en fait les touristes font le contraire. Ils vont sur www martinique.org, c'est à dire site tourisme. Donc en fait, c'est le contraire qu'il faudrait faire c'est-à-dire que ce portail soit en accès sur le site touristique de la Martinique. Donc, je pense que tes équipes travaillent déjà avec les miennes là-dessus. Il y a un gros travail de Madame...notamment on s'est vu, donc il y a un gros, gros travail à faire. En tous cas, voilà. Ce qui est important c'est qu'on travaille vraiment ensemble là-dessus. C'est très important et on salue ce travail. Mes équipes font un gros travail aussi sur le tourisme de randonnée.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a siégé avec la commission Développement économique. Nous avons le même point de vue et nous avons en particulier bénéficié d'une présentation très dynamique de cet outil et effectivement, il a été souligné qu'il fallait, toujours les raisons évoquées par le Comité Martiniquais du Tourisme, et par ailleurs, nous avons apprécié le fait qu'on nous a expliqué que ce site, cet outil serait évolutif, c'est-à-dire qu'il n'est pas figé.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Peut-être que Madame MOUSSEAU voulait ajouter un truc.

Mme Karine MOUSSEAU

Ah oui. J'ai oublié juste un truc. Merci Jean-Claude. J'en profite pour dire que justement en ce moment nous avons en Martinique le Raid des Alizés qui commence aujourd'hui, d'ailleurs, pour trois jours. C'est un grand évènement qui a lieu chaque année et qui attire énormément, énormément de..., je vais vous dire de fans sur les réseaux sociaux, puisque c'est un raid de femmes justement, qui court chacune pour des associations puisque les gains sont ensuite redonnés et reversés des associations de leur choix. Je vous invite à suivre ça sur les réseaux sociaux, sur le site du Comité Martiniquais du Tourisme. Donc, on est en plein dedans, le tourisme de raid, le tourisme de randonnées. Voilà.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Oui, merci. D'abord, je remercie quand même le Président de l'Assemblée de dire « Mais, je ne revendique pas, je l'ai déjà dit ». Mais « Les 31 sentiers pédestres » les premiers, sur le petit document, cela a été fait sous l'autorité de Président de la commission Culture du Conseil Général, c'était moi, avec l'ONF, 31 premiers sentiers pédestres...

M. Louis BOUTRIN

Et le COMPASS⁶, le COMPASS pour les conseils pratiques.

(Rires dans l'hémicycle)

M. Jean-Claude DUVERGER

Et plus, l'embellissement des quartiers aussi. MALSA était membre de ma commission, mais l'embellissement des quartiers, on l'avait mis en place, eh bien c'était sous ma présidence. Ce que je veux dire, c'est juste pour dire à la Présidente, qu'il faut nous battre, il faut bien comprendre dans quel esprit j'interviens. J'étais au Sea Thread et je défendais la Martinique, je discutais avec un anglais suffisamment faible et des gens qui introduisaient sur la venue en Martinique, les américains s'intéressaient pour savoir que Lafcadio Hearn était passé ici ; et il y a quelqu'un qui était un p'tit peu contre la ville pendant que je défends, je dis aux gens de venir chez nous, il y a tout cela, il disait qu'à Fort-de-France, il y avait des chiens errants. Moi, je n'avais pas trouvé ça bien. Ou bien lors d'une visite à la foire de Paris, par exemple, il y avait deux morts en Martinique, 75 à Cuba et au moins 125 à la Dominique, il y avait des musiques qui pétaient dans les deux stands et nous on était là, on avait deux morts. On était en train de dire ah, c'est pénible, que font les élus, les gens. Deux morts, Cuba ni 75, la République Dominicaine ni 125, misik ka pété en stand-en, venez chez nous c'est bien... etc, etc. Ce que j'ai voulu dire comment font les gens, et je termine en disant à la foire de Paris et à Deauville, j'ai souvent entendu des fois Sainte-Lucie dire, venez chez nous, vous êtes à un quart d'heure de la Meynard. Un quart d'heure de la Meynard. Sainte Lucie, pendant nou la ka pléré, venez chez nous nous sommes à un quart d'heure. Alors, moi, ce que j'ai voulu dire tout à l'heure, j'ai rencontré des golfeurs qui disent « ouais, vous avez un golf », et les golfeurs aiment échanger, j'ai 3 golfs à moindre distance qu'à Deauville. Yon Martinique, yon Sainte-

⁶ Compass : Comité Martiniquais pour la Promotion des Activités Santé Sport.

Lucie, yon Guadeloupe. Venez chez nous, un 18 trous. Je veux dire que c'est la manière de défendre quoi. Donc, sur les sentiers et les randonnées pédestres, enfin, je travaillais beaucoup, d'abord je défends cela parce que c'est intéressant, et comme élu, de plus en plus il faut le faire, mais même comme petit artiste quoi, j'ai eu à recevoir des randonneurs avec des contes lorsqu'ils arrivaient de plus en plus. Je disais qu'on pouvait même, avec des artistes, mettre en place une présentation des structures par des petits sketches en anglais, etc. etc. Et je l'ai dit et le Président de l'Assemblée sait très bien que je me suis battu très longtemps pour cela.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE

Merci Président. Ce que je peux ajouter, c'est qu'effectivement que cette étude et ce dossier ont été présentés en commission Sport, et féliciter par rapport au travail qui a été fait qui est important. Concernant les sentiers pédestres, concernant les randonneurs, est-ce qu'il ne serait pas important de matérialiser les points de vue, parce qu'il y a effectivement certains circuits qui peuvent offrir de magnifiques vues. Donc, matérialiser les points de vue et surtout l'entretien. Parce qu'il est bon d'avoir cet outil, mais il faut aussi que l'entretien soit suivi d'effet pour qu'il n'y ait pas de mauvaise renommés des visiteurs qui empruntent ces sentiers de randonnées, pour qu'on n'ait pas de point négatif par rapport à l'entretien. Je sais que ça a un coût, donc là-dessus, il faudra qu'on soit plus vigilant quant à l'entretien de ces sites. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

A mon tour de saluer la qualité du travail qui a été fait, qui a été réalisé autour de ce projet de portail. Lorsque ça va dans le bon sens, lorsqu'il y a des actions, c'est ce dont je parlais hier, au niveau des enjeux des orientations budgétaires, c'est ce qu'on veut entendre. Qu'est-ce qu'on fait pour améliorer la situation de la Martinique, concrètement ? Et là on a une illustration et il une fois n'est pas coutume je félicite toutes les équipes, tous les services administratifs qui se sont mobilisés sur ce dossier-là, mais je félicite aussi le Conseiller exécutif. Kan i bon, mwen ka di i bon ; lè i pa bon, mwen ka di i pa bon. Alors, ce portail est un élément de l'attractivité de notre territoire. Il a un intérêt touristique, notamment en termes de visibilité, de lisibilité de ce qui peut faire la beauté et la richesse de la Martinique. Certes, mais moi, je préfère m'attarder sur l'intérêt en matière d'activités sportives et d'activités liées au sport santé. Vous savez l'Institut Martiniquais des Sports a pour objectif de positionner la Martinique comme une terre d'excellence en matière de sport santé. Parce que nous sommes une terre de champions, de sportifs, nous fournissons régulièrement les équipes de France dans toutes les disciplines. Nous sommes un vivier de champions. Mais un vivier de champions avec des infrastructures, des équipements sportifs qui ne sont pas à la hauteur. Alors si les équipements publics, infrastructures réalisées ne sont pas à la hauteur pour quasiment toutes les disciplines, on peut essayer, à travers ces aménagements, ces sentiers, d'offrir, c'est le rôle de la Collectivité, d'offrir aux visiteurs, mais aussi aux Martiniquais, des outils, des équipements qui soient à la fois, sécures, et pour un peu valoriser son activité physique et sportive. Et c'est pourquoi le détail, le contenu même de ce portail est particulièrement important. Parce que c'est vrai, il y a des sportifs, il y a des champions qui viennent ici, il y a des champions dans notre territoire, peuvent aller s'entrainer, ne serait-ce qu'à titre de prévention pour la santé, marcher comme tu l'as dit tout à l'heure Président, j'écoutais là dans ma voiture, mais ces sentiers-là, ça fait du bien. Ça permet aussi de sortir des sentiers battus. Mais je pense particulièrement à un certain nombre de public, de toutes ces personnes, qui dans notre pays sont atteintes de ce qu'on appelle les maladies chroniques. L'obésité, le diabète, l'hypertension artérielle, et j'en passe. Toutes ces personnes qui ont subi dans leur chair, et qui subissent aujourd'hui les effets de politiques inconsidérées, irréfléchies, irresponsables, consistant par exemple à déverser des tonnes de sucre, de produits beaucoup plus sucrés qu'ailleurs, sur notre territoire. Toutes ces politiques, irresponsables, irréfléchies, et au service d'une minorité qui ont eu pour conséquence, eh bien, le déversement de produits phytosanitaires sur notre territoire; aujourd'hui, nous sommes champions du monde de record de cancer de la prostate. Et même si peut-être que ce n'est pas une bonne publicité à l'extérieur de la Martinique, c'est une souffrance, c'est une réalité qu'on ne saurait taire non plus. Ces personnes peuvent avec un tel outil bénéficier de l'usage de ces sentiers. Et aujourd'hui nous avons des associations qui s'organisent. L'association notamment des personnes atteintes de cancer qui s'organise pour proposer l'activité sportive comme une alternative aux médicaments chimiques. Et ça marche. Des études scientifiques démontrent que plus de 20 % de la rémission, de la guérison, dépend davantage de l'activité sportive que des médicaments. Donc, avec cet outil-là, je reconnais aujourd'hui, que grâce à ce portail qui permet de noter, en fait, le niveau de difficulté, des sentiers difficiles qui ne sont peut-être pas accessibles à ces publics, mais les sentiers accessibles à ces publics qui nécessitent un suivi, et qui doivent à certain moment avoir une progressivité dans leurs pratiques sportives, on pourra orienter ce public-là vers ces sentiers. Donc, à la fois, il y aura l'aspect sportif, l'aspect culturel, et l'aspect santé. Donc, moi je vois que des éléments, des résultats positifs à espérer de la mise en œuvre de ce portail. Donc, une fois de plus, lorsqu'il faut critiquer, je critique, mais lorsqu'il faut féliciter, je félicite. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Je fais juste une p'tite parenthèse à propos de ce tu as dit concernant les actions du sport sur l'évolution de certains cancers. Je veux vous faire savoir qu'il y a des centres anti-cancéreux qui ont installé des dojos pour des malades suivis pour des cancers quelque fois avancés, entrainés par des moniteurs qui ont été formés. Et j'en parle parce que celui qui a le premier commencé à entrainer des malades atteints de cancer sur les tatamis, c'est un Martiniquais, un kinésithérapeute qui est très connu, mais malheureusement le nom m'échappe mais Michel BRANCHI n'est pas là, quand il va revenir, pourra vous donner son nom. De temps en temps, il faut souligner lorsque nos compatriotes ont fait des choses. Ça donne des résultats extraordinaires. Je ferme cette parenthèse, et alors, je donne la parole au collègue MARTINE, ensuite le collègue BARTHELERY.

M. Raphaël MARTINE

Merci Président. Je veux saluer également le travail de toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués sur le portail. Je veux saluer aussi le zoom qui a été fait sur ce portail dédié à la randonnée pédestre. Donc, il nous a permis d'avoir une vue

synoptique sur l'ensemble des possibilités de découverte du pays à travers la randonnée. J'émets le vœu que ce portail soit ouvert le plus tôt possible, non seulement à tous les Martiniquais qui s'intéressent à la question, mais aussi à tous nos amis visiteurs qui nous font l'amitié de découvrir notre beau pays, à travers la découverte de paysages variés et divers, également à travers la randonnée. Et aussi j'émets le vœu que ce travail de portail soit partagé par tous ceux qui travaillent dans ce domaine. Notamment le Parc Naturel Régional et le Comité Martiniquais du Tourisme qui participent à la défense et la mise en valeur de ce patrimoine naturel touristique et historique. Donc, je crois que ce portail a le mérite d'exister et d'être créé et mérite d'être amendé, sinon au fil de l'eau, mais au fil des randonnées pour que nous ayons un outil très performant en matière de découverte du pays.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY

Merci Président. En tout cas, c'est vraiment avec satisfaction que j'accueille ce portail. Compte tenu du fait qu'il y a, dans les randonnées que l'on pourra voir sur le portail, il y a la Presqu'ile de la Caravelle. Cette Presqu'ile, comme l'a dit tout à l'heure le Conseiller exécutif, où se trouve le phare le plus élevé de France, 75 mètres, qui a grandi en 2 millions d'années. Eh bien, ce phare de la Presqu'ile de la Caravelle, moi je l'appelle la péninsule de la Caravelle, il était temps que la Caravelle en Martinique soit effectivement à l'international. Là maintenant je pense qu'il y a cette Presqu'île de la Caravelle deux sentiers, deux parcours, le grand sentier et le petit sentier, où très régulièrement des écoles viennent faire des marches, des personnes âgées. Et vraiment ce sera un plus pour notre Presqu'île. Et par conséquent, je tenais absolument à le dire, la Presqu'île de la Caravelle. Et quand on est sur le point de vue, je pense que le Conseiller exécutif sait de quoi je parle, on voit sur la droite, le nord et sur la gauche on voit la pointe également du Vauclin. C'est magnifique, c'est un site magnifique la Presqu'île de la Caravelle. Quand vous y êtes, vous n'avez même pas envie de sortir, de partir. Je vous rappelle une fois que....

(Discussions simultanées)

M. Richard BARTHELERY

C'est la première partie de la Martinique qui voit le soleil à 5h05, 5h10 du matin, elle reçoit le soleil....

(Discussions simultanées)

M. Le Président Claude LISE

S'il vous plait laissez le collègue terminer.

M. Richard BARTHELERY

Faites la randonnée de la Caravelle.

(Discussions simultanées)

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue MONTROSE

Mme Diane MONTROSE

Merci Président. Je veux effectivement m'associer à ce que les collègues ont déjà indiqué et féliciter effectivement les équipes qui ont effectué ce travail, en tout cas, mis en place cet outil qui nous permet de retrouver en un point l'ensemble des sentiers et randonnées qui peuvent être pratiqués en Martinique. J'ai noté dans le dossier que la finalisation de la mise en ligne sera faite en concertation avec les parties prenantes du territoire. Et je veux vraiment inviter à faire en sorte que l'ensemble des parties prenantes soit associé, à la fois sur la dimension touristique avec le Comité Martiniquais du Tourisme de façon à agréer au maximum cet outil d'information complémentaire comme l'a dit tout à l'heure le collègue DUVERGER qui l'évoquait, mais agréer avec un maximum d'informations possibles, agréer en matière de langue, bien évidemment, donc, les acteurs touristiques. Je voudrais qu'on n'oublie pas les acteurs sportifs. Je veux parler du Comité de la Randonnée Pédestre qui est celui souvent, qui aide à mettre en lumière de nouveaux sentiers, à baliser de nouveaux sentiers. Je veux quand même rappeler que nous sommes chaque année partenaires du Comité de la Randonnée Pédestre qui organise au mois de juin, de façon régulière, le festival de la randonnée pédestre, qui permet aux Martiniquais de se rendre compte de l'ensemble des randonnées qui sont possibles en Martinique, et c'est un festival de plus en plus, pour y être chaque année à leur côté, qui voit de plus en plus et qui reçoit de plus en plus des délégations étrangères. Et ça me permet de rebondir sur ce que disait Madame MOUSSEAU sur le caractère pleinement touristique que peut constituer la randonnée, puisque lors du premier festival nous avions une guinzaine de personnes qui venaient de la Dominique, au dernier festival, je veux rappeler qu'on avait plus d'une centaine de personnes qui venaient de la Dominique et de Sainte-Lucie autour de ce festival de la randonnée pédestre. Le troisième partenaire que je voudrais qu'on n'oublie pas, c'est en matière de santé, parce qu'il faut que cet outil s'adresse aussi bien à ceux venant de l'étranger, mais à ceux aujourd'hui qui sont les Martiniquais. Et des indicateurs, on pourrait en agréer également. Et je veux vous inviter à le faire. Alors, en dehors de mettre niveau 1, niveau 2 qui indiquent des niveaux de difficultés, je veux rebondir encore une fois sur ce que disait tout à l'heure notre collègue, puisque nous portons de manière commune un projet sport-santé avec la commission des sports, mais également avec l'IMS, je souhaite que l'on puisse agréer de nouveaux indicateurs pour indiquer aux personnes qui soient, soit diabétiques, soit hypertendues, soit en situation d'obésité ou soit dans des situations de pathologies diverses et variées, si le circuit leur est praticable ou pas. Le niveau 1, 2, ou 3, n'est pas suffisant comme indicateur. Et si on veut qu'il parle, et que notre politique que nous avons mis, le focus que nous avons mis sur le sport-santé, puisse être un focus plus opérationnel, et avoir du sens, eh bien, il faut que ce niveau puisse... que l'on agrée de nouveaux indicateurs, que l'on les crée de manière à ce que ceux qui aujourd'hui ont des pathologies puissent s'engager et oser marcher. Ce n'est pas qu'ils n'ont pas envie. Ils ont souvent envie, mais ils n'ont pas envie de s'arrêter au bord du chemin, et de ne pas savoir comment revenir. Donc, si on pouvait créer des indicateurs, avec les personnels de santé, de manière à ce que cet outil soit opérationnel. Et puis, j'ai deux questions pour le Conseiller. Je n'ai pas compris si le maitre d'ouvrage était le PNRM ou si le maitre d'ouvrage était la Collectivité Territoriale, puisque vous avez parlé d'un jeune qui a œuvré sur le projet. Donc, je ne sais pas si c'est dans le cadre d'un

appel à projet lancé par le PNRM ou d'un appel ou à projet lancé par la Collectivité. Enfin, je n'ai pas très bien compris cette notion, voilà.

M. Le Président Claude LISE

Donc, je passe la parole...Oui, collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Alors, de mon côté j'ai donné mon avis pour dire que ça a été déjà plébiscité, donc est-ce besoin de ma part de venir le faire ? Mais simplement dire qu'à travers le portail, à travers cette démarche où c'est la santé, c'est l'économie, c'est l'environnement. Et concernant l'environnement, on n'est pas obligé de grossir le Gros-Morne, on n'est pas plus gros qu'ailleurs, même si on est la deuxième commune en superficie. Alors, dire que ce projet, et tu faisais allusion tout à l'heure, lorsque tu descends dans la rivière du Lorrain, comment l'eau est extraordinaire, c'est beau à voir. Et c'est pour cela qu'avec Cap Nord, dans le cadre de nos rivières, nous travaillons sur le lancement d'une ACI⁷ pour pouvoir mettre en valeur les rivières, et permettre que ça soit un produit touristique, d'abord pour les Martiniquais, d'abord pour les autochtones, ensuite pour ceux qui viennent de l'extérieur, parce qu'aujourd'hui c'est très rare qu'on puisse trouver des gens qui puissent dire où telle rivière prend sa source. Je prends le cas de la rivière..., lorsqu'on a eu la réunion le 5 novembre dernier, à Cap Nord, demandait à Monsieur BAZIN l'élu du Lorrain qui représentait le maire, où la rivière du Lorrain prend sa source. Donc, il a dit beaucoup de choses, en disant que Morne Jacob est placé où ? Donc, entre le Gros-Morne, d'un autre côté on parle pour ceux qui sont... Dans le quartier la plus grande rivière de la Martinique, vous savez c'est laquelle. Et je demandais à ces personnes en âge avancé où cette rivière prend sa source, malgré leur 85, 90 ans d'âge, Eh bien, ils disent adan boi-a. Donc, adan boi-a, on ne peut pas identifier. Imaginez qu'on puisse remonter à la source et puis découvrir ces rivières. Ce qui nous permet aussi souvent de dire, lorsqu'on dit que tout est pollué, tout est mauvais en Martinique, on pourra dire que c'est faux, parce qu'il y a des endroits où c'est pur. Et c'est pour cela que je crois qu'associer l'environnement, la mise en valeur de nos rivières, ce chantier, eh bien ça peut être un élément important pour venir faire avancer les choses. Donc, sur ce point, je ne peux dire que bravo. Mais il y a encore d'autres éléments qui viendront s'ajouter, et ça va aussi être...épi nou kail osi appren sé moun-en découvè sa ki en gran boi, sa ki en zabitan, contrairement à la flore et à la faune qui est entrain de foutre le camp ; donc permettre aux gens de pouvoir retourner à la source. Les écoles pourraient en prendre exemple et emmener nos enfants aller en découvrir, parce que très souvent, ils ne connaissent pas leur environnement. Donc, cette démarche, donc ces zabitants d'antan, les boucs tout ca permet nou riviv sa. Donc, je crois que dans le type de démarche, c'est une bonne chose, et ça peut aussi susciter pour garder, je dirais, en état les espaces aménagés, les traces, eh bien, être capable de pouvoir dire on ouvre de nouveaux métiers dans le domaine, et je crois que c'est quelque chose d'important. Et le collègue RANGON me faisait rappeler que beaucoup ici ne savent pas ce que ça veut dire un câlin. Alé péché adan en lariviè, mété en panier, fè en roso. N'est-ce pas c'est ce que tu disais. Voilà.

M. Le Président Claude LISE

Collègue ZOBDA.

254

⁷ Atelier Chantier d'Insertion

M. David ZOBDA

Merci Président. Je vais m'associer à toutes les remarques et les propositions qui ont été formulées, mais surtout aux félicitations, puisque nous avons un outil magnifique. Je n'ai pas assisté au début de la présentation, mais je sais de quoi on parle, puisque j'ai eu l'occasion de m'en occuper. Je voudrais donc féliciter à la fois les élus qui y ont travaillé, et puis surtout les techniciens, les cadres de la CTM qui ont passé leur temps à peaufiner un outil merveilleux. Cet outil, on l'a dit, est multidirectionnel. Il s'agit du sport, de la santé, de la découverte, de l'environnement, etc. Donc, il est intégrateur, il est un ensemble social parfait. Et à cet égard, je voudrais savoir deux choses. D'abord, je voudrais savoir comment on fera pour garder à ces sentiers leur qualité initiale ? Quels sont les méthodes d'entretien, de valorisation que l'on a prévu de mettre en œuvre ? Parce qu'il est évident que quand on va populariser, dynamiser et rendre public, surtout aux touristes qui viendront, il faut garder à l'ensemble des sentiers, la permanence de la qualité. La qualité en termes d'entretien, mais la qualité aussi en termes de sécurité. Il faut sécuriser tous les parcours, il ne faut pas qu'il y ait des incidents, ou qu'il y ait des accidents. Je voudrais savoir comment on va s'y prendre pour garder à l'ensemble des kilomètres des parcours la qualité ? Ensuite, cet outil est tellement intéressant que je pense qu'il faut qu'il fédère l'ensemble des circuits existants. Alors, peut-être que le programme a intégré l'ensemble des circuits qui appartiennent à la CTM, ou qui sont dans le domaine public, ou bien dans le domaine forestier, soit de l'Etat, soit de la CTM. Mais je pense que certaines communes ont sur leurs territoires des sites remarquables, des points de balades, ou des promenades assez remarquables, que l'on pourrait agglomérer à ce document pour avoir une vision globale du territoire. Je pense que ça peut aussi servir à fédérer l'ensemble des éléments. Et je veux dire, en particulier, pour le site de Morne Cabri que nous allons remettre en état. Mais j'aurais souhaité que ce site de Morne Cabri, le parcours santé de Morne cabri, soit intégré à ce document et figure comme étant l'un des outils de balade, de promenade, de sport santé, d'entretien, qu'offre notre pays à ceux qui visitent, mais surtout aussi aux Martiniquais.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Donc, je passe la parole au rapporteur.

M. Louis BOUTRIN

Merci Monsieur le Président. Je vais, si le collègue NILOR qui a fait quelques remarques, je vais lui apporter des éléments de réponses à ses remarques et questions. C'est vrai que c'est un portail évolutif, qui va nous permettre, comme vient de le dire Monsieur le Maire du Lamentin, David ZOBDA, d'intégrer l'existant. A savoir, on a un certain nombre de parcours santé en milieu urbain, dont celui du Morne Cabri, qu'il connait bien, et moi-même. D'autres parcours santé ont été réalisés sur le territoire de Ducos, de Terreville, et de la commune des Trois-Ilets. Donc, nous allons intégrer...

(Discussions simultanées)

M. Jean-Philippe NILOR

Le parcours santé de Sainte-Luce.

M. Louis BOUTRIN

Mes connaissances s'arrêtent un p'tit peu à la contribution personnelle...

M. Jean-Philippe NILOR

Attends collègue, je suis obligé de te dire qu'on ne peut pas parler de parcours santé sans parler, je vais faire un peu comme mes collègues du parcours santé de Sainte-Luce, qui est l'un des plus beaux, et surtout les plus fréquentés de toute la Martinique, voilà. Après Cœur Bouliki.

M. Louis BOUTRIN

Je salue la promptitude des collègues ...

(Rires)

(Discussions simultanées)

M. Louis BOUTRIN

Je salue la promptitude des collègues à vouloir répondre alors que je n'étais qu'au début de la citation. Donc, j'ai commencé par les parcours santé, où David le sait bien, où j'ai apporté ma contribution personnelle, puisqu'on avait créé à l'époque le COMPASS, Comité Martiniquais pour la Promotion des Activités Santé Sport et une des premières réalisations, ça a été, avec le Docteur RENE-CORAIL, Docteur DINAL et LEOTURE, on avait...

(Discussions hors micro)

M. Louis BOUTRIN

Je sais, tu nous avais reçus. Il y a eu une contribution à l'époque, Président, du financement du Conseil Général, premier parcours qu'on avait réalisé, c'était Morne Cabri avec le Maire Pierre SAMOT. Donc, j'ai commencé par cela, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a que cela. IL y a des parcours santé qui sont extraordinaires, dont celui du littoral sur la commune de Sainte-Luce, et dans d'autres communes. L'idée c'est justement d'intégrer ces parcours santé en milieu urbain, dans le portail en apportant un certain nombre d'informations, avec notamment, comme disait la collègue MONTROSE, des indicateurs sur le niveau de difficultés qu'il faut améliorer. C'est vrai qu'on est resté dans le classique, ce qu'on trouve dans les prospectus pour randonneurs, mais il faut penser également aux activités de sport santé, et j'abonde tout à fait. Zouk-là sé pa sel médicamen nou ni. Nous avons, le sport santé qui est un excellent médicament pour lutter contre toutes les pathologies cardio et cérébrovasculaires. N'oublions pas qu'effectivement dans l'inconscient collectif, le cancer c'est quelque chose d'épouvantable, sauf que c'est la deuxième cause de mortalité en Martinique. Et la première cause de mortalité en Martinique demeure les maladies cardio et cérébro-vasculaires. Donc, un des moyens de lutte contre cela, c'est certes, l'hygiène alimentaire et l'hygiène de vie. Et dans l'hygiène de vie, il y a une pratique d'activité physique régulière en dehors de toute considération de compétition. Donc, la politique qui est préconisée actuellement à la fois par l'IMS, par la CTM ? Par les municipalités, tout cela converge ensemble, et on devrait pouvoir mettre sur ce portail, trouver par thématique, des sentiers qui sont propices à la pratique d'activités physiques en dehors des compétitions. Il y a également tout l'handisport. Là encore on peut être une destination pour les pratiques d'handisport. On peut trouver sur le portail, mais là encore, c'est un portail qui est évolutif, qui va nous permettre, au fur à mesure de l'enrichir. C'est vrai que la première partie de la Martinique où le soleil se lève c'est la Caravelle, mais sur ce site, tu peux voir également que c'est une des premières parties de la Martinique qui a émergé. Cela fait 28 millions d'années. Donc dans tous les aspects sur la géologie de notre pays, on peut retrouver cela. De même qu'à Sainte-Anne, si on fait le parcours de la Trace des Caps, on va pouvoir voir également que c'est avec la Caravelle, la première partie de la Martinique qui a émergé. Donc, il y a comme on disait tout à l'heure, si on revient sur la page d'accueil, tout au fond, informations pratiques, actualité et il y a également, quand on voit des informations, sur l'aspect patrimonial, culturel et architectural. Donc, tout cela, on peut, en faisant une randonnée, découvrir le pays, et s'arrêter après la randonnée à tel restaurant, telle table d'hôte pour pouvoir effectivement faire tourner l'économie. Donc, chers collègues, nous avons noté l'ensemble des remarques et des suggestions de manière à ce que l'on puisse intégrer comme vient de le dire David ZOBDA, une dimension qui nous échappe le plus souvent, quand on fait beaucoup de randonnées, on voit qu'on a un problème sur l'entretien et des fois même, sur la sécurité. Donc, il faut que l'on puisse intégrer tout cela. Et ce sera un site, un portail interactif, parce que les pratiquants vont nous informer en temps réel sur les manquements de manière à ce qu'on soit beaucoup plus réactifs. Alors, la maitrise d'ouvrage, la question a été posée, est-ce que c'est une maitrise d'ouvrage PNRM (Parc Naturel de Martinique) non. C'est une maitrise d'ouvrage CTM. Le jeune qui est intervenu, CHARLES-NICOLAS, qui est intervenu, il est intervenu en tant que stagiaire à la direction du service informatique de la CTM. Et on l'a intégré dans le projet, et comme c'est une jeune qui est à l'INSA Lyon, qui a un savoir-faire, nous l'avons mis à contribution, mais les services ont continué, et puis, il fallait faire le forcing pour qu'on puisse sortir enfin, un premier jet. Et comme il est évolutif, nous allons l'enrichir au fur et à mesure. Donc, je salue également le travail effectué par ce jeune, par les deux directions environnement et service informatique. Voilà, chers collègues. Je ne vais pas entrer dans le débat avec le Maire du Gros-Morne, qui disait que la faune et la flore disparait. J'ai presqu'envie de dire, pas si sûr, parce que tu vas découvrir que la richesse de notre faune et de notre flore, et en ce qui concerne notre faune, je ne sais pas si tu as remarqué, depuis qu'il n'y a plus dépendage aérien, par exemple, les guêpes reviennent, les papillons reviennent, un certain nombre d'oiseaux recommencent à hanter nos mornes et je pense que c'est une très très bonne chose pour notre faune aviaire notamment. Merci chers collègues.

M. Le Président Claude LISE

Collègues, juste avant de passer au vote. Tout à l'heure, j'ai voulu rappeler le travail fait par les anciens services du département sur les sentiers de randonnées, mais j'ai oublié de rendre hommages à ceux de mes anciens collaborateurs qui ont mis au point le système SIGMA, système d'Information Géographique de la Martinique.

M. Louis BOUTRIN

Je l'ai dit.

M. Le Président Claude LISE

Et je veux notamment quand même qu'on ait une pensée pour Monsieur SIDIBE, qui est un ancien ingénieur des ponts, qui était l'adjoint du directeur général des services techniques de l'époque, Christian de VERCLOS, qui est parti, comme vous le savez, pratiquement la même année où j'ai quitté la présidence du Conseil Général. Et Monsieur SIDIBE qui était son adjoint, et qui ensuite est devenu Directeur Général

Adjoint des services techniques, mais qui a été avec toute une équipe, je ne vais pas citer le nom de tous les collaborateurs de l'équipe qui a mis au point, en travaillant avec l'IGPN, le Système d'Information Géographique de la Martinique. De temps en temps, il faut quand même qu'on rende hommage à ceux qui ont jeté les bases. Car sans cela, nous n'aurions pas ce portail aujourd'hui, bien entendu. Voilà, ceci étant posé...Explication de vote.

M. Jean-Claude DUVERGER

Une explication de vote, mais c'est pour dire aux gens de Rivière Pilote que le dimanche 1^{er} décembre, l'association Rando Sans Frontière vous invite à découvrir la trace du dernier *neg maron* du secteur sud, sur la commune de Rivière Pilote autour du Rocher Zombi. Donc, on ne vous a pas oublié.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Bien, une explication post-rapport du Conseiller exécutif.

M. Louis BOUTRIN

Juste un point. Je crois que le collègue DUVERGER est contagieux, il m'a donné une idée en matière d'annonce, puisqu'on a parlé énormément de tourisme tout à l'heure, et de la manifestation qui aura lieu avec l'arrivée de ces pratiquantes. Nous attendons, en Martinique du 7 au 15 décembre les quatrièmes floralies internationales qui se dérouleront aux Trois-Ilets. Donc, vous serez, bien sûr, invités, mais je profite pour pouvoir lancer l'information à tous ceux qui nous écoutent de manière à ce que l'on puisse accompagner une filière, qui est la filière d'horticulture florale, mais également avoir une visibilité à l'international, puisqu'on attend le Japon, qui a déjà confirmé, le Yémen, la Birmanie, également la Russie qui sera des nôtres, le Canada, le Mexique, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, la Guadeloupe et bien sûr, l'Italie et la France. La France sera représentée par la ville de Nice, et la ville de Nantes. Donc, voilà chers collègues, du 7 au 15. Réservez, je dirais un moment pour pouvoir visiter cette manifestation qui est portée par la...Maitrise d'ouvrage CTM et qui est portée par le Parc Naturel pour le compte de la CTM.

Mme Karine MOUSSEAU

Avec la collaboration du Comité Martiniquais du Tourisme, et pas la moindre.

M. Louis BOUTRIN

De Martinique Transport également de la ville des Trois-Ilets pour être complet.

M. Le Président Claude LISE

Très bien, nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre?

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Nous passons au 53. Etude économique et tarifaire portant sur la création du réseau d'irrigation collectif de Nouvelle Cité à Rivière-Salée.

53. ETUDE ECONOMIQUE TARIFAIRE PORTANT SUR LA CREATION DU RESEAU D'IRRIGATION COLLECTIF DE NOUVELLE CITE A RIVIERE-SALEE

M. Louis BOUTRIN

Alors, chers collègues, vous avez, joint au rapport, l'étude économique et tarifaire qui porte sur la création d'un réseau d'irrigation collectif, au quartier Nouvelle Cité dans la commune de Rivière-Salée. Vous avez vu ce rapport. Donc, j'essaierais d'être concis et d'aller à l'essentiel. Comme vous la savez, ce rapport vise à vous présenter cette étude économique et tarifaire. La Collectivité a décidé d'investir dans la réalisation d'un système hydraulique qui vise à permettre le développement de l'agriculture dans tout ce secteur. Il y a une superficie qui est estimée à 52 ha, et le volume c'est plus de 1 680 m3 à destination d'une quinzaine d'exploitations agricoles. Les spéculations que l'on retrouve sur ces surfaces, certes, on a de la canne, et en ce moment, on voit comment la canne est bien en fleur quand on arrive à Petit-Bourg et à Rivière-Salée, mais il y a également, ce que l'on sait moins, du maraichage, du vivrier, la prairie et également de l'élevage. Le cout de cette opération c'est quatre millions d'euros (4M€). C'est financé, certes, sur les fonds européens pour l'agriculture, c'est-à-dire le FEADER à hauteur de deux million cent cinquante mille euros (2 150 000 €). Les travaux pour créer ce réseau d'irrigation ont démarré en décembre 2018, pour une mise en régime du réseau qui est prévue en 2020. Parallèlement, on a lancé cette étude économique et tarifaire, c'est-à-dire le « on », c'est-à-dire la Collectivité Territoriale de Martinique, qui est réalisée par la société Canal de Province, et en principe, on devrait pouvoir... Cette étude qui s'est achevée en février 2018, nous donne 3 préconisations. Première préconisation, c'est que l'on puisse pour cette gestion, envisager une régie qui serait propre au réseau de Rivière-Salée. Deuxième préconisation de cette étude, que la régie soit intégrée au périmètre irrigué du sud-est. Enfin, troisième possibilité, que l'on puisse lancer une délégation de service public. Donc, aux vues de ces 3 propositions, le mode de gestion qui est pressentie est l'intégration du service au sein de la régie, du périmètre irrigué du sud-est qui existe déjà. Parce que cela présente quelques avantages, notamment celui de disposer d'un budget propre, et d'avoir une autonomie de gestion, à la fois dans la décision, dans l'action et également dans la gouvernance, contrairement à la délégation de service public. Deuxième avantage, ça nous permet de faire des économies d'échelle par la mutualisation des moyens humains, à la fois administratifs et comptables et matériaux, et notamment au niveau de tout ce que l'on a en matière de gestion du PISE, avec le bureau de gestion du PISE. Donc, cette option requiert également l'embauche d'un technicien qui sera à mi-temps. Chers collègues le budget d'exploitation et de maintenance a été calculé pour les différents postes de dépenses. IL est évalué, pour le fonctionnement à deux cent quatre mille six cent treize euros (204 613 €). Vous avez la tarification en page 3 du rapport qui prévoit les différents scénarii de tarification. Et ce que nous vous proposons aujourd'hui, chers collègues:

- C'est de donner un avis favorable pour l'intégration au réseau d'irrigation collectif de Nouvelle Cité de la commune de Rivière-Salée au sein de la régie qui existe déjà du PISE, (Périmètre Irrigué du Sud-Est)
- Au niveau de la tarification, il vous est demandé d'autoriser l'intégration du budget du réseau d'irrigation de Nouvelle Cité au sein du budget annexe du PISE.
- Enfin, ce qui nous parait important de souligner, c'est qu'au niveau du tarif de l'eau, que le tarif appliqué au réseau d'irrigation de Nouvelle Cité soit celui que l'on a actuellement pour le Périmètre Irrigué du Sud-Est. A savoir, en ce qui concerne l'abonnement 34,74 €/ ha, et ce qui nous donne un prix de 0,132 e / m3; Ce tarif, bien sûr, pourra être révisé par délibération de l'Assemblée de Martinique en cas de contrainte ou de couts supplémentaires du service.

Les recettes de la vente d'eau et les dépenses du réseau d'irrigation de Nouvelle cité, seront équilibrées, par le versement d'une subvention d'équilibre, d'un montant que l'on a calculé aux environs de cent quatre-vingt-neuf-mille-cinq-cent-seize euros (189 516 €) hors taxe par an qui sera, bien sûr, imputé sur le budget général de la CTM. Cette dépense, vous la verrez apparaitre au chapitre 906du budget de la CTM. Voilà chers collègues, j'ai essayé d'être le plus synthétique et concis sur un dossier qui est relativement épais, pour lequel vous avez eu toutes les explications et toutes les analyses tant en matière de recettes, que de dépenses pour le fonctionnement et l'investissement de cette irrigation pour Nouvelle Cité dans commune de Rivière-Salée. Voilà, merci.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement agricole.

Mme Nadia LIMIER

Avis favorable de la commission.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement durable. Pas d'avis ? Avis de la commission Affaires européennes et coopération ? Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Alors, la commission des Finances a émis un avis favorable tout en observant quand même qu'il convient de ne pas laisser les tarifs, notamment du PISE trop longtemps au même niveau. Ce qui est arrivé, d'ailleurs à l'abattoir de la Martinique.

M. Le Président Claude LISE

Vous avez la parole. Qui la demande ? oui, collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Alors, Président, en tous les cas, je salue cette initiative de la Collectivité, parce que c'est vrai que sur cette zone de Nouvelle Cité, nous avons accompagné, d'ailleurs nous avons eu l'occasion en 2018, en début d'année 2018, avec la collègue RENARD et le collègue ADENET de recevoir la délégation des agriculteurs qui attendait la question de l'arrivée de l'eau su Nouvelle Cité, pour qu'enfin, ils puissent recevoir et travailler dans de bonnes conditions. Donc, aujourd'hui que nous arrivons à

l'aboutissement parce qu'aujourd'hui, les travaux ont bien avancé. Aujourd'hui, nous sommes sur la question de la tarification avec une livraison de ce programme courant 2020. En tous les cas, je salue l'engagement et le respect du calendrier proposé par le Conseil Exécutif et ses équipes. Je salue bien sûr, l'implication de Monsieur MONGIS autour de cela. Aujourd'hui, nous voyons un peu l'issue de ce dossier qui a trainé pendant de nombreuses années. Parce que pendant de nombreuses années, les agriculteurs sur la zone ont eu à attendre beaucoup, beaucoup d'années avant de voir ce projet sortir de terre. A un moment donné, c'était même de l'ordre de la chimère, parce que ça avait trainé pendant un certain temps. Aujourd'hui, nous arrivons à l'issue. C'est vrai que le bébé a l'air d'être beau, et que l'accouchement a l'air d'être un peu difficile. Mais en tous les cas, on arrive vers un beau résultat. Donc, merci à la Collectivité d'avoir suivi cet engagement, et puis de mener ces travaux comme il se doit.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Sinon...Oui, collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA

Je voudrais m'assurer d'avoir bien compris. Sur le prix de vente de l'eau, c'est la base du PISE, c'est-à-dire que ça sera un prix qui sera le plus bas possible pour les utilisateurs, qui sera autour de mille euros (1 000 €) et quelques ? Et la contribution d'équilibre sera portée par la CTM ? C'est bien cela ?

M. Louis BOUTRIN

Tout à fait.

M. David ZOBDA

D'accord.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Oui, collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN

Merci Président. Alors, en fait ma question. Déjà je salue effectivement pour l'ensemble des futurs utilisateurs de ce système, de ce réseau d'irrigation. Je voulais savoir si en parallèle, il y a une réflexion qui est menée sur le territoire de la ville du Saint-Esprit. Parce que notamment dans le cadre de la visite que nous avons eu à effectuer récemment, avec la commission Affaires européennes et coopération, on a visité un agriculteur du Saint-Esprit. Mais c'est aussi une question qui a déjà fait l'objet d'un échange avec vous, pour savoir si pour ces agriculteurs qui souffrent cruellement de la diminution de l'eau du barrage de la Manzo, est-ce qu'il y a une réflexion pour pouvoir leur permettre d'accéder également à l'eau ?

M. Louis BOUTRIN

Alors, je peux Président ? Ouais. Aussi bien pour la commune du Saint-Esprit, on n'a pas évoqué pour la commune de Ducos, il y a des démarches similaires qui sont menées avec les agriculteurs sur 2 aspects importants. Premier aspect qui ne fait pas l'objet du rapport d'aujourd'hui, qui est le désenclavement des terres agricole qui est un vrai problème. Et puis le deuxième problème qui est celui de l'irrigation où à la fois de Saint-Esprit et Ducos. On regarde comment on peut permettre aux

agriculteurs d'être branchés sur le réseau d'irrigation du périmètre du sud-est. Donc, à priori, il y aura des propositions qui vont venir. Il y a certaines études qui sont en cours. Dès que les études seront terminées, nous allons revenir, un peu comme on est revenu. Là il y a....quand on dit 15 exploitations agricoles, ça représente un paquet d'agriculteurs.

M. Le Président Claude LISE

Bien...Oui, collègue MARIE-SAINTE;

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je voulais faire une communication à propos de ce projet. Puisque j'ai cru comprendre qu'on laissait entendre aux agriculteurs qu'en 2020 ils auraient cette eau. Actuellement, effectivement, le projet est en chantier. Je rappelle de quoi il s'agit. Il y a déjà plusieurs années de cela, les sondages souterrains avaient démontré qu'il y avait une réserve d'eau sous-terraine que l'on pouvait exploiter. L'eau était de bonne qualité, le PH était bon. Ensuite ce dossier a été mis sous le boisseau, nous l'avons ressorti des tiroirs en début 2016. Nous avons fait un cabinet, le bureau d'étude MERIME, nous étudier à la fois, la captation de cette eau, son stockage et sa distribution aux agriculteurs. Et puis là-dessus, je crois que l'étude a été bien menée, nous avons lancé un appel d'offre et nous avons choisi les entreprises. Les travaux ont effectivement commencé au début de cette 2019. Mais nous avons un problème qui se pose. Donc, je veux faire toujours la transparence pour savoir exactement de quoi il s'agit actuellement. Nous avons pu régler le problème du captage. Nous avons réalisé le réseau à la fois d'alimentation des réservoirs et de distribution vers 4 agriculteurs. Le problème qui se pose c'est le lot 3, c'est la construction des réservoirs. La commission d'appel d'offre a attribué le marché à une entreprise, le cahier des charges était très précis. Nous voulions que ce soit des réservoirs, en particulier, ceux qui sont en béton armé, qui sont en élévation. Parce que le principe c'est qu'on pompe l'eau à partir de l'énergie solaire, le courant EDF étant là pour le secours, on stocke l'eau dans des réservoirs, et puis après c'est servi gravitairement aux agriculteurs. Nous avions souhaité, dès le départ, que ces réservoirs soient aux normes parasismiques, alors les techniciens disent en catégorie 4 de manière que ces réservoirs résistent, même lorsqu'il y a un tremblement de terre. Nous avons actuellement un différend avec l'entreprise qui prétend avoir calculé l'infrastructure, les réservoirs, le ferraillage pour une catégorie 1, alors que le cahier des charges prévoyait une catégorie 4. Donc, ils n'ont pas démarré la construction des réservoirs. Nous en sommes à notre deuxième mise en demeure. Donc, si les réseaux ont été réalisés, les réservoirs de stockage n'ont pas démarré. Et au pire, nous envisageons, lorsque les délais de mise en demeure sera passé, peut-être de résilier le marché et de relancer la consultation. Parce que l'entreprise nous dit qu'elle ne saura pas faire, parce que cela lui coutera bien plus cher que l'estimation qu'elle avait fournie. Alors, donc, je voulais donner cette information. C'est pourquoi d'ailleurs, nous attendons que le délai de mise en demeure soit échu pour voir si elle commence. Si elle ne commence pas, nous allons résilier comme j'ai dit, et parallèlement à cela, comme ce dossier bénéficie de subventions du fonds européens, comme le collègue rapporteur, le collègue BOUTRIN l'a rappelé, nous avons introduit auprès de la direction des fonds européens, une demande de prolongation de délai, pour qu'évidemment, nous ne perdions pas ces fonds. Je voulais en toute transparence porter cette information aux collègues. Evidemment, par rapport à notre planning initial, nous aurons quelques mois de retard de ce fait, voilà.

M. Le Président Claude LISE

Qui avait demandé la parole ? Il me semble que...

<u>M.</u>

On vote?

M. Le Président Claude LISE

Non, non, il m'avait semblé qu'un élu avait levé la main. Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Oui, tout simplement pour remercier le collègue Daniel MARIE-SAINTE. En tous les cas, pour régulariser le planning en termes d'investissements et de réalisations de cette opération, comme cela au moins, on est au fait des choses sur la programmation, et que si ce n'est pas 2020, ça sera un peu plus tard. Mais en tous les cas, de façon objective on connait le planning à priori, mais on connait aussi surtout les freins liés aux difficultés d'avancer ce projet. Merci pour cette information Daniel.

M. Le Président Claude LISE

On passe au vote.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. On passe au dossier 54. Passation d'une convention entre la Collectivité Territoriale de Martinique et la commune du François. C'est une convention relative à la mise à disposition d'étals de vente et aussi d'une pompe de refoulement sis sur le site de pêche de « Canal » au François. Donc, je pense que ça va quand même être apprécié par les utilisateurs...

54. PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LA COMMUNE DU FRANÇOIS RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'ETALS DE VENTE ET D'UNE POMPE DE REFOULEMENT SIS SUR LE SITE DE PECHE DE « CANAL » AU FRANÇOIS

M. Le Président Claude LISE

Donc, je pense que ça va quand même être apprécié par les utilisateurs...

M. Louis BOUTRIN

Oui, par les utilisateurs, les pêcheurs,

M. Le Président Claude LISE

Les pêcheurs et puis compte tenu du séminaire auquel j'ai participé où il a été question d'ailleurs de cela.

M. Louis BOUTRIN

Tout à fait. Le Président LISE et moi, nous avons participé aux assises, nous avons été invités aux assises de la pêche organisées par le Comité Régional des Pêches, et le Président LISE y est resté toute la journée, moi de même, pour pouvoir accompagner les professionnels et apporter des éléments de réponse quant à la politique publique que nous menons en matière d'économie bleue et singulièrement en matière des pêches. Il a été question, effectivement, de ce dossier, puisqu'il s'agit pour la commune du François, de mettre à disposition des étals de vente, également une pompe de refoulement, sur le site de Canal. Donc, c'est une convention à passer entre la CTM et la commune du François. Je vous rappelle que le site de pêche de Canal au François a été classé en APIT, en Aménagement de Pêche d'Intérêt Territorial par une délibération de l'Assemblée de Martinique les 19 et 20 juillet 2016. Ce site d'accueil est une zone de remblais, sans spécificité particulière, et ceux qui connaissent bien les lieux est très exposé aux risques d'inondation par la crue du canal. La CTM a, dans le cadre de ses compétences, la responsabilité de l'aménagement de ces installations d'APIT. Ce qu'elle propose c'est de répondre à la volonté et à la demande de la commune du François qui a souhaité que ce site de vente de poissons soit conforme aux normes sanitaires en vigueur et qu'il puisse répondre à la demande des marins-pêcheurs de disposer d'équipements nécessaires à l'amélioration des conditions de leur profession. Donc, la CTM demeure responsable dans cette convention des travaux de grosses réparations, elle va remplacer les éléments hors d'usage en raison de leur vétusté et de l'usure normale. En aucun cas la CTM ne prendra en charge les détériorations qui sont inhérentes à un manque d'entretien ou à un usage abusif ou à un défaut de surveillance. Alors, gros œuvre, la CTM, de l'autre côté, la commune du François doit assurer l'entretien régulier, les petites réparations qui sont nécessaires, les frais de consommation, effectivement les frais de consommation d'eau et d'électricité, leur distribution devra être assurée librement. La commune du François doit organiser les conditions d'utilisation en toute sécurité des ouvrages qui seront mis à disposition par la CTM, et elle aura également, contracté une assurance responsabilité civile illimitée pour les dommages corporels qui sont occasionnés aux usagers, aux professionnels et également aux tiers. Cette mise à disposition se fait pour une durée de 6 années, à compter de la signature de cette convention. Bien sûr, elle est renouvelable par tacite reconduction, sans que la durée de prorogation ne puisse excéder 6 années. Voilà chers collègues ce qu'il vous est demandé, à savoir autoriser la passation d'une convention de mise à disposition, je dis bien de mise à disposition, ça reste dans le patrimoine de la CTM, mais nous mettons à disposition de la commune du François, de manière à ce qu'elle puisse gérer et puis entretenir ces étals de vente de poissons et la pompe de refoulement. La convention est consentie avec les différentes obligations des uns et des autres, à travers les...vous l'avez en annexe, tous les différents points que je ne vais pas reprendre. La ville du François a délibéré également dans sa séance du 16 novembre 2017pour, formuler cette demande à la CTM. Donc, voilà chers collègues, il vous est demandé d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de la CTM à signer cette convention de mise à disposition des installations de l'APIT du François.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Politique de la mer.

M. Raphaël MARTINE

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission BTP.

M. Georges CLEON

Avis favorable pour une convention qui est calquée sur l'ensemble des conventions que nous avons avec les villes pour l'effort sur les APIT.

M. Le Président Claude LISE

Commissions des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable. Il s'agit d'une convention à titre gratuit.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Sinon, nous passons au vote tout de suite.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. On passe au 55 : Approbation du plan de prévention et de gestion des déchets de Martinique et son rapport environnemental

55. APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE MARTINIQUE ET SON RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

M. Louis BOUTRIN

Chers collègues, ce dossier a fait l'objet d'une présentation en séance, et dans la procédure qui arrive à son terme, le dossier a été mis à l'enquête publique récemment. Aujourd'hui ce dossier revient devant l'Assemblée de Martinique avec un avis favorable de l'enquête publique. Nous allons vous donner les éléments qui ont été intégrés et qui découlent de cette enquête publique, et qui viennent enrichir ce plan. C'est la phase finale, puisqu'à l'issue de votre approbation, on l'espère, ce plan sera définitivement adopté. Nous avons également reçu l'avis de la Région Guadeloupe, et également, tel que c'est prévu, l'avis de la Collectivité Territoriale de Guyane. Voilà chers collègues, il s'agit du plan de prévention et de gestion. J'essaierai d'aller très vite. Puisqu'en grande partie, ce plan a déjà fait l'objet d'un débat qui a duré pratiquement une journée dans cette Assemblée, et je vais insister sur les slides de fin. Donc, la procédure, on le rappelle c'est une co-construction avec l'ensemble des acteurs qui s'occupent des déchets, et ce plan c'est la synthèse de tous les plans qui existaient à ce jour, en ce qui concerne les déchets dangereux, les déchets non dangereux inertes et les déchets ménagers et professionnels. Donc, ce sont les compétences de l'ex-Département et les compétences de l'ex-Région qui sont réunis. Et ce plan vise à coordonner à l'échelle de la Martinique l'ensemble des plans qui existaient. Donc, je vous disais que la commission consultative d'élaboration et de suivi de plan qui réunit l'ensemble des acteurs publics et des partenaires, avait donné un avis favorable le 19 février 2019. Il y avait également un avis favorable des 3 communautés d'agglo, du Préfet, de la CTAP et comme je vous ai dit tout à l'heure, du Conseil régional de la Guadeloupe. Alors, le projet de plan a été approuvé, ici même, le 21 mai 2019, et une enquête publique s'est déroulée du 2 septembre au 4 octobre dernier. Donc, l'avis favorable de l'enquête publique est intégré à cet élément. Est-ce qu'on peut faire un zoom? Puisque nous avons déjà vu tous ces éléments, l'état des lieux, vous les connaissez, sur les différentes définitions et les installations que l'on doit créer. Donc, on va faire défiler très vite. Sauf s'il y a des questions, on va revenir là-dessus. Si ça ne vous dérange pas, on ira un peu plus vite. Donc, sur l'évolution des déchets, là aussi, nous avons déjà vu cette partie. En ce qui concerne les priorités du plan, on avait vu qu'il...Tout cela c'est du classique, il n'y a rien de particulier par rapport à la première présentation. Donc, on peut suivre. Sur les objectifs également, on avait vu qu'il y avait des objectifs très ambitieux de réduction des déchets. Alors 10 % de déchets ménagers assimilés en moins d'ici 2025. 5 % de déchets d'activité économique en moins d'ici 2031. Également une réduction des déchets dangereux collectés en mélange avec les autres déchets et une limitation de la production des déchets du BTP. Alors, ce plan a également, puisque c'est un plan de prévention, mais également de valorisation, a des objectifs de valorisation avec 65 % de valorisation pour les déchets non dangereux et non inertes, et surtout 70 % pour les déchets issus du BTP. En matière de traitement, moins 30 % de déchets en stockage d'ici 2030, et moins 50 en 2035 par rapport aux chiffres de 2010. Enfin, ce plan prévoit également l'arrêt de l'incinération sans valorisation énergétique associée. On va passer sur les principales actions de gestion. On va passer également là-dessus, et surtout arriver aux outils que l'on va mettre pour installer et créer les conditions pour la valorisation organique. On y va, c'est le slide d'après. Puisqu'il s'agit là de créer deux plateformes de broyage des déchets verts ; d'installer des traitements également mécano-biologiques au niveau du Petit Galion ; de créer deux nouvelles plateformes de compostage ; une plateforme pour la filière bois à Céron ; 2 à 3 unités de traitement en matière de vidange ; une unité spécifique pour la déshydratation des boues, important, et une unité de stérilisation sous pression et sous-produits animaux de catégorie 2 et 3 ; l'extension de l'unité de broyage de Céron et des capacités des plateformes de compostages Holtex du côté du Vauclin et de Terranova; l'acceptation des matières de vidanges sur 3 stations d'épuration. Alors, en ce qui concerne le traitement des déchets résiduels, ce plan prévoit la mise en œuvre d'une à deux installations de préparation de combustible solide pour récupération; une à deux unités de valorisation énergétique, une alvéole d'installation de stockage des déchets non dangereux pour le plâtre, une ou plusieurs installations de stockage en ce qui concerne les déchets inertes et des installations pour les déchets d'amiante supplémentaires. A ce plan est adossée une partie importante qui concerne l'économie circulaire. Je vous informe d'ailleurs que les assises de l'économie circulaire que l'on devait organiser en fin 2019 sont reportées, qu'on organise avec l'institut national de l'économie circulaire, reportés au premier semestre 2020. Le plan prévoit des actions en faveur de l'économie circulaire, puisque nous allons sortir des logiques de production consommation et déchets qui seront non valorisés à production consommation et valorisation, de manière à ce qu'on puisse rentrer dans des démarches beaucoup plus vertueuses. Donc, ces stratégies d'économie circulaire qui seront mises en place localement devraient permettre, effectivement de réduire considérablement notre production de déchets, en redonnant une seconde vie à la plupart des objets consommés. Alors qu'est-ce que l'on va faire après ce plan ? Nous avons des obligations règlementaires en ce qui concerne l'élaboration. On l'a vu, également le suivi et l'animation de ce plan à travers des actions que l'on va mettre dans le cadre de contrat d'objectifs à passer entre la CTM et les acteurs privés et publics. En matière de suivi il y a l'observatoire de la transition écologique et énergétique de la Martinique qui a été effectivement mise en place par l'Assemblée de Martinique et le comité de suivi du plan. On devra mettre une collaboration étroite entre ces deux instances. Présenter également un rapport annuel à la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan. L'animation est assurée par la Collectivité Territoriale de Martinique. Alors, maintenant ce slide qui est important, va montrer l'effort qui est effectué par la Martinique et, c'est souvent qu'on dit que...je ne vais pas citer volontairement, telle et telle région est devant nous, nous sommes derrière. Nous sommes pratiquement exemplaires. Quand on regarde l'ensemble des régions d'Outre-Mer, en matière, à la fois, et y compris David ZOBDA qui connait bien ce dossier puisqu'il en est un des acteurs, il confirme, y compris au niveau national français. Donc, nous sommes exemplaires parce que nous avons mis en place, aujourd'hui, une gouvernance, mais également un certain nombre d'outils, qui nous permettent à la fois, de traiter et de valoriser les déchets que nous produisons. Ce n'est pas encore parfait puisqu'il y a certaines lacunes, notamment en ce qui concerne les matériaux du BTP, mais pour la prévention et la collecte, nous avons prévu dix-huit-million-quatre-cent-mille euros (18 400 000 €). Vous avez le tableau avec à la fois les politiques de prévention, l'harmonisation et le renforcement des collectes sélectives, et des actions de communication. Ça peut paraitre beaucoup sept millions (7 M). Mais si on veut modifier les comportements, il est nécessaire, effectivement de mettre en place des stratégies de communication, pas de manière, je dirais, évènementielle, mais que ça puisse entrer dans l'habitude des Martiniquais, donc, de manière répétitive. En ce qui concerne maintenant la valorisation et le traitement, ce plan prévoit quarante-sixmillion-quatre-cent-mille euros (46 400 000 €) avec un réseau de 9 déchetteries, un centre de tri qu'on doit étendre et des travaux de valorisation énergétique de l'unité d'incinération des ordures ménagères pour quinze-millions d'euros (15 M€). Donc, ces montants, ce sont des montants qui sont là à titre indicatif, puisque ce sont des montants prévisionnels et nous savons qu'en ce qui concerne les investissements qui sont déjà financés, ils ne sont pas repris dans le tableau. Alors où est-ce qu'on va prendre ces quarante-six-million d'euros (46 M€) et ces dix-huit millions d'euros (18 M€)? En partie grâce aux fonds européens FEDER, puisque dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020, c'est huit cent cinquante-quatre millions d'euros (854 M€) de prévus, deux axes pour la gestion des déchets avec des seuils et des critères d'éligibilité qui sont adaptés. On a, en ce qui concerne l'axe 5, compensation des surcoûts liés à l'ultra périphicité. C'est toujours la même chose, à chaque fois que nous sommes dans l'élaboration des coûts, on voit bien que le fait d'être éloigné, d'être un pays insulaire, cela va nécessiter des transports et cela va augmenter les coûts d'approche avec, notamment, pour les outils et les constructions des travaux en ce qui concerne le transport de déchets, notamment pour l'exportation de matières premières secondaires, qui sont issues des déchets. Tout cela ça un coût. Dans l'axe 6, on prévoit la préservation et la valorisation du déchet donc je ne vais pas enfoncer une porte ouverte, le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas, donc il est nécessaire aujourd'hui encore qu'on puisse intégrer ces coûts. Autre source de financement, c'est dans le contrat de convergence et de transformation, l'Etat a prévue cent-quatre-vingt-deux millions d'euros (182 M€) quand la CTM, elle, prévoit deux-cent-soixante-huit-millions d'euros (268 M€) et les trois communautés d'agglo, vingt-trois-millions d'euros (23 M€). Il y a un volet, Economie circulaire qui est intégré, comme je vous le disais, tout à l'heure, où on a prévu treize millions d'euros (13 M€) qui sont déjà contractualisés. En ce qui concerne le Programme Territorial de Maîtrise des Déchets, nous avons mobilisé près de cinq millions trois-cent mille euros (5 300 000 €) d'aides en soutien aux porteurs de projets. Il y a 32 projets et actuellement nous avons environs cent-soixante-cinq mille euros (165 000 €) par projet, qui seront alloués par projet. Ce plan, autre source de financement, c'est le plan d'actions territorialisé des filières REP⁸ pour la Caraïbe, enfin. Il y a un appel à projets ou un appel à manifestation ponctuel et spécifique qui est lancé à la destination des différents acteurs et dans le cadre d'un partenariat et dans le cadre du programme territorial de maîtrise d'énergie, de déchets pardon, que nous menons en collaboration avec l'ADEM, en complément de financement et du soutien au plan. Enfin, il y a trois autres sources de financement qu'il est nécessaire d'aborder. Ce sont des fonds exceptionnels d'investissements pour cing cents millions d'euros (500 M€) sur 2017-2022 disponibles, mais là encore pour l'ensemble des Outre-mer, donc il faut diviser cette somme pratiquement par 7. Cela devrait nous permettre d'accélérer la réalisation d'investissements publics et d'accompagner les appels à projets annuels. La caisse de dépôts et de consignations et la BPI9 également sollicitées sur ce plan et on envisage également de faire appel à des aides de l'AFD à hauteur de quarante millions d'euros dédiés aux dispositions de soutien aux collectivités d'Outre-mer. Donc, voilà chers collègues, en accéléré, ce qu'on pourrait dire et en conclusion avec l'ensemble des partenaires, ce plan qui est vraiment un plan ambitieux devrait être à la hauteur de nos attentes, mais également de nos besoins, en matière d'élimination de valorisation, de collecte également et de traitement des déchets. Ce sont, comme vous le constatez, des objectifs réglementaires qui nous sont imposés, c'est très contraignant pour notre territoire puisque nous avons des objectifs qui sont fixés à demain, 2025 c'est demain. Quand on doit mettre sur 9 sites des déchetteries et qu'on doit également mettre en place des dispositifs dans l'unité d'incinération, tout cela, ça ne se fait pas du jour au lendemain. Pour autant, nous allons pouvoir planifier tout cela et mettre les moyens nécessaires. Mais là encore, j'attire votre attention sur la nécessité qu'il y ait de nouveaux comportements afin d'améliorer collectivement notre cadre de vie et quand on parle de nouveaux comportements, ce ne sont pas seulement les administrés, on pense également aux collectivités et aux personnes publiques qui doivent être exemplaires. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement durable.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Avis favorable.

•

⁸ A Responsabilité Élargie des Producteurs.

⁹ Banque Publique d'Investissement

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement économique.

M. Michel BRANCHI

La commission de Développement économique a émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Je vais maintenant demander l'avis du CESECEM. Avis qui nous sera présenté par Monsieur VILLARD qui représente le Président du CESECEM et qui est membre, bien sûr, du bureau de ce Conseil consultatif. Donc, je vous donne la parole.

M. VILLARD (représentant du CESECEM)

Donc, je serai assez rapide pour éviter les redites par rapport à ce que vous a expliqué le rapporteur. Je passe toute l'introduction pour vous dire que dans le cadre de la saisine obligatoire, puisque c'est une saisine obligatoire relative au plan et schéma de la Collectivité Territoriale de la Martinique, le CESECEM qui est le troisième organe de la Collectivité est appelé à se prononcer sur les documents transmis. Le plan de prévention et de gestion des déchets de la Martinique a été élaboré suite à la loi 2015-991, adopté le 7 août 2015, qui transfère aux régions la compétence de planification en matière de déchets. Ce plan remplace, comme l'a dit le rapporteur, trois plans préexistants : le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, le plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics, et enfin, le plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux. Son élaboration a été faite entre septembre 2017 et novembre 2019, en large concertation avec les acteurs, collectivités locales, EPCI de collecte et traitement, service de l'Etat, chambre consulaire, associations etc. qui ont été constitués en comité de pilotage, en commission consultative d'élaboration et de suivi du plan, et en six groupes de travail.

Des ateliers de concertation thématiques, diverses réunions et une adresse Internet dédiée ont permis de partager la démarche et de l'ouvrir aux suggestions du public.

Le PPGDM présenté est fondé sur le respect de la hiérarchie des modes de traitement et le principe de proximité, qui établit une priorité pour la valorisation en fonction de l'éloignement des lieux de traitement.

Il s'appuie sur le renforcement de la communication pour une meilleure prise de conscience et un changement de comportement des populations, une politique de contrôle et de sanctions, et l'amélioration de la connaissance des gisements.

Ses objectifs sont conformes aux objectifs nationaux fixés par la loi de Transition Ecologique: réduction de 10% des déchets ménagers en 2025, réduction des déchets d'activité économique y compris BTP, augmentation à 65% de la valorisation des déchets non dangereux et non inertes, à 70% de la valorisation des déchets du BTP d'ici 2025, et l'optimisation de la collecte des déchets dangereux. Les objectifs de réductions de 30% des déchets orientés vers le stockage et de 25% des déchets incinérés sans valorisation énergétique sont reportés à 2030 pour les DOM.

Ces objectifs sont très ambitieux pour la Martinique du fait de son insularité et de son éloignement.

Pour les atteindre le PPGDM se base sur un état des lieux de la situation et sur des études prospectives de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produites. Pour atteindre les objectifs fixés, le plan décline une série de mesures générales :

Pour la prévention des déchets :

- Un accroissement des actions de communication et de sensibilisation pour la prévention des déchets, et leur renforcement
- Des messages forts porteront sur le réemploi et la limitation des biodéchets.
- La formation (jardiniers, entreprise du BTP)
- L'incitation des acteurs économiques à développer les filières de réutilisation et des actions incitatives spécifiques (consignes, vrac)

Pour leur valorisation

Partant du constat d'un retard effectif de la Martinique dans ce domaine, le Plan met l'accent sur le déploiement d'actions de tri et le développement d'infrastructures adaptées. Les actions proposées, très ambitieuses, reposent sur la création ou la transformation de nombreuses structures.

Il est ainsi prévu de créer 9 déchetteries publiques, 3 déchetteries privées, 2 quais de transfert (Sud et Nord) et 2 recycleries pour la collecte et le transfert.

Pour la valorisation matière, 3 centres de tri spécialisés (déchets d'entreprise sur le site du Galion, textiles, et nouvelles résines plastiques) et un nombre non spécifié de nouvelles installations pour le traitement des déchets BTP sont prévus.

Pour la valorisation organique, la création de 2 plateformes de compostage, 2 de broyage, 1 unité de stérilisation, 3 unités de traitement des matières de vidange.

Pour la valorisation énergétique, la modernisation de l'unité d'incinération de Fort-de-France et la création de 2 unités complémentaires.

Ce plan est complété par un <u>plan de gestion des déchets en situations exceptionnelles</u> intégré dans le plan ORSEC pour la prévention.

Un <u>rapport environnemental</u> décrivant la situation actuelle et développant des évaluations de l'évolution de l'environnement en fonction de différents scénarios a été élaboré (Annexe : rapport environnemental). Ce rapport fait l'objet de critiques de la part de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) tant sur les données chiffrées utilisées pour l'état des lieux, que pour la méthodologie de prospective. La CTM met à disposition un argumentaire répondant sur chacun des points soulevés (annexe Recueil des avis).

Le PPGDM a recueilli l'approbation de tous les organismes consultés.

Le CÉSECÉM trouve regrettable que certains arguments, en particulier ceux portant sur les dates, restent imprécis. Il suggère que, pour éviter toute polémique sur un document d'importance majeure pour la Martinique et sur le plan à venir, la provenance de chacune des données soit référencée dans le texte principal.

Le CÉSECÉM salue un travail important et nécessaire, qui a abouti à un plan ambitieux, qui pour sa mise en œuvre nécessitera le développement d'un plan d'investissement détaillé de grande ampleur.

Enfin, quatre points de vigilance peuvent être soulignés :

- la nécessité d'optimiser la collecte des déchets, en particulier dans les zones rurales
- la mobilisation des ressources financières et la nécessité d'une programmation agile, nécessaires à la réalisation des objectifs dans les temps
- la rareté du foncier, plus encore du foncier aménagé et/ou aménageable, pour ce type d'activités ainsi que la nécessité d'une recherche active de foncier adapté
- la nécessité d'inventorier et de cartographier les zones d'enfouissement de déchets polluants sur des sites anciennement autorisés et/ou sites sauvages

Voilà cet avis a été adopté en séance plénière du CÉSECÉM le 22 novembre 2019. ? Merci de votre attention.

M. Le Président Claude LISE

Je vous remercie. Donc mes chers collègues, vous avez la parole. Y a-t-il...

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Mais si, mais j'avais interrogé les commissions avant.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Non, non... J'ai commencé, j'ai interrogé la commission Développement durable, j'ai interrogé la commission Développement économique avant. Mais oui. Donc maintenant, c'est l'Assemblée. Oui, collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Oui, merci Président. Au moment où on parle d'empoisonnement à la chlordécone, au moment où on parle de contamination de particules fines et autres polluants, je voulais savoir si d'ores et déjà, en amont, on a pensé à un suivi particulier des travailleurs qui seront exposés aux substances dangereuses, chimiques, à travers la gestion des déchets qui seront récoltés. Je crois que je n'ai pas eu à connaître, à la lecture de ce dossier, des dispositions particulières qui seraient prises pour accompagner ces travailleurs. Donc, je crois que... je ne sais pas si le rapporteur pourra nous apporter quelques explications là-dessus, je crois qu'il est à mon avis salutaire que nous réfléchissions en amont sur cette question pour que demain nous n'ayons pas à déplorer une deuxième contamination qui ne serait pas maîtrisée.

M. Le Président Claude LISE

Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Merci Président pour m'avoir donné la parole. C'est vrai qu'il est un peu tard, on a encore d'autres points, je ne veux pas éterniser. Je crois que c'est un dossier très

sérieux, on avait déjà échangé beaucoup là-dessus mais à l'heure où nous parlons, je crois que l'ensemble des collègues maires de la Martinique sont sensibilisés là-dessus et je veux associer tous les élus de la Martinique. Concernant les fosses septiques privées. Les entreprises reçoivent l'agrément du Préfet et ces entreprises-là sont chargées de pouvoir faire la vidange des fosses septiques privées, et les espaces, les lieux qui sont réservés pour pouvoir aller déverser ces boues, en fonction du quota reçu sur ces espaces, donc, en déduction on se dit que des décharges sont faites dans la nature et cela, sans contrôle. Rappelez-vous qu'on a eu, en tous les cas pour nous, le Nord, collègue BELLUNE qui est là doit s'en rappeler, lorsqu'on avait observé que dans les prélèvements d'eau, qu'on avait relevé qu'il y avait de la matière fécale et les choses continuent. Est-ce que, avec la démarche qui est enclenchée, qu'on ne devrait pas, avec l'enveloppe qui existe, accompagner certaines familles, qui lorsque la fosse septique étant remplie ou encore dysfonctionne, parfois laisse partir dans la nature... si ce n'est pas le voisin qui porte plainte, eh bien, ce sont nos rivières, notre environnement qui sont impactés. Ça, je parle pour les fosses qui ne peuvent pas être vidangées. Mais quand la fosse est vidangée et que ces matières, ces matières fécales ne vont pas sur les plateaux, sur les espaces qui leurs sont réservés, donc à ces entreprises qui font ces prélèvements, est-ce que le moment n'est pas venu pour pouvoir... et ça, je pense que les maires peuvent prendre cette disposition mais la CTM, si on peut nous accompagner là-dessus, je ne sais pas ce que le collègue ZOBDA en pense mais certains, on y réfléchit. Le maire de Grand-Rivière, Marigot, enfin... un certain nombre de maires ont été sensibilisés sur cette démarche, pour que quand sur nos territoires, des résidents, des habitants qui ont leurs fosses septiques qui sont trop pleines, leur demander de faire remonter l'information auprès de notre service environnement ou bien les instances de services concernés. Et puis, une fois que l'entreprise vient pour pouvoir vidanger, qu'on soit en mesure de leur donner une démarche à suivre afin que ces excréments extractés ne soient déversés dans la nature mais qu'on ait un document permettant de dire que « oui, nous avons fait une prestation pour vous, vous devez payer et nous avons déposé dans les lieux qui sont appropriés ». Je crois que c'est important de pouvoir véritablement entrer dans cela paske sa pa nowmal ke dé antoupwiz ki kay mandé dé som ki kolosal, ki ka alé fè dé vidanj, yo ke tiré sé eskréman, je crois qu'effectivement Marie-France TOUL, on a échangé, on a réagi là-dessus et nou ka konstaté ke sa adan natur, sa an lariviè-nou, sa an ba bwa-a épi sé pa janmen pesonn. Sé pa janmen pesonn, sé pou sa ke asou dé téritwar, lè moun fini épi loto-yo yo kay fouté'y adan fon. Je crois que l'heure est venue pour nous à travers ces dispositifs, à travers cette démarche de pouvoir dire un holà. Si i pa ni soutirè, poutji zot ka di sadouceman, pa ni volè. Mèci an chay.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Cela peut arriver qu'un collègue ait quelques difficultés de vue parce qu'il se trouve que j'étais assis derrière toi aux Assises de la mer vendredi dernier à Batelière, Assises au cours desquelles, le Conseiller exécutif chargé des questions de pêche a été très fortement chahuté, notamment sur les questions de subvention, versement d'aides au marins-pêcheurs, l'utilisation des fonds européens, mais aussi il a été interpellé sur l'état des ports et APIT sur lesquels il y avait beaucoup d'huile déversées et non récupérées. Et je me fais le relais pour cette

demande des marins-pêcheurs présents qui demandent à ce que la Collectivité Territoriale de Martinique fasse jouer son pouvoir de police et qu'elle s'occupe un peu de ces huiles usagées sur ces ports de pêche et les aménagements pour la pêche. Ça c'est un vrai sujet, un vrai problème. Là, il y a des solutions qui peuvent être apportées. L'avis du CESECEM comporte des éléments très intéressants, notamment sur le foncier nécessaire à la construction par exemple, des 9 déchetteries. Il y a une vraie carence de déchetterie dans le Nord, une vraie carence, aujourd'hui, de Grand-Rivière à Sainte-Marie. Et il serait bon que tous les conseillers disposent d'un document que je demande depuis plusieurs années, c'est l'inventaire des biens et des patrimoines du foncier. Quels sont les terrains propriétés de la CTM dans chacune des communes de Martinique ? Quelle est la difficulté à donner ce document aux élus ? Ainsi que l'ensemble des bâtiments à leur disposition ? Il y a peut-être quelque chose à tirer du document pour voir quel est le foncier disponible. A Sainte-Marie par exemple, il y a du foncier disponible, pour construire une déchetterie. Donc, cette question du foncier est déterminante et je n'ai pas trouvé tellement de réponses dans le document. Alors on va me dire que ce n'est peut-être pas l'endroit. Mais, je n'ai pas trouvé de réponse non plus dans le document qui a été débattu hier, qui est un débat d'orientation budgétaire. Il n'y a rien sur ça. Alors que de mon point de vue, on devrait trouver un certain nombre d'éléments puisque cela concerne plusieurs secteurs d'activité : la santé, le tourisme, l'économie. Et c'est là où il faut pointer une carence réelle, c'est l'absence de programmation pluriannuelle en investissement. Parce qu'on ne va pas me dire que l'État se désengage là. Vous avez comme moimême la maquette financière du contrat qui a été signé entre l'État et la CTM. Il y a vingt-six millions (26 M) prévus pour la valorisation des sargasses, vingt-six millions (26 M). Treize millions d'euros (13 M€) de prévus pour l'économie circulaire. Mais j'aurais aimé que l'on me dise c'est quoi la programmation de ces sommes. Puisque là, je parle de crédits qui ont été signés mais avec des crédits contractualisés et valorisés. Je le répète, c'est dans le document. Sur les sargasses par exemple, quelle est la stratégie de la CTM ? C'est quoi sa stratégie ? On l'a déjà évoqué ici...

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT

Personne ne voulait demander la parole. C'est quoi la stratégie de la CTM ? Peut-être qu'il faut créer, ce matin je l'ai rappelé et hier, une structure en concertation avec les communautés d'agglo. C'est le fameux syndicat mixte. Peut-être qu'il faut voir cela, peut-être qu'il faut répondre aux besoins des mers sur la question des déchets verts et en même temps donner du combustible à Albioma qui a mis en place une stratégie pour récupérer le combustible local. Il me semble que ce sont aussi des déchets. Je le répète, c'est quoi la stratégie ? Où est-ce qu'on va les mettre ces déchets ? Où est-ce qu'on va les stocker? Dans combien de temps? Où est la planification? Le document ne semble pas répondre à cela, en tout cas je n'ai pas trouvé les réponses. Concernant, toujours la mer, la filière sur les bateaux usagers, hors d'usage. Là, je vois qu'il y a des sommes inscrites, contractualisées, quatre-cent mille euros (400 000 €) plus je crois deux-cent mille euros (200 000 €) avec un porteur de projet sur la structuration de cette filière. Où en est-on ? Où en est-on concrètement ? Qu'est-ce qu'on a déjà fait et qu'est-ce qu'on a l'intention de faire en 2020 et en 2021 ? Dans le cadre des programmes opérationnels qui ont été adoptés pour lesquels la CTM est autorité de gestion, combien d'argent on a déjà programmé et consommé ? Autant de réponses que, beaucoup souhaiterait avoir. S'il y a des personnes dans l'Assemblée qui ont les réponses, eh bien, qu'elles nous les donnent. Nous, nous n'avons pas les réponses dans l'Opposition. Donc, c'est bien beau de nous donner des documents avec beaucoup de littérature et je ne dénigre pas ce qui a été fait, ni la consultation qui a été faite non plus, il y a des éléments très intéressants dans la consultation. Mais la question c'est, quelle est la stratégie ? Et, je demande quelle est la stratégie financière ? Parce que quand je vois les propositions budgétaires que vous faites pour 2020, je ne vois pas beaucoup d'investissement en matière de lutte contre la pollution par les déchets et de valorisation. Alors, peut-être qu'il faut attendre qu'on ait la présentation réelle du budget mais les chiffres que vous avancez pour l'investissement ne permettent pas de dire que vous allez construire des déchetteries en 2020. Donc, sortons du discours théorique et passons peut-être à une phase beaucoup plus pratique, opérationnelle. Dites-nous combien d'argent sur le plan, sur les programmes opérationnels et sur le contrat de convergence, vous allez utiliser en 2020 concernant la thématique que vous exposez aujourd'hui? Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Je sais effectivement qu'il est tard, je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais je crois qu'il est quand même important de porter un certain nombre de précisions concernant la problématique aujourd'hui de l'assainissement, qu'il s'agisse de l'assainissement collectif ou de l'assainissement non collectif. Nous savons tous ici que c'est véritablement un sujet très préoccupant pour notre environnement, pour notre biodiversité mais aussi en termes de... comment dirais-je, de santé. Alors, d'ores et déjà, je tiens à vous dire tous, collègues élus qui êtes présents, qu'il y a un séminaire qui est organisé par le Comité de l'Eau et de la Biodiversité et l'Office de l'Eau qui est présidée par Claude LISE, qui se déroulera le vendredi 29 novembre au Bakoua, et effectivement, ce sera l'occasion de pouvoir entrer plus en détail sur ce point. Mais, je dois dire qu'aujourd'hui l'Office de l'Eau a véritablement pris toute la mesure de la problématique concernant l'assainissement non collectif, c'est-à-dire, les fosses septiques que l'on trouve chez les particuliers et c'est vrai qu'on constate que beaucoup de nos concitoyens n'ont pas les moyens de pouvoir refaire la vidange de leurs fosses septiques. Aujourd'hui, il y a au niveau de l'Office de l'Eau un dispositif qui est en train d'être mis en place pour accompagner les particuliers dans ce sens et très prochainement, nous allons communiquer là-dessus, plutôt le Président de l'Office de l'Eau, mais enfin, les membres du conseil d'administration devraient communiquer là-dessus en sachant qu'effectivement, en fonction des, comment dirais-je, des différents profils de particuliers, ils pourront émarger sur différents financeurs qui seront clairement définis. Je veux dire que là, véritablement, j'espère et je souhaite cela va permettre d'avoir une amélioration et ce sera aussi l'occasion pour l'Office de l'Eau de mieux accompagner les SPANC¹⁰ qui ont la responsabilité justement d'être au plus près des particuliers pour expliquer un petit peu l'importance de bien entretenir sa fosse septique. Parce que véritablement aujourd'hui, c'est un vrai problème. Et puis, il y a, malheureusement, un autre

_

¹⁰ Service Public d'Assainissement Non Collectif

problème qui est celui de l'assainissement collectif. Nous avons et aujourd'hui énormément de stations d'épuration, de stations qui avaient été, comment dirais-je, dont les travaux ont commencé mais qui malheureusement, n'ont pas été achevés pour des problèmes de financement, de montage de dossier, etc. et là aussi, cela pose un gros problème parce que toutes ces stations sont en train de dysfonctionner. Là aussi, l'Office de l'Eau a mis en place un certain nombre de financements. Donc, je pense qu'on va voir dans le point qui sera vu avec Daniel MARIE-SAINTE une convention avec la CTM, mais ce n'est pas qu'avec la CTM. Aujourd'hui l'Office de l'Eau met à disposition un certain nombre de financements pour mieux accompagner les différentes communautés d'agglo qui ont cette compétence, eau et assainissement, pour faire en sorte que les travaux puissent être menés et qu'on puisse, j'espère trouver une solution à ce problème, qui pour moi est un problème prioritaire, majeur pour notre territoire. Je précise que l'Office de l'Eau c'est Claude LISE qui est le Président, moi, je suis la Présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité et que nous travaillons véritablement avec toutes les collectivités, qu'il s'agisse de la CTM et des autres collectivités, véritablement un partenariat pour l'intérêt de notre territoire.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA

Merci Président. Je ne vais pas... alors j'ai les débats, mais je pense qu'il faut dire deux, trois choses. La première d'entre elles c'est que j'ai été cosignataire de la lettre ouverte qui a été publiée sur France Antilles concernant la problématique des boues, puisque cette problématique est une problématique extrêmement prégnante. Je suis moi-même victime de cela et les habitants du Lamentin aussi puisque vous savez qu'il y a beaucoup de rivières qui traversent notre ville, et malheureusement, nous retrouvons dans des ruisseaux, dans des rivières, des matières fécales qui sont quelquefois le fait d'usagers, mais souvent le fait d'entreprises qui vidangent et qui rejettent dans les rivières. A titre d'information, nous avons donc, alerté le Préfet sur une situation sanitaire qui est déplorable, mais je pense que nous devons prendre une responsabilité collective, nous, Collectivité martiniquaise, mais aussi l'Etat, autour de ces problématiques parce qu'il s'agit de notre pays et qu'on doit tout faire pour que ces situations progressivement, s'arrêtent. Il y a des solutions, il y a des entreprises qui sont habilitées à faire cela il y a une identification des sources ou des productions de déchets et de boues que l'on doit pouvoir faire. Le gisement a été évalué à environ 100 000 mètres cubes, pour l'instant ne sont traités que 10 000 mètres cubes. Vous voyez bien qu'il y a 90 % de ces rejets qui sont dans la nature et ça, ce n'est plus acceptable. Je pense que là, il y a des efforts collectifs à faire mais qui ne sont pas forcément du ressort du plan général des déchets, qui échappe à cette responsabilité-là mais qui sont une responsabilité collective martiniquaise, notamment dans l'assainissement. Je crois qu'il y aura un gros travail à faire. Je ne vais pas insister, j'aurais pu développer un peu plus loin, mais ce n'est pas le sujet. Ensuite, pour revenir sur le sujet, je sais que ce plan a été élaboré en concertation avec tous ceux qui très sérieusement travaillent sur la problématique des déchets et de traitement et de la valorisation des déchets. C'est pourquoi, je salue cette initiative parce que ce dossier est déjà revenu devant nous maintenant depuis... je crois que chaque année, on parle du plan d'intégration de l'ensemble des déchets de la Martinique. Et je me souviens qu'il y a une plénière, je ne sais pas si c'était l'année dernière ou l'année d'avant, nous avions passé quasiment 5 heures sur les déchets, à discuter. Je me rends compte que sur l'élaboration de ce plan, beaucoup de nos propositions ont été reprises et sont indiquées comme des éléments constitués de solution, donc, je me réjouis de cela. Je veux dire aussi qu'on ne part pas de rien. La Martinique ne part pas de rien, elle a depuis longtemps on a pris à bras-le-corps cette problématique des déchets. Et nous avons un certain nombre d'équipements structurant sur le territoire aujourd'hui. Les plus symboliques d'entre eux sont l'incinérateur, sont le CVO¹¹ et sont l'ISDND¹². Ce sont des éléments très lourds financièrement et qui ont justifié et nécessité, le rapporteur le disait tout à l'heure, des efforts financiers très importants de nos collectivités pour nous mettre à niveau. Bien sûr, tout n'est pas parfait. Je prends l'exemple de l'incinérateur qu'il faut à tout prix moderniser, mais je crois que c'est dans le plan, dans le programme, qu'il faut à tout prix moderniser, qu'il faut remettre aux normes actuelles, et qu'il faut surtout renforcer dans sa capacité à valoriser en énergie le brûlage des déchets tels qu'ils sont aujourd'hui traités. Je rappelle que l'incinérateur, c'est 110 000 tonnes de déchets traités sur les 200 et quelques milles tonnes produits par notre pays chaque année. Des efforts financiers qui ont été entrepris par la Martinique représentent environ deux-cents millions d'euros (200 M€). Ce n'est pas rien. Effectivement quand on parle avec d'autres départements, on se dit qu'il manque peut-être des moyens à mettre sur tel ou tel axe de développement économique; et la Martinique elle, a privilégié de travailler sur les problématiques de traitement des déchets et cela a justifié des besoins énormes. Ce qui reste à faire, le plan le précise, et très important, et la stratégie doit être mise en route justement pour tenir les objectifs de ce plan de construction d'équipements. Il nous faut, aux bas mots, il reste encore cent millions (100 M) d'investissements à faire, minimum. Minimum, minimum. Et ces investissements sont liés tout d'abord à des obligations légales qui s'imposent à nous. La première de ces obligations, c'est de réaliser un plan fusionnant tous les plans existants auparavant. Sur ce domaine-là, nous avons quelques retards que nous rattrapons fort heureusement. Mais l'autre disposition, c'est que nous devons terminer ce plan avant 2019. Si nous ne validons pas le plan, là, aujourd'hui, il faut savoir que la clause extente va s'appliquer, extente. En clair, tous les équipements que nous allons devoir nécessairement construire ne pourraient être financés. Tout simplement parce qu'il faut d'abord valider le plan et ensuite exécuter les équipements. Si on fait l'inverse, les financements européens notamment ne s'appliquent plus. C'est cela la clause extenté cela veut dire qu'il faut d'abord valider le plan et ensuite le décliner. C'est pourquoi il faut tenir les engagements. Aucun plan n'est parfait, il est perfectible, il est amendable. Justement son évaluation progressive va permettre régulièrement de le corriger, de l'amender. Je sais de quoi je parle, on l'a déjà fait avec les plans du Conseil Général. Président tu t'en souviens, on est revenu deux fois devant la plénière du Conseil Général pour amender le plan qui existait. Mais je veux dire qu'il faut qu'on l'adopte. Ensuite, il y a des objectifs qui sont quantifiés. Les objectifs, c'est d'abord la réduction de production des déchets régulière avec... le Grenelle l'a fixé, des horizons qui sont à court terme et qui sont très élevés. Et puis, nous avons aussi des objectifs en termes de valorisation. Pour ma part, je vous le dis comme je le pense, parce que j'y ai beaucoup travaillé, je pense

•

¹¹ Centre de Valorisation Organique

¹² Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

que ce sont des objectifs qui sont très difficiles pour nous. On aura probablement du mal à les atteindre. Mais, à l'impossible nul n'est tenu. Il nous faut tendre vers ces objectifs-là et faire le maximum pour les atteindre et il en va de la qualité environnementale du pays, de la qualité sanitaire de notre pays et puis surtout des efforts collectifs que l'on doit faire aujourd'hui, pour protéger notre pays, qui dit-on : Sé ta nou. On a des efforts collectifs à faire sur cela. Et puis, concernant la programmation, notamment des déchetteries puisque la question a été posée, ce n'est pas à la CTM de faire les déchetteries.

(Discussions hors micro)

M. David ZOBDA

Il y a dans le...

(Discussions hors micro)

M. David ZOBDA

Mais je vais y arriver... Dans le plan que nous avons validé et que l'ensemble des élus Martiniquais a souscrit, il s'agissait de créer une unité spécifique de traitement et de valorisation. Cela s'appelle le SMTVD¹³. C'est une structure que je connaissais, j'y étais à un moment, je n'y suis plus. Mais, c'est le SMTVD qui est en capacité, pour le secteur public, de porter tous les investissements nécessaires à la réponse du plan. J'y arrive, j'y arrive, qui finance. Et donc, c'est le SMTVD qui programme la construction de déchetteries sur le territoire martiniquais. Il y a une déchetterie prévue à Sainte-Marie, il y en a une au Lamentin dont le programme d'étude est en phase d'achèvement. Le foncier a été mis à disposition par la ville et ensuite par la CACEM qui a récupéré le terrain et qui a mis à disposition. Sainte-Marie a proposé aussi un foncier disponible, d'autres communes ont proposé des fonciers tout simplement parce qu'il faut équilibrer. Alors, nous avions initialement prévu plus d'une douzaine de déchetteries. Et puis, il faut aussi se rendre compte de deux choses. C'est que, la construction d'une déchetterie c'est un million et demi d'euros (1,5 M€) minimum, minimum, et en fonctionnement, c'est huit-cent mille euros (800 000 €) par an. En résumé ça veut dire qu'il faut trouver le million et demi, indépendamment du foncier, indépendamment du foncier. Il faut construire la déchetterie. La déchetterie se construit avec quoi ? Avec des fonds de la CTM prévus par le plan, oui, en partie mais aussi avec les EPCI qui en ont la compétence. Sauf que, le deuxième élément, c'est la mise en service de la déchetterie et son fonctionnement. Et pour son fonctionnement c'est le SMTVD qui fait fonctionner la déchetterie et le SMTVD est alimenté essentiellement par les trois EPCI : le Centre, le Sud et le Nord. En clair, les EPCI qui sont déjà contraints financièrement disent « On veut bien les déchetteries mais on a du mal à assurer le financement du fonctionnement. »

(Discussions hors micro)

M. David ZOBDA

Mais oui, mais oui

_

¹³ Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets

(Discussions hors micro)

M. David ZOBDA

Mais on va les construire.

(Discussions hors micro)

M. David ZOBDA

Si tu fais à la fois les questions et les réponses, on ne va pas y arriver. Je porte un certain nombre d'éléments au débat, rien n'est facile. Rien n'est facile. Mais il faut trouver des... Ce qu'on aura de défini avec les EPCI, c'est de définir des priorités. Si on considère que la stratégie que l'on veut porter sur les déchets et sur l'environnement d'une manière générale, comme on apporte sur l'eau et sur l'énergie, sont des outils ou des politiques publiques essentiels au développement de la Martinique, Eh bien, il faut qu'on les priorise. Donc, il y a des choix à faire et chaque EPCI devra faire un choix. La CTM elle, elle va intervenir sur l'investissement, mais elle ne peut pas intervenir sur le fonctionnement. Donc cela veut dire qu'il appartient aux EPCI, de définir les axes prioritaires qui sont les leurs, pour permettre au SMTVD qui n'est abondé que par le financement des EPCI de pouvoir soutenir l'équipement de la Martinique et le fonctionnement des déchetteries. Mais le plan est en place, il y a un certain nombre de déchetteries dont celle de Sainte-Marie, du Lamentin et je ne sais plus laquelle, je crois que c'est sur le Sud, il y a encore une autre qui est prévue là en 2020. Les travaux seront lancés dès 2020. Donc je veux dire qu'il y a... et puis il y a d'autres programmes qui sont lancés. On a voté hier les fonds européens concernant une unité spécifique qui sera à Petit Galion, concernant l'équarrissage des produits d'abattoir.

M. Louis BOUTRIN

Je vais y revenir dessus. Je vais revenir dessus.

M. David ZOBDA

On a voté un million et demi de dotations de fonds européens, plus d'autres fonds spécifiques que le plan va permettre pour que le SMTVD construise cet équipementlà. Parce qu'aujourd'hui, on a une situation catastrophique sur les produits d'équarrissage qui sortent de l'abattoir, qui ne sont pas traités et qui sont aujourd'hui dans une fosse commune comme on faisait il y a mille ans et qui importunent. La collègue... comment elle s'appelle ? NORCA n'est pas là mais elle pourrait vous dire, elle pourrait vous dire. Auparavant qu'est-ce qu'on faisait? Ils étaient jetés dans une fosse pareille à la Trompeuse. Et puis, comme on ne pouvait rien faire, qu'est-ce qu'on faisait ? Eh bien, on voulait les mettre à l'ISDND. Comme on n'a pas de solution et bien voilà, qu'est-ce qu'on fait ? Il faut créer une unité spécifique de traitement. C'est pour cela qu'on a voté hier, ces sommes là. Mais il faut bien comprendre que nous sommes dans une stratégie de construction d'outils pouvant nous permettre pour chacune des filières de production de déchets, d'avoir un exutoire possible à la fois en traitement et surtout en valorisation derrière. C'est ça la stratégie telle qu'elle est posée. Sur les sargasses et sur les déchets de verre, je ne vais pas y répondre parce que je pense que vous avez les réponses, mais concernant... Attends, j'avais noté autre chose. Mais, ensuite qu'est-ce qu'il reste à faire ? On a vu la maquette financière avec les origines des fonds que l'on pourrait mobiliser. Ce qui reste à faire, et là tu as parfaitement raison, c'est qu'il faut aujourd'hui... la suite c'est quoi ? C'est la déclinaison d'une trajectoire physico-technico-financière.

(Discussion hors micro)

M. David ZOBDA

Mais oui mais elle va arriver. On fait le plan... Enfin, je pense. On fait les choses, l'une après l'autre, je pense. Et, il faut ce plan pluriannuel d'investissement avec à la fois des unités qui seront construites à telle période avec les financements qui seront lissés sur une période donnée. Voilà.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Merci.

M. Louis BOUTRIN

Président.

M. Le Président Claude LISE

Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Parce que j'ai été...

M. David ZOBDA

Juste un dernier mot. Je veux dire, il y a un point intéressant qu'il faut savoir c'est que le plan de traitement, c'est un plan général qui fixe les objectifs et les modalités financières, ainsi que les équipements à construire. Ce plan est ouvert à la fois au secteur privé et au secteur public. Cela veut dire que les collectivités, le SMTVD ou les EPCI peuvent construire des équipements, mais des privés peuvent aussi se saisir des opportunités qui se présentent pour eux, elles aussi, construire des équipements et pouvoir émarger aux modalités de financement.

Mme Marie-France TOUL

Je ne vais pas être longue, compte tenu de l'heure. Juste pour interpeller le Conseiller exécutif sur la problématique des bateaux hors d'usage. Je sais que la Collectivité avait initié un certain nombre d'opérations, je veux savoir à quel point on en est puisque je sais qu'aujourd'hui c'est une grosse problématique pour notre littoral et également pour nos mangroves. Voilà.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Tu as la parole.

M. Louis BOUTRIN

Oui. Je vais essayer d'apporter des éléments de réponse. Je pense que ma tâche a été en quelque part facilitée par l'intervention de David ZOBDA, comme je le disais tout à l'heure, qui maîtrise bien ce dossier. Cela a été du petit lait pour moi puisqu'effectivement, quand tu dis que si tu fais les questions et les réponses à la fois, on ne va pas pouvoir avancer. Donc, je sais pour qui tu as dit cela.

M. Fred LORDINOT

Pour le moment, il n'y a pas de planification. Pour le moment, tu ne m'as pas donné les chiffres.

M. Louis BOUTRIN

Président. (Rires). Mais, cela m'évite...

M. Le Président Claude LISE

Collègue, il est 19h52, bientôt 20h00.

M. Louis BOUTRIN

Cela m'évite de répondre aux déclarations d'amour habituelles.

M. Le Président Claude LISE

Il reste 11 questions. Non, non, je dis cela puisque peut-être que tous les collègues n'ont pas regardé les questions qui restent, qui seront présentées par le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE. J'évalue à peu près au mieux. On va terminer vers 21h45, au pire vers 22h30. Donc, dans cette fourchette-là, vous choisissez. J'ai dit cela, maintenant je donne la parole au collègue.

M. Louis BOUTRIN

Ce qu'il faut dire et ce qu'il faut rappeler, c'est que nous n'avons pas, nous CTM, la clause de compétence générale et que la loi NOTRe¹⁴, en 2015 a réparti les compétences, et que la compétence assainissement, la compétence déchet, nous ne l'avons pas. Donc, il faut, et cela a été rappelé par le collègue... c'est vrai que nous avons à élaborer un document qui est un document réglementaire qui est ce plan de prévention et de gestion des déchets qui concerne l'ensemble des déchets puisqu'on est un territoire, on a réuni les deux collectivités, l'ensemble des déchets que l'on trouve sur le territoire. Mais pour autant, il appartient aux EPCI de mettre en place les déclinaisons et les différents projets qui sont présentés à travers ce plan. Alors, il y a des questions précises qui vont nécessiter des réponses qui sont parfois très techniques mais pour lesquelles ceux qui nous écoutent doivent également comprendre. Je vais évacuer la question sur les bateaux hors d'usage, les BHU, puisqu'il y a un schéma directeur qui est en cours d'élaboration et qui fait partie, nous sommes en train d'élaborer avec l'ADEM et la CTM dans le cadre du plan territorial de maîtrise des déchets pour une mise en place d'une véritable filière en Martinique parce que le coup était parti, il y avait déjà des projets lancés par le Conservatoire du littoral pour enlever les bateaux hors d'usage. Il y avait la collectivité qui était en train de se préparer avec nos services ; mais maintenant il va falloir que l'on s'inscrive dans une dynamique d'économie circulaire et que l'on puisse faire un rattrapage structurel à travers un véritable plan, un schéma directeur qui sera adossé au plan. En ce qui concerne maintenant, les boues, effectivement c'est un vrai problème en ce qui concerne les sous-produits animaux. La collègue effectivement, NORCA n'est pas là, les sous-produits animaux sont toujours enfouis à Céron, il faut le dire, il faut dire la vérité. Il y a un arrêté préfectoral de réquisition qui va demander qu'il y ait une espèce de dérogation en attente de la réalisation d'une unité de traitement adéquate pour les animaux. Il y a une étude qui est en cours par le SMTVD. Soit on fait de la valorisation à travers le Centre de Valorisation Organique

¹⁴ Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République.

ou soit éventuellement, on les emmène directement à l'incinérateur pour qu'ils puissent être incinérés. Ce qu'il faut rappeler également, c'est qu'il y a un arrêté préfectoral qui interdit, il faut le savoir, le dépôt de ces animaux d'abattage ou les sous-produits d'animaux qui étaient enfouis, on ne peut pas les enfouir à Petit Galion. L'arrêté préfectoral est net là-dessus et clair, il y a une impossibilité technique d'avoir des casiers séparés et des risques de départ de feux et de mélange avec ces sous-produits d'animaux et cela risque de mettre en péril l'ensemble de l'exploitation de Petit Galion, d'où l'arrêté du Préfet. Il y a un problème qui a été posé par Gilbert COUTURIER. En tant que maire, on comprend tout à fait et également par David ZOBDA qui concerne les vidanges et les boues des fosses septiques et des matières de vidange qui sont actuellement collectées. Il y a deux unités : une unité publique qui est ODYSSI et une unité privée ESSAINIA, qui se situe sur le territoire du Marigot. Cela a nécessité des investissements colossaux. Nous sommes intervenus, nous CTM pour réunir les acteurs parce que l'investisseur privé, il nous dit qu'il voit passer les camions de vidange devant l'unité du Marigot mais ne s'arrête pas chez lui. Et, ces boues de vidanges sont déjetées dans le milieu avec bien sûr, tout ce que l'on connaît, avec des surprises puisque vous avez vu le nombre de plages qui ont été interdites à cause des germes fécaux que l'on a retrouvé le long du littoral donc dans les eaux de baignade. Il y a nécessité et c'est un des objectifs du plan, de renforcer le contrôle et de renforcer les sanctions contre, justement, ce type de pratique. Il faut savoir que là encore, cela relève, tous ces contrôles de la police de l'eau. A la CTM, nous n'avons pas ce pouvoir de police. Il appartient également et là, il y a quelque chose à mettre en place, puisque la loi prévoit que ça soit la compétence de l'EPCI, en même temps on voit bien que c'est le maire qui a un certain pouvoir de police pour pouvoir à la fois mettre en demeure et sanctionner celui qui laisse ses déchets à l'abandon et qui va de manière tout à fait illégale jeter ces déchets, dépôts sauvages et tout cela. Il y a là encore, à faire une harmonisation. En ce qui concerne les VHU, nous avons un plan VHU, qui enfin, après des années où on a eu effectivement plusieurs tentatives de mettre en place des dispositifs qui étaient plus ou moins opérants, qui étaient très chers, l'ex-Région en sait quelque chose, on a englouti des sommes considérables. Maintenant, le système n'est pas parfait, mais il a... par exemple pour 2018, c'est plus de 1 743 VHU qui ont pu être enlevés et ce plan prévoit la résorption du stock que l'on connaît, plus de 20 000 VHU. On espère, il nous reste encore 4 ans pour pouvoir éliminer l'ensemble de ce stock. Donc, là encore, il y a 26 communes qui ont signé la charte avec TDA VHU et qui nous permettront, on espère, de pouvoir éliminer l'ensemble du stock de VHU que nous avons sur notre territoire. Enfin, en ce qui concerne les différentes... la programmation budgétaire, c'est une programmation qui est faite de ce plan qui est prévue sur 12 années et au fur et à mesure des porteurs de projets et des demandes... porteurs de projets qui peuvent être publics, les EPCI ou privés, nous allons pouvoir répondre dans le cadre du programme territorial de maîtrise des déchets, répondre à ces appels à projets, à ces porteurs de projets, pardon, pour pouvoir les accompagner financièrement. Donc, il y aura une déclinaison qui sera faite au fur et à mesure de l'élaboration du plan et des demandes qui vont arriver. Je ne sais pas s'il y a des questions que j'aurais oubliées. En ce qui concerne effectivement, l'évaluation économique, on a présenté les différentes sources de financement. Ce qu'on peut dire sur une des mesures du PO, en ce qui concerne les déchets, il ne reste que trois millions d'euros (3 M€) de programmation et la collègue TOUL effectivement, a rappelé l'importance de la participation de l'ODE aux travaux.

Effectivement, l'ODE est membre du Conseil consultatif pour l'élaboration et le suivi de ce plan. Nous avons abordé la problématique des boues. Je pense que nous avons pratiquement fait le tour. Je ne sais pas si j'ai oublié, peut-être pour les sargasses, qui quand ils sont en mer ne sont pas considérés comme étant des déchets. Mais effectivement, une fois, et c'est ça le drame, une fois que ces sargasses ont échouées sur notre littoral, elles sont considérées comme des déchets donc la compétence relève de ceux qui ont la compétence déchet malheureusement, et qui n'ont pas les moyens, à la fois pour collecter ces sargasses et pour pouvoir les éliminer puisque nous n'avons pas encore mis en place de plan qui soit complètement opérationnel. Donc, voilà, chers collègues, j'ai essayé de répondre à pratiquement toutes les questions qui ont été posées. Monsieur le Président, j'espère que je n'ai oublié, aucune.

M. Le Président Claude LISE

Je te remercie. Nous passons au vote. Contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

M. Louis BOUTRIN

La valorisation énergétique, je n'en ai pas parlé mais c'était déjà dans le dossier qui a été prévu. C'est un des objectifs fort de ce plan.

M. Le Président Claude LISE

Tu as à présenter une dernière question, la 56. Il s'agit de l'adhésion de la ligue de football de la Martinique à la FIFA.

56. ADHESION DE LA LIGUE DE FOOTBALL DE LA MARTINIQUE A LA FIFA

M. Louis BOUTRIN

Merci chers collègues, merci Monsieur le Président. Chers collègues, j'ai à vous présenter un dossier, c'est celui de l'adhésion à la FIFA. On peut dire qu'à ce jour nous n'avons pas utilisé un dispositif qui est prévu par le Code général des Collectivités Territoriales. C'est l'article L7252-1 du CGCT qui nous permet d'interpeller directement le premier ministre et il se trouve que pour cette question qui est une question brûlante qui va pouvoir nous permettre de régler un certain nombre de contradictions que nous vivons actuellement, de par notre statut, actuellement le statut de la Martinique, et également, nos velléités à avoir une représentation à l'international et l'épanouissement de notre jeunesse à l'international. Nous avons cette possibilité aujourd'hui et pour la première fois... c'est souvent que j'ai entendu le Président LISE faire référence effectivement à cet article, et pour une fois, nous avons l'opportunité de le faire. Alors, il s'agit de quoi ? Il s'agit en l'espèce de demander au premier ministre à ce qu'il y ait une adhésion de la Martinique à la Fédération Internationale de Football Association. Comme vous le

savez, ce rapport vise à appuyer le renouvellement de l'adhésion de la ligue de football de la Martinique qui souhaite cette adhésion. Alors, comme je le disais, cette disposition législative nous autorise à présenter au premier ministre des propositions qui sont relatives aux conditions à la fois de développement économique, social, culturel de la CTM et dans le cadre de ce contexte juridique, nous allons pouvoir aujourd'hui, appuyer la demande de la ligue qui est une demande récurrente pour l'adhésion de la Martinique à la FIFA. Je ne ferai pas à cette heure, l'historique de tout ce qui a été demandé déjà, à ce jour, et toutes les interventions récurrentes des députés, des sénateurs mais par contre, je vais vous dire que nous avons une situation institutionnelle qui nous permet de répondre à la fois au règlement FIFA et aux dispositions législatives. Rien ne s'oppose. En l'état actuel des choses, rien ne s'oppose dans la Constitution Française à ce que la Martinique puisse adhérer à la FIFA, sur le plan constitutionnel. De même, rien n'empêche, dans la loi sur le sport, à ce que nous puissions demander notre adhésion à la FIFA. Je vais plus loin, dans les statuts mêmes de la Fédération Française de Football, rien ne s'oppose à ce que nous puissions effectivement, aujourd'hui, demander notre adhésion à la FIFA. En un mot, une seule association par état aujourd'hui, est autorisée à demander une adhésion à la FIFA. La seule c'est l'article 11-1 des statuts de la FIFA, c'est la Fédération Française de Football. Donc, si on tient compte de la règle, seule la Fédération Française de Football peut demander son adhésion à la FIFA. C'est la règle. Mais comme vous le savez, à toutes règles, il y a des exceptions. Et l'article 6 des statuts de la FIFA, prévoit une exception, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, des régions non indépendantes peuvent demander leur adhésion à la FIFA. Et, c'est à ce titre que nous avons la Polynésie française qui depuis 2004 a pu obtenir son adhésion à la FIFA et également nous avons eu d'autres régions, comme la Nouvelle-Calédonie qui a pu obtenir son adhésion à la FIFA. Vous allez me dire que même si la FIFA ne reconnaît comme membre qu'une seule association par pays et qu'aujourd'hui l'article 6 dit : « Avec l'autorisation de l'association membre du pays dont elle dépend, une association d'une région, n'ayant pas encore obtenu l'indépendance peut également demander l'adhésion à la FIFA et c'est au nom de cet article 6 des statuts de la FIFA, qu'aujourd'hui, nous allons pouvoir interpeller le gouvernement français à travers ce dispositif législatif du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L7252-1 qui nous permet d'interpeller le Premier Ministre. C'est ce qui vous est proposé. Alors, pourquoi nous le faisons aujourd'hui ? Parce que... Quel intérêt que cela puisse avoir ? Contrairement à ce que l'on pourrait croire, nous n'avons pas de velléités d'aller jouer à la coupe du monde, ce n'est pas du tout cela. C'est qu'actuellement et vous suivez les résultats de l'équipe martiniquaise de football, vous avez bien compris que nous sommes actuellement dans le giron international. Nous avons une visibilité que très peu de pays de la Caraïbe ont. On a dépassé maintenant, s'il fallait faire un classement FIFA, la Jamaïque qui a participé à la coupe du monde, Haïti qui a participé à la coupe du monde. Nous avons dépassé également Cuba que nous avons rencontré et battu et nous sommes maintenant dans le concert des Nations au niveau caribéen et au niveau Centre américain, tout comme l'île de Curaçao qui a obtenu de très bons résultats. L'intérêt pour nous aujourd'hui, il est triple. Premier intérêt, au regard de ces dispositifs, ce sont les ressources financières si nous adhérons à la FIFA. Vous savez qu'actuellement, il y a une circulation de flux financiers considérable dans le monde du sport et notamment du football et nous ne pouvons pas nous, et surtout vous Assemblée de Martinique continuer à voter des sommes considérables pour accompagner l'équipe martiniquaise de football à

l'international, alors que de petit pays, quand je dis petit pays, je pense notamment, et je vous le disais, à Montserrat qui est 187ème au classement FIFA sur 211 membres. Montserrat, je vous rappelle, après l'éruption de Soufrière Hills, je cherchais le nom, a perdu sa population. Actuellement il y a 5500 habitants, soit la population d'une commune comme le Morne-Rouge. Montserrat, avec 300 licenciés a reçu trois-millions-neuf-cent-mille dollars (3 900 000 \$) pour 2016-2018. Actuellement la FIFA va construire un centre d'hébergement et un centre technique du football dont le budget s'élève à deux-millions-huit-cent-mille dollars (2 800 000 \$). Les membres de ces pays reçoivent un million de dollars par an, par membre, pour des coûts opérationnels pour participer à des rencontres internationales. Deuxmillions de dollars (2 M\$) également pour des installations et développer le football féminin et le football des jeunes, et enfin un million de dollars (1 M\$) pour l'organisation de tournois féminins, masculins et des jeunes. Ça c'est ce qu'on appelle le programme « Forward » prévu par la FIFA pour l'ensemble des pays de la Caraïbe. J'ai pris un des plus petits, petit pays, Montserrat, et vous avez vu à quel niveau, je dirais, de financement qu'on a dans le cadre de ce programme Forward. Nous avons un deuxième dispositif pour les compétitions internationales. Vous savez chaque fois que notre équipe martiniquaise de football a de bons résultats systématiquement le dossier, nous sommes très contents, le dossier revient ici et on doit chercher, faire nos fonds de caisse pour trouver un financement pour notre équipe martiniquaise de football. Il existe un fonds d'aide à la préparation des compétitions internationales prévu par la FIFA pour les associations de la CONCACAF dont nous faisons partie, dont la Martinique fait partie. C'est trois-cent-mille dollars (300 000 \$) de préparation pour toutes les phases qualificatives que l'on voit actuellement. Nous ne pouvons pas bénéficier et notre équipe martiniquaise de football ne peut pas bénéficier de ces trois-cent-mille dollars (300 000 \$) parce que nous ne sommes pas full member de la FIFA. Enfin, il y a un dispositif dans le cadre du programme football "Football for schools" qui comprend toute une série de catégories d'âge à la fois fille et garçon : 3 à 7 ans, 7 à 11 ans, 11 à 14 ans. L'idée c'est de fournir aux écoles primaires qui sont éligibles, c'est-à-dire les associations qui sont membres de la FIFA, les ressources pédagogiques, éducatives nécessaires, afin de les aider à la fois sur le plan éducatif mais également sur le plan du développement du football. Donc chers collègues, vous avez bien compris que pour cette première raison, pour des raisons tout à fait, je dirais, objectives de financement de notre football, nous avons besoin de cette adhésion. Mais deuxièmement, quand on est membre de la FIFA, on peut obtenir une libération de nos joueurs. Actuellement, nous avons une iniquité sur le plan sportif, puisque nous affrontons des pays qui eux, ces pays arrivent à aligner des joueurs qui jouent dans le championnat anglais, dans le championnat hollandais, dans tous les championnats d'Europe, alors que notre intégration à la FIFA nous permettrait de régler cette difficulté. Et cette difficulté, il y a une troisième, cela nous pend au nez également, puisque le joueur qui joue à un club à l'international, dans un grand club étasunien ou en Europe, en cas de blessure, il n'y a pas de couverture quand il vient jouer chez nous. Le fait aujourd'hui d'intégrer la FIFA, permettrait aujourd'hui à la Ligue de football de la Martinique de recouvrir de ce risque. Donc chers collègues, pour toutes ces raisons, nous souhaitons : un, que l'Assemblée de Martinique sur le fondement juridique de l'article L 7252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales décide de demander au Premier ministre d'autoriser la Fédération française de football de donner un avis favorable à l'affiliation de la ligue de football de la Martinique à la FIFA pour nous permettre d'accéder aux ressources financières des programme FIFA, pour nous permettre de bénéficier de la couverture des indemnités journalières pour les joueurs professionnels, et enfin pour régler cette épineuse question de la non libération de nos joueurs qui font les beaux jours des clubs à l'international. Voilà chers collègues, là encore, j'ai essayé de résumer un dossier, et je voudrais par, je dirais, honnêteté intellectuelle, remercier l'avocat de la Ligue de football avec qui nous avons travaillé, Bernard SOLITUDE, qui est un confrère de Paris, également les services, Madame CASSIOU et Monsieur Jean-Michel RAGALD. Nous avons travaillé avec le Président MARIE-JEANNE pour pouvoir finaliser ce dossier et nous espérons que l'Assemblée de Martinique va à la fois donner un balan considérable à cette proposition et nous allons pouvoir effectivement lancer un signal fort au Premier ministre pour rendre effective cette adhésion de la Ligue de football à la FIFA. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Sport.

Mme Diane MONTROSE

Oui président. Il s'agit déjà pour nous de saluer la détermination de la Ligue de football de Martinique dans sa quête pour l'adhésion de la Martinique à la FIFA pour le développement des moyens pour nos jeunes. Puisque comme le Conseiller l'a rappelé, c'est une démarche qui est initiée depuis un certain nombre d'années. Il s'agit pour nous de saluer aussi le courage et le soutien sans faille de la Collectivité Territoriale de Martinique qui, pour la première fois va faire usage de la compétence qui lui est donnée dans le cadre de l'article L 7252-1 du CGCT pour appuyer la Ligue de football de Martinique. Il s'agit pour nous de rappeler le travail fait, par la Ligue de football de Martinique qui compte aujourd'hui 10 957 licenciés, dont 6 000 sont des jeunes de moins de 20 ans. Et ça, ce chiffre pour la saison 2018-2019. Je dois rappeler que sur les 4 dernières saisons, le nombre de licenciés est en constante augmentation. Non seulement le nombre de licenciés est en constante augmentation, mais il faut noter aussi le travail de déploiement fait pour de nouvelles disciplines, comme le futsal comme le développement du football féminin. Il s'agit de rappeler également que nous n'avons pas à rougir des résultats de notre équipe, puisque nous savons tous qu'aujourd'hui notre équipe, en tout cas, engrange des résultats considérables dans le bassin caraïbéen, au point de figurer parmi les premiers de son groupe. Est-ce qu'il faut rappeler que notre équipe de Martinique a déjà rencontré des équipes comme le Canada, comme le Mexique, comme Honduras, récemment ou alors comme Cuba, comme la rappeler notre collègue tout à l'heure ? Il s'agit de rappeler à tous ceux qui nous écoutent qu'il ne s'agit pas d'une opposition de la FIFA. Et il faut bien l'entendre. La FIFA n'est pas opposée à cette démarche puisqu'elle-même, dans ses dispositions le propose. Mais il s'agit simplement pour nous, de bien vouloir faire entendre à la Fédération Française de Football qu'il ne s'agit pas de faire barrage à notre demande et d'hypothéquer l'avenir de nos jeunes, lorsqu'elle même n'est pas en capacité de nous donner les moyens pour faire développer la pratique du football en Martinique. Nous aurions pu le concevoir si effectivement, elle nous donnait les moyens. Mais je veux rappeler quand même que cette opposition de la Fédération française de football, nous a simplement réduit à négocier une convention tripartite et nous satisfaire de trois-cent-mille dollars (300 000 \$) qui nous ont été offert sur l'exercice 2017, alors que nous aurions pu prétendre à des millions. Voilà aujourd'hui la position de la commission Sport sur ce dossier, qui est un avis bien évidemment favorable. Et à titre personnel, je veux rappeler que, déjà le 12 mars 2018, nous avions fait déjà une lettre ouverte, je parle de nous-mêmes, les élus de *Ba Péyi-a an chans*, où nous avions fait une lettre ouverte au Président de la République, où nous lui disions la chose suivante : qu'il ne peut pas y avoir d'équité sans traitement différencié qui tienne compte de nos réalités. Alors au nom de l'Égalité républicaine nous demandons que ce traitement différencié soit opéré à l'instar de ce qui a été fait pour la Polynésie et donc aussi pour Tahiti et qu'on n'hypothèque pas l'avenir de nos jeunes qui s'adonnent à cette pratique. Voilà pour la position de la commission Sport.

(Applaudissements)

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE -

Bien. C'est ce que j'allais dire. Mais enfin, ce n'est pas le moment d'ouvrir ce débat chers amis, sinon on va dépasser mon appréciation la plus pessimiste. Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Merci Président. Naturellement, j'appuie totalement cette demande légitime. Et elle n'est pas légitime seulement et uniquement pour des raisons financières qui sont valables. Mais quand on regarde le parcours du football martiniquais, c'est-à-dire que c'est tout à fait légitime que notre ligue, que notre pays figure dans les grandes compétitions internationales au niveau du football. Pour rappeler, simplement, je ne vais pas faire un grand discours, je ne suis pas habitué à cela, la ligue de football de Martinique a été créée en 1953. Et son parcours a été constant dans la question de l'ouverture vers l'extérieur, vers l'international. D'abord sa demande d'adhésion et son adhésion, à l'UFC, l'union de Football Caraïbéen. Faut-il rappeler que la Martinique, la sélection de la Martinique a remporté plusieurs fois la coupe des Nations de la Caraïbe. Ça c'était une première étape. De plus, nos différentes participations, à la phase finale de la Gold Cup organisée par la Concacaf, qui est si vous voulez, la tutelle de l'UFC, c'est-à-dire que c'est encore une ouverture plus grande, puisque comme nos collègues qui ont précédemment parlé l'on dit, nous avons maintenant à affronter des équipes comme le Mexique. Et je veux signaler, ça n'a pas été suffisamment peut-être mentionné, mais le résultat de notre sélection, je ne veux pas entendre dire que nous avons rencontré l'équipe 2 du Mexique. C'est-àdire que nous avons rencontré la sélection du Mexique, la sélection nationale du Mexique, l'équipe nationale du Mexique. Et nous avons fait mieux que figurer. Le résultat face au Mexique qui est une équipe qui a été, enfin, je n'ai pas en mémoire la coupe du monde où elle était parmi les 4 équipes qualifiées, ça donne une légitimité supplémentaire à la demande que nous formulons. Et puis, je veux également, parce que le Conseiller exécutif a donné quelques éléments, sur la composition de la FIFA. La FIFA regroupe environ 211 associations nationales ou non. 25 associations membres de la FIFA ne représentent pas un état souverain. Et le Conseiller exécutif a cité certains pays, mais je vais en citer d'autres. Il y a l'Ecosse qui n'est pas un pays indépendant, le pays de Galle, l'Irlande du nord, alors nous avons cité la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie, les Bermudes, Hong-Kong, on entend souvent parler de Hong-Kong dans l'actualité, Macao. Et donc, je ne vois pas en quoi le gouvernement français ou quelque autorité française pourrait s'opposer au développement normal de notre discipline. Et même si nous figurons à la coupe du monde, ça ne sera que justice. Non, pourquoi rêver ? Laissez-moi vous dire, Haïti et la Jamaïque ont bien participé, à un moment, à la phase finale de la coupe du monde. Donc, c'est un objectif qui naturellement n'est pas à court terme, ni à moyen terme. Mais enfin, c'est-à-dire que nous allons grandir avec cette adhésion à la FIFA. Et donc, naturellement, je réaffirme mon soutien le plus total à cette démarche. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Alors, sont inscrits les collègues, DUVERGER, BARTHELERY, ZOBDA, MARTINE. Bien, alors, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Eh bien, merci. Je vais essayer d'aller dans 2 minutes. Donc, je voudrais dire que l'on va soutenir ce projet de la ligue de football, et puis, avoir un respect pour tous les anciens. Vous savez qu'à un moment, notre seule relation avec l'extérieur, c'était la coupe de France, quand on partait. Et puis, il y, a eu plusieurs combats. Vous vous rappelez, il y a eu une ligue. J'ai une pensée comme ça pour les présidents qui se sont battus. D'abord, on a fait venir Pelé aussi, après América Football club. On a voulu rencontrer les autres, après il y a l'adhésion à la Concacaf, on a voulu rencontrer de plus en plus et échanger. Et je crois que ça c'est dans le prolongement du combat que nous avons mené depuis toujours. Certains d'entre nous, nous avons été membres de ligues ici et là. Et il y a toujours eu ce combat, une ouverture sur la Caraïbe, pour jouer. Bon, maintenant, la coupe du monde, je ne sais pas, parce que de temps en temps quand nous jouons, nous prenons des joueurs qui jouent en France, s'ils sont sélectionnés en France, ils ne vont pas jouer avec nous. Même ceux qui nous aident là quand nous allons. Ce n'est pas cela le problème. Cela veut dire que c'est commencer à faire ce pas supplémentaire qui est dans le prolongement, et avoir une pensée pour tous ceux qui se sont battus pour une autre ouverture. C'était déjà bien qu'on aille en coupe de France rencontrer les autres, mais une autre ouverture sur la Caraïbe et tout cela, et une très bonne pensée pour Maitre CHAULOT et aussi pour URSULET qui se sont battus pour cela.

M. Le Président Claude LISE

Alors, collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY

Merci Président. Alors, je vais commencer par la fin, en disant que je suis pour l'adhésion de la ligue de football à la FIFA. Tout le monde sait ce que c'est que le football ici, tout le monde a regardé un match de foot au moins une fois dans sa vie, tous les hommes qui sont ici, au moins ont pratiqué le football dans leur jeunesse. Je crois que le football c'est l'un des sports phares du pays Martinique. Le conseil de ligue, il a été élu en 2016, sur la base d'un programme dont l'un de ses objectifs était l'évolution du statut vers l'international. Ils ont été élus sur ce programme-là. Cela veut dire tout simplement que tous les présidents de club ont abondé en ce sens-là et ont souscrit pour ce projet-là. En dehors des dotations de la FIFA, qui seront d'un million cinq (1,5M), deux millions d'euros (2M) de dollars par année, il y a quelque chose qui ne se trouve pas dans le rapport, qui n'est pas dit dans le rapport, c'est que la ligue de football va également bénéficier de droits télé. Et ça, ça a toute son importance. Le fait de bénéficier de droits télé qui seront également...Ce sera un flux financier qui sera important pour la ligue et pour la Martinique. La Corse, le 21

septembre 2018, Monsieur SIMEONI, Président de l'Assemblée a présenté une motion qui a été votée à l'unanimité pour que la Corse adhère à la FIFA, pour les mêmes raisons que le Conseiller exécutif vient d'annoncer. Tous ces flux financiers qu'il y aura autour du football Corse. Là, ça a été rejeté, et vous savez pourquoi ? Ça a été rejeté parce que la Corse n'est pas dans une...ne participe pas à l'UEFA. Il faut participer à l'UEFA. Nous ne sommes pas dans une confédération. Nous nous sommes dans une confédération qui est la Concacaf, et nous pouvons accéder à la FIFA, du fait que nous soyons dans cette confédération qui est la Concacaf. Donc, ça, ça me semble important. Il faut bien retenir que les Martiniquais également qui jouent en régional, en ligue 1 et en ligue 2 et qui n'auront jamais accès, je dis bien, jamais accès à l'équipe nationale, parce qu'ils sont trop nombreux, pourront être sélectionnés en équipe nationale Martinique. Et ça c'est une fierté pour eux, parce qu'ils se battent justement pour partie, je parle sous le couvert du Conseiller exécutif, ils se battent pour justement être en sélection de la Martinique quand nous rencontrons des équipes étrangères. Ils appellent la ligue régulièrement pour participer. Ce sont les clubs qui ne les lâchent pas. Et le Conseiller exécutif BOUTRIN vient d'expliquer pourquoi on ne les lâche pas. Parce que nous n'avons pas d'adhésion à la FIFA. Un dernier élément qui me semble important, c'est que le seul fait d'être à la FIFA, permettra à la Martinique de jouer contre n'importe quelle équipe nationale de la planète, je dis bien n'importe quelle équipe nationale de la planète, tout simplement parce que ça leur permettra de remonter au classement FIFA. Vous entendez, ça leur permettra de remonter au classement Fifa. Et c'est pour cette raison seulement que les équipes nationales ne viennent pas jouer chez nous, parce que nous ne sommes, nous n'adhérons pas à la FIFA. Et sachant, comme je l'ai dit au début, la passion qu'il y a en Martinique autour du football, je crois que c'est une excellente chose que nous adhérions à la FIFA. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue ZOBDA

M. David ZOBDA.

Merci Président. Je suis né au stade Aubéry. Je suis né à l'hôpital du Lamentin à côté du stade Aubéry. A cette époque, mon père était Président de l'Aiglon. J'ai grandi sur ce stade. J'ai été joueur de foot, j'ai porté le maillot de l'équipe de Martinique en cadet. J'ai fait ma carrière sportive à l'Aiglon, j'en suis devenu le président. Je peux vous dire aujourd'hui que je suis très fier de voter cette adhésion à la FIFA ici, à la Collectivité Territoriale de Martinique. Je souscris à tout ce qui a été dit. Mais je peux vous dire que tous les jeunes Martiniquais, tous les enfants Martiniquais qui jouent au foot ne rêvent que d'une seule chose, c'est de jouer au foot le plus loin possible, contre toute la planète s'il le faut. Et c'est un rêve martiniquais que l'on peut atteindre. Je ne serai pas plus long, c'est un témoignage du terrain que je vous porte. J'ai grandi dans cette idée-là. Cette idée-là m'a forgé, elle a forgé l'homme politique que je suis, avec ses idées, mais étant ancrée dans sa réalité sportive. Je vote des deux mains.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Merci Président. Je crois que devant les difficultés rencontrées, répétées, des collectivités, singulièrement des communes et notre Collectivité majeure pour maintenir à un niveau suffisamment satisfaisant les équipements sportifs sur notre territoire, et singulièrement ceux dédiés à la pratique du football, je crois qu'il est de notre devoir de soutenir, de la manière la plus forte possible, cette demande, cette requête d'adhésion à la FIFA. Bien sûr, pour des raisons légitimes, de part la demande qui est faite, en termes de responsabilité politique, devant toute la communauté sportive martiniquaise, et singulièrement, la communauté footballistique, et aussi en termes financiers, puisque devant l'importance des enveloppes qui pourraient être mobilisées pour justement, accompagner les manquements au maintien à flot des équipements sportifs, je crois qu'il est de notre devoir d'appuyer des deux mains cette requête, non seulement pour accompagner nos sportifs de haut niveau, au niveau football, mais aussi, la communauté scolaire, qui pourrait aussi bénéficier, comme l'a dit le rapporteur. Je crois que c'est une requête qui est légitime, et qui va dans le bon sens.

M. Le Président Claude LISE

Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Je veux moi aussi apporter mon soutien à cette démarche, parce que je crois qu'il est important de noter qu'en bénéficiant de cette démarche, la Collectivité CTM ne peut pas toujours aider toutes les communes à pouvoir régler le problème d'infrastructures au niveau des infrastructures sportives. Et je le dis publiquement, une telle démarche va encore nous bénéficier, même si nous sommes en train de faire une démarche de mutualisation, parce que ce matin, le Maire du Lamentin est venu me demander est-ce que je lui ai ramené le courrier permettant au club du Réveil Sportif de pouvoir venir s'entrainer sur un des terrains du Lamentin, entre Belle Ile et Grand Champs, parce que vous savez que nos infrastructures qui sont très vieillissantes nécessitent que nous puissions faire un certain nombre de travaux. Et très souvent, on entend combien on dit que les jeunes sont laissés pour compte, les jeunes sont dans la rue, si on ne leur donne pas d'infrastructure. Et c'est pour cela que j'ai bien aimé ce qu'a dit Richard BARTHELERY, en s'affiliant à la FIFA, l'équipe de la Martinique pourra rencontrer n'importe quelle équipe internationale du monde, donc, le Réveil doit se préparer pour rencontrer l'équipe de la Martinique. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Tu réponds brièvement pour qu'on puisse passer au vote ?

M. Louis BOUTRIN

Oui. Il y a ... Président.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Excusez-moi. Sans allonger les débats.

M. Le Président Claude LISE

Oui.

M. Louis BOUTRIN

Président, je suis...

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Excusez-moi. Sans allonger les débats...

M. Le Président Claude LISE

Oui.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Je voudrais quand même rectifier parmi cette cohorte de voix d'hommes, qu'il y a des femmes qui représentent la Martinique fièrement au football, en la personne de Charlène MARIE-JEANNE de Rivière-Pilote, mais aussi de ...comment elle s'appelle ... Wendie RENARD. Donc, les femmes toutes aussi représentent la Martinique fièrement. Merci.

M. Gilbert COUTURIER

Emeline aussi du Gros-Morne.

M. Le Président Claude LISE

Très bien.

M. Louis BOUTRIN

Président, je pense qu'on est en train de vivre là un grand moment, parmi toutes les plénières que nous avons connues, un grand moment politique. J'ai eu l'occasion, dans le bureau du Président, de recevoir une ministre à l'époque, c'était Madame Marie-George BUFFET qui était une ministre communiste dans le premier gouvernement qu'avait mis en place Pierre MAUROIS, premier gouvernement où il y avait des ministres communistes qui avaient participé à ce premier gouvernement. Le Président MARIE-JEANNE avait évoqué cette adhésion FIFA à l'époque. Fort de ses 27 années de Président de club du Racing-club de Rivière Pilote, il avait effectivement et nous avions demandé cette adhésion. Récemment, la Ligue de Football avait formulé en 2015 cette demande à la Fédération Française de Football qui a rejeté cette demande. Je pense que l'heure est venue à travers cet article L7252-1 du Code générale des Collectivités Territoriales que nous allons utiliser cet outil pour la première fois pour pouvoir faire sauter un verrou, parce que je le répète, rien ne s'oppose à la constitution française, ni dans la loi sur le sport, à ce que nous puissions, et certainement pas, à travers les statuts de la FIFA, rien ne s'oppose à ce que la Martinique puisse être fullmember de la FIFA. Et aujourd'hui, je vous donne l'information, après les résultats que nous avions obtenus lors de la dernière Gold Cup, nous avions été invités à un tournoi international et, nous étions invités au Katar. Tout était prêt avec le Président PEREAU que je salue, pour le travail qu'il fait et il doit certainement nous écouter, à la dernière minute, la Martinique a été évitée, non pas invitée? au motif que cela ne rapportait rien au classement FIFA, puisque chaque fois qu'il y a des rencontres internationales, vous marquez des points et quand vous gagnez des matches dans le classement FIFA. Je pense que oui, c'est un rêve, c'est un rêve de gamin, c'est un rêve de sportif, c'est un rêve de Martiniquais. Au-delà des aspects financiers que j'ai évoqués, pour moi, c'est important la décision que j'espère que l'Assemblée va prendre à l'unanimité, cela nous permettra de structurer l'homme martiniquais. Parce que nous allons renforcer la conscience collective martiniquaise à travers le vote qui se fera ce soir. *Mesi en pil pou yo,* merci pour le football, et j'ai presqu'envie de dire, vive le football, vive la Martinique.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Donc, je pense que nous allons voter de manière unanime. Alors quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y a pas de contre. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Personne.

M. Le Président Claude LISE

Vote.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

Donc, comme un seul homme.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE

Vote enthousiasme. Applaudissements sur tous les bancs. Ce n'est pas tous les jours.

M. Louis BOUTRIN

Président.

M. Le Président Claude LISE

Donc, je m'associe à votre joie, bien entendu, voilà.

M. Louis BOUTRIN

J'ai un motif de satisfaction.

M. Le Président Claude LISE

Absolument.

M. Louis BOUTRIN

Je voudrais remercier, malgré les échanges que l'on peut avoir, les collègues de l'Assemblée, parce que je constate que tous les rapports ont été votés à l'unanimité. *Mesi en pil mesi en chail.*

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE

Voilà, Bien, alors, je remercie le collègue Conseiller exécutif Louis BOUTRIN, et j'appelle le collègue Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE qui a un certain nombre de questions à présenter, et je lui demande de commencer, bien sûr, par la question 57. Approbation du plan de financement concernant la réalisation des travaux de mise en conformité du système de sécurité et d'installations électriques à la cité scolaire Frantz Fanon de Trinité.

57. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LA REALISATION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME DE SECURITE ET D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES A LA CITE SCOLAIRE FRANTZ FANON DE TRINITE DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES ET LA SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

M. Le Président Claude LISE

Si tu peux présenter, évidemment, les 4 approbations comme cela, ça nous permettra de consulter une seule fois, tu entends ? Ça nous permettra de consulter l'ensemble des commissions en une fois. On va gagner un peu de temps.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Parfait.

M. Le Président Claude LISE

Voilà.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Evidemment, je m'excuse de venir avec des choses un peu plus prosaïques...

M. Le Président Claude LISE

Ah non, mais non...

M. Daniel MARIE-SAINTE

Le haut niveau, je ne vous apprends rien.

(Rires dans l'hémicycle)

M. Le Président Claude LISE

Après, après l'évènement historique.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Absolument. En tout cas, j'espère que cette expérimentation de la loi du 27 juillet portera ses fruits et que d'ici 15 jours, le premier ministre nous dira quelles sont ses intentions. Ceci étant dit, nous allons parler de la mise en état de nos bâtiments. Alors, c'est dans le cadre d'une information qui nous a été portée par le représentant de l'Etat, qui nous a fait savoir que dans le cadre d'un dispositif qui s'appelle la dotation générale d'équipement qui a été transformée en dotation de soutien à l'investissement des départements, la DSID, que le gouvernement se proposait de mettre à notre disposition, à la disposition de la Collectivité de Martinique, une enveloppe. Ceci est mis d'ailleurs dans un courrier qui est joint au premier dossier 57. Il a fallu pour nous de rechercher des projets éligibles à ces fonds. Alors, le premier que je suis chargé de vous proposer, ce sont les travaux de mise en conformité du système de sécurité et d'installations électriques à la cité scolaire Frantz Fanon de Trinité. Alors, comme c'est, comme toutes les cités scolaires, un établissement recevant du public, il s'agit de mettre aux normes les équipements publics, en particulier les normes d'électricité. Les bâtiments concernés et retenus pour la demande du DISD sont ceux de la cité scolaire Frantz Fanon de Trinité, les travaux prévus dans le cadre de la thématique de mise aux normes de sécurisation d'équipements publics, s'établissement comme suit : mise en conformité du système de sécurité incendie de tous les bâtiments, y compris le désenfumage du bâtiment, internat pour cent- cinquante-huit-mille-huit-cent-quatre-vingt-dix-sept euros quarante-neuf (158 897,49 €) ; la mise en conformité des installations électriques du lycée général et technologique pour vingt-deux-mille-cent-quatre-vingt-onze euros cinquante (22 191,50 €) ; et la mise en conformité des installations électriques du lycée professionnel, puisque je rappelle il y a à la fois un lycée général technologique et un lycée professionnel sur le site de Trinité, dit site Frantz Fanon, pour cent-un-mille-cent-quatre-vingt-euros-soixante (101 180,60 €). Ce qui au global représente un budget arrondi à deux-cent-quatre-vingt-deux-mille-deux-cent-soixante-et-onze euros (282 271 €). Alors le dispositif DISD prévoit que l'Etat peut financer à hauteur de 40 % et la CTM, évidemment prenant le reste à 60 %. Donc, il vous est proposé d'approuver le plan de financement que je viens de vous présenter sur la base de 60/40, et de donner l'autorisation au Président du Conseil Exécutif pour signer toutes les conventions financières ou pièces administratives nécessaires à la réalisation des travaux. Ceci c'était le premier dossier.

58. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT D'UNE OPERATION VISANT LA MISE AUX NORMES D'EQUIPEMENTS PUBLICS APPARTENANT A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Le second qui est un p'tit peu de la même et qui concerne des équipements publics appartenant à la Collectivité et plus précisément, nous avons sélectionné certains bâtiments administratifs de la Collectivité qui se trouvent dans une phase qui nécessite la mise en œuvre d'opération visant à la réfection de leur étanchéité. Il s'agit ici de bâtiments, l'hôtel de la CTM où nous nous trouvons, qui commence un peu à vieillir, puisqu'il a été inauguré au début des années 90, le centre administratif territorial de Martinique, que nous appelons actuellement CATM, il s'appelait avant CADM qui se trouve à l'angle du Boulevard du Général de Gaulle et le boulevard Chevalier Sainte-Marthe, je crois, et l'immeuble Concorde qui se trouve en face de la Maternité de Redoute où sont logés une partie de nos services techniques. Alors, ces travaux prévus sur ces édifices permettront de résorber des problèmes d'infiltration qui impactent notamment les circuits électriques, les ascenseurs de ces bâtiments, mais aussi permettra d'assainir les supports murs et plafond, et de réaliser une peinture des locaux. La thématique de la mise aux normes et de sécurisation des équipements publics prend tout son sens ici. Il est question de lever tout danger d'insécurité encore présent. Concrètement ces travaux projetés consisteront à déposer l'ensemble des complexes d'étanchéité et à assainir les supports et traiter les relevés d'étanchéité et reposer à nouveaux un nouveau complexe d'étanchéité. La période d'intervention s'étale de ce mois, 2019, jusqu'à début 2020. Le montant global de ces travaux s'élève à quatre-cent-quatre-vingt-deux-milles-sept-centquatre-vingt-cinq euros (482 785 €) hors taxe. Le plan de financement que nous proposons, et sur la même clé de répartition que le précédent, à savoir 40 % pour l'Etat au titre de la DSID, et 60 % sur les fonds propres de la CTM. Là aussi, nous sollicitons l'approbation de ce plan de financement et que soit donnée l'autorisation au Président du Conseil Exécutif de signer les conventions.

59. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENTDE L'OPERATION DE FOURNITURE ET POSE DE SYSTEMES DE GROUPES DE CLIMATISATIONS SUR LE BATI DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) DANS LE CADRE DE LA « RENOVATION THERMIQUE, TRANSITION ENERGETIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES »

M. Daniel MARIE-SAINTE

Le troisième dossier concerne toujours le bâti de la Collectivité mais là, c'est dans le cadre de la rénovation thermique, la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables. Alors les bâtiments qui ont été sélectionnés, ce sont quasiment les mêmes. Alors, il y a donc l'hôtel de Cluny ici, l'immeuble de Concorde, nous avons ajouté le CDST de Saint-Pierre, le centre de découverte des sciences de la terre, mais également les archives territoriales. Cela concerne, comme je l'ai dit, de revoir les systèmes de groupe de climatisation pour parvenir à réaliser des économies d'énergie. Donc, réduire la facture énergétique de ce bâtiment. Le coût des interventions s'établit comme suit. Pour les archives territoriales : cent-trente-cinqmille-six-cent-quarante-sept-euros trente-deux (135 647,32 €), ça représente la fourniture et la pose de deux groupes d'eaux glacées, 17 climatiseurs et deux roost'up situés sur le toit. Ce sont des compresseurs qui sont situés en toiture ; Hôtel de la CTM à Cluny, pour cent-trente-mille-huit-cent-quatre-vingt-douze euros quarante (130 892,40 €) c'est le remplacement d'un groupe d'eau glacé et 21 climatiseurs et 4 compresseurs, plus économes en énergie, en consommation énergétique; l'immeuble Concorde, pour cent-quarante-neuf-mille-deux-centquatre-vingt-treize-euros trente-neuf (149 293,39 €). Il s'agit du remplacement de 3 groupes de froid de climatisation; et le CDST, soixante-quinze-mille-huit-cent-dixneuf euros soixante (75 819,60 €) c'est la fourniture d'un groupe d'eau glacée et de 10 climatiseurs. Le total est arrondi à quatre-cent-quatre-vingt-onze-mille-six-centcinquante-trois euros (491 653 €). Le plan de financement qui vous est proposé c'est suivant la même clé de répartition. 40 % pour les crédits d'Etat de la DSID et 60 % sur les fonds propres de la CTM. Là aussi nous souhaitons l'approbation du plan de financement et que l'autorisation soit donnée au Président pour signer les conventions.

60. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LA REALISATION DE TRAVAUX DE RAVALEMENT D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES

M. Daniel MARIE-SAINTE

Et enfin, le dossier 60. Là ça concerne à nouveau les 'établissements scolaires. C'est dans le cadre de la rénovation d'établissements scolaires. Alors l'objectif pour les bâtiments qui ont été sélectionnés, ce sont de bâtiments scolaires, nous avons sélectionné des bâtiments qui montraient des signes de vieillissement du fait de l'état dégradé des façades extérieures. Et dans un souci d'assurer l'étanchéité de ces façades, de redonner à ces structures une image digne et attrayante, la CTM propose de renforcer les actions portant sur les travaux de ravalement et de rénovation des façades. Alors 4 établissements constituent la première tranche, il s'agit du collège du Lorrain pour deux-cent-quatre-vingt-mille euros (280 000 €), celui du Morne des Esses pour deux-cent-mille euros (200 000 €), celui du Carbet pour deux-cent-cinquante-mille euros (250 000 €), et celui de Ducos pour deux-cent-mille euros

(200 000 €). Donc c'est le montant de la première tranche, neuf-cent-trente-mille euros (930 000 €) en 2019. La deuxième tranche comprend le collège Castendet pour deux-cent-cinquante-mille euros (250 000 €), le collège Rose Saint-Juste de Trinité pour deux-cent-mille euros (200 000 €), le collège Adenet du François pour trois-cent-mille euros (300 000 €), le lycée professionnel de Dillon pour trois-cent-mille euros (300 000 €), la cité Frantz-Fanon, la partie ravalement partiel pour cent-mille euros (100 000 €) et cela représente la deuxième tranche, soit au global un million cent cinquante mille (1 150 000) qui va se réaliser en 2020. Soit un cout global 2019-2020 de deux-millions-quatre-vingt-mille (2 080 000) .Le plan de financement qui est proposé, là aussi est sur la même clé de répartition, 40 % prélevé sur le DSID, et 60 % sur les fonds propres de la Collectivité. Et pour ce plan-là, là aussi, nous proposons à l'Assemblée, nous soumettons à l'Assemblée l'approbation de ce plan et donner l'autorisation au Président de signer les conventions. Voilà, Président je me tiens à la disposition des collègues s'ils veulent des renseignements

M. Le Président Claude LISE

Je te remercie. Donc, j'interroge les commissions, d'abord BTP sur les quatre questions.

M. Georges CLEON

Alors, l'avis a été favorable pour les 4 questions Président.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Développement durable sur les 4 questions.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Avis favorable, pareillement.

M. Le Président Claude LISE

Education sur certains des dossiers concernant les collèges.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Donc, effectivement, nous avons été saisis concernant le dossier numéro 57 concernant la cité scolaire Frantz Fanon, et le dossier 60 sur la rénovation des bâtiments scolaires. Naturellement, pour ces deux dossiers c'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances sur les 4 dossiers.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a émis un avis favorable pour l'ensemble de ces dossiers.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Je vous passe la parole. Qui veut intervenir sur ces dossiers ? Oui, collègue BONNAIRE.

Mme Michelle BONNAIRE

Merci Président. Ma question concerne le dossier 60. Effectivement, bien sûr, mettre les élèves, je dirais, dans des conditions en tout cas de travail optimal c'est bien évidemment, je pense une démarche que la Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à accomplir durant toutes ses mandatures. Mais ma question concerne

surtout les 2 collèges du Marin et Rivière Pilote. D'abord, pour Rivière-Pilote, il y a eu effectivement une grève du personnel concernant des situations qui apparemment ne satisfaisaient pas les professeurs. Donc, j'aimerais savoir si c'était par rapport à ce type de problématique qu'il y avait dans le collège de Rivière-Pilote. Et puis concernant le collège du Marin, donc, Gérard Café, depuis le tremblement de terre de 2007, visiblement les élèves sont dans des conditions un peu difficiles, et j'aimerais savoir est-ce qu'il fait partie de ce plan de conformité ? Est-ce qu'il y a des travaux de prévus ? Est-ce qu'ils vont émarger sur des fonds ? Et puis, est-ce que c'est pour bientôt ? Parce que beaucoup de parents parlent de mobile-home vétustes, parce que l'autre bâtiment n'est pas aux normes. Voilà, merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Alors, naturellement, on ne peut que se réjouir de l'ensemble de ces travaux, néanmoins, je voudrais attirer l'attention du Conseiller exécutif sur l'hôtel de l'Assemblée, je ne l'ai pas vu, alors qu'il y a également sur ce bâtiment des problèmes d'étanchéité assez importants quand même. Puisque de tous les bâtiments, les étages, il y a ces difficultés et puis également, mais je ne vais pas m'étendre làdessus, parce que je pense que le Conseiller exécutif connait son dossier, mais pour dire qu'il y a aussi une véritable urgence, sinon une priorité sur le dossier de l'abattoir.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN

Merci Monsieur le Président. Alors, je salue les travaux qui sont programmés pour ces différentes structures. Mais je voudrais aussi attirer l'attention du Conseiller exécutif sur l'état du bâtiment de la Maison des Syndicats qui est dans un état de délabrement, je vois qu'il sourit, qui est dans un état de délabrement, par certains endroits assez délicats, ou soit dû à des fuites d'eau du toit, soit des pans de murs qui sont quasiment en train de tomber, des morceaux de ciment. Donc, je pense qu'il serait intéressant de programmer une remise en état de cet espace qui accueille du public, et notamment des travailleurs. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Il n'y a pas d'autre demande ? Je passe la parole au rapporteur.

M. Daniel MARIE-SAINTE

D'abord pour vous dire que...

M. Le Président Claude LISE

Ah, attends, excuse-moi, je n'avais pas vu le collègue RANGON.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Ah pardon!

M. Le Président Claude LISE

Qui voulait intervenir.

M. Lucien RANGON

Merci Président. Cher collègue MARIE-SAINTE, je voudrais parler de l'abattoir avec ses bâtiments qui méritent d'être rénovés, mais à l'abattoir nous avons de sérieux problèmes, et je pense qu'il est urgent, il est nécessaire, avant qu'il ne soit trop tard, car il est déjà tard, que ces travaux soient effectués, surtout sur la toiture. Malheureusement, à chaque fois qu'il pleut, nous avons des soucis. Et je pense que les services techniques de la CTM doivent porter plus d'attention sur ces travaux, de vérifier bien ces travaux avant de réceptionner. Monsieur le directeur est présent, le directeur des services est présent, il connait le problème. Donc, j'aurais souhaité par ce temps de tempête, car la grêle tue les fleurs, qu'on ne puisse pas avoir de problème avec les services vétérinaires. Donc, je vous demande, cher collègue, honorable représentant de l'Exécutif, de faire le nécessaire auprès des bâtiments de l'abattoir pour que nous ne puissions pas avoir de problème d'agrément.

M. Le Président Claude LISE

Bien, cette fois, je passe la parole au rapporteur, vraiment.

M Lucien ADENET

Président?

M. Le Président Claude LISE

Quoi?

M Lucien ADENET

Je m'étais absenté, et je viens d'arriver. Concernant le ravalement des façades des bâtiments scolaires. J'ai participé à un conseil d'administration au collège de Rivière-Pilote, au collègue Jacques ROUMAIN, il n'y a pas bien longtemps, j'ai failli être pris en otage

(Discussions hors micro)

M Lucien ADENET

Ouais, ouais, même chez moi.

Mme Francine CARIUS

On en a déjà parlé.

M Lucien ADENET

Ah bon! Tu en as parlé?

(Discussions hors micro)

M Lucien ADENET

Bien, bien, si elle en a parlé, voilà, parce que je n'ai pas vu Rivière Pilote dans la liste des collèges-là. Mais j'ai bien dit que j'étais sorti, que je n'ai pas participé.

Mme Francine CARIUS

Mais on vient de te dire cela.

M Lucien ADENET

Eh bien d'accord. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègue tu as vraiment la parole maintenant

(Rires dans l'hémicycle)

M. Daniel MARIE-SAINTE

D'abord, je veux rappeler aux collègues que les dossiers que nous allons présenter c'est dans le cadre de crédits qui nous ont été alloués, et il fallait présenter des projets à la hauteur de ces crédits. Vous avez bien vu le dossier. Mais la liste que nous avons présentée-là ne représente pas la totalité de ce que nous faisons dans les bâtiments scolaires ou dans nos bâtiments administratifs, puisque nous avons un programme de travail au niveau de tous ces bâtiments, considérable. Comme nous avons reçu délégation de l'Assemblée pour le faire, c'est seulement lorsque vous aurez le compte administratif, vous aurez la liste ou bien quand vous voyez les marchés, vous voyez la liste de toutes les commandes qui ont été passées. Ceci étant dit, je remercie les collègues de nous avoir interpellés sur des points précis, et je vais porter des réponses précises, puisque nous connaissons toutes ces affaires-là. Effectivement, si je commence par Rivière Pilote, le collège Jacques ROUMAIN qui a été médiatisé pour plusieurs raisons. Ce n'est pas simplement pour l'état des bâtis. Alors, c'est vrai qu'il y a une espèce de psychose qui est en train de se dérouler, c'est la question liée à la problématique d'amiante. C'est un vrai problème, puisqu'il y a une loi qui est sortie pour tous les bâtiments qui ont été construits avant 1995, il y a une obligation pour tous les propriétaires, évidemment, nous sommes propriétaires de bâtis, en plus nos bâtis reçoivent du public, de pouvoir faire des détections techniques amiante ; des DTA, pour informer les occupants du degré de pollution éventuel. Pour pouvoir le faire, nous nous adressons à des spécialistes qui malheureusement, ne sont pas très nombreux sur notre territoire. Donc, nous avons placé plusieurs marchés à bon de commande en découpant le territoire pour qu'il n'y ait pas un monopole. Malheureusement, certains d'entre eux ne sont pas toujours à jour. Vous savez qu'on ne peut pas passer de commande publique avec les entreprises qui ne sont pas à jour, ou bien, celles qui sont à jour se trouvent un peu surchargées puisqu'elles ont un volume à faire, et elles le font à un certain rythme. Et au fur et à mesure, nous informons. Je profite d'ailleurs pour dire, puisqu'il y a eu une psychose dernièrement, que l'obligation que nous avons, c'est de transmettre au rectorat, les résultats des analyses. Et charge au rectorat de répercuter sur ses collaborateurs qui dirigent tel ou tel établissement. Il arrive parfois que ça a été transmis à tel principal ou à tel proviseur, et puis l'année d'après ce n'est plus le même. Est-ce qu'il y a transmission de l'information ? Ma collègue SAITHSOOTHANE qui n'est pas présente aujourd'hui, et qui est chargée des relations avec les établissements scolaires a à régler au quotidien ce type de problème, et évidemment, les services à qui j'ai donné des directives, lui communiquent toutes les informations utiles pour qu'elle puisse renseigner les communautés scolaires. Pour continuer sur la problématique amiante, vous ne l'avez pas évoqué, mais je profite pour faire passer ce message. Il peut y avoir de l'amiante dans un bâtiment, sans que ça soit nocif, parce qu'il est captif. Et le diagnostic qui est fait, c'est qu'on prélève des échantillons de volumes d'air pour regarder le nombre de fibre qu'il y a là-dedans. Et la loi a défini les règles. Maintenant quand l'enduit commence à s'effriter, quand les éléments du faux plafond commencent à se pulvériser, le problème est différent, et nous devons passer à une deuxième étape, qui est l'étape du désamiantage, et là, nous devons faire une recherche d'amiante, avant travaux. Là aussi, c'est un processus un peu compliqué que nous mettons en œuvre, et nous tenons à informer à chaque fois les communautés scolaires, et nos techniciens se tiennent à la disposition de tous les occupants pour venir leur expliquer dans le détail la situation. Mais, évidemment, nous ne pouvons pas empêcher la psychose de se dérouler, mais je veux garantir que c'est un problème qui nous préoccupe au plus haut chef, et nous faisons tous les efforts qu'il faut pour remédier à toutes les situations. Ceci étant dit, il y a un autre phénomène, c'est que les temps derniers, il y avait des pannes d'alizée, il faisait très chaud. Actuellement, toutes les communautés scolaires souhaitent qu'il y ait un traitement d'air. Evidemment, elles souhaitent que ça soit climatisé. Il se trouve qu'un certain nombre d'établissements qui sont exposés à l'air venant du large, l'air marin, avec le phénomène des sargasses, vous savez que l'air est chargé d'hydrogène sulfuré, qui est très corrosif, et dans certains établissements scolaires, sur la côte atlantique, tout le parc, non seulement d'informatique, mais également de climatisation tombait en panne. C'est le cas du Robert, du Marin, du Vauclin, etc. Et la Collectivité est en train, progressivement, dans la limite des crédits disponibles, de remettre à niveau tout ce parc de climatisation et parfois de traitement d'air, puisqu'il y a eu des brasseurs d'air qui ont été acquis pour permettre de patienter en attendant qu'on puisse refaire toute la climatisation. Plus précisément, les questions concernant Rivière-Pilote sont programmées, les bons de commande sont mêmes déjà signés. Et ma collègue Madame SAITHSOOTHANE a pu porter l'information aux membres du collège, et les travaux vont démarrer bientôt. En tout cas, ceux qu'on n'avait pas pu faire pendant la période des vacances. Parce que nous essayons de faire le maximum pendant la période des vacances, mais il arrive parfois qu'à la rentrée ce n'est pas terminé. Donc, ce sont des problèmes de parasismique, il y avait des tranches qui avaient déjà été faits par le Conseil Général, c'est dans le plan séisme que nous devons poursuivre. Au niveau du collège Gérard Café, effectivement, il y a eu un gros séisme qui a abimé quelques immeubles dans ce collège, il n'y a pas que ce collège, mais il y en a d'autres, et la communauté scolaire, certains d'entre eux ont été replacés dans des mobiles-homes, ou bien disons des modulaires, évidemment, qui vieillissent un peu rapidement. Mais en tout cas, nous veillons à ce que les problèmes d'étanchéité soient réglés et les problèmes de conformité électrique. Nous avons un plan prévu, c'est bien cela? Pour régler les problèmes du parasismique dans ces deux établissements. Voilà pour ces deux établissements. Maintenant, vous avez évoqué l'hôtel de l'Assemblée. Eh bien là aussi, nous avons déjà demandé à la direction du bâtiment de prendre en compte. Il y a à la fois le problème de l'ascenseur, j'en ai été victime moi-même. C'est un problème, là-aussi, de consultation d'entreprise. Parce que le contrat de maintenance est arrivé à terme, il y a des consultations en cours pour pouvoir maintenir et réparer nos ascenseurs. Pour la Maison des Syndicats, j'ai souris parce que j'étais syndicaliste, et je faisais partie de ceux qui ayant découvert que c'était le Conseil Général qui était le propriétaire, avaient participé à la demande de remise à niveau, et le Conseil Général avait remis à niveau. Mais, il y a un comité de gestion, et je n'ai jamais été saisi par le comité de gestion de ce que la collègue a rapporté. Je ne sais pas si le comité de gestion fonctionne toujours, mais c'est l'interlocuteur. Parce que le bâtiment a été remis à la disposition du comité de gestion qui est d'ailleurs composé de l'ensemble des organisations syndicales, et ce qui était convenu, en tout cas, c'est ce que nous faisions quand j'étais syndicaliste, c'est à dire, de signaler au propriétaire toutes les dégradations qui relèvent du propriétaire. Parce qu'il faut savoir que dans un bâtiment, il y a ce qui relève du propriétaire, c'est le clos et le couvert, et puis il faut quand même que les locataires qui sont là-dedans, déjà qui sont occupants à titre gracieux, quand même entretiennent la propreté, etc. mais en tout cas, j'aurais recommandé, je suis preneur, si l'actuel président du comité de gestion de la Maison des Syndicats pouvait nous faire parvenir une liste des dégradations de manière que nous puissions programmer cela. Bien, maintenant, j'ai gardé pour la fin, c'est la question de l'abattoir.

Mme Michèle MONROSE

J'ai une question aussi.

M. Daniel MARIE-SAINTE

C'est le Président qui donne la parole.

Mme Sandra VALENTIN

Président, juste pour une précision. En fait, ils m'ont dit avoir écrit déjà, c'est la raison pour laquelle j'ai relayé l'information, mais... voilà, je vais peut-être relayer à nouveau. Ils m'ont dit avoir écrit.

M. Daniel MARIE-SAINTE

En tout cas, j'ai le directeur général adjoint des infrastructures, non, je ne sais pas à quelle adresse ils ont écrit, mais...Evidemment, si j'avais déjà su cela, je serais intervenu rapidement. Bien, alors, je voulais...Pardon. Monsieur le Président, d'accord.

Mme Michèle MONROSE

Avant l'abattoir, ma question est rapide Monsieur le Président. C'est pour savoir ce qu'il en est des travaux pour le collègue Fernand Donatien Dillon 1. Le collège Fernand Donatien Dillon 1. Comme on a parlé de différents établissements scolaires, j'aurais bien aimé savoir ce qu'il en est pour ce collège-là pour les travaux ?

M. Daniel MARIE-SAINTE

Le temps que le directeur me cherche les réponses, je ne connais pas tout par cœur. Bien, alors pour l'abattoir. Alors, le Président sait tous les efforts que nous faisons. Actuellement, c'est que la régie des abattoirs, ne perde pas l'agrément. Nous avons même déjà à deux reprises au nom du Président du Conseil Exécutif, écrit au service vétérinaire, c'est-à-dire l'autorité de tutelle qui délivre les agréments pour lui faire savoir la programmation des travaux. Puisque nous devions lutter contre 3 types d'intrus, les rats, donc il fallait faire en sorte qu'il n'y ait plus de trou où les rats peuvent entrer; les infiltrations d'eau; les chiens errants, puisque parait-il, il y avait des chiens errants, donc les services ont reçu des instructions pour faire toutes les clôtures pour que les chiens ne puissent pas entrer; et même nous avons appris que certains animaux qui attendaient d'être abattus régulièrement, ont été égorgés. Tout le monde disait que c'était des chiens, et puis, il paraitrait qu'on aurait trouvé que certains ont été égorgés avec un canif. Donc, je ne connais pas de chien à 4 pattes qui ont des couteaux. Donc, nous avons demandé également que des travaux soient faits pour rendre le site étanche aux malveillants à 2 pattes, qui sont sur 2 pieds. En tout

cas, toute cette affaire est programmée. Alors, c'est vrai, il reste encore des problèmes d'étanchéité, parce que malgré que nous eussions déjà réparé en toiture, on nous signale qu'il y a encore des problèmes d'infiltration d'eau, il y a donc des problèmes de froid, et des problèmes de chaleur, puisqu'il faut faire améliorer la ventilation. Tout cela est bien programmé. Mais je dois vous avouer que les semaines dernières, la Collectivité a passé, a vécu un temps difficile. Nous en avions faits état déjà d'ailleurs, lors de notre dernière plénière. C'est que les délais de paiement s'allongeaient. Nous avons fait travailler les entreprises et la réponse des entreprises est de dire, bon j'arrête, je ne démarre pas les travaux ou même ils se retirent. Alors, j'ai eu une information ce matin que les mesurent prises pour augmenter notre trésorerie fera que ...on m'a donné comme date limite, deadline, au 2 décembre pour que toutes les entreprises soient payées. Donc, c'est pour leur enlever tous les prétextes pour ne pas exécuter les travaux. Malheureusement, l'abattoir a été victime de cela. Il y a une petite entreprise de ferronnerie à qui on devait de l'argent, je me suis acharné pour qu'elle soit payée, je vérifie avec le directeur général, il me dit bon, ça y est, donc, les travaux vont pouvoir reprendre. Voilà la garantie que je peux porter. Evidemment, ça c'est notre quotidien, les collègues le savent, nous menons un combat pour pouvoir payer, mais il arrive à des moments, certains jours où le volume de mandats en attente est supérieur à l'état de la trésorerie du moment. Alors, il faut faire des arbitrages, il faut décider des priorités. Alors, nous nous faisons remonter à la direction générale des services, et la direction des finances, les raisons pour lesquelles il faut prioriser celui-là ou celui-ci pour permettre à nos travaux de se faire. Donc, en tout cas, je prends publiquement l'engagement de faire en sorte que les travaux concernant l'abattoir soient faits dans les meilleurs délais pour sauvegarder la question de l'agrément de l'abattoir, parce qu'on ne pourra pas se passer d'abattoir dans ce pays. Alors, oui, il y avait donc, ...J'attends la réponse concernant le collège Fernand Donatien. Alors, c'est Dillon 2?

(Discussions hors micro)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Vous savez, il y a 45 collèges, 26 lycées. Je suis tributaire des remontées du terrain pour savoir...Alors à Dillon 2 déjà nous avons un programme, c'était la réparation d'assainissement eaux fluviales et incendie qui était de 80 %, les couvertures du bâtiment A et C, les bons de commande ont été notifiés, et la réparation du plateau sportif. Mais ça c'est Dillon 2. Vous ? Vous voulez avoir l'information sur Dillon 1. Bon, si on ne trouve pas tout de suite, je vais vous faire parvenir, donc, on va noter les coordonnées de la collègue et on lui fera parvenir l'état d'avancement des travaux. Voilà l'engagement que je prends. Si vous aviez posé la question avant, j'aurais eu les réponses. Voilà, Président.

M. Le Président Claude LISE

Mes chers collègues, nous passons au vote des points 57 à 60.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au dossier 61. Il s'agit de la passation d'une convention entre la Collectivité Territoriale de Martinique et l'Office de l'Eau relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre du projet « amélioration des performances des infrastructures publiques d'eau potable

61. PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) ET L'OFFICE DE L'EAU (ODE) RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DUPROJET « AMELIORATION DES PERFORMANCES DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES D'EAU POTABLE »

M. Daniel MARIE-SAINTE

Bien, alors là aussi, c'est toujours un dossier dans le bon sens, puisque nous avons reçu une proposition de l'ODE, l'Office de l'Eau qui nous propose une subvention globale dans le cadre d'un projet d'amélioration des performances et infrastructures publiques d'eau potable. C'est-à-dire un million cinq (1,5 M) sur un rythme de cinq cent mille (500 000) chaque année sur 3 ans. Alors, il s'est agi pour nous, en concertation avec l'ODE, d'étudier quels sont les projets que nous avions, et qui pouvaient être éligibles à ce financement. Alors, les projets qui ont été retenus, c'est d'abord l'UPEP, disons l'Unité de Production d'Eau Potable de la Capot. Je rappelle que la Capot est un héritage de l'ex-Conseil général où la CTM est producteur d'eau potable, et par l'intermédiaire d'un délégataire, cette eau est vendue à deux collectivités clientes, Espace Sud et Cap Nord. Et pour la p'tite histoire, j'ai appris que l'Espace Sud ou son fermier revend également à ODISSY. Donc, en réalité, de l'eau produite par la CTM est consommée sur tout le territoire de la Martinique. En tout cas, l'eau peut se mélanger. Je suis administrateur d'ODISSY, je connais le problème dans le détail. Je ne vais pas m'étendre là-dessus. Je disais donc que cette eau est vendue en principal à l'Espace Sud et à Cap Nord, et puis nous avons également, le système hydraulique du PISE, Périmètre Irrigué du Sud Est, dont nous avons parlé dans un autre dossier, qui dessert prioritairement la station de traitement du directoire, c'est un centre du directoire qui lui-même est la propriété de l'Espace Sud, mais nous ramenons de l'eau là, que nous avons puisé je crois sur la Lézarde, très en amont de la zone chlordéconée, et qui également alimente en eau potable le centre et le sud de l'Île à concurrence de 200 litres par seconde et le complément éventuel lorsque le temps le permet, est stocké au barrage de la Manzo pour aller irriguer le périmètre du Sud-Est. Alors l'ODE qui est un établissement public local contribue financièrement à la mise en œuvre de projets d'intérêt général. C'est ainsi que dans le cadre de son troisième programme pluriannuel, l'ODE accompagne le financement des porteurs de projets. Elle accompagne la CACEM, Cap Nord, Espace Sud et également, la CTM pour la préservation de la ressource en eau, la sécurisation et l'approvisionnement en eau et la protection des milieux aquatiques. C'est donc, je disais au début, à ce titre que l'ODE a proposé à la CTM un projet de convention, et il nous fallait indiquer quels projets qui pouvaient être éligibles à cette convention. Alors, la liste prévisionnelle de ces projets, c'est d'abord la réhabilitation et la mise aux normes parasismiques et électrique de la station de traitement d'eau de la Capot pour un montant global de... (pardon, on n'arrive pas à lire ce qui est écrit) disons pour un montant global de trois-cent-quarante-six-mille-neuf-cent-quatorze (346 914), la modernisation et la mise en conformité parasismique du dessableur de la Capot, c'est-à-dire que c'est la prise d'eau en rivière, pour quarante-huit-millesept-cent-huit euros (48 708 €); la réalisation des travaux d'étanchéité sur les bâches lessivielles et l'ultrafiltration de l'usine de Vivé, là c'est une particularité de l'usine de Vivé, puisqu'il y a, je crois, 16 ou 17 filtres d'ultrafiltration, que nous venons de renouveler et c'est ce qui permet d'ailleurs, avec le charbon actif, d'arrêter le chlordécone. Et enfin, la réhabilitation et la mise en conformité parasismique du dessableur de la Lézarde. Alors, tout cela pour un montant total de ...excusez-moi. Le montant total de la subvention fait un million cinq (1.5 M) et le montant total de la part de la CTM fait un million huit (1,8M), voilà. Excusez-moi, parce que la photocopie est difficile à lire. Alors, voilà le montant. Alors, voilà le montant total. Le montant total de subvention de l'ODE c'est un million cinq (1 5 M) qui sont répartis sur les projets que j'ai indiqués. La part CTM sera de quatre-cent-quatre-vingt-onze-milleneuf-cent-cinquante-deux (491 952). La totalité de l'ensemble de l'opération c'est un million-huit-cent- trois-mille- cent-soixante-neuf euros (1 803 169 €). Voilà, je m'excuse d'avoir bafouillé parce que la photocopie était mal sortie. Maintenant, je suis prêt à donner des explications techniques sur les différents projets, si les questions nous sont posées.

M. Le Président Claude LISE

Alors, il y a d'abord la commission BTP.

M. Georges CLEON

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission Développement durable.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commissions des Finances. Qui parle au nom de la commission?

Mme Diane MONTROSE

C'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Parfait. Bien. Je veux juste rappeler que l'ODE avait déjà l'année dernière donné une subvention de 700 000 € pour le changement des filtres. Comment ? Que c'était ? Non, je n'entends pas.

Mme Marie-France TOUL

J'ai dit, il me semble que c'était même plus ancien que cela. Ça remontait à plus longtemps.

M. Le Président Claude LISE

A deux ans peut-être.

Mme Marie-France TOUL

Voilà.

M. Le Président Claude LISE

Il y a 2 ans. Oui, oui.

Mme Marie-France TOUL

Mais bon. Peu importe, mais ça a été fait.

M. Daniel MARIE-SAINTE

C'était en 2016.

M. Le Président Claude LISE

Donc, il y a déjà eu...Ce que je voulais dire c'est qu'il y a eu un début déjà de réparation, si vous voulez de remise en état, puisque les chiffres étaient un p'tit peu limites. Alors je veux rappeler que ce sont des filtres qui filtrent au 10^{ème} de micron. Donc, vous avez la parole. Qui veut intervenir.

M. Jean-Claude DUVERGER

Moi, je pense qu'on est d'accord sur cela. Mais il me semble que dans les chiffres, peut-être qu'il faut préciser les chiffres avant de rédiger. Si c'est 1,5 million plus 400, ça ne fait pas 1.8 million.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Non, non.

M. Jean-Claude DUVERGER

Ça fait 1,9 million et quelques, mais c'est une question de chiffres et de calcul.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Voilà, voilà le bon chiffre, je l'ai retrouvé. C'est un million-huit-cent- trois-mille- cent-soixante-dix euros (1 803 170 €) le total L'ODE porte un million cinq(1,5M) et la CTM en autofinancement porte trois-cent-trois-mille-cent-soixante-dix euros (303 170 €).

M. Le Président Claude LISE

S'il n'y a pas de question, donc, avant de passer au vote, bien sûr, je vais me retirer, ainsi que la collègue TOUL. Y a-t-il un autre administrateur? Non? Oui, collègue ZOBDA aussi. Oui, voilà.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Mais c'est vous qui donnez, vous ne recevez pas.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Daniel MARIE-SAINTE

Mais non, c'est vous qui donnez, ce n'est pas vous qui recevez.

M. Le Président Claude LISE

Oui, oui. Oui, c'est vrai. Mais oui. Oui, oui, mais comme on signe une convention, je pense qu'il vaut mieux sortir.

(Discussions hors micro)

(Rires dans l'hémicycle)

M. Daniel MARIE-SAINTE

On ne sait jamais.

M. Le Président Claude LISE

Mais oui, oui. Collègues pour sécuriser, il y a une convention qui est signée, je parle sous l'autorité des juristes, il vaut mieux sortir.

M. Le Président Yan MONPLAISIR

Très bien, nous allons procéder au vote.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

Merci à l'unanimité des présents. Donc, il faut maintenant appeler les présidents et membre etc.

M. Daniel MARIE-SAINTE

On peut dire merci à l'ODE.

M. Le Président Yan MONPLAISIR

Merci à l'ODE. Mais le Président a disparu. Alors, mes chers collègues, on continue jusqu'à ce qu'on l'ait trouvé. Allez-Y Monsieur.

Ah, le voilà, le voilà.

M. Le Président Claude LISE

Donc, nous passons au dossier 62 : passation de conventions transactionnelles entre la Collectivité Territoriale de Martinique et les sociétés AMÉIS ET ACCINCOM

62. PASSATION DE CONVENTIONS TRANSACTIONNELLES ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LES SOCIÉTÉS AMÉIS ET ACCINCOM

M. Daniel MARIE-SAINTE

Evidemment, c'est la loi qui le veut ainsi, et ça concerne directement, d'ailleurs les séances plénières, puisque l'Assemblée de Martinique a maintenu la pratique pour permettre à l'ensemble du public, y compris ceux qui sont malentendants de pouvoir suivre nos plénières. Donc, nous faisons appel, à chaque séance, à des prestataires qui mettent à notre disposition des interprètes ou des interfaces, pour le langage des signes. Mais nous nous sommes rendu compte, à un moment donné, que la rigueur qui veut que l'on passe la commande avant la prestation n'a pas toujours été respectée, soit parce qu'il n'y avait pas de marché, soit qu'il y avait une urgence, ce qui fait que nous nous sommes trouvés, à un moment donné dans l'impossibilité de pouvoir régler les factures des deux sociétés. La première c'est l'Améis qui fait des traductions dans nos séances plénières. Et cela concerne des prestations qui se sont déroulées au mois de mai 2016, au mois de juillet 2016 et de juillet 2016 jusqu'à avril 2017. Il y a eu toute la période qui n'était pas couverte par un accord cadre. Et puis également, il y a eu des traductions qui ont été faites dans le cadre de la semaine du

handicap au mois de mars 2017. Et également, il y a eu, pendant le mois de juillet, une rencontre avec des publics sourds, donc des associations de publics sourds où pour se faire comprendre, il fallait des interfaces, et la commande n'avait pas été passée en temps et en heure. Ce qui fait qu'il y a cinq-mille-neuf-cent-soixantequinze euros (5 975 €) TTC qui n'ont pu être payés à l'Améis. Pareil, pour l'autre association qui s'appelle ACCINCOM, les traductions de séances plénières de juillet 2016 à avril 2017, pour un montant total de deux-mille-deux-cent soixante-sept euros cinquante (2 276,50 €). Ces prestations ayant été réalisée, tous les élus l'ont constaté, puisqu'il n'y a pas eu une plénière sans traducteur, et soucieuse de parvenir à un règlement à l'amiable sur cette affaire, les parties se sont rapprochées, et ont convenu de transiger. Il est donc proposé de se prononcer sur la passation de convention transactionnelle pour les montants indiqués. Alors, cette question a été soumise au Conseil Exécutif qui a donné un avis favorable, a été soumise également à la commission d'appel d'offre qui a également donné un avis favorable. Donc, vous êtes invité à vous prononcer sur la passation de ces deux conventions transactionnelles, l'une avec l'Améis, pour le montant de cinq-mille-neuf-centsoixante-quinze euros (5 975 €, et l'autre avec ACCINCOM pour un montant de deuxmille-deux-cent soixante-sept euros cinquante (2 267,50 €).

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Yan MONPLAISIR

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Il n'y a pas de débat interne à la commission des finances.

(Rires)

M. Yan MONPLAISIR

On a déjà répondu.

<u>M.</u>

Il a répondu.

M. Le Président Claude LISE

Comment?

(Discussions hors micro)

M. Michel BRANCHI

Commission conjointe.

M. Le Président Claude LISE

Ah bon.

M. Yan MONPLAISIR

Mais, je suis Vice-président de la commission des finances....

M. Michel BRANCHI

L'avis est favorable.

M. Yan MONPLAISIR

Et comme je n'avais pas vu que mon collègue était revenu....

M. Le Président Claude LISE

Alors, vous avez la parole. Qui la demande ? Si personne ne la demande on passe au vote tout de suite.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je vote avec le langage des signes.

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Daniel MARIE-SAINTE

J'ai dit que je vote avec le langage des signes.

M. Le Président Claude LISE

Nous passons au compte rendu de l'exercice de la délégation du Président du Conseil Exécutif en matière de marché public et d'accords-cadres. Donc, c'est le compte rendu habituel qui est prescrit par la loi. Donc, tu as la parole pour...

63. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHE PUBLIC ET D'ACCORDS-CADRES

M. Daniel MARIE-SAINTE

Bien, alors, vous avez vu, j'avais pris l'engagement de le faire par sédimentation. Et chaque fois, vous avez vu, le rapport s'épaissit de quelques pages, de manière que vous ayez en permanence les dossiers mis à jour, et vous avez la globalité de la commande publique passée depuis le 1^{er} janvier 2019, jusqu'au 31 octobre. Alors, je rappelle toujours pourquoi il y a un mois de retard. C'est qu'il faut que le document soit préparé et transmis nous avons passé dans les délais au Président de l'Assemblée. Alors, 71 marchés à procédure adaptée, ce qui fait un total de cinq million neuf (5,9 M), j'arrondis les chiffres; 108 marchés passés à procédure formalisée, ce qui fait un total de vingt sept millions trois (27,3 M) dont 84 sur accord cadre. Sur accord cadre, on ne sait pas à la fin combien de commandes vont être passées. Etant entendu que comme je dis, l'accord cadre n'est pas connu à l'avance, je suis néanmoins en mesure de vous dire qu'il y a eu depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 octobre 2019, 1 212 bons de commandes passés hors marchés, des petit montants,

ce qui représente un montant global de trois-millions-deux-cent-quarante-cinq milles (3245 000) et 4 225 bons de commandes liés à des accords-cadres et des marchés de travaux et de fournitures de service pour un montant de cent-soixante-six millionsdeux-cent-huit-mille-deux cent-soixante-dix-sept euros soixante-douze (166 208 277,72 €). Le total des commandes passées depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 octobre 2019, c'est deux-cent-deux-millions-six-cent-soixante-seize (202 676 336,33 €). Et vous avez là, joint, la totalité des commandes, les bénéficiaires, et de quelle prestation qu'il s'agit, que ce soit des études ou des prestations intellectuelles, des services, de la fourniture ou des travaux. Je me tiens à votre disposition si vous voulez avoir des renseignements complémentaires.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes de renseignements ? Sinon, vous savez qu'il s'agit d'une information. Donc, il n'y a pas de vote. S'il n'y a pas de demande d'information, je vous demande de me donner acte du fait que ce compte rendu a été effectivement présenté par le Conseiller exécutif chargé de ce secteur. Donc je recueille un avis unanime sur ce point. Je vous remercie. Nous passons à la dernière question à l'ordre du jour. Il s'agit de la question 64 : Appel de fonds du groupement d'intérêt public maison martiniquaise des personnes en situation de handicap, le GIPMMPH, pour la participation de la Collectivité Territoriale de Martinique.

64. APPEL DE FONDS DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAISON MARTINIQUAISE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (GIP MMPH), POUR LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Bien, alors, j'ai été désigné comme rapporteur de cette commission, mais cette question échappe à mon domaine de compétence, tout simplement parce que le collègue Conseiller exécutif en charge des affaires sociales et des personnes en situation de handicap est en même temps le président du GIP, c'est-à-dire du groupement d'intérêt public dit MMPH, c'est-à-dire Maison Martiniquaise des personnes en situation de handicap. Alors, le présent rapport est relatif à l'appel de fonds formulé par la Maison Martiniquaise des personnes en situation de handicap pour la participation de la Collectivité de Martinique au financement du Fonds Territorial de Compensation au titre des années 2018 et 2019. Les maisons qu'on appelait départementales des personnes handicapées ont été créées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elles sont chargées de l'accueil, de l'accompagnement des personnes handicapées, ainsi que de leurs proches. Il existe une MDPH par département ou collectivité territoriale. La MDPH de Martinique a été renommée Maison Martiniquaise des personnes en situation de handicap. La MMPH est un lieu unique d'accueil, d'orientation et d'ouverture de droit pour les personnes handicapées et leurs familles. Elle fonctionne comme un guichet unique pour toutes les demandes liées à une situation de handicap. Mise en place et animée par la CTM, le groupement d'intérêt public MMPH associe la CTM, soit, mais les services de l'Etat, des organismes de protection sociale, CGSS, la CAF, et des associations représentant les personnes en situation de handicap. Elle constitue un réseau local d'accès à tous les droits, prestations, et aides qu'ils soient antérieurs ou créés par la loi du 11 février 2005. Elle exerce de nombreuses missions, accueillir, informer, accompagner et conseiller des personnes handicapées et leurs familles ; assurer l'organisation et le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires d'évaluation; assurer l'organisation et le fonctionnement des commissions de droit et de l'autonomie des personnes handicapées, la CDAPH; aider à la mise en œuvre des décisions prises par la CDAPH; sensibiliser tous les citoyens au handicap; accompagner les personnes handicapées et leurs familles après l'annonce et lors de l'évolution de leur handicap ; organiser des actions de coordination avec les autres dispositifs sanitaires et médico-sociaux ; recueillir et transmettre au niveau national les données relatives à l'action départementale. Alors, objet de la demande. Créer par la loi du 11 février 2005, le fond territorial de compensation, anciennement appelé fond départemental de compensation, est un fond mutualisé, régit par une convention signée par les contributeurs, ci-après désignés, la CTM, l'Etat, la direction de la Jeunesse des Sport et de la Cohésion sociale, la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique, et la Caisse d'Allocation familiale de Martinique. Les demandes étudiées par les comités de gestion du FTC concernent la compensation individuelle d'une situation de handicap, notamment, par l'acquisition de matériel technique, l'aménagement du logement, ou l'aménagement de véhicule. La FTC est chargée d'accorder les aides financières destinées à permettre aux les personnes en situation de handicap de faire face aux frais de compensation restant à leur charge, après que les intéressés aient fait valoir leur droit. Alors, les différents droits sont : l'AEH, l'ACTP, La PCH et l'APA. Ces dispositifs permettent ainsi de diminuer le reste à charge des publics concernés, principalement sur les volets de la PCH, prestation compensation du handicap faisant l'objet de versements ponctuels, aménagement de logement, véhicule et aides techniques. Le FTC œuvre pour l'amélioration du quotidien des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap, les enfants et les adultes, les personnes âgées de plus de 100 ans en situation de handicap. Alors, quelle est la demande? Et bien le concours de la Collectivité Territoriale est sollicité pour un montant total de deux-cent-soixante-mille euros (260 000 €) pour sa participation au financement du fond territorial de compensation au titre des années 2018 et 2019, selon la répartition suivante. Cent-trente-mille euros (130 000 €) au titre de 2018, centtrente-mille euros (130 000 €) au titre de 2019. Le budget prévisionnel 2019 reste inchangé par rapport au budget 2018 et il s'élève, le budget global à deux-centsoixante-dix -mille euros (270 000 €) qui se présente comme suit : la CTM Centtrente-mille (130 000), l'Etat quarante-mille (40 000), la CGSS soixante-mille (60 000), la CAF quarante-mille (40 000) et le total des soixante-dix-mille (70 000), ce que j'ai indiqué, c'était le montant de 2018. On retrouve exactement les mêmes montants en 2019. La participation à hauteur de deux-cent-soixante-mille (260 000) demandée à la Collectivité Territoriale de Martinique représente 48,15 % des budgets respectivement de 2018 et 2019. Alors, l'observation : la mission d'accompagnement dont est investi le font territorial de compensation revêt un caractère très important quant à son aboutissement et à la concrétisation d'un projet en faveur des personnes vulnérables. Compte tenu du vieillissement et de la paupérisation d'une partie de la population, le bien-fondé du maintien de ce dispositif est incontestable, surtout dans un contexte qui voit la disparition une grande partie des MDPH. Les aides accordées par les financeurs lors des comités de gestion sont versées directement aux prestataires, selon la répartition suivante : 40 % dès réception de la convention tripartite, 60 % sur présentation de la facture acquittée. Elle contribue d'une certaine manière à soutenir les entreprises locales. Depuis septembre 2018, la gestion des dossiers de PCH est en voie d'amélioration dans le but de faciliter le travail au quotidien en y apportant une plus grande sécurité, une organisation plus rationnelle et une meilleure gestion des informations et des documents. La première étape de cette amélioration est l'entrée dans l'ère de la numérisation. Elle sera suivie de la gestion électronique des documents, et du système d'information commun aux MDPH. Durant l'exercice 2018, 83 demandes ont été financées pour un total de cent quatre-vingt-quinze-mille-six cent-soixante euros quatorze (195 660,14 €). Et pour 2017 c'était 86 dossiers. Le nombre de demande de financement et le montant des aides attribuées ont ainsi diminué respectivement de 3,48 et de 19,72. Le total des dépenses effectuées en 2018 s'élève à deux-cent-soixante-neuf-mille-trois-centquinze euros soixante-deux (269 315, 52 €). Le budget de FTC présentant un solde créditeur de dix-sept-mille-six-cent-vingt-six euros quarante-huit (17 626,48 €) en fin d'exercice 2018. Le montant restant à payer pour 2018 a diminué, puisqu'il est passé de cent-trente-huit-mille-deux-cent-cinquante-et-un (138 251) en 2017 à soixantesept-mille-neuf-cent-seize (67 916) en fin 2018. Les demandes de participation au financement pour 2018 et 2019 n'ont été adressées à la CTM qu'au mois de juillet 2019. De ce fait, la quotité CTM pour 2018 n'a pu être versée. Le FCT n'a été crédité en 2018 que de cent-quarante-mille euros (140 000 €) par ces autres Co-financeurs que sont l'Etat, la CGSS et la CAF. Il en résulte un nombre anormalement élevé de dossiers en stocke sur lequel le comité de gestion pourrait ne pas se prononcer faute de crédit suffisant. Il est donc essentiel que la CTM maintienne son niveau de participation au financement du FTC car elle demeure son principal financeur. Donc la proposition qui vous est faite, par le Conseil Exécutif, c'est d'attribuer une subvention à hauteur de deux-cent-soixante-mille euros (260 000 €) pour 2018 et 2019, et d'autre part transmettre ce dossier à l'Assemblée de Martinique aux fins de décisions.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN

L'avis est favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Juste une précision. Tu dis 260 pour 2018 et 2019. C'est 260 multiplié par 2 ou bien c'est l'ensemble pour les deux ?

M. Daniel MARIE-SAINTE

130 pour chaque année. Ça fait 260 000.

M. Jean-Claude DUVERGER

Pour les deux.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Voilà, c'est 130 qu'on doit pour 2018 qui n'avaient pas été payé, et 130 000 pour 2019, étant entendu qu'il y a eu un peu de retard dans l'organisme lui-même puisque les demandes ne sont parvenues qu'en juillet 2019.

M. Jean-Claude DUVERGER

Le Président c'est qui?

M. Le Président Claude LISE

C'est CAROLE, CAROLE.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je me substitue à lui.

M. Le Président Claude LISE

Voilà. C'est pour cela qu'il a fallu que la question soit présentée par quelqu'un d'autre.

M. Jean-Claude DUVERGER

C'est pour lui dire que j'ai dit lors de cette plénière qu'il faut qu'il présente ses dossiers plus tôt.

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègues....

M. Daniel MARIE-SAINTE

On va lui transmettre.

M. Le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Comment?

M. Daniel MARIE-SAINTE

Il faut que les membres du bureau de la MMPH se retirent.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Président, nous sommes membres du Bureau. Donc, déjà nous remercions pour la MMPH, mais comme nous devrons sortir et que c'est le dernier dossier, permetteznous de ne pas revenir.

M. Le Président Claude LISE

Ah non, non, non, non, non. J'ai envie que nous partions ensemble. En tout cas, vous avez remarqué que j'avais évalué exactement. Je vous avais dit hypothèse basse, ce serait 21 h. Nous passons au vote :

(Sortie des administrateurs de la MMPH)

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Pour ()
Qui ne prend pas part au vote (0)
Adopté à l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Nous avons bien travaillé. La séance est levée.

Séance levée à 21h47

INDEX DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE ET 1 ^{et} OCTOBRE 201910
2. DEMANDE DE CESSION D'ACTIONS DU CAPITAL DE LA SPL MARTINIQUE AMENAGEMENT EQUIPEMENT (MAE) AU PROFIT DE 4 COMMUNES DE LA MARTINIQUE 11
3. DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE MARTINIQUAISE D'HLM A HAUTEUR DE 50 % D'UN MONTANT D'EMPRUNT TOTAL DE 2 527 799,20 € DESTINES A LA CONSTRUCTION DE 34 LOGEMENTS DE TYPE PLS SITUES AU QUARTIER VAUDRANCOURT A DUCOS25
4. DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) A HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 4 226 500,29 € POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 28 LOGEMENTS (17 LLS ET 11 PLS) – AVENUE EMILE MAURICE A SCHOELCHER25
5. DECISION MODIFICATIVE NUMERO 4 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE26
6. RAPPORT INTRODUCTIF DU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2020 43
7. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES - BUDGET PRINCIPAL111
8/ RÉDUCTION D'UN TITRE DE RECETTE SUR EXERCICE PRÉCÉDENT BUDGET PRINCIPAL - MTVC LE CABLE, ADMISSION EN NON VALEUR112
9. REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (TDPTP)- ROLE 2018113
10. REPARTITION 2019 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE CONSTATEES EN 2018 114
11/ COMMUNICATION DES AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA MARTINIQUE SUITE AUX REQUETES DES SOCIETES « ANTILLES REVETEMENTS SPORTIFS (ARS) ET « SIGNALISATION EQUIPEMENTS ROUTIERS REVETEMENTS (SERR) SUR LE BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
12. SCEA DES HABITATIONS CARITAN ET FONDS MOUSTIQUES - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - MODERNISATION DE L'EXPLOITATION SCEA HABITATIONS CARITAN ET FONDS MOUSTIQUES : AMÉLIORATION DES SAVANES, INVESTISSEMENT MATÉRIEL AGRICOLE ET RÉNOVATION DU HANGAR RMAR040119DA0970023 DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

13. SARL LE JARDIN DE CHATEAU GAILLARD — DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE D'UNE EXPLOITATION MARAICHERE HYDROPONIQUE PAR L'INTENSIFICATION D'UN SYSTEME DE PRODUCTION DE QUALITERMAR040118DA0970120
14. numéro non attribué
15. SAS DENEL - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - PROJET INVESTISSEMENTS 2019 - RMAR040219DA0970001
16. ASSOCIATION DES EXPLOITANTS DU FRANCOIS (AEXAF) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - RÉNOVATION DE LA ROUTE D'ACCES "HABITATION BELLEVUE" - RMAR040318DA0970013
17. CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE LA MARTINQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - "CONSEIL ET ENCADREMENT TECHNIQUE" - RMAR020118DA0970007117
18. UNION DES PRODUCTEURS DE BANANE DE LA MARTINIQUE BANAMART - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - "SERVICE DE CONSEILS EN BANANE EXPORT"- RMAR020118DA0970008
19. SAS LES SAVEURS DU DOMAINE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - CRÉATION D'UN ATELIER AGRO-TRANSFORMATION DE LA VIANDE LOCALE ET D'UN CIRCUIT DE VENTE DE PROXIMITE EN TOURNÉE RMAR190219GA3330002119
20. SEEMD (EMBOUTEILLAGE EAU MINERALE DIDIER) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - MODERNISATION DE L'OUTIL INDUSTRIEL ET ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION - MQ0021198
21. SYNDICAT MARTINIQUAIS DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS (SMTVD) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - ÉQUIPEMENT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS" SOUS-PRODUITS ANIMAUX DE CATÉGORIE 2 ET 3 - MQ0020814119
22. ASSOCIATION L'ESPÉRANCE PATRONNAGE SAINT-LOUIS - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - ACI RECYCK BOIS — MDFSE 201805262119

23. ASSOCIATION L'ESPÉRANCE PATRONNAGE SAINT-LOUIS - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - ACI LES JARDINS DE L'ESPÉRANCE — MDFSE 201804715
24. CAESM - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - ANIMATION, COORDINATION ET COMMUNICATION DU PLIE SUD MARTINIQUE – MDFSE 201903180120
25. CAESM - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - PLIE-ESPACE SUD 2018-2020 – MDFSE 201902337
26. CACEM: DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – MISE EN ŒUVRE DU PLIE DE LA CACEM- MDFSE 201902071
27. VILLE DE SCHOELCHER - DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE SUR LE FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP) DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL DU FEAMP 2014-2020 - AMÉNAGEMENT STRUCTURE DE QUAI ET RAMPE DE L'APIT DE FOND LAHAYE - PFEA430018CT0970001
28. EI RACINE AQUACULTURE - DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE SUR LE FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP) DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL DU FEAMP 2014-2020 -PFEA690018CT0970001
29. RD 6 – DÉSAFFECTATION ET CESSION DU TRONCON PN 1522 A LA VILLE DU FRANCOIS
30. ANNULATION D'UNE CREANCE NEE D'UN PRET ETUDIANT
31. PROJET D'ORDONNANCE PORTANT DISPOSITIONS RELATIVES A L'OUTRE-MER DU CODE DE LA DEFENSE
32. PROJET DE LOI RATIFIANT DIVERSES ORDONNANCES DE LA LOI POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL ET PORTANT DIVERSES MESURES D'ORDRE SOCIAL 148
33. PROJET DE DECRET RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME ET A SON ADAPTATION ET EXTENSION A CERTAINES COLLECTIVITES D'OUTRE-MER
34. PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA TRANSMISSION DES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU SUIVI ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DES CÉRÉALES OLEAGINEUX ET PROTEAGINEUX151
35. PROJET DE DECRET PORTANT DIVERSES MESURES DE DECONCENTRATION DES DECISIONS INDIVIDUELLES DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL
36. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX153

37. CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AUX RELATIONS DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA), ET LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)
38. APPROBATION DES MODALITES DE REALISATION DE LA TROISIEME PHASE DE L'ETUDE DE L'ACTION SOCIALE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE157
39. ORGANISATION DE LA CONFERENCE ANNUELLE 2019 DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DE MARTINIQUE
40. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)DE LA VILLE DE TRINITE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
41. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)DE LA VILLE DE BASSE-POINTE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE, OCTOBRE 2019
42. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCAITION MA TETE FORMULEE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE - 2019
43. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE- UFM- POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2019178
44. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA PRÉVENTION DE LA DRÉPANOCYTOSE - APIPD — POUR LA « 5ÈME ÉDITION DE DÉPRACTION MARTINIQUE 2019 »
45/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION D'AIDES AUX VICTIMES ET DE MEDIATION PENALE (ADAVIM FRANCE VICTIMES972 MARTINIQUE) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
46. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION AGIR SANS VOIR.POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
47. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL DE SANTE MENTALE DE LA MARTINIQUE (EPDSM MARTINIQUE - CENTRE HOSPITALIER MAURICE DESPINOY – (EX – CH COLSON) POUR LA POURSUITE DE LA RENOVATION DES PAVILLONS » PINEL-CABANIS »
48. SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE DU GROUPEMENT D'INTÉRET PUBLIC ENFANCE EN DANGER (GIPED)210
49. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) PORTÉ PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE212
50. CAESM : DEMANDE DE MODIFICATION DE DÉLIBÉRATIONS 05-1462 ET 15-2496 ET FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE
51. FINANCEMENT D'UN PRELEVEUR BAS DEBIT DE PARTICULES – MADININAIR224

52. PRESENTATION DU PORTAIL DEDIE A LA RANDONNEE PEDESTRE EN MARTINIQUE REALISE PAR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)243
53. ETUDE ECONOMIQUE TARIFAIRE PORTANT SUR LA CREATION DU RESEAU D'IRRIGATION COLLECTIF DE NOUVELLE CITE A RIVIERE-SALEE
54. PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LA COMMUNE DU FRANÇOIS RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'ETALS DE VENTE ET D'UNE POMPE DE REFOULEMENT SIS SUR LE SITE DE PECHE DE « CANAL » AU FRANÇOIS
55. APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE MARTINIQUE ET SON RAPPORT ENVIRONNEMENTAL
56. ADHESION DE LA LIGUE DE FOOTBALL DE LA MARTINIQUE A LA FIFA282
57. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LA REALISATION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME DE SECURITE ET D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES A LA CITE SCOLAIRE FRANTZ FANON DE TRINITE DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES ET LA SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
58. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT D'UNE OPERATION VISANT LA MISE AUX NORMES D'EQUIPEMENTS PUBLICS APPARTENANT A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)
59. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENTDE L'OPERATION DE FOURNITURE ET POSE DE SYSTEMES DE GROUPES DE CLIMATISATIONS SUR LE BATI DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) DANS LE CADRE DE LA « RENOVATION THERMIQUE, TRANSITION ENERGETIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES » 294
60. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LA REALISATION DE TRAVAUX DE RAVALEMENT D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES
61. PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) ET L'OFFICE DE L'EAU (ODE) RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DUPROJET « AMELIORATION DES PERFORMANCES DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES D'EAU POTABLE »
62. PASSATION DE CONVENTIONS TRANSACTIONNELLES ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LES SOCIÉTÉS AMÉIS ET ACCINCOM
63. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHE PUBLIC ET D'ACCORDS-CADRES
64. APPEL DE FONDS DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAISON MARTINIQUAISE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (GIP MMPH), POUR LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

65.	SAS	DIST	ILLERIE	AGR	COLES	DE	SAINT	TE LU	JCE	(DAS	SL) -	DEI	MAN	IDE	D'A	TTRI	BUTIO	N
D'AIDE										•	,							
MART	INIQL	JE 20	14-202	20 - P	LANTA	TION	DE (CANN	IE À	SUC	CRE S	SUR	26,4	18 H	A (I	RAM	ENÉS	À
25,06	HA)	EN 2	018 E	T TRA	VAUX	D'AN	ΛÉLIO	RATI	ON	FON	CIÈR	E -	AAP	4.1	.1 1	۱°4	CANNE	Ξ-
BANA	NE.RN	VARO	40118	DA097	0153	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •											11	8
66.	MOI	DIFICA	NOITA	DE LA	DÉLIB	ÉRAT	ION N	l° 18	-568	8-1 D	U 20) DÉ	CEM	BRE	201	.8 PC	DRTAN	Τ
ATTRIE	BUTIC	DN D'	UNE S	UBVE	NOITN	ÀĽ	ASSO	CIATI	ON	MAR	TINI	QUA	ISE I	DU (CLUI	B DE	S PLU	S
BELLES	S BAIE	ES DU	MON	DE (AN	1P2B)												145	

INDEX DES INTERVENTIONS ET DES RÉFÉRENCES NOMINATIVES

Α

ADENET, 7, 146, 155, 159, 173, 186, 209, 218, 240, 241, 260, 297, 298

В

BARTHELERY, 7, 97, 122, 132, 251, 252, 287, 289
BAURAS, 7, 9, 25, 61, 66, 179, 188
BELLUNE, 7, 113, 272
BERNABE, 7
BIROTA, 7, 23,
BONNAIRE, 7, 166, 217, 218, 295
BOUQUETY, 7, 13, 14
BOUTRIN, 5, 7, 8, 11, 223, 224, 226, 227, 231, 232, 234, 235, 242, 243, 246, 247, 249, 255, 256, 257, 258, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 278, 279, 280, 282, 288, 289, 290, 291
BRANCHI, 7, 13, 14, 25, 38, 59, 77, 83, 92, 123, 141, 147,

C

269, 295, 306, 307, 310

157, 158, 172, 179, 224, 225, 240, 248, 251, 260, 265,

CARIUS, 7, 41, 148, 208, 209, 297 CAROLE, 4, 7, 8, 11, 99, 104, 154, 155, 156, 157, 158, 160, 161, 163, 164, 165, 168, 170, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 198, 200, 201, 210, 212, 213, 220, 221, 222, 311 CASIMIRIUS, 7, 153, 176 CATHERINE, 7 CHARPENTIER-TITY, 7, 62, 65, 147, 178, 286, 295 CLEM-BERTHOLO, 7, 28, 29, 72, 101, 133, 166, 167, 184, 194, 195, 198, 218, 238, 289, 290, 311 CLEON, 7, 12, 37, 38, 59, 127, 128, 137, 224, 246, 265, 295, 303 CONCONNE, 7, 140, 141, 162, 163, 173, 181, 182, 183, 194, 207, 212, 234 COUTURIER, 7, 62, 78, 79, 127, 128, 254, 271, 281, 289,

D

DULYS-PETIT, 7, 188, 192, 211
DUVERGER, 7, 19, 20, 24, 39, 40, 75, 83, 141, 159, 160, 161, 167, 171, 172, 173, 179, 186, 190, 198, 203, 222, 225, 226, 232, 233, 248, 249, 253, 258, 287, 304, 310, 311

Ε

EMMANUEL, 7, 60, 214

Н

HAJJAR, 7, 13, 80, 97, 185, 188, 193, 197, 202, 228, 229, 230, 231, 234, 237

J

JOSEPH-ANGELIQUE, 7, 224, 225, 235, 247, 268, 295, 303

L

LARCHER, 7 LAVENTURE, 1, 7, 8, 10, 11, 24, 25, 26, 29, 41, 48, 62, 88, 104, 106, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 137, 139, 142, 145, 146 LEBRAVE, 7, 31, 78, 122, 139, 218, 219, 220, 221, 222, 250 LEOTIN, 7, 8, 27, 28, 109 LESDEMA, 7, 17, 97, 115, 116, 123, 124, 125, 131 LIMIER, 7, 151, 206, 215, 260 LISE, 1, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 48, 53, 58, 59, 61, 62, 65, 66, 67, 68, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 83, 87, 89, 90, 92, 94, 95, 97, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 122, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 160, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 198, 200, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 254, 255, 257, 258, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 268, 269, 271, 272, 274, 275, 279, 280, 282, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 295, 296, 297, 298, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 311 LORDINOT, 7, 16, 26, 27, 31, 32, 33, 34, 68, 69, 100, 101, 102, 103, 105, 117, 168, 169, 192, 193, 195, 196, 200, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 212, 215, 216, 217, 218, 221, 228, 237, 238, 239, 240, 241, 272, 273, 280 LOUIS-REGIS, 7

M

MARIE-JEANNE, 7, 13, 29, 37, 43, 46, 64, 73, 88, 98, 183, 226, 285, 290 MARIE-SAINTE, 5, 7, 8, 11, 110, 130, 134, 135, 144, 262, 263, 275, 280, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 298, 300, 301, 302, 304, 305, 307, 308, 310, 311 MARTINE, 7, 66, 229, 230, 231, 251, 265, 271, 287, 288, 289 MENCE. 7 MONPLAISIR, 7, 12, 17, 19, 20, 22, 32, 36, 38, 40, 59, 92, 94, 95, 97, 102, 138, 139, 141, 142, 144, 189, 190, 191, 195, 196, 197, 203, 204, 211, 214, 215, 227, 233, 236, 237, 239, 247, 248, 305, 306, 307 MONROSE, 7, 77, 300 MONTROSE, 7, 13, 29, 59, 176, 207, 252, 253, 256, 285, 303 MOUSSEAU, 7, 78, 226, 247, 248, 249, 253, 258

Ν

NARCISSOT, 7, 61, 239, 247

NELLA, 3, 7, 8, 11, 129, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154

NILOR, 7, 89, 90, 97, 105, 109, 110, 114, 124, 131, 132, 134, 250, 255, 256

NORCA, 7, 88, 102, 123, 157, 158, 175, 190, 191, 214, 260, 263, 278, 280

Ρ

PAMPHILE, 7, 13 PINVILLE, 7, 149 PLANTIN, 7, 150, 178, 179, 189, 211, 310

R

RANGON, 7, 254, 296, 297 RENARD, 7, 61, 213, 215, 217, 218, 219, 220, 238, 260, 290 ROBIN, 7 S

SAINT-AIME, 7, 21

Т

Louise TELLE, 7, 61, 172, 192, 214 Patricia TELLE, 7

TINOT, 7, 31, 137, 139, 175

TORPILLE, 1, 7, 11, 15, 16, 18, 20, 21

TOUL, 7, 73, 75, 99, 132, 134, 148, 149, 150, 151, 152, 165, 166, 272, 274, 279, 281, 296, 303, 304

V

VALENTIN, 7, 10, 126, 127, 131, 261, 296, 300

Ζ

ZOBDA, 7, 97, 204, 205, 254, 255, 257, 261, 267, 272, 275, 277, 278, 279, 281, 287, 288, 304



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique

Téléphone : 0596 59 63 00 | Fax : 0596 72 68 10 | Courriel :

courrier@collectivitedemartinique.mq

www.collectivitedemartinique.mq